Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

BOSSUET

ORAISONS FUNÈBRES

HACHETTE ET Cie

STANFORD·UNIVERSITY·LIBRARY

BOSSUET

ORAISONS FUNÈBRES

DU MÊME AUTEUR :

Bossuet, *Sermons choisis*, texte revu sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale, avec une introduction, des notices, des notes et un choix de variantes (5e édit.), 1 vol. in-16. 3 fr.

Bossuet historien du Protestantisme ; Étude sur l'*Histoire des Variations* des églises protestantes, et sur la Controverse entre les Catholiques et les Protestants au XVIIe siècle (2e édition). 1 vol. in-8° . . . . . 7 fr. 50.

En préparation :

Bossuet, *Morceaux choisis*. 1 vol. in-18.

270. — Imprimerie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

BOSSUET

ORAISONS FUNÈBRES

PUBLIÉES

AVEC UNE INTRODUCTION, DES NOTICES, DES NOTES

ET UN INDEX GRAMMATICAL

PAR

ALFRED RÉBELLIAU

Ancien élève de l'École normale supérieure,
Agrégé des lettres,
Sous-Bibliothécaire de l'Institut.

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1897

245.4

466122

STANFORD LIBRARY

AVERTISSEMENT

On trouvera dans ce volume non seulement les six discours classiques prononcés par Bossuet de 1669 à 1687, mais — en entier ou par extraits — les oraisons funèbres antérieures d'Yolande de Monterby, du P. Bourgoing et de Nicolas Cornet. La même raison qui, dans les recueils de sermons, assure une place aux sermons de la jeunesse de Bossuet existe pour les Oraisons funèbres : — montrer le développement progressif de son génie oratoire. — Et peut-être même cette obligation est-elle ici plus forte, si, comme il semble[1], ce fut à regret et à contre-cœur que Bossuet dut se plier à ces discours d'apparat.

La nécessité qui s'impose, dans l'éloge funèbre, de dissimuler ou de taire les défauts, d'exagérer les mérites ou les vertus du défunt, oblige à joindre à ce genre de discours des notices complémentaires. J'ai essayé d'y restituer, d'après les mémoires du temps ou les travaux modernes, le portrait plus véritable et plus complet de chacun des personnages de Bossuet — naturellement avec toutes les réserves et

1. Voir sur ce point l'*Introduction*, I.

la discrétion que réclame une édition classique. — Je n'ai pas craint de donner un assez ample développement à ces notices, d'autant qu'il n'existe point d'histoires particulières de Marie-Thérèse, d'Anne de Gonzague, ni de Le Tellier.

L'étendue donnée à ces *notices* m'a dispensé de multiplier, au bas des pages, des renseignements historiques qui, à cette place, ne peuvent être que très secs et insuffisants. Pour tout ce qui concerne le caractère même du personnage, on devra se reporter à la notice précédant l'oraison funèbre.

Les notes qui accompagnent le texte sont, pour la plupart, relatives à la langue, vocabulaire et syntaxe. Sans partager le moins du monde le dédain du commentaire littéraire destiné à faire valoir les beautés artistiques d'une œuvre, nous croyons que ce commentaire appartient à l'enseignement oral. Les questions de goût sont assez délicates, et surtout les observations auxquelles un texte donne lieu, au point de vue de l'art, sont assez nombreuses, assez difficiles à prévoir pour qu'il soit à la fois indiscret, aventureux et inutile à l'éditeur de substituer ses impressions et ses jugements aux directions du professeur.

La partie grammaticale des notes a été encore plus développée ici que dans mes précédentes éditions[1]. Dans la préparation, j'ai été très utilement et

1. *Pour le commentaire grammatical*, nous avons utilisé les *dictionnaires du dix-septième siècle*, spécialement le dictionn

intelligemment secondé par M. Le Nestour, élève de l'école des Hautes-Études; c'est à lui seul qu'appartient la rédaction de l'*Index* grammatical que nous avons jugé à propos de joindre à notre volume. Dans les endroits où la place ne nous permettait pas de mettre des notes au bas des pages, on pourra recourir à ce répertoire et y trouver les explications nécessaires. En l'absence d'un *Lexique* de la langue de Bossuet, peut-être cet index pourra-t-il être bienvenu des étudiants de l'enseignement supérieur.

naire de Richelet, dont la première édition est de 1680; celui de Furetière (1690); celui de l'Académie française, première édition (1694); les principaux ouvrages de critique grammaticale publiés depuis Vaugelas jusqu'à Bouhours; le *Dictionnaire* de Littré; le *Lexique de la langue de Corneille* de M. Godefroy; le *Lexique de Molière*, de F. Génin; les travaux de MM. Jacquinet, Lebarq et les nôtres sur la langue de Bossuet, et les *Lexiques* de La Rochefoucauld, de Mme de Sévigné, de La Bruyère, de Corneille, de Racine et de La Fontaine même, publiés par différents auteurs, sous la direction de M. Ad. Regnier, dans la collection des *Grands écrivains de la France*. Le renvoi *Forcellini* se rapporte au grand dictionnaire latin de cet auteur. — Nous avons utilisé avec fruit un certain nombre d'excellentes remarques des éditions classiques des *Oraisons funèbres* de MM. Aubert, Cahen, Gazier, de Montigny, et surtout de M. Jacquinet, qui a également édité, avec un commentaire grammatical très intéressant, le *Discours sur l'Histoire universelle*. — Les renvois « *Grands Écrivains* » se rapportent aux volumes et aux pages des éditions de la collection des *Grands Écrivains de la France* (Corneille, Racine, La Rochefoucauld, Molière, Pascal, Sévigné, Saint-Simon, La Bruyère) de la maison Hachette.

FAITS PRINCIPAUX DE LA VIE DE BOSSUET

1° 1627-1669.

Né à Dijon le 27 septembre **1627**. Élevé au collège des Jésuites de cette ville.

1642. Vient terminer ses études au collège de Navarre, à Paris.

1648. Il soutient sa *tentative* en présence du grand Condé et commence à prêcher à Paris et à Metz.

1652. Ordonné prêtre et reçu docteur, il est nommé archidiacre de Sarrebourg, dans le diocèse de Metz, où sa famille l'avait, dès son enfance, selon l'usage du temps, pourvu d'un canonicat.

1653. *Sermon sur l'éminente dignité des pauvres.* — *Panégyrique de saint Bernard.*

1655. Premier ouvrage de Bossuet imprimé : *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry*, ministre protestant de Metz. La prédication[1], les travaux du sacerdoce et l'étude des Pères de l'Église l'occupent jusqu'en **1659**, époque où il vient résider à Paris, tout en restant attaché à l'Église de Metz.

De **1659** à **1670** il continue de prêcher, parfois en province, surtout à Paris où il donne, en particulier, les stations suivantes :

1660. Carême aux Minimes.

1661. Carême aux Carmélites.

1662. Carême à la Cour.

1663. Avent aux Carmélites.

1665. Carême à Saint-Thomas du Louvre.

1665. Avent à la Cour.

1666. Carême à la Cour.

1. *Pour l'histoire* spéciale de la *prédication de Bossuet*, voir l'*Introduction* en tête des *Sermons choisis de Bossuet*, éd. classique Hachette.

1667. *Oraison funèbre d'Anne d'Autriche.*

1668. Avent à Saint-Thomas du Louvre.

1669. Avent à la Cour.

1669. Bossuet est nommé évêque de Condom. — *Oraison funèbre d'Henriette de France.*

2° 1670-1681.

1670. Bossuet est nommé précepteur du Dauphin. — *Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre.*

1671. *Exposition de la doctrine catholique* sur les matières de controverse avec les protestants.

1671. Bossuet est élu membre de l'Académie française.

Bossuet, abandonnant la prédication, se consacre dès lors à ses fonctions de précepteur du Dauphin, et, à l'exemple des Jansénistes de Port-Royal, il prépare de grands ouvrages de controverse en vue de la réunion des calvinistes de France à l'Église catholique gallicane.

1670-1679. Il rédige, soit en vue, soit à propos de l'instruction du fils de Louis XIV, divers ouvrages de grammaire, d'histoire (*Histoire de France* jusqu'à 1661; *Discours sur l'Histoire universelle* depuis la création du monde jusqu'à Charlemagne, etc.), de philosophie (*Traité de Logique, Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même, Traité du libre arbitre*, etc.), de politique (*Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*), etc.

1675. *Sermon pour la Profession de Mlle de la Vallière.*

1678. Bossuet fait détruire l'*Histoire critique de l'Ancien Testament*, de l'oratorien Richard Simon.

1678. Conférence de controverse avec le ministre protestant Claude, publiée seulement en **1682.**

1679. Lettre latine au pape Innocent XI, *de Institutione Delphini*, où Bossuet explique ce qu'il a fait pour son élève.

1680. Bossuet est nommé aumônier de la Dauphine.

1681. Il est nommé évêque de Meaux, et prononce le *Sermon*

sur l'Unité de l'Église à l'ouverture de l'Assemblée générale du clergé où fut rédigée, sous ses auspices, la *Déclaration* dite *des Quatre Articles* sur les libertés de l'Église gallicane. — Publication du *Discours sur l'Histoire universelle.*

3° 1682-1704.

C'est l'époque où Bossuet, âgé déjà de cinquante-cinq ans, publie la plupart de ses ouvrages. Quoique résidant assidûment à Meaux, il fait de fréquents voyages à Paris.

1682. *Traité de la Communion sous les deux espèces.*

1683. *Oraison funèbre de Marie-Thérèse.*

1685. *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.*

1686. *Oraison funèbre de Michel Le Tellier.*

1687. *Oraison funèbre du prince de Condé.*

1688. *Histoire des Variations des Églises protestantes* depuis la Réforme de Luther jusqu'au XVIIe siècle.

1689. *Explication de l'Apocalypse.*

1689-1691. *Avertissement aux protestants.*

1691. *Défense de l'Histoire des Variations.*

En même temps, Bossuet s'occupe activement de l'administration de son diocèse; il fait rentrer dans l'obéissance à l'autorité épiscopale le monastère de femmes de Jouarre; il entretient avec plusieurs religieuses de son diocèse une correspondance spirituelle active (lettres à la sœur Cornuau, à Mme d'Albert de Luynes, etc.).

1691-1694. Correspondance avec Leibniz au sujet de la réunion des Églises catholique et luthérienne.

1694. *Lettre* au P. Caffaro *sur les spectacles* et publication des *Maximes et réflexions sur la comédie.* — Commencement des débats sur le Quiétisme.

1695-1699. Écrits contre Mme Guyon, Fénelon, et les « nouveaux mystiques » : *Instruction sur les états d'oraison* (1697), *Relation sur le Quiétisme* (1698), *Mystici in tuto.* Bossuet,

appuyé par Louis XIV, par Mme de Maintenon et par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, obtient du Saint-Siège, après quatre années de négociations laborieuses, la condamnation de Fénelon.

1697. Bossuet est nommé conseiller d'État d'Église.

1698. Correspondance de Bossuet avec Lamoignon de Basville et les évêques du Midi sur les mesures à prendre à l'égard des « nouveaux catholiques ».

1699-1701. Reprise de la correspondance pour la réunion à l'Église romaine des Protestants d'Allemagne.

1700. Bossuet préside l'assemblée du clergé et y combat les maximes relâchées des Casuistes sur la morale.

Il compose pour son diocèse plusieurs *Catéchismes*. — Il prêche fréquemment soit à Meaux, soit dans les paroisses ou dans les couvents de son diocèse.

1700-1701. *Instruction pastorale sur les promesses de J.-C. à son Église*, adressée aux protestants nouvellement convertis du diocèse de Meaux.

1700-1704. Bossuet travaille à réfuter les nouveaux écrits de Richard Simon sur l'Ancien et le Nouveau Testament et sur les Saints Pères. Il revoit le *Discours sur l'Histoire universelle* et compose la *Défense de la Tradition et des Saints Pères*, qui, comme plusieurs autres ouvrages (le *Traité de la concupiscence*, les *Méditations sur l'Évangile*, les *Élévations sur les Mystères*, la *Defensio declarationis cleri gallicani*, la *Politique sacrée*, les *Lettres* d'affaires ou de direction spirituelle, les *Sermons*, etc.), ne devaient paraître qu'après sa mort, publiés dans le courant du XVIIIe siècle, soit par son neveu, l'abbé Bossuet, soit par les Bénédictins Blancs-Manteaux, soit par d'autres éditeurs.

1704. Bossuet qui, depuis deux ans, souffrait de la pierre meurt à Paris.

INTRODUCTION

BOSSUET
ET L'ORAISON FUNÈBRE

I. — L'ORAISON FUNÈBRE EN FRANCE EN 1650; LA THÉORIE DU GENRE. — ANTIPATHIE DE BOSSUET POUR CETTE ESPÈCE DE DISCOURS. — PLACE DES *Oraisons funèbres* DANS SA CARRIÈRE D'ORATEUR.

Vers 1650, quand Bossuet commença de prêcher, le genre de l'oraison funèbre était fort à la mode. Très éprise de l'éloquence sous toutes ses formes, la société polie d'alors courait partout aux beaux discours, et ceux auxquels donnait lieu un mort illustre offraient un régal particulièrement doux aux admirateurs de Balzac et de Voiture, de Mlle de Scudéry et de Corneille. En effet, les prédicateurs catholiques, dont cet engouement du public français pour la parole peuplait les auditoires, n'hésitaient pas à complaire aux goûts affirmés de leurs contemporains pour l'élégance fleurie, la noblesse grandiose, les pompes et les finesses du bien-dire. Les Godeau, les Ogier, les Bertier, les Grullié, les Cohon, les Lingendes, les Senault[1] rivalisaient, en ce sens, de prévenances pour leur temps. François Ogier ne fait pas de difficulté d'avouer, en 1652, que les panégyriques « ne sont institués et introduits que pour l'ostentation, le divertissement et la pompe ». Et de ce principe il déduit loyalement toutes les conséquences : « Les choses de ce genre doivent être en un excellent degré de bonté, de *beauté* et de *perfection*. La nécessité se contente de ce qui lui fait besoin...; *le plaisir veut l'abondance, la richesse, la super-*

1. Voir sur ces prédicateurs : l'abbé Lezat, *La prédication sous Henri IV*; l'abbé Hurel, *les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, t. I, et surtout P. Jacquinet, *Des Prédicateurs au* XVIIe *siècle avant Bossuet* (2e édition, Eug. Belin, 1885), ouvrage très remarquable.

flatte, l'appareil. Un pauvre âme se contente de pain ; le riche d'Israël veut *des viandes exquises*. La contemplation veut ses aises ; l'ostentation veut *un char de triomphe*, un *appartement superbe, un palais enchanté*. Ainsi en est-il du panégyrique, qui s'est couplé au *tournoi* et aux *montre*[1]. Il est nécessaire que l'orateur emploie en cette occasion *tout son art et toutes les fleurs de son éloquence* ; autrement il ne connaît pas son sujet et frustre l'espérance de ses auditeurs[2]. » Voilà l'idéal ; voilà la théorie de l'oraison funèbre, par Bossuet lui-même. Nous allons voir qu'il la conçut tout autrement.

Mais l'on a déjà observé que, dans ses premiers essais en ce genre, il paraît bien plutôt imiter quelques-uns de ses prédécesseurs les plus renommés de la chaire, et l'un des plus dignes prédécesseurs de la grande génération du règne de Louis XIV, le Père Senault l'oratorien, trouvant lui-même — tout grave qu'il était — très légitime qu'un prédicateur se complût dans les panégyriques : « c'est à lui de rendre l'éloquence et l'orateur se couronne lui-même quand il compose les guirlandes pour les autres[3]. » On peut constater aisément que ces triomphes d'apparat ne furent pas le rêve de Bossuet : c'est après le trente-et-unième sermon[4] qu'il prononça sa première oraison funèbre, et sans entrain, devant bien que l'objet de l'oraison : Yolande de Monterby, morte peu de jours auparavant en odeur de bonne administration, ne fût pas propre à échauffer médiocrement la verve d'un orateur. Mais il y a plus : c'est de l'attitude ancienne de l'oraison funèbre que Bossuet se montre des plus très peu pénétré ; et quand il essaie de justifier à ses propres yeux la besogne qu'il va faire, il ne peut s'empêcher d'en donner, d'arrière-pensée, une définition entièrement contraire à celle de François Ogier. Il refuse d'admettre que « quand l'Église ouvre la bouche les prédicateurs dans les funérailles de ses enfants, ce soit « pour accueillir la pompe du deuil par des plaintes étudiées ou pour soutenir l'adulation des vivants par de vains éloges des morts ». Six ans plus tard, le début de l'oraison funèbre du P. Bourgoing n'est pas

1. Une parade. Une revue de troupes s'appelait, au XVIIe siècle, *une montre*.

2. Préface des *Actions publiques de François Ogier, prêtre et prédicateur*, 1652.

3. Préface des *Panégyriques des Saints* du Père François Senault, 1655-1658.

4. Le numéro, en tout cas, ne peut pas être plus élevé, car il n'y a que trente et un sermons dans la première édition complète.

[illegible] exprimé : « Je vous avoue, dit-il en commençant, que j'ai [illegible] de plaindre les prédicateurs lorsqu'ils font les panégyriques funèbres des princes et des grands du monde. La licence et l'adulation compagnes *presque inséparables* des grandes fortunes [illegible] et celle de l'injustice *toujours* mêlée trop avant dans les grandes affaires du monde, font qu'on marche parmi des écueils, et il arrive *ordinairement* que les louanges de ceux de telles vies qu'on a peine à y trouver quelques actions qui méritent d'être louées par ses ministres : la supposition le devient avec plus de candeur une antithèse d'ailleurs motivée.

Pourtant elle allait lui incomber assez souvent, cette besogne qu'il agréait si peu. Déjà sa situation à Metz lui avait valu d'y être chargé, entre les oraisons funèbres de Mme de Montmorency et du P. Bourgoing, des louanges d'un certain Henri de Gornay, ses supérieurs à Paris et ses hôtes rue du Collège de Navarre le désignèrent en 1665, pour célébrer nous ne savons quel gros bonnet des oreilles, le grand maître de Navarre, Nicolas Cornet, que les Jansénistes et les Jésuites avaient fort en vue. Il était encore de ses devoirs de prononcer, comme sous-doyen du chapitre de Metz, l'éloge d'Anne d'Autriche, qui n'avait pas toujours été la femme prudente et sainte des tendres élans de sa veuve, et dont pourtant la légende n'était pas trop tôt à rappeler des vertus qui survivaient les deux frondes[1]. Mais la notoriété croissante de Bossuet et ses attaches avec la Cour l'exposaient à sermons de plus en plus [illegible] : ses oraisons funèbres d'Henriette de France, 1669, d'Henriette d'Angleterre, 1670, de Marie-Thérèse 1683, d'Anne de Gonzague, 1685, de Le Tellier, 1686, de Condé, 1687, et sans doute, n'eût-on qu'à ouvrir, dans ses Fonctions de pré-

1 En 1668, [illegible] ouvrez par [illegible] subsiste de cette pièce [illegible] manuscrit une rédaction très différente. Le manuscrit est [illegible] ces deux pièces de [illegible].

2 Voir Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, t. I, [illegible] *Bossuet orateur*.

3 [illegible] une dérogation à la coutume [illegible] ces oraisons funèbres [illegible] ces sermons de circonstance [illegible] l'Avent, l'Avent et le Carême [illegible] les grandes fêtes [illegible] Bossuet pour [illegible] qu'il a lui-même [illegible] dans les Conférences du clergé de Paris [illegible] Bourdaloue [illegible] Bossuet [illegible] aux jacobins de [illegible] 18 janvier 1667. L'auteur [illegible] *Gazette de France* [illegible] avec beaucoup [illegible] éloquence, [illegible] supérieure [illegible] au [illegible] [illegible] son [illegible] [illegible] [illegible] *Traité de la manière de prêcher des Français*.

ceptéur du Dauphin et d'aumônier de la Dauphine, d'en assume
encore plusieurs autres. Il n'accepta que celles d'abbaye de
naissance, l'unité[1] ou des ordres supérieurs le chargeaient.

Ajoutons qu'il n'attachait pas plus de prix à ces discours
— forcément plus travaillés pourtant — qu'à ses sermons
tous les jours. Il ne semble même pas que les premiers ori
sous la chaire fussent plus soignées par lui qu'un de nos ordi
naires. Celle d'Yolande de Monterby n'est pas terminée dans
manuscrit; celle de Henri de Gornay n'est qu'une esquisse
au moins pour la seconde partie, qu'une suite de notes en vu
d'une improvisation. Pour celles du père Bourgoing et de Nicol
Cornet, il ne prit pas garde de conserver le manuscrit tan
que les sujets en fussent assez importants au point de vu
ecclésiastique. Ce qui se passa pour l'oraison funèbre d'Anne
d'Autriche est encore plus notable. Nous possédons imprimée
un bon nombre de panégyriques de cette princesse. Il n'y en a
peut-être qu'un seul qui n'ait pas été publié : celui que
Bossuet prononça. — Et le manuscrit même en paraît peu fa
Si un peu plus tard, il consent à faire paraître les oraisons
funèbres des deux Henriette[2], c'est par obéissance, et quan

1. Abbaye d'Avenay (Marne), ordre de Saint-Benoît, diocèse de Reims, à 3 kilomètres d'Épernay, fondée au VIIe siècle, supprimée à la Révolution. Bossuet en fut abbé commendataire de 1671 à 1681. Il y fit de fréquents séjours, et y composa notamment l'Exposition de la doctrine catholique sur les matières de controverse (1668). L'abbaye d'Avenay avait remporté cette année... L'abbaye de Fa
monastère était dans le diocèse d
Me... Nous ne possédons p
ce discours de Bossuet non pl
que ceux de toutes personnes p
lui, en date du 29 avril 1670, a V
le trône, en déposant sur l'au
le cœur de Duchesse d'Or
était Lamoignon Bapaume, 1er pr
à Saint-Denis, en ramenant au
religieuses le corps de la pri
cesse.

2. Les deux oraisons funèbres
d'Henriette de France et d'Henriet
d'Angleterre furent d'abord im
mées à part, séparément, chez Cr
moisy, en 1669 et 1670, réunies
en 1672, puis en 1680 chez
ans de Cramoisy, dans une édition
in-12 que suivit, en 1689, celle de
chet, revue d'après un exemplaire
suivantes furent ajoutées à
séparément, puis de nou
en 1689, à Amsterdam, en 12
Anvers, chez..., avec les corrections
de Bossuet. C'est le texte de cet

il les envoie à Rancé, il s'excuserait presque, si les sujets n'en étaient pas si touchants pour l'âme chrétienne, d'adresser des productions de ce genre au plus austère de ses amis[1].

A entendre les détracteurs, et aussi les admirateurs maladroits de Bossuet, l'oraison funèbre aurait été pour lui le travail préféré, celui où le portait son goût, où son talent oratoire se déployait avec le plus de spontanéité et de joie. On voit qu'il n'en est rien, et que, s'il y a réussi, il ne paraît pas s'y être plu. Bossuet, dans le cours de sa carrière si remplie, a fait bien des besognes, et, presque toujours, des besognes qu'il ne choisissait pas, qu'il acceptait par devoir de chrétien et de prêtre; et jamais, parmi tous ces travaux qu'il s'imposait en vue des nécessités pressantes et changeantes de l'Église, il ne se plaignit que d'un seul — des *oraisons funèbres* — comme d'un travail « peu utile[2] », nous dit son secrétaire, travail qu' « il n'aimait pas naturellement », et dont son bon sens chrétien apercevait trop les servitudes nécessaires.

II. — DE L'INSINCÉRITÉ OBLIGATOIRE DU GENRE DE L'ORAISON FUNÈBRE. — INEXACTITUDES, OMISSIONS, EXAGÉRATIONS NÉCESSAIRES DES *Oraisons funèbres* DE BOSSUET.

Je dis servitudes « nécessaires », et il devrait suffire de le dire en passant : il ne faut pas beaucoup de réflexion pour

nier revu par Bossuet, que nous reproduisons.

1. « Je vous envoie deux oraisons funèbres qui, *parce qu'*elles font voir le néant du monde, peuvent avoir place parmi les livres d'un solitaire; *en tout cas* on peut les regarder comme deux têtes de mort assez touchantes. » *Lettres diverses*, XCIX (à l'abbé de la Trappe).

2. L'abbé Le Dieu, secrétaire de Bossuet. *Mémoire sur la vie de Bossuet* publié par l'abbé Guettée, p. 182. — On a relevé avec raison (Jacquinet, édit. du *Discours sur l'Hist. univ.*, p. 462) le passage suivant de ce *Discours* : « ...Il n'était pas permis de louer indifféremment tous les morts; il fallait avoir cet honneur par un jugement public. Aussitôt qu'un homme était mort, on l'amenait en jugement. L'accusateur public était écouté. S'il prouvait que la conduite du mort eût été mauvaise, on en condamnait la mémoire, et il était privé de la sépulture. Le peuple admirait le pouvoir des lois qui s'étendait jusqu'après la mort, et chacun, touché de l'exemple, craignait de déshonorer sa mémoire et sa famille. Que si le mort n'était convaincu d'aucune faute, on l'ensevelissait honorablement; on faisait son panégyrique, mais sans y rien mêler de sa naissance. » L'authenticité de cette coutume est très douteuse (cf. plus loin, p. xvii, n. 1), mais l'importance que Bossuet y attribue est assez significative.

son convaincre. Mais comme, trop souvent, la critique, sans retard coupable de ces nécessités, a rejeté sur Bossuet des inconvénients dont il ne pouvait mais, et dont « le genre » est responsable, — comme de nos jours encore, qu'on voit dénaturer cette grande gloire, c'est au « panégyriste », au « flatteur », à l'« adulateur » que l'on s'attaque en alléguant les oraisons funèbres, — il importe d'insister sur les raisons qui condamnent foncièrement les discours de cette sorte à beaucoup d'inexactitude et d'insincérité.

Raison d'humanité d'abord. Quelque indigne de regrets ou même d'estime que l'on suppose la personne qui vient de mourir, il a pourtant toujours paru aux bonnes âmes que le tact même d'être le proche du tombeau des vivants doit faire taire les antipathies et faire taire les sévérités de ceux qui restent. La « respect de la mort », comme on l'appelle, s'est toujours imposé et s'imposera probablement toujours aux hommes parce qu'il y entre deux sentiments également forts, une honorable répugnance à dire du mal de celui qui n'est plus la pouvoir défendre, une louable aversion pour une franchise tardive qui ressemblerait à de la lâcheté. — Et d'autre part, une pitié sympathique — inévitable retour peut-être un peu égoïste sur nos faiblesses — pour un de nos semblables, vaincu aujourd'hui dans la même lutte où une force inévitable nous vaincra demain. Si la sagesse populaire déclare qu'« on ne doit aux morts que la vérité », la sensibilité populaire se refusera toujours à admettre que cette justice ne souffre pas de délai et qu'il faille revendiquer publiquement en face même du cercueil[1].

[1] Il s'est rencontré cependant à savoir cf. Maspero, *Études égyptiennes*, t. I, p. 150 et pour les exemples de l'intervention des morts jusque sur la scène judiciaire, t. II, p. 129 et suiv. Voir aussi dans le *Discours sur l'Histoire universelle* (voir plus haut, p. xxvi, n. 2) Bossuet traitant cette question de savoir si l'on peut accuser, en cas d'évidence, les morts devant les tribunaux. Il conclut par l'affirmative, mais avec des ménagements infinis. Il faut, dit-il, « que la vérité soit bien claire et bien constante, et que le public ait intérêt à la connaître ». Mais le juge ne doit-il pas alors « avertir le mort lui-même, s'il est présent, ou ses héritiers, s'il est absent, afin qu'ils aient à se défendre, ou à déférer la cause à des juges supérieurs, *dans la crainte que le jugement des fautes qui n'était appuyé que sur la vérité, ne fût sans autorité* ».

Raison de convenance sociale, assurément, à l'égard des vivants attachés au disparu par les liens du sang ou de l'amitié. La meilleure réparation que l'on pourrait faire, sans doute, aux critiques malveillants dont l'intelligence des paradoxes et le pointillisme s'est plu à imaginer pour Anne de Gonzague ou le prince de Condé une oraison funèbre très différente de celle de Bossuet, tout en se souvenant qu'ils auraient pu, comme lui, pour auditeurs le fils de Condé et les filles d'Anne de Gonzague.

Raison spéciale, enfin, au caractère religieux de l'oraison funèbre. Qu'à la rigueur un orateur laïque dans une cérémonie laïque puisse, quelque peu, s'ériger en juge[1], qu'il ose rappeler le mal à côté du bien, qu'il hasarde quelques restrictions à l'éloge, cela se conçoit encore, et que dans ce cas l'on ne soit pas trop choqué d'une franchise au moins voilée, c'est un homme qui parle d'un homme et n'a peut-être que ce qu'il mérite. Mais le prêtre a quelque chose d'autre à faire que d'appartenir, à un autre rôle. Il parle au nom d'un Dieu qu'il doit représenter plus encore comme clément que comme juste et dont il doit toujours préjuger, dans le doute, la mystérieuse miséricorde. Il doit supposer effacés par la vertu du sacrement, ou encore sous-entendus par le remords, les fautes ou les imperfections du défunt, et que ce repentir si tardif qu'il ait pu être, est venu absoudre le passé. Il semble qu'il y aurait pour un prêtre chrétien une sorte de contradiction et d'inconvenance professionnelle à ne pas admettre l'hypothèse d'une rédemption suprême et par conséquent, il a plus que le droit, le devoir, de considérer, distraction faite du mal oblitéré, la portion de bien définitif que l'histoire du personnage peut lui offrir.

De plus, contrôlé ceci, nous admettons que ce mal, qu'il omet, le pécheur le veut et le connaît distinctement, que ce bien peu public et qu'il célèbre, il n'y croit pas. Mais qu'on veuille bien faire encore ces deux dernières remarques d'un côté, qu'il arrive souvent — et pour Bossuet, ce fut plus d'une fois le cas — que l'orateur croie de bonne foi aux excellentes qualités de la personne dont il célèbre, et puis un personnage du mort il se fasse sincèrement illusion sur son mérite

[1] Pour ce qui concerne l'éloge [illegible] Nous avons dit quelques mots [illegible] plus haut. Le plus souvent, [illegible] assez longtemps après la mort du personnage. Voir pour ce qui concerne l'éloge [illegible]

ou sa vertu, — d'autre part, qu'il ignore véritablement les tares intimes de son héros. — Quelque élémentaire que puisse paraître cette réflexion, il est opportun, croyons-nous, de repenser parfois que les contemporains peuvent bien n'être pas aussi complètement édifiés que la postérité sur les faiblesses de certains personnages publics, que les médisances posthumes de leurs contemporains ou les impitoyables curiosités de leurs descendants n'ont pas encore éveillées. Et j'ose dire qu'il convient tout particulièrement d'appliquer cette observation de sens commun à un homme comme Bossuet, qui, tout mêlé qu'il ait pu être aux grandes affaires et au grand monde, y a néanmoins porté un rare désintéressement des petites choses, une incuriosité dédaigneuse de l'histoire secrète de son temps, et une sorte de candeur si délibérément éloignée des intrigues de la vie de cour, qu'elle y parut plus d'une fois dépaysée et maladroite[1].

Et voilà pourquoi il serait déraisonnable de chercher dans

1. « A cette éducation si complète [illegible] remarque très justement M. [illegible] devait manquer [illegible] quelque chose [illegible] Bossuet [illegible] c'est une certaine expérience, [illegible] connaissance pratique du monde [illegible] Il est plus facile, [illegible] de connaître l'homme [illegible] les hommes en particulier, et [illegible] XVIIe siècle, [illegible] pas le grand [illegible] de qui l'observation [illegible] plus [illegible] Bossuet [illegible] comme bourdaloue, [illegible] *Sermons* [illegible] et on aurait quelque [illegible] sa prédication [illegible] l'image de la société de son temps. C'est qu'en effet à Metz, à Paris, à Versailles, il traverse [illegible] *Bourdaloue* [illegible] Bien des choses qu'il ne s'apprennent qu'au contact et dans la fréquentation des hommes, [illegible] Trop [illegible] presque [illegible] Bossuet [illegible] par l'étude de sa vie.

les oraisons funèbres de Bossuet une histoire complète, rigoureuse, impartiale. Que l'on ne s'attende pas à y trouver les portraits exacts et complets des personnages dont il parle, ou, pour mieux dire, qu'il « célèbre », — que l'on ne se scandalise point d'être obligé de les rectifier et de les compléter à l'aide d'autres documents[1]. Qu'il soit bien entendu que Bossuet a toujours « coulé légèrement sur les défauts » de ses personnages — comme le chanoine Hermant[2] l'observait déjà dans l'oraison funèbre du P. Bourgoing. — Dans l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre, ce ne sera que par quelques traits de la plus discrète circonspection qu'il rappellera, ce que tout le monde savait, les frivolités et les vanités de la pauvre princesse. Dans l'oraison funèbre de Condé, ce sera dans des périphrases d'une majestueuse ampleur qu'il enveloppera, de façon à les couvrir, la défection et la trahison du prince; — et, bien loin de lui reprocher de n'avoir pas été plus précis, nous nous étonnerons plutôt qu'il l'ait été autant[3]. Car Bossuet n'insiste pas sur le blâme, mais il indique [illegible] plus d'une fois — les endroits où le blâme peut s'appliquer. C'est déjà beau. Et nous ne lui reprocherons même pas avec Voltaire d'avoir laissé complètement dans l'ombre, en l'oraison de Tellier, les faces inquiétantes et douteuses d'un courtisan trop

1. C'est ce que nous avons essayé de faire au moins en partie, dans les *Notices* dont chaque oraison funèbre est précédée.

2. *Mémoires inédits*, cités par [illegible], édit. des *Oraisons funèbres*.

3. [illegible] des *Oraisons funèbres* [illegible] « Qu'on lise [illegible] Tellier [illegible] Vibert, *Notice* p. xxvi [illegible] appréciation est inexacte pour l'oraison funèbre de Le Tellier pour qui Bossuet n'a pas un [illegible] blâme, [illegible] juste pour les oraisons funèbres [illegible] Gonzague [illegible] On observera [illegible] que [illegible] jusque dans cette [illegible] Bossuet [illegible] *à côté* de l'éloge [illegible] personnages [illegible] de [illegible] Henriette [illegible] parler de [illegible] Marie Thérèse [illegible] possible de [illegible] Louis XIV sans parler [illegible] prudence à [illegible] des passions

...ment heureux pour avoir été constamment honnête ... à la place de Bossuet, n'aurait rien pu, ne dû, ne voulu en dire plus que lui[1].

Il ne surprendra, on verra sans surprise Bossuet appuyer, souvent, d'une façon que nous jugeons excessive, sur les mérites de ses héros, s'évertuer, avec une bonne volonté ingénieuse à creuser les motifs d'éloges que leurs vies pouvaient lui fournir. Motifs bien rares, parfois, et bien maigres. Quand la duchesse d'Orléans mourut, les plus modérés convinrent que « la matière était fort stérile[2] ». Quand la Dauphine se sentit mourir : « Que pourrez-vous dire de moi? » dit-elle elle-même à son aumônier. « Je n'ai rien fait qui mérite d'être dit[3] ». Des miettes de bien parsemées dans ces vies trop souvent si vides, Bossuet a fait le plus habile emploi, mais non sans les unpaler... Le cœur grossit les choses. Sans doute les qualités du *cœur* de Condé étaient riches, et on loue dans ce héros chevaleresque éclatait chez lui parmi la gent louange, mais sans doute aussi ce « cœur » était tout d'abord la douceur affectueuse, sympathique, presque touchante que Bossuet lui a prêtée.

Il est vrai, c'est un des cas où l'aveuglement honorable de l'ami secourait à propos l'orateur. Mais la plupart du temps, ne croyons pas de confiance que cette exagération des bonnes qualités tient à d'autres causes que les illusions d'une amitié trop bienveillante ou que l'ignorance de la vie et du caractère de ses

violentes qu'une résistance coupable ne ferait que rigoureuses (t. plus loin, p. 230 et 291 et suivantes). Et il comprenait si mal le mérite que, à Bossuet à parler pour ... de Libres et de Chrétiens. Dans ces funèbres Adieux de Condé, Le Tellier de grand quand on lira ce passage, la Mesure ou sera raison d'abord du cœur Seigneur, à de vous, nous sommes vous avons vu dans les yeux ... autre cœur ne vous a cherché plus tendrement que nous. Paris, quand il le Prince Épargnez-nous la peine de dire les noms ... ps, le nôtre et les nôtres *n'étaient pour ce temps-là* pas ... que les Romains ... soldats Roland, *leur mur couvrait nos soldats, disaient-ils, quand nous pouvions les atteindre*. Ne ... nous peut-il choisir comme ... rivaux ne dédaignez que de lui ... ou, puisque les panégyriques ... ses *permettent de ne parler que en larges* et que vous ... chercher quelque ... pour ... le mot « cœur », puisque un passage ... logue de Bossuet ... aussi ... les mots de l'*Oraison funèbre* de Condé :

1. Cf. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

2. *Journal* d'Olivier Le Fèvre d'Ormesson, éd. Chéruel, t. II, p. 680.

3. Bossuet, Rabutin, lettre du 5 mars 1690.

héros. Bossuet, en effet, a dû avoir les moyens, sinon pour toutes ses oraisons funèbres, au moins pour quelques-unes d'entre elles, de connaître au vrai le personnage dont il avait à parler. Ainsi en ce qui concerne Henriette de France.

Sur l'ordre de la duchesse d'Orléans, Mme de Motteville, qui avait été l'amie confidente de la veuve de Charles Ier comme d'Anne d'Autriche, rédigea, pour l'usage du prélat, un mémoire destiné à l'instruire dans le détail de l'existence publique et privée de la reine d'Angleterre[1]. Ce mémoire, Bossuet en a usé visiblement[2]; assez souvent il a « suivi pied à pied le récit[3] ». Parfois même, il s'en est inspiré non seulement pour les faits, mais pour les idées. « En écrivant ces lignes qui devaient passer sous les yeux de M de Condom, », Mme de Motteville, d'ailleurs femme de très grand esprit et écrivain distingué, « avait fait son possible pour s'élever en quelque sorte au-dessus d'elle-même », et ses remarques ont eu le mérite de suggérer à Bossuet quelqu'une de ces envolées de pensée et d'éloquence dont le discours abonde. « Il a tiré parti de bien des traits que Mme de Motteville, avec une sagacité remarquable, indiquait et soulignait elle-même[4]. »

1. Le manuscrit, autographe, de ces « Mémoires », qui se trouve aux Archives nationales (musée, vitrine 58), a été publié avec des notes en 1880 par M. G. Hanotaux, pour la *Camden Society* de Londres.

2. Mme de Motteville, *Mém.*, éd. Hanotaux, p. 25 : « La reine se mit à leur tête et commanda l'armée. » Bossuet : « Elle marche comme un général à la tête d'une armée royale. » — Mme de Motteville (p. 22) : « Elle s'occupa à gagner des créatures au Roi, et particulièrement le maire de Londres qui d'ordinaire a grand crédit dans Londres et parmi le peuple. » Bossuet : « Elle avait encore gagné le maire de Londres, dont le crédit était grand », etc.

3. G. Hanotaux, p. 10, 11.

4. Mme de Motteville, *Mém.* publié par G. Hanotaux, p. 25 : « La Reine d'Angleterre envoya l'argent au Roi son mari, et notre Reine lui en redonna d'autre et reçut cette princesse affligée avec toute la bonté qu'elle méritait qu'on eût pour elle. » Et elle écrivait en marge de ce passage : « Il ne faut pas oublier de marquer cet endroit à l'avantage de la feue reine mère et louer l'union de ces deux grandes Reines. » Cf. Bossuet, plus loin, p. 116 : « Ce n'est pas que la France ait manqué à la fille de Henri le Grand », etc. — Mme de Motteville, *ibid.*, p. 27 : « Quand elle perdit le Roi son mari, elle souffrit une violente douleur, et, pleurant amèrement, elle me fit l'honneur de me dire, comme j'étais auprès d'elle, que le Roi son mari avait perdu son royaume et sa vie pour avoir ignoré la vérité (*c'est-à-dire ici* la religion catholique) et que ce malheur était la cause de toutes les infortunes des Rois. » Cf. Bossuet, plus loin, p. 101 : « Que s'il s'est montré tout entier à l'Angleterre », etc.; p. 104 : « Il ne faut point s'étonner », etc.; p. 106 : « La Reine avait bien raison de juger », etc.

Mais il n'en est pas moins vrai que quand ces indications et ces jugements ne cadraient pas aux yeux de Bossuet, avec les convenances de l'oraison funèbre, il ne s'est pas cru obligé de les suivre. Il s'est même cru autorisé à en prendre exactement le contrepied[1]. — « La reine d'Angleterre, raillait de bonne grâce, disait, dans son *Mémoire*, Mme de Motteville, et pour l'ordinaire il était difficile, malgré l'innocence de son intention, que le prochain n'y fût un peu blessé. » Et Bossuet, au contraire : « Rappelez en votre mémoire avec quelle circonspection elle ménageait le prochain et combien elle avait d'aversion pour les discours empoisonnés de la médisance. Elle savait de quel poids est non seulement la moindre parole, mais le silence même des princes, et combien la médisance se donne d'empire quand elle a osé seulement paraître en leur auguste présence. »

Mais c'est que, sur ce point, Henriette de France avait changé dans les derniers temps de sa vie. Mme de Motteville elle-même le reconnaît, immédiatement après l'observation que nous avons citée : « A mesure qu'elle avançait dans la pièce, à mesure aussi elle se retenait de parler quasi sur toutes choses », et à la fin de sa vie « elle était devenue scrupuleuse là-dessus[2] ».

De ces deux assertions successives, Bossuet retient exclusivement la seconde et il tient la première pour nulle et non avenue. Peu importe que la veuve Henriette soit celle dont l'esprit « vif et pénétrant » se plût longtemps aux médisances : il ne veut connaître que la femme convertie et mortifiée, dans l'état où la conversion suprême l'avait mise. Ce qui lui fait ici dénaturer ou tronquer la ressemblance psychologique de son modèle, c'est ce scrupule sacerdotal dont j'ai parlé plus haut.

D'une manière générale, quelle que soit la raison qui fasse, ici ou là, ses exagérations ou son silence, que ce soit le respect des morts ou la déférence pour les vivants, que ce soit la réserve de l'ami ou la discrétion du prêtre, Bossuet se plie, avec son bon sens coutumier, aux conventions indispensables sur lesquelles repose l'oraison funèbre.

1. G. Hanotaux, p. 28, note 1.
2. *Mémoires*, p. 29, 11 plus loin, p. 70, les citations des *Mémoires* de Mme de Motteville.

III. — L'ORAISON FUNÈBRE ENTENDUE PAR BOSSUET COMME UN SERMON. — L'IDÉAL SUBSTITUÉ A LA RÉALITÉ DANS LES PORTRAITS DES PERSONNAGES QUE BOSSUET LOUE.

J'ajoute que la façon même dont Bossuet modifie à son usage la conception de l'oraison funèbre contribue encore dans une certaine mesure à l'éloigner de la vérité historique.

Le but qu'il se propose, il l'exprime avec netteté dès ces premiers discours où se trahissait, nous l'avons vu, son peu de goût pour le genre lui-même. L'oraison funèbre est « indigne » de l'Église si elle ne se propose que la louange des morts; mais « un objet plus noble » lui est permis. Elle peut « faire contempler aux auditeurs la commune condition de tous les mortels, afin que la pensée de la mort leur donne un saint dégoût de la vie présente et que la vanité humaine rougisse en regardant le terme fatal que la Providence divine a donné à ses espérances trompeuses [1] ». Elle peut, rejetant « toutes les considérations profanes », ne viser à la « consolation » de la famille du défunt que par des « réflexions tirées des principes du christianisme », et propres à « *l'instruction de tout le peuple* [2] ». Et si parfois l'orateur consent à rappeler « en passant » quelques côtés de la vie du personnage à propos duquel il parle, que ce soit pour s'élever aussitôt de ces faits particuliers et méprisables à des idées générales, applicables à tous, à de « saintes » spéculations dont le chrétien disparu ne sera que l'occasion et le prétexte [3]. C'est ainsi que, dans l'oraison funèbre d'Yolande de Monterby, décédée à plus de quatre-vingts ans, Bossuet se rabattait, d'une façon un peu imprévue, sur la question de la « brièveté de la vie »; — c'est ainsi que, dans l'oraison funèbre de Henri de Gornay, après avoir rappelé en quelques mots la noble généalogie de ce gentilhomme, il se rejetait sur la « vanité de la noblesse ».

Les discours suivants proclameront non moins librement, mais appliqueront avec plus d'adresse, la même méthode. L'éloge du P. Bourgoing donne lieu à Bossuet de traiter, dans le premier point, des conditions de la prédication vraiment

1. *Oraison funèbre d'Yolande de Monterby.*
2. *Or. fun. de Henri de Gornay*
3. *Ibidem.*

chrétienne[1], dans ce second point il déclare qu'il ne « croit pas » s'éloigner de la suite de son discours » si « allant à tracer » en peu de paroles » — de fait, en six pages[2] — « un plan » de la sainte Église, selon le dessein éternel de son divin architecte » et n'[y], dans une per raison analogue, le P. Bourgoing paraît bien en droit, il faut un large tableau de la lutte chrétienne de l'âme contre le corps et de la sainte mort de l'homme de bien après ce combat. — Plus précise et plus développée dans l'éloge sans doute à cause des liens d'amitié et de reconnaissance qui unissaient Bossuet à Nicolas Cornet et de l'importance particulière qu'a s'attachant au nom du feu grand maître de Navarre, — l'oraison funèbre de ce personnage n'en fait pas moins la place très ample aux développements généraux[3], instructifs et pratiques. Dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, on sait avec quelle impérieuse hardiesse Bossuet crie à son auditoire qu'il veut « ne parler les grands de la terre et les puissants du monde » en étalant à leurs yeux dessillés « ces grandes et terribles leçons » que Dieu leur donne souvent sans qu'ils veuillent les entendre. — Dans celle de la duchesse d'Orléans, quelque touchant que soit le sort d'Henriette d'Angleterre, il ne s'engagera qu'à élargir la question, qu'à « développer » dans ce seul malheur « *toutes* les calamités [du genre humain] » qu'a « fait voir dans cette seule mort la mort et le néant de *toutes* les grandeurs mondaines ». — Dans celle d'Anne de Gonzague il visera tout le temps à rendre ses auditeurs « plus chrétiens » et « à percer [à la vérité] dans leurs yeux ». Dans celle de Le Tellier, il tiendra surtout à faire voir que « des actions de vertu font les sages auditeurs puissent profiter ». Enfin il n'est pas une seule de ces oraisons funèbres où, sans se lasser ni craindre de lasser ses auditeurs, il n'appuie longuement sur la nécessité de ne pas ajourner à la dernière heure cette préparation à la mort qui doit être la maîtresse préoccupation du vrai chrétien. Aussi l'oraison funèbre n'est-elle lorsqu'elle s'adresse à un auditoire plus grand théâtre, un sermon adressé à un auditoire plus ému et plus docile, dans des circonstances plus solennelles, et où l'orateur n'

1 Voy. ci-dessus p. 23-24.
2 P. 250-56.
3 P. 250-53.
4 Et plus encore 41-47 les passages sur la mondaine médiocre et la mort qui arrive à toutes[4] ; 5° l'oraison sur le vide du cœur de l'homme pour faire trembler toute créature sous les jugements de Dieu ».

sacré — bien loin de se sentir plus gêné, plus timide, plus obligé de complaire à son public — aura au contraire une conscience plus fière de sa mystique autorité d'interprète de Dieu même [1]. C'est ainsi que l'oraison funèbre se relève aux yeux de Bossuet, et se justifie devant sa raison chrétienne.

Un jour, dans un des premiers et des plus curieux sermons de sa jeunesse [1], dans un de ceux où nous le voyons donner le plus de lui-même et confier à son public, volontairement ou non, les intimités de sa pensée, Bossuet, considérant de loin ces grands hommes de la politique que plus tard il devait approcher et toucher, avait dit : « Considérez, chrétiens, ces grands et ces puissants : ils ne savent tous ce qu'ils font. Ne voyons-nous pas tous les jours manquer quelque ressort à leurs grands et vastes desseins, et que cela ruine toute l'entreprise? L'événement des choses est ordinairement si extravagant, et revient si peu aux moyens que l'on y avait employés qu'il faudrait être aveugle pour ne pas voir qu'il y a une puissance occulte et terrible qui se plaît de renverser les desseins des hommes, qui se joue de ces grands esprits qui s'imaginent remuer le monde, et qui ne s'aperçoivent pas qu'il y a une raison suprême qui se sert et se moque d'eux, comme ils se servent et se moquent des autres. » Cette terrible leçon sur les ironies de la Providence, l'oraison funèbre lui donnera du moins l'occasion de la faire entendre, non plus de loin et d'en bas, mais directement aux puissants du monde.

Une autre fois — lorsque, quelques années après, il arrivait à Paris, tout chaud d'une ambition apostolique, — il définissait le rôle et la noblesse du « Prédicateur » avec un orgueil hardi que n'eût pas désavoué Saint-Cyran [2] : « C'est Dieu que vous entendez par ma bouche [3]. » Cette attitude hautaine du prêtre dans l'exercice du ministère de la parole, l'oraison funèbre permettra à Bossuet de l'affirmer encore davantage et plus courageusement. Et s'il goûtait peu les discours de ce genre, au point de vue de la parade oratoire, il les réhabilitait en les transformant, en faisant de l'oraison funèbre un sermon que l'image

1. Le sermon *Sur la Loi de Dieu* de 1655. Voir les *Sermons choisis*, éd. class. Hachette.

2. Sur les idées de l'abbé de Saint-Cyran, touchant la grandeur de la prédication, voir Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Table analyt. du t. VII, aux mots « *Saint-Cyran* » et « *Prédication* ».

3. Sermon de 1660 *Sur la Parole de Dieu*; Sermon de 1662 *Sur la Prédication évangélique*

de la mort présente pouvait rendre plus imposant, sinon plus efficace.

Mais si cette conception honore grandement son caractère, il est impossible de nier qu'elle n'influe aussi sur la composition des *oraisons funèbres*. Il suffit de les parcourir pour constater que le texte biblique choisi par Bossuet n'est pas seulement une épigraphe plus ou moins bien appropriée au caractère du personnage duquel — ou plutôt *à propos duquel* — il va parler, mais que l'idée exprimée par le texte est bien véritablement présente à ses yeux tout le temps, qu'elle est bien du attrice de sa méditation, génératrice de son discours. Et si, d'autre part, on étudie le plan extérieur des oraisons funèbres, il est aisé d'observer aussi que ce n'est pas la vie du héros qui constitue le cadre où des développements de morale chrétienne viendraient se glisser comme des épisodes, mais que c'est au contraire la morale chrétienne qui fait la substance du discours, et que les faits de la vie du héros n'y semblent appelés qu'à titre de démonstrations et d'exemples [1]. La maxime morale où se résume chacune des oraisons funèbres n'est pas supplémentaire, et, pour ainsi dire, latérale au discours, elle en fait une partie essentielle et fondamentale, elle en inspire même le développement historique.

Elle en est aussi la règle et la limite.

Car, d'abord, c'est à elle qu'est surbordonnée la distribution à travers le discours des éléments biographiques. Ainsi dans l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre, peut-être eût-il été préférable au point de vue de l'art que le tableau de sa mort ne nous eût été présenté qu'une fois; mais l'idée morale qui domine l'oraison funèbre exigeant que ce tableau fût scindé, il l'a été.

De plus, ce n'est pas seulement à morceler la biographie qu'aboutit quelquefois cette conception de l'oraison funèbre comme un sermon. C'est aussi à la mutiler et à la dénaturer un peu.

Préoccupé surtout et avant tout de son idée morale maîtresse, Bossuet ne prendra dans l'existence de son héros que ce qui sert à la démonstration de cette idée. Mort en 1685, Le Tellier n'était chancelier que depuis 1677, et au contraire il avait été secrétaire d'État à la guerre durant la meilleure

[1] Cf. A. Cahen, édition classique des *Oraisons funèbres* de Bossuet, *introduction*, p. VII.

parle de son existence, de 1643 à 1670 environ [1]. Mais c'est la « sagesse », la « prudence », les qualités d'un esprit de pondération morale, de modération que Bossuet voit louer à propos de lui. Il fera d'une abstraction de la partie la plus longue, la plus active — et peut-être la moins estimable — de l'activité de Le Tellier, il négligera en lui l'administrateur habile et laborieux, l'artisan de la grandeur guerrière de Louis XIV, l'ergoteur sur de ses victoires, pour ne considérer que — par un certain côté — l'homme politique et, principalement, le chef de la magistrature et de la justice. Moins préoccupé de son héros que de son auditoire et de fournir à l'enseignement des vivants le panégyrique du mort, Bossuet prive volontairement celui-ci d'une partie de sa gloire.

Aveugle, au contraire, si les éloges nous paraissent excessifs, c'est à cette même subordination de la louange à l'édification qu'il faut en imputer la faute.

Quand on voit, dans l'oraison funèbre du P. Bourgoing, avec quelle magnificence Bossuet exalte la prédication du supérieur de l'Oratoire [2], parlant d'un pauvre, à l'en croire, de l'éloquence chrétienne, on se demande comment il se peut qu'un orateur doué d'un talent si original et si accompli de tous points n'ait laissé nulle trace dans la mémoire des contemporains. Aussi leurs témoignages ne confirment-ils point l'enthousiaste admiration de Bossuet : « Ce n'est pas sous ce rapport [celui de l'éloquence] que l'historien de la prédication française a vu avec raison M. Jacquinet [3] que les conférences du P. Bourgoing jugeaient en lui l'orateur, nous l'ont représenté. Les témoignages qu'il rend à son talent nous donnent idée d'un genre plus fruste, d'un mérite plus modeste. » De plus, « son talent comme celui que Bossuet met en scène naturel sans doute, put rencontrer mûrir dans les genres relégués les plus éloignés du ton de la chaire, sans se révéler par quelques traits. Où les accents de dévotion que nous avons du P. Bourgoing, auraient offert plus riche provision de connaissances théologiques et de grands accents de sentiments chrétiens, unis à une voix vibrante et prophétique, dans une langue sûre et nerveuse, mais parfois confuse, encore mal débarrassée, à ce qu'il semble, des langes du latin » [4] ? Pourvu que nous

1. Cf. plus loin la *Notice* de cette oraison funèbre.
2. Cf. plus loin, p. 22 sqq.
3. *Bossuet orateur*, p. 159 sq.

reste n'est en effet propre à nous donner l'idée de l'oraison [illegible] véritablement et seul usant que nous aurons perdu.

Mais c'est qu'il est assez facile d'imaginer de quelle façon Bossuet composait ses oraisons funèbres. Il [illegible] son héros plus qu'il ne le raconte. La vie du personnage qu'il doit célébrer suggère plus ou moins directement à sa méditation chrétienne l'idée de telle ou telle vérité, de telle ou telle vertu bonnes à recommander à son auditoire — c'est l'idée de sa prédication à la fois simple et éloquente, convaincante et pathétique tout ensemble, qui convient aux ministres de la parole sacrée. — Cette idée, il la creuse, il la pousse, et, par le fait de cette illusion semi-volontaire qui est le propre des grands penseurs comme des poètes, il l'applique gratuitement à son personnage. Revenant au réel, il le résume en l'homme qu'[illegible][1], et peu à peu il en arrive moins à décrire un portrait d'après la réalité objective, qu'à composer un type idéal d'après les [illegible] de sa propre raison. Et c'est à ce procédé que le P. Bourgoing a dû d'être si [illegible].

Observez la même altération d'un personnage dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre. [illegible] les documents qui a servi à l'histoire des faits réels, nous pouvons mieux nous rendre compte de la façon parfois assez [illegible] dont il les déforme, ou, si l'on veut, dont il les transfigure. Le récit fait par Bossuet [illegible] par Madame de Motteville lui offrait certains détails qui nous paraissent, à nous, fort caractéristiques, sans qu'il nous semble du reste mal [illegible] de les donner.

[illegible]

à la gloire de la courageuse veuve du roi despote. Nous est épisode de la fuite d'Henriette, poursuivie à travers la Manche par les vaisseaux républicains. « Étant à bord, dit-elle pour se garantir des coups de canon », et « dans la crainte qu'elle n'fût être prise par l'ennemi, elle fit venir le pilote et lui commanda de ne point tirer, d'avancer toujours chemin, et s'il voyait qu'elle ne pût échapper, de mettre le feu aux poudres[1]. » Et certes, le rappel de cette résolution de la « grande Henriette » et de Henri IV était bien fait pour achever de peindre cette figure d'héroïne chevaleresque; sans compter que les gages donnés par la reine d'Angleterre, avant et après, de sa piété profonde et active, permettaient parfaitement à Bossuet de tirer parti de cette dernière épreuve si honorable pour elle entre toutes irréprochables de cette excellente chrétienne. Mais rien ne se fait point accord avec le plan et le but du discours. Nous voici selon Bossuet, pour honorer la reine défunte que peut choisir les puissants de la terre. Il veut montrer que dans la bonne fortune, comme dans la mauvaise, les grands *doivent* « mettre sous la main la malice suprême avec une égale et aussi imperturbable résignation, — or il faut, pour donner corps à cette leçon, qu'Henriette ait pratiqué cette double patience; — il convient donc d'exalter de sa vie ce qui évidemment a été le moins à sa portée[2]. Bossuet, lui aussi, peint nous les grandes âmes « telles qu'ils sont », que « tels qu'ils devraient être » [3] Dieu peut les vouloir, pour qu'ils puissent servir de modèles à ses adorateurs. La préoccupation d'être utile prime chez lui tout

1 *Mémoires* cités, p. 26.

2 Nous croyons Bossuet possédé sous source ce raisonnement de Mme de Motteville : « Henriette a montré de quoi elle était capable pour elle-même, mais elle ne l'a point fait voir aux autres avec toutes les bontés qui arrivent aux bonnes » (*Mém.*, p. 26). Cette dernière phrase est d'un charmant de naïveté, mais n'est pas plus instructive à propos du projet de Bossuet que l'exaltation de la défaite.

3 « On voit par la lecture de ces beaux passages de Mémoires de Mme de Motteville et la pensée funèbre de Bossuet que pour ce dernier et pour la reine, l'intérêt le plus pressant était de ne point laisser échapper l'occasion unique qui s'offrait de glorifier Dieu par la mort d'une sainte » (G. Hanotaux, *Opuscules*, p. 13).

autre sorte. Lui-même il le répète à satiété, très nettement : « Je ne suis pas ici un historien[1] », je n'ai pas « à vous développer le secret des cabinets, ni l'ordre des batailles, ni les intérêts des partis », « ma voix n'est pas destinée à satisfaire les politiques ou les curieux[2] ». Je suis et ne veux être, pourrait-il ajouter, qu'un prédicateur, un prêtre que hante la passion apostolique, le désir de purifier ou de sanctifier les âmes mondaines — ces âmes dont Bossuet, depuis son arrivée à Paris et sa fréquentation de la cour, connaissait mieux et pouvait déplorer à bon escient les frivolités et la pauvreté morale.

IV — PART DU PORTRAIT HISTORIQUE DANS LES *Oraisons funèbres* DE BOSSUET. — LES DÉVELOPPEMENTS DE PHILOSOPHIE RELIGIEUSE, MORALE ET POLITIQUE. — L'ÉLOQUENCE.

Et certes on peut regretter que trop souvent cette façon de comprendre l'oraison funèbre empêche Bossuet de s'attacher à ces résurrections — dont nous sommes aujourd'hui si friands — des grands personnages historiques. Sans doute il aurait pu — et cela sans manquer à aucune des décences nécessaires et des conventions sociales de l'oraison funèbre — donner à ses personnages plus de vie, en leur laissant plus de vérité. Il est incontestable que cette brave et entêtée Henriette de France, que Bossuet nous révèle si endurante et si combative que Mme de Motteville elle-même dépeignant à Bossuet toute « vive, prompte et ravissante », ne revit qu'imparfaitement. On peut languissante et voilée, dans la toile grandiose, à elle Lebrun où Bossuet a posé sa figure idéalisée. Et de même, Marie-Thérèse, la royale victime, Le Tellier le courtisan, Anne de Gonzague, l'irréductible — on en peut imaginer des portraits plus réels, moins généraux, encore que suffisamment discrets.

Et l'on est d'autant plus tenté de reprocher à Bossuet de nous les avoir refusés quand on voit combien il a réussi dans ces résurrections historiques lorsqu'il a bien voulu se les permettre, ce qui heureusement lui est, tout de même, arrivé plus d'une fois dans les *Oraisons funèbres*.

Après tout c'est dans le discours de l'évêque de Meaux devant

1. *Oraison funèbre d'Henriette de France.*

2. *Oraison funèbre de Le Tellier.*

de Orléans d'Henriette d'Angleterre, qu'il faut chercher le portrait le plus fidèle que nous ayons, le pastel le plus ressemblant de cette fine et précieuse créature. Et l'on ne peut demander assurément le type naturaliste de Condé un relief plus énergique et plus saillant que celui qui se dégage de son oraison funèbre. Là et ailleurs encore, Bossuet s'est oublié pour nous donner et le prédicateur, habituellement jaloux d'envelopper partout et toujours, son auditoire a laissé quelquefois la place libre au peintre d'histoire qui était en lui. Et précisément pour les raisons que nous avons dites, ces parties où Bossuet consent à mettre son éloquence au service de l'histoire sont plutôt épisodiques. Ce sont plus souvent les personnages secondaires que le personnage principal qui en bénéficient. Si, par exemple, le portrait d'Henriette de France est chez son panégyriste un peu pâle, à la fois pour obéir aux convenances de l'oraison funèbre et pour remplir ce dessein d'édification morale que Bossuet a en vue, le portrait de Cromwell, au contraire, est, comme on l'a observé souvent, d'une puissante et profonde vérité. Si Anne de Gonzague et le Tellier sont, dans leurs oraisons funèbres, l'un quelque peu embelli, l'autre considérablement exempté, les silhouettes que Bossuet consacre à tracer, à côté d'eux et à propos d'eux, de Richelieu, de Mazarin, de Retz et de tout le monde de la Fronde, nous frappent par leur réalité pénétrante, et témoignent de cette intelligente vision du passé à laquelle notre curiosité attache aujourd'hui tant de prix[1].

Et d'ailleurs même si Bossuet, par une heureuse inconséquence, n'avait pas daigné bien souvent profiter des occasions d'être historien, biographe et psychologue que lui offraient les sujets de ses oraisons funèbres, les développements phi-

[1] Ce fait curieux, dont nous donnons ici l'explication, que les personnages secondaires des *Oraisons funèbres* sont quelquefois mieux dessinés que le héros, a été signalé par Lange, auteur peu connu de Bossuet, dont les *Remarques sur l'oraison funèbre de la Reine d'Angleterre* parurent à Londres en 1689. « Quoique cette princesse fût assez bien connue, écrit-il dans ses *Remarques* (cf. aussi ses *Réflexions critiques sur quelques endroits de ses Œuvres*, I, p. 358), février 1688), le public ne trouva pas qu'elle répondît à l'ancienne réputation du prélat. » Il ne connaissait pas Bossuet lorsqu'il écrivait ces lignes, et donne la raison : « On a vu M. de Meaux y parler moins avantageusement de quelques cardinaux de Richelieu, Mazarin et de Retz et quelques autres Princes. » (Lettre de La Brunel à Bussy, 29 janvier 1680.)

1 *Oraison funèbre d'Henriette de France.*

sophiques et moraux qu'il y a prodigués suffisent à donner à cette valeur sans pareille et singulièrement durable à cette partie de son œuvre oratoire.

Assurément ce qu'il y traite souvent, ce sont des « idées communes », comme on l'a dit parfois dédaigneusement[1] ; et, pour employer franchement un mot qui a voulu dire célèbre, ce sont des « lieux communs ». Mais nous pensons que l'apologie des « lieux communs » n'est plus à faire[2] : ce que la rhétorique appelle ainsi, ce sont proprement les idées générales de l'humanité civilisée, les croyances communes à tous les esprits quelque peu cultivés, les principes universels peut-être sans lesquels les hommes réunis en société, qui sont les fondements de cette société même comme de la morale individuelle, et qui l'éducation aura longtemps encore, on peut le croire, pour mission d'enraciner dans les âmes des hommes. A ces principes, Bossuet a su donner, dans ses *Oraisons funèbres*, l'expression la plus éclatante, la plus convaincue et ce qui vaut mieux encore, la plus précise. Tout le temps qu'il sera utile de rappeler à l'homme la Loi, durera ce témoignage, on aura peine à trouver de plus frappant et plus satisfaisant l'expression de ce fait capital pour la direction de la conduite des hommes que celle que nous en offrent les pages classiques de l'Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans. Et les préceptes mêmes de la morale religieuse et de la morale catholique encore que Bossuet ne songe point à les dissimuler sous la vague phraséologie dont les prétentieux fronts de notre siècle devaient plus tard trop aisément se former par lui d'une façon si haute et si nouvelle d'humaine psychologie que la morale laïque elle-même a peu de chose à faire pour les faire siens, si je puis dire, et pour les faire siens les pathétiques instances de Bossuet à ses auditeurs chrétiens en vue de leur inspirer l'horreur de « l'impénitence finale », ne différent guère au fond des appels qu'un moraliste stoïcien pourrait faire aux hommes, au nom de la dignité humaine, de réformer leur vie et de régler leur âme quand ils sont dans la pleine possession et la claire conscience d'eux-mêmes, sans attendre les repentirs douteux de la décrépitude.

J'ajoute qu'en outre des questions de morale et de philo-

[1] M. Le Roumsat, *Essai sur l'homme dans l'Histoire de l'Histoire*.
[2] F. Brunetière, *La Théorie du roman*, t. I, p. 31 sq. (Paris, Lévy).

sophie et les vertus que Bossuet a revêtues, dans ses *Oraisons funèbres*, d'une forme majestueuse et aussi frappante que possible, il y a touché aussi quelques questions sociales qui l'intéressaient, son temps et dont le nôtre n'a sans doute pas encore le droit de se désintéresser à l'heure qu'il est. Les doctrines de Bossuet sur les pouvoirs et les devoirs des rois[1], sur les heurs et malheurs de la condition de la vie religieuse et de la vie politique les peuples[2], sur les droits respectifs de l'Église et de l'État[3], ses vues sur la justice et la magistrature[4] sont des sujets d'avoir encore perdu leur actualité. Ces problèmes ne sont pas tous résolus, et si les solutions qu'en donne Bossuet ne sont plus toutes exactement conformes aux tendances du temps présent, ces solutions mêmes sont intéressantes, parce que l'on peut soutenir que les renferment même aujourd'hui un certain fonds de vérité durable et susceptible d'être utilisée[5]. Ses doctrines expriment avec une telle exactitude et une si large sincérité les enthousiasmes satisfaits ou les vœux non réalisés d'un peuple et d'un siècle, de Louis XIV, d'un témoin affectueux, nous préparons de la monarchie chrétienne et absolue qu'il est singulièrement instructif de les connaître si l'on veut comprendre l'avenir et apprécier avec justice un passé tout voisin dans le présent et l'avenir dépendent encore.

Très-souvent les mêmes et tel est l'intérêt, au point de vue du fond, les *Oraisons funèbres* de Bossuet. Resterait à en faire valoir les mérites et l'intérêt au regard de la forme, si ce travail n'avait été trop souvent fait pour avoir besoin d'être refait[6] et si d'autre part elle n'appartenait pas plus à l'histoire proprement dite qu'au commentaire de l'orateur.

1. *Or. fun. d'Henriette de France.*
2. *Ibidem.*
3. *Or. fun. de Le Tellier.*
4. *Ibidem.*
5. Voir, à ce point de vue, et substantiellement, les leçons sur la prédication chrétienne dans ses rapports avec la société, dans ce livre de la Faculté, Lecanuet et Odin.
6. Il est essentiel de lire les appréciations et l'étude de Bossuet dans Sainte-Beuve, *Lundis*, XI, p. 165 sqq. (nouvelle édition, t. XV, p. 211 sqq.); Nisard, *Fénelon*, t. II, p. 211; *Nouveaux Lundis*, t. III, p. 321, art. sur la publication des Sermons par M. Lachat. — Ernest Bersot, *Essais de philosophie et de morale*, t. I, p. 289 sqq.; Silvestre de Sacy, *Variétés littéraires*, t. II, p. 50 sqq., p. 306 sqq., deux articles où se révèle admirateur de l'art au XVIIe siècle dissimulé sous la sévérité janséniste, et qui savent ce qu'il savoir que le fut le plus beau des trésors de la chrétienté. D. Nisard, *Histoire de la littérature française*, le chapitre sur Bossuet est un des plus substantiels. F. Brunetière, *XVIIe siècle*, — L. Fabre, *Bossuet.*

non seulement la majesté qui leur convient, mais toute leur ampleur et leur valeur. Et dans nos cérémonies publiques, il en va de même. Le moins raffiné de nos auditoires démocratiques serait choqué, au milieu d'une fête religieuse ou politique solennelle, d'entendre un discours familier, ne se haussant pas au-dessus du ton de l'homélie ou d'une toilette aussi modeste qu'un rapport d'affaires ordinaire. A plus forte raison, au XVIIe siècle, et dans les circonstances où les *Oraisons funèbres* furent prononcées. Prêchant à la chapelle de Saint-Germain, fût ce même devant Louis XIV, un jour de carême, Bossuet pouvait se borner à dire que « Dieu est le maître des rois ». Prononçant, devant un auditoire venu là en cérémonie, le panégyrique solennel de la veuve de Charles Ier, Bossuet pouvait et devait dire : *Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires*, etc. Le mot de Pascal est toujours vrai : il y a des moments où il faut dire *Paris* et d'autres fois : *la capitale du royaume*. Bossuet l'a bien compris, et du reste, même dans les *Oraisons funèbres*, le ton, plus d'une fois, sait s'abaisser et l'éclat s'atténue. La plus grande partie des deux discours prononcés par Bossuet aux funérailles de Marie-Thérèse et d'Anne de Gonzague — sans compter quelques pages simplement touchantes, pénétrantes, et d'une éloquence toute pacifiée, dans les *Oraisons funèbres* d'Henriette d'Angleterre et de Le Tellier — sont là pour prouver surabondamment que Bossuet eut le sentiment de toutes les convenances diverses dont l'art se compose.

Dans son discours de réception à l'Académie française, il disait à ses nouveaux confrères : « Par vos travaux et votre exemple, les véritables beautés du style se découvrent de plus en plus dans les ouvrages français, puisqu'on y voit *la hardiesse qui convient à la liberté, mêlée à la retenue qui est l'effet du jugement et du choix*. Vous prenez garde *qu'une trop scrupuleuse régularité, qu'une délicatesse trop molle n'éteigne le feu des esprits et n'affaiblisse la vigueur du style* ». Bossuet fait un peu ici comme dans ses *Oraisons funèbres* : il loue les écrivains de son temps des mérites qu'il leur eût souhaités. Mais en tout cas, cette formule de l'idéal du style classique est bien celle que les *Oraisons funèbres* réalisent, et ce mot de leur auteur lui-même pourrait leur servir d'épigraphe.

ALFRED REBELLIAU

Le cadre d'une oraison funèbre de Bossuet.

DESCRIPTION DE LA POMPE FUNÈBRE D'HENRIETTE D'ANGLETERRE, DUCHESSE D'ORLÉANS.

Je reproduis ci-après, en l'abrégeant, la minutieuse description qu'un journal contemporain nous a laissée des obsèques et du mausolée de la duchesse d'Orléans : elle donne assez bien la sensation de ces belles pompes funèbres dont nous avons perdu l'habitude, et surtout elle aide à comprendre ce que pouvaient et devaient être la forme et le fond du discours encadré dans un tel décor.

« Comme cette princesse était d'un mérite singulier — dit la *Gazette de France* dans son numéro du 30 août 1670, — le Roi a voulu faire rendre des honneurs à sa mémoire qui n'eussent rien de commun avec tout ce qui s'était ci-devant pratiqué en pareille occasion. En effet aucune pompe funèbre ne s'est faite jusques à présent avec la magnificence qui a paru en celle-ci, et l'on peut même douter si ce que l'histoire nous dit des anciens mausolées pourrait égaler la beauté et la majesté de celui qui vient d'être admiré en cette triste cérémonie.

« Le portail était tendu de noir jusques à la première corniche, avec les armes de l'illustre défunte, peintes et dorées, de six pieds de haut, aux côtés desquelles étaient assis deux squelettes de sept pieds, feints[1] de marbre blanc, ailés, et drapés de leur linceul, soutenant une espèce de pavillon au-dessus desdites armes; et aux deux côtés de ce portail, il y en avait aussi deux, de même grandeur, qui soutenaient de pareilles armes liées les unes aux autres par des festons de velours, semés de larmes d'argent, dont les chutes finissaient par des crépines[2] de même, d'un pied[3] de haut.... » Dans le jubé[4], au-

1. C'est-à-dire en imitation de marbre blanc; c'est le sens qu'a partout le mot *feint* dans les détails qui suivent.

2. *Crépine* : « sorte de frange, tissue et ouvragée par le haut ». *Dictionnaire* de Littré.

3. Le *pied* était d'un peu plus de 32 centimètres.

4. *Jubé* : « lieu élevé, qui est ordinairement entre la nef et le chœur ». Littré.

dessus des tentures et des armes, « il y avait une herse[1] saillante de deux pieds de long, fermant une corniche qui portait quarante flambeaux de cire blanche, chacun de quatre pieds de haut. Le chœur était tendu, depuis le haut jusqu'en bas, d'un grand pavillon de drap, un autre pavillon cachait entièrement les vitres et un troisième s'étendait presque au-dessus de l'autel, en sorte qu'il ne restait aucun jour.

« Depuis le haut des grandes arcades jusqu'en bas, tout était aussi tendu de noir, et ces arcades renfoncées avec du drap en façon d'amphithéâtres. Des squelettes feints de marbre blanc, de sept pieds de haut, ailés et drapés de leur linceul, regardaient à tous les piliers du chœur, soutenant la tenture, en sorte que par leur action ils semblaient empêcher qu'elle tombât, et tenir aussi les mêmes arcades ouvertes...

« Au milieu du chœur était le mausolée sur une large estrade de huit degrés. Il y avait aux quatre coins autant de piédestaux de figure octogone, de marbre blanc, avec des tables jaspées de vert, sur chacune d'elles se voyait une manière d'autel à l'antique, avec une grande urne fumante de parfums.

« Aux côtés des deux autels faisant face à la porte du chœur, il y avait quatre figures, feintes de marbre blanc, assises, représentant la Noblesse, la Jeunesse, la Poésie et la Musique. La première avait un riche manteau, semé de léopards[2] et de fleurs de lis d'or avec un sceptre à la main, pour marquer la haute naissance de la princesse; — la seconde, déboutonnée et légèrement vêtue, tenant une guirlande de fleurs rompue, qui désignait aussi que l'illustre défunte était décédée aux plus beaux jours de son printemps, — la troisième habillée en nymphe, couronnée de laurier avec plusieurs livres à ses pieds; — et la quatrième parée de même avec un débris[3] d'instruments aussi à ses pieds, ces dernières représentant l'inclination que cette princesse avait pour l'une et pour l'autre. A l'autre face, qui regardait le grand autel, il y avait autant de figures, et assises : la Foi, l'Espérance, la Force et la Douceur, cette dernière tenant un rameau d'olive, avec une ruche de mouches à miel à ses pieds ..

« Au haut de l'estrade était un tombeau feint de marbre noir,

1 *Herse* « candélabre servant à mettre plusieurs cierges » *Littré*.

2 Les léopards figurent dans les armes de l'Angleterre.

3 *Un débris* Voy. p. 146, n. 2.

enrichi d'ornements de vermeil doré, soutenu de quatre grands léopards feints de bronze sur un socle de marbre jaspé, et au-dessus dudit tombeau, était le cercueil contenant le corps de la princesse, couvert d'un drap d'or, des plus magnifiques, bordé d'hermine, croisé d'argent, avec les armes aux quatre coins, en broderie d'or et d'argent, sur lequel était le manteau ducal et la couronne, couverte de crêpe, sur un carreau de velours noir. Les degrés de pourtour de ce superbe tombeau étaient chargés de trois cents chandeliers garnis de cire blanche, avec des écussons, et toute cette auguste et pompeuse machine était sous un dais de velours noir, orné des mêmes armes en broderie d'or, les pentes garnies de grandes crépines d'argent, soutenues par des écharpes et festons de taffetas blanc, couvert de crêpe, avec les chutes garnies de grandes franges d'argent, par lesquels il était attaché à la voûte.

« Cette pompe merveilleuse ayant été ainsi disposée, les invitations furent faites au Parlement, à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aides, à la Cour des Monnaies, au Corps de Ville et à l'Université, partout en ces termes :

« *Nobles et dévotes personnes, priez Dieu pour l'âme de très haute, très puissante, très excellente et très vertueuse princesse Henriette Anne d'Angleterre, fille de Charles premier du nom, roi de la Grande-Bretagne, et d'Henriette-Marie fille de France, épouse de Philippe, fils de France, frère unique du roy pour l'âme de laquelle le roy fait faire les prières et services en l'église Saint-Denis, en France, où son corps repose, auquel lieu, mercredi prochain, se diront les vigiles et prières des morts, pour y être le lendemain à dix heures du matin, célébré son service solennel.* »

« Le 21 de ce mois, toutes les Compagnies se rendirent en la dite église, sur les dix heures du matin, et y furent placées selon leur rang, ainsi que le clergé de France, ensuite la princesse de Condé, la duchesse de Longueville, la princesse de Carignan, etc.

« La Reine, qui assistait à cette pompe funèbre incognito, était dans une tribune accompagnée de grand nombre de personnes de marque, le roi Casimir de Pologne s'y étant, pareillement, trouvé incognito, ainsi que l'ambassadeur d'Angleterre, le duc de Buckingham, etc.

« Aussitôt que les séances eurent été prises, on alluma tous

les flambeaux et les cierges. Et les urnes du mausolée, qui n'avaient jusqu'alors fait autre chose que fumer des parfums, poussèrent de grandes flammes fort lumineuses, de manière que tant de clartés découvrant tout ce superbe appareil produisirent les plus beaux effets qu'on puisse imaginer....

« Au milieu de la messe, le héraut de Bourgogne alla querir l'abbé Bossuet, nommé à l'évêché de Condom, pour faire l'éloge funèbre, dont il s'acquitta d'une manière qui lui attira l'admiration de son illustre et nombreux auditoire.

« A la fin, les quatre évêques de Marseille, de Conserans, de Meaux et d'Autun vinrent joindre le coadjuteur de l'archevêque de Reims, prélat officiant, et tous ensemble allèrent se placer aux quatre coins du mausolée où ils firent les absolutions et les encensements accoutumés.

« Ensuite le corps de Madame fut levé par les gardes de Monsieur et porté dans le caveau. Alors l'un des hérauts appela le premier maître d'hôtel et les autres maîtres d'hôtel de la princesse défunte, lesquels rompirent leurs bâtons. Un autre héraut appela le premier écuyer, qui apporta le manteau ducal; un troisième, le chevalier d'honneur, qui porta la couronne. Tous firent ces fonctions en larmes, de se voir privés pour jamais d'une si charmante et si parfaite princesse, et ceux de la compagnie, prenant aussi part dans ce triste concert de soupirs et de pleurs, donnèrent des marques et des témoignages d'une douleur extraordinaire [1]. »

1. En outre de cette narration, on pourra lire la lettre de Mme de Sévigné (6 mai 1672) sur les funérailles du chancelier Séguier.

ORAISON FUNÈBRE

DE MADAME

YOLANDE DE MONTERBY

ABBESSE DES RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES DE SAINTE-MARIE DU PETIT-CLAIRVAUX PRONONCÉE A METZ EN DÉCEMBRE 1656

NOTICE

Cette oraison funèbre est apparemment la première que Bossuet ait prononcée. A ce titre seul, elle serait intéressante. Elle l'est encore pour deux autres raisons : parce que Bossuet y fait connaître ses idées sur le genre d'éloquence où il débutait, et parce qu'on y voit la première expression oratoire de hautes idées philosophiques où, plus tard, il devait revenir. Yolande de Monterby est tout à fait inconnue. Le couvent dont elle mourut abbesse appartenait à l'ordre de Saint-Benoît, réformé par saint Bernard.

Ubi est, mors, victoria tua?
O mort, où est ta victoire?
I Cor., xv, 55.

Quand l'Église ouvre la bouche[1] des prédicateurs dans les funérailles de ses enfants, ce n'est pas pour accroître la pompe du deuil par des plaintes étudiées, ni pour satisfaire l'ambition des vivants par de vains éloges des

1. Donne la parole aux prédicateurs. « (Votre intérêt) *m'ouvrira seul la bouche.* » Corneille, *Nicomède*, II, 3.

morts. La première de ces deux choses est trop indigne de sa fermeté, et l'autre trop contraire à sa modestie. Elle se propose un objet plus noble dans la solennité des discours funèbres : elle ordonne que ses ministres, dans les derniers devoirs que l'on rend aux morts, fassent contempler à leurs auditeurs la commune condition de tous les mortels, afin que la pensée de la mort leur donne un saint dégoût de la vie présente, et que la vanité humaine rougisse en regardant le terme fatal[1] que la Providence divine a donné à ses espérances trompeuses.

Ainsi n'attendez pas, chrétiens, que je vous représente aujourd'hui ni la perte de cette maison, ni la juste affliction de toutes ces dames[3], à qui la mort ravit une mère qui les a si bien élevées. Ce n'est pas aussi[4] mon dessein de rechercher bien loin dans l'antiquité les marques d'une très illustre noblesse, qu'il me serait aisé de vous

1. Marqué par le destin, d'où mes *fatale*. « Le mot, dit Vaugelas le plus souvent se met en mauvaise part, comme *le jour fatal, l'heure fatale*. *Scipion fatal à l'Afrique, Hannibal fatal à l'Italie*. Mais il ne laisse pas de se prendre quelquefois en bonne part », comme en cet exemple : « Cet homme est une chose *fatale* à la race de Brutus, du couvert de la république. » *Remarques* de Vaugelas, et Chassang, II, 115. « Le même tombe presque à son terme *fatal*. » Racine, *Phèdre*, I, 2.

2. Redondance de trois fréquente au XVIIe siècle. « Mais n'attendez pas, chrétiens, que je vous étale ici cette pompe et ces ornements dont se pare d'ordinaire l'éloquence humaine. » Bossuet, *Panég. de saint Paul*, fin. — « Il faut parler à tout ce qui vous anime pour ne point ménager la peine qu'il faut se donner. » Fénelon, *Rhétorique*. — « Je ne comprends pas ce qui ne peut pas qui nous doit faire trembler. » Redondance citée par Chassang (*Gramm. franç.*, 387). Cependant Vaugelas avait écrit : « On ne doit jamais en *pas* et *point* des verbes deux *ne*, par exemple on dit : « Il ne faut être ni avare ni prodigue » et non pas : « Il ne faut pas être ». *Remarques* citées Chassang, II, p. 129. Cf. Brachet et Dussouchet, *Gramm. franç. cours supér.*, p. 438.

3. Les religieuses de l'abbaye de Sainte-Marie de Metz étaient *chanoinesses*, ne recevant que des filles *nobles* et s'appelaient *dames*.

4. Ne plus « Les paroles ne peuvent dire ce sens que vous concevez ce sont des mots qui ne servent pas *aussi* pour cet usage, on ne dit pas aussi ». Pascal, *Provinciales* XII. — « La vanité des paroles n'est pas de même espèce, elle ne se suppose pas *aussi*. » La Bruyère, *Caractères*, *Des Jugements*. Racine, Descartes, Corneille offrent aussi de cet emploi nombreux exemples. Cf. Brachet et Dussouchet, *Gramm. franç. cours supér.*, p. 406.

faire voir dans la race de Monterby, dont l'éclat est assez connu par son nom et ses alliances. Je laisse tous ces entretiens superflus, pour m'attacher à une matière et plus sainte et plus fructueuse. Je vous demande seulement que[1] vous apprenez de l'abbesse très digne et très vertueuse pour laquelle nous offrons à Dieu le saint sacrifice de l'eucharistie à vous servir si heureusement de la mort qu'elle vous obtienne l'immortalité. C'est par là que vous rendrez inutiles tous les efforts de cette cruelle ennemie, et que l'ayant enfin désarmée de tout ce qu'elle semble avoir de terrible, vous lui pourrez dire avec l'Apôtre : « O mort, où est ta victoire? » *Ubi est, mors, victoria tua*[2]? C'est ce que je tâcherai de vous faire entendre[3] dans cette courte exhortation, où j'espère que le Saint Esprit me fera la grâce de ramasser[4] en peu de paroles des vérités très considérables que je puiserai dans les Écritures.

C'est un fameux problème, qui a été souvent agité dans les écoles des philosophes, lequel[5] est le plus désirable à l'homme, ou de vivre jusqu'à l'extrême vieillesse, ou d'être promptement délivré des misères de cette vie. Je n'ignore pas, chrétiens, ce que pensent là-dessus la plupart des hommes. Mais comme je vois tant d'erreurs reçues dans le monde avec un tel applaudissement[7], je ne

1. *Je vous demande que...* La Bruyère, « Je leur *demanderai* toutefois qu'ils veuillent le lire entre les repas et qu'ils s'accoutument à ne point prendre à rire, » Les Caractères, « Servons, II, 225 ». Bossuet, Sermon sur les *Devoirs des rois*, 2e p. : « Nous *supplions* votre Majesté qu'elle ne se lasse point de [illegible] »

2. I Cor. XV, 55.

3. Cf. prendre, Cf. p. 350, n. 2.

4. Cf. ce mot, « Il faut, dit-il, nommer « M. l'abbé Goujet se reconnaît que ces choses sont contenues dans les actes authentiques du tolératisme, et pour les *ramasser* en peu de mots » Bossuet, *Réflex. sur l'écrit du Ministre*, I, 1, 2 (Cf. p. 374, n. 1).

5. Lequel : « Disputer avec son valet *lequel* des deux donne mieux » sur la table » La Bruyère, éd. Servois, I, 86 (Cf. Plan, Les Forces du « *Il faut dire en quoi maxime excelle* la nôtre, « gestion est » (Cf. p. 325, n. 7).

7. Faveur applaudissement, et [illegible] Les, dans ce sens. « Opinions reçues avec *applaudissement* » Pascal, *Préf. du traité du Vide* — « Dans un *applaudissement* général de tout l'auditoire, Au

veux pas ici consulter les sentiments de la multitude, mais la raison et la vérité, qui seules doivent gouverner les esprits des hommes.

Et certes il pourrait sembler au premier abord que la voix commune de la nature, qui désire toujours ardemment la vie, devrait décider cette question ; car si la vie est un don de Dieu n'est-ce pas un désir très juste de vouloir[1] conserver longtemps les bienfaits de son Souverain ! Et d'ailleurs, étant certain[2] que la longue vie approche de plus près l'immortalité[3], ne devons-nous pas souhaiter de retenir, si nous pouvons, quelque image de ce glorieux privilège dont notre nature est déchue[4] ?

En effet, nous voyons que les premiers hommes, lorsque le monde, plus innocent, était encore dans son enfance, remplissaient des[5] neuf cents ans par leur vie

guste ne pouvait résister à de petits chagrins. » St Evremond (dans Littré).

1. *Je voulois.* « C'est faire injure au maître d'une maison d'y entrer par la fenêtre. » Pascal, *Provinciale* VI. « C'est tout ce que vous pouvez faire de la croire. » Molière, *Princesse d'Élide*, IV, 4. « Ce serait négliger l'Évangile de ne regarder comme la religion du peuple. » Massillon, *Petit Carême* (dans Littré). « Cet emploi de *de* est perpétuel au XVIIe siècle. Cependant on y emploie aussi *que de*. » « Je m'en rapporte à vous et vous demande si c'est une chose louable *que de* vivre. » La Fontaine, *Psyché* (dans Littré). « Est-ce aimer Dieu *que de* croire faiblement sa vérité ? » Fléchier, *Panégyriques* (dans Littré). Cf. p. 328, n. 5.

2. *Étant certain*, ces propositions par tripes sont fréquentes chez Bossuet, même au neutre. Ainsi : « S'agissant de combattre les démons. » Sermon *sur les Démons*, 1er exorde. Cf. Sermon *sur l'Impénitence finale*. « Ayant commencé trop tôt l'œuvre de son détachement, le temps lui a manqué. » De même la Fontaine : « Étant devenu vieux, on le mit au moulin. » Dans Chassang, *Nouvelle*, 331-334 (cf. *Or fin de Henriette de France*, p. 122, n. 3).

3. Se rapproche de l'immortalité. L'emploi de ce verbe, et à l'actif dans ce sens, est fréquent au XVIIe siècle. Mais au XVIIIe siècle on dit plutôt *approcher de*. « Les hommes qui *approchent des* nôtres nous touchent. » La Bruyère, I, 25 (*Grands écrivains*).

4. « Puisque je t'estime, ainsi que je suis triste, l'être *déchu* de tes bonnes grâces. » La Bruyère, I, 35 (*Grands écrivains*). « Vos ennemis *déchus* de leur vieille espérance. » Racine, *Britannicus*, II, 2.

5. *De* partitif devant un nom de [illegible]. « Voilà-t-on fleurir chez eux *des* quatre Grandes ? » Boileau, *Sat.* VIII. « Je passe *des* six mois sans écrire à mes amis. » Voltaire, *Lettres* (dans Littré).

et que lorsque la malice[1] est accrue[2], la vie en même temps s'est diminuée[3]. Dieu même, dont la vérité infaillible doit être la règle souveraine de nos sentiments, étant irrité contre nous, nous menace en sa colère d'abréger nos jours; et au contraire il promet une longue vie à ceux qui observeront ses commandements. Enfin, si cette vie est le champ fécond dans lequel nous devons semer pour la glorieuse immortalité, ne devons-nous pas désirer que ce champ soit ample et spacieux, afin que la moisson soit plus abondante? Et ainsi l'on ne peut nier que la longue vie ne soit souhaitable.

Ces raisons qui flattent nos sens gagneront aisément le dessus[4]. Mais on leur oppose d'autres maximes qui sont plus dures, à la vérité, et aussi plus fortes et plus vigoureuses; et premièrement, je nie que la vie de l'homme puisse être longue : de sorte que souhaiter une longue vie dans ce lieu de corruption c'est n'entendre[5] pas ses propres désirs. Je me fonde sur ce principe de saint Augustin : *Non est longum quod aliquando futurum*[6] : « Tout ce qui a fin ne peut être long. » Et la raison en est évidente, car tout ce qui est sujet à finir[7] s'efface nécessairement au dernier moment, et on ne peut compter de longueur en ce qui est entièrement effacé; car de même qu'il ne sert de rien de remplir[8] lorsque j'efface

1. Inimicitia. « Quod fuit » dans Lottin. « Lorsque » ne rend pas ce croisement de sens, « longue » mais « mauvaise » se dit *Etre de mauvaise vie*, IX, N. « Si la vie [est] bonne, elle [est] longue et la *malice* [il] n'en [est] point en lui. » Barzin, *Lettres*, fol. 18.

2. « Mes jours [sont] accrus en vertu de notre » Manuel, *Sophonisbe*, IV, 1. « Image du passé où nos yeux [se] reposent [et] qui [est] accrue [de] tout ce [qui] se [perd] » Id., *Ibid.*

3. « Je vous [vous] annonce qu'[il] pourra [se] passer [à] près de mille ans, [et] *diminuer* peu à peu » Bossuet, *Hist. universelle* (dans Littré). N. « Le Dictionnaire de l'Académie, neuvième édition, donne à *diminuer* un sens actif que presque aucun auteur ne lui donne aujourd'hui. »

4. « Des [gens] [qui] ont pu se [sauver] [sans] [la] [vie], [ils] *ne prisent la leur* » [ne] [font] [sur] [eux] [un] [cas] [quand] [il] [perd] [plus] » La Bruyère, *De l'homme*.

5. Comprendre. Cf. « Ibid., p. 550, n. 2.

6. *In Joan. Tract.* XXXIX, n. 9.

7. « Le Sermon *sur la mort* [1662], Sermons choisis, éd. Claudin, Hachette, p. 202-204.

8. « Tel est le texte de l'édition

tout par un dernier trait, ainsi la longue et la courte vie sont toutes égalées[1] par la mort, parce qu'elle les efface toutes également.

Je vous ai représenté, chrétiens, deux opinions différentes qui partagent[2] les sentiments de tous les mortels. Les uns, en petit nombre, méprisent la vie, les autres estiment que leur plus grand bien c'est de la pouvoir longtemps conserver. Mais peut-être que nous accorderons[3] aisément ces deux propositions si contraires, par une troisième maxime, qui nous apprendra d'estimer[4] la vie non par sa longueur, mais par son usage, et qui nous fera confesser qu'il n'est rien de plus dangereux qu'une longue vie, quand elle n'est remplie que de vaines entreprises, ou même d'actions criminelles; comme aussi il n'est rien de plus précieux, quand elle est utilement ménagée[5] pour l'éternité; et c'est pour cette seule raison que je bénirai mille et mille fois la sage et honorable vieillesse d'Yolande de Monterby, puisque dès ses années les plus tendres jusqu'à l'extrémité de sa vie, qu'elle a finie en Jésus-Christ après un grand âge, la crainte de Dieu a été son guide, la prière son occupation, la pénitence son exercice, la charité sa pratique la plus ordinaire, le ciel tout son amour et son espérance.

originale, que nous devons suivre ici [illegible] (Note de [illegible] Lebarq.)

1. « Certaines personnes [illegible] qu'elles *égaleront* [illegible] (*Grands écrivains* [illegible]) [illegible] les avantages et les forces [illegible]

2. Se partagent en deux parties.

3. *Concilier* [illegible] *accordions* la querelle [illegible] Corneille, *Horace*, I, 4 : « Pour accorder [illegible] » [illegible] III [illegible] p. 80.

4. « [illegible] m'apprendre [illegible] une chose impossible [illegible] » Bossuet écrit de même [illegible] 1662 [illegible]

5. *Ménager*, [illegible] fructueusement [illegible] p. 536, n. 9.

Désabusons-nous, chrétiens, des vaines et téméraires préoccupations, dont notre raison est toute obscurcie par l'illusion[1] de nos sens : apprenons à juger des choses par les véritables principes ; nous avouerons franchement, à l'exemple de cette abbesse, que nous devons dorénavant mesurer la vie par les actions, non par les années. C'est ce que vous comprendrez sans difficulté par ce raisonnement invincible.

Nous pouvons regarder le temps de deux manières différentes : nous le pouvons considérer premièrement en tant qu'il se mesure en lui-même par heures, par jours, par mois, par années ; et dans cette considération[2] je soutiens que le temps n'est rien, parce qu'il n'a ni forme[3] ni substance[4] ; que tout son être n'est que de couler[5], c'est-à-dire que tout son être n'est que de périr, et partant que tout son être n'est rien.

C'est ce qui fait dire au psalmiste retiré profondément en lui-même, dans la considération du néant de l'homme : *Ecce mensurabiles posuisti dies meos*[6] : « Vous avez, dit-il, établi le cours de ma vie pour être mesuré par

1 *Illusion*. Au sens actif. *Les illusions de nos sens*. « Apprenons à juger des choses par les véritables principes ; nous avouerons franchement, dans ce sens, chez Bossuet, « que nos temps vagues ne sont que l'illusion de la nature qui ne sait ce qu'elle veut, et qui ne cherche que ce qu'elle ne trouve jamais » (*Hist. des Variations*, X n. 3). Ou encore : « Je dissimule ce que je pourrais ajouter touchant le monde [...] et ce que les sens font à notre égard, je ne veux pas leur faire une *illusion* trop grossière » (*Ibid. Préface*).

2 « Dans cette *considération* [...] Descartes n'a pas pensé comme Bossuet, Newton a démontré *l'immuable dignité des pauvres* » (Fr. Mauriac, *Nouveaux Mémoires intérieurs*). « Si vous voulez [...] entrer dans une *considération* [...] » (Bossuet, *Sermon sur la Mort*). « Tout ce qui trouble nos [...] la *considération* des [...] » (Descartes, *Géom.*, Les Fables).

3 *Forme*. Terme [illegible] aristotélicien désignant [illegible] « Plusieurs [illegible] être aux dépens [illegible] hors de leur [illegible] » (Locke, « Depuis [illegible] sur la *forme* des [illegible] » (Leibniz, *Discours de métaphysique*). « Nos [illegible] » (Bossuet, *Élévations*, III 2).

4 *Substance*. Ce mot [illegible] « Ce qui subsiste par soi-même [illegible] » (Bossuet, [illegible] Les [illegible] « Il [illegible] » (Bossuet, *Sermon sur la Mort*).

5 « Le temps [illegible] par [illegible] » (Pascal, *Les Provinciales*, Lettre [illegible]). « Nos [illegible] » (Bossuet, *Sermon sur la Mort*).

6 *Ps.* XXXVIII, 6.

« le temps[1]; » et c'est ce qui lui fait dire aussitôt après : *Et substantia mea tanquam nihilum ante te* || « Et ma sub- « stance est comme rien devant vous », parce que tout mon être dépendant du temps, dont la nature est de n'être jamais que dans un moment qui s'enfuit[2] d'une course précipitée et irrévocable, il s'ensuit que ma substance n'est rien, étant inséparablement attachée à cette vapeur légère et volage, qui ne se forme qu'en se dissipant, et qui entraîne perpétuellement mon être avec elle d'une manière si étrange[3] et si nécessaire que si je ne suis le temps je ne perds, parce que ma vie demeure arrêtée; et d'autre part, si je suis le temps qui se perd et coule toujours, je me perds nécessairement avec lui : *Ecce mensurabiles posuisti dies meos, et substantia mea tanquam nihilum ante te*; d'où, passant plus outre[4], il conclut : *Io magne pertransit homo*[5] : « L'homme passe « comme les vaines images » que la fantaisie[6] forme et elle-même dans l'illusion de nos songes, sans corps, sans solidité et sans consistance[7].

Mais élevons plus haut nos esprits[8], et après avoir

1 Dans le Sermon *sur la mort* Bossuet emploie une expression plus expressive : « Voici que vous avez fait mes jours mesurables. »

2 Cf. Sermon *sur la mort*. Ses propres *Pensées*, édition Hachette, p. 240.

3 Cf. *Hist. univ.*, III, 3, 30 et 1.

4 *Plus outre*. « Bossuet dit *passer outre* et *passer plus outre* comme on dit aujourd'hui, mais il peut aussi, pour *passer encore plus loin*, » Lebarq, *Œuvres oratoires de Bossuet*, t. I, p. xvii. « Faudra-t-il que nous ne suspendions ces protestations vaines que pour dire que *passant plus outre* nous ne voyons plus rien? Bossuet, dans vos yeux comme en vos âmes, elles sont vives. » Bossuet, *Te deum*, *Panégyrique de saint Paul*, etc. « Mais ne passons pas plus outre, » Bossuet, *Sermon sur la Providence*, 1662. « Ne passons pas plus outre, » Bossuet, *Sermon sur la Providence*, 1662. « Ne passons pas plus outre, » Bossuet, *Sermon sur la Providence*, 1662.

5 Cf. Bossuet, *Sermon sur la mort*, *Exposition de la Doctrine catholique*, *Méditations sur l'Évangile*, *Élévations sur les mystères*, *Panégyrique de saint Paul*, etc. « Mais ne passons pas plus outre, » Bossuet, *Sermon sur la Providence*, 1662. « Ne passons pas plus outre, » Bossuet, *Sermon sur la Providence*, 1662. « Ne passons pas plus outre, » Bossuet, *Sermon sur la Providence*, 1662.

6 Cf. Bossuet, *Sermon sur la mort*, *Exposition de la Doctrine catholique*, *Méditations sur l'Évangile*, *Élévations sur les mystères*, *Panégyrique de saint Paul*, etc. « Mais ne passons pas plus outre, » Bossuet, *Sermon sur la Providence*, 1662. « Ne passons pas plus outre, » Bossuet, *Sermon sur la Providence*, 1662. « Ne passons pas plus outre, » Bossuet, *Sermon sur la Providence*, 1662.

7 Cf. Bossuet, *Sermon sur la mort*, *Exposition de la Doctrine catholique*, *Méditations sur l'Évangile*, *Élévations sur les mystères*, *Panégyrique de saint Paul*, etc. « Mais ne passons pas plus outre, » Bossuet, *Sermon sur la Providence*, 1662. « Ne passons pas plus outre, » Bossuet, *Sermon sur la Providence*, 1662. « Ne passons pas plus outre, » Bossuet, *Sermon sur la Providence*, 1662.

8 *Nos esprits*. L'emploi du pluriel est un de ces archaïsmes [illegible] Bossuet.

regarde le temps dans cette perpétuelle dissipation, considérons-le maintenant en un autre sens, en tant qu'il aboutit à l'éternité; car cette présence immuable de l'éternité, toujours fixe, toujours permanente, enfermant en l'infinité de son étendue toutes les différences des temps, il s'ensuit manifestement que le temps peut être en quelque sorte dans l'éternité; et il a plu à notre grand Dieu, pour consoler les misérables mortels de la perte continuelle qu'ils font de leur être par le vol irréparable du temps, que ce même temps qui se perd fût un passage à l'éternité qui demeure; et de cette distinction importante du temps considéré en lui-même et du temps par rapport à l'éternité je tire cette conséquence infaillible.

Si le temps n'est rien par lui-même, il s'ensuit que tout le temps est perdu auquel nous n'aurons point attaché quelque chose de plus immuable que lui, quelque chose qui puisse passer à l'éternité bienheureuse. Ce principe étant supposé[1], arrêtons un peu notre vue sur un vieillard qui aurait blanchi dans les vanités de la terre. Quoique l'on me montre ses cheveux gris, quoique l'on me compte ses longues années, je soutiens que sa vie ne peut être longue, j'ose même assurer qu'il n'a pas vécu, car que sont devenues toutes ses années? Elles sont passées, elles sont perdues. Il ne lui en reste pas la moindre parcelle en ses[2] mains, parce qu'il n'y a rien attaché de fixe ni de permanent. Que si toutes ses années sont perdues, elles ne sont pas capables de faire nombre. Je ne

1. Pose. *Supposer* ne signifie pas chez Bossuet *présenter comme une hypothèse* [illegible] *établir comme une vérité* [illegible] « *Je supposerai* [illegible] » Bossuet, Sermon *sur la Justice*. « En *supposant* [illegible] » La Bruyère, *Des esprits forts*.

2. Au XVIIe siècle on trouve souvent [illegible] possessif [illegible] « Le soleil [illegible] » [illegible] « Il [illegible] » [illegible] Dessonnet, *Gramm. franç. [illegible]* p. 525.

vois rien à compter dans cette vie si longue, parce que tout y est inutilement dissipé[1] ; par conséquent tout est mort en lui ; et sa vie étant vide de toutes parts, c'est erreur de s'imaginer qu'elle puisse jamais être estimée longue.

Que si je viens maintenant à jeter les yeux sur la dame[2] si vertueuse qui a gouverné si longtemps cette noble et religieuse abbaye, c'est là où[3] je remarque, fidèles, une vieillesse vraiment vénérable. Certes, quand elle n'aurait vécu que fort peu d'années, les ayant fait profiter[4] si utilement pour la bienheureuse immortalité, sa vie me paraîtrait toujours assez longue. Je ne puis jamais croire qu'une vie soit courte, lorsque j'y vois une éternité toute entière glorieusement attachée.

Mais quand je considère quatre-vingt-dix ans si soigneusement ménagés[5], quand je regarde des années si pleines et si bien marquées par les bonnes œuvres, quand je vois dans une vie si réglée tant de jours, tant d'heures et tant de moments comptés et alloués[6] pour l'éternité, c'est là que je ne puis m'empêcher de dire : O temps utilement employé ! ô vieillesse vraiment précieuse ! *Ubi est, mors, victoria tua ?* « O mort, où est ta victoire ? » Ta main avare n'a rien enlevé à cette vertueuse abbesse,

1. A été dissipé. Prétérit passif à l'imitation du latin, *dissipatum est*.

2. Cf. supra, p. 2, n. 7.

3. *Où* [illegible] Bossuet, *Panég. de saint Bernard* [illegible]

4. « A conserver ce qu'on a acquis, à le faire profiter. » Bossuet, sermon sur *l'Ardeur de la pénitence*. « De quoi m'ont profité tant d'inutiles soins ? » Racine, *Phèdre*, II, 5.

5. Cf. p. 36, n. 9.

6. « *Allouer*, passer. Se dit [illegible] *alloué* [illegible] Calvin, *Institution* [illegible]

parce que son domaine[1] n'est que sur le temps, et que la sage dame dont nous parlons, desirant conserver celui qu'il a plu à Dieu lui donner[2], l'a fait heureusement passer dans l'eternité.

Si je l'envisage, fideles, dans l'intérieur de son âme, j'y remarque dans[3] une conduite tres sage une simplicité chrétienne. Étant humble dans ses actions et ses paroles, elle s'est toujours plus glorifiée d'etre fille de Saint Bernard[4] que de tant de braves aïeux de la race desquels elle est descendue. Elle passait la plus grande partie de son temps dans la meditation et dans la priere. Ni les affaires, ni les compagnies[5] n'etaient pas[6] capables de lui ravir le temps qu'elle destinait aux choses divines. On la voyait entrer en son cabinet avec une contenance, une modestie et une action[7] toute retirée[8], et là elle répandait son cœur devant Dieu avec

1. Droit de souveraineté et de [illegible] « Il a voulu nous laisser un certain *domaine* sur nos actions. » Bossuet, *Sermon sur la Providence*, 1er point. « Dieu a bien voulu nous laisser un *domaine* sujet à notre liberté. » Bourdaloue, *Sermon pour le Vendredi de la Passion*, 1er point.

2. « Afin qu'il lui *plaise* par sa bonté *nous remplir* de son Esprit saint. » Bossuet, *Sermon sur la Loi de Dieu*. « Il vous *plaira* de nous pardonner plus facilement que [illegible] ne *plaira* à cette [illegible] » Corneille, *Horace*, V, 2. « Vous *plaît-il*, dom Juan, *nous faire voir* ces beaux mystères? » Molière, *Festin de Pierre*, I, 3.

3. *Dans* avec cf. t. 318, n. 3.

4. Et de Notre

5. *Les compagnies* [illegible] « O Dieu! les vertus [illegible] ne sont plus [illegible] dans les *compagnies*! » Bossuet, *Sermon sur la Providence de la Religieuse*. « Sa pensée est tellement [illegible] de toutes les *compagnies*. » Discours de Réception [illegible] « [illegible] *compagnies* plus [illegible]

pagnies les plus [illegible]. » Labbe de la Hogarde, *Esprit du temps*.

6. [illegible] « Ne le perds de ces corps [illegible] ne sont pas [illegible] » Bossuet, *Panegyrique de saint Bernard*, *Exorde*. « Ni Mons ou du Plessis-lez-Meaux [illegible] Vaux [illegible] ne sont pas [illegible] » Balzac, dans le Dictionnaire de Furetière, sur « Les grandes richesses ne sont pas [illegible] ou [illegible] ne servent point d'obstacles aux grandes injustices. » Nicole, *Essais*. « Voyez [illegible] Bossuet, *Sermons français*, 158 et suiv., 2, c. 2.

7. *Action* [illegible] « [illegible] [illegible] le corps et [illegible] de la [illegible] on peut [illegible] tout [illegible] que [illegible] [illegible] un [illegible] [illegible] peut [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] » Duc de Nevers.

8. *Retirée* [illegible] « [illegible] [illegible] de Monsieur de Turenne et son esprit retiré en lui-même

cette bienheureuse simplicité qui est la marque la plus assurée des enfants de la nouvelle alliance. Sortie de ces pieux exercices, elle parlait souvent des choses divines avec une affection[1] si sincère qu'il était aisé de connaître[2] que son âme versait sur ses lèvres ses sentiments les plus purs et les plus profonds. Jusque dans la vieillesse la plus décrépite elle souffrait les incommodités et les maladies sans chagrin, sans murmure, sans impatience, louant Dieu parmi ses douleurs[3], non point par une constance affectée, mais avec une modération qui paraissait[4] bien avoir pour principe une conscience tranquille, et un esprit satisfait[5] de Dieu.

Parlerai-je de sa prudence si avisée dans la conduite de sa maison? Chacun sait que sa sagesse et son économie en a beaucoup relevé le lustre[6]; mais je ne vois rien de plus remarquable que ce jugement si réglé[7] avec lequel elle a gouverné les dames qui lui étaient confiées, toujours également éloignée et de cette[8] rigueur farouche et de cette indulgence molle et relâchée; si bien que

[illegible] fait passer pour timide. » (St-Evremond [illegible] Dictionnaire de Furetière.)

1. *Affection* [illegible] *affection* [illegible] La Bruyère [illegible] 152 [illegible] *Affection* [illegible] *affection* [illegible] *affection* [illegible] *affection* [illegible] 1694 [illegible] *affection* [illegible] Dict. de Furetière.

2. *Connaître*, [illegible] Cf. p. 200 [illegible]

3. Cf. p. 208, n. 2.

4. [illegible] Cf. p. 326, n. 1.

5. A qui Dieu suffisait.

6. Éclat, sens fréquent au XVIIe s. « La maison de M. le Prince avait [illegible] un nouveau *lustre* [illegible] Hôtel Carnavalet, *Mé*[illegible] [illegible] C'est un [illegible] le *lustre* [illegible] La Bruyère, *Du Mérite personnel*.

7. Mesuré, prudent. « [illegible] plus [illegible] dans ses conseils. » (Bossuet, *Hist. universelle*.) [illegible] *Réglé* se dit [illegible] et [illegible] esprit bien *réglé*, [illegible] juste. » (Dict. de Furetière.)

8. [illegible] *Maman*, 9 [illegible] *profugisse* [illegible]

comme elle avait pour elles une sévérité mêlée de douceur, elles lui ont toujours conservé une crainte accompagnée de tendresse, jusqu'au dernier moment de sa vie et dans l'extrême caducité de son âge[1].

L'innocence[2], la bonne foi, la candeur étaient ses compagnes inséparables. Elles conduisaient ses desseins, elles ménageaient[3] tous ses intérêts, elles régissaient toute sa famille. Ni sa bouche, ni ses oreilles n'ont jamais été ouvertes à la médisance, parce que la sincérité de son cœur en chassait cette jalousie secrète qui envenime presque tous les hommes contre leurs semblables. Elle savait donner de la retenue aux langues les moins modérées : et l'on remarquait dans ses entretiens cette charité dont parle l'Apôtre[4], qui n'est ni jalouse ni soupçonneuse, toujours si disposée à croire le bien qu'elle ne peut pas même soupçonner le mal.

Vous dirai-je avec quel zèle elle soulageait les pauvres membres de Jésus-Christ[5] ? Toutes les personnes qui l'ont fréquentée savent qu'on peut dire sans flatterie qu'elle était naturellement libérale, même dans son extrême vieillesse, quoique cet âge ordinairement soit souillé des ordures[6] de l'avarice. Mais cette inclination généreuse s'était particulièrement appliquée[7] aux pauvres. Ses

1 Latinisme « *In extremo ætatis* [illegible] » Corneille

2 Bonne foi, franchise « Hélas ! comment n'ai-je pas soupçonné sa défiance ? Que les pleurs de sa mère et la sienne m'auraient » Racine, *Andromaque* I 3

3 *Ménageaient* Cf § 35b, n 9 Conservation de Bourdaloue

4 I Cor xiii 5

5 *Membres* Lorsqu'on dit que [illegible] on veut dire qu'il est fréquenté souvent « Vous savez que cette [illegible] est sensible [illegible] pour les [illegible] Sermon sur l'*Ardeur de la Pénitence*, 3e point « Que le cœur de l'homme est creux et plein de [illegible] dure ! » Pascal *Pensées* édit Havet, IV 1 « Elle qui ne sait pas [illegible] de crimes et de [illegible] dures » Molière, *Tartuffe* III 6

6 *Ordures* [illegible] « Votre Majesté voit [illegible] qui ne sont pas [illegible] *appliquées* [illegible] » Bossuet *Premier Sermon pour la Fête de la Toussaint* « Vous êtes trop bon [illegible] *appliquer* [illegible] pour le [illegible] » Sévigné, *Journaux inédits* [illegible] « Les vôtres [illegible] subsistent avec [illegible]

charités s'étendaient bien loin sur les personnes malades et nécessiteuses : elle partageait souvent avec elles ce qu'on lui préparait pour sa nourriture, et dans ces saints empressements[1] de la charité qui travaillait son âme innocente d'une inquiétude pieuse pour les membres affligés du Sauveur des âmes, on admirait particulièrement son humilité, non moins soigneuse de cacher le bien, que sa charité de le faire. Je ne m'étonne plus, chrétiens, qu'une vie si religieuse ait été couronnée d'une fin si sainte.

et tout le cœur *appliqués*. » La Bruyère, *De la cour*.

1. *Empressements*. V. p. 310, n. 8 et p. 336, n. 2.

ORAISON FUNÈBRE
DU R. P. BOURGOING

SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION DE L'ORATOIRE

PRONONCÉE A PARIS,
EN L'ÉGLISE DES ORATORIENS DE LA RUE SAINT-HONORÉ
LE 4 DÉCEMBRE 1662.

NOTICE

Le nom du P. Bourgoing serait oublié aujourd'hui, s'il ne se rattachait à la fondation de la célèbre maison de l'Oratoire. Alors curé de paroisse, il fut un des cinq ecclésiastiques qui, le 11 novembre 1611, assemblés par Pierre de Bérulle, jetèrent les fondements d'une congrégation française destinée — à l'exemple de celle que saint Philippe de Néri avait établie à Rome — à réformer, au point de vue de l'instruction et des mœurs, le clergé séculier. Les décrets du Concile de Trente, sur ce point, étaient restés lettre morte en France, non seulement, comme dit un historien de l'Oratoire, le P. Cloyseault, « parce qu'il ne se trouvait personne qui fît une profession particulière de conformer sa vie » aux règles édictées par les Pères du Concile, mais parce que l'autorité de leurs décisions, combattue par les gallicans, était médiocre dans notre pays. Cependant la France avait peut-être encore plus besoin d'une réforme du clergé que l'Italie, parce que le protestantisme y était plus répandu, et, dit encore le P. Cloyseault, « le clergé plus déréglé » qu'ailleurs. Aussi saint François de Sales, César de Bus — fondateur lui-même de l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne, — et, avec eux, beaucoup d'autres hommes d'Église, encourageaient fort Pierre de Bérulle à prendre la direction de cette entreprise, à laquelle le rendait propre, plus que personne, l'énergie pratique alliée en lui à une dévotion ardente. Le succès fut rapide. « La plupart des évêques

du royaume avait désiré les Oratoriens dans leurs diocèses pour l'instruction des ecclésiastiques, cette congrégation se multiplia en peu de temps. » Elle a tenu, dans l'histoire religieuse et littéraire de la France au XVIIe siècle, une place assez importante pour que nous complétions ici le tableau célèbre que Bossuet en a tracé[1] par l'analyse de la « bulle d'établissement » qui « renferme l'esprit de la nouvelle congrégation ». « Les principales fonctions extérieures de la congrégation sont : premièrement, embrasser toutes les fonctions et tous les emplois qui conviennent à l'ordre sacerdotal. Secondement, ne les exercer que par dépendance et soumission aux évêques. Troisièmement, vaquer à l'instruction et à l'éducation des prêtres et de ceux qui aspirent aux ordres sacrés, en leur apprenant, dans les séminaires, non seulement la science des choses qu'ils doivent savoir, mais encore l'usage qu'ils doivent faire de cette science, les cérémonies et les fonctions ecclésiastiques et surtout la vie sainte et exemplaire qu'ils doivent mener dans cet état. » Le P. Cloyseault, *Vie du cardinal de Bérulle*.

C'est de cette congrégation que le P. Bourgoing, né en 1585 à Paris, devint supérieur en 1641, à une époque où les querelles du Jansénisme allaient jeter la division dans l'Église de France et, en particulier, dans l'Oratoire. On verra plus loin comment Bossuet, dans le texte de l'oraison funèbre qui nous a été conservé, fait allusion, en passant, à ces querelles. Mais, si l'on en croit un janséniste contemporain, le chanoine Hermant, auteur de mémoires, encore inédits, sur l'histoire ecclésiastique de son temps, le discours prononcé aurait été en réalité beaucoup plus vif contre les disciples de Jansénius et les amis de Saint-Cyran[2]. Il se peut que le premier éditeur au XVIIIe siècle, des sermons de Bossuet, Dom de Foris, fervent janséniste lui aussi, ait supprimé sans scrupule un passage qui le chagrinait. — Une copie prise par l'oratorien Battere en 1729, de plusieurs parties de l'oraison funèbre du P. Bourgoing a permis à M. l'abbé Lebarq[3] de faire quelques corrections au texte de De Foris. Nous reproduisons le texte tant revu par le plus récent éditeur.

1. V. plus loin, p. 19-20. — 2. A. Gazier, édit. class. des *Orai*[illegible] — 3. *Œuv. orat. de Bossuet*, p. [illegible]

EXTRAITS

Qui bene præsunt presbyteri, duplici honore digni habeantur.

Les prêtres qui gouvernent sagement, doivent être tenus dignes d'un double honneur.

I Tim., v, 17.

Je commencerai ce discours en faisant au Dieu vivant des remerciements solennels de ce que la vie de celui dont je dois prononcer l'éloge a été telle, par sa grâce, que je ne rougirai point de la célébrer en présence de ses saints autels et au milieu de son Église. Je vous avoue, chrétiens, que j'ai coutume de plaindre les prédicateurs, lorsqu'ils font les panégyriques funèbres des princes et des gens du monde. Ce n'est pas que de tels sujets ne fournissent ordinairement de nobles[1] idées : il est beau de découvrir les secrets d'une sublime politique, ou les sages tempéraments[2] d'une négociation importante, ou les succès glorieux de quelque entreprise militaire. L'éclat de telles actions semble illuminer un discours ; et le bruit qu'elles font déjà dans le monde aide celui qui parle à se faire entendre d'un ton plus ferme et plus

1. « *Noble* se dit figurément en choses spirituelles et morales, et signifie *grand et ce* la poète donne à ses pers nuages les idées *nobles* et *vieux* : les sentiments *nobles* grands et généreux. » Diet. de Richelet. « L'homme est le plus *noble* de tous les animaux. Voilà un chien bien *noble*. Les levriers sont les plus *nobles* de tous les chiens. » Diet. de l'Académie, 1694.

2. Aux commencements (1 plus loin, p. 14, n. 4) « Il fallut trouver des *tempéraments* et donner au peuple des tribuns pour le défendre contre les consuls. » Bossuet, *Hist. universelle*, I, 8. « Il proposa un ou six *tempéraments* qui auraient été reçus si le roi ne s'était fait une loi de ne les point recevoir. » Sévigné (dans Littré). « Nous lui fîmes voir quelques-uns qui s'était passé, il n'y avait plus de sûreté pour lui dans le *tempérament* » (à se tenir sur la réserve). Retz, *Mémoires* (dans Littré).

magnifique[1]. Mais la licence[2] et l'ambition, compagnes presque inséparables des grandes fortunes; mais l'intérêt et l'injustice, toujours mêlés trop avant[3] dans les grandes affaires du monde, font qu'on marche parmi[4] des écueils; et il arrive ordinairement que Dieu a si peu de part dans de telles vies, qu'on a peine à y trouver quelques actions qui méritent d'être louées par ses ministres.

Grâces à la miséricorde divine, le R. P. Bourgoing, supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire, a vécu de sorte que[5] je n'ai point à craindre aujourd'hui de pareilles difficultés. Pour orner une telle vie, je n'ai pas besoin d'emprunter les fausses couleurs de la rhétorique, et encore moins les détours de la flatterie. Ce n'est pas ici de ces discours où l'on ne parle qu'en tremblant, où il faut plutôt passer avec adresse, que s'arrêter avec assurance, où la prudence et la discrétion tiennent toujours en contrainte[6] l'amour de la vérité. Je n'ai rien ni à taire ni à déguiser, et si la simplicité vénérable d'un prêtre de Jésus-Christ, ennemie du faste et de l'éclat, ne

1. Élevé, pompeux [illegible] (*Or. fun. de Condé* [illegible]) [illegible] termes *magnifiques* [illegible] Boileau, *ép.* IX [illegible] des [illegible] *magnifiques* [illegible] *Lexique de la langue* [illegible]

2. [illegible] Bossuet, *Hist. univ.* [illegible] III, 7 [illegible]

3. *Intimement* [illegible] « *Quoi !* [illegible]

[illegible] II, 254 [illegible]

4. *Parmi* [illegible] p. 298 [illegible]

5. [illegible] *de sorte que* [illegible] *de St Bernard* [illegible] II, 165 [illegible] *de sorte que* [illegible]

6. « Q [illegible] *Tient* [illegible] *en contrainte* ? » Racine, *Britannicus*, V, 1.

présente pas à nos yeux de ces actions pompeuses qui éblouissent les hommes, son zèle, son innocence[1], sa piété éminente nous donneront des pensées plus dignes de cette chaire. Les autels ne se plaindront pas que leur sacrifice soit interrompu par un entretien profane; au contraire, celui que j'ai à vous faire vous proposera[2] de si saints exemples, qu'il méritera de faire partie d'une cérémonie si sacrée, et qu'il ne sera pas une interruption, mais plutôt une continuation du mystère.

Laissant donc de côté la glorieuse naissance du père Bourgoing, l'orateur se contentera de le montrer « noble » de cette noblesse que saint Grégoire de Nazianze appelle si élégamment la noblesse personnelle. « Prêtre digne de ce nom et digne de commander à d'autres prêtres, le P. Bourgoing aura eu le double honneur de *vivre saintement en l'esprit du sacerdoce* et *d'élever dans le même esprit la sainte congrégation qui était commise à ses soins*. C'est ce que Bossuet se propose d'expliquer dans les *deux points* de ce discours.

PREMIER POINT

Le P. Bourgoing s'était, dès son enfance, préparé à sa mission, « se consacrant » pour ainsi dire lui-même « par la pratique persévérante de la piété ».

Or l'âme prêtre, et visant à la perfection du sacerdoce, il s'associa « sans délibérer » dès qu'il la vit paraître « une congrégation qui avait précisément pour fondement ce désir de la perfection ecclésiastique », l'*Oratoire*.

En ce temps, Pierre de Bérulle, homme vraiment illustre et recommandable[3], à la dignité duquel j'ose dire

1. *Innocence* [illegible] p. 58 [illegible]
2. *Proposer* [illegible] sous les [illegible] *proposer* [illegible] Bossuet [illegible] *Henriette de France* p. 76 [illegible] *proposer* [illegible] Sermon sur la *Dignité de la Religion* [illegible] *proposer* [illegible] « Le Brayer, *Discours à l'Académie Préface* [illegible]
3. [illegible]

que même la pourpre romaine n'a rien ajouté, tant [illegible] était déjà relevé[1] par le mérite de sa vertu et de [illegible] science, commençait à faire luire à[a] toute l'Égli[illegible] gallicane les lumières les plus pures et les plu[illegible] sublimes du sacerdoce chrétien et de la vie ecclé[illegible] siastique. Son amour immense pour l'Église lui inspir[illegible] le dessein de former une compagnie à laquelle il n'[illegible] pour voulu donner d'autre esprit que l'esprit même d[illegible] l'Église, ni d'autres règles que ses canons, ni d'autre[illegible] supérieurs que ses évêques, ni d'autres liens que sa charité[illegible] ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et d[illegible] sacerdoce. La une sainte liberté fait un saint engage[illegible] ment; on obéit sans dépendre; on gouverne sans com[illegible] mander; toute l'autorité est dans la douceur, et le respec[illegible] s'entretient sans le secours de la crainte. La charité « qui bannit la crainte »[b], opère un si grand miracle[illegible] et sans autre joug qu'elle-même, elle sait non seulemen[illegible] captiver[3], mais encore anéantir la volonté propre. L[illegible] pour former de vrais prêtres, on les mène à la source d[illegible] la vérité : ils ont toujours en main les saints livre[illegible] pour en rechercher[4] sans relâche la lettre par l'étude[illegible] l'esprit par l'oraison, la profondeur par la retraite[illegible] l'efficace par la pratique, la fin par la charité à laquelle tout se termine[5] et « qui est l'unique trésor du christia-

douceur, puisqu'il est certain que rien n'est plus *recommandable* par sa loquence. Archevêque de Paris, [illegible] tions » (Bossuet, [illegible], 1700).

1 *Relevé* : placé au-dessus du niveau ordinaire. Ce mot a [illegible] quelquefois un sens qui [illegible] les noms de choses et [illegible] p. 70.

2 *A* pour *de*, [illegible] 1.

3 *Captiver* : [illegible] 500, [illegible] 4.

4 *Rechercher* : le autre texte [illegible] *chercher*. La suite de que nous publions avec [illegible] table de la [illegible] est extraite [illegible] « Sermon de Bossuet », chez qui ce mot *rechercher* le plus souvent [illegible] on pas

« conquête d'une chose [illegible] mais l'*étude attentive* [illegible] on en se [illegible] approfondit » pour *rechercher* [illegible] se dit, [illegible] aussi [illegible] « Sermon pour le [illegible] *sur la Pénitence*.

5 Allusion [illegible] « Et ne [illegible] accusons [illegible] Dieu ne refuse [illegible] de se rabaisser [illegible] jusqu'à se *terminer* [illegible] en homme » (Bossuet, 1er Sermon pour l'Assomption). « Vous serez [illegible] pures quand vos pensées [illegible] que se *terminent* [illegible] est [illegible] pensé » (Pascal, *Pensées*, I, [illegible] Lafuma). « Qui sait parler à [illegible] c'est peut-être qu'il *se termine* [illegible] prudence et toute la sa[illegible]

tianisme, « *christiani nominis thesaurus*[1], » comme parle Tertullien.

Tel est à peu près, Messieurs, l'esprit des prêtres de l'Oratoire; et je pourrais en dire beaucoup davantage[2], si je ne voulais épargner la modestie de ces Pères. Sainte Congrégation, le P. Bourgoing a besoin de vous pour acquérir la perfection du sacerdoce, après laquelle il soupire; mais je ne crains point d'assurer que vous avez besoin de lui réciproquement pour établir[3] vos maximes[4] et vos exercices; et en effet, chrétiens, cette vénérable compagnie est commencée[5] entre ses mains : il en est un des quatre premiers avec lesquels son instituteur[6] en a posé les fondements; c'est lui-même qui l'a étendue dans les principales villes de ce royaume. Que dis-je, de ce royaume? Nos voisins lui tendent les bras; les évêques des Pays-Bas l'appellent[7]; et ces provinces florissantes lui

des courtisans. » La Bruyère, *De la cour.*

1. *De Patient.*, c. 12.

2. *Beaucoup davantage.* « Vous l'admireriez *beaucoup davantage*, si je vous pénétrais le motif de cette action glorieuse. » Bossuet, *Panég. de saint Paul.* « Je ne [illegible] *beaucoup davantage* en faisant des pasteurs [illegible] des instructeurs. » Bossuet, Sermon *sur la Justice.* « Nous dirons aujourd'hui, *beaucoup plus.* » (t. I, p. 254, n. 4.)

3. *Établir*, fixer, créer. Cf. Bossuet, *Hist. universelle*, t. I, 30. « Rome, toujours [illegible] christianisme, fit son dernier effort pour l'éteindre, et acheva de l'*établir*. » « Nous [illegible] vu dire, du commun consentement de tout le parti, [illegible] ce grand bien pour l'Église, qu'il le faudrait *établir*, si elle n'était pas établie. » Id., *Hist. des Variations*, XIII, 6.

4. *Maximes.* Règles, plan de conduite. Fréquent chez Bossuet. Cf. [illegible], *Or. fun. de Condé*, p. 520. « *De maximes*, ils n'en ont point; de [illegible] ils vivent à l'aventure. » La Bruyère, *Des grands.*

5. *Est commencée.* Les dictionnaires du XVIIe siècle [illegible] ce verbe au passif.

6. « Jésus-Christ, son *instituteur*, [illegible] » Bossuet, Sermon pour la *Septuagésime*. « Saint Augustin [illegible] *instituteur* [illegible] ordre. » Patru, dans le [illegible] de Richelieu.

7. *Les évêques des Pays-Bas l'appellent.* « Le P. de Bérulle [illegible] prêtres de la Congrégation de l'Oratoire [illegible] ou diocèses, où on les souhaitait avec grand empressement [illegible] par leurs missions [illegible] la campagne [illegible] plus par les retraites et par les conférences.

dovent l'établissement de tant de maisons qui ont consolé leurs pauvres, humilié leurs riches, instruit leurs peuples sanctifié leurs prêtres, et répandu bien loin aux environs la bonne odeur de l'Évangile.

Le P. Bourgoing n'était pas moins animé de véritable esprit de sacerdoce chrétien dans ses « exercices particuliers ». « Les ministres de Jésus-Christ ont deux principales fonctions : parler à Dieu par l'oraison, parler aux peuples par la prédication de l'Évangile. » Et c'est parce qu'il se retrempait continuellement dans la prière qu'il excellait dans le sermon.

Je ne m'étonne donc plus s'il prêchait si savamment au peuple fidèle[1] le mystère de Jésus-Christ qu'il avait si bien médité, ô Dieu vivant et éternel, quel zèle, quelle onction! quelle douceur! quelle force! quelle simplicité et quelle éloquence! O qu'il était éloigné de ces prédicateurs mondains, qui ravissent[2] leur digne de jusqu'à faire servir au désir de plaire le ministère d'instruire[3], qui ne rougissent pas d'acheter des acclamations par de

avec lesquelles il disposait les ecclésiastiques à recevoir les saints Ordres. Il fut supérieur pour les séculiers à Avignon, puis à Paris, où il mourut. Il a laissé quelques petites *Méditations* publiées [illegible]

1 On a lu au fol. 14 le Bréviaire. *Des Esprits forts*. « Ils sont [illegible] vers ces vastes lieux, et les [illegible] ja tant de grands hommes [illegible] cames, s'élève, et ne cesse [illegible] *fidèles*. » Lequel des deux [illegible] us, et pas sec de sa raison ou [illegible] *pidèle* qu'on lit, et il faudrait [illegible] n'use de croire? » Massillon, *Cinquième sermon sur la Vérité de la [illegible]*.

2 *Ravissent*. « De peur de ne [illegible] dit les divers cantiques, au dé[illegible] parmi les hymnes, laissons retentir [illegible] jusqu'à tant d'odes, pour ainsi [illegible] nommer ces poésies, laissons [illegible] le Seigneur par l'*insanum* [illegible] p. 14*, n. 2.

3 *Le ministère d'instruire*. « [illegible] à ces fabuleuses particularités [illegible] dissent et l'on *mundum [illegible]* sont Paul dans la Vulgate [illegible] *annuntiavit verbo*

instructions; des paroles de flatterie par la parole de vérité; des louanges, vains aliments d'un esprit léger, par la nourriture solide et substantielle que Dieu a préparée à ses enfants! Quel désordre! quelle indignité! Est-ce ainsi qu'on faut parler Jésus-Christ? Savez-vous, ô prédicateurs, que ce divin conquérant veut régner sur les cœurs par votre parole? Mais ces cœurs sont retranchés[1] contre lui; et pour les abattre à ses pieds, pour les forcer invinciblement au milieu de leurs défenses, que ne faut-il pas entreprendre? quels obstacles ne faut-il pas surmonter? Écoutez l'apôtre saint Paul : « Il faut renverser les remparts des mauvaises habitudes, il faut détruire les conseils profonds d'une malice[2] invétérée, il faut abattre toutes les hauteurs qu'un orgueil indomptable et opiniâtre élève contre la science de Dieu, il faut captiver[3] tout entendement sous l'obéissance de Jésus. » *Ad destructionem munitionum, consilia destruentes, et omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, et in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi*[4].

Que ferez-vous ici, fables discoureurs? Détruirez-vous ces remparts en jetant des fleurs? dissiperez-vous ces conseils cachés en chatouillant les oreilles? Croyez-vous que ces superbes[5] hauteurs tombent au bruit de vos frivoles mesures? Et pour captiver[6] les esprits est-ce assez de les charmer? un moment par la surprise d'un

1 *Retranchés*, fortifiés.
2 *Malice* (cf. p. 5, n. 1).
3 *Captiver* (cf. p. 300, n. 1).
4 II Cor., x, 5.
5 Or, au mot « hautes, » Bourgoing, le mot *superbes* et par là devenus [illegible] « Bossuet, *Hist. des Variations* (I, p. 44, 8e).
6 *Captiver* (cf. p. 300, n. 1).
7 Le mot « vaincu » [illegible] pour « pour pouvoir » et les « convaincre » par la [illegible] tentations acides de nous « Ou tent que les sorciers *charment* les armes, les empêchent de tuer, mais il n'est pas trop sûr de s'en servir. Pouvez-vous *charmer* « Talle et Jacques? » Vous ne dites le Dieu que de le lui dit « *Charmer* signifie aussi dans un sens qui est assez agréable des choses merveilleuses et surprenantes, et avec admiration » [illegible] de Fontenelle « La vanité espère qu'elle pourra par ses couleurs et ses fards, c'est par ses traits de sa nature naturelle qu'elle

plaisir qui passe[1] ? Non, non, ne nous trompons pas : pour renverser tant de remparts et vaincre tant de résistances et nos mouvements[2] affectés et nos paroles arrangées et nos figures artificielles sont des machines trop faibles. Il faut prendre des armes plus puissantes, plus efficaces : celles qu'employait si heureusement le saint prêtre dont nous parlons.

La parole de l'Évangile sortant de sa bouche, vive, pénétrante, animée, toute pleine d'esprit[3] et de feu. Ses sermons n'étaient pas le fruit de l'étude lente et tardive, mais d'une céleste ferveur, mais d'une prompte et soudaine illumination.

Après avoir rappelé deux des principaux discours de P. Bourgoing, l'oraison funèbre du cardinal de Bérulle et le panégyrique latin de saint Plumpe de Nevi, Bossuet passe rapidement sur le talent de Bourgoing dans la direction des âmes. Il en fut confesseur de « Monseigneur le duc d'Orléans, de glorieuse mémoire », c'est-à-dire de Gaston d'Orléans, père de Louis XIII, ennemi acharné de Richelieu, conspirateur brouillon, ami malheureux de Cinq-Mars.

Quelle fut la conduite du père Bourgoing dans cet emploi délicat » ? « N'entrons jamais dans ce détail, dit Bossuet. Contentons-nous de savoir qu'il y a des plantes tardives dans le jardin de l'Epoux, que, pour en voir la fécondité, les directeurs des consciences, ces laboureurs spirituels, doivent attendre avec patience le fruit précieux de la terre, et qu'enfin le père Bourgoing a eu la consolation de n'avoir pas attendu en vain. La terre qu'il cultivait lui ayant donné avec abondance des fruits de bénédiction et de grâce. » On dit en effet que Gaston d'Orléans mourut, en 1660, — à Blois, où il était relégué, — dans de grands sentiments de piété.

Arrivé à la seconde partie, Bossuet rappelle que l'esprit de la congrégation de l'Oratoire, si sagement gouverné par le

charme et qu'elle persuade » Saint-Evremond, dans *le Dictionnaire de l'amitié*.

[1] *Emotions*, passions [2] *plus loin*, p. 153 n. 1. [3] « Deus *mentem* [abest] je ne fus pas ému » Bossuet, *Bayeux* I, 3 [bis] plus fréquent qu'avec « esprit ».

[2] Au sens étymologique : *spiritus*, *souffle*, d'où *rehemmer*

P. Bourgoing « consiste à s'attacher constamment à la conduite de l'Église, à ses évêques, à son chef visible. » Il ne « croit donc pas s'éloigner de la suite de son discours, s'il trace en peu de paroles comme un plan de la sainte Église, selon le dessein éternel de son divin architecte. »

SECOND POINT

Vous comprenez, mes frères, par tout ce que j'ai déjà dit, que le dessein de Dieu dans l'établissement de son Église est de faire éclater par toute la terre le mystère de son unité, en laquelle est ramassée[1] toute sa grandeur. C'est pourquoi le Fils de Dieu est venu au monde, et « le Verbe a été fait chair, et il a daigné habiter en nous, et nous l'avons vu parmi les hommes plein de grâce et de vérité »[2], afin que par la grâce qui unit il ramenât tout le genre humain à la vérité qui est une. Ainsi, venant sur la terre avec cet esprit d'unité, il a voulu que tous ses disciples fussent unis, et il a fondé son Église unique et universelle, « afin que tout y fût consommé et réduit en un[3] : » *Ut sint consummati in unum*[4], comme il le dit lui-même dans son Évangile.

Je vous le dis, chrétiens, c'est ici en vérité un grand mystère en[5] Jésus-Christ et en son Église. « Il n'y a qu'une colombe et une parfaite » : *Una est columba mea, perfecta mea*[6], il n'y a qu'une seule épouse, qu'une seule Église catholique, qui est la mère commune de tous les fidèles. Mais comment est-elle la mère de tous les fidèles, puisqu'elle n'est autre chose que l'assemblée de tous les fidèles ? C'est ici le secret de Dieu. Toute la grâce de l'Église,

1. *Ramassée*, V, p. 3, n. 4; 371, r. 1.
2. *Joann.*, I, 14.
3. *Un.* Emploi du neutre conforme [illegible] « *Fluvius* in [illegible] *confluit* » [illegible] chez Bossuet.
4. *Joann.*, XVII, 23.
5. *En.* Dans la personne de « J. C. en qui Adam n'avait point peché. » Bossuet, *Histoire universelle*, II, 1.
6. *Cant.*, VI, 8.

toute l'efficace[1] du Saint-Esprit est dans l'unité; en l'unité est le trésor[2], en l'unité est la vie, hors de l'unité est la mort certaine. L'Église donc est une; et, par son esprit d'unité catholique et universelle, elle est la mère toujours féconde de tous les particuliers qui la composent. Ainsi tout ce qu'elle engendre, elle se l'unit très intimement : en cela dissemblable des autres mères, qui mettent hors d'elles-mêmes les enfants qu'elles produisent. Au contraire, l'Église n'engendre les siens qu'en les recevant en son sein, qu'en les incorporant à son unité. Elle croit entendre sans cesse en la personne de saint Pierre ce commandement qu'on lui fait d'en haut : « Tue et mange, » unis, incorpore : *Occide et manduca*[3]; et, se sentant animée de cet esprit unissant[4], elle élève la voix nuit et jour, pour appeler tous les hommes au banquet où tout est fait un; et lorsqu'elle voit les hérétiques qui s'arrachent de ses entrailles, ou plutôt qui lui arrachent ses entrailles mêmes, et qui emportent avec eux en le déchirant le sceau de son unité, qui est le baptême, conviction visible de leur désertion, elle redouble son amour[5] maternel envers ses enfants qui demeurent, les liant et les attachant toujours davantage à son esprit d'unité : tant il est vrai qu'il a plu à Dieu que tout concourût à l'œuvre de l'unité sainte de l'Église, et même le schisme, la rupture et la révolte.

Voilà donc le dessein du grand architecte, faire régner

1. Ce mot, qui n'appartient plus qu'à la langue théologique, était d'un usage général au XVIIe siècle. [illegible] M. Ménage [illegible] *effica*[illegible] [illegible] *Précieuses ridicules*, Préface.

2. Le fonds de grâces [illegible] peuples et [illegible]

3. *Act.*, x, 13.

4. *Unissant.* Littré ne cite que cet exemple de Bossuet, et cet emploi absolu n'est signalé chez aucun autre écrivain.

5. On dirait plutôt aujourd'hui : *redoubler d'amour*, mais cette construction, conforme à la forme active de l'original latin, est dans l'usage courant du XVIIe siècle [illegible] *redoubler* son [illegible] *Mémoires* [illegible]

l'unité en son Église et par son Église, voyons maintenant l'exécution. L'exécution, chrétiens, c'est l'établissement des pasteurs; car de crainte que les troupeaux errants et vagabonds ne fussent dispersés deçà et delà[1], Dieu établit les pasteurs pour les rassembler. Il a donc voulu imprimer dans l'ordre et dans l'office des pasteurs le mystère de l'unité de l'Église : et c'est en cela que consiste la dignité de l'épiscopat. Le mystère de l'unité ecclésiastique est dans la personne, dans le caractère, dans l'autorité des évêques. En effet, chrétiens, ne voyez-vous pas qu'il y a plusieurs prêtres, plusieurs ministres, plusieurs prédicateurs, plusieurs docteurs, mais il n'y a qu'un seul évêque dans un diocèse et dans une église. Et nous apprenons de l'histoire ecclésiastique, que lorsque les factieux entreprenaient de diviser l'épiscopat, une voix commune de toute l'Église et de tout le peuple fidèle s'élevait contre cet attentat sacrilège par ces paroles remarquables : « Un Dieu, un Christ, un évêque ; » *Unus Deus, unus Christus, unus episcopus*[2]. Quelle merveilleuse association, un Dieu, un Christ, un évêque ! un Dieu, principe de l'unité, un Christ, médiateur de l'unité, un évêque, marquant et représentant en la sainteté[3] de sa charge le mystère de l'unité de l'Église. Ce n'est pas assez, chrétiens : chaque évêque a son troupeau particulier ; parlons plus correctement : les évêques n'ont tous ensemble qu'un même troupeau, dont chacun

1 Çà et là : « Ces serviteurs, » dit *de ça et de là* Bossuet, traduisant *Imperii furore* « Pour les punir, dit-il de tous ces chefs de parti, il fut nécessaire. » (*Edit.*)

2 Expression fréquente au XVIe siècle. Dans saint, la reste, ainsi en (*Edit.*)

3 *Cyprianus Episcopus apud Cyprianum Carthaginensem Theodoretus, Hist. Eccles. lib. cap. VII.*

4 Au sens étymologique, état de ce qui est mis à part, produit de ce qui appartient à un seul propriétaire, ne veut pas qu'il y ait pour eux des propriétés particulières ou des biens séparés, ce qui est contraire à la sainteté de la société primitive. (*Edit.*)

5 Expression fréquente au XVIe siècle. Dans saint, la reste, ainsi en (*Edit.*)

6 *Expositio doctrinae catholicae* « Ils opposent à *sainteté* le nom de *gouvernement* des peuples et à la *foule* le nom de *salut*, de la *mer*, le nom de *port* de salut. » (*Edit.*)

conduit une partie inséparable du tout; de sorte qu'en vérité tous les évêques sont au tout[1] et à l'unité, et ils ne sont partagés que pour la facilité de l'application. Mais Dieu, voulant maintenir parmi[2] ce partage l'unité inviolable du tout, outre les pasteurs des troupeaux particuliers il a donné un père commun, il a préposé un pasteur à tout le troupeau, afin que la Sainte Église fût une fontaine scellée par le sceau d'une parfaite unité et « qu'y ayant un chef établi, l'esprit de division n'y entrât jamais : » *Ut capite constituto schismatis tolleretur occasio*[3].

Ainsi Notre-Seigneur Jésus-Christ voulant commencer le mystère de l'unité de son Église, il a séparé les apôtres du nombre de tous les disciples, et ensuite, voulant consommer le mystère de l'unité de l'Église, il a séparé l'apôtre saint Pierre du milieu des autres apôtres. Pour commencer l'unité, dans toute la multitude il en choisit douze; pour consommer l'unité, parmi les douze il en choisit un. En commençant l'unité, il n'exclut pas tout à fait la pluralité : « Comme le père m'a envoyé, ainsi, dit-il[4], je vous envoie. » Mais, pour conduire à la perfection le mystère de l'unité de l'Église, il ne parle pas à plusieurs, il désigne saint Pierre personnellement, il lui donne un nom particulier[5] : « Et moi, dit-il, je te dis à toi : Tu es Pierre; et, ajoute-t-il, sur cette pierre je bâtirai mon Église; et, conclut-il, les portes d'enfer ne prévaudront point contre elle, » afin que nous entendions que la police, le gouvernement, et toute l'ordonnance de l'Église se doit enfin réduire à l'unité seule; et que le fondement de cette unité est et sera éternellement le soutien immobile de cet édifice.

Par conséquent, chrétiens, quiconque aime l'Église

1. *Sont au tout.* Appartiennent, mot *parmi*, cf. p. 298, n. 2 à l'ensemble de l'Église, en dépendent. Cf. p. 308, n. 5.
2. *Pour cet emploi* fréquent de
3. *S. Hieron. Adv. Jovin.* lib. I
4. *Joan.*, xx, 21.
5. *Matth.*, xvi, 18.

doit aimer l'unité[1], et quiconque aime l'unité doit avoir une adhérence[2] immuable à tout l'ordre épiscopal, dans lequel et par lequel le mystère de l'unité se consomme, pour détruire le mystère d'impiété, qui est l'œuvre de rébellion et de schisme. Je dis à tout l'ordre épiscopal, au pape chef de cet ordre et de l'Église universelle, aux évêques chefs et pasteurs des églises particulières. Tel est l'esprit de l'Église, tel est principalement le devoir des prêtres, qui sont établis de[3] Dieu pour être coopérateurs de l'épiscopat. Le cardinal de Bérulle, plein de l'esprit de l'Église et du sacerdoce, n'a formé sa congrégation que dans la vue de ce dessein[4]; et le P. François Bourgoing l'a toujours très saintement gouvernée dans[5] cette même conduite[6].

Soyez bénie de Dieu, sainte compagnie; entrez de plus en plus dans ces sentiments : éteignez ces feux de division, ensevelissez sans retour ces noms de parti. Laissez se débattre, laissez disputer et langunir dans des questions[7] ceux qui n'ont pas le zèle de servir l'Église :

1 *Doit aimer l'unité* Comparez ce qu'a dit ci-devant le même auteur, p. 19 et suiv. de cette édition, et ce passage du *Sermon sur l'Unité de l'Église* (voir *Sermons choisis*, édition Hachette, p. 46) prêché par lui en 1682, dans lequel Bossuet, parlant de l'assemblée du clergé cette même année, dit : « Dans la vue d'opérer ce dessein, Dieu a inspiré à notre auguste monarque la pensée d'assembler dans cette ville royale (Paris) les pasteurs de son Église, pour y établir, sous son autorité, *dans le cœur de votre prince*, Seigneur, la foi de l'unité, *dans la vue* du véritable bien de l'État. » Le Brasseur, *Recueil de quelques phrases*, IX.

« *Dans le cœur* du prince, dans sa personne, dans son esprit, dans son *cœur* est un mot qui revient souvent dans les ouvrages de Bossuet. Voyez le sermon sur l'Unité de l'Église, 1682 : « Soyez donc attaché de bonne foi à cette pierre, à cette fondation de tout le corps de l'Église, et à la relation *divine* qu'il a avec son chef. » Bossuet a prononcé son sermon sur *l'Unité* le 9 mai 1682. »

2 *Adhérence* Et plus haut, p. 18 : « Il faut une *adhérence* du cœur à la foi. » Et encore Bossuet, sermon sur *l'Unité de l'Église* : « Mais cette *adhérence* ou cette foi des fonds inviolables et immuables » Massillon, sermon sur *l'Esprit de piété* dans Littré.

3 Voy. plus haut, p. 18, note 1.

4 Il a dû être un consolation, en

5 Bourgoing Pierre de Bérulle, fondateur de l'Oratoire, mort en 1629, et François Bourgoing, son successeur, mort en 1685.

6 *Conduite* Proposition à examiner, à sonder « Lorsque ces

d'autres pensées vous appellent, d'autres affaires demandent vos soins. Employez tout ce qui est en vous d'esprit[1], et de cœur, et de lumière, et de zèle, au rétablissement de la discipline, si horriblement dépravée et dans le clergé et parmi le peuple.

Le P. Bourgoing travaillait pour sa part à cette œuvre de relèvement, par exemple en préparant la création de séminaires particuliers pour chaque diocèse. Il animait ses prêtres de son zèle et de son esprit. Il leur donnait l'exemple de l'activité, et celui de la mortification. Ce dernier fait conduit Bossuet à insister sur la nécessité de la lutte que devrait soutenir à toute heure l'âme chrétienne contre le corps périssable dont elle doit se séparer bientôt :

Car que faisons-nous, chrétiens, que faisons-nous autre chose, lorsque nous flattons notre corps, que d'accroître la proie de la mort, lui enrichir son butin, lui engraisser sa victime? Pourquoi m'es-tu donné, ô corps mortel, fardeau accablant, soutien nécessaire, ennemi flatteur, ami dangereux, avec lequel je ne puis avoir ni guerre ni paix, parce qu'à chaque moment il faut s'accorder, et à chaque moment il faut rompre? O inconcevable union, et aliénation[2] non moins étonnante! « Malheureux homme que je suis! qui me délivrera de ce corps mortel? » *Infelix ego homo! quis me liberabit de corpore mortis hujus?*[3] Si nous n'avons pas le courage d'imiter le P. Bourgoing dans ses austérités, pourquoi flattons-nous nos corps, nourrissons-nous leurs convoitises par notre mollesse, et les rendons-nous invincibles par nos complaisances?

[illegible] Bossuet et [illegible] *Éloge de* [illegible]

1. Locution [illegible] *Quelque* [illegible]

2. Désaccord [illegible] *aliénation* [illegible]

3. *Rom.*, VII, 24.

Se peut-il faire, mes frères, que nous ayons tant d'attache[1] à cette vie et à ses plaisirs, si nous considérons attentivement combien est dure la condition avec laquelle on nous l'a prêtée? La Nature, cruelle usurière, nous ôte tantôt un sens et tantôt un autre. Elle avait ôté l'ouïe au P. Bourgoing, et elle ne manque pas tous les jours de nous enlever quelque chose comme pour l'intérêt de son prêt, sans se départir pour cela du droit qu'elle se réserve, d'exiger en toute rigueur la somme totale à sa volonté[2]; et alors où serons-nous? que deviendrons-nous? dans quelles ténèbres serons-nous cachés? dans quel gouffre serons-nous perdus? Il n'y aura plus sur la terre aucun vestige de ce que nous sommes[3]. « La chair changera de nature, le corps prendra un autre nom; même celui de cadavre, dit Tertullien, ne lui demeurera pas longtemps; il deviendra un je ne sais quoi, qui n'a point de nom dans aucune langue. » Tant il est vrai que tout meurt en nos corps, jusqu'à ces termes funèbres, par lesquels on exprimait nos malheureux restes : *Post totum illud ignobilitatis elogium, caducæ carnis in originem terram, et cadaveris nomen, et de isto quoque nomine periturae in nullum inde jam nomen, in omnis jam vocabuli mortem*[4].

Et vous vous attachez à ce corps, et vous bâtissez sur ces ruines, et vous contractez avec ce mortel une amitié immortelle! O que la mort vous sera cruelle! O que vainement vous soupirerez, disant avec ce roi des Amalécites :

1. *Attache* ou nous dirons *attachement* [illegible] « Bossuet, Sermon sur [illegible] » [illegible] « Dict. de [illegible] »

2. Quand bon lui semble, à son [illegible] « Je me remets à votre *volonté*, à votre discrétion. Je vous envoie le valet qui vous a offensé pour le châtier à *votre volonté*, pour en faire comme bon vous sera [illegible] » [illegible]

3. Comparez [illegible] d'Abenrieu, d'Ao[illegible] p. [illegible]

4. *Tertull.*, *De resurr. carn.*, [illegible] p. 325, n. 7.

Siccine separat amara mors[1] ? « Est-ce ainsi que la mort amère sépare de tout[2] ? » Quel coup ! quel état ! quelle violence !

Il n'y a que l'homme de bien qui n'a[2] rien à craindre en ce dernier jour. La mortification lui rend la mort familière, le détachement des plaisirs le désaccoutume du corps[3], il n'a point de peine à s'en séparer, il a déjà de

1. *I Reg.*, xv, 32.

2. [illegible] ... *Sermon sur la Loi de Dieu* (1653 à 1656) ... [illegible] ... *Vendredi saint* (1662), exorde.

3. *La désaccoutume du corps*, etc. [illegible]

[illegible]

mis fort longtemps, ou dénoué ou rompu les liens les plus délicats qui nous y attachent. Ainsi le P. Bourgoing ne peut être surpris de la mort : « Ses jeunes et ses pénitences l'ont souvent avancé dans son voisinage, comme pour la lui faire observer de près : » *Sæpe jejunans mortem de proximo novit*[1]. « Pour sortir du monde plus légèrement, il s'est déjà déchargé lui-même d'une partie de son corps, comme d'un empêchement importun à l'âme : » *Præmisso jam sanguinis succo, tanquam animæ impedimento*[2]. Un tel homme, dégagé du siècle, qui a mis toute son espérance en la vie future, voyant approcher la mort, ne la nomme ni cruelle ni inexorable : au contraire, il lui tend les bras, il lui présente sans murmurer ce qui lui reste de corps, et lui montre lui-même l'endroit où elle doit frapper son dernier coup. O mort, lui dit-il d'un visage ferme, tu ne me feras aucun mal, tu ne m'ôteras rien de ce qui m'est cher ; tu me sépareras de ce corps mortel ; ô mort, je t'en remercie ; j'ai travaillé toute ma vie à m'en détacher, j'ai tâché de mortifier mes appétits sensuels ; ton secours, ô mort, m'était nécessaire pour en arracher jusqu'à la racine. Ainsi, bien loin d'interrompre le cours de mes desseins, tu ne fais qu'accomplir l'ouvrage que j'ai commencé ; tu ne détruis pas ce que je prétends, mais tu l'achèves. Achève donc, ô mort favorable[1] et rends-moi bientôt à mon Maître.

[illegible] d'empire de passions, [illegible] tout à [illegible] de biens, l'usage [illegible] et de la sainte mortification [illegible] déjà comme désaccoutumé de son corps et de ses sens, et [illegible] arriver [illegible] les bras [illegible] l'endroit [illegible] elle frappe son dernier coup. O mort ! [illegible] le [illegible] aucun des biens que [illegible] délivrer [illegible] corps mortel. O mort, je t'en remercie. Il y a déjà [illegible] moi-même [illegible] et [illegible] tardes. [illegible] ne [illegible] pas [illegible] ouvrage, mais plutôt [illegible] vas mettre la dernière main. Achève donc, ô mort favorable, et rends-moi bientôt à mon maître. *Nunc [illegible]*, etc. »

1. *Tertull.*, *De jejun.*, n. 12.
2. *Id. ibid.*

Ah! « qu'il n'en est pas ainsi des impies! » ***Non sic impii, non sic***[1]. La mort ne leur arrive jamais si tard qu'elle ne soit toujours précipitée; elle n'est jamais prévenue par tant d'avertissements qu'elle ne soit toujours imprévue. Toujours elle rompt quelque grand dessein et quelque affaire importante : au lieu qu'un homme de bien, à chaque heure, à chaque moment a toujours ses affaires faites; il a toujours son âme en ses mains[2], prêt à la rendre au premier signal.

« Ainsi est mort le père Bourgoing », et son panégyriste souhaite à ses auditeurs et à lui-même cette mort du juste, qui est une « fête », une « délivrance », un « triomphe ». Mais à cet effet il faut, pendant qu'il en est temps, faire pénitence; il faut, de bonne heure, se convertir. C'est par ces exhortations que Bossuet termine, certain qu'il est que les fils spirituels du P. Bourgoing ne l'ont appelé dans cette chaire « ni pour déplorer leur perte par des plaintes étudiées, ni pour contenter les vivants par de vains éloges du mort », — mais bien pour qu'un orateur chrétien leur « proposât, comme en un tableau, le modèle d'une sainte vie ».

1. *Ps.* I, 5. | 2. *Ps.* CXVIII, 109.

ORAISON FUNÈBRE

DE NICOLAS CORNET

GRAND MAITRE DU COLLÈGE DE NAVARRE

PRONONCÉE A PARIS DANS LA CHAPELLE DE CE COLLÈGE
LE 27 JUIN 1663.

—

NOTICE

Nicolas Cornet fut aussi célèbre au XVIIe siècle qu'il est inconnu aujourd'hui. Né à Amiens en 1592, docteur de la Faculté de Paris, maison et société de Navarre, il fut en relations intimes avec les cardinaux Richelieu et Mazarin, mais il ne profita qu'assez peu de leur confiance, et il ne serait probablement pas sorti de son obscurité si, en 1649, au moment où les esprits étaient fort échauffés sur les questions de la Grâce, il ne se fût trouvé syndic de la Faculté de théologie. « Il s'aperçut que quelques bacheliers », chauds partisans des idées de Jansénius et de Saint-Cyran, « faisaient imprimer dans leurs thèses des propositions qu'il en avait rayées. Il s'en plaignit à la Faculté, à laquelle il dénonça en même temps, comme hétérodoxes, « sept propositions dont les cinq premières sont celles qui ont été condamnées depuis comme extraites du livre de Jansénius », quoique les Jansénistes aient toujours soutenu qu'elles ne s'y trouvaient pas. La dénonciation de Nicolas Cornet a donc été, sinon la cause, au moins l'occasion de cette interminable guerre dont les conséquences furent si graves. — L'oraison funèbre que publia en 1698 un neveu de Cornet n'est pas, très probablement, dans la forme, celle même que Bossuet prononça. D'après l'abbé Le Dieu, écrivant en 1704, Bossuet, quand on la lui mit sous les yeux, ne s'y reconnut pas du tout. Mais si le texte ne saurait faire auto-

rité dans tous ses détails, on y retrouve pourtant, dit avec raison M. Gazier[1], « comme un écho de la parole du puissant orateur », et les critiques même qui doutent le plus de l'authenticité de ce discours[2] reconnaissent pourtant qu'il « reproduit assez fidèlement la doctrine de Bossuet et qu'il appartient bien à Bossuet pour l'ensemble[3] ». — A notre avis, même au point de vue de la langue et du style, il n'est pas plus indigne de lui que plusieurs discours de cette époque, et, si l'on tient à n'en considérer que les idées, il nous fait voir un progrès réel dans la façon à la fois particulière et générale dont Bossuet s'applique à traiter l'éloge des personnages qu'il est appelé à célébrer.

Nous donnons le texte revu par M. l'abbé Lebarq.

EXTRAITS

Simile est regnum cœlorum thesauro abscondito.

Le royaume des cieux est semblable à un trésor caché.

Matth., XIII, 44.

Ceux qui ont vécu dans les dignités et dans les places relevées[4] ne sont pas les seuls d'entre les mortels dont la mémoire doit[5] être honorée par des éloges publics. Avoir mérité les dignités et les avoir refusées, c'est une nouvelle espèce de dignité qui mérite d'être célébrée par toutes sortes d'honneurs : et comme l'univers n'a rien de plus grand que les grands hommes modestes, c'est principalement en leur faveur, et pour conserver leurs vertus, qu'il faut épuiser toutes sortes de louanges. Ainsi l'on ne

1. Edit. des *Orais. funèb.*, p. XIX.
2. D'autres critiques, au contraire, admettent pleinement cette authenticité. (Voy. dans Lebarq, *Hist. de la Prédication de Bossuet*, p. 201, n. 2.)
3. L'abbé Lebarq, *ibid.*, p. 200. — *Œuvres oratoires*, t. IV, p. 388.
4. *Relevées*, élevées. Cf. p. 75, n. 3.
5. Pour l'emploi de l'indicatif au lieu du subjonctif, cf. p. 52, n. 2, et p. 57, n. 4.

: publique à sa modestie, et étant si fort affligée
ı perte d'un si grand homme, elle ne peut pas né-
· le seul avantage qui lui revient[4] de sa mort, qui
liberté de le louer. Car comme, tant qu'il a vécu
ı terre, la seule autorité de sa modestie supprimait
arques d'estime, qu'elle eût voulu rendre aussi so-
lles que son mérite était extraordinaire, maintenant
lui est permis d'annoncer hautement ce qu'elle a
ı de si près, elle ne peut manquer à ses devoirs par-
ers, ni envier[5] au public l'exemple d'une vie si ré-

:casion, circonstance. Fré-
lans ce sens au XVIIe siècle.
une et en l'autre de ces *ren-*
, la modestie fait baisser les
:t monter la rougeur au
Bossuet, Serm. sur l'*Honneur*
ıde. « Ils (les faux savants)
ıt en toutes *rencontres* celui
leur maître. » La Bruyère,
node.

la justice de nos rois.
. insistait sur ce point dans sa
: partie : « Je l'ai dit, et je le
ore une fois, le siècle n'a pas

présenté à notre auguste reine,
mère de notre invincible monarque,
lui proposa ses intentions pour une
prélature » (l'archevêché de Bour-
ges). Toutefois Cornet accepta d'en-
trer dans le conseil de Richelieu,
et d'être le président du « conseil
de conscience » de Mazarin. C'était
un poste fort important et qui, au
point de vue du crédit, valait mieux
qu'un archevêché.

3. *Si fort*. L'emploi de cette locu-
tion devant un adjectif était courant
au XVIIe siècle. « Un si rare service

gliée[1]. Et moi, si toutefois vous me permettez de dire un mot de moi-même, mot, dis-je, qui se trouve en ce personnage, avec tant d'autres rares qualités, un trésor inépuisable de sages conseils, de bonne foi, de sincérité d'amitié constante et inviolable, puis-je lui refuser quelques fruits d'un esprit qu'il a cultivé avec une bonté, je le mêle dès sa[2] première jeunesse, ou lui ôter quelque part dans mes discours, après qu'il en a été si souvent et le censeur et l'arbitre[3]? Il est doux, juste, messieurs, puisqu'on a bien voulu employer ma voix, que je rende, comme je pourrai, à ce Collège royal son Grand Maître, aux maisons religieuses leur père et leur protecteur, à la Faculté de théologie l'une de ses plus vives lumières et enfin de tous ses enfants qui peut-être a autant[4] soutenu cette auguste réputation de doctrine et d'intégrité qu'elle s'est acquise par toute la terre; enfin à toute l'Église un à notre siècle l'un de ses plus grands ornements.

Sortez, grand homme, de ce tombeau; aussi bien y êtes-vous descendu trop tôt pour nous, sortez, dis-je, de ce tombeau que vous avez choisi vous-même

bition, 1re, *Variante. Sermons choisis*, édit. classique, p. 207, n. 2. « Ah! dest[ruisez] ces accents. Qui m'entendra le bien que je me dois promettre? » Corneille, *Rodogune*, V, 4. « Lorsque mon cœur s'ouvre à l'un de vos époux? » Racine, *Bérénice*, IV, 5.

1. Cf. p. 222, n. 2, et 12, n. 7.

2. Se rapporte à *esprit*.

3. *Arbitre*. Assistant spectateur, juge. « Vous étiez à la cour de Navarre, quand j'assistai de la part de Paul Émile à la célébration des grands jeux qu'il y fit faire. » Montaigne, *Essais*, II, 12. « Je me suis toujours rendu l'arbitre de mes actions. » Bossuet, *Panégyrique de saint Bernard*, 2e point. « Le désir de plaire à Dieu est l'arbitre souverain de nos actions. » Id., *Sermon sur la Providence*, 2e point.

Études sur la vie de Bossuet.

4. *Autant* signifie *également*. L'homme est un des plus heureux ouvrages de la nature qu'il ait *autant* été donné à l'homme de connaître. « Comme il a été donné à la plupart des hommes de bien connaître les choses qui étaient *autant* nécessaires à la vie, de même à tous les apôtres. » Bossuet, *Panégyrique de saint Bernard*, 2e point. « Le désir de plaire à Dieu est *autant* recherché dans les [illegible] » Id., *Sermon sur la Providence*, 2e point.

dans la place la plus obscure et la plus négligée de cette nef[1]. Votre modestie vous a trompé, aussi bien que tant de saints hommes, qui ont cru qu'ils se cacheraient éternellement en se jetant dans les places les plus inconnues. Nous ne voulons pas vous laisser jouir de cette noble obscurité que vous avez tant aimée; nous allons produire au grand jour, malgré votre humilité, tout ce trésor de vos grâces, d'autant plus riche qu'il est plus caché. Car, messieurs, vous n'ignorez pas que l'artifice le plus ordinaire de la Sagesse céleste est de cacher ses ouvrages; et que le dessein de couvrir[2] ce qu'elle a de plus précieux est ce qui lui fait déployer une si grande variété de conseils[3] profonds. Ainsi toute la gloire de cet homme illustre, dont je dois aujourd'hui prononcer l'éloge, c'est d'avoir été un trésor caché; et je ne le louerai pas selon ses mérites, si non content de vous faire part de tant de lumières, de tant de grandeurs, de tant de grâces du divin Esprit, dont nous découvrons en lui un si bel amas[4], je ne vous montre encore un si bel artifice[5], par lequel il s'est efforcé de cacher au monde toutes ses richesses.

Vous verrez donc Nicolas Cornet, trésor public, et trésor caché; plein de lumières célestes, et couvert, autant qu'il

1. « Cornet avait demandé à être enterré près de la porte de l'église du collège. » (Note de l'abbé Lebarq.)

2. *Couvrir.* Très fréquent au [illegible] « Toutes choses cou[illegible] quelque mystère : toutes choses sont des voiles qui *couvrent* Dieu. » (Pascal, dans [illegible].) « Le [illegible] ses fautes est [illegible] [illegible] *couvrir* [illegible] que [illegible] » (La Bruyère, [illegible]) [illegible] *Télémaque*, [illegible]

4. « En faisant *amas* de plusieurs expériences. » (Descartes, *Discours de la Méthode*.) « [illegible] Mille et mille douceurs y semblent attachées, Qui ne sont qu'un *amas* d'amertumes cachées. » (Corneille, *Horace*, [illegible]) « En [illegible] comme réunies en un point, cet *amas* monstrueux [illegible] » (Fléchier, *Sermon* [illegible])

5. Ce mot [illegible] *ruse* [illegible] employée pour [illegible] « *L'artifice* [illegible] » (Corneille, *Cinna*, III, 1.) « [illegible] *l'artifice* [illegible] » (*Britannicus*, II, 2.) « *L'artifice* est grossier, Tu te fais criminel pour te justifier. » (Id., *Phèdre*, IV, 2.)

à pu, de nuages épais : illuminant l'Église par sa doctrine, et ne voulant lui faire savoir que sa seule soumission ; plus illustre sans comparaison par le désir de cacher toutes ses vertus, que par le soin de les acquérir et la gloire de les posséder. Enfin, pour réduire[1] ce discours à quelque méthode, et vous déduire par ordre les mystères qui sont compris dans ce mot évangélique de « trésor caché », vous verrez, messieurs, dans le premier point de ce discours, les richesses immenses et inestimables qui sont renfermées dans ce trésor ; et vous admirerez dans le second l'enveloppe mystérieuse, et plus riche que le trésor même, dans laquelle il nous l'a caché. Voilà l'exemple que je vous propose ; voilà le témoignage saint et véritable que je rendrai aujourd'hui, devant les autels, au mérite d'un si grand homme.....

PREMIER POINT.

Jésus-Christ confère à ses ministres le privilége d'être, comme lui, des « trésors de science et de sagesse ». Nicolas Cornet a été un de ces docteurs « remplis de vérité, illuminés par le Saint-Esprit ».

Ses conseils étaient droits, ses sentiments purs, ses réflexions efficaces, sa fermeté invincible. C'était un docteur de l'ancienne marque[2], de l'ancienne simplicité, de l'ancienne probité ; également élevé au-dessus de la flatterie et de la crainte, incapable de céder aux vaines ex-

1. *Réduire* : « De six pièces de théâtre qui me sont échappées, en avait *réduit* [illegible] » [illegible] *La Vérité*, *Au lecteur* [illegible] *réduire* [illegible] règles » Id., *Menteur*, *Examen*.

2. *De caractère*, de plante [illegible] que Bossuet dit de même *la bonne marque* : « C'était une espèce de désertion que d'aspirer aux honneurs du monde, et des sages ne pensaient pas qu'un chrétien de la *bonne marque* pût devenir un gistrat. » Bossuet, *Panég. de saint Thomas de Cantorbéry*, 2e p. — Cf. « Loin *nota* » *primae notae acetum* » Columelle.

causes des pécheurs, d'être surpris aux[1] inventions de la chair et du sang ; et comme c'est en cet que consiste principalement l'exercice[2] des docteurs, permettez moi, chrétiens, de reprendre ici d'un plus haut principe la règle de cette conduite.

Deux maladies dangereuses ont affligé en nos jours le corps de l'Église : il a pris à quelques docteurs une malheureuse et inhumaine complaisance, une pitié meurtrière, qui leur a fait porter des coussins sous les coudes des pécheurs[3], chercher des couvertures[4] à leurs passions, pour les rendre à leur vanité et flatter leur ignorance affectée. Quelques autres, non moins extrêmes, ont tenu les consciences captives sous des rigueurs très injustes : ils ne peuvent supporter aucune faiblesse, ils traînent toujours l'enfer après eux, et ne fulminent que des anathèmes. L'ennemi de notre salut se sert également des uns et des autres, employant la facilité de ceux-là pour rendre le vice aimable, et la sévérité de ceux-ci pour rendre la vertu odieuse. Quels excès terribles, et quelles armes opposées ! Aveugles enfants d'Adam, que le désir de savoir a précipités dans un abîme d'ignorance,

1 *Surpris aux inventions*. A [illegible] dont *pris* est un souvenir [illegible] ancienne langue : « Ains si [illegible] avez bien. » *Bertha au grand pied* : « Apprenez à nu » « pour gré. » St Bernard (dans le Dictionnaire de Saint-Pacaye) : « celle [illegible] est autorisée pour Pères de [illegible] » Pascal (cette construction [illegible] se trouve après le verbe [illegible] ; et p. 171 in f.) Brachet et Pasquier (*Gram. franç.*, [illegible] sup. p. 125, et Chassang, *Gramm. franç.*, [illegible] sup. § 528, 6°).

2 *De cette*. « Souvenez-vous aux [illegible] que j'insiste, » le P. Eudes [illegible] répond ainsi à ceux qui [illegible] reprochent de se trop occuper [illegible] trompés. Cette doctrine [illegible] au « bon sens et *États d'orange*, I, 13 : « Les différents [illegible] paix et de la guerre. » La Bruyère, II, 17 *grands seigneurs*.

3 *Ezech.*, XIII, 18.

4 Prétextes, excuses. Pascal [illegible] dans ce sens au XVIe siècle : « Il [illegible] a trouver quelque *couverture* » « défaut si visible. » Bossuet, *Journal* XV : « Je crois que le plus [illegible] est de savoir me servir de prétexte ou de *couverture* [illegible] de vertu. » Fénelon, *Lettres*, II, 502 *grands seigneurs* : « M. le Prince sensible » a peut-être [illegible] comme je peux [illegible] qu'il est [illegible] caché sous cette *couverture* [illegible] que le repos il se [illegible] » Saint-Simon (dans Littré).

ne trouverez-vous jamais la médiocrité[1], ou la justice, ou la vérité, ou la droite raison [2] pose son trône?

Certes, je ne vois rien dans le monde qui soit plus à charge à l'Église que ces esprits vainement[3] subtils, qui réduisent tout l'Évangile en problèmes, qui forment des incidents[4] sur l'exécution de ses préceptes, qui fatiguent les casuistes par des consultations infinies[5] : ceux-là ne travaillent, en vérité, qu'à nous envelopper[6] la règle des mœurs. « Ce sont des hommes, dit saint Augustin[7], qui se tourmentent beaucoup pour ne pas trouver ce qu'ils cherchent, » *Nihil laborant, nisi non invenire quod quaerunt,* « et, comme dit le même saint, qui tournant[8] s'enveloppent eux-mêmes dans les ombres de leur

1. Au sens de la [illegible] *juste milieu* [illegible] « L'extrême esprit est accusé de folie [illegible] » Pascal, *Pensées*, VI, 14. [illegible] Fénelon [illegible] La Bruyère, II, 42 (*Grands caractères*) [illegible]
2. *A pose*. [illegible] p. 72 [illegible]
3. Inutilement [illegible] Louis XIII [illegible] *vainement* [illegible] Mme de La Fontaine [illegible]
4. « *Incident* » [illegible] Bossuet [illegible] 1660 [illegible]
[illegible] *former* est usité dans certaines expressions de la langue judiciaire, comme *former un procès*.
5. Ce mot a ici le sens de *sans limites* [illegible] Bossuet [illegible] Pensées [illegible] Ibid., I, 10 [illegible] *membraboues* [illegible] Rotrou [illegible] *infinis* [illegible] Massillon, *Grand jour de l'an* XIV.
6. [illegible] *envelopper* [illegible] *Grands caractères* [illegible]
7. *In Ierem.* [illegible] II, cap. 2.
8. En tournant.

« propres ténèbres, » c'est-à-dire dans leur ignorance et dans leurs erreurs, et s'en font une couverture[1]. Mais plus malheureux encore les docteurs, indignes de ce nom, qui adhèrent à leurs sentiments, et donnent poids à leur folie, « Ce sont des astres errants », comme parle l'apôtre saint Jude[2], qui pour n'être pas assez attachés à la route inmuable de la vérité, gauchissent[3] et se détournent au gré des vanités, des intérêts et des passions humaines. Ils confondent le ciel et la terre, ils mêlent Jésus-Christ avec Bélial ; ils cousent l'étoffe vieille avec la neuve, contre l'ordonnance expresse de l'Évangile[4], des lambeaux de mondanité avec la pourpre royale : mélange indigne de la piété chrétienne, union monstrueuse, qui déshonore la vérité, la simplicité, la pureté incorruptible du christianisme.

Mais que dirai-je de ceux qui détruisent, par un autre excès, l'esprit de la piété, qui trouvent partout des crimes nouveaux, et accablent la faiblesse humaine en ajoutant au joug que Dieu nous impose[5] ? Qui ne voit que cette rigueur enfle la présomption, nourrit le dédain, entretient un chagrin superbe[5] et un esprit de fastueuse singula-

1. *Couverture.* Cf. *supra*, p. 41, [illegible]
2. *Jud.* 13.
3. *Gauchir.* Vieux mot que Bossuet affectionne : *se détourner de la ligne droite.* [illegible] *gauchit* [illegible] *gauchir* [illegible] *se détourner* [illegible] *gauchir* [illegible] Dict. de Furetière, [illegible]
4. *Marc.* II, 21.
5. *Chagrin superbe.* Expression [illegible] *Hist. des Variations*, [illegible] *chagrin* [illegible] Sermon sur l'*Divinité de la religion*, 1665. « Aveugle chagrin et

rite, fait paraître la vertu trop pesante, l'Évangile excessif, le christianisme impossible? O faiblesse et légèreté de l'esprit humain, sans poids, sans consistance, seras-tu toujours le jouet des extrémités opposées? Ceux qui sont doux deviennent trop lâches; ceux qui sont fermes deviennent trop durs; ceux qui sont fermes deviennent trop durs. Accordez-vous, ô docteurs; et il[1] vous sera bien aise, pourvu que vous écoutiez le Docteur céleste. « Son joug est doux, nous dit-il[2], et son fardeau est léger. » « Voyez, dit saint Chrysostome[3], le tempérament[4]; il ne dit pas simplement que son Évangile soit ou pesant ou léger; mais il joint l'un et l'autre ensemble, afin que nous entendions que ce bon Maître ni ne nous décharge ni ne nous accable, et que, si son autorité veut assujettir nos esprits[5], sa bonté veut en même temps ménager nos forces.

Vous donc, docteurs relâchés, puisque l'Évangile est un joug, ne le rendez pas si facile, de peur que, si vous nous déchargez de son poids, nos passions indomptées ne le secouent trop tôt; et que, ayant rejeté le joug, nous ne marchions indociles, superbes[6], indisciplinés, au gré de nos désirs impétueux. Vous aussi, docteurs trop austères, puisque l'Évangile doit être léger, n'entreprenez pas d'accroître son poids; n'y ajoutez rien de vous-mêmes, ou par faste[7], ou par caprice, ou par ignorance.

[illegible] redule), vous [illegible] pas [illegible] vous [illegible] vous de [illegible] »

1. *Il* [illegible] fréquent au [illegible] « O [illegible] que [illegible] est [illegible] nécessaire [illegible] qu'il [illegible] le [illegible] » [illegible] *Grandes écrivains, Le* [illegible]

Mes [illegible] représen[illegible] [illegible] *Sermons choisis* [illegible] p. 2[illegible], n. 2.

2. *Matth.*, xi, 30.

3. *In Matth.* hom. xxxv, n. 3.

4. *Tempérament.* Cf. p. 17, n. 2.

5. *Nos esprits.* Cf. p. 8, n. 8.

6. *Superbes.* Cf. p. 25, n. 5.

7. Orgueil, [illegible] « La Rappin [illegible] son complice [illegible] *faste* de [illegible] rendit pas la dixième partie des [illegible] qu'il en reçut. » Scarron, *Roman comique*, I, [illegible] « T[illegible] peu de *faste* entre parmi nos [illegible] » La Fontaine (dans [illegible]). Cette acception [illegible] « [illegible] Quiberon [illegible] sans peur, sans *faste* ni murmure. » V. Hugo, *Odes*, I, 1.

Lorsque ce Maître commande, s'il charge d'une main, il soutient de l'autre : ainsi tout ce qu'il impose est léger ; mais tout ce que les hommes y mêlent est insupportable. Vous voyez donc, chrétiens, que, pour trouver la règle des mœurs, il faut tenir le milieu entre les deux extrémités, et c'est pourquoi l'oracle toujours sage nous avertit de ne nous détourner jamais ni à la droite ni à la gauche[1]. Ceux-là se détournent à la gauche, qui penchent du côté du vice, et favorisent le parti de la corruption : mais ceux qui mettent la vertu trop haut, à qui toutes les faiblesses paraissent des crimes horribles, ou qui, des conseils de perfection, font la loi commune de tous les fidèles, ne doivent pas se vanter d'aller droitement[2], sous prétexte qu'ils semblent chercher une régularité plus scrupuleuse. Car l'Écriture nous apprend que si l'on peut se détourner en allant à gauche, on peut aussi s'égarer du côté de la droite, c'est-à-dire en s'avançant à la perfection, en captivant[3] les âmes infirmes sous des rigueurs trop extrêmes. Il faut marcher au milieu ; c'est dans ce sentier où[4] la justice et la paix se baisent de baisers sincères, c'est-à-dire, qu'on rencontre la véritable droiture, et le calme assuré des consciences : *Misericordia et veritas obviaverunt sibi, justitia et pax osculatæ sunt*[5].

Il est permis aux enfants de louer leur mère ; et je ne dénierai point ici à l'École de théologie de Paris la louange

1. *A la droite ni à la gauche.* À droite, à gauche. Il semble que [illegible] *à la droite, à la gauche* [illegible]

2. *Droitement*, d'une [illegible] *droitement* [illegible]

3. [illegible]

4. *Où* [illegible]

5. Ps. LXXXIV, 11.

qui lui est due, et qu'on lui rend aussi par toute l'Église. Le trésor de la vérité n'est nulle part plus inviolable; les fontaines de Jacob ne coulent nulle part plus incorruptibles. Elle semble être divinement établie avec une grâce particulière, pour conserver le dépôt de la tradition. Elle a toujours la bouche ouverte pour dire la vérité; elle n'épargne ni ses enfants ni les étrangers, et tout ce qui choque la règle n'évite pas sa censure. Le sage Nicolas Cornet, affermi dans ses maximes, exercé dans ses emplois, plein de son esprit, nourri du meilleur suc de sa doctrine, a soutenu dignement sa gloire et l'ancienne pureté de ses maximes. Il ne s'est pas laissé surprendre[1] à cette rigueur affectée, qui ne fait que des superbes et des hypocrites; mais aussi s'est-il montré implacable à[2] ces maximes moitié profanes et moitié saintes, moitié chrétiennes et moitié mondaines, ou plutôt toutes mondaines et toutes profanes, parce qu'elles ne sont qu'à demi chrétiennes et à demi saintes. Il n'a jamais trouvé belles aucunes des couleurs de la simonie[3]; et pour entrer dans l'état ecclésiastique il n'a pas connu d'autre porte que celle qui est ouverte par les saints canons. Il a condamné l'usure[4] sous tous ses noms et sous tous ses titres;

1. A par. 47, p. 41, n. 1 et p. 171, n. 1.
2. A. pour. 11, p. 325, n. 7.
3. « *Simonie* [illegible] *Simon magicien* [illegible] *Dictionnaire de Trévoux* [illegible]

[illegible] la *simonie de service* [illegible] la *confidence* est [illegible]

4. Bossuet a fait un traité sur l'usure, dans lequel il soutient [illegible] que la loi chrétienne défend absolument de [illegible] par le prêt [illegible]

Sa pudeur a toujours rougi de tous les prétextes honnêtes des engagements deshonnêtes, où il n'a pas épargné le fer et le feu pour éviter les périls des occasions prochaines. Les inventeurs trop subtils de vaines contentions[1] et de questions de néant qui ne servent qu'à faire perdre parmi des détours infinis la trace toute droite de la vérité, lui ont paru, aussi bien qu'à saint Augustin, des hommes inconsidérés et volages, « qui soufflent sur de la poussière, et se jettent de la terre dans les yeux, » *sufflantes pulverem, et excitantes terram in oculos suos*[2]. Ces chicanes raffinées, ces subtilités ou vaines distinctions[3] sont véritablement de la poussière soufflée, de la terre dans les yeux, qui ne font que troubler la vue. Entre il n'a écouté aucun expédient pour accorder l'esprit et la chair, entre lesquels nous avons appris que la guerre doit être immortelle. Toute la France le sait; car il a été consulté de toute la France; et il leur montre que ses ennemis lui rendent ce témoignage que ses conseils étaient droits, sa doctrine pure, ses discours simples, ses réflexions sensées, ses jugements sûrs, ses raisons pressantes, ses résolutions précises, ses exhortations efficaces, son autorité vénérable, et sa fermeté invincible.

C'était donc véritablement un grand et riche trésor; et tous ceux qui le consultaient, parmi cette simplicité qui le rendait vénérable, voyaient paraître avec abondance, dans ce trésor évangélique, les choses vieilles et nouvelles[4], les avantages naturels et surnaturels, les richesses

1 *Contentions.* Très usité en ce sujet, comme nous l'avons vu dans saint Augustin, avec le sens de *débat, dispute*. Et comment peut-on mieux définir la plupart des disputes?

Que vous semblent dans ces belles que nous *contentions* ou *nuttes*, qui ne seront jamais terminées? Bossuet, Serm. sur la *Loi de Dieu*. Laissons aux deux Amphitryons faire éclater leurs jalousies. Et parmi les *contentions*, raisons ou hommes

pour vivre les deux Sosies. Molière, *Amphitryon*, III, 7. Ils font de la vérité un objet de *contention* et de vaine gloire. Mais saint Augustin *reprend* ceux qui font

2 *Conf.*, lib. XII, cap. XV.

3 *Ces subtilités ou vaines distinctions*, ces subtilités par lesquelles on *insinue* que l'on met dans de vaines distinctions

4 Luc, I, 208, n. 2.

5 *Matth.*, XIII, 52.

des deux Testaments, l'érudition ancienne et moderne, la connaissance profonde des saints Pères et des scolastiques, la science des antiquités et de l'état présent de l'Église, et le rapport nécessaire de l'un et de l'autre. Mais parmi tout cela, messieurs, rien ne donnait plus d'autorité à ses décisions que l'innocence[1] de sa vie : car il n'était pas de ces docteurs licencieux dans leurs propres faits, qui, se croyant suffisamment déchargés de faire de bonnes œuvres par les bons conseils, n'épargnent ni ne ménagent la bonne conscience des autres, indignes prostituteurs de leur intégrité. Au contraire, Nicolas Cornet ne se pardonnait rien à lui-même ; et pour composer[2] ses mœurs, il entrait dans les sentiments de la justice, de la jalousie, de l'exactitude d'un Dieu qui veut rendre la vérité redoutable. Nous savons que dans une affaire de ses amis, qu'il avait recommandée comme juste, craignant que le juge, qui le respectait, n'eût trop déféré à son témoignage et à sa sollicitation, il a réparé de ses deniers le tort qu'il reconnut, quelque temps après, avoir été fait à la partie : tant il était lui-même sévère censeur de ses bonnes intentions !

Que vous dirai-je maintenant, messieurs, de sa régularité dans tous ses autres devoirs ? Elle paraît principalement dans cette admirable circonspection qu'il avait pour les bénéfices : bien loin de les désirer, il crut qu'il en aurait trop, quand il en eut pour environ douze cents

1. [illegible]

2. [illegible]

...res de rente[1]. Ainsi, il se défit bientôt de ses titres; ...blant honorer en tout la pureté des canons, et servir ...a sainteté et à l'ordre de la discipline ecclésiastique. ...nt qu'il les a tenus, les pauvres et les fabriques[2] en ... presque tire tout le fruit. Pour ce qui touchait sa ...rsonne, en voyant qu'il prenait à tâche d'honorer « le ...l nécessaire[3], » par un retranchement effectif de toutes ... superfluités : tellement que ceux qui le consultaient, ...ant cette sagesse, cette modestie, cette égalité de ses ...eurs, le poids de ses actions et de ses paroles, enfin ...te piété et cette innocence, qui, dans la plus grande ...aleur des partis, étaient toujours demeurées sans ...roche, et admirant le consentement[4] de sa vie et de ...ctrine, croyaient que c'était la justice même qui parlait ...r sa bouche; et ils révéraient ses réponses comme des ...cles d'un Gerson, d'un Pierre d'Ailli, et d'un Henri de ...nd[5]. Et plût à Dieu, messieurs, que le malheur de nos ...rs ne l'eût jamais arraché de ce paisible exercice[6]!

Vous le savez, juste Dieu, vous le savez, que c'est ...lgré lui que cet homme modeste et pacifique a été ...traint de se signaler parmi[7] les troubles de votre Église. ...s un docteur ne peut pas se taire dans la cause de la ; et il ne lui était pas permis de manquer[8] en une

1. Les bénéfices sous l'ancien ... étaient souvent beaucoup ... bas. A la vente de la ... de M. de Brienne, archevêque de Sens, possédé par divers prélats 678000 livres de revenu, ... fut taxé de Clairvaux avait 5 à 600000 livres de rente. Les abbés n'accroissaient la pluralité des bénéfices que dans le cas où ... ne suffisait pas au nécessaire titulaire.

2. La *fabrique* d'une église est ... administration des laïques notables ... l'administration du ... temporel de cette église.

3. *Luc* 1, 10.

4. Accord, au sens du latin *consensus*. « Les livres qu'ils appellent symboliques, c'est à dire ceux qu'ils font pour exprimer *le consentement* des églises » *Hist. des Variations, Préface*

5. Ces deux docteurs du Moyen Âge l'un et l'autre étaient surnommés *le docteur sérieux*.

6. *Exercice* t. I p. 41, n. 2.

7. *Parmi* t. I p. 12 et 298

8. *Manquer*, faire défaut, se dérober. « Tous les hommes peuvent *manquer* » A. 1694. « Le marché est à *manquer*, ... lui tiennent à *manqué* par les fondements » Dict. de Furetière

occasion où sa science exacte et profonde, et sa prudence consommée ont paru si fort nécessaires. Je ne puis ne plus omettre en ce lieu le service très important qu'il a rendu à l'Église, et je me sens obligé de vous exposer l'état de nos malheureuses dissensions, quoique je désirerais[1] beaucoup davantage de les voir ensevelies éternellement dans l'oubli et dans le silence. Quelle effroyable tempête s'est excitée[2] en nos jours, touchant la grâce et le libre arbitre, je crois que tout le monde ne le sait que trop, et il n'y a aucun endroit si reculé de la terre, où le bruit n'en ait été répandu. Comme presque le plus grand effort de cette nouvelle tempête tomba[3] dans le temps qu'il était syndic de la Faculté de théologie, voyant les vents s'élever, les nues s'épaissir, les flots s'enfler de plus en plus, sage, tranquille et posé[4] qu'il était, il se mit à considérer attentivement quelle était cette nouvelle tempête, et quelles étaient les personnes qui la soulevaient. Il vit donc que saint Augustin, qu'il tenait[5] le plus certain

1 On trouve au XVIe siècle le verbe *désirer* avec *je* que, que que quelques-uns *souhaitent* plus volontiers, que quelques-uns *désirent* plus ardemment de suppléer à ce vide par le sens, *Grammaire française*, § 303. *Histoire* cependant (après Furetière 1690), *que j'aie toujours désiré de le dire*.

2 *Est excitée*. Les noms des verbes elle tient sous passé était beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui. « Les combattus qu'ils *endurent* pour leurs richesses comme les pauvres » Bossuet (*Gloire*, § *Grammaire française*, § 285. Pour cet, on « exercer et combattre *Hermione*, I, 1, « Mais sais-tu sous que tu te fâche à braver ? » Et Voltaire, *Lettres*, « Je vois les troubles qui *s'élèvent* [illegible] dans la petite république *de lettres* »

3 Irruption, se produisit, éclata « Cette fête de la nature, » Laurent Les sens est usuel des auteurs du XVIIe siècle

4 Ainsi les « Il faut avouer que le sobre, sérieux, ne convient pas à [illegible] pose [illegible] nom de [illegible] Molière, *Avare*, II, 1 « Il a un esprit posé, et des paroles mesurées qui sont d'un grand poids dans ses actions. » Sévigné, *Lettres*, [illegible] 1672

5 Qui [illegible] comme « Les gens que vous tenez [illegible] sages » Voltaire, *Lettres*, 1636 « Je *tiendrai* [illegible] que vous [illegible] de [illegible] ordre. Si les vers sont [illegible] ce n'est pas » Corneille, *Horace*, I, 1 « [illegible] et III, 1 « [illegible] passé [illegible] comme [illegible] les portes [illegible] ouvertes » Pascal, *Pensées*, « [illegible] Rac., I, 1 « [illegible] cette [illegible] de ces [illegible] plus [illegible] Faculté ait produites » Marie [illegible], *Cri de l'École des femmes*, 1.

et le plus profond de tous les docteurs, avait exposé à l'Église une doctrine toute sainte et apostolique touchant la grâce chrétienne; mais que, ou par la faiblesse naturelle de l'esprit humain, ou à cause de sa profondeur ou de la délicatesse des questions, ou plutôt par la condition nécessaire et inséparable de notre foi, durant cette nuit d'énigmes et d'obscurités, cette doctrine céleste s'est trouvée nécessairement enveloppée parmi des difficultés impénétrables : si bien qu'il y avait à craindre qu'on ne fût jeté insensiblement dans des conséquences ruineuses à la liberté de l'homme. Ensuite il considéra avec combien de raisons toute l'École et toute l'Église s'étaient appliquées à défendre ces conséquences, et il vit que la faculté des nouveaux docteurs en était si prévenue, qu'au lieu de les rejeter, ils en avaient fait une doctrine propre[2], si bien que la plupart de ces conséquences, que tous les théologiens avaient toujours regardées jusqu'alors comme des inconvénients fâcheux, au-devant desquels il fallait aller pour bien entendre la doctrine de saint Augustin et de l'Église, ceux-ci les regardaient au contraire comme des fruits nécessaires, qu'il en fallait recueillir, et que ce qui avait paru à tous les autres comme des écueils contre lesquels il fallait craindre d'échouer le vaisseau, ceux-ci ne craignaient point de nous le montrer comme le port salutaire auquel devait aboutir la navigation. Après avoir ainsi regardé la face[3] et l'état de cette doctrine, que les docteurs sans doute reconnaîtront bien sur cette idée générale, il s'appliqua à connaître le génie[4] de ses défenseurs. Saint Grégoire de

1. « Les ministres ne pouvaient [illegible] assez contre les principes [illegible] » Bossuet [illegible] *protestants*.

2. [illegible] *ruineux* [illegible] chez Bossuet [illegible] *ruineux pour* [illegible] rien de plus *ruineux* que le jeu, que la débauche, tant *pour* le bien que *pour* la santé » 1666. Sur [illegible] au sens de *pour*, [illegible] p. 323, n. 7.

2. *Propre* [illegible] au sens [illegible] *propriis* [illegible] 336, [illegible]

3. *Face*, aspect. Cf. p. 323, n. 3.

4. *Génie*. Cf. p. 318, n. 7.

Nazianze, qui lui était fort familier, lui avait appris que les troubles ne naissent pas dans l'Église par des âmes communes et faibles : « Ce sont, dit-il, de grands esprits mais ardents et chauds, qui causent ces mouvements et ces tumultes, » mais ensuite, les décrivant par leurs caractères propres, il les appelle excessifs, insatiables, et portés[1] plus ardemment qu'il ne faut aux choses de la religion : paroles vraiment sensées, et qui nous représentent au vif[2] le naturel de tels esprits.

Car, messieurs, nous devons entendre[3] que si l'on peut avoir trop d'ardeur, non point pour aimer la sainte doctrine, mais pour l'éplucher de trop près, et pour la rechercher trop subtilement, la première partie[4] d'un homme qui étudie les vérités saintes, c'est de savoir discerner les endroits où il est permis de s'étendre, et où il faut s'arrêter tout court, et se souvenir des bornes étroites dans lesquelles est resserrée notre intelligence : de sorte que la plus prochaine[5] disposition à l'erreur est de vouloir réduire les choses à la dernière évidence de la conviction : mais il faut modérer le feu d'une inquiétude qui cause en nous cette intempérance et cette maladie de savoir, et être sages sobrement et avec mesure, selon le principe de l'Apôtre[6], et se contenter simple-

1 *Portés aux choses*, emportés plus vivement qu'il ne faut *dans* les choses de la religion. Cf. *Hist. des Var.*, V, 1 : « Saint Augustin, des hérétiques et des hérésies qui ne sont pas des esprits « sans religion », mais « qui prennent la religion à travers » et avec « une ardeur de bonne « foi » et avec « un faux zèle superstitieux ». Sur *à* au sens de *dans*, voir p. 501, n. 2.

2 *Au vif*. D'après Littré : « On dit qu'un portrait est *au vif* lorsqu'il est très-ressemblant et fort ressemblant. » Dict. de l'Académie, 1694 : « Il se dit figurément de tout ce qui représente bien quelque chose. » Cf. *Sermon sur la Mort*, p. 340, n. 1.

3 *Entendre*, comprendre. Cf. p. 531, n. 2.

4 *Partie*. Cette « Seconde partie » contient des hommes, traités naturellement et en quelques lignes, une des plus essentielles *parties* d'un honnête homme, c'est-à-dire « la totalité des *parties* d'un général capitaine », dit le Recueil de 1694. « La principale *partie* de l'orateur, c'est la prudence », dit La Bruyère, *De quelques usages*.

5 Qui expose le plus à l'erreur. « L'occasion *prochaine* de la pauvreté, c'est de grandes richesses », dit La Bruyère, *Biens de fortune*.

6 *Rom.* XII, 3.

ment des lumières qui sont données plutôt pour réprimer notre curiosité, que pour éclaircir tout à fait le fond des choses. C'est pourquoi ces esprits extrêmes, qui ne se lassent jamais de chercher, ni de discourir, ni de disputer, ni d'écrire, saint Grégoire de Nazianze les a appelés excessifs et insatiables.

Notre sage et avisé syndic jugea que ceux desquels[1] nous parlons étaient à peu près de ce caractère, grands hommes, éloquents, hardis, décisifs, esprits forts et lumineux, mais plus capables de pousser les choses à l'extrémité, que de tenir[2] le raisonnement sur le penchant[3], et plus propres à commettre[4] ensemble les vérités chrétiennes qu'à réduire[5] à leur unité naturelle. Ils voulaient, pour dire en un mot, qu'ils donnent beaucoup à Dieu et que c'est pour eux une grande grâce de céder entièrement à[6] s'abaisser sous l'autorité suprême de l'Église

1. « Dans la première partie de la prédication de Bossuet, *duquel*, *desquels* est employé exactement avec *dont* » Se manifester « Comme *desquels* il voulait être le peuple » Serm. *Pour la Fête de tous les Saints*, 2e point. « Les prophètes, les prophéties, *dont* nous avons parlé » *Ibid.* et dans une même phrase « Dieu révélateur et le Dieu seul *dont* il est question, et le service *duquel* va être comparé » *Sermon pour une Prise d'habit*, fête, 1er p. Lahary, *Réflexion sur la grâce et le vocabulaire des grands auteurs de Bossuet*

2. Retenir, maintenir. Cf. *Oraison funèbre de Marie Thérèse*, p. 252, n. 3.

3. « Pour le bien gouvernement se retenir sur le *penchant* du précipice, et cela se dit de ce personnage qui, sur le point de se laisser aller dans le précipice, s'engage dans quelque chose qui le retient » Dict. de l'Acad. « Il faut se contenter de ne se retenir sur le *penchant* par le gré, [illegible] encore la main dans le précipice par la remise des péchés qu'il a à nous présenter » Bossuet, Sermon sur le *Pouvoir de la langue*, 2e p.

4. Mettre aux prises « Pour ces sortes de choses, Messieurs, je commettrai ma justice avec la vôtre, comme si elle l'emportait » Bossuet, Sermon sur la *Bonté et Rigueur de Dieu* « Alors ils commettent l'un contre l'autre Corneille, *Rodogune*, *Examen* « Il n'est point à propos de commettre de nouveau deux personnes qui veulent s'accommoder » La Bruyère, I, 90 *Grands d'ailleurs*

5. Réduire à « Ne sera-ce pas une objection du rien « ce sont là les deux extrémités par où nous nous rangeons et auxquelles nous réduisons [illegible] la sainteté de son mystère » Bossuet, Lettre à [illegible] « Il réduisait toute sa prédication au seul point « Jésus crucifié » Fléchier, *Oraison funèbre de Mme Anne Gonzague*, p. 41, l. 1.

6. A « de la cause plus grande, au point de « Vous n'aurez pas cause d'être

et du Saint-Siege. Cependant les esprits s'emeuvent, et les choses se mêlent[1] de plus en plus. Ce parti, zele et puissant, charmant du moins agreablement, s'il n'emportant tout à fait, la fleur de l'école et de la jeunesse enfin, il n'oubliant rien pour entraîner après soi toute la Faculte de théologie.

C'est ici qu'il n'est pas croyable combien[2] notre sage Grand Maître a travaillé utilement parmi ces tumultes, convainquant les uns par sa doctrine, retenant les autres par son autorite, animant et soutenant tout le monde par sa constance; et lorsqu'il parlant en Sorbonne dans les déliberations de la Faculte, c'est la qu'on reconnaissant par expérience la vérite de cet oracle : « La bouche « de l'homme prudent est desirable dans les assemblees, « et chacun pese toutes ses paroles en son cœur : » *Os prudentis quæritur in ecclesia, et verba illius cogitabunt in cordibus suis*[3]. Car il parlant avec tant de poids, dans une si belle suite, d'une maniére si considerée[4], que même ses entiemis n'avaient point de prise. Au reste il s'appliquant également à defendre[5] la coutume, et à prévenir les pratiques par sa sage et admirable prevoyance en quoi il se conduisant avec une telle moderation qu'encore qu'on n'ignorat pas la part qu'il avait en tous les

extraordinaires. Pourquoi je vous le vais dire à quoi je avais » Ségrais

1 Se *mêler* Se brouiller, s'élever Voyez : « *Mais cette dernière tentative* »

2 Jamais n'est employé dans les premières années : Boileau : « *Il n'a pas cru qu'il fallait* « y avoir le moindre égard dans cette ville » Segrais : « *Il entra à la Bastille le 19 de janvier* 1663 « Le sens, bien sûr, *n'est pas complet, peut-être nous manque-t-il* » Segrais peut-être « *Notice de Berge* 1665 » Le « effet n'est pas *complet combien de*

Echos creuses il amenoises a trompeu « *Journ de St Evrem* Sur les 1662.

3 *Ecc*, xxi 20

4 *Dans* Avec Cf Sat v 9,

5 D'une manière si belle et, s'observant de telle sorte « La véritable manière est pas se défendre, mais se couvrir chanter et resident « Boileau : « *Ne pas se défendre sur la Justice* « Le sens de la longueur, a suivi par Pascal, « Dans ces « *défendre* » ne sont pas des choses voulues Balzac, « *Traité sur la Cour*

6 D'Ormalle, ordonner p 51, n 5

conseils[1], toutefois à peine aurait-il paru, n'était que ses adversaires, en le chargeant publiquement presque de toute la haine, lui donnèrent aussi, malgré lui-même, la plus grande partie de la gloire. Et certes, il est véritable qu'aucun n'était mieux instruit du point décisif de la question. Il connaissait très parfaitement et les confins et les bornes[2] de toutes les opinions de l'École; jusqu'où elles concouraient[3], et où elles commençaient à se séparer : surtout il avait grande connaissance de la doctrine de saint Augustin et de l'école de saint Thomas. Il connaissait les endroits par où[4] ces nouveaux docteurs semblaient tenir[5] les limites certaines, et ceux par lesquels ils s'en étaient divisés. C'est de cette expérience, de cette exquise[6] connaissance et du concert[7] des meilleurs cerveaux de la Sorbonne, que nous est né cet extrait de ces cinq propositions, qui sont comme les justes limites par lesquelles la vérité est séparée de l'erreur, et qui étant, pour ainsi parler, le caractère propre et singulier des nouvelles opinions, ont donné le moyen à tous les autres de courir unanimement contre leurs nouveautés mêmes.

C'est donc ce consentement qui a préparé les voies à ces grandes décisions que Rome a données ; à quoi notre très sage docteur, par la créance[8] qu'avait même le

1. Cf. p. 502, n. 2.

2. La nuance de ces deux mots [illegible] par la phrase qui suit.

3. *Concouraient*, marchaient d'accord, s'accordaient. « L'idée de la perfection et celle de la grâce sont deux choses qui *concourent*. » (Bossuet, *Lettres*.)

4. Par où [illegible]. Cf. p. 501, n. 2.

5. *Tenir* [illegible] dans [illegible].

6. Qualificatif très à la mode au XVIIe siècle. « *Exquis* se dit des choses spirituelles et morales. Tout le monde est plein de personnes *exquises*, de sentiments *exquis*, [illegible] d'expériences *exquises* [illegible]. La politesse des manières [illegible] *exquise* des [illegible]. » (De Bellegarde.) « Ce livre contient [illegible] fort *exquise*. » [illegible] *Hist. univ.*, III [illegible] « des naturels si *exquis* » [illegible].

7. *Concert*, [illegible] *concert* [illegible] Bossuet, *Lettres* [illegible] *concert* [illegible] vertus extraordinaires qui laissaient une admiration [illegible] *Œdipe, Au lecteur.*

8. Croyance. « Je tâchez, continue

Souverain Pontife a[1] sa parfaite intégrité, ayant si utilement travaillé, il[2] en a aussi avancé[3] l'exécution avec une pareille vigueur, sans s'abattre, sans se détourner, sans se ralentir, si bien que par son travail, sa conduite, et par celle de ses fidèles coopérateurs, ils ont été contraints de céder. On ne fait plus aucune sortie, on ne parle plus que de paix. O qu'elle soit véritable, ô qu'elle soit effective, ô qu'elle soit éternelle! Que nous puissions avoir appris par expérience combien il est dangereux de troubler l'Église; et combien on outrage la sainte doctrine, quand on l'applique malheureusement parmi[4] des extrêmes conséquences! Puissent naître de ces conflits des connaissances plus nettes, des lumières plus distinctes[5], des flammes de charité plus tendres et plus ardentes, qui rassemblent bientôt en un, par cette véritable concorde, les membres dispersés de l'Église!

Dans le DEUXIÈME POINT, que nous ne donnons pas (voir la *Notice*), Bossuet retraçait les vertus de N. Cornet, en particulier son désintéressement, son humilité, sa fidélité de citoyen

en vous il prend grande *créance* ». Molière, *École des Femmes*, V, 6.

1. A, dans Cf. p. 301, n. 3.

2. Construction bannie par les grammairiens (Vaugelas, éd. Chassang, I, 68, II, 4), et souvent employée par les meilleurs auteurs de notre littérature classique.

3. Hâte. « Daignez vous *avancer* le succès de nos vœux? » Racine, *Iphigénie*, I, 2.

4. Cf. p. 298, n. 2.

5. « *Distinct* signifie *clair et net*; un son *distinct*, une voix *distincte*, une vue *distincte*, en termes [illegible] et *distincts* ». Dict. de l'Acad. 1694.

ORAISON FUNÈBRE

DE

HENRIETTE-MARIE DE FRANCE

REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE

PRONONCÉE EN PRÉSENCE DE MONSIEUR, FRÈRE UNIQUE DU ROI, ET DE MADAME, EN L'ÉGLISE DES RELIGIEUSES DE SAINTE-MARIE DE CHAILLOT, OU REPOSE LE CŒUR DE SA MAJESTÉ

LE 16 NOVEMBRE 1669.

—

NOTICE

Peu de reines modernes ont eu une vie aussi agitée que celle d'Henriette de France, et cette héroïne d'oraison funèbre eut pu être l'héroïne d'un roman.

Née à Paris, le 25 novembre 1609, elle était le sixième des enfants de Henri IV et de Marie de Médicis. Elle avait à peine seize ans quand on la fiança à Charles Ier d'Angleterre. L'habileté des deux gouvernements sut donner aux pourparlers et aux préparatifs de ce mariage la tournure romanesque qui était dans les goûts du temps, et la correspondance où l'envoyé anglais, Kensington, les raconte, est parfois tout imprégnée d'un parfum d'*Astrée* ou de *Grand Cyrus*. Cependant c'était une union dont la politique avait eu la première idée. Le connétable de Luynes et, après lui, Richelieu tenaient à tout prix à faire entrer l'Angleterre dans la vaste ligue qu'ils méditaient contre la maison d'Autriche. Un nouvel élément se mêla bientôt à ces vues belliqueuses. L'élément religieux. Charles était protestant, Henriette catholique, il fallait, pour les unir, une dispense pontificale, que la cour de Rome n'accorda qu'au prix

d'avantages formels stipulés en faveur des catholiques anglais. Quand Urbain VIII écrivait à la jeune princesse « il te encourage « ouvrir » en Angleterre à l'Esther de son peuple opprimé, la Clotilde qui soumettrait au Christ son vainqueur époux[1] »

Henriette était du reste assez bien préparée pour le rôle militant qu'on lui demandait de jouer. De son père, elle tenait, ce semble, beaucoup de grâces extérieures, elle avait l'esprit doux et agréable encore que peu cultivé. « Elle manqua toujours, dit Mme de Motteville, de ces « grandes et belles connaissances que donnent l'étude et la lecture ». — « Elle avait le « cœur noble, tendre, compatissant » mais ferme, une énergie « plus qu'ordinaire », d'autant plus sensible, même, dans ses manières et ses paroles, qu'elle était de petite taille et de peu d'apparence. « Nous étions allés plusieurs ensemble pour la voir à Whitehall, raconte un Anglais témoin de son arrivée à Londres, et, d'un simple froncement de sourcils, elle nous a tous expulsés de sa chambre parce qu'il y faisait trop chaud. Il n'y a qu'une reine qui puisse décocher un regard aussi impérieux[2] ». — De plus, cette fille de Marie de Médicis avait la piété d'une fille d'Ignace. « Elle avait été, formée surtout à la religion — dit un de ses ancien biographes — et principalement par les saints exemples et les solides instructions de la mère Madeleine de Saint-Joseph, religieuse carmélite, morte depuis en odeur de sainteté. La tendre inclination que la princesse Henriette avait conçue pour cette religieuse dans les fréquentes visites que sa mère lui rendait, ne lui permettait pas de partir pour l'Angleterre sans avoir été auparavant passer quelques jours avec elle pour lui demander ses instructions[3] ». Aussi ne s'embarqua-t-elle qu'entourée de serviteurs catholiques et de prêtres. Elle emmenait trente-six ecclésiastiques, dont douze prêtres de l'oratoire, conduits par le fondateur même de cette congrégation, le père de Bérulle son confesseur. Du reste, elle ne faisait en cela que ce que lui permettait son contrat. Reste à savoir si le procédé était aussi prudent que légal.

Au moins ne tarda-t-on pas à voir les inconvénients de cette

1 Comte de Baillon, *Henriette Marie de France*, I, 59.

2 Mémoires de Sir John Meade, *dans Baillon*, *ouvr. cité*, I, 72.

3 *Recueil des Oraisons funèbres prononcées par M. Bossuet* 1763 (notice historique sur Henriette de France).

invasion indiscrète, à la cour d'Angleterre, d'une troupe si nombreuse d'étrangers qui, sans doute, n'étaient pas tous fort préservés du désir de se faire tuer. Ce furent d'abord, de part et d'autre, des tracasseries pareilles : « La jeune reine, au dîner royal, gagnait de vitesse le chapelain anglican, et disait les *Grâces* le premier. Le roi, choqué de la voir faire le signe de la croix, se levait aussitôt et, prenant la reine par la main, quittait brusquement la table et l'assemblée. Une autre fois, une des dames anglaises de la maison royale imaginait, de son autorité privée, de faire faire le prêche protestant pour les domestiques dans la propre salle des gardes de la reine. Cette princesse, vivement blessée à son tour, passait bruyamment au milieu de l'assemblée avec ses dames françaises, criant et riant de manière à troubler prédicateur et assistants[1] ». Puis les procédés devinrent plus âpres. L'hostilité mutuelle se manifesta plus crûment. Le Parlement mandait à sa barre le maître d'hôtel qui servait les Ordonnances de la reine pour savoir quel était le genre de vie de ces « nonnes d'outre-mer[2] ». Henriette, à son tour, refusait de se laisser couronner à Westminster d'après les usages établis dans le pays, au grand scandale du Parlement et du peuple, et au grand embarras de son mari[3].

Au reste Charles Ier, lui-même, n'était pas sans éprouver quelque jalousie de l'influence qu'avaient sur la reine ses conseillers français. Berulle surtout, « le petit Bérulle anglais — l'œil du roi, et jaloux à son tour de l'ascendant qu'il avait pris sur la jeune reine, tirait par prendre sur ses lèvres, au sortir des derniers bénédictions, l'oreille gauche du roi, pour lui ordonner de faire signifier à toutes les personnes qui composaient la maison française de la reine d'avoir à quitter White Hall. « Les femmes se mirent à pousser les cris de détresse, et à se tourmenter comme si elles montaient au supplice, mais les grands n'en tinrent compte. Enfermée, cependant, avec elles, et entendant leurs cris, Henriette s'élança vers la fenêtre, et comme Charles s'opposait à ce qu'elle l'ouvre, elle brisa les vitres avec sa tête,

1. Ranke, *Hist. de France*, t. II, p. 73. — 2. L'abbé Houssaye, *Le cardinal de Bérulle et Richelieu*, t. II, p. 21. — 3. Bazin, *Hist. de France sous Louis XIII*, t. III, p. 57-58.

se prend des mains aux barreaux de fer, en appelant ses dames par leurs noms, et le roi ne parvient à l'arracher de la fenêtre qu'en déchirant sa robe, et non sans lui avoir écorché les mains. » — Un mois après, comme les prêtres et les dames de la reine étaient encore là, cherchant à négocier, le roi écrivait à Buckingham le 7 août 1626 : « Je vous ordonne d'expulser tous les Français hors de la ville demain matin. Si vous le pouvez, employez la douceur, mais ne perdez pas de temps en discussions. Sinon, agissez par la force et chassez-les comme autant de bêtes sauvages, jusqu'à ce que vous les ayez tous embarqués, et que le diable s'en aille avec eux[1] (*and so the devil go with them*[1]). » — Quelque temps après, les rigueurs contre les « papistes » redoublaient, et, au dehors, Charles Ier étalait une politique à la fois anticatholique et antifrançaise. Cédant aux conseils de Buckingham, il l'envoyait à la Rochelle, avec des vaisseaux et des troupes, au secours des protestants révoltés. Esther, on le voit, avait assez mal réussi dans sa double mission politique et religieuse.

Toutefois les résultats de ces mesures de rigueur prises par Charles Ier ne furent pas tels qu'on eût pu s'y attendre. Les circonstances y aidèrent du reste. Buckingham mourut. Richelieu, qui avait besoin de l'Angleterre, fit quelques avances à son roi. La paix fut rétablie entre les deux pays, et en même temps, grâce aux bons offices de l'ambassadeur extraordinaire envoyé à cet effet — Bassompierre, — elle le fut entre les deux époux royaux. Un arrangement, conclu sous les auspices de Bassompierre, organisa, à nouveau, la maison de la reine, où les Anglais furent en majorité, un évêque, un confesseur et son assistant, et six prêtres furent accordés à Henriette, ainsi qu'une nouvelle chapelle. Et Charles Ier, qui, comme il l'avait déclaré aux gens de la première maison de sa femme, était convaincu qu'Henriette n'appartiendrait jamais complètement à sa tendresse tant qu'ils seraient là, s'abandonna sans arrière-pensée, à l'empire de cette « vaillante femme », aux « yeux noirs et brillants comme les étoiles », ainsi que l'écrit un Anglais contemporain. Henriette, de son côté, se prenait à aimer davantage un mari que d'abord, à son arrivée en Angleterre, elle avait mal jugé[2], et qui, malgré les

1. Baillon, *ouvr. cité*, p. 89-91, 93.

2. Mémoires de Le Veneur de Tillières, cités par Baillon.

...rtitudes et les duretés de son caractère, était digne, par la ...duction de ses manières et la culture de son esprit, de son ...use française. Alors commencèrent pour la fille de Henri IV ...e années d'un bonheur domestique rare, autrefois, dans ...familles royales où l'inconduite était pour ainsi dire de ...e. Épouse et mère heureuse, souveraine admirée, elle for...t sa cour à l'image de celle de France. Rappelant ses ...ts d'enfance pour les pastorales et les ballets en masques, ...faisait composer des divertissements de ce genre, en ...lais, par Walter Montague, Beaumont, Fletcher, et elle y ...it son rôle. A l'exemple de son mari, elle encourageait ...chitecture, la peinture que représentaient à Londres l'illustre ...Dyck et son disciple, sir Peter Lely. Elle était digne enfin ...hommages enthousiastes que lui adressait Edmond Waller :

Mighty queen
In whom the extremes of Power and Beauty move,
The queen of Britain and the queen of Love[1].

...ais si ces élégances concilaient à la reine les sympathies ...la noblesse de cour, elles étaient vues d'un œil bien diffé...t par cette secte intransigeante du protestantisme anglais, ...s'appelait avec orgueil la secte *puritaine*, et les pamphlets ...plus violents flétrissaient la conduite de cette princesse ...piste » qui se faisait, aux yeux de tous, « comédienne ». ...lleurs l'opposition protestante avait d'autres griefs plus ...eux. Les progrès de la reine dans la faveur de son mari ...ent aussi des progrès du prosélytisme catholique. Des ...ucins étaient venus 1629 remplacer les oratoriens évincés, ...cérémonies du culte romain se célébraient, à la porte du ...is de Somerset-house, avec autant de pompe qu'à Paris. ...abjurations étaient solennellement reçues et fêtées dans ...chapelles de la reine. « Sous l'influence de sa femme, ...rles n'avait pas seulement tempéré l'application des lois ...ales » contre les dissidents, « il avait admis dans son ...ume un nonce apostolique, autorisé l'envoi d'un représen...t de la reine auprès du Saint Siège, accepté l'idée d'une ...ente avec Rome[2] ». Le pape, enchanté, manifestait à la

[1] « Puissante reine, en qui se ... d'Angleterre, et reine de l'amour ! » ...hent les points extrêmes ... [2] Fagniez, *Richelieu et le Père* ...er et de la Beauté, reine ... *Joseph*, t. I, p. 311.

fervente catholique assise sur le trône d'Elisabeth sa gratitude enthousiaste et à chaque promotion de cardinaux il y avait un [illegible] qui était « réservé pour le cardinal d'Henriette Marie. Tout cela faisait gronder Cassiodore et placait quelques protestantes sous l'égide de l'« Innocente » et de la « dévote » compagne de l'heureux de Henri VIII. Ajoutons que Charles Ier, dans son affection trop peu circonspecte, ne cachait pas l'entière confiance qu'il avait dans une épouse que le temps accoutumait à « Non seulement, dit l'historien contemporain Clarendon, il ne décidait rien sans l'assentiment de cette princesse, mais il voulait encore qu'on sut bien qu'il agissait ainsi. »

On ne peut donc pas s'étonner de la hostilité spéciale qui s'attacha à la personne d'Henriette dès le moment où la lutte éclata entre Charles Ier et ses sujets. Et, après la mort de Strafford, lâchement sacrifié par le roi aux ressentiments de ses sujets, l'un des premiers actes du Parlement fut d'essayer d'enlever à la reine la garde de ses enfants dont elle protégeait, a-t-on dit, les ignorants et des « papistes ! »

Mais Henriette n'était pas femme à capituler dès l'abord devant cet attentat. Elle fuit encore qu'menaçante, et, pressentant déjà l'avenir, un jour — à la campagne où elle était retirée, — que le Parlement avait envoyé des hommes pour l'enlever avec ses enfants, elle ne s'étonne point, « elle mande à ses principaux officiers, qui étaient à Londres pour leurs propres affaires, de se rendre auprès d'elle avant minuit avec le plus de monde qu'il leur serait possible, puis elle fait armer jusqu'à ses palefreniers de cuisine. Elle alla ensuite se promener dans le parc, sans montrer aucune inquiétude, et [illegible] nuit se passa sans qu'on vit aucune marque du dessein du Parlement[2]. » En vraie fille de Henri IV, elle employait à se défendre la générosité en même temps que la ruse. « *Peut-on mieux faire sentir son autorité*, disait-elle publiquement, *qu'en faisant du bien à ceux qui nous persécutent*[3] ? » Elle ne voulait pas même, quand on lui disait les noms des personnes qui la trahissaient, croire aux principaux de la cour. *S'ils me haïssent, leur haine ne dure peut-être pas toujours, et s'il leur reste quelque sentiment d'honneur, ils auront honte de tourmenter une femme qui prend si peu de précautions pour se défendre*[3] ».

1 Baillon *ouvr. cité*, p. 103.
2 Mme de Motteville *Mémoires*.
3 Faut citer des *Oraisons funèbres de J. B. Bossuet*, p. xxvii.

— Cependant elle ne négligeait pas ces moyens de négociation et de corruption qui alors, plus encore qu'aujourd'hui peut-être, faisaient tout le fond de la politique : « on y a dépensé plus d'or pour acheter au service d'un roi un certain nombre de parlementaires et de seigneurs anglais, que le pays de son crédit, d'une « tendresse » pour la France et de reconnaissance » — ce sont les mots dont Charles Ier l'accuse se servant en lui écrivant[1], — elle le détermine, alors, à profiter des circonstances, qui semblent lui redevenir favorables, à couper court par un coup de force, aux tentatives de son Parlement rebelle, à faire arrêter, à l'improviste, ses meneurs connus. Charles Ier le croit, et décide l'affaire dans le plus grand secret. Mais la reine n'avait pas autant de discrétion que d'énergie. Pendant que son mari était au Parlement, Henriette, « croyant le coup fait, ne put contenir l'impatience qu'elle avait de le voir exécuté, et dit à une de ses favorites qui entra dans son cabinet : « Regardez vous car à l'heure « qu'il est, le roi est, à ce que j'espère, le maître de son état et « tels et tels sont sans doute arrêtés. » Il était encore temps d'avertir ceux qui étaient menacés, la favorite en profita sur le champ, et le dessein fut éventé[2] ».

Mais alors la situation de la reine, qui avait inspiré ce projet hardi, devenait intenable en Angleterre. « La reine n'est qu'une sujette comme les autres, disait-on publiquement, et l'on ne parlait déjà de rien moins que de la faire passer par les lois du pays. S'apercevant bien que sa présence était plus pour son mari qu'un danger, mais Henriette prit le prétexte d'aller conduire sa fille aînée depuis peu à Guillaume de Nassau, et en février 1642 elle s'embarqua pour la Hollande. Elle y passa plus de cinq mois, occupée à ramasser de l'argent et des hommes, et forcée dans les négociations politiques et financières qu'elle traitait tantôt avec son geôlier — « personne n'allait pour l'engager », écrit-elle elle-même, — tantôt avec les membres des États, gros bourgeois, peu respectueux des têtes couronnées, qui « entraient où elle était, le chapeau sur la tête, voulaient s'asseoir auprès d'elle dans les chaises, et se mettaient en conversation avec elle... , de la même manière qu'avec leurs égaux de la Haye[2] ». Le 16 avril 1642, la courageuse

1 *Mem. relat. à la Rep. d'Angl.*, par Guizot, VI, p. 445.

2 Mme de Motteville, *Mémoires*, éd. Riaux, I, p. 280.

négociatrice écrivait à son mari qu'on ne voulait rien prêter sur ses rubis, mais qu'elle allait mettre toutes ses pierreries en gage. Elle eût voulu du moins que Charles profitât de ces ressources pour pousser le Parlement vivement, sans temporiser, et pour le contraindre à se soumettre. « Quand vous aurez mangé cet argent, disait-elle assez justement, il n'y aura plus de moyens d'en avoir d'autre, et je serai contrainte de me retirer dans un couvent et de demander l'aumône. »

Cette « constance », cette « résolution », cette hardiesse qu'elle recommandait à Charles dans toutes ses lettres, elle-même en donnait mille preuves. A son retour de Hollande, une tempête assaille sa petite flotte et lui fait perdre deux vaisseaux ; tant qu'elle put, Henriette demeura sur le tillac de son navire, et à la fin, « liée dans un petit lit et ses femmes autour d'elle, se confessant tout haut », elle donnait à ses compagnes l'exemple d'une intrépidité au-dessus de son sexe, et gaîment elle les assurait que « les reines ne se noyaient pas ». Abordée en Angleterre et à peine débarquée, « cinq vaisseaux ennemis, avertis de sa descente, viennent canonner la maisonnette où elle se reposait. La Reine, quoique épuisée de fatigue, quitte son lit et va s'abriter dans un fossé où elle se trouve couverte de la terre que les boulets soulevaient. » Mais tandis qu'elle y courait, il lui souvint tout à coup « d'une Indochienne nommée Mitte, qu'elle aimait fort et qu'elle avait laissée endormie dans son lit ; elle retourna sur ses pas et, malgré ceux qui la suivaient, alla reprendre cette bête[1] ».

Bientôt elle court à travers le comté d'York, levant des troupes, les équipant avec les armes qu'elle apportait de Hollande et, « ayant fait une belle armée, elle marche droit vers son mari, toujours à cheval, sans nulle délicatesse de femme, vivant avec ses soldats — raconte Mme de Motteville — à peu près comme on pourrait s'imaginer qu'Alexandre vivait avec les siens. Elle mangeait avec eux à découvert au soleil, sans nulles cérémonies, elle les traitait comme ses frères, ils l'aimaient tous uniquement. » On l'accueillait aux cris de : « Vive la reine généralissime ! » Chemin faisant, quand elle loge dans le château de quelque seigneur devenu hostile ou indifférent à la cause du roi, elle remercie avec di-

1. Mme de Motteville, *Mémoires*, éd. citée, t. I, p. 210 et suivantes.

gnité de l'hospitalité plus ou moins volontaire qu'on lui offre, — et elle confisque l'argenterie en s'en allant[1].

Toute cette énergie devait être en pure perte. Elle le sentait bien du reste, et ce grand effort fut suivi chez elle d'une défaillance funeste. « Tandis que Charles Ier épuisait ses ressources, éparpillait son armée, perdait son temps à des sièges de villes de province, les Parlementaires se dirigeaient sur Oxford, avec des forces considérables, pour assiéger cette ville où se trouvait la reine. A leur approche, Henriette-Marie, alors enceinte de sept mois, prit peur, et déclara qu'elle voulait partir. En vain quelques membres du Conseil se hasardèrent-ils à blâmer cette résolution, en vain le roi lui-même témoigna le désir de lui en voir changer. L'idée d'être enfermée dans une place assiégée lui était, disait-elle, insupportable, et elle mourrait si on ne lui permettait pas de se retirer vers l'ouest dans quelque ville où elle pût accoucher loin de la guerre et s'embarquer même pour la France en cas de pressant danger. Hors d'elle-même, à la moindre objection, elle s'emportait, suppliait, pleurait. Personne n'insista plus[2]. » Et vers la fin d'avril la reine se réfugia à Exeter. Là elle se trouva réduite à une telle indigence qu'Anne d'Autriche, avertie, lui envoya en hâte sa sage-femme et quelque argent. Ce fut là qu'elle donna le jour, le 16 juin 1644, à la princesse Henriette-Anne. Cependant Exeter à son tour était menacé par l'armée du Parlement, que commandait le comte d'Essex. Aussi, à peine dix-sept jours après la naissance de sa fille, la reine, ne voulant pas tomber aux mains des rebelles, se lève, et s'échappe. Elle s'acheminait vers la mer. N'ayant pu trouver de vaisseau, elle est obligée de rester cachée, deux jours durant, dans une chaumière abandonnée, d'où « elle entend d'ailleurs les troupes ennemies et les soldats se disant l'un à l'autre que quiconque porterait à Londres la tête de la reine recevrait du Parlement 50 000 écus de récompense ».

La traversée en France ne fut pas moins pleine de périls. Les vaisseaux ennemis poursuivirent son navire jusqu'à l'île de Jersey, et là, en vue des côtes de France, la tempête se mit de la partie. « Ce fut alors, disent ses anciens biographes, que cette malheureuse princesse qui avait meurtre jusque-là tant de

1. Bastian, *ouvr. cité*, p. 191. 2. Guizot, *Révolut. d'Angleterre*.

constance, voyant les Anglais venir à son vaisseau dont le voiles étaient déjà percées de boulets de canon, autres de d[illegible] leur de se voir près de l'abîme entre les mains de ses sujet[illegible] perfides fit appeler le capitaine[1] et lui commande « de mettr[illegible] le feu aux poudres s'il voyait qu'elle ne pût échapper[2] ». A l[illegible] fin, on aborda heureusement sur les côtes de la Basse-Bretagne dont les habitants, prenant ces fugitifs pour des corsaires cou[illegible] rurent d'abord aux armes.

En sûreté sur sa terre natale, la courageuse femme ne crut pas son rôle fini. A peine arrivée, elle ne songe qu'à fourn[illegible] nir à son mari « de la poudre, des balles, de l'argent[3] ». Malgré la dépression profonde que tant de revers avaient pro[illegible] duite sur son tempérament, elle passa plusieurs mois dans des larmes presque continuelles ; elle se montre d'un courage indomptable, ingénieuse autant qu'énergique. Elle cherche à vendre en France les produits des mines d'étain de Carnouailles. En 1645, elle obtient de la reine régente Anne d'Autriche l'envoi d'une ambassade à Londres et en Écosse pour intervenir en faveur de Charles Stuart, auprès de plusieurs autres cours d'Europe, elle fait des démarches semblables, et prend partout, sans se lasser, des troupes et des subsides. Elle fait marcher avec Charles IV de Lorraine qui, chassé de ses États par Richelieu, vivait à Bruxelles avec une troupe de condottieri disponible. Mais le sentiment de la solidarité des princes était bien passé alors, et, sauf quelques secours indirects, personne ne consentait à tenter une action efficace. En même temps, et jusqu'à la fin, Henriette soutenait son mari de son ardeur et de ses conseils. Sa correspondance, récemment publiée[4], nous fait assister jour par jour à cette collaboration fébrile, que la condition des choses ne satisfait pas toujours. Elle lui reproche des atermoiements ailleurs, dans sa lettre du 28 février 1645 ; de ne rien faire pour ces catholiques dont, en France, la reine mère ne peut rien lui envoyer. Elle est toujours la femme ardente, la lutteuse intransigeante des premiers jours, dont les événements, elle ne comprend pas des concessions qu'elle juge infamantes pour la dignité royale. « Avec le bruit que vous avez

1. Nous n'avons pu retrouver le nom de ce capitaine dans aucune des *Oraisons funèbres* déjà citées plus haut.
2. *Mme de Motteville*.
3. Lettre d'Henriette-Marie du 18 novembre 1644.
4. Par le comte de Baillon, *ouvrage cité*.

accordé pour la milice, abandonnée par Charles à son Parlement, vous vous êtes coupé la gorge; vous ne leur pouvez plus rien refuser, pas même ma vie, s'ils vous la demandent. 15 déc. 1646. » « Il faut tâcher d'avoir les Écossais avec nous, écrivait-elle quelques jours avant, sans pourtant rien faire qui soit *déshonorable*. » Mais les Écossais posaient leurs conditions. « Je sais, continuait-elle, les peines dans lesquelles vous êtes et j'en ai une pitié qui me fait autant de mal qu'à vous, mais puisque nous avons tant souffert, il faut se résoudre d'achever avec honneur... Si vous accordez davantage vous êtes perdu. » Et au milieu de ces objurgations de Romaine, les cris de la femme aimante dont l'absence exalte l'angoisse et inquiète l'affection. Pourquoi Charles n'écrit-il pas? Pourquoi la laisse-t-il sans nouvelles? 25 décembre 1644. Est-ce défiance? Ne lui a-t-elle pas donné assez de preuves de son dévouement? « Soyez bon pour moi ou vous me tuerez. 15 mars 1645. J'ai déjà assez d'afflictions à souffrir que sans vous je ne saurais supporter. »

Cette affection toujours passionnée allait être mise à la dernière épreuve. Le 19 février, Henriette-Marie apprenait, après une dernière alternative d'espoir, que son mari avait été décapité.

Le lendemain, Mme de Motteville, amie d'Anne d'Autriche, étant allée lui porter les condoléances de la régente, en reçut cette réponse : « que le roi son seigneur, dont la mort allait la rendre la plus malheureuse femme du monde, ne s'était perdu que pour n'avoir jamais su la vérité, qu'elle lui conseillait de ne pas irriter ses peuples, à moins que d'avoir la puissance de les dompter tout à fait, que le peuple était une bête féroce qui ne s'apprivoisait jamais, que le roi son seigneur l'avait éprouvé et qu'elle priait Dieu qu'elle eût plus de bonheur en France qu'ils n'en avaient eu en Angleterre, mais que surtout elle lui conseillait d'écouter ceux qui la disaient la vérité, de travailler à la découvrir et de croire que le plus grand des maux qui pouvaient arriver aux rois, et celui qui seul détruisait leurs empires, était de l'ignorer ». Mme de Motteville consigna avec soin dans ses mémoires ce résumé, si curieux, en effet, dans sa sincérité, de l'expérience d'une reine détrônée.

Peu de temps après, Henriette-Marie put croire que ces avertissements à sa belle-sœur n'avaient été que trop opportuns. Elle eut, en tout cas, à souffrir la première des désordres et de la

détresse où la Fronde plongea la cour, Paris et la France pendant plusieurs années. Arrivée en France dans le dénûment, elle avait reçu de la Cagnotte une pension de 10 ou 12 000 écus par mois. Les embarras financiers de la cour de France interrompirent bientôt le paiement régulier de cette pension. Les pierreries qui lui restaient passèrent vite à la nourrir, elle et ses serviteurs, dans Paris où elle se trouva enfermée avec les rebelles, et c'est alors que Retz fut témoin de cette scène d'intérieur qu'il a racontée dans ses mémoires. La dernière fille de la reine d'Angleterre, Henriette-Anne, obligée de rester au lit faute de feu : « Les marchands ne voulaient plus rien fournir, et il n'y avait pas un morceau de bois dans la maison ». Le Parlement, quelque frondeur, en eut honte, et il envoya 20 000 francs à la souveraine exilée. Mais la situation d'Henriette-Marie ne devait pas encore de sitôt redevenir suffisante. En 1651, quand son fils le prince de Galles revint du désastre de Worcester dans le piteux équipage d'un prince vaincu et fugitif, sa mère n'eut pas de quoi lui acheter une chemise ; « il n'en avait pas changé depuis l'Angleterre ».

La sécurité même de la veuve de Charles Ier et de ses enfants ne fut pas toujours assurée. Après être au Louvre à Saint-Germain-en-Laye où le roi s'était retiré, elle ne s'y rendit pas « sans courir de grands risques de la part du peuple mutiné » — autant que de ses créanciers qui menaçaient d'arrêter son carrosse — et le prince Charles, son fils, fut obligé de garder la portière pour protéger sa mère et sa sœur. Jusqu'à Chaillot, chez les Visitandines où elle se retira ensuite, l'émeute vint la poursuivre. Mais ce qui devait être à la reine d'Angleterre plus sensible que ces insultes de la révolution populaire, plus connaissait, c'était la froideur qu'elle trouvait à la cour de France, en dépit de la courtoisie extérieure de l'accueil. Elle avait déjà vu, du vivant de son mari, la politique clandestine de Richelieu soudoyer les révoltés anglais ; elle vit Mazarin continuer, ou peu s'en faillit, la même conduite. Elle dut s'indigner, sans pouvoir rien à l'encontre, d'assister à la reconnaissance officielle de Cromwell par le gouvernement français, aux avances faites par Mazarin au Protecteur pour obtenir sa préférence aux Espagnols, son alliance. Elle vit son neveu Louis XIV donner de sa propre main à l'ambassadeur de *Cromwell*, pour son maître, une épée enrichie de diamants. *Elle dut subir* l'éloignement de ses fils, le prince de Galles

les ducs d'York et de Gloucester, que Mazarin fit ou laissa partir de France avril 1657, sur les injonctions du Protecteur. Et quand le cardinal, sur sa prière, consentit à demander au chef de la République anglaise la restitution du domaine de la veuve de Charles Ier, Cromwell répondit par un refus brutal et insultant pour la reine déchue, refus que la France se garda bien de relever.

Cependant la fortune réservait à Henriette-Marie une réparation inattendue. Le 8 mai 1660, Charles II, son fils, était proclamé roi d'Angleterre, et à la fin de cette même année, elle retournait dans ce royaume qu'elle avait si tristement quitté. Il y eut alors chez elle comme un regain d'activité. Et dans ce voyage, disent ses historiens, elle ne s'occupa pas seulement de régler ses affaires privées, mais de travailler à cette « gloire de la religion » catholique dont elle avait été la martyre. Le mariage de sa dernière fille, Henriette-Anne, avec le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, la plus belle union que cette fille espérée pour elle après l'homme suprême, un instant entrevu, de devenir reine de France, — fut une dernière consolation à son orgueil.

Il est difficile de lire si elle eût su jouir avec sagesse de ce retour inattendu de félicité, et si, revenue à la cour d'Angleterre en quatre de reine mère, elle aurait usé de son expérience pour ménager, comme elle le conseillait à Anne d'Autriche, ce « peuple » dont elle avait éprouvé les terribles colères. Le contraire est plus probable. Quand sa « maison » royale fut réorganisée par son fils, elle la dressa tout de suite à rétablir avec une somptuosité bien propre à soulever les récriminations les plus vives et avec un étalage de catholicisme tout fait pour lui aliéner une seconde fois les anglicans. De même, elle recommença d'encourager les conversions, qui se multiplièrent, et de nouveau les deux Chambres anglaises, inquiètes, obligèrent le roi de chasser du royaume, sous peine de mort, les prêtres catholiques. Aussi ce ne fut pas seulement la santé d'Henriette qui l'engagea, deux ans après, à retourner en France 1665, mais sa grâce personnelle, où ses chances, ne pouvaient lutter contre tant de sourdes hostilités, qui devenaient trop pressantes d'oublier. Elle était vraisemblablement trop attachée à sa foi religieuse pour avoir pu de ses bras le forcer, puisque plier, vis-à-vis d'un peuple intolérant et inquiétant désormais, aux précautions qu'il eût fallu.

En France, du moins, elle pouvait reprendre librement une vie dévote qui n'offensait personne et qui, depuis la mort de son mari, était sa plus solide consolation. L'ancienne élève de la mère Madeleine de Saint-Joseph avait aussi connu et révéré pendant sa pieuse jeunesse, l'illustre évêque de Genève, François de Sales. Elle s'était prise d'une particulière affection pour l'institut de la Visitation, fondé par lui et par Jeanne de Chantal, et, la première fois qu'elle revint d'Angleterre, elle s'était empressée de faire établir, avec la protection d'Anne d'Autriche, les Filles de Sainte-Marie dans une maison de Chaillot, acquise par elle à leur intention. Ce couvent fondé par ses soins lui fut jusqu'à la fin, une retraite chère. Au début de son séjour en France, elle y avait même fixé quelque temps sa demeure, comme le faisaient souvent à cette époque les femmes du monde qui, lassées de la vie du siècle, voulaient s'en retirer en conservant toutefois leur liberté. Mais tandis que souvent ces pensionnaires bénévoles étaient pour le couvent où elles élisaient domicile, et où elles continuaient d'entretenir leurs relations mondaines, une cause de trouble ou de scandale, Henriette-Marie a choisi pour son appartement à Chaillot celui qui donnait sur le dehors et défendit aux femmes de la cour d'entrer dans le dortoir des religieuses sans la permission de la supérieure. Elle ne recevait elle-même pour l'ordinaire ses visites qu'au parloir et s'y faisait même transporter pour consulter son médecin[1]. »

Retirée ensuite à Colombes, ce fut la même vie, presque monastique, que la reine d'Angleterre y continua, sauf à lorsqu'elle n'eut plus à s'occuper de l'éducation de ses enfants et lorsqu'elle eut marié sa dernière fille. Son existence quotidienne était soumise à une règle sévère, sa conversation autrefois « libre et gaie », assez railleuse même et piquante pour le prochain, s'était mortifiée ; elle surveillait cet « esprit vif, agréable et pénétrant » qu'elle avait toujours eu ; elle « examinait ses paroles, se retenait de parler quasi sur toutes choses ». Elle paraissait, enfin, ajoute Mme de Motteville, « fort détachée de la vie ». Il ne semble pas que les sujets d'inquiétude que lui donnait alors sa fille, la duchesse d'Orléans, la préoccupassent beaucoup : c'est à cette même Mme de Motte-

1. *Édition des Oraisons funèbres* déjà citée, p. XL.

ville qu'elle laissait le soin de surveiller et d'avertir la jeune et frivole épouse de Philippe d'Orléans. La seule affaire qui la passionna, dans ses derniers jours, fut la canonisation de François de Sales. Sa santé était depuis longtemps altérée, bien qu'elle s'efforçât de n'en rien faire paraître : « Je ne veux pas, disait-elle souvent, ressembler à ces belles dames qui poussent les hauts cris pour un mal de dents[1]. » Une dose d'opium que le médecin de Louis XIV, Valot, lui administra pour soulager ses douleurs internes, hâta probablement sa fin[2].

Ainsi s'éteignit dans un recueillement silencieux l'héroïne de tant de tragiques aventures, — la princesse française qui avait fait redouter aux Puritains, acclamer aux Cavaliers, la vaillance et l'entrain du sang de Henri IV, — la « femme forte » qui, dans un pays protestant et alors révolutionnaire, avait combattu pour la propagation de la religion catholique et pour le maintien de la prérogative royale, sinon toujours avec prudence et perspicacité, du moins avec une ardente énergie.

1. Baillon, *ouvrage cité*, p. 329.

2. « La reine d'Angleterre est morte à Coulombe, d'un médicament narcotique. Dieu nous veuille par sa sainte grâce préserver de l'opium et de l'antimoine ! Le roi est en colère contre Valot de ce qu'il a donné une pilule de laudanum à la feue reine d'Angleterre. Les charlatans tâchent avec leurs remèdes chimiques de passer pour habiles gens et plus savants que les autres : mais ils s'y trompent bien souvent, et au lieu d'être médecins, ils deviennent empoisonneurs. Ils se vantent de préparations, et ce n'est que de l'imposture. Il court ici des vers sanglants contre Valot, et entre autres cette épigramme :

« Le croiriez-vous, race future, || Que la fille du grand Henry || Eut en mourant même aventure || Que feu son père et son mary ? || Tous trois sont morts par assassin. || Ravaillac, Cromvel, médecin : || Henry d'un coup de baïonnette, || Charles finit sur un billot, || Et maintenant meurt Henriette || Par l'ignorance de Valot. »

(Guy Patin, *Lettres*, 18 sept. 1669.)

Et nunc reges, intelligite, erudimini, qui judicatis terram.

Maintenant, rois, reconnoissez[1] votre souverain, vous, juges de la terre[2]. *Ps.* II, 10.

MONSEIGNEUR[3],

Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent[4] tous les empires, à qui seul appartient[5] la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie[6] de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et de[7] terribles leçons. Soit qu'il élève les trônes, soit qu'il les abaisse, soit qu'il communique sa puissance aux princes, soit qu'il la retire[8] à lui-même,

1 Cet emploi absolu du verbe *apprendre* au sens d'un fautes classiques du XVIe siècle. « O le vers : « Il ne *appartient* de lui, si net ce cas de l'infinitif » (La Bruyère, I, 86, *Gens de cour*).

2 Ce texte de la traduction de 1667 porte : « Et vous, qui avez l'autorité sur la terre, » et la traduction de Port-Royal : « Et vous, qui gouvernez la terre. » Bossuet, par son ordre, a adopté la leçon de Corneille : « juges de la terre » et son latin servile a gagné, avec 1686, à propos de la mort d'Anne d'Autriche. 2e *Sermon sur la purification de la Vierge*, janvier 1667.)

3 *Monseigneur* Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV, a épousé en secondes noces Henriette d'Angleterre, fille de Charles Ier et de Henriette-Marie de France, laquelle avait épousé, le 11 juin 1661, Philippe, duc d'Anjou, frère de Louis XIV.

4 « *Relever* se dit en parlant de la mouvance ou dépendance des fiefs : l'égard est mis de quelques-uns qui relèvent immédiatement du roi. Ils l'ont servi *relever* du fief. » (Furetière, 1690.) « *Relever* signifie au moyen âge payer la *relevaison*, c'est-à-dire le chapitre qui soignait ces sortes de rentes. » (Littré, Godefroy.)

5 *Appartient*. Vaugelas s'est posé ce principe que tous substantifs sont verbes presque sans exception et que le substantif qui ne peut pas se conjuguer perd de sa force. (*Remarques*, 1687 et 1704, édit. Chassang, I, 341, II, 88, 471). Tout le chapitre est à consulter dans les deux éditions qu'il donna de ses *Remarques*. Voir aussi Bouhours, *Doutes*, 1674, p. 72. Bossuet a beaucoup cette règle. Cf. Bossuet, « Tous raisons et leur est de cette descente » et La Bruyère, II, 117 (*Grands et petits*) « Il oublie et n'entend » et *passim*.

6 Cf. le Psaume II, 9 : « Tu les paîtras comme le fond des idoles. » Ch. VIII de la 3e partie de *Discours sur l'Histoire universelle*, 7 (I, p. 520, 4).

8 Voyez à ce sujet du mot *retirer* au sens de Bossuet ses observations sur l'*Essai* « Dieu a retiré » et l'emploi de Bossuet se justifie. « Les actionnaires ne tiennent pas ce sens

et ne leur laisse que leur propre faiblesse, il leur apprend leurs devoirs d'une manière souveraine et digne de lui. Car, en leur donnant sa puissance, il leur commande d'en user comme il fait[1] lui-même pour le bien du monde; et il leur fait voir, en la retirant, que toute leur majesté est empruntée, et que, pour être assis sur le trône, ils n'en sont pas moins sous sa main[2] et sous son autorité suprême. C'est ainsi qu'il instruit les princes, non seulement par des discours et par des paroles, mais encore par des effets et par des exemples : *Et nunc, reges, intelligite, erudimini, qui judicatis terram.*

Chrétiens, que la mémoire d'une grande Reine, fille, femme, mère de rois si puissants, et souveraine de trois royaumes, appelle de tous côtés à cette triste cérémonie, ce discours vous fera paraître[3] un de ces exemples redoutables, qui étalent[4] aux yeux du monde sa vanité toute entière[5]. Vous verrez dans une seule vie toutes les

1. *Fait.* Cet emploi de *faire*, si commode (cf. Vaugelas, 1647), pour ne pas répéter deux fois un même verbe, [illegible] *faire* [illegible] au XVIe et jusqu'au XVIIe siècle. « Le comte d'Olivarès ne se servit pas mieux de cet avantage qu'il avait *fait* le [illegible] » La Rochefoucauld, *Mémoires*. [illegible] *fait* [illegible] « La Bruyère, *De la Société et de la conversation*.

2. *Main* de Dieu. Cf. p. 5, 2, n. 8.

3. Cf. p. 70, n. 5.

4. *Étaler.* Mettre sous les yeux, [illegible] idée d'ostentation [illegible] Cf. Bossuet, *Avertissement aux Protestants* : « L'histoire des Macchabées, où Dieu a [illegible] la puissance de son bras et les conseils de sa providence [illegible] » « Dieu ne pouvait [illegible] pour *étaler* son pouvoir. » La Bruyère. Lorsque Grandeur écrit *vains*. « Je ne me propose pas de vous *étaler* ici toute l'histoire de ce terrible avènement. » Massillon, *Sermon pour le 1er dimanche de l'Avent*.

5. Au XVIe siècle et au commencement du XVIIe [illegible] *tout entier* [illegible] Corneille [illegible] « Ses [illegible] *tous entiers* [illegible] » [illegible] *toutes entières* [illegible] (*Hist. de France avant Clovis* [illegible]) [illegible] *toutes étonnantes* [illegible] *Remarques sur la langue française*, 1647, [illegible] *tout* avec son substantif, [illegible] Corneille [illegible]

extrémités[1] des choses humaines : la félicité sans bornes, aussi bien que les misères[2] ; une longue et paisible jouissance d'une des plus nobles couronnes de l'univers ; tout ce que[3] peuvent donner de plus glorieux la naissance et la grandeur accumulé sur une tête qui ensuite est exposée à tous les outrages de la fortune ; la bonne cause d'abord suivie de bons succès, et depuis, des retours[4] soudains, des changements inouïs ; la rébellion longtemps retenue, à la fin tout à fait maîtresse ; nul frein à la licence ; les lois abolies ; la majesté[5] violée par des attentats jusques alors inconnus ; l'usurpation et la tyrannie sous le nom de liberté ; une reine fugitive qui ne trouve aucune retraite dans trois royaumes, et à qui[6] sa propre patrie n'est plus qu'un triste lieu d'exil[7] ;

ceux que tu vois par te[illegible] vertu [illegible] Mériter notre amour, emporter notre estime || *Tous parfaits* [illegible] sont le [illegible] *[illegible]* 20, 1651 [illegible] *[illegible] blan* [illegible] *Quatrapo[illegible]* [illegible]

1. [illegible] est [illegible] dont ils sont jaloux [illegible] *extrémité* [illegible] Bossuet, Serm. sur [illegible] *[illegible] extrémités* [illegible] La Ro[illegible] 13, 1 [illegible] *Grands écrivains* [illegible] Il ne [illegible] pousser les choses dans *l'extrémité* [illegible] Furetière, 1690 [illegible] *extrême*

2. [illegible] dans ce sens au XVIIe siècle [illegible] *misères* [illegible] *[illegible]*

3. Pour *ce que*, *ce qui* [illegible] de [illegible] *attrait* [illegible] p. 157 [illegible] La Bruyère *Des ouvrages de l'Esprit* [illegible] qu'on ne voyait plus que dans [illegible] Rome [illegible] *de[illegible]* [illegible]

4. Revirements [illegible] *retour* [illegible] Bossuet, IIe Serm. [illegible] *Providence*, 2e p. [illegible] Romains [illegible] *retour* || [illegible] sévère [illegible] La Fontaine, *Fables*, XI, 7.

5. Le [illegible] p. 94 et p. 117 [illegible] *majestas patria* [illegible] Tite-Live, VIII, 7 [illegible] *minuere* [illegible] Cicéron, *De Invent.* II, 17.

6. *À qui* [illegible] complément d'un subst[illegible] v. p. 352 [illegible]

7. Cf. Quinte-Curce, V, 24 [illegible] « *Quousque enim in regno exsulabo ?* » Paroles de Darius [illegible]

neuf voyages sur mer, entrepris par une princesse, malgré les tempêtes; l'Océan etonné de se voir traversé tant de fois en des appareils[1] si divers, et pour des causes si differentes; un trone indignement renverse, et miraculeusement retabli. Voilà les enseignements que bien donne aux rois; ainsi fait il voir au monde le neant de ses pompes[2] et de ses grandeurs. Si les paroles nous manquent, si les expressions ne repondent pas a un sujet si vaste et si releve[3], les choses parleront assez d'elles-mêmes. Le cœur d'une grande reine, autrefois eleve[4] par une aussi longue suite de prosperites, et puis plonge tout a coup dans un abîme d'amertumes parlera assez haut; et s'il n'est pas permis aux particuliers de faire des lecons aux princes sur des evenements si etranges[5], un roi me prete ses paroles pour leur dire :

1. *Appareil*. Le mot etait d'un sens assez etendu. Il designait un usage constant au XVIe siecle pour *pompe, parade* et signifiant *equipage, cortege*, etc. Quand on pouvait presenter une telle forte somme d'appareil pour quelque chose dans le voyage de Bassompierre sur l'*Honneur*, pour celui de la reine mere veuve il est de bon appareil de remplir l'*Ilias* et toute *Metaphore*. III 1 [illegible] une noble ambition [illegible] pour et *l'appuyer* [illegible] ne peut pas y [illegible] sur [illegible] *appareil* pour se petrir sans trop [illegible] Le Berger, II, 124 *Grands seigneurs*

2. *Vanite*. Il est frequent chez Bassompierre. « Il faut presentement ces beaux lesseins [illegible] ce n'est qu'un songe [illegible] ces grandes grandeurs » Sermon sur l'*Ambition* « Voilà donc tant de beaux [illegible] » Sermon sur la *Vanite des grandeurs humaines* Sermon *apres la Pentecote*

3. Ce mot est frequemment employé au XVIIe siecle, et avec ces [illegible]

4. [illegible] « Les pensees [illegible] sont [illegible] » Le Berger, II, 124 *Grands seigneurs* « Se mettre haut et relever [illegible] » Sermon sur la *Justice* 1e point

5. Au sens [illegible] « La [illegible] de quelque chose qu'elle [illegible] » Le Berger, II, 124 *Grands seigneurs* « Les [illegible] » Sermon sur la *Vanite des grandeurs humaines* « La Reine [illegible] » Sermon sur la *Pentecote* « La Reine [illegible] » Le Berger, II, 124 *Grands seigneurs* [illegible] p. 530, n. 1

Et nunc, reges, intelligite, erudimini, qui judicatis terram : « Entendez[1], ô grands de la terre; instruisez-vous, arbitres du monde[2] ! »

Mais la sage et religieuse princesse qui fait le sujet de ce discours n'a pris elle seulement un spectacle proposé aux hommes, pour[4] y étudier les conseils[5] de la divine Providence et les fatales[6] révolutions des monarchies; elle s'est instruite elle-même, pendant que Dieu instruisait les princes par son exemple[7]. J'ai déjà dit que ce grand Dieu les enseigne[8] et en leur donnant et en leur ôtant leur puissance. La Reine, dont nous parlons, a également entendu[9] deux leçons si opposées, c'est-à-dire qu'elle a usé chrétiennement de la bonne et de la mauvaise fortune. Dans l'une, elle a été bienfaisante; dans l'autre, elle s'est montrée toujours invincible. Tant qu'elle a été heureuse, elle a fait sentir son pouvoir au monde par des bontés infinies[10]; quand la fortune l'eut abandonnée, elle s'enrichit plus que jamais elle-même de vertus. Tellement[11] qu'elle a perdu pour son propre bien

1. Cf. p. 350, n. 2. — Les éditions antiques *n'entendront* ont. Les éditions suivantes ont exactement *entendez*.

2. Cf. Pléchier, p. 72, n. Autre part, Bossuet a dit de même dans le 2e *Sermon de la Purification* : « Ouvrez les yeux, adorateurs [...] de, entendez, juges de la terre. »

3. Cf. p. 19, n. 1; 376, n. 8.

4. [illegible] qui s'étudier. Souvent du second vers au *ad*. Cf. l'usage constant de Racine dans ses tragédies : « Une erreur qu'est-ce que l'on ne raconte *pour* ces hommes [...] et qui passe ce dit Dieu » [illegible] mains d'un roi, *tyrannis te fore* en français, p. 200.

5. Cf. p. 342, n. 5.

6. Voy. *supra*, p. 2, n. Cicéron, *Catil.* IV : « *Mea consulatus ad salutem reipublicæ prope fatalis fuit* »

7. Voir dans l'édition [illegible] par son exemple *fameux*.

8. *Enseigner* [illegible] instruire. Fesport [illegible] exprime avec [illegible] de ce sorte, comme on voit, tout ensemble « Ils nous ont enseignés [illegible] gagnons même. » Bossuet, dans son panégyrique de la *Quinquagésime* : « Il a [illegible] *enseigné* [illegible] avec tant de soin. » Et encore dans la même [illegible] « Dans l'Église, nous [illegible] *enseignent* les [illegible] humaines [illegible] Pascal, dans la [illegible]

9. Cf. [illegible] p. 350, n. 2.

10. Pour [illegible] fréquentatif [illegible] avec le sens d'*innombrable*, [illegible] vos, p. 42.

11. De [illegible] de sorte que [illegible] pas [illegible] à tel point. » *Tellement*, [illegible] Racine, est encore [illegible] [illegible] sert [illegible] [illegible] des [illegible] Cf. [illegible] Bossuet, *Panég. de saint Joseph* : « ceux qui se donnent *tellement* [illegible]

cette puissance royale qu'elle avait[1] pour le bien des autres; et si ses sujets, si ses alliés, si l'Église universelle a[2] profité de ses grandeurs, elle-même a su profiter de ses malheurs et de ses disgrâces[3] plus qu'elle n'avait fait[4] de toute sa gloire. C'est ce que nous remarquerons dans la vie éternellement mémorable de très haute, très excellente[5] et très puissante princesse HENRIETTE-MARIE DE FRANCE, REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Quoique personne n'ignore les grandes qualités d'une reine dont l'histoire a rempli tout l'univers, je me sens obligé d'abord à[6] les rappeler en votre mémoire, afin

[illegible] « Les princes sont tellement les [illegible] de Dieu [illegible] » [illegible] XIV [illegible]

2. [illegible] p. 72 [illegible]

3. [illegible] *disgrâces* [illegible] *Rapport*, II [illegible] Les [illegible] *disgrâce* [illegible] La Bruyère [illegible]

4. [illegible] mot *faire*, [illegible]

5. *Très excellente.* Cf. p. 347, n. 1.

6. *Obligé à.* Bossuet [illegible] *obliger de* [illegible] XVIIe siècle [illegible] 68, 89, 111, 176, 425.

que cette idée[1] nous serve pour toute la suite du discours. Il seroit superflu de parler au long de la glorieuse naissance de cette princesse : on ne voit rien sous le soleil[2] qui en égale la grandeur. Le pape saint Grégoire[3] a donné dès les premiers siècles cet éloge singulier[4] à la couronne de France : « qu'elle est autant au-dessus des autres couronnes du monde, que la dignité royale surpasse les fortunes particulières[5] ». Que s'il a parlé en ces termes du temps du roi Childebert, et s'il a élevé[6] si haut la race de Mérovée, jugez ce qu'il auroit dit du sang de saint Louis et de Charlemagne. Issue de cette race, fille de Henri le Grand et de tant de rois, son grand cœur[7] a surpassé sa naissance. Toute autre place qu'un trône eût été indigne d'elle. A la vérité elle eut de quoi satisfaire[8] sa noble fierté, quand elle vit qu'elle

1 *Idée.* Au sens étymologique du mot : *imago*. « Permettez que je vous trace une *idée* et comme un tableau de ce qu'a été cette princesse dans le cloître » Bossuet, *Sermon sur la Providence*. « Dans l'enveloppe grossière des hôtels qu'on a élevés autour de cette *idée* avec art » Id., *Pour la prof. de fin de Mlle de La Vallière*. Le mot s'employait aussi pour : *spectrum, type idéal* « Toutes ces belles vertus ressemblent à ce fantôme si souvent vu : la loi ayant *fait souverain* Il faut donc en ce mariage *une autre nature humaine, fantôme d'homme* » Voltaire, *Dans les bois où se voulut jouer ses astres encore ce ne sont plus que les ombres des hôtes de ces bois* « Le bois de ... » « Mûre Athalie, III, 5. Le style ancien est un peu des « idées » sur lesquelles on a brodé depuis » La Bruyère, *De la mode*.

2 *Sous le soleil*. Souvenir du langage biblique. *Nihil novum sub sole*.

3 St Grégoire le Grand (550-604).

4 *Singulier*. Au sens étymologique : *unique* « Permettez que je vous trace une *idée* et comme un tableau de ce qu'a été cette princesse dans le cloître » Bossuet, *Sermon sur la Providence*. « Dans l'enveloppe grossière des hôtels qu'on a élevés autour de cette *idée* avec art » Id., *Pour la prof. de fin de Mlle de La Vallière*. Le mot s'employait aussi pour : *spectrum, type idéal* « Toutes ces belles vertus ressemblent à ce fantôme si souvent vu : la loi ayant *fait souverain* Il faut donc en ce mariage *une autre nature humaine, fantôme d'homme* » Voltaire, *Dans les bois où se voulut jouer ses astres encore ce ne sont plus que les ombres des hôtes de ces bois* « Le bois de ... » « Mûre Athalie, III, 5. Le style ancien est un peu des « idées » sur lesquelles on a brodé depuis » La Bruyère, *De la mode*.

5 *Quanto ceteros homines regna, quibus antecedit, tanto ceteris regnum gentium regna regni vestri profecto culmen excellit* (Lib. VI, epist. VI).

6 *Élever*. Exalter. Cf. p. 7, n. 4.

7 *Issue de cette race, son grand cœur*. Cf. Bossuet, *Panégyrique de saint Bernard*. 2e p. « *Poussés* d'un vrai désir de paraître, d'être et de penser » Cette anecdote, qui est un « vestige » de cette tradition latine, est surtout inspirée après des vertus au passage présent.

8 *Satisfaire à*. « On cause et les sens sont chargés pour *satisfaire* à son ambition » Bossuet, *Sermon sur l'Honneur*. Bossuet emploie aussi *satisfaire* à l'actif « De ce-

allait unir la maison de France à la royale famille des Stuarts, qui étaient venus à[1] la succession de la couronne d'Angleterre par une fille de Henri VII[2], mais qui tenaient de leur chef[3], depuis plusieurs siècles, le sceptre d'Écosse, et qui descendaient de ces rois antiques, dont l'origine se cache si avant[4] dans l'obscurité des premiers temps. Mais si elle eut de la joie de régner sur une grande nation, c'est parce qu'elle pouvait contenter le désir immense qui sans cesse la sollicitait à[5] faire du bien. Elle eut une magnificence royale ; et l'on eut dit qu'elle perdait ce qu'elle ne donnait pas. Ses autres vertus n'ont pas été moins admirables. Fidèle dépositaire des plaintes et des secrets, elle disait que les princes devaient garder le même silence que les confesseurs, et avoir la même discrétion. Dans la plus grande fureur des guerres civiles, jamais on n'a douté de sa parole ni désespéré de sa clémence. Quelle autre a mieux pratiqué cet art obligeant, qui fait qu'on se rabaisse[6]

[illegible] tous nos désirs avant que de [illegible] *satisfaire*. « Sermon [illegible] *Ambition* [illegible] *à leur satisfaire* [illegible] Rochefoucauld dit presque [illegible] *satisfaire à*.

1. *Venir à*. Expression technique [illegible] *obtenir une succession au héritage*. « La Reine [illegible] *venant à* [illegible] » La Roche [illegible] *Grands écrivains* [illegible] » La Bruyère [illegible] *Code civil* [illegible] « [illegible] *venant* de son chef à la succession du dictateur. »

2. Marguerite [illegible] Henri VII [illegible] Jacques IV roi d'Écosse, mère de Jacques V, grand-mère de Marie Stuart, bisaïeule de Jacques VI d'Écosse devenu Jacques Ier d'Angleterre.

3. *De leur chef*. « *Du chef*, terme de jurisprudence [illegible] » [illegible] *De leur chef* signifie [illegible] *par un droit ayant sa source en eux-mêmes* [illegible] *de leur chef* [illegible] » J. J. Rousseau, dans [illegible]

4. *Si avant*. Cf. p. 18, n. 3.

5. *Solliciter à*. Bossuet a dit aussi, 4e *Serm. pour Pâques* : « Le prédicateur [illegible] » Cf. [illegible] *supra*, p. 77, n. 6.

6. *Se rabaisser* [illegible] « Cette sagesse [illegible] *se rabaisse* jusqu'à dire [illegible] des endroits. » Bossuet, Sermon sur la *Justice*, 2e p. « A quels usages [illegible] *se rabaissent-ils* point pour nous obliger ? » Sévigné (dans Littré).

sans se degrader[1], et qui accorde[2] si heureusement la liberté avec le respect? Douce, familière, agréable autant que[3] ferme et vigoureuse, elle savait persuader et commander aussi bien que commander, et faire valoir[4] la raison non moins que l'autorité. Vous verrez avec quelle prudence elle traitait les affaires; et une main si habile eût sauvé l'État, si l'État eût pu être sauvé[5]. On ne peut assez louer la magnanimité de cette princesse. La fortune ne pouvait rien sur elle : ni les maux qu'elle a prévus, ni ceux qui l'ont surprise, n'ont abattu son courage. Que dirai-je de son attachement immuable à la religion de ses ancêtres? Elle a bien su reconnaître que cet attachement faisait la gloire de sa maison aussi bien que celle de toute la France, seule nation de l'univers qui, depuis douze siècles presque accomplis que ses rois ont embrassé le christianisme, n'a jamais vu sur le trône que des princes enfants de l'Église. Aussi a-t-elle toujours déclaré que rien ne serait capable de la détacher de la foi de saint Louis. Le roi son mari lui a donné jusques[6] à la mort ce bel éloge, qu'il n'y avait que la

1. *Se dégrader* Se dépouiller de son rang, etc., comme dit Bossuet de sa *dégradation*. « Un gentilhomme sans cœur se dégrade [...] comme » Boss. et *Hist. univ.* — 2. Cf. Mass. sur *la fin de Madame* et [illegible] Corn., *Ingrate désavoue-le [illegible] de votre [illegible] et de vos autres*. » Le sens primitif de ce mot se trouve dans cet exemple : « Il fut condamné à être *dégradé* de noblesse. » Mais on dit aussi [illegible] — 3. *Autant que* Cf. p. 367, n. 5. — 4. *Faire valoir* Voyez la locution *valoir* et *faire valoir de St Paul* [illegible] Hachette, p. 155. « Il est besoin de tours ou de mots *équivoques*, qu'on peut faire valoir ou donner dans [illegible] sens. » La Bruyère, I, 3e *Grands écrivains*. — 5. Cf. Virg., *En.*, II, 292. — 6. *Jusques* fut usité à tous les [illegible] et souvent dans le même discours, l'orthographe *jusque* [illegible] *jusques* sans se décider et à servir de [illegible] Lexclusion [illegible] Vaugelas voulait qu'on écrivît toujours *jusques*, et le *Dictionnaire de l'Académie* en 1694 donne [illegible] autres exemples « *jusques* [illegible] *jusques* pardessus ». Mais [illegible] façon générale de les employer [illegible] XVIe siècle se sont servis de [illegible] ou de l'autre orthographe suivant les besoins de l'harmonie de la phrase, ou de la mesure dans [illegible] ouvrés en vers.

seul point[1] de la religion où[2] leurs cœurs fussent désunis; et confirmant par ce témoignage la piété de la reine, ce prince très éclairé a fait connaître en même temps à toute la terre la tendresse, l'amour conjugal, la sainte et inviolable fidélité de son épouse incomparable.

Dieu, qui rapporte tous ses conseils[3] à la conservation de sa sainte Église, et qui, fécond[4] en moyens[5], emploie toutes choses à ses fins cachées, s'est servi autrefois des chastes attraits de deux saintes héroïnes pour délivrer ses fidèles des mains de leurs ennemis. Quand il voulut sauver la ville de Béthulie, il tendit dans[6] la beauté de Judith un piège imprévu et inévitable à l'aveugle brutalité d'Holopherne. Les grâces pudiques de la reine Esther eurent un effet aussi salutaire, mais moins violent. Elle gagna le cœur du roi son mari, et fit d'un prince infidèle un illustre[7] protecteur du peuple de Dieu. Par un conseil[8] à peu près semblable, ce grand Dieu avait préparé un charme[9] innocent au roi d'Angleterre, dans les agréments infinis[10] de la reine son épouse. Comme elle

1. *Point.* Très employé autrefois [illegible] nous disons plutôt *question* [illegible] maître à déterminer [illegible] choses, sauf le *point de* [illegible] « Bossuet, Sermons [illegible] *Loi de Dieu*, 1er p. [illegible] l'État, nous nous tourmentons nous-mêmes pour faire recevoir des *points* de religion qui ne sont point [illegible] » Montesquieu, *Lettres persanes*, [illegible]

2. *Où.* Cf. p. 501, n. 2.

3. Cf. p. 502, n. 2.

4. [illegible] plus *fécond* [illegible] « *Histoire des Variations* [illegible] » Qu'a répondu [illegible] *fécond* [illegible] 5° *Avertissement aux Protestants*.

5. *Moyens.* [illegible] « Charles Ier [illegible] ses affaires et des *moyens* de régner. » Bossuet, *Or. fun. de Henriette de France*, p. 96. « Dieu [illegible] dans nos passions les *moyens* mêmes [illegible] » Massillon, *Panég. de sainte Madeleine*.

6. Variante [illegible] Cf. p. 81, n. [illegible]

7. *Illustre.* Très employé au XVIIe siècle [illegible] *éclatant* pour quelque chose [illegible] et d'extraordinaire [illegible] parlant des personnes [illegible] « Bossuet, *Thébaïde*, III, 2.

8. *Conseil.* Cf. supra, p. 502, n. 2. [illegible] « Bossuet, [illegible] p. 107. [illegible]

9. Cf. p. 519, n. 1, 578, n. 1.

10. *Infinis.* Cf. p. 519, n. 2.

possédait son affection (car les nuages qui avaient paru[1] au commencement furent bientôt dissipés), et que son heureuse fécondité redoublait tous les jours les sacrés liens de leur amour mutuel[2], sans commettre[3] l'autorité du roi son seigneur, elle employait son crédit à procurer un peu de repos aux catholiques accablés. Dès l'âge de quinze ans elle fut capable[4] de ces soins[5]; et seize années d'une prospérité accomplie[6] qui coulèrent sans interruption, avec[7] l'admiration de toute la terre, furent

1. *Paraître*. Cf. p. 324, n. 1.

2. *Amour mutuelle*. [illegible] 1647 [illegible] *amour* [illegible] *l'Histoire des Variations*, VII [illegible] *nouvelles amours* [illegible] Sermon sur *l'Assomption* [illegible] Pascal [illegible] *premier* [illegible] *Pensées* [illegible] 18 [illegible] au singulier chez La Bruyère.

3. *Commettre*. [illegible] *commettre* [illegible] La Rochefoucauld, II, 324 (*Grands écrivains*). [illegible] ment et sans se *commettre*, qu'[illegible] La Bruyère, II, 3[illegible] (*Grands écrivains*).

4. *Capable de ces soins*. [illegible] *capable* [illegible] Bossuet, *Panég. de saint Bernard* [illegible] pas *capable* de [illegible] *Bonté et la Rigueur de Dieu* [illegible] *capable* [illegible] La Rochefoucauld, II, 3[illegible] (*Grands écrivains*) [illegible] *capables* [illegible] La Bruyère, II, 244 (*Grands écrivains*).

5. [illegible] *soin* [illegible] p. 548 [illegible]

6. Parfaite. [illegible] Votre Majesté [illegible] *accomplie* [illegible] Bossuet, Sermon sur la *Passion* [illegible] *Pensées* [illegible] Havet [illegible] *accompli*. Racine, *Andromaque*, V, 5.

7. *Avec*. [illegible]

seize années de douceur[1] pour cette Église affligée[2]. Le crédit de la reine obtint aux catholiques ce bonheur singulier[3] et presque incroyable, d'être gouvernés successivement par trois nonces apostoliques[4], qui leur apportaient les consolations que reçoivent les enfants de Dieu de la communication[5] avec le Saint-Siège.

Le pape saint Grégoire, écrivant au pieux empereur Maurice, lui représente[6] en ces termes les devoirs des rois chrétiens : « Sachez, ô grand empereur, que la « souveraine puissance vous est accordée d'en haut, « afin que la vertu soit aidée, que les voies du ciel « soient élargies, et que l'empire de la terre serve[7] « l'empire du ciel[8]. » C'est la vérité elle-même qui lui a dicté ces belles paroles : car qu'y a-t-il de plus convenable à la puissance que de secourir la vertu? à quoi la force doit-elle servir, qu'à[9] défendre la raison? et

avec beaucoup de peril. » La Rochefoucauld, II, 175 (*Grands écrivains*).

1. *Douceur* [illegible] Les Juifs avaient [illegible] *douceur* [illegible] Artaxerxès. » Bossuet, *Histoire universelle* [illegible] *douceur* [illegible] La Bruyère, I, 582 (*Grands écrivains*).

2. [illegible] *afflictus* [illegible] *affligée* [illegible] Bossuet, *Histoire universelle*, [illegible] *affligée* [illegible] Vespasien [illegible] *Ibid.*, X [illegible]

3. *Singulier*. Cf. p. 421, n. 7.

4. [illegible] 1637 [illegible] Saint-Siège.

5. *Communication* [illegible]

qu[illegible] *communication* [illegible] est fort [illegible] *communication* avec les démons [illegible] Dict. de Furetière, 1690.

6. *Représenter*. Cf. p. 502, n. 1.

7. [illegible] *Servir* [illegible] Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, éd. Chassang, II, 212, 285. La Rochefoucauld [illegible] *servir à* [illegible]

8. [illegible] *Ad hoc enim potestas super omnes homines dominorum meorum pietati cœlitus data est, ut qui bona appetunt adjuventur, ut cœlorum via largius pateat, ut terrestre regnum cœlesti regno famuletur.* Lib. III, [illegible]

9. *Qu'à* [illegible] Cf. p. 524, n. 2.

pourquoi commandent les hommes, si ce n'est pour faire que Dieu soit obéi? Mais surtout il faut remarquer l'obligation si glorieuse que ce grand pape impose aux princes, d'élargir les voies du ciel. Jésus-Christ a dit dans son Évangile[1] : « Combien est étroit le chemin[2] qui mène à la vie! » Et voici ce qui le rend si étroit : c'est que le juste, sévère à[3] lui-même, et persécuteur irréconciliable de ses propres passions, se trouve encore persécuté par les injustes passions des autres, et ne peut pas même obtenir que le monde le laisse en repos dans ce sentier solitaire et rude, où il grimpe[4] plutôt qu'il ne marche. Accourez, dit saint Grégoire, puissances du siècle; voyez dans quel sentier la vertu chemine[5], doublement à l'étroit, et par[6] elle-même, et par l'effort de ceux qui la persécutent, secourez-la, tendez-lui la main, puisque vous la voyez déjà fatiguée du[7] combat qu'elle soutient au-dedans contre tant de tentations qui accablent la nature humaine, mettez-la du moins à couvert des

1 *Matth.*, VII, 14. — Le texte complet est celui-ci : *Quam angusta porta et arcta via est, quae ducit ad vitam et pauci sunt qui inveniunt eam!*

2 Var. 1re et 2e éd. : Que le chemin est étroit qui [illegible]

3 *Sévère à lui-même.* Cf. p. 523, n. 7.

4 *Grimpe.* La Harpe, *Cours de litt. franç.*, [illegible] Il sect. 3 trouve cette expression [illegible] « Selon lui [illegible] propre et [illegible] *gravit* [illegible] expressif [illegible] justifie cette critique. [illegible] *peniblement* [illegible] *grimper* [illegible] *grimper* est [illegible] expressif [illegible] *gravir* [illegible]

Qui [illegible] la perfection [illegible] dans le vice, qui *grimpe* sur une hauteur, s'il cesse de s'élever par un continuel effort, est entraîné par la pente même. [illegible] 4e *Serm. pour Pâques*, 1er point (dans Jacquinet).

5 *Cheminer.* « Faire un chemin, surtout en ce sens que le chemin est [illegible] » [illegible] *faire fortune* [illegible] *de cheminer* [illegible] *De la Cour* [illegible] « Medina Sidonia [illegible] hommes à qui il ne [illegible] *cheminer* et arriver [illegible] » [illegible] *faire son chemin*.

6 *Par.* Cf. p. 116, n. 1, 1517, n. [illegible]

7 [illegible] *par* cf. p. 504, n. [illegible]

insultes[1] du dehors. Ainsi vous élargirez un peu les voies du ciel et[2] rétablirez[3] ce chemin, que sa hauteur et son aprelé rendront toujours assez difficile[4].

Mais si jamais l'on peut dire que la voie du chrétien est étroite, c'est, Messieurs, durant les persécutions. Car que peut-on imaginer de plus malheureux que de ne pouvoir conserver la foi sans s'exposer au supplice, ni sacrifier sans trouble[5], ni chercher Dieu qu'en tremblant? Tel était l'état déplorable des catholiques anglais. L'erreur et la nouveauté[6] se faisaient entendre dans toutes les chaires, et la doctrine ancienne, qui, selon l'oracle de l'Évangile, a dû être prêchée jusque sur les toits[7], a pouvait à peine parler à l'oreille. Les enfants de Dieu étaient étonnés de ne voir plus ni l'autel, ni le sanctuaire, ni ces tribunaux de miséricorde qui justifient[8] ceux qui s'accusent. O douleur! il fallait cacher la pénitence avec le même soin qu'on eût fait[9] les crimes; et Jésus-Christ

1 *Insultes*, attaques. Ce mot, que Bossuet a aussi cru *nouveau* était vieux au XVIe siècle et on le retrouve notamment dans les *Discours sur la langue française* (1672) de Pasquier (1585). Un exemple est de Vaugelas : « Mr Ménage dit que le père Bouhours le dit aussi en la 2e *Nouvelle* [Cette ellipse du sujet qui est très peu usitée aujourd'hui] mais il n'est pas sensible en tous deux comme dans celle du sieur de *Pomponne de saint Bernard* » Cet exemple de Pomponne séparé de Bernard est très choquant à mon oreille, mais il est *fondé* par l'usage pour le second [Il faut donc écrire] « de saint Bernard »

2 *Et* rétablir. Voyez remarque 1 sur le vers 1 — Le comte d'Harcourt avait déjà *rétabli* par sa droiture et par sa fortune tout le nécessaire de ce que la défaite de trois rois de Saint Louis avait apporté au malheur de la maison » (Le Roux Lincent, II, 518 *Les vies des premiers*)

3 Bossuet avait déjà développé ces idées presque avec les mêmes termes dans son sermon sur les *Obstacles du Salut* 2e point, 1662 Voyez ce sermon

4 Comparez dans la belle « *Nouvelle*, » où dit la reine mère parlant de la perte de Calais après les *pourparlers* [dans lesquels] les Anglais [et] les ambassadeurs de Philippe II [étaient] à Cercamp » (Du Bellay, livre X, 1558)

5 Matth, X, 27 Luc en marque *Quod in aure auditis, praedicate super tecta*

6 Isaïe [justes aux yeux de Dieu] « Jésus-Christ est venu pour la perte et *justifier* les pécheurs » [Pascal] *Pensées* (édition Havet XX, 8) [Il est écrit dans la loi] « *Justificetur justificetur* Sur ces paroles, vous [ne] pouvez [pas] vous empêcher [de] penser [à] la Pénitence [qui rend] les hommes justes » [Il est question d'un] *faire*, [p 75, n 1, p 558, n 3]

même se voyait contraint, au grand malheur des hommes ingrats, de chercher d'autres voiles et d'autres ténèbres que ces voiles et ces ténèbres mystiques, dont il se couvre volontairement dans l'Eucharistie. A l'arrivée de la reine, la rigueur se ralentit, et les catholiques respirèrent. Cette chapelle royale, qu'elle fit bâtir avec tant de magnificence dans son palais de Somerset, rendait à l'Église sa première forme[1]. Henriette, digne fille de saint Louis, y animait tout le monde par son exemple, et y soutenait[2] avec gloire par ses retraites, par ses prières, et par ses dévotions, l'ancienne réputation de la très chrétienne maison de France. Les prêtres de l'Oratoire[3], que le grand Pierre de Bérulle avait conduits avec elle, et après eux les pères Capucins, y donnèrent par leur piété aux autels leur véritable décoration, et au service divin sa majesté naturelle. Les prêtres et les religieux, zélés et infatigables pasteurs de ce troupeau affligé[4], qui vivaient en Angleterre pauvres, errants, travestis, « desquels aussi[5] le monde n'était pas digne[6], » venaient reprendre avec joie les marques glorieuses de leur profession dans la chapelle de la reine, et l'Église désolée[7], qui autrefois pouvait à peine gémir librement, et pleurer sa gloire passée, faisait retentir hautement les cantiques de Sion dans[8] une terre étrangère. Ainsi[9] la pieuse reine consolait la captivité des fidèles, et relevait leur espérance.

1. Son premier aspect.
2. Cf. p. 508, n. 5.
3. [illegible] plus haut, p. 19-20.
4. *Affligé*: [illegible] *profondément*. Cf. *supra*, p. 85, n. 2.
5. Cf. p. [illegible]
6. Le lat. [illegible] : *Quibus dignus non erat mundus*. Hebr. XI, 38.
7. *Désolée*. [illegible]
8. *Dans*. [illegible] *dans* son trône [illegible] servie et environnée de trois [illegible] [illegible] vertus. » (Bossuet, Sermon sur la *Justice*.) *Dans* [illegible] *Oraison funèbre de Condé*.
9. [illegible] *dans* [illegible] *ainsi* [illegible] Bossuet, *Hist.* [illegible] *Louis XIV.* [illegible] vous nommez les effets [illegible] *Théodore*, I, 2.

Quand Dieu laisse sortir du puits de l'abîme la fumée qui obscurcit le soleil, selon l'expression de l'Apocalypse[1], c'est-à-dire l'erreur et l'hérésie, quand pour punir les scandales, ou pour réveiller les peuples et les pasteurs, il permet à l'esprit de séduction[2] de tromper les âmes hautaines[3], et de répandre partout un chagrin[4] superbe[5], une indocile[6] curiosité et un esprit de révolte, il détermine, dans sa sagesse profonde, les limites qu'il veut donner aux malheureux progrès[7] de l'erreur et aux souffrances de son Église. Je n'entreprends pas, Chrétiens, de vous dire la destinée des hérésies de ces derniers siècles, ni de marquer le terme fatal[8] dans[9] lequel Dieu a résolu de borner leur cours. Mais si mon jugement ne me trompe

1. *Apoc.*, IX, 2 : *Aperuit puteum abyssi : ascendit fumus putei... et obscuratus est sol.* — Sur les interprétations données par Bossuet de l'Apocalypse, voir De la Broise, *Bossuet et la Bible*, p. 291.

2. L'esprit qui détourne de la voie (*seducere*) [illegible] le sens d'*attrait*, *agrément* [illegible] au XVIIe siècle.

3. Au XVIIe siècle, *hautain* n'est pas toujours pris en mauvaise part [illegible] *Sept.* [illegible]

4. *Chagrin.* [illegible] Bossuet [illegible] ne peut voir sans chagrin une autre [illegible] *Serm.* [illegible] *chagrins* [illegible] *Misanthrope* [illegible]

5. Cf. *supra*, p. 23 [illegible]

6. Au sens étymologique : *difficile à instruire*, qui ne veut pas se laisser instruire. Cf. La Bruyère, II, 221 [illegible] *indocile* [illegible]

7. [illegible] *progrès* [illegible] Bossuet [illegible] *Histoire des Variations* [illegible] *progrès* [illegible] *fatal* [illegible] La Bruyère [illegible] *Des ouvrages de l'esprit.*

8. *Fatal.* Cf. [illegible]

9. *Dans* [illegible] sens [illegible] *intra*. Cf. Bossuet, *Sermons choisis*, éd. class. Rébelliau, p. 407 [illegible]

pas, si, rappelant[1] la mémoire[2] des siècles passés, j'en fais un juste rapport[3] à l'état présent, j'ose croire, et je vois les sages concourir[4] à ce sentiment[5], que les jours d'aveuglement sont comptés, et qu'il est temps désormais que la lumière revienne. Lorsque le roi Henri VIII, prince en tout le reste accompli[6], s'égara[7] dans les passions qui ont perdu Salomon et tant d'autres rois, et commença d'ébranler l'autorité de l'Église, les sages lui dénoncèrent[8] qu'en remuant[9] ce seul point[11] il mettait[12] tout en péril,

1 Rappelant à notre esprit. « Quelle puissance l'état présent *rappelle*-t-il dans la mémoire des hommes le vrai Dieu, si proche de tout objet ! » Bossuet, *Hist. univ.*, II, 12. Remettant sous nos yeux. « Tout nous invite à *rappeler* le passé. » *Imit.*, II, 8. Et Fénelon : « Une telle vertu n'appelle et *rappelant* le souvenir des passions dangereuses. » *Traité de l'Ex. du Stoïc.* IX (Dix Lettres).

2 *Mémoire*, c'est ce souvenir laissé par les siècles passés, sans que *la mémoire* en soit.

3 « Selon le rapport que les hommes font d'un événement. » Bossuet, *Hist. univ.*, II, 12. « Le rapport que nous avons de la vérité. » Id., *ibid.*, II, 12. « Le rapport de l'état présent. » Id., *ibid.*, II, 12. « Le rapport de la vérité. » Id., *ibid.*, II, 12. « Un rapport de vérité. » Id., *ibid.*, II, 12. « Un rapport de vérité. » Id., *ibid.*, II, 12.

4 *Concourir*. « Je pense pouvoir me dire à bon titre pour le fidèle compagnon d'une épouse commune. » Lettre. « Le Prophète et l'Évangéliste *concourent* à nous montrer cet état. » Bossuet, *Hist. univ.*, II, 12. « Tous les sages *concourent* à dire. » Id., *ibid.*, II, 12. « Tous les sages *concourent* à dire. » Id., *ibid.*, II, 12. « Tous les sages *concourent* à dire. » Id., *ibid.*, II, 12.

5 *Sentiment*, pensée. « Pour entrer dans les *sentiments* de ces sages historiens. » Bossuet, *Hist. univ.*, II, 12. « Il était bien éloigné de ces *sentiments*. » Pascal, *Pensées*. « Une de ces *sentiments* qui nous font voir que nous sommes faits pour vivre dans l'autre monde. » Bossuet, *Hist. univ.*, II, 12. « Il était bien éloigné de ces *sentiments*. » Pascal, *Pensées*.

6 *Accompli*. « Je pense pouvoir me dire à bon titre pour le fidèle compagnon d'une épouse commune. » Lettre. « Le Prophète et l'Évangéliste *accomplissent* à nous montrer cet état. » Bossuet, *Hist. univ.*, II, 12. « Tous les sages *accomplissent* à dire. » Id., *ibid.*, II, 12. « Tous les sages *accomplissent* à dire. » Id., *ibid.*, II, 12. « Tous les sages *accomplissent* à dire. » Id., *ibid.*, II, 12.

7 *S'égara*. « Se tromper. « Salomon s'égara dans sa vieillesse. » Bossuet, *Hist. univ.*, II, 12. « Les autres. » Id., *ibid.*, II, 12. « Le coupable qui s'égarait de la voie droite. » Id., *ibid.*, II, 12. « Il s'égara en rappelle en Thomas que s'égarait » Lamennais, *Théodicée*, III, 3.

8 *Dénoncer*. « Bossuet a écrit : « Ce n'est pas commencer à dénoncer à Sion ses péchés. » *Exclamation*, 1688, 2e p., II, p. 77 et 6.

9 Déclarer. « Il ne faut se dénoncer que ce qu'on déclare à quelqu'un de tout ce qu'on a fait sur par quelque moyen que ce soit. » *Dénoncer* « Que quelqu'un de nous ne dénonce pas ses péchés. » Bossuet, *Hist. univ.*, II, 12. « Les sages *dénoncèrent* qu'en remuant ce seul point il mettait tout en péril. » Bossuet, *Hist. univ.*, II, 12. « Les sages *dénoncèrent* qu'en remuant ce seul point il mettait tout en péril. » Bossuet, *Hist. univ.*, II, 12.

10 « Il obligeait ou de demeurer entièrement sous sa conduite ou de renoncer entièrement à la vie. » Bossuet, *Avertissement* 15 dans Lettre. « *Remuer* une question, une affaire. » Lamennais.

11 *Point*, cf., 81, n. 1.

12 *Il mettait*. Pour cet emploi de l'indicatif imparfait, cf. p.

et qu'il donnait, contre son dessein, une licence effrénée aux âges suivants. Les sages le prévirent ; mais les sages sont-ils crus en ces temps d'emportement[1] et ne se rit-on pas de leurs prophéties? Ce qu'une judicieuse prévoyance n'a pu mettre dans l'esprit des hommes, une maîtresse plus impérieuse, je veux dire l'expérience, les a forcés de[2] le croire. Tout ce que la religion a de plus saint[3] a été en proie[4]. L'Angleterre a tant changé, qu'elle ne sait plus elle-même à quoi s'en tenir ; et plus agitée en[5] sa terre et dans ses ports mêmes que l'Océan qui l'environne[6], elle se voit inondée par l'effroyable débordement de mille sectes bizarres[7]. Qui sait si étant revenue

mettrions plutôt le cas où l'on met. Cf. La Rochefoucauld, II, 285, *Grands Écrivains* : « On pourrait croire que les raisons générales et particulières [illegible] *beaucoup* [illegible] M. le Prince. » [illegible] *avait* [illegible] Brunot, *Grammaire française*, cours supérieur, § 285 [illegible] La Bruyère, II, [illegible] *Grands Écrivains*. Cf. Brachet et Dussouchet, *Grammaire française*, cours supérieur, p. [illegible]

1. « *Emportement* » [illegible] *emportement* [illegible] Dict. de l'Académie, 1694. Bossuet [illegible] ce mot non dans ce sens, mais dans celui de [illegible] *d'esprit*.

2. « Plusieurs mettent *à* après *forcer* et *contraindre*, *forcer à* [illegible] *contraindre à* [illegible] *de force* et *de contraindre* [illegible] *contraindre à faire*. » Th. Corneille,

Édit. de Vaugelas, [illegible] 77 [illegible]

3. Sacré, qui ne peut être violé sans impiété. Cf. lat. *sanctus*.

4. *A été en proie*. « Aujourd'hui ce royaume de France *est en proie*. » Montluc, *Mémoires*, VI (class. [illegible]). « Ils n'[illegible] dans leur propre pays que s'il était en celui des ennemis [illegible] toutes choses *sont en proie*. » Lanoue, 15, *ibid.* « Les biens de l'Église *étaient en proie*. » Bossuet, *Histoire des Variations*, VII.

5. [illegible] met toujours *dans* [illegible] *en* [illegible] *dans* [illegible] *Dans la* [illegible] *dans* [illegible] « *Remarques* [illegible] *sur la langue française* [illegible] les œuvres de la jeunesse de Bossuet [illegible] *dans* [illegible]

6. Cf. Cicéron, *De Rep.*, I, 6.

7. Ce mot, qui s'écrit *bigearre* jusque dans la première moitié du

de ses erreurs prodigieuses[1] touchant la royauté, elle ne poussera pas plus loin ses réflexions ; et si, ennuyée[2] de ses changements, elle ne regardera pas avec complaisance l'état qui a précédé ? Cependant[3] admirons ici la piété de la reine, qui a su si bien conserver les précieux restes[4] de tant de persécutions. Que de pauvres, que de malheureux, que de familles ruinées pour la cause de la foi, ont subsisté pendant tout le cours de sa vie par[5] l'immense profusion de ses aumônes ! Elles[6] se répandaient de toutes parts jusqu'aux dernières extrémités de ses trois royaumes ; et s'étendant, par leur abondance, même sur les ennemis de la foi, elles adoucissaient leur aigreur, et les ramenaient à l'Église. Ainsi, non seulement elle conservait, mais encore elle augmentait le peuple de Dieu. Les conversions étaient innombrables ; et ceux qui en ont été témoins oculaires nous ont appris

[illegible] de *foi* [illegible] Coeffeteau [illegible] *Il se tre comment* [illegible] *Notes sur Vaug*[illegible] Bossuet [illegible] 1690 [illegible] *Bèze* [illegible]

1. *Monstrueuses*. Cf. Molière, [illegible] IV, 3 [illegible] fatal [illegible]

2. [illegible] *ennuyer* avec [illegible] p. 371 [illegible] *Ennuyer* [illegible] *changé* [illegible] *Cinna*, III, 1 : « Qui a cru dit que ces [illegible] pour s'*ennuyer* de [illegible] perte [illegible] accepter la paix ? » Et [illegible] Or. fun. de Marie-Thérèse.

3. *Cependant*. [illegible] qui n'est pas [illegible] par les dictionnaires.

4. *Restes*. Ce qu'a épargné la persécution. Cf. Virgile [illegible] *Danaum atque immitis Achillis* [illegible] « [illegible] des restes de Jérusalem. » Sainte Bible, *Machabées*, I, III, 35 [illegible] « *Reste* impur des brigands dont j'ai purgé la terre. » Racine, *Phèdre*, IV, 2.

5. *Par*. [illegible] p. 317 [illegible]

6. *Elles* [illegible] *commencement* [illegible] cette construction ne serait plus correcte aujourd'hui. On trouve chez Bossuet un certain nombre de tournures [illegible] la miséricorde [illegible] fait [illegible] *en le* [illegible] Sermon sur la *Providence*, 1662, 2e p. [illegible] découvrent rien sur la terre qui puisse leur [illegible], doivent être d'autant plus préparés à *la* recevoir

que, pendant trois ans de séjour qu'[1]elle a fait dans la cour du roi son fils, la seule chapelle royale a vu plus de trois cents convertis, sans parler des autres, abjurer saintement leurs erreurs entre les mains de ses aumôniers. Heureuse d'avoir conservé si soigneusement l'étincelle de ce feu divin que Jésus est venu allumer au[2] monde[3] ! Si jamais l'Angleterre revient à soi[4], si ce levain précieux vient un jour à sanctifier toute cette masse, où[5] il a été mêlé par ces royales mains, la postérité la plus éloignée n'aura pas assez de louanges pour célébrer les vertus de la religieuse Henriette, et croira devoir à sa piété l'ouvrage si mémorable[6] du rétablissement de l'Église.

Que si l'histoire de l'Église garde chèrement[7] la mé-

d'en haut. » Sermon sur la *Purification*, 1662. *Péroraison*. La Bo... [illegible] *justice* [illegible] Parlement [illegible] *Grands écrivains* [illegible] des *maximes* [illegible]

1. *Que* [illegible] Cette construction est [illegible] par les grammairiens du XVIIe siècle. [illegible] *Remarques sur la langue française*, 1647.

2. V. p. 501, n. 3.

3. *Luc*, XII, 49.

4. *Revient à soi*. [illegible] du XVIIe siècle [illegible] les pronoms *eux*, *elles*, dans les cas où l'on [illegible] Bossuet, Sermon sur [illegible] *Bonté et la Rigueur de Dieu* [illegible] *Langue française*, cours supérieur [illegible]

5. *Où*. V. p. 501, n. 2.

6. [illegible] *Hist.* [illegible] *Phèdre*, II, 2.

7. [illegible] *chèrement* [illegible] de la conserver *chèrement*. » La [illegible]

moire de cette reine, notre histoire ne taira pas les avantages qu'elle a procures à sa maison et à sa patrie. Femme et mere tres chere et tres honoree, elle a reconcilié avec la France le roi son mari et le roi son fils. Qui ne sait qu'apres la mémorable action de l'île de Ré [1], et durant ce fameux siege de la Rochelle [2], cette princesse, prompte à se servir des conjonctures [3] importantes, fit conclure la paix, qui empêcha l'Angleterre de continuer son secours aux calvinistes révoltes? Et dans ces dernieres années, apres que notre grand roi, plus jaloux [4] de sa parole et du salut de ses alliés que de ses propres intérêts, eut déclaré la guerre aux Anglais [5], ne fut-elle pas encore une sage et heureuse médiatrice? Ne réunit [6] elle pas les deux royaumes? Et depuis encore, ne s'est-elle pas appliquee en toutes rencontres a conserver cette même

Bruyere II 512 *Grands ecrivains*

1 Descente de Buckingham dans l'île de Ré, en 1627, qui, par sa grandeur, son but et son issue, fut l'un des plus importants épisodes de la guerre contre les Huguenots révoltés.

2 Pendant ce siège, commencé le 10 août 1627, Charles Ier envoya au secours des Rochelais quatre expéditions successives, dont aucune ne put pénétrer dans la ville.

3 Bossuet pouvait mettre au nombre des conjonctures importantes dont la reine mere sut profiter, la mort du cardinal de Richelieu, survenue le 4 décembre 1642, et celle de Louis XIII, le 14 mai 1643. Anne d'Autriche, qui avait été tenue à l'écart du gouvernement par ces deux hommes, en profita pour rappeler auprès d'elle Mazarin, qu'elle avait déjà connu et apprécié du temps du cardinal de Richelieu, et qu'elle fit bientôt premier ministre. Il sut, par son habileté, se maintenir au pouvoir malgré les troubles de la Fronde, et mener à bien la politique de la reine mere, qui était aussi la sienne.

4 Jaloux, au sens fort du mot, signifie *soucieux*, *attentif*. Bossuet dit ailleurs : « Ils [les Romains] furent jaloux de la liberté » (*Histoire universelle*, III, 6). Il est ici question de la parole donnée aux alliés.

5 Louis XIV, après la paix des Pyrénées, signée en 1659, fut obligé par ses alliés de déclarer la guerre à l'Angleterre. Mais il le fit avec mauvaise grâce, n'entreprenant que quelques petites opérations navales en 1666 et 1667. Il envoya 6 000 hommes à Duquesne, pour les Hollandais, et disposa sur l'Angleterre, il semble, avec Charles II, un traité secret.

6 « *Reunir* signifie *reconcilier*. On a souvent parlé de *réunir* les esprits qui sont séparés ; il faut prendre garde à ne le répéter pas sans nécessité. »

« Que bien heureuse [la reine] du sang et du nom de Bourbon les Romains feront gloire de la porter à Bossuet, *Histoire universelle*, III, 6. « Et nous pouvons dire de son mariage ce que Racine, *Iphigénie*, III, 7 :

intelligence[1]? Ces soins regardent maintenant Vos Altesses Royales, et l'exemple d'une grande reine, aussi bien que le sang de France et d'Angleterre, que vous avez uni par votre heureux mariage, vous doit inspirer le désir de travailler sans cesse à l'union de deux rois qui vous sont si proches, et de qui[2] la puissance et la vertu peuvent faire le destin de toute l'Europe.

Monseigneur, ce n'est plus seulement par cette vaillante main et par ce grand cœur que vous acquerrez de la gloire. Dans le calme d'une profonde paix vous aurez des moyens de vous signaler; et vous pouvez servir l'État sans l'alarmer, comme vous avez fait tant de fois[3], en exposant au milieu des plus grands hasards de la guerre une vie aussi précieuse et aussi nécessaire que la vôtre. Ce service, Monseigneur, n'est pas le seul qu'on attend de vous; et l'on peut tout espérer d'un prince que la sagesse conseille, que la valeur anime, et que la justice accompagne dans toutes ses actions. Mais où m'emporte mon zèle, si loin de mon triste sujet? Je m'arrête à considérer les vertus de Philippe, et je ne songe pas que je vous dois l'histoire des malheurs de Henriette.

J'avoue, en la commençant, que je sens plus que jamais la difficulté de mon entreprise. Quand j'envisage[4]

1. Accord, entente, union. « L'Ar... [illegible] les évêques ... accusés *d'intelligence* avec les Romains ... Bossuet, *Déf. de l'Hist. ... des Variations*, 1re disc. 15 ... [illegible] ... La Bruyère ... *Grands* ... [illegible]

2. *De qui* ... [illegible] ... *de qui* ... Quelques-uns ... nonobstant les autorités ... *de qui* ... [illegible] *Remarques* ... 1692.

3. Le prince s'était ... [illegible] ... Flandre de 1667, Louis XIV ... [illegible]

4. *Quand j'envisage* ... [illegible] *Envisager* ... [illegible] ... sur l'*Ardeur de* ... [illegible]

de près les infortunes inouïes d'une si grande reine, je ne trouve plus de paroles ; et mon esprit, rebuté[1] de tant d'indignes traitements qu'on a faits[2] à la majesté[3] et à la vertu, ne se résoudrait jamais à se jeter parmi[4] tant d'horreurs, si la constance admirable avec laquelle cette princesse a soutenu[5] ses calamités ne surpassait de bien loin les crimes qui les ont causées. Mais en même temps, chrétiens, un autre soin[6] me travaille[7]. Ce n'est pas un ouvrage humain que je médite. Je ne suis pas ici un historien qui doive vous développer[8] le secret des cabinets, ni l'ordre[9] des batailles, ni les intérêts des partis ; il faut que je m'élève au-dessus de l'homme pour faire trembler toute créature sous les jugements de Dieu. « J'entrerai, avec David, dans les puissances[10] du Seigneur ; » et j'ai

tence « Seigneur, je cherche et *j'entrerai* ... les monarques persans ... [illegible] ... » Racine, *Esther*, II, [illegible].

1. *Rebuté*. [illegible] Cf. Bossuet, *Histoire universelle*, III, [illegible] ... [illegible] ... *Rebutés* ... [illegible] ... « Nous ... *rebutera* ... *par* ... » Bossuet, *Or. fun. de Condé*, p. 502.

2. [illegible] I, 555, n. 5.

3. Cf. p. 74, n. [illegible].

4. Cf. p. 208, n. 2.

5. *Soutenir* ... avec ... Cf. Bossuet, *Or. fun. de Le Tellier*, p. 520 ... [illegible] ... *soutenu* ... [illegible] ... *soutenir* ... [illegible].

Massillon, *Carême* (dans Littré).

6. *Soin*, préoccupation. Cf. p. 518, n. 4.

7. *Tourmente*, inquiète. « Parmi tant de sortes d'affaires qui nous ont ... [illegible] ... *travaillées* ... [illegible] ... Bossuet, ... *Loi de Dieu* ... [illegible] ... *Grands seigneurs* ... [illegible] ... « Ne ... [illegible] ... *Proscription*, XIX.

8. [illegible] ... *développer* ... [illegible] ... *développer* ... [illegible] ... Molière, ... [illegible] ... Racine, *Britannicus*, III, [illegible] ... *développe* ... [illegible] ... cœur. » Massillon (dans Littré).

9. [illegible] ... p. 316, n. 2.

10. [illegible]

à vous faire voir les merveilles de sa main[1] et de ses conseils[2] : conseils de juste vengeance sur[3] l'Angleterre; conseils de miséricorde pour le salut de la reine, mais conseils marqués[4] par le doigt de Dieu, dont l'empreinte est si vive et si manifeste[5] dans les événements que j'ai à vous raconter, qu'on ne peut résister à cette lumière.

Quelque haut qu'on puisse remonter pour rechercher dans les histoires[6] les exemples des grandes mutations[7], on trouve que jusques[8] ici elles sont causées, ou par la mollesse, ou par la violence des princes. En effet, quand les princes, négligeant de connaître leurs affaires et leurs armées, ne travaillent qu'à la chasse[9], comme disait cet historien, n'ont de gloire[10] que pour le luxe, ni d'esprit que pour inventer des plaisirs; ou quand, emportés par leur humeur[11] volontaire, ils ne gardent plus ni lois ni mesures, et qu'ils ôtent les égards[12] et la crainte aux

[1] Dans les secrets de la puissance divine, le pluriel s'explique par le texte : « Dissous *Potentias*, en latin » [illegible] de la toute-puissance des rois, ni par les serpents [illegible] tout-puissance de Dieu. » Dict. de Furetière, 1690. La Bible a noté *Intrabo in potentias Domini* (Ps. LXX, 16). Cf. t. 345.

[2] *Sa main*. Cf. t. 72, n. 8.

[3] Cf. t. 502, n. 2.

[4] A l'égard de. Cf. t. 365, n. 1.

[5] Qui portent la marque de la main de Dieu.

[6] *Manifeste*. Cf. t. 510, n. 1.

[7] Souvenir du latin *historia*. « Les Grecs, qui scrupulisent le [illegible] de l'r, ont [illegible] ces mots [illegible] de l'r, et [illegible] *histoires*. Bossuet, *Révélation sur l'Écriture*, dans Littré. « Sujet qui [illegible] Mais [illegible] autres ; laissons faire le peuple et parler les *histoires* » Retour, I, 1.

[8] Changements, révolutions. « Toutes les *mutations* sont dangereuses dans un État. » Dict. de l'Académie, 1694.

[9] Cf. t. 80, n. 6.

[10] Cf. Quinte-Curce, à propos des Perses : « Habens VIII, 9).

[11] Ne s'emploient [illegible] et [illegible] que [illegible] Voltaire et [illegible] IX, 205 : « *Tantus amor florum et generandi gloria mirtea* ».

[12] [illegible] « Se dit par [illegible] dans [illegible] [illegible] abstraite, sans [illegible] [illegible] [illegible] » Nodier et Jacquemart.

hommes, en faisant que les maux qu'ils soufrent leur paraissent plus insupportables que ceux qu'ils prevoient : alors ou la licence excessive, ou la patience poussée à l'extremité, menacent terriblement[1] les maisons régnantes.

Charles Ier, roi d'Angleterre, etant juste, modere, magnanime, très instruit de ses affaires et des moyens de regner[2], Jamais prince ne fut plus capable de rendre la royauté non seulement venérable et sainte[3], mais encore aimable et chère à[4] ses peuples. Que lui peut on reprocher, sinon la clémence[5]? Je veux bien avouer de lui ce qu'un auteur celebre a dit de Cesar, qu'il a été clement jusqu'à être obligé de s'en repentir : « *Caesari proprium* « *et peculiare sit clementiae insigne, qua usque ad poenitentiam omnes superavit*[6] ». Que ce soit donc là, si l'on veut, l'illustre[7] defaut de Charles aussi bien que de Cesar ; mais que ceux qui veulent croire que tout est faible dans les malheureux et dans les vaincus, ne pensent pas pour cela nous persuader que la force ait manqué à son courage[8], ni la vigueur à ses conseils[9]. Poursuivi à toute outrance[10] par l'implacable malignité de

1 Ce mot etait alors de la langue de la cour et de la meilleure compagnie. Il a perdu sa signification primitive. Mais il a encore toute sa force et Molière. *Precieuses ridicules* sc. 8 : Tout cela par *l'horrible mot* les choses. » Une telle bonté ne convient à vous *terriblement*, pour parler à la mode. » Se vendre dans cette » Un Lazarde *terriblement* avare pour moi. » En note dans l'édition

2 Cf. p. 22, n. 5.

3 *Saint* [illegible] » 80, n. 5.

4 Cf. p. 525, n. 7.

5 Var. 1re et 2e edit. Sa clémence.

6 Cf. Dion, *Hist. rom.* VII, 2. « *Iouctre* Cf. » 81, n. 7.

8 *Tout* employé dans cette locution chez Bossuet et qui rappelle la construction latine. Cf. p. 317, n. 3.

9 *Courage* dans le sens de *cœur*, qu'il a très souvent au XVIe siècle, survit dans la langue poétique. « Vous voilà, vaincs la force et le courage. » Et dans une lettre à Bossuet, V, 4 : « Sans [illegible] il ne reste à un héros que la rage. Que ne perd-il tout à fait la vie et l'honneur, » dans Ly, *Anne* IV, 7 : « Le bonheur est de près les mêmes personnes » Racine, *Alexandre* I, 2. Cf. Vaugelas : « C'est comme » Le bonheur de courage » Corneille, notes Lebrun.

10 Cf. p. 382, n. 2.

11 Nous disons aujourd'hui *outrance*. « Il faut passer à l'outrance et passer de » Il faut *à toute outrance* et passer de » Paul » Bossuet, *Histoire des Variations*

la fortune, trahi de tous les siens, il ne s'est pas manqué[1] à lui-même. Malgré les mauvais succès de ses armes infortunées, si on a pu le vaincre, on n'a pas pu le forcer[2]; et comme il n'a jamais refusé ce qui était raisonnable étant vainqueur, il a toujours rejeté ce qui était faible[3] et injuste étant captif[4]. J'ai peine[5] à contempler son grand cœur dans ces dernières épreuves. Mais certes[6] il a montré qu'il n'est pas permis aux rebelles de faire perdre la majesté à un roi qui sait se connaître[7]; et ceux qui ont vu de[8] quel front[9] il a paru dans la salle de Westminster et dans la place de Whitehall, peuvent juger aisément combien il était intrépide à la tête de ses armées, combien auguste et majestueux au milieu de son palais et de sa cour. Grande reine, je satisfais à[10] vos plus tendres désirs, quand je célèbre ce monarque; et ce

tions, 14 (dans Littré). « *A outrance, à toute outrance*, l'un et l'autre est bon et signifie *à la rigueur, avec violence*. » Dict. de Richelet, 1681.

1. Il ne s'est pas abandonné, trahi lui-même. « Le cardinal de Retz, dit Monsieur, est un homme de bien, il ne me *manquera* pas. » Retz, ***Mémoires*** (dans Littré).

2. ***Le forcer***. Le vaincre, le surmonter *moralement*. « Enfin aux châtiments (par les châtiments) il se laisse *forcer*. » Corneille (dans le Lexique de Godefroy).

3. ***Faible*** lâche. Cf. Sévigné : « Sur cela je pleure sans pouvoir m'en empêcher; voilà qui est bien ***faible***. » (dans Littré).

4. Corriger et compléter cette appréciation par les histoires plus modernes de la Révolution d'Angleterre, par exemple celle de Guizot.

5. J'ai de la peine à.... Cf. Corneille, *Sertorius*, I, 3. « *On a* ***peine*** à haïr ce qu'on a bien aimé. »

6. A coup sûr, assurément. « ***Certes***, Messieurs, le barreau n'a vu que trop de ces malheureux. » Patru, *Plaidoyers* (dans Bouhours). « *Certes*, l'exemple est rare et digne de mémoire. » Corneille, *Horace*, IV, 2. « Ce mot, remarque Bouhours, ne se dit plus dans la conversation que par les Gascons : mais il se dit encore dans les histoires, dans les discours d'éloquence, dans tous les ouvrages dogmatiques, et il a quelque chose d'énergique qui soutient et qui anime les endroits passionnés ou raisonnés. » *Suite aux Remarques nouvelles*, 1692.

7. Qui sait ce qu'il est et ce qu'il vaut. « Sous lui (Louis XIV), la France a appris à *se connaître*. » Bossuet, *Or. fun. de Marie-Thérèse*, p. 251.

8. *De quel front*. Avec quel.... Cf. p. 348, n. 1.

9. *Front*. D'une façon générale, ce mot signifiait au XVIIe siècle *attitude*, et plus particulièrement *attitude assurée*. « Mais sachez qu'il n'est point de si cruel trépas || Où d'un *front* assuré je ne porte mes pas. » Corneille, *Polyeucte*, IV, 5. « De quel *front* soutenir ce fâcheux entretien ? » Racine, *Britannicus*, II, 2.

10. Cf. p. 78, n. 8.

cœur, qui n'a jamais vécu que pour lui, se réveille, tout poudre[1] qu'il est[2], et devient sensible, même sous ce drap mortuaire, au nom d'un époux si cher, à qui ses ennemis mêmes accorderont le titre de sage et celui de juste, et que la postérité mettra au rang des grands princes, si son histoire trouve des lecteurs dont le jugement ne se laisse pas maîtriser aux[3] événements ni à la fortune.

Ceux qui sont instruits des affaires, étant obligés d'avouer que le roi n'avait point donné d'ouverture[4] ni de prétexte aux excès sacrilèges dont nous abhorrons la mémoire, en accusent la fierté indomptable de la nation; et je confesse que la haine des parricides pourrait jeter les esprits dans ce sentiment. Mais quand on considère de plus près l'histoire de ce grand royaume, et particulièrement les derniers règnes, où l'on voit non seulement les rois majeurs, mais encore les pupilles, et les reines mêmes si absolus et si redoutés; quand on regarde la facilité incroyable avec laquelle la religion a été ou renversée, ou rétablie[5], par Henri, par Édouard, par Marie, par Élisabeth, on ne trouve ni la nation si rebelle, ni ses parlements si fiers[6] et si tâcheux : au contraire, on est obligé de reprocher à ces peuples d'avoir été trop soumis, puisqu'ils ont mis sous le joug leur foi même et leur conscience. N'accusons donc pas aveuglément le naturel des habitants de l'île la plus célèbre du monde, qui, selon

1 Var. (1re éd.) tout à rendre qu'il est. — Le mot *poudre* est constamment employé aux XVIe et XVIIe siècles avec le sens de *poussière* et comparé, par dans la matière inhabitée, à ce dit de la poussière de la terre dont est formé le corps de l'homme. « Vous êtes *poudre* et vous retournerez en *poudre*, » dit, *Bible française*, fol. 19.

2 *Tout poudre qu'il est.* « Cette construction est, dit Vaugelas, très *bonne* et très *élégante*. Avec ce mot *tout* en tout genre et en tout nombre et sans égard à ce que le suit, il signifie néanmoins, cette façon de parler est extrêmement pure et très usitée. »

3 Par les événements. Cf. p. 11, l. 1, et p. 471, n. 1.

4 *Ouverture*. Au sens d'*occasion*. « Sur cette ouverture, *Examen d'Horace*. » « Si le peuple a mort le roi son seigneur naturel, quelle *ouverture* a-t-on eue pour... »

5 Cf. *Hist. des Variat. des Égl. protestantes*, l. VII.

6 *Si fiers*. Cf. p. 324, n. 1.

les plus fidèles histoires, tirent leur origine des Gaules; et ne croyons pas que les Merciens, les Danois et les Saxons[1] aient tellement corrompu en eux ce que nos pères leur avaient donné de bon sang, qu'ils soient capables de s'emporter[2] à des procédés si barbares, s'il ne s'y était mêlé d'autres causes. Qu'est-ce donc qui les a poussés? Quelle force, quel transport, quelle intempérie[3] a causé ces agitations et ces violences? N'en doutons pas, Chrétiens, les fausses religions, le libertinage[4] d'esprit, la fureur de disputer des choses divines sans fin, sans règle, sans soumission, a emporté[5] les courages[6]. Voilà les ennemis que la reine a eu à combattre, et que ni sa prudence, ni sa douceur, ni sa fermeté n'ont pu vaincre.

J'ai déjà dit quelque chose de la licence où se jettent les esprits, quand on ébranle les fondements de la religion, et qu'on remue les bornes une fois posées. Mais comme la matière que je traite me fournit un exemple

1. Voir les histoires d'Angleterre de Lingard ou de Green (*Hist. du peuple anglais*, tr. Monod).

2. *S'emporter à*. Se laisser entraîner à. Cf. Bossuet, *Histoire universelle*, *époque* XI : « Le jeune prince s'emportait à des amours déshonnêtes. » « Il n'y a certes qu'une extrême préoccupation qui puisse s'emporter à un tel reproche. » Id. *Fragm. sur diverses matières de controverse*, 3e *fragment* (dans Littré). « Mais tous deux s'emportant à plus d'irrévérence. » Corneille, *Polyeucte*, III, 2.

3. *Intempérie*. Ce mot ne s'emploie plus au sens moral. C'est un latinisme : « *Benigne excepti, modestia certavere, sed brevis laetitia fuit, cohortium intemperie.* » Tacite, *Hist.*, I, 6. Ce mot, d'après le Dictionnaire de l'Académie (1694), « ne se dit guère que de l'air et des humeurs du corps humain. » Il y a une grande *intempérie* d'humeurs dans ce corps. »

4. Indépendance d'esprit. Sens fréquent au XVIIe siècle : « Il y en a bien qui croient, mais par superstition; il y en a bien qui ne croient pas, mais par *libertinage*; peu sont entre deux. » Pascal, *Pensées*, édit. Havet, XXV, 47. « Est-ce en effet par un *libertinage* de créance qu'ils vivent dans une telle insensibilité à l'égard du salut? » Bourdaloue, *Pensées* (dans Littré). Sur l'histoire du mot *libertin*, voyez page 558.

5. Excité, entraîné aux mesures extrêmes : « (Antiochus) exerce des cruautés inouïes, son orgueil *l'emporte* aux derniers excès. » Bossuet, *Histoire universelle*, II, 5. « A quel excès de rage! La vengeance d'Hélène *emporta* mon courage! » Racine, *Andromaque*, IV, 5. Cf. plus haut, note 2.

6. *Courages*. Cœurs. Cf. page 96, n. 9.

manifeste[1], et unique dans tous les siecles, de ces extré mités furieuses, il est, Messieurs, de[2] la nécessité de mon sujet, de remonter jusques au principe, et de vous conduire pas à pas par tous les excès où le mépris de la religion ancienne et celui de l'autorité de l'Église ont été capables de pousser les hommes.

Donc[3] la source de tout le mal est que ceux qui n'ont pas craint de tenter au siècle passé la réformation par le schisme, ne trouvant point de plus fort rempart contre toutes leurs nouveautés, que la sainte autorité de l'Église, ils[4] ont été obligés de la renverser. Ainsi les décrets des conciles, la doctrine des Pères, et leur sainte unanimité, l'ancienne tradition du Saint-Siège et de l'Église catholique, n'ont plus été comme autrefois des lois sacrées et inviolables. Chacun s'est fait à soi-même un tribunal où il s'est rendu l'arbitre de sa croyance; et encore qu'il semble que les novateurs aient voulu retenir les esprits en les renfermant dans les limites de l'Écriture sainte, comme ce n'a été qu'à condition que chaque fidèle en deviendrait l'interprète, et croirait que le Saint-Esprit lui en dicte l'explication, il n'y a point de particulier qui ne se voie autorisé par cette doctrine à adorer ses inventions, à consacrer ses erreurs, à appeler bien tout ce qu'il pense. Dès lors on a bien prévu que, la licence

1. *Manifeste*. Cf. p. 349, n. 1.

2. Expression fréquente au XVIIe siècle. « *Il est de* la nature de la vertu d'appréhender ces longues. » Bossuet, Sermon sur l'*Honneur*, 1re p. « *Il est de* la générosité de [ne] faire [aucune] chose. » Dict. de l'Académie, 1694.

3. « On peut commencer une période par *donc* et il n'est que bon de s'en servir [...] quelquefois pour diversifier son usage; car la plus commune façon de parler, et qui a le plus de grâce, est à la seconde ou à la troisième ou quatrième parole de la période. » Vaugelas, *Remarques*, 1647, cité Chassang, II, 225. « [Il] se fait aujourd'hui assez rarement, si ce n'est quand il est marqué une conséquence de ce qui a été dit auparavant. » Th. Corneille, cité les *Remarques* de Vaugelas, 1687.

4. Cf. p. 157, 314, et *supra*, p. 36, n. 2. Var. [1re et 2e édit.] ont été obligés sans *ils*.

5. Cf. p. 301, n. 2.

6. *Encore que*. Très fréquent dans les sermons de Bossuet cette expression est beaucoup plus rare dans ses *Oraisons funèbres*. Lorsque le complexe beaucoup, Racine très peu. Cf. p. 305, n. 3.

n'ayant plus de frein, les sectes se multiplieraient jusqu'à l'infini; que l'opiniâtreté serait invincible; et que, tandis que les uns ne cesseraient de disputer, ou donneraient leurs rêveries pour inspirations, les autres, fatigués de tant de folles visions, et ne pouvant plus reconnaître la majesté de la religion déchirée par tant de sectes, iraient enfin chercher un repos funeste et une entière indépendance dans l'indifférence des religions[1] ou dans l'athéisme.

Tels, et plus pernicieux encore, comme vous verrez dans la suite, sont les effets naturels de cette nouvelle doctrine. Mais de même qu'une eau débordée ne fait pas partout les mêmes ravages, parce que sa capacité ne trouve pas partout les mêmes penchants[2] et les mêmes ouvertures; ainsi, quoique cet esprit d'indocilité et d'indépendance soit également répandu dans toutes les hérésies de ces derniers siècles[3], il n'a pas produit universellement les mêmes effets : il a reçu diverses bornes, suivant que la crainte, ou les intérêts ou l'humeur des particuliers et des nations, ou enfin la puissance divine, qui donne quand il lui plaît des bornes secrètes aux passions des hommes les plus emportées, l'ont différemment retenu. Que s'il s'est montré tout entier à l'Angleterre, et si sa malignité[4] s'y est déclarée sans réserve, les rois en ont souffert; mais aussi les rois en ont été cause. Ils ont trop fait sentir aux peuples que l'ancienne religion se pouvait changer. Les sujets ont cessé d'en révérer les maximes, quand ils les ont vues céder aux passions et aux intérêts de leurs princes. Ces terres

1. Indifférence pour les religions. Cf. IIe *Instruction sur les promesses de l'Église* : « Vous voyez que cette erreur où l'on va par ce chemin c'est la suite de cet abus [...] est pas moins la pente de cette barbarie ou l'*indifférence des religions* ».

2. *Penchants*. Pentes. Cf. *supra*, 57, n. 3.

3. Voir les Histoires de l'Église, le Schisme d'Occident, de Brunck ou de Krasinski.

4. *Bossuet*, *Sermon sur l'unité de l'Église*, 1681, p. 15.

5. *Malignité*. Ses effets nuisibles comme ceux d'un animal de *malignité*. Sévigné : « Les crimes et les punitions enfin c'est que le *malin* a beaucoup d'humeur » dans l'Air

trop remuées, et devenues incapables de consistance, sont tombées de toutes parts, et n'ont fait voir que d'effroyables précipices. J'appelle ainsi tant d'erreurs téméraires et extravagantes qu'on voyait paraître tous les jours. Ne croyez pas que ce soit seulement la querelle de l'episcopat, ou quelques chicanes sur la liturgie anglicane qui aient ému les communes[1]. Ces disputes[2] n'étaient encore que de faibles commencements, par où[3] ces esprits turbulents faisaient comme un essai de leur liberté. Mais quelque chose de plus violent se remuait[4] dans le fond des cœurs : c'était un dégoût secret de tout ce qui a de l'autorité, et une démangeaison[5] d'innover sans fin, après qu'on en a vu le premier exemple.

Ainsi les calvinistes[6], plus hardis que les luthériens, ont servi à établir les socinens, qui ont été plus loin

1. Bossuet voit bien qu'il y avait dans cette révolution un élément politique, d'ambition. Voy. Boutmy, *De ce qu'pensent de la constitution anglaise*

2. Var. 1re et 2e édit. Tous ces

3. *Par où* et p. 301, n. 2.

4. *Se remuait*. « Nos cœurs corrompus commencent à se remuer et à se gonfler », Bossuet, Sermon sur l'*Ambition*, 1re p. « Une remue-ménage [dans Votre Majesté quelque chose d'illustre et de grand », Sermon sur les *Devoirs des rois*, C. p. 32, n. 3.

« *Il se remue* ». Ce mot s'applique à ce qui est, qui a de l'étendue et qui peut se déplacer par *le sein*, il semble pas indigne de son auteur, et on trouve aussi dans le Dictionnaire de Trévoux : « Par extension, on dit d'une chose qui est dans un lieu, qu'elle *démenage* quand elle se remue de tout son corps ou de quelque partie ». Ici, *démenager* à la charité » une vaine *démangeaison* de tout savoir et de tout sonder sur tout, des lectures perverses, enfin autant de moyens de nuire au libert-

nage et à la religion ». Massillon, *Petit Carême*, Sermon sur les *Fautes légères*, 2e point.

6. Pour toute cette histoire des sectes religieuses modernes, voir Langard, *Hist. d'Angleterre*, XI, 12; Guizot, *Hist. d'Angleterre*, I. V; et Bossuet, lisez sur *Hist. des Variations*, passim. Les Sociniens, fondés par Lelio Sozzini, niaient la divinité de Jésus-Christ. Jean Baulle qui mérita d'être brûlé vif à Genève, fut emprisonné

land sous Charles Ier, puis sous Cromwell qui le laissa mourir en prison. Les Anabaptistes voulaient, sous prétexte que le baptême n'était valable qu'étant reçu de cause et volontairement, l'usage de baptiser les enfants. Apparus vers 1521, avec Thomas Münzer, puis protestants, ils se répandirent aussi dans le nord, contribuèrent à la révolte des paysans, à l'époque de la guerre de trente ans, et finirent par être exterminés en Allemagne. Les Quakers ou Trembleurs, fondés par Georges Fox, vers 1650, furent persécutés sous Charles II et Jacques II. Ils refusaient de prêter serment, et n'admettaient pas le baptême. Les Independants étaient, pour la plupart,

qu'eux, et dont ils grossissent tous les jours le parti. Les sectes infimes des anabaptistes sont sorties de cette même source, et leurs opinions, mêlées au calvinisme, ont fait naître les indépendants, qui n'ont point eu de bornes, parmi lesquels on voit les trembleurs, gens fanatiques, qui croient que toutes leurs rêveries leur sont inspirées; et ceux qu'on nomme chercheurs, à cause que[1], dix-sept cents ans après Jésus-Christ, ils cherchent encore la religion, et n'en ont point d'arrêtée.

C'est, Messieurs, en cette sorte[2] que les esprits une fois émus, tombant de ruines en ruines, se sont divisés en tant de sectes. En vain les rois d'Angleterre ont cru pouvoir les retenir sur cette pente dangereuse en conservant l'épiscopat. Car que peuvent des évêques qui ont anéanti eux-mêmes l'autorité de leur chaire, et la révérence[3]

[illegible] une secte politique [illegible] gieuse. Tandis que les Presbytériens [illegible] voulaient s'établir, dans l'Église [illegible] anglaise [illegible] constitution [illegible] des de Calvin [illegible] résidait [illegible] pasteurs [illegible] les Indépendants rejetaient [illegible] démocratie [illegible] Église [illegible] des consciences et des [illegible] religieuses [illegible] des *Quakers* (Trembleurs) [illegible] Société des Amis [illegible] George Fox [illegible] disciples croyaient [illegible] Les Quakers [illegible] l'austérité [illegible] de leur costume [illegible] des conventions [illegible] *Chercheurs*, [illegible] la vérité de la religion du Christ [illegible] qu'il [illegible] avait [illegible] et, sans prendre de parti, ils *cherchaient* et [illegible] la manifestation de la vérité.

1. *A cause que*. Parce que. Fréquent au XVIe siècle. « On sent toujours la même douleur *à cause que*, chaque chevet ayant sa racine propre, [illegible] égal. » Bossuet, Sermon sur l'*Impénitence finale*, 1er [illegible] *à cause qu'ils* [illegible] La Rochefoucauld, I, 124 (*Grands écrivains*). « Vous [illegible] le rebutez ‖ Qu'*à cause qu'il* vous dit à tous vos vérités. » Molière, *Tartufe*, I, 1. « [illegible] certain Agrippa [illegible] par les Athéniens [illegible] *à cause qu'il* [illegible] » La Bruyère, I, 18 (*Grands écrivains*).

2. Vaugelas, Thomas Corneille et l'Académie [illegible] *de cette sorte* [illegible] *de la sorte*.

3. Bossuet, « Les [illegible] jeux publics, où la *révérence* [illegible] sacerdotale [illegible] » Bossuet, *Ordonn. Synod.* [illegible] dans

trop remuées, et devenues incapables de consistance, sont tombées de toutes parts, et n'ont fait voir que d'effroyables précipices. J'appelle ainsi tant d'erreurs téméraires et extravagantes qu'on voyait paraître tous les jours. Ne croyez pas que ce soit seulement la querelle de l'episcopat, ou quelques chicanes sur la liturgie anglicane qui aient ému les communes[1]. Ces disputes[2] n'étaient encore que de faibles commencements, par où[3] ces esprits turbulents faisaient comme un essai de leur liberté. Mais quelque chose de plus violent se remuait[4] dans le fond des cœurs : c'était un dégoût secret de tout ce qui a de l'autorité, et une démangeaison[5] d'innover sans fin, après qu'on en a vu le premier exemple.

Ainsi les calvinistes[6], plus hardis que les luthériens, ont servi à établir les sacremens, qui ont été plus long

1 Bossuet sait bien qu'il y avait déjà dans cette révolution un élément politique bien ancien. Voy. Boulay, *De re gremiali de la constitution anglaise*

2 Vs 1° et 2° éd : Tout cela

3 *Par où* Cf p 501, n 2

4 *Se remuait* « Nos premiers mouvements commencent à se remuer et à se produire » Bossuet Sermon sur *l'ambition*, 1er point « Il se remue peut-être dans Votre Majesté quelque chose d'illustre et de grand » Sermon sur les *Devoirs des rois* t I p 527 n 5

5 *Démangeaison* Cette locution s'est employée jusqu'à la fin du XVIIe siècle pour exprimer un violent désir de faire quelque chose : « Il n'y a point de démangeaison de se battre en duel qui ne soit plus forte que celle de se battre » Pascal, *Pensées* « Cette démangeaison de se mêler de tout, on sait que cela coûte cher » Bossuet « Pour guérir cette démangeaison d'*Exhorter à la charité* » Un vaste *démangeaison* d'écrire sur tout des lecteurs peu curieux s'*ont* mis à cet incroyable en liberté

nage et à la religion » Massillon, *Petit Carême*, Sermon sur les *Fausses langues*, 2e point

6 Pour l'histoire de ces sectes religieuses modernes, voir Lavigard, *Hist d'Angleterre* XI, 4; Guizot *Revol d'Angleterre* I V; et Bossuet, dans son *Hist des Variations*, *passim* Les Sacramentaires, fondés par Lelio Socin vers 1555, avaient la divinité de Jésus-Christ. Le fondateur, qui a trouvé cette hérésie en Angleterre fut emprisonné d'abord sous Charles Ier puis sous Cromwell qui le laissa retourner en Pologne Les Anabaptistes avaient pour principe que le baptême n'était valable qu'autant qu'il était donné en connaissance de cause, et ils faisaient baptiser de nouveau ceux qui leur venaient du sein de l'Église. Ils apparurent en Allemagne vers 1521 avec Thomas Münzer, prêchant la communauté des biens. Ils reparurent aussi à cette époque et à la même époque en Angleterre, sous le nom de Familistes, de Libertins, de Ranters, etc. Ils étaient panthéistes, et

Tous les Indépendants les Indépendants étaient généralement

qu'eux, et dont ils grossissent tous les jours le parti. Les sectes infimes des anabaptistes sont sorties de cette même source, et leurs opinions, mêlées au calvinisme, ont fait naître les indépendants, qui n'ont point eu de bornes, parmi lesquels on voit les trembleurs, gens fanatiques, qui croient que toutes leurs rêveries leur sont inspirées; et ceux qu'on nomme chercheurs, à cause que[1], dix-sept cents ans après Jésus-Christ, ils cherchent encore la religion, et n'en ont point d'arrêtée.

C'est, Messieurs, en cette sorte[2] que les esprits une fois émus, tombant de ruines en ruines, se sont divisés en tant de sectes. En vain les rois d'Angleterre ont cru pouvoir les retenir sur cette pente dangereuse en conservant l'épiscopat. Car que peuvent des évêques qui ont anéanti eux-mêmes l'autorité de leur chaire, et la révérence[3]

---

secte point précisément que cette ingénieuse Taodis que les Presbytériens rendirent subsistant dans l'Église anglicane. L'Épiscopat, en effet, constitue une république, en subordonnant les autres églises à celle des évêques, et les laïques à leurs pasteurs; mais cette démocratie ecclésiastique, s'insurgeant contre cette monarchie légitime de l'Église, et prétendant à la souveraine autorité, ne connaît que des égaux, et ne souffre que des supérieurs qu'elle se donne elle-même. Quoique les Presbytériens, ou Sociétés des Amis, aient pris leur origine dans le sein de l'Église anglicane, ils ne reconnaissent point d'évêques, et ne veulent pas même de prêtres. Ils n'ont point de liturgie, et prétendent que chacun doit être inspiré par le Saint-Esprit, et avoir le don de prophétie. Ils ne reçoivent point de sacrements, et ne font point de prières publiques. Ils ne veulent point de serments, et ne veulent point porter les armes. Ils ne veulent point de magistrats, et ne veulent point plaider. Ils ne veulent point de prêtres, et sans prendre de parti, ils *cherchent* et attendent la manifestation de la vérité.

1. Et *cause que*. Parce que. Fréquent au XVIe siècle. « On sera toujours comme Caïn à *cause que* chacun croyant avoir raison propre la violence est toujours égale. » Bossuet. Ser. « Sur *l'impénitence finale* 1re p. « Par sa faute il devait payer à *cause* qu'il était débiteur. » Id. « Le bon Grenaud l'a fait *brandir* à cause. » Voiture. « Vous ne lui avez rien dit à *cause* qu'elle a la tête verte. » Molière. *Fourberies* I, 1. « Il fut sur le point de tout perdre à cette « Action à cause que les Allemands ne font *cas* que médiocrement de la Bourse. » Id. *Grands et petits*.

2. Voyez, Messieurs, comment cette [illegible] ne peut manquer d'être *de la sorte*.

3. Respect « Les spectacles et les jeux publics, si *révérés* par l'ordre sacerdotal et par le bon sens. *Ordonn.* Sept. 1693. Dans

trop remuées, et devenues incapables de consistance, sont tombées de toutes parts, et n'ont fait voir que d'effroyables précipices. J'appelle ainsi tant d'erreurs téméraires et extravagantes qu'on voyait paraître tous les jours. Ne croyez pas que ce soit seulement la querelle de l'épiscopat, ou quelques chicanes sur la liturgie anglicane qui aient ému les communes[1]. Ces disputes[2] n'étaient encore que de faibles commencements, par où[3] ces esprits turbulents faisaient comme un essai de leur liberté. Mais quelque chose de plus violent se remuait[4] dans le fond des cœurs : c'était un dégoût secret de tout ce qui a de l'autorité, et une démangeaison[5] d'innover sans fin, après qu'on en a vu le premier exemple.

Ainsi les calvinistes[6], plus hardis que les luthériens, ont servi à établir les sociniens, qui ont été plus loin

1. Bossuet voit bien qu'il y avait dans cette révolution un élément politique, [illegible]. Voy. Boutmy, *Développement de la constitution anglaise*.

2. Var. 1re et 2e éd. [illegible]

3. *Par où.* [illegible] p. 50, n. 2.

4. *Se remuait.* « Nos inclinations corrompues commencent à *se remuer* et à se produire. » Bossuet, Sermon sur l'*Ambition*, 1er p. « Il *se remue* pour Votre Majesté quelque chose d'illustre et de grand. » Sermon sur les *Devoirs des rois*. Cf. p. 327, n. 5.

5. *Démangeaison.* Le mot [illegible] La Harpe trouve [illegible] par *Bossuet* [illegible] du XVIIe [illegible] XVIIIe siècle [illegible] Massillon [illegible] Bossuet : « [illegible] *démangeaison* [illegible] » [illegible] 2e [illegible] « [illegible] *démangeaison* de tout savoir et de tout [illegible] sur tout [illegible] des lectures [illegible] ont conduit cet [illegible] au libertinage et à l'irréligion. » Massillon, *Petit Carême*, Sermon sur les *Fautes légères*, 2e point.

6. Pour toute cette histoire des sectes protestantes [illegible], voir Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. VI; Guizot, *Révol. d'Angleterre*, t. V; et Bossuet lui-même, *Hist. des Variations*, passim. Les Sociniens, fondés par Lélio Socin [illegible], niaient la divinité de Jésus-Christ. John Biddle, qui introduisit cette hérésie en Angleterre, fut emprisonné d'abord sous Charles Ier, puis sous Cromwell, qui le laissa mourir en prison. Les Anabaptistes [illegible] que le baptême n'était valable [illegible] l'âge de raison [illegible] en Angleterre [illegible] 1521 avec Thomas Munzer, pasteur protestant [illegible] d'abord [illegible] la société [illegible] en Angleterre par des [illegible] les Anabaptistes [illegible] de Henri VIII et de ses successeurs [illegible] Cromwell [illegible] tête aux Indépendants. Les Indépendants étaient [illegible]

qu'eux, et dont ils grossissent tous les jours le parti. Les sectes infinies des anabaptistes sont sorties de cette même source: et leurs opinions, mêlées au calvinisme, ont fait naître les indépendants, qui n'ont point eu de bornes, parmi lesquels on voit les trembleurs, gens fanatiques, qui croient que toutes leurs rêveries leur sont inspirées; et ceux qu'on nomme chercheurs, à cause que[1], dix-sept cents ans après Jésus-Christ, ils cherchent encore la religion, et n'en ont point d'arrêtée.

C'est, Messieurs, en cette sorte[2] que les esprits une fois émus, tombant de ruines en ruines, se sont divisés en tant de sectes. En vain les rois d'Angleterre ont cru pouvoir les retenir sur cette pente dangereuse en conservant l'épiscopat. Car que peuvent des évêques qui ont anéanti eux-mêmes l'autorité de leur chaire, et la révérence[3]

une secte politique autant que religieuse. Tandis que les Presbytériens voulaient substituer, dans l'Eglise anglaise, à l'Episcopat anglican une constitution républicaine où, suivant les idées de Calvin, l'autorité résidât dans la réunion des pasteurs et des laïques « anciens », les Indépendants rejetaient même cette démocratie ecclésiastique, s'insurgeaient contre cette continuation déguisée d'une Eglise nationale unique, et revendiquaient la complète autonomie des consciences et des communautés religieuses, si restreintes qu'elles pussent être. — La secte des *Quakers* (Trembleurs), ou Société des Amis, fut fondée au XVIIe siècle par le cordonnier George Fox, fils d'un tisserand. Fox et ses disciples croyaient obéir à une inspiration céleste, qui produisait chez eux une sorte de tremblement nerveux. Les Quakers se distinguaient par l'austérité de leurs mœurs, la simplicité de leur costume, leur dédain des conventions sociales. Quant aux *Chercheurs*, tout en admettant la vérité de la religion du Christ, ils soutenaient que nul encore ne l'avait bien interprétée, et, sans prendre de parti, ils *cherchaient* et attendaient la manifestation de la vérité.

1. *A cause que*. Parce que. Fréquent au XVIIe siècle. « On sent toujours la même douleur *à cause que*, chaque cheveu ayant sa racine propre, la violence est toujours égale. » Bossuet, Sermon sur *l'Impénitence finale*, 1er p. « Par un sentiment de vengeance, *à cause qu*'ils s'étaient emparés de lui. » La Rochefoucauld, I, 124 (*Grands écrivains*). « Vous ne lui voulez mal et ne le rebutez || Qu'*à cause qu*'il vous dit à tous vos vérités. » Molière, *Tartufe*, I, 1. « Il fut sur le point de voir un certain Agnonide puni comme impie par les Athéniens seulement *à cause qu*'il avait osé l'accuser d'impiété. » La Bruyère, I, 18 (*Grands écrivains*).

2. Vaugelas, Thomas Corneille et l'Académie ne mentionnent que : *de cette sorte* et *de la sorte*.

3. Respect. « Les spectacles et les jeux publics, où la *révérence* de l'ordre sacerdotal est ravilie. » Bossuet, *Ordonn. Synod.*, 1691 (dans

qu'on doit à la succession, en condamnant ouvertement leurs prédécesseurs jusqu'à la source même de leur autorité, c'est à dire jusqu'au pape saint Grégoire, et au saint moine Augustin, son disciple, et le premier apôtre de la nation anglaise[1]? Qu'est-ce que l'episcopat, quand il se sépare de l'Eglise, qui est son tout, aussi bien que du Saint-Siege, qui est son centre, pour s'attacher contre sa nature à la royauté comme à son chef? Ces deux puissances d'un ordre si différent ne s'unissent pas mais s'embarrassent mutuellement quand on les confond ensemble; et la majesté des rois d'Angleterre seraît demeurée plus inviolable, si, contente de ses droits séculiers, elle n'avait point voulu attirer à soi[2] les droits et l'autorité de l'Eglise. Ainsi rien n'a retenu la violence des esprits tecnas[3] en erreurs; et bien, pour punir l'irreligieuse instabilité de ces peuples, les a livrés à l'intempérance[4] de leur folle curiosité; en sorte que l'ardeur de leurs disputes insensées et leur religion arbitraire[5] est devenue la plus dangereuse de leurs maladies.

Il ne faut point s'étonner s'ils perdent le respect de la majesté et des lois, ni s'ils deviennent factieux, rebelles et opiniâtres. On enerve[6] la religion quand on la change

Luth. « On vous les exécutera avec *révérence* vos décrets) on vous traduira quelquefois à la question pour vous faire dire ce que vous avez voulu dire, pas le contraire. » Pascal, *Provinciales* XVIII

1 « Il [Augustin] envoya en Angleterre [Prêtre bon à voir le pouvoir du pape Grégoire. Mais ses travaux chez les Anglais, Scots, Saxons et Angles n'eurent aucun effet pour la conversion de la grande Bretagne. La mission fut une pauvre échappée. Augustin, évêque de Cantorbéry, ne put convertir un Breton et quand il mourut, il laissa un dix-huitième Saxon. »

2 *Cf supra* p 91, n 1.

3 *Cf supra* p 81 n 1

4 Cf p 343 n 1

« Les Grecs, qu'on appelle « pour votre *opiniâtreté* à garder ce qu'ils ont reçu, que ne pour règle que la volonté de Dieu et ce qu'a gardé [Dieu] et [Bossuet, 1693 Cf] *toutes sur les promesses de* Eglise. » Voir « Voyez par exemple comment Augustin s'adresse à la suite inévitable [est pour toujours « pour l'arbitraire de la volonté de Dieu »

6 Cf p 72 n 2

7 « Il est [Bossuet] Voyez sur « Bossuet *Histoire universelle* II 3 « C'est nous qui [nos ministres], la [avons] nommé [l'accusé] par zèle » Bossuet Sermon »

et on lui ôte un certain poids[1], qui seul est capable de tenir les peuples. Ils ont dans le fond du cœur je ne sais quoi d'inquiet qui s'échappe[2], si on leur ôte ce frein nécessaire; et on ne leur laisse plus rien à ménager, quand on leur permet de se rendre maîtres de leur religion. C'est de là que nous est née ce prétendu règne de Christ[3], inconnu jusques alors au christianisme, qui devait anéantir toute la royauté et égaler[4] tous les hommes; songe séditieux des Indépendants, et leur chimère impie et sacrilége : tant il est vrai que tout se tourne en révoltes et en pensées séditieuses, quand l'autorité de la religion est anéantie! Mais pourquoi chercher des preuves d'une vérité que le Saint-Esprit a prononcée par une sentence manifeste? Dieu même menace les peuples qui altèrent la religion qu'il a établie, de se retirer du milieu d'eux, et par là de les livrer aux guerres civiles. Écoutez comme il parle par la bouche du prophète Zacharie[6] :

le Jugement dernier, 2e avent (Luc, Leçon)

1 A terme fixe. « Ils ses Lettres de Cachet. Ils étaient si souvent le leur propre *poids*. » Bossuet. *Huit sermons*. Le Sens

« Il est sans doute que le *poids* de la crainte est un moyen ordinaire et très puissant à vos impostures. » Pascal. *Provinciales* XV. « Si la crainte des châtiments, sans l'amour, est un grand *poids* aux entreprises secrètes de la politique. » Corneille. *Sertorius*, *la lecteur*.

2 Qui déborde. « Il importe fort aux hommes si déterminés à la mort qu'remplissaient toute l'Europe et toutes les armées, *ne se voir pas échapper* un seul de tous les Turcs et de tous les Français. » Bossuet. *Histoire universelle*, VI. « Si les mêmes hommes, dont la Religion fait tout pour retenir les plus grands désordres, *échappent* et font de la table attachée sur les plus petits contrats, » La Bruyère. *De l'homme*.

3 Un certain nombre d'indépendants considérèrent le Protectorat aussi « comme le Monarchie comme une chose odieuse par elle-même, et prêchèrent que c'était un attentat aux prérogatives de Jésus-Christ que le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ commençât [illegible]

4 Se change en. « Et pour [illegible] quent chez Dieu et il n'y a point de [illegible]. « Le Seigneur dit à nous à tout ces choses sont *tournées en* [illegible] qu'il [illegible] a de plus auguste. » Id. *De fun de Conde*. « Tout l'univers [illegible] ses [illegible] aux [illegible] de l'Écriture, [illegible] *tourne* [illegible] aux [illegible] sauves » [illegible] *Pensées* [illegible] « Et [illegible] pour [illegible] pieces [illegible] pour [illegible] se [illegible] *tournent* [illegible] [illegible] pas [illegible] dans [illegible]

5 [illegible] *Autant* [illegible] *comme* [illegible] *l'une* et [illegible] *Non passum* [illegible] *Quod mirabar, non miror* et, *qui sacrificia sacrificabat, et reliqui devorant*

« Leur âme, dit le Seigneur, a varié envers[1] moi, » quand ils ont si souvent changé la religion, « et je leur ai dit : Je ne serai plus votre pasteur, » c'est-à-dire je vous abandonnerai à vous-mêmes, et à votre cruelle destinée ; et voyez la suite : « Que ce qui doit mourir aille à la mort ; que ce qui doit être retranché, soit retranché, » entendez-vous ces paroles ? « et que ceux qui demeureront se dévorent les uns les autres. » O prophétie trop réelle et trop véritablement accomplie ! La reine avait bien raison de juger qu'il n'y avait pas moyen d'ôter[2] les causes des guerres civiles qu'[3]en retournant à l'unité catholique qui a fait fleurir[4] durant tant de siècles l'Église et la monarchie d'Angleterre, autant que les plus saintes Églises et les plus illustres monarchies du monde. Ainsi, quand cette pieuse princesse servait l'Église, elle croyait servir l'État, elle croyait assurer au roi des serviteurs, tout en conservant à Dieu des fidèles. L'expérience a justifié ses sentiments ; et il est vrai que le roi son fils n'a rien[5] trouvé de plus ferme dans[6] son service[7] que ces catho-

unusquisque carnem proximi sui [illegible] xi, 8-9.

1. À mon égard. « Il est bon d'être charitable ; Mais *envers* qui ? c'est là le point. » La Fontaine, *Fables*, VI, 13. « L'humanité *envers* les peuples est le premier devoir des grands. » Massillon, [illegible].

2. Nous dirions : *supprimer, détruire.* [illegible]

3. Cf. *supra*, p. 26, n. 2.

4. [illegible] *Il a* [illegible] Bossuet, *Hist. univ.* [illegible] Paris vous a *fleuri* son [illegible] chapelle. » Boileau, *Lutrin*, I.

5. Pour cet emploi de *rien*, neutre servant à désigner des personnes, cf. p. 107, n. 5.

6. *Ferme dans.* Fréquent au XVIIe siècle. « Tous les hommes raisonnables ont été *fermes dans* cette pensée. » Pascal, *Pesanteur de l'air*, conclusion. « Je l'ai toujours connu *ferme dans* son devoir. » Corneille, *Œdipe*, III, [illegible] « Je demeure *ferme dans* le dessein de [illegible] » Mme de Maintenon, *Lettres*, 1674 [illegible]

7. Accuse les papistes [illegible] Charles Ier [illegible] souvent, surtout dans les commencements de la [illegible] donné des gages de son [illegible] catholiques. [illegible] départ [illegible] pour [illegible] la campagne, il ordonna [illegible] de deux prêtres [illegible] York [illegible] 1642 [illegible]

tiques si haïs, si persécutés que lui[1] avait sauvés la reine sa mère. En effet, il est visible que puisque la séparation et la révolte contre l'autorité de l'Église a été[2] la source d'où sont dérivés tous les maux, on n'en trouvera jamais les remèdes que par le retour à l'unité et par la soumission ancienne. C'est le mépris de cette unité qui a divisé l'Angleterre. Que si[3] vous me demandez comment tant de factions opposées et tant de sectes incompatibles, qui se[4] devaient apparemment[5] détruire les unes les autres, ont pu si opiniâtrement conspirer ensemble contre le trône royal, vous l'allez apprendre.

Un homme s'est rencontré d'une profondeur d'esprit incroyable, hypocrite raffiné autant qu'habile politique, capable de tout entreprendre et de tout cacher, également actif et infatigable dans la paix et dans la guerre, qui ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil[6] et par prévoyance, mais au reste si vigilant et si prêt à tout, qu'il n'a jamais manqué les occasions qu'elle lui a présentées; enfin, un de ces esprits remuants et audacieux qui semblent être nés pour changer le monde. Que le sort de tels esprits est hasardeux, et qu'il en paraît[7] dans l'histoire à qui leur audace

troupes les volontaires catholiques.

1. Cf. p. 250, n. 5.

2. Cf. p. 72, n. 5.

3. *Que si*. Latinisme (*Quod si*) [illegible] « *Que si* [illegible] la distinguait, [illegible] vous dire [illegible] plus distingué par son [illegible] Bossuet, *Or. fun. de la Duchesse d'Orléans* [illegible] « *Que si* [illegible] *Fables*, VIII, 17.

4. Construction [illegible] « [illegible] *je ne le veux pas faire* [illegible] *je ne veux pas le faire*, parce [illegible] plus usité. M. Cochlebeau [illegible] grand [illegible] la construction [illegible] plus [illegible] plus de [illegible] cette transposition [illegible] Vaugelas, *Remarques sur la langue française* [illegible] 1647, [illegible] 81.

5. [illegible] *apparemment* [illegible] Bossuet, *Polit. [illegible]* [illegible] *apparemment* [illegible] Vaugelas, [illegible] Qu. de Guerre, [illegible]

6. Cf. p. 81, [illegible]

7. Cf. p. 325, n. 1.

a été funeste[1]. Mais aussi que ne font-ils pas quand il plaît à Dieu de s'en servir? Il fut donné à celui-ci de tromper les peuples, et de prévaloir contre les rois[1]. Car comme[2] il eut aperçu que, dans ce mélange infini des sectes qui n'avaient plus de règles certaines, le plaisir de dogmatiser sans être repris ni contraint par aucune autorité ecclésiastique ni séculière était le charme[3] qui possédait les esprits, il sut si bien les concilier par là, qu'il fit un corps redoutable de cet assemblage monstrueux. Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom. Ceux-ci, occupés[4] du premier objet qui les avait transportés, allaient toujours, sans regarder qu'ils allaient à la servitude; et leur subtil conducteur, qui, en combattant, en dogmatisant, en mêlant mille personnages divers, en faisant le docteur et le prophète, aussi bien que le soldat et le capitaine, vit qu'il avait tellement enchanté le monde, qu'il était regardé de toute l'armée comme un chef envoyé de Dieu pour la protection de l'indépendance, commença à s'apercevoir qu'il pouvait encore les pousser plus loin. Je ne vous raconterai pas la suite trop fortunée de ses entreprises, ni ses fameuses victoires dont la vertu était indignée, ni cette longue tranquillité qui a étonné l'univers. C'était le conseil[5] de Dieu d'instruire les rois à ne point quitter son Église. Il voulait découvrir, par un grand exemple, tout ce que peut l'hérésie, combien elle est naturellement indocile et indépendante, combien fatale à la royauté et à toute autorité légitime. Au reste,

1. *Apocal.* (XIII, 7). *Est datum illi bellum facere cum sanctis et vincere eos. Et data est illi potestas in omnem tribum et populum et linguam et gentem.*

2. *Comme* [illegible] autres acceptions, [illegible] sens de *dans le temps que*. Th. Corneille, édit. de Vaugelas, 1687 (édit. Chassang, II, 14).

3. Cf. p. 319, n. 1, 378, n. 1.

4. *Occupés*. Au sens latin : « Omnium animos beneficiis Sermonis occupatos. » Tite-Live, XXVII, 20. Cf. p. 185 et p. 555.

5. *Conseil*. Cf. p. 302, n. 2.

and Ce grand Dieu a choisi quelqu'un pour être l'instrument de ses desseins, rien n'en arrête le cours; ou il enchaîne, ou il aveugle, ou il dompte tout ce qui est capable de resistance. « Je suis le Seigneur, dit-il par la bouche de Jérémie[1]; c'est moi qui ai fait la terre avec les hommes et les animaux, et je la mets entre les mains de qui il me plaît. Et maintenant j'ai voulu soumettre ces terres à Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur. » Il l'appelle son serviteur, quoique infidèle[2], à cause qu'il l'a nommé pour exécuter ses decrets : « Et j'ordonne, poursuit-il, que tout lui soit soumis, jusqu'aux animaux[3] » Tant il est vrai que tout ploie[4] et que tout est docile quand Dieu le commande. Mais écoutez la suite de la prophetie : « Je veux que ces peuples lui obeissent, et qu'ils obeissent encore à son fils, jusqu'à ce que le temps des uns et des autres vienne[5]. » Voyez, Chrétiens, comme les temps sont marqués, comme les generations sont comptées : Dieu détermine jusques à quand doit durer l'assoupissement, et quand aussi se doit reveiller le monde.

Tel a été le sort de l'Angleterre. Mais que, dans cette effroyable confusion de toutes choses, il est beau de con-

1. *Ego feci terram, et homines, et jumenta quæ sunt super faciem terræ, in fortitudine mea magna et brachio meo extento, et dedi eam ei qui placuit in oculis meis. Et nunc itaque dedi omnes terras istas in manu Nabuchodonosor regis Babylonis, servi mei*, etc., XXVII, 5 6.

2. *Infidèle* nécessaire. Cf. plus bas, *fidèle*, p. 22. *Quoique infidèle* [illegible] *Quamvis infidelem* [illegible] *portum præbet cunctis navigantibus exhibentem* [illegible] Cf. Bossuet, *Histoire universelle*, II, 5 : « On ne voit point d'hommes de David ni de Salomon ni de Josaphat, ni d'Ezéchias, quoique tous très zélés pour la justice. »

3. Cf. [illegible] 105, 2 p. 95[illegible] 1.

4. *Inclinet et bestiæ agri dederit ei ut serviant ei*, Jer., XXVII, 6.

5. « Il emploie *plaire* [illegible] *plaire* Bossuet se contente [illegible] de Vaugelas : « Tout le monde sait que *plaire* [illegible] *faire des plaisirs* et *plaire* signifie [illegible] *aimer* [illegible] Cependant *plaire* [illegible] quelquefois [illegible] (Sept., 1681) [illegible] Vaugelas remarque [illegible] « tout le monde dit *plaire* ».

6. *Et servient ei omnes gentes et filio ejus donec veniat tempus terræ ejus et ipsius*, Jer., 7.

sidérer ce que la grande Heuriette a entrepris pour le salut de ce royaume; ses voyages, ses négociations, ses traités, tout ce que sa prudence et son courage opposoient à la fortune[1] de l'État; et enfin sa constance, par laquelle n'ayant pu vaincre la violence de la destinée, elle en a si noblement soutenu l'effort! Tous les jours elle ramenait quelqu'un des rebelles; et de peur qu'ils ne fussent malheureusement engagés à faillir toujours, parce qu'ils avaient failli une fois, elle voulait qu'ils trouvassent leur refuge dans sa parole[3]. Ce fut entre ses mains que le gouverneur de Scarborough remit ce port et ce château inaccessible. Les deux Hothams père et fils, qui avaient donné le premier exemple de la perfidie, en refusant au roi même les portes de la forteresse et du port de Hull[4], choisirent la reine pour médiatrice et devaient rendre au roi cette place avec celle de Beverley; mais ils furent prévenus et décapités; et Dieu, qui voulut punir leur honteuse désobéissance par les propres mains des rebelles, ne permit pas que le roi profitât de leur repentir. Elle avait encore gagné un maire de Londres[5], dont le crédit était grand, et plusieurs autres chefs de la faction. Presque tous ceux qui lui parlaient se rendaient à elle; et si Dieu n'eût point été inflexible, si l'aveuglement des peuples n'eût point été incurable, elle aurait guéri les esprits, et le parti le plus juste aurait été le plus fort.

On sait, Messieurs, que la reine a souvent exposé sa

1 Au lieu de ces deux dernières phrases, la première édition portait : *Sa prudence et son courage opposaient à la fortune*, etc. Voyez la Notice.

2 Ce trait de fidélité d'Homère le représente, avec le courage et de [illegible], il s'intéresse pour [illegible], il vous le fait aimer, il vous *engage* à [illegible] dre pour sa [illegible]. Fénelon, *Lettre à l'Académie*. — « Mme de Savoie se persuadait que la princesse Marguerite, avant du mérite *et de l'esprit, engagerait* le roi *à l'estimer* » Mme de Motteville.

3 Var. : leur refuge dans sa [illegible] et la sainteté de ses paroles.

4 Hull, port [illegible] comté d'York; [illegible] d'asile aux importants.

5 Le chef maire Lo[illegible] ne s'engagea pas de publier dans Londres, le 18 août 1642, la commission [illegible] que ordonnait de lever [illegible] pour [illegible] service et en son nom [illegible] fut mis à la tour par le Parlement, et révoqué.

personne dans ces conférences secrètes; mais j'ai à vous faire voir de plus grands hasards. Les rebelles s'étaient saisis des arsenaux et des magasins; et malgré la défection de tant de sujets, malgré l'infâme désertion de la milice même, il était encore plus aisé au roi de lever des soldats, que de les armer. Elle abandonne, pour avoir des armes et des munitions, non seulement ses joyaux, mais encore le soin de sa vie. Elle se met en mer au mois de février, malgré l'hiver et les tempêtes; et sous prétexte de conduire en Hollande la princesse royale sa fille aînée, qui avait été mariée à Guillaume, prince d'Orange, elle va pour engager les États dans les intérêts du roi, lui gagner des officiers, lui amener des munitions. L'hiver ne l'avait pas effrayée, quand elle partit d'Angleterre; l'hiver ne l'arrête pas onze mois après, quand il faut retourner auprès du roi; mais le succès n'en fut pas semblable. Je tremble au seul récit de la tempête furieuse dont sa flotte fut battue durant dix jours. Les matelots furent alarmés jusqu'à perdre l'esprit[2], et quelques-uns d'entre eux se précipitèrent dans les ondes. Elle, toujours intrépide, autant que les vagues étaient émues[3], rassurait tout le monde par sa fermeté. Elle exhalait ceux qui l'accompagnaient à espérer en Dieu, qui faisait toute sa confiance; et, pour éloigner de leur esprit les funestes idées de la mort qui se présentait de tous côtés, elle disait, avec un air de sérénité qui semblait déjà ramener le calme, que les reines ne se noyaient pas. Hélas! elle est réservée à quelque chose de

1 Cf. Bossuet, *Histoire universelle*, II, 22 : « Il [Jupiter] envoie Apollon et Mercure dans la Sarmatie et dans la Scythie, et il leur donne les ordres nécessaires pour assembler tous les Dieux du Septentrion. Le Dieu qui est le premier dans le conseil... » Les Grecs, en effet, sont attachés au commencement de Jérusalem des cérémonies de Delphes : la sentence en est prononcée » *Ibid.*, 2e partie, dans laquelle cf. Chassang, *Grammaire française*, § 259.

2 V. [illegible] ont des armes en [illegible] l'esprit de frayeur.

3 Actes : « Et cum [illegible] ter per [illegible] Deo [illegible] chose n'est *émue* et semble d'un zéphyre » Rotrou, *Antigone*, V, 2 : « Ils me les ont mille fois *émues* » Boileau, *Sat.* VI.

bien plus extraordinaire, et, pour s'être sauvée du naufrage[1], ses malheurs n'en seront pas moins déplorables. Elle vit périr ses vaisseaux et presque toute l'espérance d'un si grand secours. L'amiral où elle était, conduit par la main de Celui qui domine sur la profondeur de la mer[2], et qui dompte ses flots soulevés, fut repoussé aux ports de Hollande, et tous les peuples furent étonnés d'une délivrance si miraculeuse.

Ceux qui sont échappés du naufrage disent un éternel adieu à la mer et aux vaisseaux, et, comme disait un ancien auteur[3], ils n'en peuvent même supporter la vue. Cependant onze jours après, ô résolution étonnante! la reine, à peine sortie d'une tourmente si épouvantable, pressée du désir de revoir le roi et de le secourir, ose encore se commettre à la furie de l'Océan et à la rigueur de l'hiver. Elle ramasse quelques vaisseaux qu'elle charge d'officiers et de munitions, et repasse enfin en Angleterre. Mais qui ne serait étonné de la cruelle destinée de cette princesse? Après s'être sauvée des flots, une autre tempête lui fut presque fatale. Cent pièces de canon tonnèrent sur elle à son arrivée, et la maison où elle entra fut percée de leurs coups. Qu'elle eut d'assurance dans cet effroyable péril! mais qu'elle eut de clémence pour l'auteur d'un si noir attentat! On l'amena prisonnier peu de temps après, elle lui pardonna son crime, le livrant pour tout supplice à sa conscience, et à la honte d'avoir entrepris[4] sur la vie d'une princesse si bonne et si généreuse, tant elle était au-dessus de la vengeance aussi bien que de la crainte.

1. Var. : des flots.
2. *Ps.*, LXXVIII, 10.
3. Tertullien, dont Bossuet cite le texte [illegible] de *Naufragio liberatus [illegible] repudium [illegible] mari [illegible] De Poen.*, [illegible] 7.
4. « *On ne cesse d'entreprendre sur les droits sacrés de l'Église.* » Bossuet, *Or. fun. de Le Tellier.* « Le choix que vous m'ôtez [illegible] ‖ *J'entreprendrais sur* [illegible] vous. » Corneille, *Rodogune*, III, 1. « Je n'entreprendrai point sur les droits de Borée. » La Fontaine, *Fables*, IX, 7.

Mais ne la verrons-nous jamais auprès du roi qui souhaite si ardemment son retour? Elle brûle du même désir, et déjà je la vois paraître dans un nouvel appareil. Elle marche comme un général à la tête d'une armée royale, pour traverser les provinces que les rebelles tenaient presque toutes. Elle assiège et prend d'assaut en passant une place considérable qui s'opposait à sa marche, elle triomphe, elle pardonne; et enfin le roi la vient recevoir dans une campagne où il avait remporté l'année précédente une victoire signalée sur le général Essex[1]. Une heure après, on apporta la nouvelle d'une grande bataille gagnée[2]. Tout semblait prospérer par sa présence : les rebelles étaient consternés, et si la reine en eût été crue, si, au lieu de diviser les armées royales et de les amuser, contre son avis, aux sièges infortunés de Hull et de Glocester[3], on eût marché droit à Londres, l'affaire était décidée et cette campagne eût fini la guerre. Mais le moment fut manqué. Le terme fatal approchait, et le ciel qui semblait suspendre, en faveur de la piété de la reine, la vengeance qu'il méditait, commença à se déclarer. « Tu sais vaincre[4], disait un brave Africain au plus rusé capitaine qui fut jamais, mais tu ne sais pas user de ta victoire; Reine, que tu tenais, t'échappe, et le destin ennemi t'a ôté tantôt le moyen, tantôt la pensée de la prendre. » Depuis ce malheureux moment, tout alla visiblement en décadence[5] et les affaires furent sans retour[6]. La reine, qui se

1. Bataille très disputée, dont chacun des deux partis réclama l'honneur (22 oct. 1642).

2. Bossuet veut parler probablement de la bataille de Deviges, gagnée par lord Wilmot (15 juillet) sur le général parlementaire Guillaume Waller, surnommé pour ses succès jusqu'à la constance, Guillaume le Conquérant.

3. Hull, de [illegible] par Fairfax, résista aux troupes royales; Glocester, assiégé par elles, fut délivré par le comte d'Essex, général du Parlement.

4. Cf. Tite-Live, XXII, 51, XXVI, 11.

5. « Le crédit de cet homme *va en décadence*, pour dire : *il se ruine*. Toutes les choses du monde *vont en décadence*, c'est-à-dire de mal en pis. » Dict. de Furetière, 1690.

6. Cf. Virgile, Énéide, XV, XV[illegible].

trouva grosse, et qui ne put par tout son crédit faire abandonner ces deux sièges qu'on vit enfin si mal réussir, tomba en langueur, et tout l'État languit avec elle. Elle fut contrainte de se séparer d'avec le roi, qui était presque assiégé dans Oxford, et ils se dirent un adieu bien triste, quoiqu'ils ne sussent pas que c'était le dernier. Elle se retira à Exeter, ville forte où elle fut elle-même bientôt assiégée. Elle y accoucha d'une princesse, et se vit douze jours après contrainte de prendre la fuite pour se réfugier en France.

Princesse, dont la destinée est si grande et si glorieuse, faut-il que vous naissiez en la puissance des ennemis de votre maison? O Éternel, veillez sur elle, anges saints, rangez à l'entour vos escadrons invisibles, et faites la garde autour du berceau d'une princesse si grande[1] et si délaissée. Elle est destinée au sage et valeureux Philippe, et doit des princes à la France dignes de lui, dignes d'elle et[2] de leurs aïeux. Dieu l'a protégée, Messieurs. Sa gouvernante, deux ans après, tire ce précieux enfant des mains des rebelles[3]; et quoique ignorant sa captivité et sentant trop sa grandeur, elle se découvre elle-même; quoique refusant tous les autres noms, elle s'obstine à dire qu'elle est la princesse, elle est enfin amenée auprès de la reine sa mère, pour faire sa consolation durant ses malheurs, en attendant qu'elle fasse la félicité d'un grand prince et la joie de toute la France. Mais j'interromps l'ordre de mon histoire. J'ai dit que la reine fut obligée à[4] se retirer de son royaume. En effet, elle partit des ports d'Angleterre à la vue[5] des vaisseaux des rebelles, qui la poursuivaient de si près qu'elle entendait presque leurs cris et leurs menaces insolentes. O voyage bien différent de celui qu'elle avait

« *neque habet fortuna* regressum. » Cf. p. 7[illegible].

1. Par sa naissance et son rang.
2. Var. et dignes de leurs aïeux.
3. Voir la notice de l'*Oraison funèbre* suivante.
4. *Obligée à*. Cf. p. 77, n. 6.
5. Sous les yeux de. Cf. p. 185.

fait sur la même mer, lorsque, venant prendre possession du sceptre de la Grande Bretagne, elle voyait, pour ainsi dire, les ondes se courber sous elle, et soumettre toutes leurs vagues à la dominatrice des mers! Maintenant chassée, poursuivie par ses ennemis implacables qui avaient eu l'audace de lui faire son procès, tantôt sauvée, tantôt presque prise, changeant de fortune à chaque quart d'heure, n'ayant pour elle que Dieu et son courage inébranlable, elle n'avait ni assez de vents ni assez de voiles pour favoriser sa fuite précipitée. Mais enfin elle arrive à Brest, où, après tant de maux, il lui fut permis de respirer un peu.

Quand je considère en moi-même les périls extrêmes et continuels qu'a courus[1] cette princesse, sur la mer et sur la terre, durant l'espace de près de dix ans, et que d'ailleurs je vois que toutes les entreprises sont inutiles contre sa personne, pendant que tout réussit d'une manière surprenante contre l'État, que puis-je penser autre chose sinon que la Providence, autant[2] attachée à lui conserver la vie qu'à renverser sa puissance, a voulu qu'elle survécût[3] à ses grandeurs, afin qu'elle pût survivre aux attachements de la terre et aux sentiments d'orgueil qui corrompent d'autant plus les âmes qu'elles sont plus grandes et plus élevées? Ce fut un conseil[4] à peu près semblable qui abaissa autrefois David sous la main du rebelle Absalon. « Le voyez-vous, ce grand roi, dit le saint et éloquent prêtre de Marseille[5], le voyez-vous

1. Variante de l'édition originale : courut.

2. Et, p. 307, a. 5.

3. Vaugelas en 1647 admettait le subjonctif après *après que*, *depuis que*, *lorsque*, *aussitôt que*, *dès que*, etc. Bientôt on n'admit plus que l'indicatif après *depuis que*, *lorsque*, etc. Mais on hésita longtemps pour *après que*, *aussitôt que*, *dès que*, et Corneille a employé le subjonctif après *après que* dans *Polyeucte* (acte II, sc. II). Ces trois locutions sont aujourd'hui exclusivement suivies de l'indicatif. Ici Bossuet emploie le subjonctif comme Corneille.

4. Conseil, dessein, projet. « Et ce conseil [de vous exterminer] ne vient pas de vous-même. » (Bossuet, *Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre*, p. 302, l. 2.)

5. Salvien, prêtre de Marseille, auteur du Ve siècle, a écrit un traité intitulé *De gubernatione Dei*, « du Gouvernement de Dieu », où il traite la question que Bossuet va développer. Bossuet se souvient *du passage* suivant, qui paraît être *la source* de ses réflexions : *Quod si quis nostrum, quod prave est, contemnat, vel, quod gravius,*

seul, abandonné, tellement déchu dans l'esprit des sien[s] qu'il devient un objet de mépris aux uns, et, ce qui es[t] plus insupportable à[1] un grand courage, un objet de piti[é] aux[2] autres, ne sachant, poursuit Salvien, de laquelle d[e] ces deux choses il avait le plus à se plaindre, ou de c[e] que Saba[3] le nourrissait, ou de ce que Semei avait l'insolence de le maudire? » Voilà, Messieurs, une image, mai[s] imparfaite, de la reine d'Angleterre, quand, après de [si] étranges humiliations, elle fut encore contrainte de paraî[tre] au monde, et d'étaler, pour ainsi dire, à la France même et au Louvre où elle était née avec tant de gloire, toute l'étendue de sa misère. Alors elle put bien dire avec le prophète Isaïe[4] : « Le Seigneur des armées a fait ce[s] choses pour anéantir tout le faste des grandeurs humaines, et flétrir en quelque sorte ce que l'univers a de plus auguste. » Ce n'est pas que la France ne compte la fille de Henri le Grand, Anne la magnanime, la pieuse que nous ne nommerons jamais sans regret[5], la reçu[t] d'une manière convenable à la majesté des deux reines. Mais les affaires du roi ne permettant pas que cette sage régente pût proportionner le remède au mal, jugez de l'état de ces deux princesses. Henriette, d'un si grand cœur, est contrainte de demander du secours; Anne, d'un si grand cœur, ne peut en donner assez. Si l'on est pr[êt] à avancer ces belles années dont nous admirons maintenant le cours glorieux, Louis, qui entend de si loin le

miserendum, ut ei Saba cum pasceret ve et maledicere Semei pubrio non timeret. De fabrica Ba[bylonis]

1. Ci[-devant], 321.
2. Ci[-devant], 352.
3. Saba est le Sa[vetier] — Semei parent de Saül. Voyez Rois, II[e] II[e]
4. *Dominus exercituum c[onsilium] pr[o]fundum ut detraheret superbiam omnis gloriæ, et ad ignominiam deduceret universos inclytos [terræ]* — Isaïe, XXIII, 9.

5. Sainte Vincent de Paul et [la] marchale de Schomberg avaient [été] commandé Bossuet. Voyez à Vol[ume] chée cette princesse, qui était [la] fée, et assista quelques mois [à] procession. Anne avait mené [la] reine l'ardent ami du roi et Bo[s]suet en voulait à la [reine] [de] Bossuet prononça son oraison [fu]nèbre [en] l'église des Carmélites [de] Bonsecours, 20 janvier 1667. [Il] [ne] vécut [que]

gémissements des chrétiens affligés[1], qui, assuré de sa gloire, dont la sagesse de ses conseils et la droiture de ses intentions lui répondent toujours, malgré l'incertitude des événements, entreprend[2] lui seul la cause commune, et porte ses armes redoutées à travers des espaces immenses de mer et de terre, aurait-il refusé son bras à ses voisins, à ses alliés, à son propre sang, aux droits sacrés de la royauté qu'il sait si bien maintenir[3]? Avec quelle puissance l'Angleterre l'aurait-elle vu invincible défenseur ou vengeur présent[4] de la majesté[5] violée? Mais Dieu n'avait laissé aucune ressource au roi d'Angleterre; tout lui manque, tout lui est contraire. Les Écossais, à qui il se donne, le livrent aux Parlementaires anglais[6], et les gardes fidèles de nos rois[7] trahissent le leur. Pendant que le Parlement d'Angleterre songe à congédier l'armée, cette armée toute indépendante réforme elle-même à sa mode le Parlement, qui eût gardé quelque mesure, et se rend maîtresse de tout. Ainsi le roi est mené de captivité

1. Louis XIV venait d'envoyer, au secours de Cambrai, quelques Vénitiens défendaient depuis vingt-trois jours contre les Turcs une armée de 60000 hommes sous les ordres du vizir de Beinfort. Quelques [illegible] bons termes d'ordinaire avec la Porte, s'était décidé à cette [illegible] parce qu'il était alors [illegible] de la [illegible] par le gouvernement [illegible] ambassadeur. L'expédition fut, du reste, malheureuse [illegible] Beinfort et [illegible] d'officiers français périrent dans une sortie et [illegible] capitaine.

2. *Entreprend* : prend [illegible] dictionnaires et les auteurs [illegible] ne donnent pas cet emploi.

3. Voir la [illegible], p. 68.

4. « On appelle poison *présent* un poison qui fait son effet sur-le-[illegible] et [illegible] on le dit aussi des remèdes qui opèrent sur-le-champ. » Dict. de Furetière, 1691. Cf. *Sermon sur la Conception de la Vierge*, 1er p. : « [illegible] est point de [illegible] *présent* [illegible] poste plus pénétrante. » [illegible] *Multis saepe in difficilimis rebus auxilium jus praesens oblatum est.* » [illegible], IV.

5. Cf. p. 75, n. 5.

6. Après plusieurs défaites, Charles Ier s'était remis aux mains des Écossais [illegible] 1646 [illegible] mois après, le livrèrent au Parlement, pour la somme de 400000 livres.

7. Depuis 1423, jusqu'au XVIe siècle, les rois de France, dont l'écosse était la [illegible] [illegible] Quand [illegible] par les Suisses [illegible] compagnie des gardes du corps conserva le titre de *Compagnie écossaise*.

en captivité, et la reine remue en vain la France, la Hollande, la Pologne même et les puissances du nord les plus éloignées. Elle ramène les Écossais qui amènent trente mille hommes; elle fait avec le duc de Lorraine une entreprise pour la délivrance du roi son seigneur, dont le succès paraît infaillible, tant le concert[1] en est juste. Elle retire[2] ses chers enfants[3], l'unique espérance de sa maison, et confesse à cette fois[4] que, parmi[5] les plus mortelles douleurs, on est encore capable de joie. Elle console le roi qu'un lui ôtait, de sa prison même, qu'elle seule soutient son esprit, et qu'il ne faut craindre de lui aucune bassesse, parce que sans cesse il se souvient qu'il est à elle. O mère, ô femme, ô reine admirable et digne d'une meilleure fortune, si les fortunes de la terre étaient quelque chose! Enfin il faut céder à votre sort. Vous avez assez soutenu l'État, qui est attaqué par une force invincible et divine; il ne reste plus désormais sinon que vous teniez ferme parmi ses ruines.

Comme une colonne, dont la masse solide paraît le plus ferme appui[6] d'un temple fameux[7], lorsque ce grand édifice qu'elle soutenait fond sur elle sans l'abattre : ainsi

1 Employé dans Bossuet au sens de *accord*, par exemple en divers endroits. Cf. p. 55, n. 7.

2 C'est le même sens que plus haut, p. 72, n. 8 : *vous avez dit adieu*.

3 Charles, prince de Galles, était alors en Écosse, et Jacques, duc d'York, était resté auprès de son père. En 1648, la reine Marie avait ramené Henriette à Paris. Cf. p. 127. Enfin, le 22 avril 1648, Jacques passait en Hollande. Sans doute, ses fidèles sujets écossais, qui avaient livré leur roi, espéraient-ils que la présence du duc d'York, héritier présomptif de la couronne, les empêcherait de traiter avec Cromwell. Le duc d'York était alors âgé de quinze ans, et sa sœur Élisabeth, la fille aînée de Charles Ier, Henri, duc de Gloucester, et la princesse Élisabeth, la fille cadette, étaient encore auprès de leur père. Le 8 septembre de la même année, Charles Ier, prévoyant que le Parlement allait prononcer sa déchéance, proposa à Cromwell de faire passer sur sa tête la couronne d'Angleterre en faveur de son petit-fils, Albert. (Note de Lebarq, Aubertin.)

4 « Elle l'avoue et le confesse. » Cf. p. 127 : *confesse*, avoue, reconnaît. Cf. Racine, *Epître* V, 6 : *Je confesse*, j'avoue. Cf. I Cor. XIV, 25.

5 Cf. p. 208, n. 2.

6 « Une colonne, qui est le plus ferme appui d'un temple. » Cf. p. 211, n. 1.

7 *Fameux*, Cf. p. 211, n. 1.

la reine se montre le ferme soutien de l'État, lorsque après en avoir longtemps porté le faix, elle n'est pas même tombée sous sa chute.

Qui cependant pourrait exprimer ses justes douleurs? qui pourrait raconter ses plaintes? Non, Messieurs, Jérémie lui-même, qui seul semble être capable d'égaler[1] les lamentations aux calamités, ne suffirait pas à de tels regrets. Elle s'écrie avec ce prophète : « Voyez, Seigneur, mon affliction : mon ennemi s'est fortifié, et mes enfants sont perdus. Le cruel a mis sa main sacrilège sur ce qui m'était le plus cher. La royauté a été profanée, et les princes sont foulés aux pieds[2]. Laissez-moi, je pleurerai amèrement; n'entreprenez pas de me consoler[3]. L'épée a frappé au dehors; mais je sens en moi-même une mort semblable[4]. »

Mais après que nous avons écouté ses plaintes, soutes filles, ses chères âmes (car elle voulait bien vous nommer ainsi), vous qui l'avez vue souvent gémir devant les autels de son unique protecteur, et dans le sein desquelles elle a versé les secrètes consolations qu'elle en recevait, mettez fin à ce discours, en nous racontant les sentiments chrétiens dont vous avez été les témoins fidèles. Combien de fois a-t-elle en ce lieu remercié Dieu humblement de deux grandes grâces : l'une, de l'avoir fait[5] chrétienne;

1 *Egalet*, cf. p. 6, n. 1.

2 *Filii mei stulti facti sunt, quoniam inimicus invaluit contra eos.* Thr. I, 16. *Mulierem secundum cor meum non habes ad omnia; denique rebus tuis non bene consulit.* Reg. III, 10. *Pollutum regnum et principes ejus.* Dan., II, 2.

3 *Recedite a me, amare flebo; nolite urgere me consolantem me.* Isaï., XXII, 4.

4 *Ecce oculi mei gladius, et quasi mors in domibus est.* Lam., I, 20.

5 Cf. *Panegyrique de saint Joseph*, 1er point : « Et de sorte que je prétends montrer dans cette chaire que le baptême a *fait* un grand changement dans [illegible] qui est [illegible] Pour [illegible] grammaire française » du Vaugelas en 1647 « il y a rien de plus important en la pureté de cette langue que l'usage du participe passé. » Quand [illegible] devant l'auxiliaire avoir [illegible] des *heures que j'ai reçues* » [illegible] pas *par moi reçu* » parce [illegible] sens [illegible] chercher [illegible] que [illegible] avec [illegible] Mais [illegible] avec [illegible] Mal [illegible] avec [illegible] Enfin [illegible] Voltaire [illegible] Quand [illegible] Voltaire [illegible] Quand, Voltaire [illegible] souvent [illegible] faut [illegible] en termes pareils. »

l'autre, Messieurs, qu'attendez-vous ? peut-être d'avoir rétabli les affaires du roi son fils ? Non : c'est de l'avoir fait reine malheureuse. Ah ! je commence à regretter les bornes étroites du lieu où je parle. Il faut éclater[1], percer cette enceinte, et faire retentir bien loin une parole qui ne peut être assez entendue. Que ses douleurs l'ont rendue savante dans la science de l'Évangile, et qu'elle a bien connu la religion et la vertu[2] de la croix, quand elle a uni le christianisme avec les malheurs ! Les grandes prospérités nous aveuglent, nous transportent[3], nous égarent, nous font oublier Dieu, nous-mêmes, et les sentiments de la foi. De là naissent des monstres de crimes[4], des raffinements de plaisir, des délicatesses d'orgueil[5] qui ne

Dieu en ce monde *nous a tous* [illegible] Est-ce en parole [illegible] Dieu en ce monde *les a faites*. » Mais cette règle n'a pas toujours été observée. Vaugelas [illegible] avant la [illegible] dans les exemples qu'adopte tout le reste. Vaugelas la donne en 1647, Monet en 1672, Patru en 1681, Th. Corneille en 1687, Arnaud et Lancelot en 1704, prononcent sur ce point « incertitude » de la bonne grammaire durant tout le XVIIe siècle. C'est alors que Vaugelas voulait que l'on écrivît d'une part : « Nous nous sommes *rendus* maîtres de cette somme » et d'autre part : « Les habitants nous ont *rendu* maîtres de la ville, » ou encore : « *rendu* possible par un effort d'une volonté. » Tout en avouant du reste que « ces exemples, étant délicats » « Mais, après tout, la plus commune opinion est toujours la plus sûre. » Bien entendu, Vaugelas ne s'est pas rebuté par la mauvaise qualité [illegible] fondamentales. Cf. Brunot et Bussard, *Histoire de la langue française, ouvrage cité*, p. 587 — Thomas, *Dictionnaire français*, s. v.

1. *Éclater*, employé [illegible] que Rome, il faut *éclater* malgré nous. » Bossuet, *Lettres sur le Quiétisme*, dans l'édition « Le roi n'*éclata* point. Les rois sont modestes. » La Bruyère, *Souverains*. « La bagatelle souveraine. » La Fontaine, *Fables*, XII, 12.

2. « La *vertu* de la croix ne cesse [illegible] dans tout elle. » Fénelon, Sermon sur *Vocation des Gentils*. Et Bossuet, *Histoire universelle*, II, 10. « Les auteurs sacrés [illegible] devaient parler de leur *vertu* à la venue du Messie. » « Cet homme ne chasse les démons que par la *vertu* de Belzébut, prince des démons. » Sacy, *Bible. Évangile de St Math.*, XII, 24, dans Littré.

3. Nous mettrait-on [illegible] ne pas « l'aveugle si grande pour « Heure ne *transporte* ? » Molière, *Sganarelle*, I, 8. « Est-ce que de Baal le prêtre vous *transporte* ? » Racine, *Athalie*, III, 7.

4. Des crimes magistraux, [illegible] suivant la définition de l'Académie « contraires à l'ordre de la nature » [illegible] et l'Académie, 1694. « De là naissent des vices inconnus, des *monstres* d'avarice, des raffinements de volupté. » Bossuet, Sermon sur l'*Impénitence finale*, 1er point.

5. Avertissements indirects à

donnent que trop de fondement à ces terribles malédictions, que Jésus-Christ a prononcées dans son Évangile : « Malheur à vous qui riez ! Malheur à vous qui êtes pleins et contents du monde[1]. » Au contraire, comme le christianisme a pris sa naissance de la croix, ce sont aussi les malheurs qui le fortifient. Là on expie ses péchés ; là on épure ses intentions ; là on transporte ses désirs de la terre au ciel ; là on perd tout le goût du monde, et on cesse de s'appuyer sur soi-même et sur sa prudence. Il ne faut pas se flatter ; les plus expérimentés dans les affaires font des fautes capitales. Mais que nous nous pardonnons aisément nos fautes, quand la fortune nous les pardonne ! et que nous nous croyons bientôt les plus éclairés et les plus habiles, quand nous sommes les plus élevés et les plus heureux ! Les mauvais succès sont les seuls maîtres qui peuvent nous reprendre utilement, et nous arracher cet aveu d'avoir failli, qui coûte tant à notre orgueil. Alors, quand les malheurs nous ouvrent les yeux, nous repassons avec amertume sur tous nos faux pas ; nous nous trouvons également accablés de ce que nous avons fait et de ce que nous avons manqué de faire ; et nous ne savons plus par où[2] excuser cette prudence présomptueuse qui se croyait infaillible. Nous voyons que Dieu seul est sage ; et en déplorant vainement les fautes qui ont ruiné nos affaires, une meilleure réflexion nous apprend à déplorer celles qui ont perdu notre éternité, avec cette singulière[3] consolation, qu'on les répare quand on les pleure.

Dieu a tenu douze ans sans relâche, sans aucune consolation de la part des hommes, notre malheureuse reine (donnons-lui hautement ce titre, dont elle a fait un sujet d'actions de grâces), lui faisant étudier sous sa main ces

Louis XIV. Cf. *Sermons choisis de Bossuet*, éd. cf. Hachette, p. 252-257, 282-284.

1. *Vae... qui saturati estis ! Vae vobis, qui ridetis...* (Luc, VI, 25).

2. *Par où.* Cf. p. 301, n. 2, et p. 371, n. 4.

3. *Singulière.* Cf. p. 85, n. 5.

dures, mais solides[1] leçons. Enfin, fléchi par ses vœux et par son humble patience, il a rétabli la maison royale. Charles II est reconnu, et l'injure des rois a été vengée. Ceux que les armes n'avaient pu vaincre, ni les conseils ramener, sont revenus tout à coup d'eux-mêmes : déçus par leur liberté, ils en ont à la fin détesté l'excès, honteux d'avoir eu tant de pouvoir[2], et leurs propres succès leur faisant horreur[3]. Nous savons que ce prince magnanime eût pu hâter ses affaires en se servant de la main de ceux qui s'offraient à détruire la tyrannie par un seul coup[4]. Sa grande âme a dédaigné ces moyens trop bas. Il a cru qu'en quelque état que fussent les rois, il était de leur majesté de n'agir que par les lois ou par les armes. Ces lois qu'il a protégées l'ont rétabli presque toutes seules : il règne paisible et glorieux sur le trône de ses ancêtres, et fait régner avec lui la justice, la sagesse et la clémence[5].

1. Mot très familier aux écrivains du XVIIe siècle pour signifier [illegible] pas creuses, parce que [illegible] le peuple ne peut souffrir [illegible] préceptes solides [illegible] Bossuet, *Histoire universelle*, [illegible].

2. Var. : [illegible] d'avoir fait peur.

3. [illegible] t. II, p. 4, n. 2.

4. Des conspirations [illegible] sans cesse la vie de Cromwell. [illegible] des conspirateurs [illegible] complots, dont quelques-uns coûtèrent la vie à leurs auteurs : [illegible] et Gérard périrent sur l'échafaud le 10 juillet 1654 [illegible] Fox [illegible] Tres [illegible] plus tard, Syndercombe [illegible] avait poussé la main de Syndercombe, tenta un dernier effort [illegible] Tuer n'est pas assassiner [illegible] Cromwell était désigné comme [illegible] de ses ennemis [illegible] Mais [illegible] Sexby débarqua [illegible] en Angleterre, [illegible] pour prévenir [illegible] mettre à la Tour, [illegible] La correspondance de [illegible] prouve que Charles [illegible] pas étranger à toutes ces tentatives [illegible] régnèrent les [illegible] sa succession.

5. Charles [illegible] fut aussi juste et sage, [illegible] de bons instincts, [illegible] la paresse [illegible] de son esprit et ses goûts voluptueux l'entraînèrent dans tous les excès d'un souverain [illegible] Dès [illegible] 1667, [illegible] Clarendon [illegible] et lui [illegible] ses plus fidèles serviteurs ; [illegible] la fortune scandaleuse de quelques

Il est inutile de vous dire combien la reine fut consolée par ce merveilleux événement ; mais elle avait appris par ses malheurs à ne changer pas dans un si grand changement de son état. Le monde une fois banni n'eut plus de retour dans son cœur. Elle vit avec étonnement que Dieu, qui avait rendu inutiles tant d'entreprises et tant d'efforts, parce qu'il attendait l'heure qu'il avait marquée, quand elle fut arrivée, alla prendre comme par la main le roi son fils, pour le conduire à son trône[1]. Elle se

[illegible]

se mêlait plus que jamais à cette main souveraine, qui tient du plus haut des cieux les rênes de tous les empires; et dédaignant les trônes qui peuvent être usurpés, elle attacha son affection au royaume où l'on ne craint point d'avoir des égaux[1] et où l'on voit sans jalousie ses concurrents. Touchée de ces sentiments, elle aima cette humble maison plus que ses palais. Elle ne se servit plus de son pouvoir que pour protéger la foi catholique, pour multiplier ses aumônes, et pour soulager plus abondamment les familles réfugiées de ses trois royaumes, et tous ceux qui avaient été ruinés pour la cause de la religion, ou pour le service du roi.

Rappelez en votre mémoire avec quelle circonspection elle ménageait le prochain, et combien elle avait d'aversion pour les discours empoisonnés de la médisance. Elle savait de quel poids[2] est, non seulement la moindre parole, mais le silence même des princes, et combien la médisance se donne d'empire, quand elle a osé seulement paraître en leur auguste présence. Ceux qui la voyaient attentive à peser toutes ses paroles, jugeaient bien qu'elle

le fondement des jugements de Dieu, et les explications de ces mystères, d'où nous vient de puiser cette haute sagesse de la foi, dont cette bienheureuse servante s'est nourrie plus hautement que tous les docteurs, et qui a fait dire à saint Augustin : *Dieu est le poète et les hommes ne sont que les acteurs*. Ces grands secrets se jouent sur la terre, et leur composition dans le ciel. C'est souvent où l'on croit voir le moins de Dieu, qu'il y est le plus présent. Ainsi, comme dans la Providence quelque chose qu'il ne faut point perdre de vue, il ne faut ne sorte pas de ces instruments de peu d'usage dans [illegible] est servie. Entre ses mains tout est facile, tout est temps, tout est lieu, tout est heure. Tout est à Alexandre ou à César : elle peut tout par un mot, par un geste, par un regard, et quelquefois tout par ses gardes, tout par les larmes extraordinaires

« Dieu, dit-elle même de ces princes, a qui les envoie en sa colère et qui sait les retirer en sa miséricorde, qui sait quand ils sont les verges de sa fureur. Mais ne pensez pas que l'on puisse battre les verges qui ne veulent point être battues. Le fouet ne bat que celui qui le souffre. C'est pourquoi c'est la colère, c'est la fureur que j'adore dans les verges terribles et redoutables. Cette main invisible, ce bras que je ne puis pas, devant qui je tremble que je me rende sourd. Il y a bonté en ses coups, quelle bonté est-ce qui menace de la part de Dieu ? Tout lui est agréable, tout est bonté de Dieu » (Bossuet, *Sermon sur la Providence*, 1662, 1re partie).

1 *Pax quæritur aliud regnum ut habeat, quod non habet inimicum*, saint Augustin, *De civitate Dei*, l. V, c. XXI.

2 *Poids*, [illegible] sens d'*autorité, influence*, cf. p. 105, n. 1.

était sans cesse sous la vue de Dieu, et que, fidèle imitatrice de l'institut de Sainte-Marie, jamais elle ne perdait la sainte présence de la majesté divine. Aussi rappelait-elle souvent ce précieux souvenir par l'oraison, et par la lecture du livre de l'Imitation de Jésus, où elle apprenait à se conformer au véritable modèle des chrétiens. Elle veillait sans relâche sur sa conscience. Après tant de maux et tant de traverses, elle ne connut plus d'autres ennemis que ses péchés. Aucun ne lui sembla léger : elle en faisait un rigoureux examen; et soigneuse[1] de les expier par la pénitence et par les aumônes, elle était si bien préparée, que la mort n'a pu la surprendre, encore qu'elle[2] soit venue sous l'apparence du sommeil. Elle est morte, cette grande reine; et par sa mort elle a laissé un regret éternel, non seulement à Monsieur et à Madame, qui, fidèles à tous leurs devoirs, ont eu pour elle des respects si soumis, si sincères, si persévérants, mais encore à tous ceux qui ont eu l'honneur de la servir ou de la connaître. Ne plaignons plus ses disgrâces, qui font maintenant sa félicité. Si elle avait été plus fortunée, son histoire serait plus pompeuse, mais ses œuvres seraient moins pleines; et avec des titres superbes, elle aurait peut-être paru vide devant Dieu. Maintenant qu'elle a préféré la croix au trône, et qu'elle a mis ses malheurs au nombre des plus grandes grâces, elle recevra les consolations qui sont promises à ceux qui pleurent. Puisse donc ce Dieu de miséricorde accepter ses afflictions en sacrifice agréable! Puisse-t-il la placer au sein d'Abraham[3], et, content de ses maux, épargner désormais à sa famille et au monde de si terribles leçons!

1. Cf. Bossuet, *Or. fun. de Henriette d'Angleterre :* « Madame, *soigneuse* de se former sur le vrai. » « Vous êtes si *soigneuses* d'orner vos corps, vous avez pour cela tant d'artifices. » Bourdaloue, *Mystères, Très saint Sacrement* (dans Littré). « Cette cour... || A ses maîtres toujours trop *soigneuse de* plaire. » Racine, *Bérénice*, II, 2.

2. *Encore que*. Cf. p. 305, n. 6.

3. *Matth.*, V, 5.

ORAISON FUNÈBRE

DE

HENRIETTE-ANNE D'ANGLETERRE

DUCHESSE D'ORLÉANS

PRONONCÉE A SAINT-DENIS, LE 21 AOUT 1670

NOTICE

Dernière fille de Charles Ier Stuart et d'Henriette Marie de France, Henriette-Anne d'Angleterre naquit le 16 juin 1644, en pleine guerre civile, à Exeter, l'une des dernières villes restées fidèles à la cause royale. Quinze jours plus tard, la reine sa mère, poursuivie par l'armée du Parlement, était obligée de partir pour la France, laissant l'enfant aux soins de la comtesse de Mort-n. Bientôt après, Exeter capitulait et la petite princesse tombait entre les mains des Parlementaires. Elle y resta deux ans dans une demi-captivité qui allait s'aggraver lorsque sa gouvernante s'enfuit en l'emportant. Henriette était déguisée en petit garçon de la campagne, et l'on raconte qu'elle rendait plus difficile encore cette évasion audacieuse par son obstination à répéter qu'elle n'était pas un paysan, qu'elle était « la princesse ». Au mois de juillet 1646, elle arriva auprès de sa mère à Paris.

Son enfance dut se passer d'une manière assez austère et plutôt triste. Son éducation fut dirigée par la reine d'Angleterre dépossédée avec plus d'application que la reine d'Angleterre, sur le trône, n'en aurait pu mettre à cette tâche, mais avec beaucoup plus de simplicité aussi. « Le malheur de ses affaires la faisant vivre plutôt en personne privée qu'en sou

veraine », comme l'observe Mme de la Fayette, la veuve de Charles Ier appuyait sans doute, dans cette formation d'une princesse dont l'avenir pouvait être obscur et difficile, sur une humilité opportune. Passant, on l'a vu, une grande partie de son temps dans le couvent des Visitandines de Chaillot elle les faisait souvent servir au réfectoire par la petite-fille de Henri IV.

Henriette ne fit du reste que gagner à cette discipline sévère. Elle y acquit, comme dit encore, noblement, Mme de la Fayette, « toutes les manières, toute la civilité, toute l'honnêteté des conditions ordinaires ». En d'autres termes, elle fut aussi bien élevée — quoique princesse — qu'une bourgeoise; et elle ne contracta pas dès l'enfance cet orgueil altier et ce mépris du reste du monde qui faisait, au XVIIe siècle, le fond de l'âme des grands (voyez La Bruyère) et qui était si révoltant et si ridicule à la fois quand nul mérite personnel n'excusait tout le morgue. « Aussitôt qu'elle commença à sortir de l'enfance on la trouva un agrément extraordinaire. La reine mère (Anne d'Autriche) témoigna beaucoup d'inclination pour elle », et ce fut sur ses instances qu'à peine âgée de dix ans la princesse d'Angleterre parut à la cour. Les gazettes du temps nous signalent sa présence aux fêtes du mariage du prince de Conti (février 1654), puis au ballet royal des *Noces de Thétis et de Pelée* avril de la même année, où elle figura, couronnée de lis et de roses, dans le rôle d'une des neuf muses qui escortent Apollon figuré par le jeune roi. Enfin, aux fêtes de 1656, le journaliste-rimeur Jean Loret déclare que

> La jeune reine d'Angleterre
> Qui semblait un ange sur terre,
> Qui charmait le cœur et l'esprit,
> Danse si parfaitement bien
> Que de toute la compagnie
> Elle fut mille fois louée.

La reine mère aurait alors souhaité que Louis la choisît pour femme, mais le jeune souverain très épris alors d'Hortense Mancini, n'avait pas d'yeux pour les « petites filles » : c'est ce qu'il déclarait lui-même à Anne d'Autriche, un jour qu'elle le grondait d'avoir, dans un bal, au mépris de l'étiquette invité à danser la nièce de Mazarin avant sa cousine d'Angleterre. Bientôt, du reste, la paix avec l'Espagne eut pour conséquence l'*union* du roi avec l'infante

Au même moment, le rétablissement du prince de Galles sur le trône d'Angleterre changeait la situation de sa sœur. Henriette devenait un « parti » enviable au point de vue politique et elle était désormais plus que jamais d'obtenir le second rang en France dès lors que le premier lui avait échappé. Anne d'Autriche, dès la fin de l'année 1660, se hâta de la destiner, d'accord avec Henriette-Marie, à « Monsieur », frère du roi, Philippe, duc d'Orléans.

« Il n'y avait » alors « rien à la cour qu'on pût lui comparer », nous assure Mme de la Fayette, son confidente et son historien. Non pas que sa beauté fût « des plus parfaites ». Les mémoires de ce temps[1], où le « portrait » était à la mode, nous en disent le fort et le faible. Sans doute, ses yeux étaient « bleus, brillants », « vifs sans être rudes », « intelligents et doux », son nez « parfait », selon l'évêque de Valence, « pas grand », selon Mme de Motteville, sa bouche, « vermeille » et pleine de dents « merveilleuses » qui « avaient toute la blancheur et la finesse qu'on pouvait souhaiter », son teint, « fort délicat et fort blanc mêlé d'un incarnat naturel, comparable à la rose et au jasmin », ses cheveux « fort beaux » et d'un « châtain clair », ses bras et ses mains « fort bien faits », — mais, d'autre part, une maigreur, dont le roi plaisantait alors avec assez de brutalité[2], « ternissant sa beauté d'une grande fâcheuse », le visage était trop long, la taille « gâtée », et le marquis de la Fare et Mlle de Montpensier vont jusqu'à dire qu'Henriette était « un peu bossue ». Un sourire, ce qui faisait le meilleur de son attrait, était la grâce indéfinissable qui se dégageait de tout son être, physique et moral. Là-dessus il n'y a, parmi les contemporains, qu'une voix : on dit qu'aussi bien que son âme son esprit animait tout son corps. Elle était avant jusque aux pieds et dansait mieux que femme de

1. Portrait de la princesse Henriette par elle-même, dans les *manuscrits Conrart*, cité par le comte de Hanau, *Henriette d'Angleterre*, 2e éd. Mme de la Fayette, *Histoire de Madame*. Mémoires de Mme de Motteville. Mémoires de Dangeau, I, p. 230-31, dans le Comte Horace de Viel-Castel, *Mémoires*, I, p. 120-121. Mémoires de Choisy, dans Paul Lacroix, *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. LXVI, p. 205.

2. Il se moquait de la grosse tête qu'elle avait et disait que ses os du cimetière étaient plus gros que ceux de sa femme.

3. Mémoires de Mme de la Fayette. Mémoires de Pontis, XXIII, I, 157. La Fare, *Mémoires*, éd. Michaud, p. 208-211. Paul Lacroix, II, p. 2 et suiv. — « Elle est d'une taille haute et de la même taille de ceux qui disposent à avoir la gravelle

monde[1] ». « Elle danse d'une grâce incomparable, elle chante comme un ange et le clavecin n'est jamais mieux touché que par ses belles mains[2]. » « Elle avait bonne grâce en sa taille, elle s'habillait et se coiffait d'une sorte qui convenait à toute sa personne : toute sa personne, quoiqu'elle ne fût pas bien faite, était néanmoins par ses manières et ses agrements, tout à fait aimable. » « C'était principalement ce que la princesse d'Angleterre possédait au souverain degré, ce qu'on appelle *grâces*, et les charmes étaient répandus en toute sa personne, dans ses actions et dans son esprit. Jamais princesse n'a été si également capable de se faire aimer des hommes et adorer des femmes[3]. » C'était, dit l'Anglais Chesterfield, une « créature céleste ».

Un voyage en Angleterre qu'elle fit aussitôt après son mariage avec Philippe d'Orléans eut été convenable entre les deux reines mères, lui donna la première occasion d'éprouver *son pouvoir*, comme parlaient les poètes du temps. « Elle ne pouvait suffire aux fêtes et aux hommages de toute sorte qui lui étaient offerts[4] », les Chambres anglaises lui votent, sans marchander, une dot de 360 000 livres, et un présent de 10 000 pistoles[5] ; et en même temps arrivent à Londres des envoyés du duc de Savoie et de l'empereur Léopold, chargés — si le mariage français n'était pas irrévocable — de demander à Charles II la main de sa sœur[6]. Enfin le duc de Buckingham, « alors fortement attaché à la sœur d'Henriette », ne put leur contredire, et, « le duc en devint si passionnément amoureux qu'on peut dire qu'il en perdit la raison. » Quand madame de Philippe d'Orléans quitta Londres avec sa mère, le galant seigneur fut en pagne comme tout le reste de la cour, jusqu'à Douvres[7] « mais, au lieu de s'en retourner de même, il ne put se résoudre à abandonner la princesse d'Angleterre, il demanda au roi permission de passer en France, ce qu'il fit, sans équipage et sans toutes les choses nécessaires pour un pareil voyage, il s'embarqua à Portsmouth avec la reine[8] ».

pour la plupart. Les Anglais sont sujets à cette maladie de cerveau, je ne sais pourquoi. »

1 Dangeau, *Journal*, t. I, p. 121.
2 Mme de Sévigné, voir plus haut.
3 Mme de Motteville.
4 *Mme de la Fayette.*
5 Le comte de Rochefort, p. 295.
6 Le comte de Rochefort, p. 10.
7 Mme de la Fayette. « Une fois en France, elle eut des galanteries extravagantes des sommes que l'amour de l'Angleterre pour la princesse que sa reine, ce grand qu'

De retour en France, et devenue duchesse d'Orléans par son mariage avec Monsieur (1er avril 1661), Henriette se vit bientôt l'idole d'une cour à laquelle on ne peut refuser, malgré des engouements inexplicables, d'avoir eu le discernement du vrai mérite. Madame n'avait été jusqu'alors connue et goûtée que de son entourage immédiat. « Comme la reine sa mère la tenait fort près de sa personne, on ne la voyait jamais que chez elle où elle ne parlait quasi point. » « Il n'y eût personne qui ne fût surpris de son agrément, de sa civilité et de son esprit, ce fut une nouvelle découverte »; on l'admira « dans ses actions sérieuses », on l'aima « dans les plus ordinaires », « on ne parlait que d'elle, et tout le monde s'empressait à lui donner des louanges[1] ».

Il est impossible de nier qu'elle ne se prêtât volontiers à cette admiration universelle. Son charme naturel était grand, son don de plaire involontaire, mais elle ne les laissait pas agir sans y collaborer de plein gré. Ce n'est pas seulement un libelle anonyme du temps qui nous l'assure[2] : « On dirait qu'elle demande le cœur, quelque indifférente chose qu'elle puisse dire », — ce sont ses meilleurs amis qui sont frappés de ce propos délibéré dans l'amabilité et dans la grâce. « Jamais princesse ne fut si touchante, — écrit l'abbé de Choisy[3], — ni n'eut autant qu'elle l'air de vouloir bien que l'on fût charmé du plaisir de la voir. Quand quelqu'un la regardait et qu'elle s'en apercevait, il n'était plus possible de ne pas croire que ce fût à celui-là qu'elle voulait uniquement plaire. » « Comme il y avait en elle de quoi se faire aimer, — dit pareillement Mlle de Montevill[illegible], — on pouvait croire qu'elle y devait aisément réussir et qu'elle ne serait pas fâchée de plaire. Elle n'avait pu être reine, et pour réparer ce chagrin elle voulait régner dans le cœur des honnêtes gens. » Et, de même, l'évêque Daniel de Cosnac : « Elle mêlait dans toute sa conversation une douceur qu'on ne trouvait point dans toutes les autres personnes royales. Ce n'est pas qu'elle eût moins de majesté, mais elle savait en user d'une manière plus facile et plus touchante, de sorte qu'avec tant de

n'en arrivât de désordre » l'envoya à Paris, d'où on ne fit retourner peu après en Angleterre.

1. Mlle de Bregy et Daniel de Cosnac.

2. *Histoire galante de M. le comte de Gauche et de Madame*, 1667, pamphlet dont nous parlerons plus loin, cité par le comte de Baillon, p. 60.

3. Choisy, *Vie de Daniel de Cosnac*.

qualités toutes divines, elle ne laissait pas d'être la plus humaine du monde[1]. On eût dit qu'elle s'appropriait les cœurs, au lieu de les laisser en commun ; et c'est ce qui a aisément donné sujet de croire qu'elle était bien aise *de plaire à tout le monde et d'engager toutes sortes de personnes*[2]. » C'est en effet ce que disaient en le déplorant au point de vue religieux les sévères Messieurs de Port-Royal : « Elle a vécu vingt-six ans, voulant plaire à tout le monde[3] », écrit l'un d'eux en 1670, au moment où elle venait de mourir. Cette oraison funèbre janséniste de la pauvre princesse était moins indulgente que celle de Bossuet, et moins équitable aussi.

Car s'il faut reconnaître chez Henriette une coquetterie féminine portée jusqu'au plus haut degré, il est juste aussi de rappeler qu'elle avait seize ans quand elle se trouva élevée à une situation si fort en vue et si flatteuse. En vérité, il eût fallu une raison bien solide, une sainteté bien haute, pour résister à l'enivrement de la vanité et du cœur produit par cet encens perpétuel d'une cour, la plus brillante du monde ; par cette admiration, où se mêlait une espèce de gratitude émue, de cette compagnie d'oisifs délicats, empressés et ravis de se prosterner devant une nouvelle « idole ». Et l'on avouera que,

1. Mascaron a développé ce même thème dans l'*Oraison funèbre* d'Henriette d'Angleterre avec un rare bonheur d'expression : « Elle avait purgé son esprit de cette présomption si familière aux grands de la terre [illegible] *ad quaestionem magnam responsio brevis*. [illegible]

2. Cosnac, *Mém.*, I, p. 420. — Cf. Mme de La Fayette : « [illegible] »

3. Dans Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, [illegible] in-12, p. 657.

pour échapper à cette perversion quasi fatale, une jeune femme ne pouvait avoir trop de bons conseillers.

Or on sait qu'il lui manquait ceux-là même que le mariage devait lui donner. Philippe d'Orléans était aussi incapable que possible de prendre sur sa femme l'autorité qu'il eût fallu. Sans parler des vilenies intimes de sa vie privée et de basses immoralités dont une femme ne pouvait être que dégoûtée, il est difficile d'imaginer une nullité d'esprit et de cœur plus complète que celle de ce frère de Louis XIV. Le système d'éducation princière, qui consistait à tout faire pour empêcher un cadet d'inquiéter son aîné, n'avait que trop bien réussi avec lui. Homme il était resté le fantoche bellâtre qu'Anne d'Autriche se plaisait à attifer de jupes, adolescent déjà, tandis que son frère montait à cheval et allait à la chasse. Très épris mais trop épris des choses artistiques, élégant dans sa mise jusqu'à la vanité la plus puérile, « son amour-propre semblait ne le rendre capable d'attachement que pour lui-même », sans jamais pourtant lui inspirer aucune ambition généreuse et virile. On peut voir dans les mémoires de Daniel le Cosnac, son aumônier, les efforts inouïs et inutiles tentés par ce prélat pour insuffler à son triste maître quelques sentiments nobles et quelques idées hautes. Philippe d'Orléans ne se fit connaître à sa femme que par une jalousie, qui encore était bien singulière et paraissait plutôt celle d'un rival que celle d'un mari ; elle s'adressait bien moins aux affections d'Henriette qu'à son esprit, dont il était offusqué, ne pouvant souffrir, visiblement, « qu'on lui rendît la justice qui lui était due[1] ».

D'autre part, Henriette de France, vieillissante, déprimée par une vie d'épreuves, obligée par sa fortune médiocre de vivre à l'écart de la cour, semblait éprouvée, on l'a vu, une sorte de lassitude trop permise. Elle était absorbée par ses dévotions monacales ; elle s'absenta de France, après le mariage d'Henriette, pendant plusieurs années, et, qu'elle fût en Angleterre ou en France, elle se contentait sans doute, trop souvent, de charger Mme de Motteville du soin d'avertir la jeune duchesse et de la réprimander avec respect. Réprimandes d'ailleurs, assez mal accueillies : « Madame était lasse de l'ennui et de la contrainte qu'elle avait essuyés auprès de la reine sa mère[2] ».

1. Cosnac, *Mém.*, II, p. [illegible]. 2. Mme de la Fayette, p. 58.

Elle repoussait aussi obstinément les conseils de sa belle-mère Anne d'Autriche, — qui pourtant, plus au fait des dangers de la cour, plus instruite des intrigues, souvent si honteuses qui s'y tramaient, méritait d'avoir plus de crédit sur son esprit. — Mais Madame, dès les premières représentations de la reine mère, soupçonna ses conseils d'être inspirés par la jalousie d'une mère, inquiète de voir soustraire à son influence son fils préféré.

A ce moment, en effet, Louis XIV, revenu de ses préventions contre sa belle-sœur, « s'attachait fort à elle, et lui témoignait une complaisance extrême ». Ce fut elle, bientôt, qui « disposa de toutes les parties de divertissement; elles se faisaient toutes pour elle, et il paraissait que le roi n'y avait de plaisir que par celui qu'elle en recevait[1] ». C'est en son honneur que fut donné, au mois de juillet 1660, à Fontainebleau, le ballet des *Saisons*, où elle figurait Diane, saluée par Louis XIV, qui personnifiait le Printemps. « Il parut » alors, « aux yeux de tout le monde, qu'ils avaient l'un pour l'autre cet agrément qui précède d'ordinaire les grandes passions », et bientôt « on ne douta plus qu'il n'y eût entre eux plus que de l'amitié ». C'est alors qu'à plusieurs reprises Anne d'Autriche intervint, sans succès. — Henriette était tout « occupée de la joie d'avoir ramené à elle[2] » ce roi que toute sa cour adorait comme un Dieu. Elle se souvenait, « avec quelque noble dépit, qu'il l'avait autrefois méprisée, et le plaisir que donne la vengeance lui faisait voir avec joie de contraires sentiments s'établir pour elle dans l'âme de son cousin[3] ». « Toutes ces choses la détournèrent tellement des mesures qu'on voulait lui faire prendre que même elle n'en gâta la plus aucune ; elle se lia d'une manière étroite avec la comtesse de Soissons qui était alors l'objet de la jalousie de la reine et de l'aversion de la reine mère[4] ».

Démarche funeste, dont les conséquences pèsèrent sur toute la vie de la duchesse. Se lier avec la comtesse de Soissons[5], c'était se mettre à la discrétion de ces femmes corrompues et vicieuses qui pour satisfaire leurs passions, leurs ambitions, ou simplement leur avarice, n'eussent pas reculé, au besoin,

1. Mme de la Fayette, p. 56-57.
2. Mme de la Fayette, p. 58-59.
3. Mme de Motteville, *Mém.*, IV, p. 258.
4. Mme de la Fayette, p. 59.
5. Voir sur *les Nièces de Mazarin*, l'intéressant ouvrage d'Amédée Renée.

devant un véritable crime. Elles n'hésitèrent pas d'ailleurs à faire assaut de toutes les ressources de la coquetterie d'Henriette, à en user sans aucun scrupule, à la dépouiller des confidences qu'elles s'encourageaient, tout de première main, à des ennemis qu'elles allaient dénoncer, — quand elles croyaient pouvoir en tirer profit pour elles ou pour leurs amis, — à Monsieur et au roi. On a de la peine à trouver, dans l'entourage le plus intime de la jeune duchesse, des femmes fières comme Mme de Valentinois depuis Mme de Monaco, — comme Mlle de Fiennes[1], un type d'aventurière qu'on dirait pris aux romans de Balzac ou aux comédies de Dumas, — ou enfin comme Mme de Châtillon depuis Mme de Mecklembourg, personnage éhonté qui nous donne une idée de ce que pouvaient souvent ces grandes dames de la cour de Louis XIV, transfigurées et revues à distance par notre admiration complaisante. Compromise dans toutes les intrigues de son temps, héroïne pourtant de plusieurs romans intéressants, la duchesse de Mecklembourg n'avait même pas cette sentimentale qui mit quelques-unes des pécheresses de ce temps[2]. Elle était, dit Bussy, laide[3], jugée pourtant peu difficile « infidèle, intéressée, sans mérite, pour de l'argent et des honneurs, elle aurait sacrifié père et mère », grossière avec cela, « car on aimait fort de se figurer ces femmes du grand monde » d'alors comme des paragons de douceur dans leurs façons et le langage, — « elle avait souvent des manières qui attiraient le mépris de tout le monde ». C'est pourtant cette personne que nous trouvons à chaque pas mêlée sous le surnom familier de *Babet* à la courte histoire d'Henriette d'Angleterre. C'est peut-être parce qu'elle a vécu auprès d'elle que nous voyons en 1665, la duchesse d'Orléans lutter avec la plus grande vivacité contre son beau-père qui a la suggestion, il est vrai, de deux autres femmes qui valaient Babet : Mmes d'Armagnac et de Montespan. J'avais fait entrer

Ainsi entrée, on n'a vraiment pas lieu de s'étonner si la comédie d'Henriette d'Angleterre offre parfois des faits que nous voudrions retirer de sa vie. Nous n'en retirons qu'un d'abord parce qu'il a rapport à une autre de ces femmes du XVIIe siècle dont Bossuet eut à s'occuper et dont il vit de près

1. Le comte de Baillon, *Henriette d'Angleterre*, p. 138-139.
2. *Histoire amoureuse des Gaules*, t. II, p. 351.
3. Le comte de Baillon, *ouvr. cité*, p. 151-152.

la triste existence de ces vaines remontrances d'Anne d'Autriche et de Philippe d'Orléans, sur la complaisance avec laquelle Henriette accepte les assiduités du roi, n'avaient abouti qu'à leur faire chercher à tous deux un moyen — « quelque moyen que ce pût être » — de « donner le change au public ». « Ils convinrent donc entre eux que le roi ferait l'amoureux de quelque personne de la cour », et, entre autres, ils jetèrent les yeux sur une des filles d'honneur de Madame, « La Vallière qui était fort jolie, fort douce et fort naïve ». De fortune médiocre, *orpheline de mère*, élevée jusqu'alors en province, cette enfant de seize ans était tout « *heureuse d'être auprès de Madame...* ». Et c'est ainsi que « fut livrée à sa destinée Louise de la Vallière, et livrée par la princesse dame et gardienne de son honneur, qui se servit d'elle comme d'un jouet[1] ». Il n'y a rien à ajouter à cette observation d'un historien moderne, mais quelque répugnants que soient ces faits, il faut les citer pour une autre raison encore : pour montrer à quel étrange cabas des principes d'honneur les plus élémentaires descendaient, sous l'influence d'un milieu corrupteur, des âmes que les contemporains n'hésitent pas à qualifier de « grandes » et de « justes[2] ».

Il ne paraît pas cependant que, pour sa part, Henriette ait poussé jusqu'à l'oubli complet de ses obligations les imprudences de sa frivolité. Ce qu'elle eut voulu nous dit Mme de la Fayette, en servant sous sa dictée, « c'est « que le roi eût conservé pour elle une sorte d'attachement qui, sans avoir la violence de l'amour, en eût eu la complaisance et l'agrément[3] ». Cet aveu nous fait voir sans doute la facilité que la conscience avait alors de pallier sous de beaux dehors de vaines faiblesses, mais il nous montre aussi ce qu'il pouvait entrer d'illusion romanesque et même de bonne foi dans les tendresses de la jeune femme.

C'est ainsi qu'avec le comte de Guiche son imagination fut probablement aussi plus prise que son cœur. Dans ces hommages d'un seigneur « jeune et hardi », qui n'avait pas hésité dès l'abord à se brouiller publiquement, malgré l'inégalité des rangs avec le nom d'Henriette, et qui, à deux en disgrâce et banni de la cour, « ne trouvait rien de plus beau

1. Lair, *Mlle de la Vallière*, p. 35.
2. Brunet de Cosnac, *Mémoires*, t. I, p. 130, à propos de la duchesse d'Orléans.
3. Mme de la Fayette, p. 65.

que de tout hasarder[1] « pour déclarer ses sentiments à Madame, il y avait un air de roman qui amusait et flattait à la fois cette lectrice de Mlle de Scudéry et d'Honoré d'Urfé. Sans avoir de véritable passion l'un pour l'autre, Madame et lui mettaient une sorte de gloire à braver le danger. « Malade et environnée de toutes ces femmes qui ont accoutumé d'être auprès d'une personne de son rang, Henriette faisait entrer le comte de Guiche, déguisé en femme qui dit la bonne aventure, et il la disait même aux femmes de Madame qui le voyaient tous les jours et qui ne le reconnaissaient pas. » Puis, quand l'exil de Guiche en Lorraine eut mis fin à ces enfantillages, la princesse, en fidèle héroïne de roman, voulut y voir un motif de plus de s'attacher à lui. Deux contemporains ont dit, ce semble, à travers leurs respectueuses déférences, la vérité sur l'état de cette conscience, plus atrophiée que pervertie, plus vaniteuse que vicieuse. « Les mouvements de son cœur, écrit Mme de Motteville[2], la portaient à suivre âprement tout ce qui ne lui paraissait pas *criminel* ni *entièrement contraire* à son devoir, et qui, d'ailleurs, pouvait la *divertir*. » Et l'évêque de Valence[3], qui fut son confident : « Éclairée sur tout ce qu'il faudrait faire, mais quelquefois ne le faisant pas, ou par une *paresse* naturelle, ou par une certaine *hauteur* d'âme, qui se ressentait de son origine et *qui lui faisait envisager un devoir comme une bassesse*. »

Quoi qu'il en soit et quel que fût le mobile secret de cette légèreté de conduite, Henriette ne tarda pas à en porter la peine. Il faudrait un volume pour raconter — en essayant d'en éclaircir l'histoire encore obscure — les intrigues de cour, plus ou moins retentissantes, dont la duchesse d'Orléans eut le triste honneur d'être l'héroïne, ou la victime. Entre autres chagrins, elle éprouva celui d'être accusée de haute trahison par un de ses amis — rival auprès d'elle, du comte de Guiche — le marquis de Vardes, qui fit tenir au roi des lettres vraies ou fausses, d'après lesquelles Madame aurait eu l'intention, à l'époque de la cession de Dunkerque à la France, de s'y retirer avec Monsieur à la tête du régiment des gardes dont le comte de Guiche était colonel. Entre autres humiliations, elle subit celle de voir sa vie privée livrée à la publicité par les pam-

1. Mme de la Fayette, p. 91, 92, 93.
2. Mme de Motteville, *Mémoires*, édition déjà citée, t. IV, p. 271.
3. Daniel de Cosnac, *Mém.*, p. 420.

[illegible] de Hollande, avec bruit malveillance et leur ironie ordinaires. Il courut à Paris sur son compte un libelle, bien fait pour la déconsidérer complètement aux yeux de tous les honnêtes gens, et dont on eut grand peine à arrêter, momentanément, la diffusion[1].

Il semble du moins qu'à partir de cette date 1666 un changement commença de se faire dans les sentiments et dans la conduite de la jeune duchesse. Peut-être le déclin de sa beauté[2], sûrement la mort d'un enfant, un fils de deux ans — perte « dont Madame fut au désespoir et dont elle conserva toute la grandeur[3] », — contribuèrent-ils à l'assagir ? C'est de plus, à cet instant, que des occupations plus dignes d'elle furent offertes à son activité. Dès 1661 l'affection que lui portait Charles II son frère, l'avait des yeux de Louis XIV, pour être l'intermédiaire officieuse des bons rois dans les relations coutumières de leurs gouvernements respectifs : c'est ainsi que nous la voyons, dès lors — probablement à l'instigation de son beau-frère, — intervenir après de Charles II pour obtenir l'abolition du *salut* qu'exigeait, des navires de toutes les nations, la marine britannique. Dès lors plus d'affaires de haute importance par ses mains : diplomatie occulte à côté de la diplomatie officielle, comme il arrive souvent et souvent plus efficace. Charles II, toujours menacé, à l'intérieur, par l'opposition sourde des adversaires de son père, poussant à la roue, toute d'argent sonnant vivement, et ne le cachant pas, d'« appuyer sur Louis XIV : celui-ci, nous presse, le faisant venir et ménageant même, en attendant, ses convenances les Hollandais ; mais tous deux jugeaient que « personne n'était plus propre » que la duchesse d'Orléans « à établir une bonne correspondance entre les deux pays ». Elle avait, comme le dit l'abbé de Choisy, non seulement « tout l'esprit qu'il faut pour être charmante », mais aussi « tout celui qu'il faut pour les plus importantes affaires », « Dans tout ce qu'elle dit et ce qu'elle fait, écrivait même un diplomate anglais, il y a toujours quelque chose d'original et de frappant[4] ». Aussi à partir du moment fin de 1664 où prirent corps les négocia-

1. Cf. plus haut, p. 151, n. 2 et Mme de Motteville, t. VIII des *Mém.* de Sœur Sulpice, p. 398-400.
2. Ste-Beuve, *Port-Royal*, V, 358.
3. Bonnet de Cosnac, I, p. 321.
4. Ralph Montagu, *Dispatches*, 25 *February* 1670 (comte de Rambuteau, p. 381).

tions menées par Charles II à l'effet de conclure avec le roi de France « un traité particulier de bienveillance et d'amitié », son rôle devint il tout à fait capital.

Et l'on voit aisément, dans sa correspondance avec son frère, qu'elle sait le prendre au sérieux. Elle qui, d'abord, finissait ses lettres à Charles II en disant nonchalamment qu'elle « était toute endormie », elle s'applique, elle prend de la peine, elle étudie les documents diplomatiques, elle se pique d'honneur à démêler, dans ce qu'on lui dit ou écrit, les vrais sentiments que dissimulent les paroles conventionnelles. « Je suis sur des épines, écrit-elle à son frère, quand je n'y vois pas clair pour vous en rendre compte[1]. » Une première fois, elle échoua, et ses bons offices ne purent empêcher, en 1665, que la guerre n'éclatât entre les deux pays, Louis XIV ayant pris parti pour la Hollande. Mais bientôt, les relations reprirent, et les offres de Charles II en vue d'une étroite union avec la France se firent plus précises : alliance offensive et défensive contre la Hollande, et subsides annuels fournis au roi d'Angleterre, — moyennant quoi il se ferait catholique, se mettant ainsi à la merci de Louis XIV. — Propositions graves, dont le succès dépendait d'un secret absolu. Aussi les ambassadeurs des deux pays n'avaient point connaissance de cette partie des négociations. Colbert de Croissy et le lord Montagu n'étaient occupés qu'à préparer, l'un à Paris, l'autre à Londres, un traité de commerce, en France. Lionne, Louvois et Turenne étaient les seuls dans la confidence[2], — et le duc d'Orléans lui-même n'était pas au courant du « grand projet » dont sa femme était l'intermédiaire. — Quant à elle, cette besogne diplomatique ne lui était pas une sinécure. En février 1670, à Saint-Germain, elle passait presque toutes ses journées en conférence avec le roi. « Quoiqu'elle habitât, avec son mari, le château neuf, elle avait, au vieux château, un vaste appartement de plain-pied avec celui de Louis XIV, où elle venait s'installer chaque après-dîner. Le roi pouvait ainsi converser librement avec elle de ces affaires d'État[3]. » Il était incontestable cependant que de si débats intérêts eussent gagné à être traités directement par les deux rois dans une entrevue, mais ce moyen présentait tant d'inconvénients que l'on ne put y recourir. A défaut, ce fut encore à

1. Baillon, *Henriette d'Angleterre*, p. 208.
2. Baillon, *mer. cité*, p. 314.
3. Baillon, *mer. cité*, p. 335.

l'entremise d'Henriette que l'on songea : il fut décidé qu'elle irait s'entretenir en Angleterre avec Charles II.

L'exécution n'allait pas sans difficultés. Froissé d'avoir été tenu en dehors de cette négociation, qu'il avait fini par apprendre par une indiscrétion de Turenne, le duc d'Orléans se montrait fort peu disposé à laisser sa femme partir pour l'Angleterre. Et, sur l'expresse volonté du roi, il n'y consentit que pour trois jours, et à la condition qu'elle ne mettrait pas le pied à Londres[1]. Louis XIV n'en donna pas moins au voyage de sa belle-sœur un appareil tout royal, en rapport avec la grandeur de sa mission. La suite d'Henriette « ne comptait pas moins de deux cent trente-sept personnes[2] ». C'est avec cette pompe que, le 26 mai 1670, la duchesse débarquait à Douvres. « Les moments étaient précieux[3] ». Madame se mit activement à l'œuvre pour hâter la conclusion du traité de commerce et celle de l'alliance offensive et défensive contre la Hollande, qui en était la suite. « Pour ce qui était de l'abjuration, Louis XIV craignait que les lenteurs habituelles et l'indolence de Charles ne lui fissent retarder ses projets. » Madame dissuada donc son frère « d'abjurer le protestantisme avant la déclaration de guerre à la Hollande », à quoi le roi de France tenait avant tout. La question du traité de commerce était préparée, mais non résolue, or ce point était fort important, car, comme Colbert de Croissy l'écrivait, « les peuples en Angleterre ne donnent aux traités leur approbation ou leur blâme que selon l'utilité ou le dommage qu'ils apportent à leurs trafics[4] ». Des obstacles subsistaient encore : la princesse les enleva de haute lutte[5]. « Restait à régler le traité secret d'alliance entre les deux monarques et les conditions de leur action commune contre les Hollandais. Madame combattit victorieusement toutes les objections que son frère crut devoir lui faire », à tel point que Charles II, convaincu, finit par lui déclarer « que, si M. de Turenne fut venu avec elle, il aurait pu prendre immédiatement avec lui des mesures » pour attaquer les Provinces-Unies. Bref, le traité secret fut signé à Douvres, et immédiatement apporté à Louis XIV qui l'attendait impatiemment à Boulogne[6].

1. Bardon, *ouvr. cité*, p. 590.
2. Bardon, *ouvr. cité*, p. 594.
3. Bardon, *ouvr. cité*, p. 596-598 ; Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, III, p. 3-268.
4. Lettre du 2 août 1668 à Louis XIV, citée par Bardon, *ouvr. cité*, p. 597.
5. Bardon, *ouvr. cité*, p. 597.
6. Les dispositions principales

« La gloire de la conclusion appartenait bien à Mme Henriette. C'est elle qui avait eu l'art de vaincre les dernières répugnances de son frère », assez intelligent pour comprendre qu'il jouait sa popularité dans son revirement et qu'il se créait dans l'avenir des difficultés intérieures. Sans l'intervention de la duchesse d'Orléans, l'affaire eût sans doute traîné en longueur et les circonstances auraient pu déranger tous les plans de Louis XIV[1]. Le roi de France pouvait être reconnaissant à sa belle-sœur. Et, de fait, il lui témoigna sa gratitude, tant par des « présents » en espèces auxquels les princes les plus superbes, toujours à court d'argent, n'étaient jamais indifférents, que par des paroles flatteuses, qui, tombant de sa bouche, faisaient la plus souhaitée des récompenses. Le retour de Madame à la cour fut un triomphe. « Elle se voyait à vingt-six ans le lien des deux plus grands rois de ce siècle. Elle avait entre les mains un traité d'où dépendait le sort d'une partie de l'Europe. Le plaisir et la considération que donnent les affaires se joignant en elle aux agréments que donne la jeunesse et la beauté, il y avait une grâce et une douceur répandues dans toute sa personne qui lui attiraient une sorte d'hommage qui lui devait être d'autant plus agréable qu'on le rendait plus à la personne qu'au rang[2]. » Il est vrai que « cet état de bonheur était troublé par l'éloignement où Monsieur était pour elle[3] », principalement depuis l'éloignement de son favori le chevalier de Lorraine, éloignement qu'il attribuait à sa femme, à tort, selon

étaient les suivantes (voir Mignet, t. III, p. 186) : « Le roi d'Angleterre fera la déclaration publique de [illegible] de France [illegible] Les deux rois [illegible] aux Provinces-Unies [illegible] de 2000 hommes [illegible] le roi d'Angleterre [illegible] de guerre auxquels [illegible] le roi de France [illegible] 30. La flotte combinée sera sous les ordres du duc d'York [illegible] »

1. [illegible] 200 000 [illegible]

2. [illegible] de Madame dans sa [illegible]

3. Mme de La Fayette.

toutes les apparences, les bonnes grâces du Roi lui eussent fourni les moyens de sortir de cet embarras », et, en somme, « elle était dans la plus agréable situation où elle se fût jamais trouvée lorsqu'une mort, moins attendue qu'un coup de tonnerre, termina une si belle vie ».

Sa santé, pourtant, s'altérait visiblement, et de plus en plus, depuis le commencement de l'année. Son tempérament, délicat de naissance[1], était usé par cette servitude de la cour dont elle ne savait pas se passer[2], par les plaisirs mondains, les veilles prolongées, enfin, comme le dit le médecin Guy Patin dans ses lettres, par « le mauvais régime de vivre[3] ». Le 27 juin 1670, à la suite d'un bain, elle fut prise d'un malaise qui se continua le lendemain. Elle ressentit vivement dans la journée du 29 un « mal de côté », qui lui était assez ordinaire. Sur les cinq heures elle but un verre d'eau de chicorée qui provoqua des douleurs d'estomac cruelles. Le 30 juin, à deux heures et demie du matin, elle était morte[4]. Ce tragique événement a été raconté par Mme de la Fayette, par l'évêque Daniel de Cosnac, et l'abbé Feillet, dans des relations également intéressantes et pathétiques, que nous reproduisons plus loin, et que l'on aura profit à comparer avec les deux endroits du discours de Bossuet où est décrite la mort de Madame.

N'oublions pas, pour terminer cette esquisse d'une des plus

1. Voir plus haut, p. 7 et 8.

2. « Il est point (c'est la duc d'Orléans parlant à Louis XIV) de sorte de divertissement de chasse, d'opéra, de comédie, de bal, de mascarade, de ballet, de jeu, de promenade, de cadran, de fête de nuit, de feu d'artifice, de musique, de vaudeville, de chanson, de nouvelle à la main, de galanterie, de jardinage, de bâtiment, de peinture, de lecture, de vers, de prose, de conversation, de raillerie, de tendresse, de confidence, de parfum, de propreté, de magnificence, de libéralité, de grandeur, de petitesse, de fantaisie, de caprice, de colère, de réconciliation, de haine, d'amour, de jalousie, de crainte, d'espérance, de désespoir, de folie, de sagesse, de vivacité, de langueur, de paresse, de diligence, de sérieux, de plaisanterie, de dissimulation, de sincérité, de complaisance, de fierté, de hardiesse, de timidité, de jeunesse, de vieillesse, de santé, de maladie, de mort, de résurrection, de vie, de tout, de rien, dont elle n'ait fait l'essai, et qui ne lui ait réussi. Elle a tout épuisé, tout connu, tout su, tout goûté, tout possédé, tout donné, tout reçu, tout perdu, tout oublié. Je sais qu'il n'y peut jamais rien trouver à redire, et je crois même que, si elle pouvait encore me faire l'honneur de me consulter, je ne lui conseillerais pas d'en faire davantage, et je ne lui demanderais autre chose, sinon qu'elle me permît de continuer à faire tout ce que je fais auprès de lui, et de ne point changer. » (Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Boislisle, t. III, p. 67.)

3. Guy Patin, 16 juillet 1670.

4. Sur la question de savoir si la duchesse mourut empoisonnée, voir Chéruel, *Mémoires sur la vie de Madame, duchesse d'Orléans*, t. IV, notes. Pour le rôle de Philippe d'Orléans et de Mme Henriette, voir *Philippe d'Orléans et Mme Henriette* (*Revue des questions historiques*, 1er oct. 1897), brochure, ouvrage cité. Avant de lire ce travail, il faut lire l'*Histoire d'Henriette* par Mme de la Fayette et surtout l'article de Boissier sur les *Mémoires de Saint-Simon*, t. VIII, p. 63-106, qui contient sur ce crime et sur la légende du roman, accrédités par

souvenirs de femmes les plus attachantes de la société du dix-septième siècle — un trait que Bossuet n'a eu garde d'omettre, son goût pour les lettres et les arts. Dans cette cour élégante, où les plus ignorants, à l'exemple de Louis XIV, essayaient de suppléer au défaut de culture par la conversation, par la lecture et par une double intelligence au sentiment des connaisseurs, Henriette tenait incontestablement un des premiers rangs[1]. Son intelligence « solide et délicate » discernait en tout « les choses fines[2] » : « héritage de père et de mère, on l'a vu[3], mais résultat aussi de cette éducation sérieuse, pendant laquelle elle avait « pris avec zèle » tout ce qui peut faire une princesse parfaite[4] ». Sa compagnie fabotelle[5] dans les dernières temps son goût témoigne combien elle était, comme dit Fontenelle, « touchée des choses d'esprit » et sympathique aux gens d'esprit : c'est la duc de la Rochefoucauld, Mme de la Fayette, Turenne, le marquis de la Fare, le comte de Treville, qui, à Saint-Cloud, étaient ses compagnons ordinaires. Du reste, en tout temps, elle s'était intéressée vivement aux lettres même, à ce magnifique essor de la littérature française dans la seconde moitié du siècle. La dédicace que lui fait Molière, en 1662, de son *École des femmes*, nous donne à comprendre que cette princesse, « dont le rang la faisait respecter de toute la terre » n'avait pas dédaigné de converser avec le comédien du roi, qu'la remercie de sa « bonté obligeante » de son « affabilité généreuse »[6]. Une anecdote bien connue[7], sinon bien

Saint-Simon, est proposée à table.

1 C'est à quoi les décorateurs de ses cabinets firent allusion vingt-plus tard, à l'*Apparition de l'Intro-duite à Psyché*.

2 Dans le Cabinet *Mémoires* I, p. 120 ; Mascaron, *Oraison funèbre* déjà citée : « Je ne sçai pas si j'ai bien fait de louer en elle ce mérite que tant de personnes comptent parmi leurs belles qualités et les traits de leur gloire ; elle a aimé à cultiver elle-même et les plus délicates par la conversation de ceux à qui elle parlait de plus relevé dans les belles-lettres, dans les sciences sérieuses et dans les beautés de la poésie, et a appris à cette illustre jeunesse d'esprit qu'elle avait, ce que la nature »

3 Voir la *Notice* d'Henri de la Tour.

4 Mme de la Fayette, *Histoire*, p. 120).

5 Sa triste mort a été aussi un sujet inépuisable de débats d'art.

6 Elle servit de marraine, en 1664, au fils de Molière.

7 On raconte que peu avant la mort de Louis XIV, Mme de Maintenon, voulant faire sortir le roi de sa chambre, dans l'espoir qu'il pourrait s'endormir, lui dit : « Sire, votre Majesté ne doit pas rester ainsi dans sa chambre, elle doit aller se coucher. » Le roi répondit : « Madame, je ne vois pas pourquoi je me hâterais de me coucher, car je ne crois pas que je dorme bien vite. » (*Lettres de Mme de Maintenon*,

authentique[1], nous montre avec quelle familiarité flatteuse elle traitait Despréaux. Quand, en 1667, Racine, lui offrant *Andromaque*, proclame que la princesse « a daigné prendre soin de la conduite de sa tragédie », qu'elle lui a prêté « quelques-unes de ses lumières pour y ajouter de nouveaux ornements », qu'enfin à la première lecture « elle la honora de quelques larmes », on croira sans peine qu'il y eut entre cette femme délicate et passionnée et l'interprète le plus exquis de l'âme féminine qui soit dans notre littérature un échange d'impressions et de sympathies. Et s'il est vrai, comme le raconte Fontenelle, que ce fut Madame qui mit aux prises, sur le sujet de *Bérénice*, Corneille et son jeune rival, cela prouverait qu'elle prenait nettement parti pour Racine contre ses détracteurs, et qu'elle voulait lui ménager un nouveau triomphe.

On voit, en tout cas, que le nom d'Henriette d'Angleterre tient à l'histoire des lettres françaises. « La cour lui disait encore Racine, vous regarde comme l'arbitre de tout ce qui se fait d'agréable, et nous, qui travaillons pour le public, nous n'avons plus que faire de demander aux savants si nous travaillons selon les règles : la règle souveraine est de plaire à Votre Altesse Royale. » Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, pour lequel il avait si religieusement recueilli les traditions orales des survivants de la grande époque, confirme et développe cette déclaration : « Le goût de la société », quand parut Henriette à la cour, « n'avait pas encore reçu, dit-il, toute sa perfection. La reine mère Anne d'Autriche commençait à aimer la retraite, la reine régnante savait à peine le français. La belle sœur du roi apporta à la cour les agréments d'une conversation douce et animée, soutenue bientôt par la lecture des bons ouvrages et par un goût sûr et délicat, elle se perfectionna dans la connaissance de la langue qu'elle cultivait mal encore au temps de son mariage[2], elle inspira une émulation d'esprit nouvelle et introduisit à la cour une politesse et des grâces dont à peine le reste de l'Europe avait l'idée[3] ».

Sainte-Beuve a fort bien précisé cette influence littéraire de la duchesse d'Orléans : « Dans toutes les cours qui avaient précédé celle de Madame, — à Chantilly, à l'Hôtel Rambouillet et

1 Le savant auteur a retrouvé les lettres d'Henriette dans ses manuscrits. Il a publié, déjà citées, de Bossuet du Cassac.

2 On trouve d'intéressants détails sur [illegible]

3 *Siècle de Louis XIV*, ch. xxv.

à l'entour, — il y avait un mélange d'un goût déjà ancien et qui allait devenir suranné, avec Madame commence proprement le goût moderne de Louis XIV; elle contribua à le fixer dans sa pureté[1]. »

Vanitas vanitatum, dixit Ecclesiastes; vanitas vanitatum, et omnia vanitas.

Vanité des vanités, a dit l'Ecclésiaste, vanité des vanités, et tout est vanité. *Eccl.* I, 2.

MONSEIGNEUR[2],

J'étais donc encore destiné à rendre ce devoir funèbre à très haute et très puissante princesse Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Elle, que j'avais vue si attentive pendant que je rendais le même devoir à la reine sa mère, devait être si tôt après le sujet d'un discours semblable; et ma triste voix était réservée à ce déplorable ministère. O vanité! ô néant! ô mortels ignorants de leurs destinées[3]! L'eût-elle cru il y a dix mois? Et vous, Messieurs, eussiez-vous pensé, pendant qu'elle versait tant de larmes en ce lieu, qu'elle dût si tôt vous y rassembler pour la pleurer elle-même? Princesse, le digne objet de l'admiration de deux grands royaumes, n'était-ce pas assez que l'Angleterre pleurât votre absence, sans être encore réduite à pleurer votre mort? et la France, qui vous revit, avec tant de joie, environnée d'un nouvel éclat, n'avait-elle plus d'autres pompes et d'autres triomphes pour vous, au retour de ce voyage fameux, d'où vous aviez remporté tant de gloire et de si belles espérances? « Vanité des vanités, et tout est vanité »: c'est la seule parole qui me reste, c'est la seule réflexion que

1. *Lundis*, t. VI.
2. Le prince de Condé, premier prince de sang, représentant la famille royale.
3. « *O miseras hominum mentes, o pectora caeca!* » Lucrèce, *De Nat. rerum*, II, 14. — Ad., pour la mi-adresse, un autre souvenir de Lucrèce à la fin de l'oraison funèbre de Le Tellier.

me permet, dans un accident si étrange[1], une si juste et si sensible[2] douleur. Aussi n'ai-je point parcouru les livres sacrés pour y trouver quelque texte que je pusse appliquer à cette princesse. J'ai pris, sans étude et sans choix, les premières paroles que me présente l'Ecclésiaste, où, quoique la vanité ait été si souvent nommée, elle ne l'est pas encore assez à mon gré pour le dessein que je me propose. Je veux dans[3] un seul malheur déplorer toutes les calamités du genre humain, et dans une seule mort faire voir la mort et le néant de toutes les grandeurs humaines. Ce texte, qui convient à tous les états et à tous les événements de notre vie, par une raison particulière devient propre[4] à mon lamentable sujet, puisque jamais les vanités de la terre n'ont été si clairement découvertes, ni si hautement confondues. Non, après ce que nous venons de voir, la santé n'est qu'un nom[5], la vie n'est qu'un songe, la gloire n'est qu'une apparence, les grâces et les plaisirs ne sont qu'un dangereux amusement[6] : tout est vain en nous, excepté le sincère aveu que nous faisons devant Dieu de nos vanités, et le jugement arrêté[7] qui nous fait mépriser tout ce que nous sommes.

1 *Étrange*. Ce mot, dont Bossuet use si volontiers, réunissait alors tous les sens que nous répartissons aujourd'hui entre un grand nombre d'adjectifs différents. Le dictionnaire de Richelet (1680) donne pour synonymes à *étrange* : surprenant, grand, extraordinaire, fâcheux, impertinent. C'est, d'une façon générale, tout ce qui contrarie ou surpasse notre entendement, tout ce qui n'est pas dans l'ordre commun. Cf. p. 350, n. 1.

2 *Sensible*. Cf. p. 349, n. 6.

3 *Dans un seul malheur*. A l'occasion d'un seul malheur.

4 Cf. p. 366, n. 6.

5 Un mot, disions-nous. *Nom* est ici un *bannisme*. « Nomen *amicitia est*, nomen *inane fides*. » Ovide.

6 Ce mot signifie ici non pas ce qui récrée, mais ce qui détourne des choses sérieuses, ce que Pascal appelle le « divertissement ». « L'espérance que l'on a aux hommes ne nous montre que de fort loin la possession, et n'est qu'un *amusement* inutile qui substitue un fantôme au lieu de la chose. » Bossuet, *Panég. de sainte Thérèse*, 1er p. (dans Jacquinet). Cf. p. 323, n. 4, et Corneille, *Imitation de J.-C.*, I, 21 : « Heureux qui peut bannir de toutes ses pensées || Les vains *amusements* de la distraction. »

7 *Arrêté*. Réfléchi, éminemment. Cf. Bossuet, Sermon sur la *Soumission due à la parole de J.-C.*

Mais dis-je la vérité? L'homme, que Dieu a fait à son image, n'est-il qu'une ombre? Ce que Jésus-Christ est venu chercher du ciel en la terre, ce qu'il a eu pouvoir, sans se ravir[1], acheter de tout son sang, n'est-ce qu'un rien? Reconnaissons notre erreur. Sans doute ce triste spectacle des vanités humaines nous inquiétait[2]; et l'espérance publique, frustrée tout à coup par la mort de cette princesse, nous poussait trop loin. Il ne faut pas permettre à l'homme de se mépriser tout entier, de peur que, croyant avec les impies que notre vie n'est qu'un jeu où règne le hasard, il ne marche sans règle et sans conduite au gré de ses aveugles désirs. C'est pour cela que l'Ecclésiaste, après avoir commencé son divin ouvrage par les paroles que j'ai récitées, après en avoir rempli toutes les pages du mépris des choses humaines, veut enfin montrer à l'homme quelque chose de plus solide, et conclut tout son discours, en lui disant : « Crains Dieu, et garde ses commandements; car c'est là tout l'homme : et sache que le Seigneur examinera dans son jugement tout ce que nous aurons fait de bien et de mal. » Ainsi tout est vain en l'homme, si nous regardons ce qu'il donne au monde;

« Croyez ces témoignages, filles de Sion, et, puisque de la terre vous devez tirer vos premières grandeurs, apprenez dès maintenant à mépriser par votre esprit ce que des *jugements aveugles* peuvent à vos larges vous ravir par une conduite certaine » (de par Bossuet).

1. Cf. p. 80, n. 5.

2. Se *inquiéter*. Cf. p. 39, n. 2, et *Sermon sur l'Honneur du Monde*, 1re p. « Il ne faut pas [...] qu'on *inquiète*, par ses vains discours, les [...] » — « Cette fausse image de gloire [...] est tellement capable que le sage [...] *inquiète* » (L., *ibid.* Le mot signifie aujourd'hui tendre en besogne, [...] employé au sens de « Vous [...] ce qui [...] » (Académie, 1694).

3. [...] siècle que l'usage [...] de dire *en imposer* [...] *imposer* signifie *tromper*, *montrer une imposture* [...] *imposer*, [...] signifie *usurper de l'autorité* » [...] Académie, 1694) *imposent* par ces [...] p. 8 : « Bossuet [...] *Hist.* [...] Ar[...] [...] » Bayle [...] [...] [...] *imposer* [...] 1 Rois, [...] 124 *grands* [...] [...] [...] *imposer* » Molière, *Tartufe*, V, 6.

mais, au contraire, tout est important, si nous considérons ce qu'il doit à Dieu[1]. Encore une fois tout est vain en l'homme, si nous regardons le cours de sa vie mortelle; mais tout est precieux, tout est important, si nous contemplons le terme où elle aboutit, et le compte qu'il en faut rendre. Medions donc aujourd'hui, à la vue de cet autel et de ce tombeau, la première et la dernière parole de l'Ecclesiaste: l'une qui montre le néant de l'homme, l'autre qui établit sa grandeur. Que ce tombeau nous convainque de notre néant, pourvu que cet autel, où l'on offre tous les jours pour nous une victime d'un si grand prix, nous apprenne en même temps notre dignité. La princesse que nous pleurons sera un témoin fidèle de l'un et de l'autre. Voyons ce qu'une mort soudaine lui a ravi; voyons ce qu'une sainte mort lui a donné. Ainsi nous apprendrons à mépriser ce qu'elle a quitté sans peine, afin d'attacher toute notre estime à ce qu'elle a embrassé[2] avec tant d'ardeur, lorsque son âme épurée de tous les sentiments de la terre, et pleine du ciel où elle touchait, a vu la lumière toute manifeste[3]. Voilà les vérités que j'ai à traiter, et que j'ai cru dignes d'être proposées[4] à un si grand prince, et à la plus illustre assemblée de l'univers.

« Nous mourons tous, disait cette femme dont l'Écriture a loué la prudence[5] au second livre des Rois, et

1 Le texte du passage *Deum time et mandata ejus observa: hoc est enim omnis homo. Cuncta quæ fiunt adducet Deus in judicium pro omni errato, sive bonum sive malum illud sit.* Eccl., XII, 13, 14.

2 Voyez sous le terme *embrasser* Bossuet, II, 5: « Ne vous nombrons ses pas de vertu par celle-là. »

« Il est ce qu'il dit sur embrasse avec foi. » *Polyeucte*, III, 2. — « Quand une simple vie *embrasse* l'innocence. » Ne doit point tant prêter sur l'or et la naissance. » Molière, *Tartufe*, II, 2.

3 *Manifeste*, IV, p. 540, n. 1.

4 Exposées, placées sous nos yeux, V, p. 370, n. 8.

5 Sagesse au sens du mot latin *prudentia*. IV, *Oraison funèbre de Henriette de France*: « Vous qui avez les secrets de nos cœurs et de nos yeux, vous le savez, je prie pour la excuser cette *prudence* présomptueuse qui se croyait infaillible. » — « La sagesse est dans les volontés, et la *prudence* est le fruit de

nous allons sans cesse au tombeau, ainsi que des eaux qui se perdent sans retour[1]. » En effet, nous ressemblons tous à des eaux courantes. De quelque superbe distinction que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine; et cette origine est petite. Leurs années se poussent successivement comme des flots : ils ne cessent de s'écouler, tant qu'[2]enfin, après avoir fait un peu plus de bruit et traversé un peu plus de pays les uns que les autres, ils vont tous ensemble se confondre dans un abîme où l'on ne reconnaît plus ni princes, ni rois, ni toutes ces autres qualités superbes[3] qui distinguent les hommes ; de même que ces fleuves tant vantés demeurent sans nom et sans gloire, mêlés dans l'Océan avec les rivières les plus inconnues[4].

la longue vie. » Sacy, *Bible*, *Job*, XII, 12, dans Littré. [illegible] la *prudence* trouvez la grandeur si vous le pouvez. » La Bruyère, *Des Jugements*.

1. Le latin en note marginale : *Omnes morimur, et quasi aquæ dilabimur in terram quæ non revertuntur*. (II *Reg.* XIV, 14.)

2. *Tant qu'enfin*, jusqu'à ce que [illegible]

3. *Superbes*. [illegible]

4. Bossuet avait dit déjà dans [illegible]

Et certainement, Messieurs, si quelque chose pouvait élever les hommes au-dessus de leur intimité naturelle, si l'origine qui nous est commune souffrait quelque distinction solide et durable entre ceux que Dieu a formés de la terre, qu'y aurait-il dans l'univers de plus distingué que la princesse dont je parle? Tout ce que peuvent faire non seulement la naissance et la fortune, mais encore les grandes qualités de l'esprit, pour l'élévation d'une princesse, se trouve rassemblé, et puis anéanti dans la nôtre. De quelque côté que je suive les traces de sa glorieuse origine, je ne découvre que des rois, et partout je suis ébloui de l'éclat des plus augustes couronnes. Je vois la maison de France, la plus grande, sans comparaison, de tout l'univers, et à qui les plus puissantes maisons peuvent bien céder sans envie, puisqu'elles tâchent de tirer leur gloire de cette source. Je vois les rois d'Écosse, les rois d'Angleterre, qui ont régné depuis tant de siècles sur une des plus belliqueuses nations de l'univers, plus encore par leur courage que par l'autorité de leur sceptre[2]. Mais cette princesse, née sur le trône, avait l'esprit et le cœur plus haut que sa naissance. Les malheurs de sa maison n'ont pu l'accabler dans sa première jeunesse; et dès lors on voyait en elle une grandeur qui ne devait rien à la fortune. Nous disions avec joie que le ciel l'avait

pos. m. propres, et capitaux, tous ces augustes noms qui tous s'ajoutent les uns aux autres, mais ne cessent donner les vous rendre ce que vous devez. » — « Souffrir. Admettre, tolérer, et » Il faut des lois pour contenir les hommes qui ne savent pas souffrir. » Les hommes ne savent pas souffrir. » Bossuet. Sermon sur la Providence. « Traduit par » Le [illegible] ne peuvent souffrir les charmes. » La raison qui le [illegible] ne souffre point de partage. » Corneille, *Horace*, II, 1. « Supposé comme il est vrai, que les exercices de la piété souffrent des interruptions. » Molière, *Tartufe*, Préface.

2 Tous les principaux points de toute cette généalogie. Jacques V, roi d'Écosse, avait épousé en secondes noces Marie de Lorraine, fille de Claude de Guise. Marie Stuart, née de cette union, épousa François II, roi de France, qui la laissa veuve à dix-huit ans. Enfin Henriette-Marie, fille de Henri IV, épousa Charles Ier, père de Charles II. Ainsi cette princesse, l'étrangère, la [illegible] Jacques IV, roi d'Écosse, [illegible] Marie Tudor, fille de Henri VII, avait eu les deux grandes grand-mères d'Écosse et d'Angleterre.

arrachée, comme par miracle, des mains des ennemis du roi son père, pour la donner à la France : don précieux, inestimable présent, si seulement la possession en avait été plus durable! Mais pourquoi ce souvenir vient-il m'interrompre? Hélas! nous ne pouvons un moment arrêter les yeux sur la gloire de la princesse, sans que la mort s'y mêle aussitôt pour tout offusquer[2] de son ombre. O mort, éloigne-toi de notre pensée, et laisse-nous tromper pour un peu de temps la violence de notre douleur par le souvenir de notre joie! Souvenez-vous donc, Messieurs, de l'admiration que la princesse d'Angleterre donnait à toute la cour. Votre mémoire vous la rendra mieux avec tous ses traits et son incomparable douceur, que ne pourront jamais faire toutes mes paroles. Elle croissait au milieu des bénédictions de tous les peuples, et les années ne cessaient de lui apporter de nouvelles grâces. Aussi la reine sa mère, dont elle a toujours été la consolation, ne l'aimait pas plus tendrement que faisait Anne d'Espagne. Anne, vous le savez, Messieurs, ne trouvait rien au-dessus de cette princesse. Après nous avoir donné une reine, seule capable par sa piété, et par ses autres vertus royales, de soutenir la réputation d'une tante si illustre, elle voulut, pour mettre dans sa famille ce que l'univers avait de plus grand, que

1. Sens que le mot se mêle à notre contemplation. Au XVIIe siècle le pronom *en* était fréquemment employé, pour remplacer une proposition tout entière : « Je vois qu'on me traite ici comme on m'a voit averti. » (Cela le rale par Chasles, *Le fr*, cours sup. p. 278.) « Il faut toujours rendre ses devoirs à ses parents, il en est de même de tous les autres. » (Molière, *Le Malade imaginaire*, III, 3.) « Je ne vous en ferai point de reproches. » (Par les gens du monde, l'usage en paraît contesté.) « Si *Misanthr.*, V, 3. (Nisard, *Dictionnaire des dictionnaires*, p. 278.)

2. *Offusquer* (subst. verbal *offusquement*, rare), c'est, au propre, faire de l'ombre, du tort à la vue, et, au figuré, diminuer l'éclat de quelque chose, en y mêlant quelque chose de vil, de bas, de vulgaire. « Les hommes *offusquent* les objets. » (Malebranche, *Recherche de la vérité*, I, I.) « Il a du bon du vrai, mais il est *offusqué* par l'abondance du faux et du mauvais. » (La Bruyère, *Du jugement*.) « Le déshonneur [...] *offusque* [...] (1680), [...] celui [...] « Adhérer [...] capable [...] et [...] les [...] qu'on [...] des degrés *porter ombrage à quelqu'un*.

Philippe de France son second fils épousat la princess Henriette; et quoique le roi d'Angleterre, dont le cœu égale la sagesse, sut que la princesse sa sœur, recherché de tant de rois, pouvait honorer un trône, il lui vit rem plir avec joie la seconde place de France, que la dignit d'un si grand royaume peut mettre en comparaison ave les premières du reste du monde.

Que si son rang la distinguait[1], j'ai eu raison de vou dire qu'elle était encore plus distinguée par son mérit Je pourrais vous faire remarquer qu'elle connaissait bien la beauté des ouvrages de l'esprit, que l'on croya avoir atteint la perfection, quand on avait su plaire Madame. Je pourrais encore ajouter que les plus sage et les plus expérimentés admiraient cet esprit vif e perçant, qui embrassait sans peine les plus grande affaires, et pénétrait avec tant de facilité dans les plu secrets intérêts. Mais pourquoi m'étendre sur une matier où je puis tout dire en un mot? Le roi, dont le jugemen est une règle toujours sûre, a estimé la capacité[2] d cette princesse, et l'a mise par son estime au dessus d tous nos éloges.

Cependant ni cette estime, ni tous ces grands avan tages, n'ont pu donner atteinte à sa modestie. Tou éclairée qu'elle était, elle n'a point présumé de ses con naissances, et jamais ses lumières ne l'ont éblouie. Ren dez témoignage à ce que je dis, vous que cette grand princesse a honorés de sa confiance. Quel esprit ave vous trouve plus élevé? mais quel esprit avez-vous trouv plus docile[3]? Plusieurs, dans la crainte d'être trop faciles

1. Var. de la 1re édition. Si son rang [illegible] si haut.

2. *Capacité*. [illegible] *Oraison fun. de Le Tellier* [illegible] *capacité* [illegible] *peu de sujets* [illegible] *capacité* [illegible] *Des ouvrages de l'esprit* [illegible]

3. *Docile*. [illegible]

se rendent inflexibles à[1] la raison, et s'affermissent[2] contre elle : Madame s'éloignait toujours autant de la présomption que de la faiblesse ; également estimable, et de ce qu'elle savait trouver les sages conseils[3], et de ce qu'elle était capable de les recevoir. On les sait bien connaître[4], quand on fait sérieusement l'étude qui plaisait tant à cette princesse ; nouveau genre d'étude, et presque inconnu aux personnes de son âge et de son rang, ajoutons, si vous voulez, de son sexe. Elle étudiait ses défauts ; elle aimait qu'on lui en[5] fît des leçons sincères : marque assurée d'une âme forte que ses fautes ne dominent pas, et qui ne craint point de les envisager de près, par une secrète confiance des[6] ressources qu'elle

instruire. « Ce que les Égyptiens avaient appris aux Grecs, le meilleur [illegible] *dociles* [illegible] former par les lois [illegible] Bossuet, *Histoire universelle*, III, 3. « Heureux [illegible] rend *docile* à ses lois. » Racine, *Athalie*, II [illegible] *dociles*. » Massillon, *Carême*, *Fausse confiance dans la* [illegible]

1. Ne se laissent pas fléchir par la raison. « [illegible] plus [illegible] la trouvait *inflexible*. » [illegible] *Cinna*, V, 2. « [illegible] *inflexible* [illegible] *Éternité*, II, 7. « Fermes et *inflexibles aux* sollicitations [illegible] peuple. » La Bruyère, II, 100, *Grands écrivains*. [illegible]

2. *S'affermissent*. [illegible] *Polyeucte* [illegible] *s'affermit* [illegible] *s'affermit* [illegible] *Mithridate*, III, 2. [illegible] p. 302, n. 2.

4. [illegible]

res, qu'il n'y a que [illegible] *connaît* [illegible] leur part [illegible] La Bruyère, *Du Souverain ou de la République*. « Après avoir [illegible] des hommes et [illegible] de leurs goûts et de leurs affections [illegible] Id., *De l'homme* [illegible] p. 299, n. 1.

5. *En*. Des leçons sur ses défauts, à propos de ses défauts, dont ses défauts [illegible] le sujet. [illegible] Bossuet, *Histoire universelle*, III, 4. [illegible]

[illegible] La Bruyère [illegible] 310, n. 3.

[illegible]

sent pour les surmonter. C'était le dessein d'avancer dans cette étude de sagesse, qui la tenait si attachée à la lecture de l'histoire, qu'on appelle avec raison la sage conseillère des princes. C'est là que les plus grands rois n'ont plus de rang[1] que par leurs vertus, et que, dégradés à jamais par les mains de la mort, ils viennent subir sans cour et sans suite le jugement de tous les peuples et de tous les siècles. C'est là qu'on découvre que le lustre qui vient de la flatterie est superficiel, et que les fausses couleurs, quelque industrieusement qu'on les applique, ne tiennent pas. Là notre admirable princesse étudiait les devoirs de ceux dont la vie compose l'histoire ; elle y perdait insensiblement le goût des romans, et de leurs fades héros[2], et, soigneuse de se former sur le vrai, elle méprisait ces frivoles et dangereuses lectures. Ainsi, sous un visage riant, sous cet air de jeunesse qui semblait ne promettre que des jeux, elle cachait un sens et un sérieux dont ceux qui traitaient avec elle étaient surpris.

---

ses merveilles. » Ils se confirmaient dans la foi de leurs ancêtres. » *Ibid.*, « Vu d'ailleurs et *Oraux funèbres* p. 113.

1. *Rang.* Au XVIIe siècle, ce mot signifie, en style d'étiquette, la place qu'occupait à chaque personnage dans les cérémonies ou dans les cérémonies officielles dans les assemblées. « Il y eut d'abord quelque débat entre M. le Prince et M. de Longueville pour le *rang* » (Cousin, *Mme de Longueville pendant la Fronde*, II, 308). *Grands cérémoniaux.* « Dans le conseil, les *rangs* ne se prennent que par les voix. » Mme de Maintenon, *Lettre à Mme de Villette*, mars. « *Dictionnaire* de Trévoux.

2. Pensée de Descartes, cf. p. 80.

3. *Lustre*, éclat, cf. p. 80, n. 1.

4. Le goût des romans était une chose de ce temps. Mme de Sévigné en gronda jusqu'à sa fille pour *avoir contracté* tout le monde l'avait contracté. Elle écrivait à sa fille : « Je reviens donc à nos lectures ; c'est sous prétexte de *Cléopâtre*, que j'ai gagé d'avoir un songe quelconque dont vous ayez la folie que j'y puisse rien entendre par peine à le comprendre. Vous vous souvenez peut-être assez de mon peu de savoir à quel point je suis bessé des ancients styles ; j'ai quelque humeur pour les bons, et personne n'est plus touchée que moi des charmes de la naïveté. Le style de la Calprenède est un mot en vue de rideaux, de grandes perches de pommes, de nappes mots, je ne sais quoi, [illegible] et quand je prends sur ma table pour lire comme [illegible] de la beauté des sentiments, la violence des passions, la grandeur des événements, et le succès miraculeux de leurs notables opérations, cela m'entraîne comme une petite fée. » 12 juillet 1671.

Aussi pouvait-on sans crainte lui confier les plus grands secrets. Loin du commerce des affaires, et de la société des hommes, ces âmes sans force, aussi bien que sans foi[1], qui ne savent pas retenir leur langue indiscrète! « Ils ressemblent, dit le Sage, à une ville sans murailles, qui est ouverte de toutes parts[2] », et qui devient la proie du premier venu. Que Madame était au-dessus de cette faiblesse! Ni la surprise, ni l'intérêt, ni la vanité, ni l'appât d'une flatterie délicate, ou d'une douce conversation qui souvent épanchant le cœur en fait échapper le secret, n'était capable de lui faire découvrir le sien; et la sûreté qu'on trouvait en cette princesse, que son esprit rendait si propre aux grandes affaires, lui faisait confier les plus importantes.

Ne pensez pas que je veuille, en interprète téméraire des secrets d'État, discourir ici sur le voyage d'Angleterre, ni que j'imite ces politiques spéculatifs[3] qui arrangent suivant leurs idées les conseils[4] des rois, et composent sans instruction[5] les annales de leur siècle. Je ne parlerai de ce voyage glorieux que pour dire que Madame y fut admirée plus que jamais. On ne parlait qu'avec transport de la bonté de cette princesse, qui, malgré les divertissements trop ordinaires dans les cours, lut gagna d'abord tous les esprits. On ne pouvait assez louer son incroyable

1 *Sans foi.* Au sens étymologique : qui ne professe pas la vraie foi.

2 Le latin en note : *Sicut urbes patentes et absque muro omnia ruunt ita vir qui non potest in loquendo cohibere spiritum suum* (Prov., XXV, 28).

3 Les « politiques spéculatifs » de mot désignent ceux qui font des traités sur les matières politiques sans y être employés, qui ont la théorie de l'honneur, il est dans un sens subsistant. L'adjectif *spéculatif* a vieilli, quoi qu'en dise Littré, qui ne trouve [illegible] boutera Sylvain Maréchal, dans [illegible] 1691 [illegible] « Les gens remarquent [illegible] que cela convient fort bien avec le [illegible] d'un ministre qui voulait persuader [illegible] *spéculatifs* que l'alliance de l'Espagne lui fasse [illegible] pour [illegible] Marie-Thérèse d'Autriche [illegible] Bruxelles, [illegible] Arstoppe [illegible] consacre un discours [illegible] *spéculatifs* [illegible] Albert, dit le *Grand* [illegible] p. 72 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les politiques et les [illegible] estos Edit. Gross & Pierre, p. 12 [illegible] 1715).

4 [illegible] 1 [illegible] 502 [illegible] 2

5 *Sans instruction.* Sans documents.

dextérité[1] à traiter les affaires les plus délicates, à guérir ces défiances cachées qui souvent les tiennent en suspens, et à terminer tous les différends d'une manière qui conciliât les intérêts les plus opposés. Mais qui pourra penser sans verser des larmes aux marques d'estime et de tendresse que lui donna le roi son frère? Ce grand roi, plus capable encore d'être touché par le mérite que par le sang, ne se lassait point d'admirer les excellentes qualités de Madame. O plaie irrémédiable! ce qui fut en ce voyage le sujet d'une si juste admiration, est devenu pour ce prince le sujet d'une douleur qui n'a point de bornes. Princesse, le digne lien des deux plus grands rois du monde, pourquoi leur avez-vous été si tôt ravie? Les deux grands rois se connaissent, c'est l'effet des soins[2] de Madame, ainsi leurs nobles inclinations combleront leurs esprits, et la vertu sera entre eux une immortelle médiatrice[3]. Mais si leur union ne perd rien de sa fermeté, nous déplorerons éternellement qu'elle ait perdu son agrément[4] le plus doux, et qu'une princesse si chérie de tout l'univers ait été précipitée dans le tombeau, pendant que la confiance de deux si grands rois l'élevait au comble de la grandeur et de la gloire.

La grandeur et la gloire! l'pouvons-nous encore entendre ces noms dans ce triomphe de la mort? Non, Messieurs,

1 Bahuchet : « Il fût venu lui-même avec moi vous chercher ; si j'eusse su *la dextérité* qu'il a employée à tirer de ville *Lauma* [illegible] ; il aurait eu une *dextérité* pareille à manger les Gaulois » Sévigné dans Bohême : « Oui vos *dextérités* sont nées d'autre part. Puissiez-vous savoir que vos dextérités me font [illegible] » Molière, *Les Fâcheux* IV, 8.

2 *Soins* Cl. p. 577.

3 Voir Henri Martin, *Hist. de France*, t. XII, p. 365, sur le rôle de Louise de Kéroualle et notre *Introd. aux Oraisons funèbres*.

4 *Agrément*, au singulier comme au pluriel est fréquemment employé au XVIIe siècle. Ce qui est certain c'est que avec tous ses *agréments* et tous ses charmes, la donne n'a rien d'insupportable à ces sortes de fêtes et à ces jeux secrets que la reine aux [illegible] goûter » Bourdaloue, *Pensées sur l'amour* « Il avait de l'esprit et de l'*agrément* » Fénelon, [illegible] « Sa conversation [illegible] *agrément* qu'on [illegible] » Secousse, *Romans comiques* [illegible] sans « *Bienséance* » de la fête.

5 *Eulalie* Cl. p. 559.

je ne puis plus soutenir[1] ces grandes paroles, par lesquelles l'arrogance humaine tâche de s'étourdir elle-même pour ne pas apercevoir son néant. Il est temps de faire voir que tout ce qui[2] est mortel, quoi qu'on ajoute par le dehors pour le faire paraître grand, est par son fond incapable d'élévation. Écoutez à ce propos le profond raisonnement non d'un philosophe qui dispute dans une école, ou d'un religieux qui médite dans un cloître; je veux confondre le monde par ceux que le monde même révère le plus, par ceux qui le connaissent le mieux, et ne lui veux donner pour le convaincre que des docteurs assis sur le trône. « O Dieu! dit le Roi Prophète, vous avez fait mes jours mesurables, et ma substance n'est rien devant vous[3]. » Il est ainsi[4]! Chrétiens; tout ce qui se mesure finit, et tout ce qui est né pour finir n'est pas tout à fait sorti du néant où il est sitôt replongé[5]. Si notre être, si notre substance n'est rien, tout ce que nous bâtissons dessus, que peut il être? Ni l'édifice n'est plus solide que le fondement, ni l'accident attaché à l'être plus réel que l'être même. Pendant que la nature nous tient si bas, que peut faire la fortune pour nous élever? Cherchez, imaginez parmi les hommes les différences les plus remarquables; vous n'en trouverez point de moins marquée, ni qui vous paraisse plus effective, que celle qui relève[6] le victorieux au dessus des vaincus qu'il voit étendus à ses pieds. Cependant ce vainqueur, enflé de ses

1. *Soutenir*. Supporter, endurer (t. I, p. 308, n. 5).

2. Emploi du neutre traduisant à tort, ici, l'hébreu (cf. t. I, p. 74, n. 3).

3. Le Latin est ad. *Ecce mensurabiles posuisti dies meos et substantia mea tanquam nihilum ante te*. Ps. XXXVIII, 6.

4. *Il est ainsi*. Il en est... Locution citée à tomes de dissiper. Ainsi dans Saint-Evremond : « *Il est* de l'origine des peuples comme des généalogies des particuliers. » Et dans La Rochefoucauld : « *Il est* de certaines opinions comme des modes... Quelque soin que l'on prenne de les suivre, on court toujours après les dernières. » (Note de M. de Lescure.)

5. Cf. Sonnet *sur la Mort* et la note, t. I, p. 291 : « Tout ce qui se peut passer de plus noble que la substance » est

6. Elève : emploi de ce mot, alors fréquent au XVIe siècle : « *Ses* pensées *relevées* » (cf. t. I, p. 75, n. 3).

titres, tombera lui-même à son tour entre les mains de la mort. Alors ces malheureux vains se rappelleront à leur compagne leur superbe triomphatem ; et du creux[1] de leur tombeau sortira cette voix qui foudroie toutes les grandeurs : « Vous voilà blessé comme nous ; vous êtes devenu semblable à nous[2] ». Que la fortune ne tente donc pas de nous tirer du néant ni de forcer[3] la bassesse de notre nature.

Mais peut-être, au défaut de la fortune, les qualités de l'esprit, les grands desseins, les vastes pensées pourront nous distinguer du reste des hommes. Gardez-vous bien de le croire, parce que toutes nos pensées qui n'ont pas Dieu pour objet sont du domaine de la mort. « Ils mourront, dit le Roi Prophète, et en ce jour périront toutes leurs pensées[5]. » C'est-à-dire, les pensées des conquérants, les pensées des politiques, qui auront imaginé dans leurs cabinets des desseins où[6] le monde entier sera compris. Ils se seront unmis[7] de tous côtés par des précautions infinies ; enfin ils auront tout prévu, excepté leur mort qui emportera en un moment toutes leurs pensées[8]. C'est

1. Du fond humiliant de nos jours, et pathétique au XVIIe siècle. Cf. Bossuet, sermon sur la *Résurrection des morts* (1er p.) : « Au son de cette voix toute puissante qui se fera entendre en un moment de l'Orient jusqu'à l'Occident, et du Septentrion jusqu'au Midi, les os desséchés [...] se trouveront [...] sensiblement [...] dans [...] leurs tombeaux. » — Comparez *Héraclius*, I, 3 : « Qui ne tremble pour tout [...] creux [...] ces cercueils ? » — Racine, *Sat.* VII : « Je ne puis arracher [...] du creux de ces cercueils [...] Que ces vers [...] sont forts que ceux de Pradon ! »

2. *Et tu vulneratus es sicut nos, nostri similis effectus es.* Is., XIV, 10.

3. Faire violence à, surmonter, vaincre. Cf. *Or. funèbre de Condé* : « *Forcer* les respects. » — « Combien de fois [...] les yeux *forçant* ma résistance ! » — Racine, *Alexandre*, IV, 1 : « Assez [...] autres [...] mon *forçant* la destinée. » — Trouveront d'hor. la fatale journée. » — Id., *Iphig.*, IV, 6 : [illegible] p. 11, n. 1.

5. *In illa die peribunt omnes cogitationes eorum.* Ps. CXLV, 4.

6. *Où* [illegible] lesquels. Cf. p. 501, n. 2.

7. *Ils se seront mus.* Au sens [illegible] plus fort et plus *mouvoir* fortifié [illegible] en avant. Cf. Racine, *Sat.* XI : « Ne se pouvant mouvoir en arrière [...] de crainte [...] force et [illegible] se voyant un vaste champ. » — *Qui se tient mort* par beaucoup [illegible] contre [illegible] temps. » — La Fontaine, *Fables*, VI, 3.

8. Cf. [illegible] sermon sur la mort de Madame de Savoie sur la mort de Louvois (26 juin et 16 juillet).

pour cela que l'Ecclesiaste, le roi Salomon[1], fils du roi David (car je suis bien aise de vous faire voir la succession de la même doctrine dans un même trône); c'est, dis-je, pour cela que l'Ecclesiaste, faisant le dénombrement des illusions qui travaillent les enfants des hommes, y comprend la sagesse même, « Je me suis, dit-il, appliqué à la sagesse, et j'ai vu que c'était encore une vanité[2] », parce qu'il y a une fausse sagesse qui, se renfermant dans l'enceinte des choses mortelles, s'ensevelit avec elles dans le néant. Ainsi je n'ai rien fait pour Madame, quand je vous ai représenté tant de belles qualités qui la rendaient admirable au[3] monde, et capable des plus hauts desseins où[4] une princesse pût s'élever. Jusqu'à ce que je commence à vous raconter ce qui l'mit à bien, une si illustre princesse ne paraîtra dans ce discours que comme un exemple le plus grand[5] qu'on se puisse proposer, et le plus capable de persuader aux ambitieux qu'ils n'ont aucun moyen de se distinguer, ni par leur naissance, ni par leur grandeur, ni par leur esprit, puisque la mort, qui égale tout, les domine de tous côtés avec tant d'empire, et que d'une main si prompte et si souveraine elle renverse les têtes les plus respectées.

Considérez, Messieurs, ces grandes puissances que nous regardons de si bas. Pendant que nous troublons

1 Bossuet adopte la tradition hébraïque, rapportée par saint Jérôme, d'après laquelle le livre de l'« Ecclésiaste » aurait été fait par Salomon. On s'accorde aujourd'hui à en attribuer la composition à un écrivain juif du IIIe siècle avant Jésus-Christ, contemporain d'Aristote, qui, ayant vu avec dégoût le peu de solidité des jouissances de la terre, a voulu, par une philosophie chrétienne avant le christianisme, détacher les hommes de ce monde.

2 *Transivi ad contemplandum sapientiam, errorumque cum prudentia, animadverti quod hoc quoque esset vanitas* (Eccl., II, 12, 15).

3 *Admirable au monde.* Voir pour cet emploi de l'adverbe *à* avec un objet, p. 525, n. 7.

4 Voyez t. I, p. 301, n. 2.

5 *Un exemple le plus grand.* Molière fait observer à Vadius que la bonne manière de parler est *une chose la plus grande du monde*. Arnauld dit : « Je suis bien *aise de voir la plus grande partie* de votre ouvrage. » *Bourgeois gentilhomme*, III, 5.

sous leur main. Dieu les frappe pour nous avertir. Leur élévation en est la cause; et il les épargne si peu qu'il ne craint pas de les sacrifier à l'instruction du reste des hommes. Chrétiens, ne murmurez pas si Madame a été choisie pour nous donner une telle instruction. Il n'y a rien ici de rude pour elle, puisque, comme vous le verrez par la suite, Dieu la sauve par le même coup qui nous instruit. Nous devrions être assez convaincus de notre néant, mais s'il faut des coups de surprise[2] à nos cœurs enchantés[2] de l'amour du monde, celui-ci est assez grand et assez terrible. O nuit désastreuse! ô nuit épouvantable, où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante[3] nouvelle : Madame se meurt! Madame est morte[4]! Qui de nous ne se sentit frappé à ce coup[5], comme si quelque tragique accident avait désolé sa

1 Cf. Sermon *sur l'Ambition*, éd. Lass. II, 61 et suiv. (3e p., 2e), « La fortune se plaît de temps en temps à donner le monde par des *coups d'une surprise* terrible et qui peut troubler la sûreté de la raison et les lumières, et ne peut que rarement abattre ses ennemis sans indignité, ses heureux sans malignité. »

2 *Enchantés*. Encore un de ces mots qui avaient dans la langue de Bossuet une force bien plus grande que de nos jours. Cf. *incantator in utilia*, « Ce prêtre *enchanté* par le passé et charmé par ses affaires n'osant lever les yeux vers le ciel » Sermon sur la *Providence* « Quelqu'un est-il *enchanté* de ses sens et de ses pensées trop heureuses? *Le nuage sera de feu et de ténèbres* dans l'air. »

3 *Etonnante*. Cf. p. 142, n. 3.

4 La prédication avait pour sujet la mort du P. Frasse prêchant le 10 mai 1766. Le sermon funèbre de nos Archives, c'est souvent le même passage et la même adresse qui l'ont fait naître, « O jour, ô nouvelle, Dieux! qu'est-ce que j'entends? Le P. Frasse est mort! Qui de nous ne se sentit pas frappé au cœur à la nouvelle inattendue de la plus terrible des morts? Tout effrayé, j'abandonne mon sujet pour courir vers le père des pauvres, pour soulager de tout mon pouvoir le père des orphelins, pour consoler le bon père de ses frères, pour essuyer les larmes de ses yeux, pour arracher ses enfants de dessus son corps, pour les empêcher de se jeter dans la fosse avec lui, pour le retirer de dessous ses pieds sacrés, pour le porter dans mes bras, pour le mettre à couvert de la poussière qui allait le couvrir pour toujours. » Not. de Vol. Voltaire.

Voir au sujet de ce passage Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, et vers. et Rabelais et Marot, p. 367 de la note.)

5 *A ce coup*, cf. p. 535, n. 3.

famille? Au premier bruit d'un mal si étrange, on accourut à Saint-Cloud de toutes parts; on trouve tout consterné, excepté le cœur de cette princesse. Partout on entend des cris; partout on voit la douleur et le désespoir, et l'image de la mort[1]. Le roi, la reine, Monsieur, toute la cour, tout le peuple, tout est abattu, tout est désespéré; et il me semble que je vois l'accomplissement de cette parole du prophète : « Le roi pleurera, le prince sera désolé, et les mains tomberont au peuple de douleur et d'étonnement[2].

Mais et les princes et les peuples gémissaient en vain. En vain Monsieur, en vain le roi même tenait Madame serrée par de si étroits embrassements. Alors ils pouvaient dire l'un et l'autre avec saint Ambroise : *Stringebam brachia sed jam amiseram quam tenebam* : « Je serrais les bras, mais j'avais déjà perdu ce que je tenais[3] ». La princesse leur échappait parmi[4] des embrassements si tendres, et la mort plus puissante nous l'enlevait entre ces royales mains. Quoi donc, elle devait périr sitôt! Dans la plupart des hommes, les changements se font peu à peu, et la mort les prépare ordinairement à son dernier coup. Madame cependant a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs[5]. Le matin elle fleurissait; avec quelles grâces, vous le savez : le soir nous la vîmes séchée; et ces fortes expressions par lesquelles l'Écriture[6] sainte exagère l'inconstance des

1. Cf. Virgile, *En.*, II, 269.
2. *Etonnement.* Cf. plus haut, p. 312, n. 3. — *Rex lugebit, et princeps induetur mœrore, et manus populi terræ conturbabuntur.* (Ezech., VII, 27.)
3. *Stringebam brachia, sed jam perdideram quem tenebam.* (*Orat. de obit. Satyri fratr.*, I, 19.)
4. Cf. p. 298, n. 2.
5. *Homo, sicut fœnum dies ejus, tanquam flos agri sic efflorebit.* (Ps., CII, 15.)
6. Bossuet a lui-même, comme l'observe M. Jacquinet, montré avec bien de l'ingéniosité la beauté délicate de cette expression biblique : « Avouons que nos prophètes ont décrit toutes choses avec un art exquis. Mais ils ont surtout excellé à dépeindre la vanité des choses humaines. Est-il rien de plus délicat que ces mots : *Il fleurira comme la fleur des champs*? Le poète eût pu dire : *la fleur des jardins.* Il a préféré mettre : *la fleur des*

choses humaines, devaient être pour cette princesse si précises et si littérales¹. Hélas! nous composions son histoire de tout ce qu'on peut imaginer de plus glorieux. Le passé et le présent nous garantissaient l'avenir, et on pouvait tout attendre de tant d'excellentes qualités. Elle allait s'acquérir² deux puissants royaumes par des moyens agréables : toujours douce, toujours paisible autant que généreuse et bienfaisante, son crédit n'y aurait jamais été odieux ; on ne l'eût point vue s'attirer³ la gloire avec

champs, [illegible] que les soins dont on [illegible] ne paraissent pas devoir prolonger son existence éphémère. » (Bossuet, *sur les Psaumes*, [illegible].)

1. *Ps.* [illegible], 12. [illegible]

2. *S'acquérir.* [illegible]

3. *S'attirer la gloire.* [illegible]

une ardeur inquiète et précipitée[1], elle l'eût attendue sans impatience, comme sûre[2] de la posséder. Cet attachement qu'elle a montré si fidèle[3] pour le roi jusques à la mort lui en donnait les moyens. Et certes, c'est le bonheur de nos jours, que l'estime se puisse joindre avec le devoir, et qu'on puisse autant s'attacher au mérite et à la personne du prince qu'on en révère la puissance et la majesté. Les inclinations de Madame ne l'attachaient pas moins fortement à tous ses autres devoirs. La passion qu'elle ressentait pour la gloire de Monsieur n'avait point de bornes. Pendant que ce grand prince, marchant sur les pas de son invincible frère, secondait avec tant de valeur et de succès ses grands et héroïques desseins dans la campagne de Flandre[5], la joie de cette princesse était incroyable. C'est ainsi que ses généreuses inclinations la menaient à la gloire par les voies que le monde trouve les plus belles; et si quelque chose manquait encore à son bonheur, elle eût tout gagné par sa dou-

1. *Précipitée*. Le XVIIe siècle tire grand parti de ce mot [illegible] Sermon de Bossuet sur *les Jugements humains* [illegible] *précipitée* [illegible] *précipitées* [illegible] *précipitant* [illegible] *de la langue française*.

2. *Comme sûre*. [illegible] *comme une personne sûre* [illegible]

3. *Cet attachement qu'elle a montré si fidèle*. [illegible]

4. *Joindre avec*. [illegible] Bossuet [illegible]

5. C'est Turenne qui dirigeait les opérations [illegible]

cœur et par sa conduite. Telle était l'agréable histoire que nous faisions pour Madame; et, pour achever ces nobles projets, il n'y avait que la durée de sa vie dont nous ne croyions pas devoir être en peine. Car qui eût pu seulement penser que les années eussent dû manquer à une jeunesse qui semblait si vive[1]? Toutefois c'est par cet endroit que tout se dissipe[2] en un moment. Au lieu de l'histoire d'une belle vie, nous sommes réduits à faire l'histoire d'une admirable mais triste mort. A la vérité, Messieurs, rien n'a jamais égalé la fermeté de son âme, ni ce courage paisible qui, sans faire effort pour s'élever, s'est trouvé par sa naturelle situation au-dessus des accidents les plus redoutables. Oui, Madame fut douce envers la mort, comme elle l'était envers tout le monde. Son grand cœur ni ne s'aigrit, ni ne s'emporta contre elle. Elle ne la brave non plus[3] avec fierté, contente de l'envisager[4] sans émotion et de la recevoir sans trouble. Triste consolation, puisque, malgré ce grand courage, nous l'avons perdue! C'est la grande vanité des choses humaines. Après que, par le dernier[5] effet de notre cou-

1. Si vive. Si pleine de vie. [illegible] de l'Église [illegible] la postérité [illegible] qui s'étaient [illegible] passés [illegible] les plus [illegible] des [illegible] de [illegible] XIV [illegible] ... *Sur l'unité de l'Église.* [illegible] *Des Esprits forts* [illegible] 180.

2. En un moment [illegible] p. 50.

3. *Elle ne la brave non plus.* Bossuet [illegible] *non plus* [illegible] *n'a plus* [illegible] jour de repos, il n'a pas [illegible] *Toussaint*, 1669. [illegible] *n'a plus* [illegible] M. Jurine. [illegible] *instants.*

4. *Envisager.* [illegible] Pour [illegible] *IV*, 3. [illegible] 95. [illegible]

5. *Le dernier effet.* [illegible] plus grand [illegible] *dernier* [illegible]

rage, nous avons, pour ainsi dire, surmonté la mort, elle éteint en nous jusqu'à ce courage par lequel nous semblions la défier. La voilà, malgré ce grand cœur, cette princesse si admirée et si chérie; la voilà telle que la mort nous l'a faite[1] : encore ce reste tel quel va-t-il disparaître, cette ombre de gloire va s'évanouir; et nous l'allons voir dépouillée même de cette triste décoration[2]. Elle va descendre à[3] ces sombres lieux, à ces demeures souterraines, pour y dormir dans la poussière avec les grands de la terre, comme parle Job[4]; avec ces rois et ces princes anéantis, parmi lesquels à peine peut-on la placer, tant les rangs y sont pressés, tant la mort est prompte à remplir ces places[5]. Mais ici notre imagination nous abuse encore. La mort ne nous laisse pas assez de corps pour occuper quelque place, et on ne voit là que les tombeaux qui fassent quelque figure. Notre chair change bientôt de nature : notre corps prend un autre nom; même celui de cadavre[6], dit Tertullien, parce qu'il

tré). « Montre d'un vrai Romain la *dernière* vigueur. » Corneille, *Cinna*, IV, 6. « C'est là où vous verrez la *dernière* bénignité de la conduite de nos pères. » Pascal, *Provinciales*, 9. « Je vous vois accabler un homme de caresses || Et témoigner pour lui les *dernières* tendresses. » Molière, *Misanthrope*, acte I, 1.

1. Voir le commentaire bien raffiné que Chateaubriand a fait de ce mot (*Génie du Christianisme*, 3e partie, livre IV, chapitre IV).

2. *Décoration*. Voir l'appendice de notre *Introduction*.

3. *A* avec le sens de *dans*. Cf. p. 301, n. 3.

4. « Ils dormiront dans la poussière », dit en effet le Livre de Job, XXI, 26 : mais il ajoute : « et les vers les couvriront ». Bossuet n'ose aller jusque-là. Un contemporain, Fromentières, l'osait, avec plus de brutalité, il est vrai, que de bonheur, annonçant aux dames de la cour que « les vers et les serpents « grouilleront » demain « aux places « du vermillon et des frisures ».

5. En effet le caveau était tellement rempli en 1683 que pour y faire place à Marie-Thérèse, il fallut l'agrandir.

6. Il est nécessaire de comparer ce passage avec le Sermon *sur la Mort* de 1662, éd. cl. Hachette, p. 293, qui finit ainsi : « Il n'y aura plus sur la terre aucuns vestiges de ce que nous sommes. La chair changera de nature; le corps prendra un autre nom, « même celui de cadavre « ne lui demeurera pas longtemps, « il deviendra, dit Tertullien, un je « ne sais quoi qui n'a plus de nom « dans aucune langue », tant il est vrai que tout meurt en lui, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux restes. » Cf. aussi *Or. fun.* du P. Bourgoing, *supra*.

nous montre encore quelque forme humaine, ne lui demeure pas longtemps; il devient un je ne sais quoi, qui n'a plus de nom dans aucune langue, tant il est vrai que tout meurt en lui, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux restes.

C'est ainsi que la puissance divine, justement irritée contre notre orgueil, le pousse jusqu'au néant, et que, pour égaler à jamais les conditions, elle ne fait de nous tous qu'une même cendre. Peut-on bâtir sur ces ruines? Peut-on appuyer quelque grand dessein sur ce débris[2] inévitable des choses humaines? Mais quoi, Messieurs, tout est-il donc désespéré pour nous? Dieu, qui foudroie toutes nos grandeurs jusqu'à les réduire en poudre[3], ne nous laisse-t-il aucune espérance? Lui, aux yeux de qui rien ne se perd, et qui suit toutes les parcelles de nos corps, en quelque endroit écarté du monde que la corruption ou le hasard les jette[4], verra-t-il périr sans ressource ce qu'il a fait capable de le connaître et de l'aimer? Ici un nouvel ordre de choses se présente à moi, les ombres de la mort se dissipent : « les voies me sont ouvertes à la véritable vie[5] ». Madame n'est plus dans le tombeau; la mort, qui semblait tout détruire, a tout établi[7] : voici le secret de l'Ecclésiaste, que je vous avais marqué[8] dès le commencement de ce discours, et dont il faut maintenant découvrir le fond.

1. [illegible]

2. [illegible] débris [illegible] *Mithridate* [illegible]

3. *Poudre* [illegible] p. 98 [illegible]

4. [illegible] *la Résurrection dernière* [illegible]

5. [illegible] personnes [illegible]

6. [illegible] *Notas mihi fecisti* [illegible] Ps. XV [illegible]

7. *Établir* [illegible] *stabilire*, [illegible]

8. *Marque* [illegible]

Il faut donc penser, Chrétiens, qu'outre le rapport que nous avons du côté du corps avec la nature changeante et mortelle, nous avons d'un autre côté un rapport intime, et une secrète affinité avec Dieu, parce que Dieu même a mis quelque chose en nous, qui peut confesser la vérité de son être, en adorer la perfection, en admirer la plénitude; quelque chose qui peut se soumettre à sa souveraine puissance, s'abandonner à sa haute et incompréhensible sagesse, se confier en sa bonté, craindre sa justice, espérer son éternité. De ce côté, Messieurs, si l'homme croit avoir en lui de l'élévation, il ne se trompera pas. Car comme il est nécessaire que chaque chose soit réunie à son principe, et que c'est pour cette raison, dit l'Ecclésiaste, « que le corps retourne à la terre, dont il a été tiré[1] » : il faut, par la suite du même raisonnement, que ce qui porte en nous la marque divine[2], ce qui est capable de s'unir à Dieu, y[3] soit aussi rappelé. Or, ce qui doit retourner à Dieu, qui est la grandeur primitive et essentielle, n'est-il pas grand et élevé? C'est pourquoi, quand je vous ai dit que la grandeur et la gloire n'étaient parmi nous que des noms pompeux, vides de sens et de

connaître. Beaucoup plus fréquent dans ce sens au XVIIe siècle que de nos jours : « Je lui ai *marqué* qu'il eût à faire telle chose.... Je ne goûte point la raison que vous m'avez *marquée* dans votre lettre. » *Dict. de l'Acad.*, 1694. Cf. La Bruyère : « Ces deux-ci (ces deux rondeaux) qu'une tradition nous a conservés, sans nous en *marquer* le temps ni l'auteur. » II, 216 (*Grands écrivains*). Cf. p. 550, n. 3.

1. *Revertatur pulvis ad terram suam, unde erat.* (Eccl., XII, 7.) — *Spiritus redeat ad Deum, qui dedit illum.* (Ibid.)

2. Idée familière à Bossuet. Voir à ce propos la Méditation de 1648 *sur le Bonheur des Elus*; voir aussi le Sermon de 1662 *sur la Mort*, etc.

3. *Y soit rappelé.* Soit rappelé à Dieu. Au XVIIe siècle le pronom *y*, comme le pronom *en*, pouvait représenter des personnes : « Il n'y a homme au monde qui soit à vous si véritablement que j'*y* suis. » La Rochefoucauld, III, 138 (*Grands écrivains*). « Jésus-Christ peut être pressé; ceux qui vont à lui lentement n'*y* peuvent atteindre. » « Lui (le chevalier de Grignan) qu'on ne peut connaître sans s'*y* attacher. » Sévigné, 29 juin 1689. — Vaugelas avait pourtant blâmé comme une faute, « commune », il est vrai, « parmi les courtisans », cet emploi de *y*. (*Remarques sur la langue française*, 1647), édit. Chassang. Cf. Brachet et Dussouchet, *Gram. française, cours sup.* p. 538.

choses, je regardais le mauvais usage que nous faisons de ces termes. Mais, pour dire la vérité dans toute sa étendue, ce n'est ni l'erreur ni la vanité qui ont inventé ces noms magnifiques; au contraire, nous ne les aurions jamais trouvés, si nous n'en avions porté le fonds en nous-mêmes. Car où prendre ces nobles idées dans le néant? La faute que nous faisons n'est donc pas de nous être servis de ces noms; c'est de les avoir appliqués à des objets trop indignes. Saint Chrysostome a bien compris cette vérité, quand il a dit : « Gloire, richesses, noblesse, puissance, pour les hommes du monde ne sont que des noms, pour nous, si nous servons Dieu, ce seront des choses. Au contraire, la pauvreté, la honte, la mort, sont des choses trop effectives et trop réelles pour eux; pour nous, ce sont seulement des noms, parce que celui qui s'attache à Dieu ne perd ni ses biens, ni son honneur, ni sa vie. Ne vous étonnez donc pas que l'Ecclésiaste ait si souvent : « Tout est vanité » s'explique : « Tout est vanité sous le soleil[2] »; c'est-à-dire, tout ce qui est mesuré par les années, tout ce qui est emporté par la rapidité du temps. Sortez du temps et du changement, aspirez à l'éternité; la vanité ne vous tiendra plus asservis. Ne vous étonnez pas si le même Ecclésiaste[3] méprise tout en nous, jusqu'à la sagesse, et ne trouve rien de meilleur que de goûter en repos le fruit de son travail. La sagesse dont il parle est-elle bien cette sagesse insensée, ingénieuse à se tourmenter, habile à se tromper elle-même, qui se corrompt[4] dans le présent, qui s'égare dans l'avenir, qui

1 *Homil.* LVIII et LIX *in Matth.* [illegible]

2 *Eccl.* I, 2 [illegible], III, 11.

3 *Eccl.* I, 17 [illegible], II, 24.

4 *Se corrompt dans le présent* [illegible] *corrompre* [illegible]

[illegible] conservé dans la [illegible] « Quand le [illegible] du [illegible] [illegible] *Thrésor de la langue française*, 1680, [illegible]

par beaucoup de raisonnements et de grands efforts ne fait que se consumer inutilement en amassant des choses que le vent emporte. « Hé! s'écrie ce sage roi, y a-t-il rien de si vain[1]? » Et n'a-t-il pas raison de préférer la simplicité d'une vie particulière[2], qui goûte doucement et innocemment ce peu de biens que la nature nous donne, aux soucis et aux chagrins des avares, aux songes inquiets des ambitieux? « Mais cela même, dit-il, ce repos, cette douceur de la vie, est encore une vanité[3] », parce que la mort trouble et emporte tout. Laissons-lui donc mépriser tous les états de cette vie, puisque enfin, de quelque côté qu'on s'y tourne, on voit toujours la mort en face, qui couvre de ténèbres tous nos plus beaux jours. Laissons-lui égaler le fou et le sage; et même, je ne craindrai pas de le dire hautement en cette chaire, laissons-lui confondre l'homme avec la bête : *Unus interitus est hominis et jumentorum*[4]. En effet, jusqu'à ce que nous ayons trouvé la véritable sagesse, tant que nous regarderons l'homme par les yeux du corps, sans y démêler par l'intelligence ce secret principe de toutes nos actions[5], qui, étant capable de s'unir à Dieu, doit nécessairement y retourner, que verrons-nous autre chose dans notre vie que de folles inquiétudes? et que verrons-nous dans notre mort qu'une vapeur qui s'exhale, que des esprits[6] qui s'épuisent, que des ressorts qui se

Quinte-Curce, III, 4. « *Arsanes igni ferroque Ciliciam vastat, quidquid usui esse potest* corrumpit. » Vaugelas traduit ainsi ce passage : « Arsane met le feu partout et *corrompt* (détruit) tout ce qui peut servir à l'usage des hommes. » (Note de l'édit. Jacquinet.)

1. *Et est quidquam tam vanum?* (Eccl., II, 19.)

2. Une vie privée. « On dit qu'un homme est *particulier* pour dire qu'il n'aime pas à voir le monde, qu'il se communique à peu de gens. » Dict. de l'Acad. franç., 1694.

3. *Vidi quod hoc quoque esset vanitas.* (Ibid., II, 1 ; XI, 8, 10.)

4. *Eccl.*, III, 19.

5. Voir les mêmes idées dans le Sermon *sur la Mort.*

6. Souvenir de la théorie cartésienne. « *Esprits* au pluriel sont de petits corps légers, chauds et invisibles, qui portent la vie et le sentiment dans les parties de l'animal. » *Dict. de l'Académie*, 1694. « Quand les Perses vinrent à la Grèce, ils trouvèrent des armées

démontent et se déconcertent[1], enfin qu'une machine qui se dissout[2] et qui se met en pièces? Ennuyés de ces vanités, cherchons ce qu'il y a de grand et de solide en nous. Le Sage nous l'a montré dans les dernières paroles de l'Ecclésiaste; et bientôt Madame nous le fera paraître dans les dernières actions de sa vie. « Crains Dieu, et observe ses commandements; car c'est là tout l'homme[3] »; comme s'il disait : ce n'est pas l'homme que j'ai méprisé, ne le croyez pas; ce sont les opinions, ce sont les erreurs par lesquelles l'homme abusé se déshonore lui-même. Voulez-vous savoir en un mot ce que c'est que l'homme? Tout son devoir, tout son objet, toute sa nature, c'est de craindre Dieu : tout le reste est vain, je le déclare; mais aussi tout le reste n'est pas l'homme. Voici[4] ce qui est réel et solide, et ce que la mort ne peut enlever : car, ajoute l'Ecclésiaste : « Dieu examinera dans son jugement tout ce que nous aurons fait de bien et de mal[5] ». Il est donc maintenant aisé de concilier toutes choses. Le Psalmiste dit[6] « qu'à la mort périront toutes nos pensées »; oui : celles que nous aurons laissé

[illegible] à la vérité [illegible] corps [illegible] où il [illegible] esprits [illegible] *Histoire universelle*, III [illegible] esprits [illegible] 12 [illegible] esprits [illegible]

1. *Des ressorts qui se déconcertent.* [illegible] *Méditations sur l'Évangile* [illegible] *Des jugements déconcertés* [illegible] *déconcertent* [illegible] *de Dieu* [illegible]

2. *Une machine qui se dissout.* [illegible] *Il n'y a rien que le [illegible] dissoudre* [illegible]

3. *Eccl.*, XII, 13.

4. *Voici* se rapporte à ce qui précède [illegible] du XVIIe siècle ne font [illegible]

5. *Eccl.*, XI, 14.

6. *Ps.*, CXLV, 4.

emporter au monde[1] dont la figure[2] passe et s'évanouit. Car encore que notre esprit soit de nature à vivre toujours, il abandonne à la mort tout ce qu'il consacre aux choses mortelles; de sorte que nos pensées, qui devraient être incorruptibles du côté de leur principe, deviennent périssables du côté de leur objet. Voulez-vous sauver quelque chose de ce débris[3] si universel, si inévitable? Donnez à Dieu vos affections; nulle force ne vous ravira ce que vous aurez déposé en ces mains divines. Vous pourrez hardiment mépriser la mort, à l'exemple de notre héroïne chrétienne. Mais afin de tirer d'un si bel exemple toute l'instruction qu'il nous peut donner, entrons dans une profonde considération[4] des conduites[5] de Dieu sur elle, et adorons en cette princesse le mystère de la prédestination et de la grâce.

Vous savez que toute la vie chrétienne, que tout l'ouvrage de notre salut est une suite continuelle de miséricordes[6] : mais le fidèle interprète du mystère de la grâce, je veux dire le grand Augustin, m'apprend cette véritable et solide théologie, que c'est dans la première grâce, et dans la dernière, que la grâce se montre grâce; c'est-à-dire que c'est dans la vocation qui nous prévient[7] et dans la persévérance finale qui nous couronne, que la bonté qui nous sauve paraît toute gratuite et

1. *Laissé emporter au monde.* Cet emploi de *à* pour signifier *par* est fréquent après le verbe *laisser* : « Ne vous *laissez* pas séduire *à* Satan. » Bossuet. « Et ne vous *laissez* pas séduire *à* vos bontés. » Molière (*Femm. sav.*, V, 2). Cf. p. 41, n. 1.

2. *Dont la figure passe....* C'est le langage même de l'Ecriture : *Præterit figura hujus mundi*, I Cor., VII, 31. Cf. p. 176, n. 7.

3. *Ce débris.* Cf. supra, p. 44, n. 2.

4. Examen. Cf. p. 7, n. 2.

5. Cf. Pascal, *Pensées* : « Il me semble seulement que cette lettre contenait en substance quelques particularités de la *conduite* de Dieu *sur* la vie et la maladie. » — « Voilà les admirables *conduites* de la sagesse de Dieu *sur* la vie des saints. » V. pour l'emploi fréquent au XVIIe siècle du mot *conduite* au sens d'*action de conduire*, plus loin, p. 506, n. 1, et pour les pluriels abstraits, p. 545, n. 5.

6. Cf. p. 545, n. 5.

7. Qui, la première, prenant les devants, nous porte à faire de bonnes actions. On distingue, en théologie, la grâce *prévenante*, *gratia præveniens*.

toute pure. En effet, comme nous changeons deux fois d'état, en passant premièrement des ténèbres à la lumière, et ensuite de la lumière imparfaite de la foi à la lumière consommée[1] de la gloire ; comme c'est la vocation qui nous inspire la foi, et que c'est la persévérance qui nous transmet[2] à la gloire, il a plu à la divine bonté de se marquer elle-même au commencement de ces deux états par une impression[3] illustre[4] et particulière, afin que nous confessions que toute la vie du chrétien, et dans le temps qu'il espère, et dans le temps qu'il jouit, est un miracle de grâce. Que ces deux principaux moments de la grâce ont été bien marqués par les merveilles que Dieu a faites pour le salut éternel de Henriette d'Angleterre! Pour la donner à l'Église, il a fallu renverser tout un grand royaume. La grandeur de la maison d'où elle est sortie n'était pour elle qu'un engagement[5] plus étroit dans le schisme de ses ancêtres ; disons, des derniers de ses ancêtres, puisque tout ce qui[6] les précède, à remonter jusqu'aux premiers temps, est si pieux et si catholique. Mais si les

1. *La lumière consommée.* Parfaite. [illegible] p. 368. [illegible]

2. Nous [illegible] qui [illegible] *trans-* [illegible] passer, arriver [illegible] [illegible] *transmis* [illegible] Corneille, *Sermons* [illegible] C'est [illegible] que Jésus-Christ [illegible] *trans-* [illegible] Nouveau [illegible] *transmet* [illegible] [illegible] Mont[illegible]

3. *Impression.* Empreinte. Cf. p. 337 [illegible]

4. Éclatante. Cf. p. [illegible]

5. *Un engagement plus étroit.* [illegible] schisme [illegible] *engagement* [illegible] l'obligation [illegible] bon esprit [illegible] *engagement* [illegible] La Bruyère [illegible] *engagements* [illegible] Massillon, *Sur la vocation* [illegible]

6. [illegible] fréquent au [illegible] *qui* [illegible] des personnes. Cf. p. 751. [illegible]

lois de l'État s'opposent à son salut éternel, Dieu ébranlera tout l'État pour l'affranchir de ces lois. Il met les âmes à ce prix; il remue le ciel et la terre pour enfanter ses élus[1]; et comme rien ne lui est cher que ces enfants de sa dilection[2] éternelle, que ces membres inséparables de son Fils bien-aimé, rien ne lui coûte, pourvu qu'il les sauve. Notre princesse est persécutée avant que de naître, délaissée aussitôt que mise au monde, arrachée, en naissant, à la piété d'une mère catholique, captive, dès le berceau, des ennemis implacables de sa maison; et ce qui était plus déplorable, captive des ennemis de l'Église; par conséquent destinée premièrement par sa glorieuse naissance, et ensuite par sa malheureuse captivité, à l'erreur et à l'hérésie. Mais le sceau de Dieu était sur elle. Elle pouvait dire avec le Prophète[3] : « Mon père et ma mère m'ont abandonnée; mais le Seigneur m'a reçue en sa protection. Délaissée de toute la terre dès ma naissance, je fus comme jetée entre les bras de sa providence paternelle; et dès le ventre de ma mère il se déclara mon Dieu. » Ce fut à cette garde fidèle que la reine sa mère commit ce précieux dépôt. Elle ne fut point trompée dans sa confiance. Deux ans après, un coup imprévu et qui tenait du miracle, délivra la princesse des mains des rebelles. Malgré les tempêtes de l'Océan, et les agitations encore plus violentes de la

1. C'est là encore une idée chère à Bossuet. Tout, dans l'histoire, comme dans l'univers matériel, est fait en vue des *élus*, de leur salut, de leur félicité éternelle. Dès 1648, dans une méditation curieuse sur la Béatitude des Saints, il écrivait : « Les peuples ne durent que tant qu'il y a des élus à tirer de leur multitude. »

2. *Dilection*. « Amour, charité. Terme de dévotion. La *dilection* du prochain. C'est aussi un terme dont le pape et l'empereur se servent en écrivant à certains princes. Salut et *dilection*. J'ai écrit à votre *dilection*. » Dict. de l'Académie, 1694. — « Servons-le donc (J.-C.), fidèles, dans la liberté de la sainte *dilection*. » Bossuet, IIe *serm. sur la Circoncision*. « Il n'y a rien de plus noble dans l'Evangile que cette loi de *dilection* (aimer nos ennemis). Fléchier (dans Littré).

3. *Pater meus et mater mea dereliquerunt me; Dominus autem assumpsit me. — In te projectus sum ex utero; de ventre matris meæ Deus meus es tu.* (Ps. XXVI, 10, XXI, 11.)

terre, Dieu la prenant sur ses ailes, comme l'aigle prend ses petits, la porta lui-même dans ce royaume, lui-même la posa dans le sein de la reine sa mère, ou plutôt dans le sein de l'Église catholique. Là elle apprit les maximes de la piété véritable, moins par les instructions qu'elle y recevait, que par les exemples vivants de cette grande et religieuse reine. Elle a imité ses pieuses libéralités. Ses aumônes toujours abondantes se sont répandues principalement sur les catholiques d'Angleterre, dont elle a été la fidèle protectrice. Digne fille de saint Édouard[1] et de saint Louis, elle s'attacha du fond de son cœur à la foi de ces deux grands rois. Qui pourrait assez exprimer le zèle dont elle brûlait pour le rétablissement de cette foi dans le royaume d'Angleterre où l'on en conserve encore tant de précieux monuments? Nous savons qu'elle n'eut pas craint d'exposer sa vie pour un si pieux dessein, et le ciel nous l'a ravie. O Dieu! que prépare ici votre éternelle providence? Me permettez-vous, ô Seigneur, d'envisager en tremblant vos saints et redoutables conseils[2]? Est-ce que les temps de confusion ne sont pas encore accomplis? Est-ce que le crime qui fit céder vos vérités saintes à des passions malheureuses[3] est encore devant vos yeux, et que vous ne l'ayez pas assez puni par un aveuglement de plus d'un siècle? Nous ravissez-vous Henriette, par un effet du même jugement qui abrège les jours de la reine Marie[4], et son règne si favorable à l'Église? ou bien voulez-vous triompher seul? et en nous ôtant les moyens dont nos désirs se flattaient, réservez-vous dans les temps marqués par votre prédestination[5] éternelle de secrets retours à l'État et à la mai-

1. Édouard le Confesseur, roi saxon d'Angleterre (1041-1066).
2. *Conseils*, Cf. p. 502, n. 2.
3. Sur les vraies causes du [illegible] Henri VIII, voir l'*Histoire des Variations*, livres VII et X, et notre ouvrage sur *Bossuet historien du protestantisme*, p. 590-594.
4. La reine Marie, fille de Henri VIII et au contraire de son père très [illegible] au catholicisme, ne régna que [illegible] 1553-1558.
5. *Prédestination*, ce dessein [illegible] de

son d'Angleterre? Quoi qu'il en soit[1], ô grand Dieu! recevez-en aujourd'hui les bienheureuses prémices en la personne de cette princesse. Puisse toute sa maison et tout le royaume suivre l'exemple de sa foi! Ce grand roi, qui remplit de tant de vertus le trône de ses ancêtres[2], et fait louer tous les jours la divine main qui l'y a rétabli comme par miracle, n'improuvera[3] pas notre zèle, si nous souhaitons devant Dieu que lui et tous ses peuples soient comme nous. *Opto apud Deum..., non tantum te, sed etiam omnes.... fieri tales, qualis et ego sum.* Ce souhait est fait pour les rois, et saint Paul étant dans les fers le fit la première fois en faveur du roi Agrippa[4]; mais saint Paul en exceptait ses liens,

conduire par sa grâce certains hommes au salut éternel. » Bergier, *Dict. de théologie*.

1. Au moment où Bossuet prononçait ces paroles, la maison royale d'Angleterre était déjà divisée par le retour de quelques-uns de ses membres à la foi catholique. Une année avant la mort de Henriette, le duc d'York avait déclaré au roi, son frère, sa résolution arrêtée d'abjurer le protestantisme : Charles répondit qu'il était disposé à entrer dans la même voie, pourvu que le roi de France s'engageât à le soutenir contre toute résistance de ses sujets. Une négociation fut donc entamée, et le 22 mai 1670 les commissaires des deux rois signèrent le traité dont il est parlé plus haut (voir la *notice*, p. 140-141). Charles resta protestant; le duc d'York persévéra dans sa résolution. On apprit bientôt que la duchesse mourante avait refusé les secours de son confesseur protestant. Deux ans après (1685), le bruit se répandit que Jacques venait d'épouser en secondes noces une princesse catholique, sœur du duc régnant de Modène. Aussitôt les services militaires du duc d'York furent oubliés : l'opposition se souleva contre lui avec violence : il dut renoncer à ses emplois et se retirer à Bruxelles : deux fois les Communes proposèrent son exclusion du trône. Il succéda cependant à Charles; mais le prince d'Orange, son gendre, n'eut qu'à se présenter en Angleterre pour le renverser.

2. Sur cet éloge, très peu mérité, de Charles II, voir la *notice* de l'*Or. funèbre*, la note 5 de la p. 122, le renvoi de la n. 2 de la p. 155; et Macaulay, *Essai* sur Milton, *Œuvres diverses*, tr. Am. Pichot, t. I.

3. Ne désapprouvera pas. « Ils ont raison *d'improuver* ce sentiment. » Pascal, *Provinciales*, IX. « C'est un mariage tellement *improuvé* que je crois qu'on ne verra plus la mère. » Sévigné. « Il y a déjà longtemps que l'on *improuve* les médecins et que l'on s'en sert. » La Bruyère, II. 197 (*Grands écrivains*).

4. *Act. Apost.*, XXVI, 28 et 29. — Agrippa : roi de Judée, devant lequel saint Paul fut amené, après avoir été retenu deux ans captif à Césarée par le gouverneur romain.

exceptis vinculis his : et nous, nous souhaitons principalement que l'Angleterre, trop libre dans sa croyance, trop heureuse[1] dans ses sentiments, soit enchaînée comme nous de ces heureux liens qui empêchent l'orgueil humain de s'égarer dans ses pensées, en le captivant[2] sous l'autorité du Saint Esprit et de l'Église.

Après vous avoir exposé le premier effet de la grâce de Jésus-Christ en notre princesse, il me reste, Messieurs, de[3] vous faire considérer le dernier qui couronnera tous les autres. C'est par cette dernière grâce que la mort change de nature pour les chrétiens, puisqu'au lieu qu'elle semblait être faite pour nous dépouiller de tout, elle commence, comme dit l'Apôtre[4], à nous revêtir, et nous assure éternellement la possession des biens véritables. Tant que nous sommes détenus[5] dans cette demeure mortelle, nous vivons assujettis aux changements, parce que, si vous me permettez de parler ainsi, c'est la loi du pays que nous habitons; et nous ne possédons aucun bien, même dans l'ordre de la grâce, que nous ne puissions perdre un moment après par la mutabilité naturelle de nos désirs. Mais aussitôt qu'on cesse pour nous de compter les heures, et de mesurer notre vie par les jours et par les années, sortis des figures[6]

---

1. *Trop heureuse*. Bergier se met avec raison au XVIe siècle. Bossuet emploie quelquefois ce mot dans le sens de nos jours : « Les explications *heureuses* font connoître... » (*Hist. des Variations*, II, 1). Il dit encore : « Ce qui est plus heureux encore... » (*Ibid.*, XI, 20). Mais on trouve aussi dans le même *Discours sur l'histoire universelle* (XVe époque, 1re partie) : « Ils sont trop heureux. »

2. *Captivant*. Saint Paul, II Cor., X, 5 : *In captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi*.

3. *De*. Bossuet supprime souvent cette préposition devant un infinitif. Voir II, 111, 1; III, 1; V, 3.

4. *Revêtir*. Dans ses sermons, Bossuet emploie plus souvent que celui-là, qui est du XVIIe siècle, le mot *revêtement*, qui est plus conforme à l'étymologie.

5. *Détenus*. Mot très employé aux XVIe et XVIIe siècles. Bossuet l'emploie souvent dans ses sermons : « Tous ces *détenus* [les esprits] sont à peu près avec eux en même état... » (*Sermon pour la Fête-Dieu*, 1680).

6. Les trois premières éditions portent : « sans se mettre en peine de cette *figure* ». Au lieu de cette phrase, qui paraît vraiment dénuée de sens, nous avons adopté la leçon que donne l'édition de 1704 : « sans se mettre en peine de la figure », qui est conforme à celle du Sermon *sur la Mort* (1er point).

qui passent et des ombres qui disparaissent, nous arrivons au règne de la vérité où nous sommes affranchis de la loi des changements. Ainsi notre âme n'est plus en péril, nos résolutions ne vacillent plus : la mort, ou plutôt la grâce de la persévérance finale, a la force de les fixer; et de même que le testament de Jésus-Christ, par lequel il se donne à nous, est confirmé à jamais, suivant le droit des testaments et la doctrine de l'Apôtre[1], par la mort de ce divin testateur; ainsi la mort du fidèle fait que ce bienheureux testament, par lequel de notre côté nous nous donnons au Sauveur, devient irrévocable. Donc, Messieurs, si je vous fais voir encore une fois Madame aux prises avec la mort, n'appréhendez rien pour elle; quelque cruelle que la mort vous paraisse, elle ne doit servir à cette fois[2] que pour accomplir l'œuvre de la grâce et sceller en cette princesse le conseil[3] de son éternelle prédestination. Voyons donc ce dernier combat[4]; mais encore un coup affermissons-nous. Ne mêlons point de faiblesse à une si forte action, et ne déshonorons point par nos larmes une si belle victoire. Voulez-vous voir combien la grâce qui a fait triompher Madame a été puissante? voyez combien la mort a été terrible. Premièrement elle a plus de prise sur une princesse qui a tant à perdre. Que d'années elle va ravir à cette jeunesse! que de joie elle enlève à cette fortune! que de gloire elle ôte à ce mérite! D'ailleurs, peut-elle venir ou plus prompte ou plus cruelle? C'est ramasser toutes ses forces, c'est unir tout ce qu'elle a de plus redoutable, que de joindre, comme elle fait, aux plus vives douleurs l'attaque la plus imprévue. Mais quoique, sans menacer et sans avertir, elle se fasse sentir tout entière dès le premier coup, elle trouve la princesse prête. La grâce

1. *Hebr.*, IV, 15.
2. *A cette fois*. Cf. pp. 118 et 331.
3. *Conseil*. Cf. p. 302.
4. On a rapproché avec raison de ce passage un bel endroit de Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Cheruel et Régnier, t. IX, p. 226, à propos de la mort prématurée du duc de Bourgogne.

plus active encore l'a déjà mise en défense. Ni la gloire ni la jeunesse n'auront un soupir. Un regret immense de ses péchés ne lui permet pas de regretter autre chose. Elle demande le crucifix sur lequel elle avait vu expirer la reine sa belle-mère, comme pour y recueillir les impressions[1] de constance et de piété que cette âme vraiment chrétienne y avait laissées avec les derniers soupirs[2]. A la vue d'un si grand objet, n'attendez pas de cette princesse des discours étudiés et magnifiques : une sainte simplicité fait ici toute la grandeur. Elle s'écrie : « O mon Dieu, pourquoi n'ai-je pas toujours mis en vous ma confiance ? » Elle s'afflige, elle se rassure, elle confesse humblement et avec tous les sentiments d'une profonde douleur que de ce jour seulement elle commence à connaître Dieu, n'appelant pas le connaître que de regarder encore tant soit peu le monde. Qu'elle nous parut au-dessus de ces lâches chrétiens qui s'imaginent avancer leur mort quand ils préparent leur confession, qui ne reçoivent les saints sacrements que par force, dignes certes de recevoir pour leur jugement ce mystère de piété qu'ils ne reçoivent qu'avec répugnance. Madame appelle les prêtres plutôt que les médecins. Elle demande d'elle-même les sacrements de l'Église, la Pénitence avec componction, l'Eucharistie avec crainte et puis avec confiance, la sainte onction des mourants avec un pieux empressement. Bien loin d'en être effrayée, elle veut la recevoir avec connaissance, elle écoute l'explication de ces saintes cérémonies, de ces prières apostoliques qui, par une espèce de charme divin, suspendent les douleurs les plus violentes, qui font oublier la mort (je l'ai vu souvent) à qui les écoute avec foi, elle les suit, elle s'y conforme ; on lui voit paisiblement présenter son corps à cette huile sacrée, ou plutôt au sang de Jésus, qui

1. *Impressions* [illegible] *Crucifix* [illegible] s'être rappelé [illegible] passage.

coude si abordamment avec cette précieuse bigote. Ne croyez pas que ses excessives et insupportables douleurs aient tant soit peu troublé sa grande âme. Ah! je ne veux plus tant admirer les braves ni les conquérants. Madame m'a fait connaître la vérité de cette parole du sage[1] : « Le patient vaut mieux que le fort[2], et celui qui dompte son cœur vaut mieux que celui qui prend des villes. » Combien a-t-elle été maîtresse du sien! Avec quelle tranquillité a-t-elle satisfait à tous ses devoirs! Rappelez en votre pensée ce qu'elle dit à Monsieur[3]. Quelle force! quelle tendresse! O paroles qu'on voyait sortir de l'abondance d'un cœur qui se sentait au-dessus de tout, paroles que la mort présente et que bien plus présent encore ont consacrées, sincère production[4] d'une âme qui, tenant au ciel, ne doit plus rien à la terre que la vérité, vous vivrez éternellement dans la mémoire des hommes, mais surtout vous vivrez éternellement dans le cœur de ce grand prince. Madame ne peut plus résister aux larmes qu'elle lui voit répandre. Invincible par tout autre endroit[5], ici elle est contrainte de céder. Elle prie Monsieur de se retirer parce qu'elle ne veut plus sentir de tendresse que pour ce bien-aimé qui lui tend les bras. Alors qu'avons-nous vu[6] qu'avons-nous ouï? Elle se conformait aux ordres de Dieu; elle lui offrait ses souffrances en expiation de ses fautes, elle professait hautement la foi catholique et la résurrection des morts, cette précieuse consolation des fidèles mourants. Elle excitait le zèle de ceux qu'elle avait appelés pour l'exciter

1 *Melior est patiens viro forti, et qui dominatur animo suo expugnante urbem.* Prov. XVI, 32.

2 Var. : la première édition porte : le brave.

3 Var. : pour tous ses devoirs! Voir et ses propres termes! Il reste quelque chose de ces paroles à l'oraison funèbre.

4 *Pronuntiatio.* Voyez ce que dit Cicéron, *De Oratore*, III, 56, sur l'*honor des paroles et des gestes*. Ce passage est un de ceux où Bossuet a puisé le plus souvent son expression lorsqu'il a voulu *peindre* en parlant. Il ne faut pas oublier que Bossuet a professé la rhétorique.

5 *Par tout autre endroit.* Par tout autre endroit, sous tout autre rapport. Voyez la note 2, page 178.

elle-même, et ne voulait point qu'ils s'essayassent un moment de l'accident des vérités chrétiennes. Elle souhaita mille fois d'être plongée au sang[1] de l'Agneau : c'était un nouveau langage que la grâce lui apprenait. Nous ne voyons en elle nulle ostentation par laquelle on veut tromper les autres, ni ces émotions d'une âme alarmée par lesquelles on se trompe soi-même[2]. Tout était simple, tout était solide[3], tout était tranquille; tout partait d'une âme soumise et d'une source sanctifiée par le Saint-Esprit.

Et en cet état, Messieurs, qu'avons-nous à demander à Dieu pour cette princesse, sinon qu'il l'affermît dans le bien, et qu'il conservât en elle les fruits de sa grâce? Le grand Dieu nous exauce, mais souvent, dit saint Augustin[4], en nous exaucant il trompe heureusement notre prévoyance. La princesse est affermie dans le bien d'une manière plus haute que celle que nous entendions. Comme Dieu ne voulait plus l'exposer aux discours[5] du monde, les sentiments d'une piété si sincère, dit le Sage, « il s'est hâté[6] » en effet, quelle abrégea et en neuf heures l'ouvrage est accompli. « Il s'est hâté de la tirer du milieu des iniquités, » dit le grand saint Ambroise. La mort envole de la mort dans les chrétiens. Elle ne tue pas une vie, elle ne finit que leurs péchés[7] et les périls où ils sont exposés. Nous nous sommes plaints que la mort enlevait

1. *Per sanguinem*... Ps. [illegible] *fontis* [illegible] *Tertull. de Bapt.* c. 9. [illegible] *Justin. Dial. cum Tryph.* [illegible] *Clem. Alex. Strom.*, IV, 5. « Ils [illegible] sont [illegible] sont [illegible] *Epist. ad Ephes.* V, 26. « [illegible] *Serm. ad Neophyt. de Myster.* [illegible]

2. Sollicitus. *Inquietudo*

fraudis. Serenus, chasis, vel ut Varro, p. 229.

3. Vere [illegible] per eos qui [illegible] pecus.

4. *In Epist. Joan. Tract.* V, n° 8.

5. *Ipsorum* [illegible] *sensus ad mundi negotia.*

6. *Properavit educere illum de medio iniquitatum.* Sap. IV, 14.

7. *Finis factus est erroris, qui cum eo non recurrat delictum.* S. Ambr., *de bono mortis*, [illegible] (t. II, 358.)

des fruits que nous promettait la princesse, les a ravagés dans la fleur, qu'elle a effacé, pour ainsi dire sous le pinceau même, un tableau qui s'avançait à la perfection avec une incroyable diligence, dont les premiers traits, dont le seul dessin montrait déjà tant de grandeur. Changeons maintenant de langage; ne disons plus que la mort a tout d'un coup arrêté le cours de la plus belle vie du monde et de l'histoire qui se commençait[1] le plus noblement; disons qu'elle a mis fin aux plus grands périls dont une âme chrétienne peut être assaillie. Et pour ne point parler ici des tentations intimes qui attaquent à chaque pas la faiblesse humaine, quel péril n'eût point trouvé cette princesse dans sa propre gloire? La gloire, qu'y a-t-il pour le chrétien de plus pernicieux et de plus mortel, quel appas plus dangereux? quelle fumée plus capable de faire tourner les meilleures têtes? Considérez la princesse, représentez-vous cet esprit qui, répandu par[2] tout son extérieur, en rendait les grâces si vives : tout était esprit, tout était bonté. Affable à tous avec dignité, elle savait estimer les uns sans tacher les autres; et quoique le mérite fût distingué, la faiblesse ne se sentait pas dédaignée. Quand quelqu'un traitait avec elle, il semblait qu'elle eût oublié son rang pour ne se soutenir[3] que par sa raison. On ne s'apercevait presque pas qu'on parlât à une personne si élevée, on sentait seulement au fond de son cœur qu'on eût voulu lui rendre au centuple la grandeur dont elle se dépouillait si obligeamment. Fidèle[4] en ses paroles, incapable de déguisement, sure

1. *Se commençait.* — Malherbe [illegible] trois ou quatre coups [illegible] *par* [illegible] [illegible] et qui se *commence* [illegible] poitrine [illegible] *par* [illegible] Godemort [illegible] dans [illegible] *Dict. de l'anc. [illegible] française* [illegible] *française* [illegible] *par* devenu [illegible] familier.

2. *Par tout son extérieur.* — *Par* [illegible] Soutenir [illegible] supérieure [illegible] [illegible] p. 508, [illegible] dans l'espace [illegible] [illegible] 4. Sincère [illegible] Et Dieu vous

à[1] ses amis, par la lumière et la droiture de son esprit elle les mettait à couvert de vains ombrages[2] et ne leur faisait à craindre que leurs propres fautes. Très reconnaissante des services, elle aimait à prévenir les injures par sa bonté, vive à[3] les sentir, facile à les pardonner. Que dirai-je de sa libéralité? Elle donnait non seulement avec joie, mais avec une grandeur d'âme qui marquait tout ensemble et le mépris du don et l'estime de la personne. Tantôt par des paroles touchantes, tantôt même par son silence, elle relevait ses présents; et cet art de donner agréablement qu'elle avait si bien pratiqué durant sa vie, l'a suivie, je le sais[4], jusqu'entre les bras de la mort. Avec tant de grandes et tant d'aimables qualités, qui eût pu lui refuser son admiration? Mais, avec son crédit, avec sa puissance, qui n'eût voulu s'attacher à elle? N'allait-elle pas gagner tous les cœurs, c'est-à-dire la seule chose qu'eut à gagner[5] ceux à qui la naissance et la fortune semblent tout donner? Et si cette haute élévation est un précipice affreux pour les chrétiens, ne puis-je pas dire, Messieurs, pour me servir des paroles

pidete en toutes ses mœurs » (Lettre *Athalie* I. I. Cf. plus loin, *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague*, p. 329, l. 1.

1. *Ses amis*. Cf. p. 325, n. 7.

2. Le parfait usage de l'être. Ce mot très fréquent dans ce sens au temps de Bossuet paraît avoir été employé plus rarement de nos jours en ce sens particulier.

3. Cf. p. 455, n. 1.

4. Cf. p. 75, *Appendice*. Le cardinal Maury intitule *Essai sur l'éloquence* tout le chapitre qu'il consacre à Bossuet, pour exposer la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas touchant la grâce. Cf. Lescure, *Oraison funèbre*, p. 125 : « Les esprits les plus prévenus contre Bossuet sont forcés de reconnaître que, si quelque chose peut faire excuser ou pardonner la flatterie, c'est la manière dont il l'emploie. Il ne loue que ce qu'il croit louable, et il ne loue jamais les hommes de la cour que pour les ramener à la vertu. Il ne peut être permis de rappeler dans cet éloge un trait si honorable pour [illegible] pour ceux qui [illegible] Il sait [illegible] sa puissance [illegible] Jamais personne ne connut mieux que Bossuet [illegible] son cœur et le langage de la persuasion. Il [illegible] de cet *art de donner* » (Madame [illegible] Cf. Lescure, *Études sur Oraisons de Bossuet*, t. III, p. 285.

5. Sur la [illegible] qui reste [illegible]

fortes du plus grave[1] des historiens, « qu'elle allait être précipitée dans la gloire[2] »? Car quelle créature fut jamais plus propre à être l'idole du monde? Mais ces idoles que le monde adore, à combien de tentations délicates[3] ne sont-elles pas exposées? La gloire, il est vrai, les défend de quelques faiblesses; mais la gloire les défend-elle de la gloire même? ne s'adorent-elles pas secrètement? ne veulent-elles pas être adorées? que n'ont-elles pas à craindre de leur amour-propre, et que peut se refuser la faiblesse humaine, pendant que le monde lui accorde tout? n'est-ce pas là qu'on apprend à faire servir à l'ambition, à la grandeur, à la politique, et la vertu, et la religion, et le nom de Dieu? La modération que le monde affecte n'étouffe pas les mouvements de la vanité, elle ne sert qu'à les cacher; et plus elle ménage[4] le dehors, plus elle livre le cœur aux sentiments les plus délicats et les plus dangereux de la fausse gloire. On ne compte plus que soi-même, et on dit au fond de son cœur: « Je suis, et il n'y a que moi sur la terre[5]. » En cet état, Messieurs, la vie n'est-elle pas un péril, la mort n'est-elle pas une grâce? Que ne doit-on pas craindre de ses vices, si les bonnes qualités sont si dangereuses? N'est-ce donc pas un bienfait de Dieu d'avoir abrégé les tentations avec les jours de Madame, de l'avoir arrachée à sa propre gloire, avant que cette gloire par son excès eût mis en hasard[6] sa modération?

1. « *Grave*, sérieux, qui agit, qui parle avec un air sage, avec dignité et circonspection. — On appelle *auteur grave*, un auteur qui est de grande considération (*c.-à-d.* très estimé) dans la matière dont il traite. » *Dict. de l'Académie*, 1694. Ces deux sens se mêlent ici.

2. Tacite, *Agricola*, 12 : « C'est ainsi que ses propres vertus en même temps que les vices d'autrui *précipitaient* Agricola dans la gloire. »

3. *Délicates*, d'une nature relevée, tentations d'amour-propre, de vanité, de générosité même. Voir la *Notice*, p. 137.

4. *Ménage*. Cf. p. 356. n. 9.

5. *Ego sum, et præter me non est altera*. (Ps. XLVII, 10.)

6. *Mettre en hasard*. Exposer, compromettre. « Se mettre en hasard. » *Dict. de l'Académie*, 1694. Cf. « Souvent le vaincu a *mis en hasard* le victorieux, et d'un bout d'épée on a tué celui à qui on avait demandé

Qu'importe que sa vie ait été si courte? jamais ce qui doit finir ne peut être long. Quand nous ne compterions point ses confessions plus exactes, ses entretiens de dévotion plus fréquents, son application plus forte à la piété dans les derniers temps de sa vie, ce peu d'heures saintement passées parmi les plus rudes épreuves et dans les sentiments les plus purs du Christianisme, tiennent lieu toutes seules d'un âge accompli[1]. Le temps a été court, je l'avoue; mais l'opération de la grâce a été forte, mais la fidélité[2] de l'âme a été parfaite. C'est l'effet d'un art consommé de réduire en petit tout un grand ouvrage, et la grâce, cette excellente ouvrière, se plaît quelquefois à renfermer en un jour la perfection d'une longue vie. Je sais que Dieu ne veut pas qu'on s'attende à de tels miracles; mais si la témérité insensée des hommes abuse de ses bontés, son bras pour cela n'est pas raccourci et sa main n'est pas affaiblie. Je me confie pour Madame en cette miséricorde qu'elle a si sincèrement et si humblement réclamée. Il semble que Dieu ne lui ait conservé le jugement libre jusques au dernier soupir qu'afin de faire durer les témoignages de sa foi. Elle a aimé en mourant le Sauveur Jésus; les bras lui ont manqué plutôt[3] que l'ardeur d'embrasser la croix; j'ai vu sa main défaillante chercher encore en tombant de nouvelles forces pour appliquer sur ses lèvres ce bienheureux signe de notre rédemption; n'est-ce pas mourir entre les bras et dans le baiser du Seigneur? Ah! nous

[illegible] *Balzac, le Prince* : « Je n'ai [illegible] pas voulu vous *mettre en ba*[illegible] [illegible] *Hôtel*... [illegible]

1. *Un âge accompli*, c'est-à-dire d'une vie ayant atteint sa durée ordinaire. [illegible] *Mém.* [illegible] 816.

2. [illegible] *Of. fam.* [illegible]

3. *Plutôt* est pris ici [illegible] XVII[illegible] siècle [illegible]

pouvons achever ce saint sacrifice pour le repos de Madame avec une pieuse confiance. Ce Jésus en qui elle a espéré, dont elle a porté la croix en son corps par des douleurs si cruelles, lui donnera encore son sang, dont elle est déjà toute teinte, toute pénétrée, par la participation à ses sacrements et par la communion avec ses souffrances.

Mais en priant pour son âme, Chrétiens, songeons à nous-mêmes. Qu'attendons-nous pour nous convertir? Quelle dureté est semblable à la nôtre, si un accident si étrange[1], qui devrait nous pénétrer jusqu'au fond de l'âme, ne fait que nous étourdir pour quelques moments[2]? Attendons-nous que Dieu ressuscite les morts pour nous instruire? Il n'est point nécessaire que les morts reviennent, ni que quelqu'un sorte du tombeau, ce qui entre aujourd'hui dans le tombeau doit suffire pour nous convertir. Car si nous savons nous connaître, nous confesserons, Chrétiens, que les vérités de l'éternité sont assez bien établies; nous n'avons rien que de faible à leur opposer; c'est par passion, et non par raison, que nous osons les combattre. Si quelque chose les empêche de régner sur nous, ces saintes et salutaires vérités, c'est que le monde nous occupe[3], c'est que les sens nous enchantent[4], c'est que le présent nous entraîne. Faut-il un autre spectacle pour nous détromper et des sens et du présent et du monde? La Providence divine pouvait-elle nous mettre en vue[5], ni de plus près, ni[6] plus fortement, la vanité des choses humaines? Et si nos cœurs s'endurcissent après un avertissement si sensible, que lui reste-t-il autre chose que[7] de nous frapper nous-mêmes sans miséricorde? Prévenons un coup si funeste, et n'atten-

[illegible] propre de « plus promptement ».

1. Cf. p. 530, n. 1 l'Extraordinaire.

2. Cf. Sermon *sur la Mort*, [illegible] Hachette, p. 286. « C'est [illegible] étrange [illegible] de l'esprit humain [illegible] présente ».

3. Au sens du [illegible] *occupare* [illegible] Cf. p. 108, n. 5.

4. [illegible]

5. [illegible] les yeux.

6. [illegible] Cf. p. [illegible], n. 1.

7. Qu'[illegible] Simon, Cf. p. 526, n. 2.

dons pas toujours des miracles de la grâce[1]. Il n'est rien de plus odieux à la souveraine puissance que de la vouloir forcer par les exemples et de lui faire une loi de ses grâces et de ses faveurs. Qu'y a-t-il donc, Chrétiens, qui puisse nous empêcher de recevoir[2], sans différer, ses inspirations? Quoi! le charme[3] de sentir est-il si fort que nous ne puissions rien prévoir? Les adorateurs des grandeurs humaines seront-ils satisfaits de leur fortune, quand ils verront que dans un moment leur gloire passera à leur nom, leurs titres à leurs tombeaux, leurs biens à des ingrats, et leurs dignités peut-être à leurs envieux? Que si nous sommes assurés qu'il viendra un dernier jour où la mort nous forcera à confesser toutes nos erreurs, pourquoi ne pas mépriser par raison ce qu'il faudra un jour mépriser par force? Et quel est notre aveuglement si, toujours avançants vers notre fin, et plutôt mourants que vivants, nous attendons les derniers soupirs pour prendre les sentiments que la seule pensée de la mort nous devrait inspirer à tous les moments de notre vie? Commencez aujourd'hui à mépriser les faveurs du monde, et toutes les fois que vous serez dans ces lieux augustes, dans ces superbes palais à qui Madame donnait un éclat que vos yeux recherchent encore, toutes les fois que, regardant cette grande place qu'elle remplissait si bien, vous sentirez qu'elle y manque, songez que cette gloire que vous admiriez faisait son péril en cette vie, et que dans l'autre elle est devenue le sujet[4]

1. Sermon sur l'*Impénitence finale*, éd. Hachette, p. 225-231, et sur l'*Ordre de la pénitence*, *ibid.*, p. 520.

2. Var. de la première édition : [illegible] différer ses inspirations [illegible] à vous convertir.

3. Pour le sens [illegible] *charme* au [illegible] 1, 788, [illegible]

4. *Sujet*. Objet [illegible] que [illegible] vous vue si attentive pendant que [illegible] devoir [illegible] devait être [illegible] après le *sujet* [illegible] semblable [illegible] Ce doit vous être assez de [illegible] vous [illegible] *Suivante*, V, 7 [illegible] Lorsque de [illegible] *sujet* [illegible] Minos [illegible] Racine, *Phèdre*, II, [illegible]

d'un examen rigoureux, où rien n'a été capable de la rassurer que[1] cette sincère résignation qu'elle a eue aux ordres de Dieu et les saintes humiliations de la pénitence.

RELATION

DE LA MORT DE MADAME

A LA SUITE DE SON « HISTOIRE »

PAR Mme DE LA FAYETTE

(*Extraits.*)

Le dimanche, 29 juin.... elle alla entendre [la messe], et en revenant dans sa chambre, elle s'appuya sur moi, et me dit avec cet air de bonté qui lui était si particulier, qu'elle ne serait pas de si méchante humeur si elle pouvait causer avec moi : mais qu'elle était si lasse de toutes les personnes qui l'environnaient qu'elle ne les pouvait plus supporter.

Elle alla ensuite voir peindre Mademoiselle, dont un excellent peintre anglais faisait le portrait, et elle se mit à parler à Mme d'Epernon et à moi de son voyage d'Angleterre et du Roi son frère.

Cette conversation qui lui plaisait lui redonna de la joie; on servit le dîner, elle mangea comme à son ordinaire, et après le dîner elle se coucha sur des carreaux[2]; ce qu'elle faisait assez souvent lorsqu'elle était en liberté; elle m'avait fait mettre auprès d'elle, en sorte que sa tête était quasi sur moi.

Le même peintre anglais peignait Monsieur; on parlait de toutes sortes de choses, et cependant elle s'endormit. Pendant son sommeil elle changea si considérablement, qu'après l'avoir longtemps regardée j'en fus surprise, et je pensai qu'il fallait

1. Cf. p. 326, n. 2.

2. Nom des *coussins* au XVIIe siècle.

que son esprit contribuât fort à parer son visage, puisqu'il le rendait si agréable lorsqu'elle était éveillée, et qu'elle l'était si peu quand elle était endormie, j'avais fort néanmoins de faire cette réflexion, car je l'avais vue dormir plusieurs fois, et je ne l'avais pas vue moins aimable.

Après qu'elle fut éveillée, elle se leva du lieu où elle était; mais avec un si mauvais visage, que Monsieur en fut surpris et me le fit remarquer.

Elle s'en alla ensuite dans le salon où elle se promena quelque temps avec Boisfranc, trésorier de Monsieur, et en lui parlant elle se plaignit plusieurs fois de son mal de côté.

Monsieur descendit pour aller à Paris, où il avait résolu de se rendre; il trouva Mme de Meckelbourg sur le degré, et remonta avec elle. Madame quitta Boisfranc et vint à Mme de Meckelbourg; comme elle parlait à elle, Mme de Gamaches lui apporta, aussi bien qu'à moi, un verre d'eau de cuisse qu'elle avait demandé il y avait déjà quelque temps. Mme de Gourdon, sa dame d'atour, le lui présenta. Elle le but, et en remettant d'une main la tasse sur sa soucoupe de l'autre elle se prit le côté et dit avec un ton qui marquait beaucoup de douleur : « Ah! quel point de côté! ah! quel mal! je n'en puis plus. »

Elle rougit en prononçant ces paroles; dans le moment d'après elle pâlit d'une pâleur livide qui nous surprit tous; elle continua de crier, et dit qu'on l'emportât comme ne pouvant plus se soutenir.

Nous la prîmes sous les bras. Elle marchait à peine, et toute courbée; on la déshabilla dans un instant; je la soutenais pendant qu'on la délaçait; elle se plaignait toujours, et je remarquai qu'elle avait les larmes aux yeux; j'en fus étonné et attendrie, car je la connaissais pour la personne du monde la plus patiente.

Je lui dis, en lui laissant les bras que je soutenais, qu'il fallait qu'elle souffrît beaucoup. Elle me dit que cela était inconcevable; on la mit au lit, et sitôt qu'elle y fut, elle cria encore plus qu'elle n'avait fait, et se jeta d'un côté et d'un autre, comme une personne qui souffrait infiniment. On alla en même temps appeler son premier médecin, M. Esprit; il vint, et dit que c'était la colique, et ordonna les remèdes ordinaires à de semblables maux. Cependant les douleurs étaient inconcevables. Madame dit que son mal était plus considérable qu'on ne pensait, qu'elle allait mourir, qu'on lui allât querir un confesseur.

Monsieur était devant son lit ; elle l'embrassa, et lui dit avec une douceur, et un air capable d'attendrir les cœurs les plus barbares : « Hélas ! Monsieur, vous ne m'aimez plus il y a long-temps, mais cela est injuste ; je ne vous ai jamais manqué. » Monsieur parut fort touché, et tout ce qui était dans sa chambre l'était tellement, qu'on n'entendait plus que le bruit que font des personnes qui pleurent.

Tout ce que je viens de dire s'était passé en moins d'une demi-heure. Madame criait toujours qu'elle sentait des douleurs terribles dans le creux de l'estomac ; tout d'un coup elle dit qu'on regardât à cette eau, qu'elle avait bue, que c'était du poison, qu'on avait peut-être pris une bouteille pour l'autre, qu'elle était empoisonnée, qu'elle le sentait bien, et qu'on lui donnât du contrepoison.

J'étais dans la ruelle auprès de Monsieur, et quoique je le crusse fort incapable d'un pareil crime, un étonnement ordinaire à la malignité humaine me le fit observer avec attention : il ne fut ni ému, ni embarrassé de l'opinion de Madame ; il dit qu'il fallait donner de cette eau à un chien ; il opina comme Madame qu'on allât querir de l'huile et du contrepoison pour ôter à Madame une pensée si fâcheuse ; Mme Desbordes, sa première femme de chambre, qui était absolument à elle, lui dit qu'elle avait fait l'eau, et en but ; mais Madame persévéra toujours à vouloir de l'huile et du contrepoison ; on lui donna l'un et l'autre. Sainte-Foi, premier valet de chambre de Monsieur, lui apporta de la poudre de vipère ; elle lui dit qu'elle la prenait de sa main, parce qu'elle se fiait à lui. On lui fit prendre plusieurs drogues dans cette pensée de poison, et peut-être plus propres à lui faire du mal qu'à la soulager. Ce qu'on lui donna la fit vomir ; elle en avait déjà eu envie plusieurs fois avant que d'avoir rien pris, mais ses vomissements ne furent qu'imparfaits, et ne lui firent jeter que quelques flegmes, et une partie de la nourriture qu'elle avait prise. L'agitation de ces remèdes, et les excessives douleurs qu'elle souffrait, la mirent dans un abattement qui nous parut du repos ; mais elle nous dit qu'il ne fallait pas se tromper, que ses douleurs étaient toujours égales, qu'elle n'avait plus la force de crier, et qu'il n'y avait point de remède à son mal.

Il sembla qu'elle avait une certitude entière de sa mort, et qu'elle s'y résolut comme à une chose indifférente. Selon toutes les apparences la pensée du poison était établie dans son esprit,

et voyant que les remedes avaient été notables elle ne songea plus à la vie, et ne pensant qu'à souffrir ses douleurs avec patience. Elle commença à avoir beaucoup d'appetit et Monsieur Dupeau Medecin de Grenoble pour l'Hôtel sans doute, les médecins n'y pensaient pas, elle sentait de la cruelle épouvantée et nous dit qu'elle n'en trouvait point à Malicorne et qu'elle avait toutes ses extremités froides, cela nous fit peur. Monsieur et parut à Dieu M. Espinat dit que c'était un accident ordinaire à la colique, et qui répondit de Madame Monsieur se mit en colère, et dit qu'il lui avait répondu de Mme de Valois, ce qu'il était mort, qu'il lui répondait de Madame et qu'elle mourrait encore

Cependant le curé de Saint-Gond qu'elle avait mandé était venu Monsieur me fit l'honneur de me demander si on [lui] parlerait [de se confesser.] Je la trouvais fort mal il me semblait que ses douleurs ne venaient point d'une colique ordinaire mais néanmoins je fus bien éloignée de prévoir ce qui devait arriver et je n'allai point les pensées qui me venaient dans l'esprit qu'il fallait que je pensais à sa vie

Je répondis à Monsieur qu'une confession faite dans la vie de la mort ne pouvait être que très utile, et Monsieur m'ordonna de lui parler pour le curé de Saint Gond était venu. Je le supplie de m'en dispenser, et je lui dis que comme elle l'avait demandé il avait fallu le faire entrer dans sa chambre Monsieur s'approcha de son lit et d'abord elle ne répondait à son confesseur [mais] sans garantie effrayée, et comme une personne qui songeait aux seules choses qui lui étaient nécessaires dans l'état où elle était

Une de ses premières femmes de chambre était passée à sa tête pour la soutenir elle ne voulait point la tête soûtât, et se confessa devant elle. Après que la confession se fut retirée Monsieur s'approcha de son lit et lui dit quelques mots sur les sacrements, et cela nous parut encore quelque chose de doux et obligeant

Lon avait fait porter de la soupe, mais elle souhaitant que ce fut du pied, M. Espinat voulut que ce fût du bras, enfin il détermina qu'il le fallait aussi. Monsieur vint le dire à Madame, comme une chose à quoi elle aurait peut-être de la peine à se résoudre. Mais elle répondit qu'elle voulait tout ce qu'on souhaitait que cela lui était indifférent, et qu'elle sentait bien *qu'elle n'en pouvait revenir*. Nous eûmes tous les pieds et mains

des effets d'une douleur violente, qu'elle n'avait jamais sentie, et qui lui faisait croire qu'elle allait mourir.

Il n'y avait pas plus de trois heures qu'elle se trouvait mal. Gueslin, que l'on avait envoyé querir à Paris, arriva avec M. Valet, qu'on avait envoyé chercher à Versailles. Sitôt que Madame vit Gueslin, en qui elle avait beaucoup de confiance, elle lui dit qu'elle était bien aise de le voir, qu'elle était empoisonnée, et qu'il la traitât sur ce fondement. Je ne sais s'il le crut, et s'il fut persuadé qu'il n'y avait point de remède, ou s'il s'imagina qu'elle se trompait, et que son mal n'était pas dangereux; mais enfin il agit comme un homme qui n'avait plus d'espérance, ou qui ne voyait point le danger. Il consulta avec M. Valet et avec M. Esprit, et, après une conférence assez longue, ils vinrent tous trois trouver Monsieur, et l'assurèrent sur leur vie qu'il n'y avait point de danger. Monsieur vint le dire à Madame; elle lui dit qu'elle connaissait mieux son mal que le médecin et qu'il n'y avait point de remède; mais elle dit cela avec la même tranquillité et la même douceur que si elle eût parlé d'une chose indifférente.

Dieu aveuglait les médecins, et ne voulait pas même qu'ils tentassent des remèdes capables de retarder une mort, qu'il voulait rendre terrible. Elle entendit que nous disions qu'elle était mieux, et que nous attendions l'effet de ce remède avec impatience : « Cela est si peu véritable, nous dit-elle, que si je n'étais pas chrétienne, je me tuerais, tant mes douleurs sont excessives : il ne faut point souhaiter de mal à personne, ajouta-t-elle, mais je voudrais bien que quelqu'un pût sentir un moment ce que je souffre, pour connaître de quelle nature sont mes douleurs. »

Cependant ce remède ne faisait rien; l'inquiétude nous en prit; on appela M. Esprit et M. Gueslin; ils dirent qu'il fallait encore attendre; elle répondit que si l'on sentait ses douleurs, on n'attendrait pas si paisiblement; on fut deux heures entières sur l'attente de ce remède, qui furent les dernières où elle pouvait recevoir du secours. Elle avait pris quantité de remède; on avait gâté son lit, elle voulut en changer, et on lui en fit un petit dans sa ruelle; elle y alla sans qu'on l'y portât, et fit même le tour par l'autre ruelle, pour ne pas se mettre dans l'endroit de son lit qui était gâté. Lorsqu'elle fut dans ce petit lit, soit qu'elle expirât véritablement, soit qu'on la vît mieux, parce qu'elle avait les bougies au visage, elle nous parut beau-

[illegible] les médecins verrurent la vue de près, et lui apportèrent un flambeau : elle les avait toujours fait ôter, depuis qu'elle se crut proche du

Monsieur l'ordonnera, comme l'accoutumait quelquefois Monsieur, le Père Bourdaloue ne monte plus ; je ne serai pas encore longtemps, vous le verrez. On lui donna un bouillon, parce qu'elle avait rendu presque depuis son dîner tout ce qu'elle avait avalé, ses douleurs redoublèrent et devinrent aussi violentes qu'elles l'avaient été lorsqu'elle avait pris le verre de chocolat. La mort se peignit sur son visage, et on la voyait dans les souffrances cruelles sans reconnaître qu'elle parlait à elle.

Le roi avait envoyé plusieurs fois savoir de ses nouvelles ; elle lui avait toujours mandé que le sommeil [illegible] qui l'avaient vue le jugeaient de même : elle était très mal, et M. le Dauphin qui était passé à Saint-Cloud en allant à Versailles, dit au roi qu'il la croyait en grand péril, de sorte que le roi voulait la venir voir, et arriva à Saint-Cloud sur les onze heures.

Lorsque le roi arriva, Madame était dans ce redoublement de douleurs que lui avait causé le bouillon, et sentait que ses remèdes lui nuisaient par sa présence : il les prit en particulier pour [illegible] ce qu'ils en pensaient, et ces mêmes raisons qu'elle lui avait déjà apportées pour se faire voir, il les lui redonna encore, et lui dit que les extrémités dont elle était menacée lui faisaient croire qu'il était à la dernière, comme en effet elle était sans espérance, que cette fraîcheur et ce poids retombaient sur une partie de gangrène, et qu'il fallait la lui découvrir. Notre-Seigneur

La reine et la comtesse de Soissons étaient venues avec le roi, Mme de la Vallière et Mme de Montespan étaient venues auparavant, je parlois à elles. Monsieur m'appela, et me dit en pleurant ce que je les ne devais voir et de dire, je fis apprendre à la reine comme je le devais et je repassai à Monsieur par mes propres sentiments pour l'esprit et puis je pensai qu'il serait mieux [illegible] de rester avec le roi, et que quand il retournerait à Saint-Cloud, et qu'il y enverrait quelqu'un, Monsieur lui dirait quelque chose avant le chef. Mais quand je lui dis que je ne pouvais rien dire, mais que [illegible] dont il fallait avoir M. Fouquet, chancelier, dont la charge est vacante.

Cependant je retournai auprès de Madame. Elle lui dit qu'il

perdant la plus véritable servante qu'il aurait jamais eue, lui dit qu'elle n'était pas en sûreté pour elle, vous qu'étant elle-même se trouver, et pour lui trouver remède, elle lui répliqua peut-être qu'elle avait pour vous et qu'elle aimait mieux, mais qu'elle avait craint de perdre ses bonnes grâces.

Ensuite le roi parla de Dieu, il revint après dans l'entretien où étaient les médecins, il me trouva désespérée de ce qu'ils ne l'encourageaient point de remèdes, et surtout ce qui me fit l'honneur de me dire qu'ils avaient pour la femme la plus qu'ils ne savaient ce qu'ils faisaient, et qu'il allait essayer de leur remettre l'esprit. Il leur parla, et sur ce propos de la part de Madame, et un lit qu'il n'était pas nécessaire qu'ils voulaient le proposer trente-cinq ou quarante coups de pour dire qu'il fallait attendre Madame par la prudence et la qu'il fallait mourir par les formes.

Le roi, voyant que selon les apparences il n'y avait plus à espérer, lui dit adieu en pleurant. Elle lui dit qu'elle ne pouvait de ne point pleurer, qu'il l'attendrissait, que la première nouvelle qu'il aurait le lendemain serait celle de sa mort.

Elle ne tourna jamais son esprit du côté de la vie, jamais un seul de réflexion sur la criante de son désastre qui l'environnait dans le plus beau de son âge, point de questions aux médecins pour s'informer s'il était possible de la sauver, point d'adresse pour les remèdes, pendant que la violence de ses douleurs lui en faisait désirer, une contrainte pour la mort, de la prendre, et de ses souffrances qui étaient cruelles, enfin un courage dont on ne peut donner d'exemple et que ne saurait bien représenter.

Le roi s'en alla, et les médecins le lui firent quand il n'y avait aucune espérance. M. Feuillet vint, il parla à Madame avec une austérité entière, mais il trouva dans les dispositions qu'allument aussi l'on qu'on sait austère & les avait quelque sujet que ses confessions passées pussent être mêlées, et pria M. Feuillet de lui aider à en faire une générale, et la pressa de prendre des résolutions de vivre en chrétienne, si Dieu lui redonnait la santé.

Le vendredi, le soir lit après sa confession, M. Feuillet était auprès d'elle, et ma sœur, son confesseur ordinaire, ce bon Père voulant lui parler et se jetant dans les discours

qui la fatiguaient, elle me regarda avec des yeux qui faisaient entendre ce qu'elle pensait, et puis les retournant sur ce capucin : « Laissez parler monsieur Feuillet, mon Père, lui dit-elle avec une douceur admirable, comme si elle eût craint de le fâcher ; vous parlerez à votre tour. »

L'ambassadeur d'Angleterre arriva dans ce moment ; sitôt qu'elle le vit, elle lui parla du roi son frère et de la douleur qu'il aurait de sa mort ; elle en avait déjà parlé plusieurs fois dans le commencement de son mal. Elle le pria de lui mander qu'il perdait la personne du monde qui l'aimait le mieux. Ensuite l'ambassadeur lui demanda si elle était empoisonnée ; je ne sais si elle lui dit qu'elle l'était, mais je sais bien qu'elle lui dit qu'il n'en fallait rien mander au roi son frère, qu'il fallait lui épargner cette douleur, et qu'il fallait surtout qu'il ne songeât point à en tirer vengeance, que le roi n'en était point coupable, qu'il ne fallait point s'en prendre à lui.

Elle disait toutes ces choses en anglais, et comme le mot de poison est commun à la langue française et à l'anglaise, M. Feuillet l'entendit, et interrompit la conversation, disant qu'il fallait sacrifier sa vie à Dieu, et ne pas penser à autre chose.

Elle reçut Notre-Seigneur ; ensuite Monsieur s'étant retiré, elle demanda si elle ne le verrait plus, on l'a la querir ; il vint l'embrasser en pleurant, elle le pria de se retirer, et lui dit qu'il l'attendrissait.

Cependant elle diminuait toujours, et elle avait de temps en temps des faiblesses qui attaquaient le cœur. M. Brager, excellent médecin, arriva. Il n'en désespéra pas d'abord ; il se mit à consulter avec les autres médecins. Madame les fit appeler ; ils dirent qu'on les laissât un peu ensemble, mais elle les renvoya encore querir, ils allèrent auprès de son lit, on avait parlé d'une saignée au pied : « Si on la veut faire, dit elle, il n'y a pas de temps à perdre, ma tête s'embarrasse, et mon estomac se remplit. »

Ils demeurèrent surpris d'une si grande fermeté, et voyant qu'elle continuait à vouloir la saignée, ils la firent faire ; mais il ne vint point de sang, et il en était très peu venu de la première qu'on avait faite. Elle pensa expirer pendant que son pied fut dans l'eau ; les médecins lui dirent qu'ils allaient faire un remède, mais elle répondit qu'elle voulait l'extrême-onction avant que de rien prendre.

M de Condom arriva comme elle la recevait : il lui parla de Dieu, conformément à l'état où elle était, et avec cette éloquence, et cet esprit de religion, qui paraît dans tous ses discours : il lui fit faire les actes qu'il jugea nécessaires, elle entra dans tout ce qu'il lui dit, avec un zèle et une présence d'esprit admirables.

Comme il parlait, sa première femme de chambre s'approcha d'elle pour lui donner quelque chose dont elle avait besoin ; elle lui dit en anglais, afin que M de Condom ne l'entendît pas, conservant jusqu'à la mort la politesse de son esprit : « Donnez à M de Condom, lorsque je serai morte, l'émeraude que j'avais fait faire pour lui. »

Comme il continuait à lui parler de Dieu, il lui prit une espèce d'envie de dormir, qui n'était en effet qu'une léthargie de la nature. Elle lui demanda si elle ne pouvait pas prendre quelques moments de repos, il lui dit qu'elle le pouvait, et qu'il allait prier Dieu pour elle.

M Feuillet demeura au chevet de son lit, et quasi dans le même moment Madame lui dit de rappeler M de Condom, et qu'elle sentant bien qu'elle allait expirer. M de Condom se rapprocha, et lui donna le crucifix, qu'elle prit et l'embrassa avec ardeur. M. de Condom la parlait toujours, et elle lui répondait avec le même jugement, que si elle n'eût pas été malade tenant toujours le crucifix attaché sur sa bouche. la mort seule le lui fit abandonner. Les forces lui manquèrent, elle le laissa tomber, et perdit la parole et la vue quasi en même temps ; son agonie n'a été qu'un moment, et après deux ou trois petits mouvements convulsifs dans la bouche, elle expira à deux heures et demie du matin, et neuf heures après on a commencé à se trouver mal.

RELATION

DE CE QUI S'EST PASSÉ A LA MORT CHRÉTIENNE DE SON ALTESSE ROYALE HENRIETTE-ANNE D'ANGLETERRE, DUCHESSE D'ORLÉANS, PAR M. FEUILLET, CHANOINE DE SAINT-CLOUD

« Le 29 du mois de juin 1670, à cinq heures du soir, Madame se trouva fort mal. Elle demanda M notre curé

pour la confesser ce qu'elle fit. Quelque temps après, Monsieur m'envoya dire de faire prier Dieu pour elle, ce qui fut fait. J'allai ensuite au château, je montai à la chambre de Madame; j'approchai de son lit, et je la saluai, mais comme elle ne me parla point, je me retirai sans lui rien dire.

« A onze heures du soir, elle m'envoya appeler en grande diligence. Étant arrivé proche de son lit, elle fit retirer tout le monde, et me dit : « Vous voyez, monsieur Feuillet, en quel « état je suis reduite. — En un très bon état, Madame, lui répondis-je, vous confesserez à présent qu'il y a un Dieu que « vous avez très peu connu pendant votre vie. — Il est vrai, « mon Dieu, que je ne vous ai point connu, » dit elle avec un grand sentiment de douleur. Cela me donna bonne espérance. Je lui dis : « Eh bien! Madame, vous vous êtes confes- « sée? — Oui, me répondit-elle. — Je ne doute point, lui dis-« je alors, que vous ne vous soyez confessée d'avoir violé tant « de fois les vœux de votre baptême par l'amour que vous « avez eu pour la grandeur, ayant vécu parmi les délices et « les plaisirs, les jeux et les divertissements, dans le luxe, les « pompes et les vanités du siècle, et ayant eu le cœur toujours « plein de l'amour du monde. — Non, dit-elle, je ne m'en suis « jamais confessée, et on ne m'a jamais dit que ce fût offenser « Dieu. — Quoi! Madame, si vous aviez fait un contrat avec « un particulier, et que vous n'en eussiez gardé nulle chose, « ne croiriez-vous pas avoir mal fait? Hélas! oui. — Celui-« ci, Madame, est un contrat que vous avez fait avec Dieu, il « a été scellé du sang de Jésus-Christ, les anges, à votre « mort, vont vous représenter cette promesse, ce sera sur « cela que vous serez jugée, Madame : vous n'avez jamais su « la religion chrétienne. — O mon Dieu! que ferai-je donc? Je « le vois bien, mes confessions et mes communions n'ont rien « valu. — Il est vrai, Madame, votre vie n'a été que peche; il « faut employer le peu de temps qui vous reste à faire péni-« tence. — Montrez-moi donc comment il faut que je fasse; « confessez-moi, je vous en prie. — Volontiers, Madame. » Pour lors elle se confessa, et je l'admis, autant que le temps le put permettre, à faire une confession entière. Dieu lui donna pendant ce temps des sentiments qui me surprirent. Il lui fit parler un langage qu'on n'entend point dans le monde. Elle fit des actes de foi et de charité, et demanda si je la jugeais *digne de* communier. Elle désira, avec de grandes instances,

de recevoir Notre-Seigneur. Je dis que l'on allât appeler M. le curé. Pendant ce temps-là, je lui parlai tout haut, et je lui dis : « Humiliez-vous, Madame, voilà toute cette trompeuse grandeur anéantie sous la pesante main de Dieu. « Vous n'êtes qu'une misérable pécheresse, qu'un vaisseau « de terre qui va tomber et qui se cassera en pièces, et de « toute cette grandeur il n'en restera aucune trace. — Il est « vrai, ô mon Dieu ! s'écria-t-elle. — Madame, repris-je, c'est « ici qu'il faut avoir de la confiance. De tous vos péchés passés je « n'en fais point de compte, pourvu que vous ayez une grande « douleur de les avoir commis, et une ferme résolution de ne « plus jamais les commettre. Vous avez péché mille fois, repen- « tez-vous mille fois. La miséricorde de Dieu ne s'arrête ni à « l'heure ni au temps : le larron est monté de la croix au ciel. » Ces paroles remplirent son cœur de consolation et de joie qui parut sur son visage. Elle demanda le crucifix dont la feue reine mère s'était servie à la mort, et le baisa fort humblement, et je lui dis : « Regardez, Madame, sur cette croix l'auteur et le « consommateur de votre foi, afin, dit l'Apôtre, que vous ne « perdiez point courage. Une seule goutte du sang qui est « sorti de ses veines, mêlée avec une seule de vos larmes, est « capable d'effacer tous vos péchés et tous les péchés du « monde. » En ce temps Notre-Seigneur arriva ; elle l'adora profondément, et dit tout haut : « O mon Dieu, je suis indigne « que vous veniez visiter une misérable pécheresse comme « moi. — Oui, Madame, vous en êtes indigne, mais il vous a « fait la grâce de préparer lui-même votre cœur avant que « d'y entrer, par la contrition qu'il vous a donnée. Renouvelez « votre ferveur en la présence de ce Dieu terrible et miséricor- « dieux. » On dit les prières accoutumées. Elle dit avec moi un *confiteor*, et reçut Notre-Seigneur avec un grand respect et une grande joie, et ajouta : « Je vous prie, pendant que mon « Dieu me laisse le jugement libre, qu'on me donne l'extrême-« onction. — Volontiers, Madame. — Eh ! mon Dieu, me dit-« elle, qu'on me fasse la charité de me saigner au pied ; « j'étouffe. — Laissez, Madame, faire les médecins, ne pensez « plus à votre corps, sauvons seulement votre âme. » Cependant les médecins trouvèrent à propos de la faire saigner, ce qui fut fait. « Voilà, lui dis-je, Madame, les prémices de ce « sacrifice qu'il faut offrir à Dieu. Offrez-lui ce sang que vous « allez répandre comme Jésus-Christ lui a offert celui qu'il a

« répandu sur la croix pour vos péchés. — De tout mon « cœur, » ajouta-t-elle. Après la saignée, je demandai que l'on apportât l'extrême-onction. Je la disposai à recevoir ce dernier sacrement suivant l'intention de l'Église. Elle fit toutes les prières avec nous. Quand on lui appliquait les saintes huiles, je lui disais en français : « L'Église demande à Dieu, madame, « qu'il vous pardonne les péchés que vous avez commis par « tant de mauvaises paroles, par les plaisirs que vous avez « pris aux senteurs et aux parfums; pour avoir entendu tant « de rapports et de médisances; par les ardeurs de la concu- « piscence, par tant de mauvaises œuvres. On lui a, Ma- « dame, les athlètes quand ils entraient dans le lieu du combat. « Vous voilà sur le champ de bataille; vous avez en tête de « puissants ennemis; il faut combattre aidée de la grâce de « Jésus-Christ, et il faut vaincre. » Elle prit pour lors la croix et fit de nouveaux actes de foi, d'espérance et d'amour, et dit : « Mon Dieu, ces grandes douleurs ne finiront-elles pas « bientôt? — Quoi! Madame, vous vous oubliez! Il y a tant « d'années que vous offensez Dieu, et il n'y a encore que six « heures que vous faites pénitence. Dites plutôt avec saint « Augustin : Coupez, tranchez, taillez, que le cœur me fasse « mal, que je ressente dans tous mes membres de très sensibles « douleurs, que le pus et l'ordure coulent dans la moelle de « mes os, que les vers grouillent dans mon sein, pourvu, mon « Dieu, que je vous aime, c'est assez. J'espère, Madame, que « vous vous ressouviendrez des promesses et des protestations « que vous faites présentement à votre Dieu. — Oui, monsieur, « je l'espère, et je vous conjure, si Dieu me redonnait la santé, « ce que je ne crois pas, de me sommer de les exécuter, si « j'étais assez malheureuse de ne le pas faire. — Madame, « quoique vous deviez être dans la disposition de souffrir « davantage, je puis vous assurer que vos peines finiront « bientôt. — A quelle heure, demanda-t-elle, Jésus-Christ est-il « mort? — A trois heures. Ne vous mettez pas en peine de cela, « Madame, il faut supporter la vie et attendre la mort en « patience. »

En ce temps elle prit le dernier breuvage que lui présentaient les médecins, et en ce même temps M. de Condom arriva. Elle fut aussi aise de le voir comme il fut affligé de la trouver aux abois. Il se prosterna contre terre et fit une prière qui me charma : il entremêlait des actes de foi, de confiance

et d'amour. Elle se tourna de l'autre côté. Et comme il eut cessé, elle lui dit : « Croyez-vous, Monsieur, que je ne vous « entende pas, parce que je me suis tournée? » Il continua donc. Elle dit qu'elle eût bien voulu se reposer. Pour lors, M. de Condom se leva et alla vers Monsieur. Elle se retourna un moment après vers moi et me dit : « Je vous prie, quand ap- « pelle M. de Condom. » Puis s'adressant à moi, elle me dit : Monsieur Feuillet, c'est fait à ce coup-ci. — Eh bien, Ma- « dame, n'êtes-vous pas bien heureuse d'avoir accompli en si « peu de temps votre course? Après un si petit combat, vous « allez recevoir de grandes récompenses. »

« M. de Condom arriva, mais elle ne parlait plus. Il com- mença les prières pour les agonisants. Je lui parlais sans cesse, et en deux ou trois instants, sur les trois heures après minuit, elle rendit son âme à Dieu. Je prie Dieu qu'il lui fasse miséri- corde; priez aussi Dieu pour elle.

« Madame est morte âgée de vingt-six ans et deux mois. »

RÉCIT

DE LA MORT DE MADAME

TROUVÉ DANS LES PAPIERS MANUSCRITS DE DANIEL DE COSNAC, ARCHEVÊQUE D'AIX, ANCIEN AUMÔNIER DE MONSIEUR[1].

M. l'évêque de Condom, que Monsieur avait mandé, étant venu, elle commanda qu'on le fit approcher, elle témoigna sa satisfaction de le voir. Il lui dit en l'abordant : « Madame, « l'espérance! » Elle se tourna de son côté et lui répondit : « Il « faut entendre, je suis résolue à la mort, je me remets entre « Dieu, je veux ce qu'il veut, j'espère en sa miséricorde. » Le

1. Notre savant ami et confrère M. Cosnac, archevêque d'Aix, a publié ces *Mémoires* en 1852, avec le texte complet de l'original. Nous ne donnons ici que quelques pages qui se trouvent en dehors des récits précédents.

[illegible] enfant [illegible] de la parole de ses serviteurs que touché
d'un si triste spectacle se prosterna en terre avec toute l'as-
sistance et avant toute Madame à son oraison, il fit
une prière à Dieu pour demander la remission des péchés par
le sang de Jésus-Christ crucifié, représentant à cette princesse
que Dieu ne se traitait selon la rigueur de sa justice, nous ne
devons attendre que l'effet de la damnation éternelle, mais
qu'elle devait espérer que miséricorde et que grâce pourvu
qu'elle eut goûté sa confiance et sainte et à la honte d'un tel
Sauveur. Il dit : « Mon cœur vous répond — Vous voyez,
Madame, ce que c'est que le monde, vous le voyez
par vous même, n'êtes vous pas bien heureuse que Dieu vous
appelle à son éternité ! » Elle témoigna par une action bien
remarquable qu'elle ressentait ce bonheur.

Il lui fit faire plusieurs actes à quoi elle répondait tou-
jours par les paroles exactes et précises, et avant un peu
d'inconstance je ne la fatiguer pas, Madame lui dit : « Vo
voyez pas que je n'écoute point parce que je tourne la tête ;
je suis tout attentive, continuez ». Alors lui ayant demandé si
elle ne voulait pas professer jusqu'au dernier soupir la foi
catholique, apostolique et romaine elle dit : « J'y ai vécu, et
j'y meurs ».

Il avait ouï dire que les personnes de son élevation devaient
un grand exemple au monde particulièrement en la présence
de Dieu et devant ses autels, qu'il fallait que elle fut demandât
pardon de toutes les irrévérences qu'elle y avait commises et
que cela lui en fit reparation : elle dit : « Je le fais de tout mon
cœur ».

Madame témoignant qu'elle souffrait beaucoup, il lui dit :
« Il faut unir vos souffrances avec celles de Jésus-Christ, en
expiation de tant de péchés ». Elle dit : « C'est ce que je tâche
de faire ». Et un peu après, lui montrant le crucifix, il lui dit :
« Voilà, Madame, Jésus-Christ qui vous tend les bras voilà
celui qui vous donne la vie éternelle et qui ressuscitera ce
corps qui souffre tant ». Elle répondit : « *Credo! credo!* »
Puis ayant demandé un peu de repos avec un doux sourire
« Retirez-vous, lui dit-elle, mon agonie pourrait vous fatiguer
trop ». Monsieur [illegible] Dieu soit béni, répétez-moi de
temps en temps : « Il approche et le serviteur fait ce qu'il a
très fidèle ». Madame vous croyez en Dieu, vous espérez en

Dieu, vous l'aimez ? » Il lui entendit dire très distinctement : « De tout mon cœur. » Il lui présenta le crucifix, lui disant qu'en embrassant Jésus-Christ, elle pratiquait tout ensemble tous les actes de la piété chrétienne. Elle le prit, le baisa avec beaucoup de ferveur, et le tint elle-même pressé sur ses lèvres, jusqu'à ce que son bras tombait par faiblesse et le crucifix en même temps. Il le lui fit encore baiser, disant : « *In manus tuas....* » Elle avait perdu la connaissance....

ORAISON FUNÈBRE

DE

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE

INFANTE D'ESPAGNE, REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE

PRONONCÉE A SAINT-DENIS LE 1er SEPTEMBRE 1683

NOTICE

En l'année 1658, Louis XIV voulait se marier. « Toute l'Europe », dit Mme de Motteville[1], « regardait de quel côté il se tournerait pour choisir une femme, et toutes les princesses qui pouvaient aspirer à cet honneur étaient attentives à l'événement de cette élection ». Marie-Thérèse, infante d'Espagne, était une de celles-là.

Tout lui permettait cette ambition. Parmi les familles alors régnantes en Europe, c'était la sienne qui, incontestablement, était la plus noble et la plus illustre avec celle de Bourbon, à laquelle, du reste, Marie-Thérèse se rattachait déjà par sa mère, Isabelle, fille de Henri IV. Son père était frère d'Anne d'Autriche, la régente de France. Et enfin, en dehors de ces affinités princières, il était évidemment très désirable pour les deux pays, lassés d'une lutte séculaire, qu'une alliance de famille vînt consolider la paix dont l'une et l'autre avaient si grand besoin.

Née en 1638, orpheline de mère à six ans, sans frères ni sœurs, Marie-Thérèse avait grandi assez tristement sans doute

1. Mme de Motteville, *Mémoires* (aux années 1659 et 1660).

dans ce somptueux palais de l'Escurial, où s'étiolaient les descendants de Charles-Quint, et que Philippe IV ne contribuait pas à égayer. Rien de plus mélancolique et de plus silencieux que ce palais, dont, il est vrai, le règne n'avait été comme disent les historiens du temps, qu'un « enchaînement de revers et de disgrâces ». Avec cela, l'incarnation même de la pompe espagnole et du décorum monarchique, au point d'éblouir les sergents des régiments qui affluent en ambassade pour demander la main de l'Infante. « Il faut avouer que la manière dont le roi donne audience en France est la chose du monde la plus pitoyable au prix de celle dont on nous reçut... Lorsque M. le maréchal entra, le Roi Philippe IV mit la main au chapeau; lorsqu'il approcha de plus près, le roi ne branla plus, et quand M. le maréchal ôta son chapeau de temps en temps et qu'il présenta sa lettre, il demeura toujours immobile, et ne remit la main au chapeau que quand M. le maréchal se retira. » Le tout dans un maintien imposant. Il ne bougeait « non plus qu'une statue ». Louis XIV reçoit respectueusement l'envoyé et il ne parlait guère de vasselage. Quand Anne d'Autriche, quelques mois après, lui amenant son fils le voulut embrasser, « il retira sa tête si loin que jamais elle ne put l'attraper, » et il jugea sans doute que si sœur, depuis qu'elle était en France, était devenue trop française.

A cette école de réalisme, Marie-Thérèse avait puisé un orgueil tout espagnol, un désintéressement de plaire à quiconque ne fût des « grands » qui composaient la cour de son père, parce que, jeune encore, elle avait pu voir... elle avait attendu avec confiance le souverain que la destinait la diplomatie. Et se souvenant de ce que lui avait souvent dit sa mère, que « pour être heureuse, il fallait être reine de France », elle était certaine, dans son cœur, que le roi de France était seul et uniquement digne de lui; elle aimait « jusqu'aux portraits de Louis XIV ». « Il paraissait toujours avec-tissant que le roi devait être son mari », jusqu'à ce que ces moments les plus opposés contraires.

Dans l'hiver de 1658, en effet, c'était la princesse Marguerite de Savoie, par ses Mazarin, qui était grande maîtresse d'amour à Louis XIV. Les parents étaient même si sûrs de leur avantage de partir pour Lyon afin que les

1 *Mme de Caylus, Souvenirs*, éd. de Lescure, p. 67

deux jeunes gens se vissent. Et ils se plaisaient. Alors la cour d'Espagne, qui n'avait pas bougé jusqu'à ce moment, s'émut. C'était bien sur quoi Anne d'Autriche et Mazarin avaient compté. Le roi Philippe IV alla jusqu'à dire en parlant du mariage savoyard : « *Esto no puede ser, y no sera* », « Cela ne peut pas être, et ne sera pas » ; et il dépêcha précipitamment à Lyon, sans sauf-conduit, son ministre Pimentel. Quant à l'Infante, « pour guérir l'inquiétude » que lui donnait sa rivale, elle, au besoin, racontait-elle plus tard, de se répéter souvent à elle-même « les paroles qu'elle avait pour prononcer au roi son père[1] ».

Heureusement Pimentel arriva juste à temps. Introduit par un « domestique » de Mazarin qu'il connaissait, qui se nommait Colbert, il parle au cardinal. Et le lendemain même du jour où Louis XIV avait causé gaiement avec la princesse Marguerite, qu'il trouvait « agréable et bien faite », Mazarin entrait, au matin, dans la chambre de la reine-mère : « Bonnes nouvelles, madame ! J'apporte à Votre Majesté et la paix et l'Infante ! » Et « dans ce même instant[2], ils en parlèrent au roi, qui goûta infiniment la proposition. Il ne voulait la princesse Marguerite que parce qu'il voulait se marier et qu'elle ne lui avait pas déplu, mais connaissant, par la bonté de son jugement, la distance infinie qu'il y avait entre l'Infante et elle, il ne balança pas un moment. » On fit d'autre part entendre à « Madame de Savoie cette « distance infinie » et « l'obligation où se trouvait la reine Anne d'Autriche de travailler à la paix de l'Europe » ; en lui donnant du reste, par écrit, la promesse qu'on reviendrait à Marguerite si les choses ne s'arrangeaient pas avec l'Espagne.

Mais elles s'arrangèrent. Bientôt le maréchal de Gramont partait pour aller demander la main de l'Infante. Quand arrivèrent les Français à Madrid, celle-ci était, avec la reine d'Espagne, à une fenêtre du palais, et, comme elle le racontait plus tard aux dames de la cour, « cette quantité de plumes et de rubans de toutes couleurs avec toutes ces broderies d'or et d'argent lui parut comme un parterre de fleurs comme un jardin courant la poste, fort agréable à voir. »

L'entrevue des deux fiancés royaux eut lieu dans l'île des

1. Mme de Motteville, éd. Riaux, IV, p. 129. — 2. Mme de Motteville, IV, p. 155.

l'aisans sur la Bidassoa, où don Luis de Haro et le cardinal Mazarin négociaient.

La première rencontre se passa d'une façon fort correcte, que Mme de Motteville raconte en détail. Anne d'Autriche et le duc d'Orléans étaient en entretien avec Philippe IV et sa femme, don Luis avec Mazarin, tout à coup « le cardinal, interrompant la conversation, s'approcha de Leurs Majestés et leur dit qu'il y avait un inconnu qui était à la porte, qui demandait qu'on la lui ouvrît. La reine, avec le consentement du roi son frère, lui ordonna de laisser voir cet étranger. Lui et don Luis, laissant la porte à demi ouverte, donnèrent alors moyen au roi (Louis XIV) de voir l'Infante-reine, et parce qu'il fallait qu'elle le vît aussi, ils prirent soin de ne le guère cacher. » Du reste, à sa belle taille le faisait surpasser les ministres de toute la tête. La reine-mère rougit en voyant paraître le roi son fils, et la jeune reine encore plus en le considérant attentivement. Le roi d'Espagne le regarda aussi, et sourit en disant à la reine sa sœur qu'il avait un *lindo hierno* (un beau gendre). La reine aussitôt lui dit en espagnol qu'elle souhaitait de demander à la reine ce qu'il lui semblait de cet inconnu, sur quoi le roi son frère lui répondit que : *no ere tiempo de decirlo* (Il n'était pas temps de le dire). — Et quand le pourra-t-elle ? lui dit Anne en espagnol. — *Quando avra pasado aquella puerta* (Quand elle aura passé cette porte), lui répondit le roi son frère. Monsieur (le duc d'Orléans) dit alors tout bas à l'Infante : *Que le parece a Vuestra Magestad de la puerta?* (Que semble-t-il à Votre Majesté de cette porte ?) Elle lui répondit aussitôt d'un air spirituel et en riant : *Muy linda y muy buena me parece la puerta* (La porte me paraît fort belle et fort bonne). »

Quant à Louis XIV, il déclara en sortant « à M. le prince de Conti et à M. de Turenne que d'abord la laideur de la coiffure et de l'habit de l'Infante l'avait surpris, et tel fut aussi le sentiment des personnes compétentes : *son habit était horrible*, déclare Mme de Motteville, mais que l'ayant regardée avec attention, il avait connu qu'elle avait beaucoup de beauté, et qu'il comprenait bien qu'il lui serait facile de l'aimer ». Et en effet, ajoute Mme de Motteville, « l'Infante-reine était petite, mais bien faite ; elle nous fit admirer en elle la plus éclatante blancheur que l'on puisse voir [1]. Ses yeux bleus nous pa-

1. « Le lait n'est pas plus blanc. » *Lettre de Hugues de Lionne à Anne d'Autriche* (1 août 1656), citée par M. Jacquinet, *Ch. des Or. f.*, p. 179.

rarent beaux; ils nous charmèrent par leur douceur et leur brillant. Nous célébrâmes la beauté de sa bouche et de ses lèvres un peu grosses et vermeilles. Le tour de son visage était long, mais étant rond par le bas, il nous plut; et ses joues un peu grosses, mais belles, eurent leur part de nos louanges. Les cheveux étaient d'un blond argenté qui convenait entièrement aux belles couleurs de son visage. À dire le vrai, avec une taille plus grande et de plus belles dents, elle eût mérité « d'être mise au rang des plus belles personnes de l'Europe ».

Les premiers temps du mariage furent aussi heureux que possible. « Le roi témoignait une grande tendresse pour la reine, et elle pour lui. Il la pria de consentir qu'il pût renvoyer la comtesse de Priego », une Espagnole qui était sa première dame d'honneur, « et lui représenta que ce serait contre la coutume de retenir dans cette première place une étrangère. Elle répondit qu'elle n'avait point de volonté que la sienne, et lui dit qu'elle avait quitté le roi son père qu'elle aimait tendrement, son pays et tout ce qui lui avait été offert pour se donner entièrement à lui, qu'elle l'avait fait de bon cœur, mais qu'aussi elle le suppliait de lui accorder en récompense cette grâce qu'elle pût toujours être avec lui, et que jamais il ne lui proposât de la quitter, puisque ce serait pour elle le plus grand déplaisir qu'elle pourrait recevoir. Le roi accorda si volontiers à la reine sa demande, qu'il commanda aussitôt au grand maréchal des logis de ne les séparer jamais, la reine ayant dit pendant les voyages, quelque petite que fût la maison où ils se logeraient, logés ». Et à cette affection passionnée, que la jeune Espagnole témoignait si naïvement à son mari, se mêlait le respect que cet époux majestueux inspirait dans tout le monde. Respect qui même — s'il fallait en croire la malicieuse Mme de Caylus — aurait été jusqu'à la « crainte », à tel point que Marie-Thérèse n'eût osé « ni lui parler ni s'exposer en tête-à-tête avec lui[1] ».

En tout cas, la pauvre reine n'eut pas longtemps à se complaire dans la sécurité d'un amour partagé. Avec cet égoïsme serein devant lequel s'inclinait respectueusement son entourage même le plus honnête, Louis XIV était parfaitement « décidé à aller où ses désirs le menaient ». Et il s'en cachait assez peu

1 *Souvenirs*, p. 141

pour que sa femme n'eût pas de peine à s'en apercevoir. « Un soir, en 1662, comme j'avais l'honneur — raconte Mme de Motteville — d'être auprès d'elle à la ruelle de son lit, elle me fit signe de l'œil et m'avait montré Mlle de la Vallière qui passait par sa chambre pour aller souper chez la comtesse de Soissons; elle me dit en espagnol : *Esta donzella con las arracadas de diamante es esta que el Rey quiere.* Cette fille qui a des pendants d'oreilles de diamants est celle que le roi aime. Je fus fort surprise de ce discours, car ce secret était alors la grande affaire de la cour. Je répondis à la reine quelque chose qui confusément ne voulait dire ni oui ni non. » Et quelques jours après, dans une de ces conversations de ruelle où l'on agitait volontiers les questions de sentiment, « comme on parlait de la jalousie des femmes », et qu'Henriette d'Angleterre déclarait que c'était une chose « fort inutile », la reine dit qu'« en effet, elle éprouvait tous les jours que la sensibilité des femmes endurcit le cœur des maris et que ce qui leur devait être agréable comme une marque d'amitié leur déplaît et les importune[1] ». « Le roi, pour détourner ce discours, demanda à Mme de Béthune, dame d'atour de la Reine, femme honnête et sage, mais assez naturellement dépourvue de mérite, si elle avait été jalouse de son mari. Elle répondit que non et qu'il lui avait toujours été fidèle. La reine alors, en riant, et d'un ton sensible et pourtant assez doux, dit en espagnol : *que en esto parecea bien la mas tonta de la compagnia, y que por ella no diria le mismo* (qu'en cela Mme de Béthune paraissait bien la plus sotte de la compagnie et qu'elle n'en dirait pas autant). »

« Cette réponse de la reine, ajoute Mme de Motteville, fit voir clairement au roi qu'elle était plus savante qu'elle ne croyait. Je ne sais s'il en fut fâché, car étant résolu d'aimer Mlle de la Vallière il désirait peut-être quelquefois que les premiers sentiments de la reine fussent passés, afin de l'*accoutumer à la souffrance*... »

Malgré ces touchantes précautions, le son auguste époux, la pauvre reine fut quelque temps à prendre cette habitude. En vain les femmes qui l'entouraient, la vertueuse duchesse de Navailles, Mme de Motteville, et Anne d'Autriche, sa tante et sa belle-mère, lui dissimulaient, autant qu'elles pouvaient, la conduite du roi, en vain Anne d'Autriche essayait-elle de la cou-

1. Mme de Motteville, t. IV, p. 321, 334.

soleil et de la divertir, jusqu'à la contribuer elle-même, en carême, à un bal masqué chez le duc d'Orléans, un jour que Louis XIV avait refusé d'y mener sa femme[1]. Marie-Thérèse était « dans un état pitoyable », « il semblait quelquefois que son cœur voulût sortir de sa place, tant il était agité, montrant par cette émotion qu'il ne pouvait être content sans être réuni à celui même dont il se plaignait[2] ».

Elle « pleurait souvent », et se plaignait à la reine-mère que le roi ne l'aimait plus, mais celle-ci « l'assurait toujours de l'estime » de Louis XIV « et la conseillait de ne pas se soucier du reste[3] ». Il fallait qu'elle se persuadât que « accoutumé à être le maître dans son royaume, le roi le voulait être des esprits, des volontés et des cœurs, non seulement en se faisant aimer, mais aussi en se faisant craindre[4] ». Sans doute « il voyait bien, à peu près, toutes les peines de sa femme[5] », mais il ne pouvait se changer lui-même et ne le voulait pas non plus, et il « s'en consolait » par l'idée de « son indépendance », dernier argument à quoi personne ne trouvait à redire. Et il semble même que dans les derniers temps de sa vie, Anne d'Autriche fût assez fâchée, jusqu'à s'en ouvrir à ses bonnes amies les Visitandines de Chaillot, de cette persistance « de l'honneur chagrine et jalouse de la reine, *qui n'avait pas autant d'expérience des choses du monde et de force d'esprit pour s'y soutenir qu'elle lui en aurait souhaité*[6] ».

Enfin, lorsque Marie-Thérèse eut vu qu'il n'y avait point de remède, que la duchesse de Navailles, quand elle représentait au roi « la justice des inquiétudes de sa femme[7] » n'en rapportait que des paroles sévères, et que même, pour avoir essayé de se mettre en travers des intrigues qui troublaient le ménage royal, elle était, aussi que son mari, disgraciée[8] avec

1 Mme de Motteville, t. IV, p. 328-329.
2 Mme de Motteville, IV, p. 322.
3 Mme de Motteville, IV, p. 335.
4 Mme de Motteville, IV, p. 361.
5 Mme de Motteville, IV, p. 335.
6 Au mois de juin 1661 le duc et la duchesse de Navailles « reçurent ordre d'aller le dernier demeurer à Soissons, de quitter le Havre de Grâce, de suspendre les chevaux légers et la charge de l'une d'honneur ». « La reine-mère pleura, dit Mme de Motteville, et parla au roi, à ce que l'on nous fit l'honneur de nous dire, avec des sentiments dignes de l'affection et de la fidélité de ceux que l'on perdait. Elle embrassa la duchesse de Navailles et l'assura en la quittant qu'elle ne l'oublierait jamais. »

éclat, — elle prit le parti de la résignation passive, le meilleur assurément, étant donné qu'une protestation énergique contre la situation qui lui était faite eût été chose inouïe, monstrueuse et désapprouvée des plus sages. Pourtant, elle n'était pas au bout de ses peines. Le règne des favorites qui succédèrent à la pauvre La Vallière — celui en particulier de Mme de Montespan, — réservait à sa fierté d'autres humiliations et de tout genre. La faveur de Mme de Montespan fut sans doute celle qui lui fit le plus de peine. C'était son ancienne dame du palais, sa protégée : elle l'admettait dans son intimité « la regardant comme une honnête femme attachée à son mari ». « Sa surprise[1] fut égale à sa douleur quand elle la trouva, dans la suite, si différente de l'idée qu'elle en avait eue. » Et son chagrin dut s'accroître encore du genre de distinctions et d'honneurs que Louis XIV crut devoir donner à la marquise, qu'il attacha à la maison de la reine, en qualité de *surintendante*, fonction qui mettait la reine à sa merci. Marie-Thérèse avait-elle le désir de faire revenir auprès d'elle une Espagnole que l'on avait renvoyée et qu'elle aimait beaucoup, c'était à Mme de Montespan qu'elle devait s'adresser pour obtenir du roi cette faveur, et la chose était faite[2]. — A ces fêtes de la cour où toutes les femmes rivalisaient de luxe et d'agréments, tout le monde remarquait que les perles de Mme de Montespan étaient plus grosses et plus belles que celles de la reine. — La cour s'installait à Versailles : « La reine avait seulement onze pièces au deuxième étage, tandis que vingt pièces au premier étaient attribuées à la favorite[3]. » — Enfin ses filles d'honneur étaient-elles supprimées, et remplacées par des dames du palais — mesure que, sans doute, elle avait plus d'une fois demandée, — c'était sur le désir de Mme de Montespan, jalouse, que cette épuration se faisait[4]. Louis XIV s'interdisait si peu de témoigner en public aux rivales de la reine des égards presque égaux aux siens que « les peuples accouraient, dit Saint-Simon, à ce spectacle inouï, et se demandaient les uns aux autres s'ils avaient vu les trois reines[5]. » — Dans ces épreuves humiliantes, assu-

1. Mme de Caylus, *Souvenirs*, p. 67 et 144-145.
2. Mme de Sévigné, 10 nov. 1675.
3. P. Clément, *Mme de Montespan*, p. 45.
4. Mme de Sévigné, 27 novembre 1675.
5. C'est-à-dire Mme de la Vallière, Mme de Montespan et Marie-Thérèse (*Parallèle des trois premiers*

rement Marie-Thérèse avait encore quelques velléités de colère, et versait quelques larmes dont la cour s'apercevait aussitôt, ou bien, quand des lettres anonymes ou le dépit d'une disgraciée ne lui apprenaient pas ce qu'on lui cachait, il lui arrivait encore d'égarer violemment ses soupçons et ses haines[1], mais le plus souvent elle se taisait[2], avec une réserve qu'admirait la prudence des courtisans, et une crainte de déplaire à son mari, à laquelle lui-même voulut bien rendre hommage[3].

Il semble même que d'assez bonne heure, elle se résigna à se réconcilier publiquement et à faire la paix avec les femmes qui devaient être le plus odieuses à sa légitime jalousie. Dès les premières marques de repentir que donna la duchesse de La Vallière abandonnée, Marie-Thérèse l'accueillit sans rancune et la soutint dans sa pénitence. Trois ans plus tard, elle n'est pas moins indulgente à l'égard de Mme de Montespan qui le méritait moins. En juillet 1675, nous la voyons allant à Clagny trouver Mme de Montespan dans le château que « l'on faisait embellir pour elle » à grands frais, et dont elle surveillait les travaux en personne pareille, nous dit Mme de Sévigné[4], à « Didon bâtissant Carthage ». Comme « M. du Vexin » fils de Mme de Montespan, était un peu malade, Marie-Thérèse l'allait voir dans sa chambre. Puis elle prenait la favorite dans son carrosse et la menait à Trianon avec elle ; peu après, elle dînait soit avec elle seule aux Carmélites de la rue du Boulois soit en tiers, avec le roi ; elle lui faisait d'assez fréquentes visites se tenant « pour trop heureuse d'être reçue[5] ». Tant de bonté demande avec raison un historien moderne[6], était-elle vraiment indispensable?

En poussant si loin la complaisance, Marie-Thérèse cédait

Bourbons). Cf. *Sermons choisis de Bossuet*, p. 408. Il ne semble pas cependant que, comme le dit ailleurs Saint-Simon, le roi fît monter ses maîtresses dans le carrosse de la reine « au grand chahissement des troupes et des populations ». Voir la note de M. de Boislisle sur ce passage, *Mém. de St-Simon*, t. VIII, p. 316.

1. Mlle de Montpensier, *Mém.*, t. II, p. 58, 59, 337.

2. « Madame de Montespan était à Tournay (pendant la guerre de Flandre), elle logeait à la citadelle et ne vit la reine que deux jours avant que de partir. La duchesse de la Vallière logeait chez la reine, à son appartement ordinaire. *La reine eut beaucoup de vapeurs à Tournay* ». Mlle de Montpensier, t. IV, p. 336.

3. Voir plus loin l'éloge qu'on fit d'elle quand elle mourut.

4. Lettre du 14 juin 1675.

5. Sévigné, 12 juin, 14 juin, 3 juillet, 21 août, 2 octobre 1675.

6. P. Clément, *ouvr. cité*, p. 67.

sans doute aux conseils intéressés d'une de ses dames d'honneur, la duchesse de Richelieu, intrigante personne que Mme de Montespan elle-même avait fait placer auprès de la reine et qui de complicité avec le roi travaillait à tromper celle-ci dans l'intérêt de celle-là[1]. Mais sans doute aussi Marie-Thérèse, lorsqu'elle pratiquait si complètement le pardon des injures, écoutait les suggestions de sa piété devenue de plus en plus ardente avec les années.

Dès son arrivée en France, elle avait, sous l'influence d'Anne d'Autriche, pris des habitudes de dévotion très exactes. « Dans les fêtes les plus solennelles, la jeune reine, dit un historien ecclésiastique[2], allait faire des retraites dans les cloîtres les plus austères; et non contente de s'unir aux larmes et aux prières de ces humbles religieuses, elle se faisait encore un plaisir de prendre part aux plus pénibles de leurs exercices. » Dans les derniers temps de sa vie, elle entendait chaque jour « vêpres, sermon, salut[3] », et « l'on ne finirait pas, dit son biographe, si on voulait rapporter tous les témoignages qu'elle a laissés » de son zèle pieux « dans une multitude d'églises particulières. On lit encore à la paroisse de Saint-Jacques-la-Boucherie sa signature, autographe, apposée le 4 novembre 1662, sur les registres de la confrérie de Saint-Charles, et l'acte de sa réception en espagnol. » Elle s'intéressait aux missions étrangères et les assistait[4]. Mais, surtout, à l'égard des pauvres de Paris, sa charité était « telle que, quelques retranchements qu'elle fît sur sa dépense pour augmenter ses libéralités, sa caisse ne pouvait y suffire ». « Quand on prenait la liberté de lui représenter qu'elle était trop magnifique dans ses dons, elle répondait que Dieu et le roi y pourvoiraient assez. » Enfin, ce qui doit nous toucher plus encore que ces largesses du peu humbles Marie-Thérèse suivant l'exemple de ces femmes dévouées qui, au milieu du XVIIe siècle, « lui donne un exemple trop peu suivi alors : celui d'une charité personnelle et directe, osant prendre le contact de la misère qu'elle veut consoler plus encore que secourir. « On l'a vue souvent, raconte un contem-

1. Sévigné, 22 nov. 1671, 28 juin, 3 juillet, 5 juin 1675.

2. Préface de la quatrième du recueil des *Oraisons funèbres* de Bossuet (1702), p. 53 et 60.

3. Sévigné, 5 janvier 1674. — Cf. la *Gazette de France* qui enregistre toutes ces démarches.

4. Il semble, d'après une lettre de Mme de Sévigné (26 juin 1689), qu'elle essaya de convertir les Juifs d'Avignon.

pornan, dans l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye, allait de lit en lit servir les pauvres malades et leur rendre les assistances qu'ils ne recevaient ordinairement que des servantes[1]. » Et toutes ces prédilections disant le cœur et le goût, on demandait à Mlle de Fars plus de consolations que toutes les joies des théâtres et tous les vains divertissements de la cour.

Ce n'est pas cependant qu'elle s'en tînt à la charité avec un rigorisme rigoureux. Parfois sans doute, on essayait à lui ordonner quelques-uns de ses conseils peu sensés, lui interdisant par exemple les soupes aux herbes, les *médianoches* dont on raffolait alors, et la contraignant à plus de propreté, disait avec raison Mme de Montespan[2], « à une carmélite que je ne suis ». Toutefois Ezechiel Spanheim, ce savant Allemand qui vit précisément la cour un peu plus tard — sous le règne autrement austère de Mme de Maintenon, devenue puritaine, — reconnaît avec sincérité que « la fête y est une, avec peu de gêne et beaucoup de dévotion, ne laissant pas d'aimer le jeu, les spectacles et la compagnie, et d'y donner lieu[3] ».

Le jeu, elle l'aimait même à l'excès. On sait qu'un jour elle perdit trente mille écus avant dîner. Et ce fut pour dire qu'elle soulageait ces dissipations d'argent chez les grands seigneurs, et par son propre exemple, trouva que sa femme s'y mêlait un peu trop[4].

La conversation, cette occupation préférée de la cour et de Versailles et Saint-Cloud, ne semblait pas non plus déplaire à la reine, au contraire. Elle savait, tout comme une autre, dans ces « cercles » de dames, assises en rangs pressés, et chacune attendant avec impatience que l'attention de la maîtresse se portât sur elle, s'adresser à l'une et à l'autre quelques-uns de ces mots aimables qui traînent partout et que l'on sait toujours quelle en était l'objet. Il faut voir avec quel soin Mme de Sévigné rapporte dans ses lettres les délicatesses dont elle a été l'objet de la part de la reine. Mme Tarente avant eu la délicatesse de se rappeler que Mme de Grignan, en trop vous voir, s'était presque brisée contre l'arche d'un pont, elle demandait

1. Le P. Bonaventure de Sainte-Amélie, *Abrégé de la vie de la reine*, 1683, cité par Loquin, *Dieux fait bien de bonnes*, p. 252.

2. Lettre à l'abbé Gedoyn, 2 juin 1682.

3. *Rapport de la cour de France*, etc., p. 56.

4. Mme de Sévigné, 21 mai 1671, t. II, p. 92; 11 juin 1676, « Le roi du Midi a supplanté ses prédécesseurs à cet égard ».

même des nouvelles de « Pauline », et à qui l'enfant ressemblait : « Madame, lui dis-je, elle ressemble à M. de Grignan. » — La reine fit un cri : « J'en suis fâchée, » et me dit doucement : « Elle aurait mieux fait de ressembler à sa mère ou à sa grand'mère. » Et la marquise d'exulter[1]. Si même on en croit Mlle de Montpensier, qui pourtant n'avait pas à se louer de sa cousine, Marie-Thérèse avait de l'esprit : « Elle disait souvent d'assez plaisantes choses, et on en aurait fait plus de cas si elle avait été aussi à la mode que Mme la Dauphine le fut d'abord, ce qu'elle n'avait jamais été, la pauvre reine[1]. »

Elle faisait cependant tout ce qu'elle pouvait, malgré sa piété, malgré ses humiliations et ses ennuis, pour « être à la mode », même en sa toilette, entendant, toutefois, que l'on sût bien pour quoi et pour qui elle se plaît aux caprices changeants de la coquetterie mondaine. Lorsque, en 1671, on se mit à porter des boucles de cheveux, petites sur le front, grosses et rondes à côté de l'oreille, avec tout autour de la tête, « un gros bourrelet de cheveux coordonné avec des rubans et des perles[2] », la reine se fit couper les cheveux pour se coiffer ainsi, comme l'avaient fait Mme de Montespan et sa sœur, « la petite de Tarangès[3] ». Mais une amie de ces dames ayant eu l'étourderie de lui dire : « Eh ! bien, Madame, Votre Majesté a donc pris notre coiffure ! — Votre coiffure, Madame ! répondit la reine avec vivacité. Je me suis fait couper les cheveux parce que le roi les trouve mieux ainsi, mais je n'ai point pris votre coiffure. »

D'ailleurs elle ne réussissait pas toujours à contenter ce juge difficile, qui l'en grondait parfois d'assez revêche façon : « Quelques jours avant le départ du roi pour l'armée, écrit Bussy-Rabutin, il dit à la reine, qui, à trente-neuf ans, portait encore les rubans de couleur, comme les femmes font toute leur vie en Espagne, que les femmes de France n'en portaient plus, et particulièrement à la tête quand elles avaient trente et cinq ans passés sans se faire moquer d'elles. « Je croyais, dit-elle, Monsieur, que j'en pouvais porter encore cinq ou six ans. — Et moi, Madame, lui répondit-il, je croyais qu'il y a cinq ou six ans que vous deviez les avoir quittés. » La

1. Mme de Sévigné, 1er avril 1671.
2. L'abbé de Choisy, *Hist. de la Comtesse des Barres*, Mme de Sévigné, lettre du 4 avril 1671.
3. Sœur de Mme de Montespan.

reine, qui était une très sage princesse, ne porta plus de rubans de couleur depuis ce jour-là et même ne se mit plus de rouge aux joues comme elle avait coutume » [illegible].

Mais au reste, il faut bien avoir que ces corrections qui échappent si fort [illegible] à l'irrespect du grand événement peut-être, chez sa femme, plus de pentes qu'on n'eût pu le souhaiter, dans un milieu aussi méticuleux que celui de la cour française, elle l'était très certainement par le cœur. Elle avait trop souffert, jeune fille, de devenir reine de France, pour ne s'être pas ardemment attachée à ce royaume rêvé. Là-dessus, tous les témoignages contemporains sont d'accord. « Elle avait, dit Saint-Simon, oublié sa maison, sa patrie, et était devenue aussi passionnément française que les plus naturels Français[1]. » Mais les sentiments ne font pas les manières, et celles de la reine étaient restées, ce semble, fortement teintées d'un exotisme très méridional. Sa langue préférée était toujours l'espagnol, que, seul, elle parlait à son arrivée en France[2]. Du reste les courtisans français l'entendaient assez généralement et sans doute, pour la complaire, ils s'appliquèrent à le parler mieux encore, dans la *Méthode espagnole* de Lancelot publiée l'année du mariage de Louis XIV[3]. Mais de plus elle écorchait le français d'une façon à faire frémir les « précieuses ». « Notre bonne reine parlait un étrange langage — dit dans une de ses lettres la seconde duchesse d'Orléans[4], qui pourtant, en sa qualité d'Allemande, n'avait pas le droit d'être bien difficile — Jamais un *u*, tout en *ou*. Elle disait *una serulletta* pour une serviette, *suueta Bierge* pour sainte Vierge, *des cuchevos* pour des chevaux, et beaucoup d'autres semblables choses encore. » De son ordinaire accoutumée, elle tenait aussi quelques petits rituels, qui n'échappaient pas, on peut le croire, à la curiosité, toujours à l'affût, de cet entourage aristocratique. Une gourmandise de petite enfant. « Quand on servait, elle ne voulait pas que l'on mangeât, elle disait toujours : « On mangera tout, tout ne me passera rien », et le roi s'en inquiétait[5]. Et quand le roi n'y était pas, « elle ne mangeait que

1 *Ecrits inédits*, publ. par Faugère, I, p. 92.

2 Saint-Simon, édit. de Boislisle, III, p. 265.

3 Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 4e édit., III, 501.

4 *Correspondance* de Madame, trad. Jaeglé, II, p. 90.

5 Mémoires de Montpensier, *Mém.*, IV, p. 111, et *passim*. « Sa grande passion, dit encore la Grande Mademoiselle, était pour les bonnes choses », 443, etc.

des mots à l'espagnole, ce qui obligeait sa cousine de Mont
penser à rester dîner chez elle. — Un peu trop d'exubérance
et de couleur dans ses deux premiers romans : on lui montrait
les cadeaux de noce de la Dauphine si bien. « Les mots
n'étaient pas si beaux, quoique je fusse plus grande. Dans
mon âge on ne se souciait pas tant de bonne foi de elle. » Car
elle avait dans la tête, ajoute Mlle de Montpensier, qu'on la
méprisait, et cela faisait qu'elle était jalouse de tout le monde et
de toute chose. » Et de fait, quand cette pauvre Mad[emoiselle]
vint lui annoncer son projet de mariage avec Lauzun, il faut
avouer que les objections de cette reine de France sentent
un peu leur bourgeoise de Molière. « De quoi vous avisez-vous
de vous marier? — me dit-elle d'un ton fort aigre. — N'êtes-
vous pas bien comme vous êtes? Vous serez bien malheureux de ne
vous marier jamais et de garder votre bien pour mettre dans la
poche[1]. » — « Ah! Madame, répartit la petite-fille de Henri IV,
qui se piquait tant de grandeur d'âme, quels sentiments Votre
Majesté ne fait connaître! J'en suis très honteuse pour elle. »

Et sans doute, ces petits travers d'une femme, d'ailleurs
excellente, nous expliquent encore mieux l'espèce d'abandon où
nous y voyons qu'elle était très vite avant sa mort, dans un
cœur où l'élégance et la finesse étaient les qualités les plus pri-
sées et n'avaient plus pour lui de secret. Elle n'appréciait plus de
même manière, encore Mme de Caylus[2], ce que *effroi*. « Un jour
le roi l'ayant envoyé chercher, la reine, pour ne pas paraître
seule en sa présence, voulut que Mme de Maintenon la
suivît; » encore celle-ci fut-elle obligée « de la pousser pour la
faire entrer, et remarqua un si grand tremblement dans toute
sa personne que ses mains tremblaient de frayeur ». Les
dames d'honneur de cette souveraine lâchaient l'abandonnaient
et les femmes, malgré les devoirs de leur charge, et s'en
allaient « faire la cour à la nouvelle de Mme de Montespan[3] », dans
ce salon de la favorite, qui était alors, comme le dit Saint-
Simon, « le centre de la cour, des plaisirs de la France, de
l'espérance de la fortune des courtisans, généraux d'armées
— et [de] la nation, de toute la France ». — Heureux le
plus proches de Marie-Thérèse en faisaient autant. Sa belle-
fille, à peine installée à la cour, « va de son côté

1. Mlle de Montpensier, *Mém.*, IV, *p.* 203.
2. *Souvenirs*, p. 141-145.
3. Sévigné, 7 août 1675.

témoignant hautement qu'elle était bien, comme le dit Mme de Sévigné, « notre fas « cause » à la reine[1]. Même si froid à qui sa beauté ne levait telle, que d'abord Marie-Thérèse ne sachant à quoi s'en prendre, accusait Mme de Montespan, tous deux « alarmés de la dauphine, d'être la cause de cette fâcheuse intelligence[2] ».

C'était pourtant à Mme de Maintenon qu'elle allait être redevable d'un peu de consolation dans les derniers temps de son existence, et elle le reconnut bientôt. Dès le milieu de l'année 1680, le changement était sensible. « On me mande écrit Mme de Sévigné que *la Reine est fort bien à la cour* », expression singulièrement caractéristique pour le dire en passant. — « Elle a eu tant de diligence dans ce voyage », en Alsace, « allant voir toutes les fortifications, sans se plaindre de chaleur ni de la fatigue, que cette conduite lui a attiré mille petits douceurs[3] ». Bientôt le roi « eut pour son épouse des attentions, des égards, des manières tendres, auxquelles elle n'était pas accoutumée, et qui la rendaient plus heureuse qu'elle n'avait jamais été. Elle en [était] touchée jusqu'aux larmes, elle causait avec une espèce de transport. Dieu a suscité Mme de Maintenon pour me rendre le cœur du roi ». En effet, c'était Mme de Maintenon dont les agréments incontestables d'esprit et de cœur subjuguaient de plus en plus le roi, qui usait généreusement de cet ascendant pour l'éloigner de Mme de Montespan et le rapprocher de sa femme. Celle-ci « en bénéficia souvent si tout n'assurée et même parée de tout le cœur », en profitant par l'adresse de son portrait, « tant il est vrai qu'elle laissait d'elle[4] ». Parlant à ses plus intimes confidentes, une semaine à peine avant sa mort, la pauvre reine disait avec attendrissement que « de sa vie elle ne s'était trouvée en cet état, qu'elle avait un contentement parfait, ne désirant plus rien au monde[5] ». Malheureusement après la duchesse d'Orléans, cela ne dura que quatre jours, et le septième, elle mourut[6].

1. Sévigné, 12 avril 1680.
2. Sévigné, 3 mai 1680.
3. Sévigné, 28 avril 1680.
4. *Mémoires* de Mme de Motteville dans Lavallée, t. II, p. 350. Mme de Maintenon, lettre à Mme de Saint-Géran, mai 1682. Mme de Caylus, *Souvenirs*.
5. *Correspondance* de Madame duchesse d'Orléans, éd. Jaeglé, t. I, p. 94 et 95.
6. Les contemporains, Bussy-Rabutin, Saint-Simon, Dangeau, etc., ont cru à un empoisonnement dont elle fut victime avec son mari, dans un dîner où ils avaient mangé ensemble. Mais le bras noirci par la gangrène, et

A la nouvelle de cette mort, Mlle de Montpensier revint à Fontainebleau. Elle alla descendre chez Mme de Montespan qui était « à la promenade » avec Monsieur. « Ils revinrent à Monsieur ne conta sa mort de la reine et en l'achevant, il dit comme la tête de ces serpents d'Allemagne, et ne dit : « Soupez ; je « l'ai tenue deux heures sous le nez de la reine comme elle se « mourait. » Mme de Montespan dit : « Voilà des récits de gens bien affligés[1] ». Quant à elle, « femme d'esprit qui faisait toujours bien ce qu'il fallait faire[2] », après avoir rendu, « à merveille » tous les devoirs à la reine pendant sa courte maladie, elle s'était, après son dîner, souper, précipitée tout en hâte chez Mme de Maintenon. Il se trouva, il est vrai, de mauvaises langues pour chuchoter que ce grand trouble était peut-être feint, surtout, « sur la crainte de retomber », par contrecoup, d'un accident qui la privait de sa place à la cour, « entre les mains de monsieur son mari[3] ».

On conduisit le corps à Saint-Denis, à la basilique, « le fut une longue cérémonie. En le menant, dans la plaine Saint-Denis, les noirs lévriers chassèrent, et on en vit beaucoup dans les carrosses[4] ».

Quant à Louis XIV, on sait que son attitude fut très différente de celle d'Anne d'Autriche. Il prolongea sur sa femme, avec beaucoup de gravité, sans doute comme « un » Sa mort est le premier chagrin qu'elle lui ait donné ». Huit jours après encore, Mme de Caylus le trouva « fort triste ». Pendant que l'on célébrait les services, il défendit à toute sa famille d'aller « aux Cours[5], aux Tuileries et à la Foire Saint-Laurent ». Mais le lendemain des obsèques de Saint-Denis, il se démit lui-même le bras dans une chute de cheval. Cela détourna bien l'attention de la cour, mais la soulagea aussi sans doute, car quelques jours plus tard[6], en vue de Mme de Maintenon paraissant devant lui en grand deuil et avec une contenance fort affligée, il « ne put s'empêcher de lui en faire quelques plaisanteries. A quoi je ne gagerais pas, ajoute Mme de Caylus, que celle-ci ne répondit en elle-même comme le maréchal de Grammont à

que les cardinaux la tirèrent par leur [illegible] et le roi Alfonse.

1 Mme de Montpensier, *Mém.*, t. IV, p. 498.

2 *Ibid.*, p. 499-500, 501.

3 Mme de Caylus, *Souvenirs*, p. 135-143.

4 Mlle de Montpensier, *Mém.*, t. [illegible] p. 500-501.

5 Aux Comédiens.

6 Mme de Caylus, *Souvenirs*, éd. de Lescure, p. 147.

Mme Hérault. » Or voici comment le maréchal de Grammont avait répondu à Mme Hérault. « Elle avait perdu son mari, et le maréchal de Grammont, toujours courtisan, prit un air triste pour lui témoigner la part qu'il prenait à sa douleur. Mais comme elle répondit à son complaisant : Hélas! le pauvre homme a bien fait de mourir, — le maréchal répliqua : Le prenez-vous par là, madame Hérault? Ma foi, je ne m'en soucie pas plus que vous. »

Sine macula enim sunt ante thronum Dei.

Ils sont sans tache devant le trône de Dieu. (Paroles de l'apôtre saint Jean dans sa Révélation, ch. XIV, 5.)

MONSEIGNEUR[1],

Quelle assemblée l'apôtre saint Jean nous fait paraître[2]! Ce grand prophète nous ouvre le ciel, et notre foi y découvre « un Sion, la sainte montagne de Sion », dans la partie la plus élevée de la Jérusalem bienheureuse, l'Agneau qui ôte le péché du monde, avec une compagnie[3] digne de lui[4]. Ce sont ceux dont il est écrit au commencement de l'Apocalypse : « Il y a dans l'église de Sardes un petit nombre de fidèles, *pauca nomina*, qui n'ont pas souillé leurs vêtements[5] », ces riches vêtements dont le

1 Le Dauphin, mort à l'âge de vingt-deux ans, et qui avait eu de 1670 à 1681, Bossuet pour précepteur.

2 Ci-dessus, p. 208, n. 3.

3 Assemblée (Le fils d'Hérouville d'Antoterre, p. 158 : « Alors ces neuf cents vaincus s'appelèrent la tour *compagnie* »; Ci-dessus, p. 124, n. 6.

4 *Et vidi, et ecce Agnus stabat super montem Sion, et cum eo centum quadraginta quatuor millia habentia nomen ejus et nomen Patris ejus scriptum in frontibus suis. Et audivi vocem de cœlo tanquam vocem aquarum multarum et tanquam vocem tonitrui magni; et vox quam audivi sicut citharœdorum citharizantium in citharis suis. Et cantabant quasi canticum novum ante sedem et coram quatuor animalibus et seniores; et nemo poterat dicere canticum nisi centum quadraginta quatuor millia qui empti sunt de terra* (Apoc. XIV, 1-3).

5 « Habes pauca nomina in Sardis qui non inquinaverunt

baptême les a revêtus; vêtements qui ne sont rien moins que Jésus-Christ même, selon ce que dit l'Apôtre : « Vous tous qui avez été baptisés, vous avez été revêtus de Jésus-Christ[1] ». Ce petit nombre choisi de Dieu pour son innocence, et remarquable par la rareté d'un don si exquis a su conserver ce précieux vêtement, et la grâce du baptême. Et quelle sera la récompense d'une si rare fidélité? Écoutez parler le Juste et le Saint : « Ils marcheront, dit-il, avec moi, revêtus de blanc, parce qu'ils en sont dignes[2] », dignes par leur innocence de porter dans l'éternité la livrée de l'Agneau sans tache, et de marcher toujours avec lui, puisque jamais ils ne l'ont quitté depuis qu'il les a reçus dans sa compagnie « âmes pures et innocentes; « ames vierges[3] », comme les appelle saint Jean, au même sens que saint Paul disait à tous les fidèles de Corinthe : « Je vous ai promis, comme une vierge pudique, à un seul homme, qui est Jésus-Christ[4]. » La vraie chasteté de l'âme, la vraie pudeur chrétienne est de rougir du péché, de n'avoir d'yeux et d'amour que pour Jésus-Christ, de leur tenir toujours ses sens épurés[5] de la corruption du

testamenta sua (Apoc., III, 5).

1 *Quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis.* Paul. Gal. III, 27.

2 *Et ambulabunt mecum in albis, quia digni sunt.* Apoc. III, 4.

3 « *Lavare* se dit des vêtements que l'on nettoie; et ses parents et amis peuvent assister à ses noces qui sont de beaucoup dans le ciel à toute éternité. « *Lavare* se figurativement à laver de la souillure du péché, *et lotum stolam*. Les élections sont souvent sous-entendues sous le nom de lavoirs.

Cet homme fit pour ainsi dire de l'épouse de Jésus-Christ une pucelle, comme dit saint Augustin, qui ne connaît que son époux. Bref, dit Arnaud, 1691, « c'est en son nom de l'Église et avec ses forces, qu'ils l'ont commencé et qu'ils ont continué à guerre » Balzac, *Le parfait chrétien* (Vie de saint Bernard).

4 *Virgines enim sunt. Hi qui sequuntur Agnum quocumque ierit.* Apoc. XIV, 4.

5 *Despondi enim vos uni viro, virginem castam exhibere Christo.* II. Corinth. XI, 2.

6 « *Epurer* se dit fréquemment des choses morales, surtout au sens que l'Église a donné au mot, sur lequel il est *épuré* l'entrée dans le ciel que des âmes nettes et épurées » Par le Fait de 1690. N. « Il était nécessaire de purifier et d'épurer le cœur de ses affections terrestres, afin qu'il pût s'élever à la vie céleste » Bossuet, *Sermons*, Sur la Toussaint. « Nous ne cessons de nous purifier et d'épurer le cœur pour y asseoir une flamme épurée le feu de l'amour des vertus

siècle. C'est dans cette troupe innocente et pure que la reine a été placée : l'horreur qu'elle a toujours eue du péché lui a mérité cet honneur. La foi qui pénètre jusqu'aux cieux nous la fait voir aujourd'hui dans cette bienheureuse compagnie. Il me semble que je reconnais cette modestie, cette paix, ce recueillement que nous lui voyions devant les autels, qui inspirait[1] du respect pour Dieu et pour elle : Dieu ajoute à ces saintes dispositions le transport d'une joie céleste. La mort ne l'a point changée, si ce n'est qu'une immortelle beauté a pris la place d'une beauté changeante et mortelle. Cette éclatante blancheur, symbole de son innocence et de la candeur de son âme, n'a fait, pour ainsi parler, que passer au dedans, où nous la voyons rehaussée d'une lumière divine. « Elle marche avec l'Agneau, car elle en est digne. » La sincérité de son cœur sans dissimulation et sans artifice la range au nombre de ceux dont saint Jean a dit, dans les paroles qui précèdent celles de mon texte, que « le mensonge ne s'est point trouvé en leur bouche[2] », ni aucun déguisement dans leur conduite ; « ce qui fait qu'on les voit sans tache devant le trône de Dieu ». *Sine macula enim sunt ante thronum Dei.* En effet, elle est sans reproche devant Dieu et devant les hommes ; la médisance ne peut attaquer aucun endroit[3] de sa vie depuis son enfance jusqu'à sa mort ; et une gloire si pure, une si belle réputation est[4] un parfum précieux qui réjouit le ciel et la terre.

Monseigneur, ouvrez les yeux à ce grand spectacle. Pouvais-je mieux essuyer vos larmes, celles des princes qui vous environnent, et de cette auguste assemblée,

(*Don Juan*, IV, 9, et La Bruyère : « La première source de tout le comique, je dis de celui qui est *épuré des* pointes, des obscénités, des équivoques. » [illegible] *Grands écrivains*.)

1. Pour l'emploi au singulier du verbe se rapportant à plusieurs sujets synonymes, cf. p. 72, n. 5.

2. *Et in ore eorum non est inventum mendacium, sine macula enim sunt ante thronum Dei.* Apoc. XIV, 5.

3. *Endroit.* Cf. p. 369.

4. Voir la note 1.

qu'en vous faisant voir au milieu de cette troupe resplendissante, et dans cet état glorieux, une mère si chérie et si regrettée? Louis même, dont la constance ne peut vaincre ses justes douleurs, les trouverait plus traitables dans cette pensée. Mais ce qui doit être votre unique consolation, doit aussi, Monseigneur, être votre exemple et ravi de l'éclat immortel d'une vie toujours si réglée et toujours si irréprochable, vous devez en faire passer toute la beauté dans la vôtre.

Qu'il est rare, Chrétiens, qu'il est rare encore une fois de trouver cette pureté parmi les hommes! mais surtout qu'il est rare de la trouver parmi les grands! « Ceux qui vous voyez revêtus d'une robe blanche, ceux-là, dit saint Jean[3], viennent d'une grande affliction », *de tribulatione magna*; afin que nous entendions que cette divine blancheur se forme ordinairement sous la croix, et rarement dans l'éclat trop plein de tentation des grandeurs humaines.

Et toutefois il est vrai, Messieurs, que Dieu, par un miracle de sa grâce, se plaît à choisir parmi les rois de ces âmes pures. Tel a été saint Louis, toujours pur et toujours saint dès son enfance, et Marie-Thérèse, sa fille[4], a eu de lui ce bel héritage.

Entrons, Messieurs, dans les desseins de la Providence et admirons les bontés de Dieu, qui se répandent sur nous et sur tous les peuples dans[5] la prédestination de cette princesse. Dieu l'a élevée au faîte des grandeurs humaines, afin de rendre la pureté et la perpétuelle régu

1 Supportables. « Je me porte très bien, et vous, mon enfant, dormez-vous? Votre lise est-elle *traitable*? » Sévigné, 24 septembre 1675 (dans Jacquinet). Ce sens n'est pas signalé dans les dictionnaires du temps.

2 *Réglée*. Cf. p. 38, n. 1, et p. 12, n. 7.

3 *Et dixit mihi: Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna et laverunt stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine Agni*. *Apoc.*, VII, 14.

4 Marie-Thérèse descendait de saint Louis par Isabelle de Bourbon, fille de Henri IV et femme de Philippe IV d'Espagne.

5 *Dans*. Par suite de, par le fait de Corne, « a dit dans un sens analogue : « *Dans* le pouvoir sur un

lauté de sa vie plus éclatante et plus exemplaire. Ainsi sa vie et sa mort, également pleines de sainteté et de grâce, devaient l'instruction du genre humain. Notre siècle n'en pouvait recevoir de plus parfaite, parce qu'il ne voyait nulle part dans une si haute élévation une pareille pureté. C'est ce rare et merveilleux assemblage que nous allons à considérer dans les deux parties de ce discours. Voici en peu de mots ce que j'ai à dire de la plus pieuse des reines, et tel est le digne abrégé de son éloge : il n'y a rien que d'auguste dans sa personne, il n'y a rien que de pur dans sa vie. Accourez, peuples : venez contempler dans la première place du monde la rare et majestueuse beauté d'une vertu toujours constante. Dans une vie si égale, il n'importe pas à cette princesse où la mort frappe ; on n'y voit point d'endroit faible par où elle pût craindre d'être surprise : toujours vigilante, toujours attentive à Dieu et à son salut, sa mort, si précipitée et si effroyable pour nous, n'avait rien de dangereux pour elle. Ainsi son élévation ne servira qu'à faire voir à tout l'univers, comme du lieu le plus éminent[2] qu'on découvre dans son étendue[3], cette importante vérité : qu'il n'y a rien de solide ni de vraiment grand parmi les hommes que d'éviter le péché, et que la seule précaution contre les attaques de la mort, c'est l'innocence de la vie. C'est, Messieurs, l'instruction que nous donne dans ce tombeau, ou plutôt du plus haut des cieux, très haute, très excellente, très puissante et très

que ses propres ornements. Je vous ai dressé de toute sa vérité. « Pour quelque [illegible]

1 *Voir* au t. I, p. 701, n. 2.

2 *Éminent* au sens matériel n'est pas rare dans Bossuet. Mais [illegible] on voit ici qu'il a pour [illegible] *haut élevé* que l'*éminence*. Quand Bossuet emploie *éminent* et *sublime* pour [illegible] c'est toujours [illegible]

dans Esther : « Nous allons faire [illegible] pour nos sujets. » Des *commandements* [illegible] salut [illegible] Tertullien, *De Pudicitia*, IV, 3 : « Ils trouvent [illegible] dans [illegible] *Lettre sur l'Odyssée d'Homère*, VI : « Les grands [illegible] Cette [illegible] est bien [illegible]

Des de Fontenay, 1680.

3 L'étendue de l'univers

chrétienne princesse MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, INFANTE D'ESPAGNE, REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Je n'ai pas besoin de vous dire que c'est Dieu qui donne les grandes naissances, les grands mariages, les enfants, la postérité. C'est lui qui dit à Abraham : « Les rois sortiront de vous[1] », et qui fait dire par son prophète à David : « Le Seigneur vous fera une maison[2] ». « Dieu qui d'un seul homme a voulu former tout le genre humain, comme dit saint Paul, et de cette source commune le répandre sur toute la face de la terre[3] », en a vu et prédestiné dès l'éternité les alliances et les divisions, « marquant les temps, poursuit-il, et donnant des bornes à la demeure des peuples », et enfin un cours réglé à toutes ces choses. C'est donc Dieu qui a voulu élever la reine par une auguste naissance à un auguste mariage, afin que nous la vissions honorée au-dessus de toutes les femmes de son siècle, pour avoir été chérie, estimée, et trop tôt, hélas, regrettée par le plus grand[4] de tous les hommes !

Que je méprise ces philosophes, qui, mesurant les conseils[5] de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur que d'un certain ordre général d'où le reste se développe[6] comme il peut[7] ! Comme s'il avait à notre manière des vues géné-

1. *Faciam te crescere vehementissime, et ponam te in gentibus, regesque ex te egredientur.* (Genes., XVII, 6.)

2. *Praedicit tibi Dominus, quod domum faciat tibi Dominus.* (Reg., II, VII, 11.)

3. *Fecitque ex uno omne genus hominum inhabitare super universam faciem terrae, definiens statuta temporum et terminos habitationis eorum.* (Act. Apost., XVII, 26.)

4. M. Jacquinot rappelle avec raison, pour excuser cette hyperbole violente, les paroles de Racine dans son discours de réception à l'Académie (1685) sur Louis XIV : « Héros sans faiblesse, et le plus sage et le plus parfait de tous les hommes ».

5. Cf. p. 502, n. 2.

6. *Se développe.* On trouve au XVIIe siècle ce verbe réfléchi employé pour signifier *se démêler, se dégager, se tirer de*. « Un tel abrégé, Monseigneur, vous propose un grand spectacle : vous voyez tous les siècles précédents *se développer* pour ainsi dire, en peu d'heures devant vous. » Bossuet, *Histoire universelle*, I, *Dessein général*, dans l'Œuvre.

7. On trouverait ailleurs dans Bossuet des idées qui corrigent et complètent cette vue et restreignent un

rales et confuses; et comme si la souveraine intelligence pouvait ne pas comprendre dans ses desseins les choses particulières, qui seules subsistent véritablement. N'en doutons pas, chrétiens : Dieu a préparé dans son conseil éternel les premières familles qui sont la source des nations, et dans toutes les nations les qualités dominantes qui en[1] devaient faire la fortune. Il a aussi ordonné dans les nations les familles particulières dont elles sont composées, mais principalement celles qui devaient gouverner ces nations, et en particulier dans ces familles tous les hommes par lesquels elles devaient ou s'élever, ou se soutenir, ou s'abattre.

C'est par la suite de[2] ces conseils que Dieu a fait naître les deux puissantes maisons d'où la reine devait sortir, celle de France et celle d'Autriche, dont il se sert pour balancer[3] les choses humaines : jusqu'à quel degré et jusqu'à quel temps, il le sait, et nous l'ignorons.

On remarque dans l'Écriture que Dieu donne aux maisons royales certains caractères propres, comme celui que les Syriens, quoique ennemis des rois d'Israël, leur attribuaient par ces paroles : « Nous avons appris que les rois de la maison d'Israël sont cléments[4]. »

Je n'examinerai pas les caractères particuliers qu'on a donnés aux maisons de France et d'Autriche : et sans dire que l'on redoutait davantage les conseils[5] de celle d'Autriche, ni qu'on trouvait quelque chose de plus vigoureux dans les armes et dans le courage de celle de

peu la part du [illegible] dans les choses humaines. Cf. notre ouvrage sur *Bossuet, historien du Protestantisme*, p. 128-131.

1. [illegible] p. [illegible] n. 2.

2. *Par la suite de* [illegible] expression que ne signale [illegible] les [illegible] ni les grammaires du XVIIe siècle, semble [illegible] Bossuet [illegible] par son effet [illegible].

3. « balancer » [illegible] Ad. [illegible] et Voltaire, *Tancrède*, V, 2 : « Laissez-moi [illegible] le soin de balancer [illegible] » [illegible]

4. [illegible] *Hist.*, XX, [illegible]

5. [illegible] p. 502 n. 2.

France, maintenant que par une grâce particulière ce deux caractères se réunissent visiblement en notre faveur Je remarque seulement ce qui faisait la joie de la reine, c'est que Dieu avait donné à ces deux maisons d'où elle est sortie la piété en partage; de sorte qu sanctifiée, qu'on m'entende bien, c'est-à-dire consacrée à la sainteté par sa naissance, selon la doctrine de saint Paul, elle disait avec cet apôtre : « Dieu, que ma famill a toujours servi, et à qui je suis dédiée par mes ancêtres *Deus cui servio a progenitoribus*[1]. »

Que s'il faut venir au particulier[2] de l'auguste maison d'Autriche, que peut-on voir de plus illustre que sa des tendance immédiate, où durant l'espace de quatre cent ans[3] on ne trouve que des rois et des empereurs, et un si grande affluence[4] de maisons royales, avec tant d'État et tant de royaumes, qu'on a prévu il y a longtemp qu'elle en serait surchargée[5]?

Qu'est-il besoin de parler de la très chrétienne maison de France, qui par sa noble constitution est incapabl d'être assujettie à une famille étrangère, qui est toujour dominante dans son chef; qui seule dans tout l'univers et dans tous les siècles se voit après sept cents ans d'un royaute établie[6] sans compter[6] ce que la grandeur d'un

1 *Paul ad Timotheum*, II, 1 3

2. *Particulier* le mot employé subst nivement souvent da sens de détail « Il pour venir à *particulier* d'institution de Jésus-Christ c'est ici le cas de considérer dès des promesses et circonstances un accomplissement précis, vous voyez que l'autorité de l'Évangile subsiste toujours dans les successeurs des apôtres » Bossuet *Sermon sur la Remontrance faite au Roi* « Je ne veux pas Votre Majesté *particulier* ce qui compose cette immense » Id *Oraison funèbre de Henriette de France* « Sans entrer dans le *particulier* de beaucoup de choses » La Rochefoucauld *Réflexions* t II 501

3 Depuis Rodolphe de Habsbourg empereur en 1273

4 Le nombre considérable de maisons royales qui fut en effet remarqué au XVIe siècle par suprême *tam luxuriem parvi ait* « le chiffre n'était pas à l'affluence de rois » Après dire le *Dictionnaire de Trévoux* est de 1704

5 Hugues Capet fut appelé au trône en 987

6 Bossuet avait trop fait d'histoire depuis quelques années pour ne pas savoir qu'il y a eu fort peu de rois pour accepter

si haute origine fait trouver ou imaginer aux curieux observateurs[1] des antiquités, seule, dis-je, se voit après tant de siècles encore dans sa force et dans sa fleur, et toujours en possession du royaume le plus illustre qui fut jamais sous le soleil, et devant Dieu, et devant les hommes, devant Dieu, d'une pureté inaltérable dans la foi; et devant les hommes, d'une si grande dignité, qu'il a pu perdre l'empire[2] sans perdre sa gloire ni son rang[3]?

La reine a eu part à cette grandeur, non seulement par la riche et fière maison de Bourgogne[4], mais encore par Isabelle de France[5] sa mère, digne fille de Henri le Grand, et de l'aveu de l'Espagne, la meilleure reine, comme la plus regrettée, qu'elle eût jamais vue sur le trône. Triste rapport[6] de cette princesse avec la reine sa fille : elle avait à peine quarante-deux ans quand l'Espagne la pleura; et pour notre malheur la vie de Marie-Thérèse n'a guère eu un plus long cours. Mais la sage, la courageuse et la[7] pieuse Isabelle devait une partie de

les yeux formés aux généalogies et les premiers des historiographes officiers.

1 « *Observateur* se dit, dans les sciences, de celui qui observe, qui remarque. Les physiciens, les naturalistes sont *curieux observateurs* des secrets de la nature. Il y a beaucoup d'astronomes, mais il y a bien peu de bons *observateurs*. Tycho Brahé, Kepler, Hevelius, Cassini, sont les plus estimés des *observateurs*. Molière appelle ses Allemands *curieux observateurs* des enseignes et inscriptions. » *Dict.* de Furetière, 1690.

2 La couronne impériale échut en 887 aux descendants de Charlemagne (Pepin et Charles le Gros).

3 On sait avec quelle peine les princes de la maison de Lorraine furent de tout temps les serviteurs.

4 La dynastie autrichienne d'Espagne fut fondée par Philippe le Beau, fils de Maximilien d'Autriche, petit-fils de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne.

5 Le bon mot[a] est de 1644. « La reine sa mère ne l'avait pas toujours aimée autant qu'elle le méritait, mais quand elle mourut il commença à connaître ses belles qualités et sa capacité. Il la laissait alors gouverner son royaume, et s'en faisait avec beaucoup de gloire, si bien que le regret[b] qu'il eut de sa mort » (Mme de Motteville, *Mémoires*).

6 Ressemblance[a] « tombée bien vite dans les mêmes traits du *rapport* aux chagrins[b] » (La Rochefoucauld, 1507, *Grandes maximes*). « Quel que *rapport* qu'il y ait de la jeunesse à la vieillesse, il y a entre elles un abîme, et il faut quelque chose qui se trouve rarement avec le vice et la vertu » (La Bruyère, I, 40, *Grands maximes*).

7 Pour cette répétition de l'arti-

sa gloire aux malheurs de l'Espagne[1], dont on sait qu'elle trouva le remède par un zèle et par des conseils[2] qui ranimèrent les grands et les peuples, et, si on peut le dire, le roi même[3]. Ne nous plaignons pas, chrétiens, de ce que la reine sa fille dans un état plus tranquille donne aussi un sujet moins vif[4] à nos discours, et contentons-nous de penser que dans des occasions aussi malheureuses, dont Dieu nous a préservés, nous y[5] eussions pu trouver les mêmes ressources.

Avec quelle application et quelle tendresse Philippe IV son père ne l'avait-il pas élevée? On la regardait en Espagne non pas comme une infante, mais comme un infant, car c'est ainsi qu'on y appelle la princesse qu'on reconnaît comme héritière de tant de royaumes. Dans cette vue on approcha[6] d'elle tout ce que l'Espagne avait de plus vertueux et de plus habile. Elle se vit, pour ainsi parler, dès son enfance tout environnée de vertu, et on voyait paraître en cette princesse plus de belles qualités qu'elle n'attendait de couronnes. Philippe l'élevait

els contraire à l'usage actuel, cf. Bossuet : « Le grand et l'incomparable François de P[illegible] » — « Ni loups, ni renards [illegible] » || « La Mort et le [illegible] » La Fontaine, Fables, I, vi, 1. « Le loup et [illegible] saint Augustin » Bourdaloue. — Bossuet a d'ailleurs écrit : « Le docte et [illegible] saint Jean Chrysostome. » Sermon sur l'Éminente dignité des pauvres, 1er p. — Cf. Brachet et Dussouchet, Gramm. franç., cours supérieur, p. 500.

1. L'Espagne, sous le règne de Philippe IV, [illegible] les Provinces-Unies, puis le Portugal (1640). En 1641 [illegible] la France. Isabelle dut employer [illegible] des grands et du peuple, [illegible] son courage [illegible] le zèle des Castillans [illegible] la reine était [illegible] en France avec laquelle Philippe IV [illegible]

2. Cf. p. 302, n. 2.

3. Sur Philippe IV, voir la notice, p. 203-204.

4. Moins animé, [illegible]. Cf. sur le mot vif, p. [illegible], n. 1.

5. [illegible] désignant des personnes, si fréquent au XVIIe siècle, cf. p. 1[illegible]7.

6. [illegible] verbe approcher est constant au XVIIe siècle. « Ne devons-nous pas reconnaître qu'il y a quelque chose en la terre qui approche de ces esprits et [illegible] des anges? » Bossuet, Sermon pour la Fête des saints anges gardiens. « De [illegible] » || « Ne l'approchait [illegible] » [illegible] || « Qu'il les [illegible] de trop près approchés de son rang. » Racine, Bajazet, I, 1.

ainsi pour ses États. Dieu qui nous aime la destine à Louis.

Cessez, princes et potentats, de troubler par vos prétentions[1] le projet de ce mariage. Que l'amour, qui semble aussi le vouloir troubler, cède lui-même. L'amour peut bien remuer le cœur des héros du monde; il peut bien y soulever des tempêtes et y exciter des mouvements qui fassent trembler les politiques, et qui donnent des espérances aux insensés : mais il y a des âmes d'un ordre supérieur à ses lois, à qui il ne peut inspirer des sentiments indignes de leur rang. Il y a des mesures prises dans le ciel qu'il ne peut rompre[2]; et l'Infante, non seulement par son auguste naissance, mais encore par sa vertu et par sa réputation, est seule digne de Louis.

C'était « la femme prudente qui est donnée proprement[3] par le Seigneur », comme dit le Sage. Pourquoi « donnée proprement par le Seigneur », puisque c'est le Seigneur qui donne tout? et quel est ce merveilleux avantage qui mérite d'être attribué d'une façon si particulière à la divine bonté? Il ne faut pour l'entendre que considérer ce que peut dans les maisons la prudence tempérée d'une femme sage pour les soutenir, pour y faire fleurir dans la piété la véritable sagesse, et pour

1 Voir, pour deux des statues que l'on offrait à Louis XIV, ci-dessus, p. 128 et p. 201; de plus la lettre de Lorrain proposant sa gloire et Berchet à Gaz[illegible] offrait les portes sous les[illegible] Pendant que l'Autriche frémissait pour l'archiduc Léopold à cause de Mme de Beaufort, les cœurs et les esprits avaient vu[illegible]

2 *Rompre des mesures*, des dessins, expressions fréquentes au XVIIe siècle. « Si vous avez pris vos mesures pour rompre toutes nos mesures, je le crois », Sévigné, 13 mai 1680. « Quand Assuerus surpris par les artifices d'Aman voulut rompre tout le projet, Dieu rompit ce dessein même », Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture sainte*, VI, 2. « Jalousie des desseins » il est de rompre. « Quand le dessein est peut rompre, il passe à regret » Corneille, *Polyeucte*, I, 1. « Alors Mathias rompit son projet tout à fait. » Pour *rompre le dessein* que « la cour se propose », Mlle de Montpensier, *Mémoires*, V, 8 et 9, t. I.

3 *De proprio*, dans le texte latin, adverbe « exceptionnel » pour le texte hébreu, dit Bossuet traduit « *Domus et divitiæ dantur* a parentibus

calmer des passions violentes qu'une résistance emportée ne ferait qu'aigrir[1].

Île pacifique[2] où se doivent terminer les différends de deux grands empires à qui tu sers de bornes : île éternellement mémorable par les conférences de leurs grands ministres, où l'on vit développer toutes les adresses[3] et tous les secrets d'une politique si différente, où l'un se donnait du poids par sa lenteur, et l'autre prenait l'ascendant par sa pénétration ; auguste journée où deux fières nations longtemps ennemies, et alors réconciliées par Marie Thérèse, s'avancent sur leurs confins[4], leurs rois à leur tête, non plus pour se combattre, mais pour s'embrasser ; où ces deux rois, avec leur cour d'une grandeur, d'une politesse et d'une magnificence aussi bien que d'une conduite si différentes, furent l'un à[5] l'autre et à tout l'univers un si grand spectacle[6] ; fêtes sacrées, mariage fortuné, voile nuptial, hyménée heureux, sacrifice, puis-je mêler aujourd'hui vos cérémonies et vos pompes avec ces pompes funèbres, et le comble des grandeurs avec leurs ruines? Alors l'Espagne perdit ce que nous gagnions : maintenant nous perdons tout les uns et les autres, et Marie-Thérèse périt pour toute la terre. L'Espagne pleurait seule : maintenant que la France et l'Espagne mêlent leurs larmes et en versent des torrents[7], qui pourrait les arrêter? Mais si l'Espagne pleurait seule

a *Domino autem* proprie *arte prudens*. » Prov. XIX, 14.

1 Voir la *notice*, p. 201, sqq.

2 Voir la *notice*, p. 205-206.

3 Ce mot a été fréquemment au XVIIe siècle employé au pluriel avec le sens de *finesses, habiletés*. « Les hommes ont subjugué les animaux plus souvent par les *adresses* de l'art même que par leur valeur. » Bossuet, *Hist. universelle*, III, VI. « C'est encore par une des plus subtiles *adresses* de votre politique de séparer dans vos traités les intérêts que vous assemblez dans vos avis. » Pascal, *Provinciales*, XIII. « Ces fausses *adresses* pratiquées par les casuistes modernes dans la vue de pallier le scandale et de tromper la vertu. » Racine, *Hist. de Port-Royal*.

4 Cf. p. 56, n. 2.

5 Cf. p. 107, n. 1.

6 Cf. Racine, *Bérénice*, V, 6 : « Une ligne emporte, un vil *spectacle* aux humains dit ses bassesses du cœur. »

7 Sur ces exagérations, voir notre *Étude du lieu*.

infante qu'elle voyait monter sur le trône le plus glorieux de l'univers, quels seront nos gémissements à la vue de ce tombeau, où tous ensemble nous ne voyons plus que l'inévitable néant des grandeurs humaines? Taisons-nous : ce n'est[1] pas des larmes que je veux tirer de vos yeux. Je pose les fondements des instructions que je veux graver dans vos cœurs : aussi bien la vanité des choses humaines, tant de fois étalée[2] dans cette chaire, ne se montre que trop d'elle-même, sans le secours de ma voix, dans ce sceptre sitôt tombé d'une si royale main, et dans une si haute majesté si promptement dissipée.

Mais ce qui en faisait le plus grand éclat n'a pas encore paru. Une reine si grande par tant de titres le devenait tous les jours par les grandes actions du roi et par le continuel accroissement de sa gloire. Sous lui la France a appris à se connaître. Elle se trouve des forces que les siècles précédents ne savaient pas. L'ordre et la discipline militaire s'augmentent[3] avec les armées. Si les Français peuvent tout, c'est que leur roi est partout leur capitaine; et après qu'il a choisi l'endroit principal qu'il doit animer par sa valeur, il agit de tous côtés par l'impression[4] de sa vertu.

Jamais on n'a fait la guerre avec une force plus inévitable, puisqu'en méprisant les saisons, il a ôté jusqu'à

1. Cet emploi de *c'est*, où nous mettrions aujourd'hui *ce sont*, est fréquent chez Bossuet et chez les plus grands écrivains du XVIIe siècle. « On [illegible] *C'est* eux [illegible] qui composent [illegible] (Bossuet, *Histoire universelle*, III, [illegible]) [illegible] p. 528. « Tous les hommes sont semblables et ce *n'est* que les actions qui les découvrent différents. » (Molière, [illegible]) [illegible] « *Ce n'est* pas les [illegible] (Racine, *Andromaque*, I, 2.)

2. *Étalée* [illegible]

3. Bossuet [illegible] verbe au [illegible] *tent* [illegible] *Histoire universelle*, [illegible]

4. *Impression* [illegible] t. XI, p. 357 [illegible]

la défense à ses ennemis. Les soldats, ménagés et exposés quand il faut, marchent avec confiance sous ses étendards : nul fleuve ne les arrête, nulle forteresse ne les effraye. On sait que Louis foudroie les villes plutôt qu'il ne les assiège, et tout est ouvert à sa puissance.

Les politiques ne se mêlent plus de deviner ses desseins. Quand il marche, tout se croit également menacé ; un voyage tranquille devient tout à coup une expédition redoutable[1] à ses ennemis. Gand tombe avant qu'on pense à le munir : Louis y vient par de longs détours, et la reine, qui l'accompagne au cœur de l'hiver, joint au plaisir de le suivre celui de servir secrètement à ses desseins.

Par les soins d'un si grand roi, la France entière n'est plus, pour ainsi parler, qu'une seule forteresse qui montre de tous côtés un front redoutable[2]. Couverte de toutes parts, elle est capable de tenir[3] la paix avec sûreté dans son sein, mais aussi de porter la guerre partout où il faut, et de frapper de près et de loin avec une égale force. Nos ennemis le savent bien dire, et nos alliés ont ressenti, dans le plus grand éloignement, combien la main de Louis était secourable.

Avant lui, la France presque sans vaisseaux tenait en vain aux deux mers : maintenant on les voit couvertes depuis le levant jusqu'au couchant de nos flottes victorieuses, et la hardiesse française porte partout la terreur avec le nom de Louis. Tu céderas ou tu tomberas sous ce vainqueur, Alger riche des dépouilles de la chrétienté. Tu disais en ton cœur avare[4] : Je tiens la mer sous mes lois, et les nations sont ma proie. La légèreté de tes vaisseaux te donnait de la confiance, mais tu te verras attaquée dans tes murailles, comme un oiseau ravissant

1. Cf. p. 521, 523.
2. Trévoux, J. Vaubon.
3. *Tenir*, signifie aussi *retenir garder*. Acad. de Furetière, 1690 (1 p. [illegible] n. 2).
4. Au sens du latin *avarus*, avide. Cf. Horace, *Epîtres*, I, II, ep. 1 : « *Primo [illegible] nullius avari* ». Les [illegible] du temps n'ont [illegible] que [illegible] sens.

qu'on irait chercher parmi ses rochers et dans son nid où il partage son butin à ses petits. Tu rends déjà tes esclaves[1]. Louis a brisé les fers dont tu accablais ses sujets qui sont nés pour être libres sous son glorieux empire. Tes maisons ne sont plus qu'un amas de pierres. Dans ta brutale fureur, tu te tournes contre toi-même, et tu ne sais comment assouvir ta rage impuissante. Mais nous verrons la fin de tes brigandages. Les pilotes étonnés s'écrient par avance : « Qui est semblable à Tyr? » et toutefois elle s'est tue dans le milieu de la mer[2]; et la navigation va être assurée par les armes de Louis.

L'éloquence s'est épuisée à louer la sagesse de ses lois et l'ordre de ses finances. Que n'a-t-on pas dit de sa fermeté, à laquelle nous voyons céder jusqu'à la fureur des duels? La sévère justice de Louis, jointe à ses inclinations bienfaisantes, fait aimer à la France l'autorité sous laquelle heureusement réunie[3] elle est tranquille et victorieuse[4]. Qui veut entendre combien la raison préside dans[5] les conseils de ce prince, n'a qu'à prêter l'oreille quand il lui plaît d'en expliquer les motifs. Je pourrais ici prendre à témoin les sages ministres des cours étrangères, qui le trouvent aussi convaincant dans ses discours que redoutable par ses armes. La noblesse de ses expressions vient de celle de ses sentiments, et ses paroles précises sont l'image de la justesse qui règne dans ses pensées[6]. Pen-

1 La fréquence des enlèvements par les pirates barbaresques dans les années du XVIIe siècle explique par cette puissante les cris de l'Église de Tyr.

2 *Quæ est ut Tyrus quæ obmutuit in medio maris?* Ezech., XXVII, 32.

3 *Réunie* (1792 et 93).

4 Comparez l'éloge de Louis XIV par La Bruyère dans le chapitre *du Souverain ou de l'homme* (Hachette, p. 278-279, et 282-285).

5 *Présider dans* un sujet pour *présider à* : « Quelle sagesse profonde préside dans ses lois! » (Mercure.) *Présider* signifie proprement : « Être assis au-dessus de quelque chose. » (Malherbe.) Dans l'ancienne langue, il fut un temps où il *imposait* le passage entre *près de* et *à*. (Bescherelle, *Mystère de la Passion*, d'Arnoul Greban.)

6 (1) La Bruyère, tome I, page 283, avec ces mots de Saint-Simon et Mme de Caylus sur Louis XIV : « Il était juste sans faiblesse, ferme, et [illegible] ses propres lumières [illegible]

dant qu'il parle avec tant de force, une douceur surpre-nante[1] lui ouvre les cœurs, et donne je ne sais comment un nouvel éclat à la majesté qu'elle tempère.

Vous l'ons pris ce qui faisait la joie de la reine. Louis est le rempart de la religion, c'est à la religion qu'il fait servir ses armes redoutées par mer et par terre. Mais songeons qu'il ne l'établit partout au dehors que parce qu'il la fait régner au dedans et au milieu de son cœur. C'est là qu'il abat des ennemis plus terribles que ceux que tant de puissances jalouses de sa grandeur et l'Europe entière pourraient armer contre lui. Nos vrais ennemis sont en nous mêmes, et Louis combat ceux-là plus que tous les autres. Vous voyez tomber de toutes parts les temples de l'hérésie[2] : ce qu'il renverse au dedans est un sacrifice bien plus agréable, et l'ouvrage du chrétien c'est de détruire les passions qui feraient de nos cœurs un temple d'idoles. Que servirait à Louis d'avoir étendu sa gloire partout où s'étend le genre humain[3] ? Ce ne lui est rien d'être l'homme que les autres hommes admirent, il veut être, avec David, « l'homme selon le cœur de Dieu[4] ». C'est pourquoi Dieu le bénit[5]. Tout le genre

renfermement en peu de mots tout ce qu'il y avait de mieux à dire selon les temps, les choses et les personnes. L'avez-vous remarqué, Messieurs, comme il a su louer les autres, sans paraître s'oublier lui-même, et comment il a su, en parlant de ses ennemis et de ses persécuteurs, leur donner des louanges qui ne fussent pas suspectes ? Il a su, en parlant de choses inouïes, se servir de termes [illegible] et, en parlant de choses qui semblaient surpasser la foi, se servir de termes qui ne fussent pas au-dessus de la raison. Il a su, en parlant de choses qui ne se voient pas, les peindre aux yeux par des traits si sensibles, et en parlant de choses qui ne se comprennent que par la foi, les rendre si intelligibles, que tout le monde en savait plus qu'on n'en avait jamais su. Il a su *tuba labra*, il a su *tuba sancta*, et il a fait un Code

éclat avec des grâces infinies, [illegible] tour aisé et fin que je n'ai vu que lui.

1. « *Surprenant*, signifie une *beauté extraordinaire*. L'ouverture de l'Opéra est une chose *surprenante*. Cette femme a une beauté surprenante. » *Dict. de l'Académie*, 1690.

2. Cf. Le Prieur, *Rec. hist.*, 1685, t. XXIX, p. 241 sqq., sur la guerre faite aux protestants et les persécutions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes.

3. Cette phrase nous met en la faveur de Mme de Maintenon, qui espérait peut-être que Bossuet la louerait ici.

4. *Pectus meum et cor meum, interrogavit me et cognovit servus meus.* Ps. CXXXVIII, 23.

humain demeure d'accord qu'il n'y a rien de plus grand que ce qu'il faut, si ce n'est qu'on veuille[1] compter pour plus grand encore tout ce qu'il n'a pas voulu faire et les bornes qu'il a données à sa puissance[2]. Adorez donc, ô grand roi, celui qui vous fait regner, qui vous fait vaincre, et qui vous donne dans la victoire, malgré la dureté qu'elle inspire, des sentiments si modérés. Puisse-t-il retenu ouvrir les yeux et reconnaître le vengeur que Dieu lui envoie! Pendant, ô malheur, ô honte, ô juste punition de nos péchés! pendant, dis-je, qu'elle est ravagée par les infidèles qui pénètrent jusqu'à ses entrailles, que tarde-t-elle à se souvenir et des secours de Candie[3] et de la fameuse journée du Raab[4], où Louis renouvela dans le cœur des infidèles l'ancienne opinion[5] qu'ils ont des armes françaises fatales à leur tyrannie, et par des exploits nouveaux tenant le rempart de l'Autriche dont il avait été le terreur?

Ouvrez donc les yeux, chrétiens, et regardez ce héros dont nous pouvons dire, comme saint Paulin[6] disait du grand Théodose, que nous voyons en Louis « non un roi, mais un serviteur de Jésus-Christ, et un prince qui s'élève au-dessus des hommes plus encore par sa foi que par sa couronne[7] ».

C'était, Messieurs, d'un tel héros que Marie-Thérèse devait partager la gloire d'une façon particulière puis-

1 *Si ce n'est qu'on veuille* Latinisme *Nisi quis velit*

2 Ce fut Louis XIV qui, en 1678, prit, quoique vainqueur, l'attitude de la paix

3 Expédition envoyée en Crète, sous le commandement du duc de Beaufort 1669 au secours des Vénitiens assiégés par les Turcs, qui finit par

4 Combat de Saint-Gothard sur le Raab où les Turcs furent battus par les Allemands, que commandait Montecuculli, et où 6000 Français, sous le commandement du comte de Coligny, qui commandait les Français, se couvrirent de gloire. Le roi [illegible] Colbert, ou La Feuillade se distingua » Bernard, *Abrégé chronol. de l'Hist. de France*.

5 *Opinion* veut dire ici, selon le sens de l'adjectif latin *insignis*, une *marque* ou *trait* qui fait remarquer

6 Saint Paulin, évêque de Nole, prêtre de Bordeaux, devenu évêque de Nole, [illegible] 431

7 *La Théodose non tam regem quam Christi servum, non tam principem quam hominem fide quam corona praestare*, Paulin, épist. XXXI, ad Sev.

que, non contente d'y avoir part comme compagne d[e] son trône, elle ne cessait d'y contribuer par la persévé[-] rance de ses vœux.

Pendant que ce grand roi la rendait la plus illustre d[e] toutes les reines, vous la faisiez, Monseigneur, la plu[s] illustre de toutes les mères. Vos respects l'ont consolé[e] de la perte de ses autres enfants[1]. Vous les lui avez rendus : elle s'est vue renaître dans ce prince[2] qui fai[t] vos délices et les nôtres; et elle a trouvé une fille digne d'elle dans cette auguste princesse[3] qui, par son rang, mérite autant que par les droits d'un nœud sacré, n'a fait avec vous qu'un même cœur. Si nous l'avons admirée dès le moment qu'elle parut, le roi a confirmé notre jugement; et maintenant devenue, malgré ses souhaits, la principale décoration d'une cour dont un si grand roi fait le soutien, elle est la consolation de toute la France.

Ainsi votre reine, heureuse par sa naissance qui lui rendait la piété aussi bien que la grandeur comme héré[-] ditaire, par sa sainte éducation, par son mariage, par la gloire et par l'amour d'un si grand roi, par le mérite et par les respects de ses enfants et par la vénération de tous les peuples, ne voyait rien sur la terre qui ne fût au-dessous d'elle. Élevez maintenant, ô Seigneur, et mes pensées et ma voix! Que je puisse[4] représenter à cette auguste audience[5] l'incomparable beauté d'une âme qui

1. La reine avait eu six enfants, dont le premier seul survécut des cinq autres non viables ou bas âge de 1661 à 1672.

2. Le duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin, né en 1682. Le jeune prince était alors à l'armée de Flandre en 1711, et mourut en 1712. Il eut pour gouverneur le duc de Beauvillier et pour précepteur Fénelon.

3. Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, femme de Louis XV et de Marie-Thérèse, femme du *grand Dauphin*, épousa le 7 mars 1680. Dès son arrivée à Versailles, elle plut généralement, [...] réserva cependant le cœur fort sec de sa conversation, et elle n'a pu obtenir [...] grand crédit sur son époux pour la ré[-] forme de cour qu'elle avait voulu, dès l'[...] face, introduire bruyamment [...] emporté sur ses autres affections. [...] Pour ses rapports avec Marie-Thé[-] rèse, voir la *notice*, p. 216-217. Elle [...] sort en 1690, à [...] ans, [...]

4. *Que je puisse*. Il [...] ce [...] autre exemple de cette forme [...] table qui rappelle la construc[-] tion latine : *Utinam possem!*

5. Au lecteur : « Pour ceux qui

vous avez toujours habitée, qui n'a jamais « affligé votre Esprit Saint[1] », qui jamais n'a perdu « le goût du don céleste[2] », afin que nous commencions, malheureux pécheurs, à verser sur nous-mêmes un torrent de larmes, et que, ravis des chastes attraits de l'innocence, jamais nous ne nous lassions d'en pleurer la perte.

À la vérité, chrétiens, quand on voit dans l'Évangile[3]

res qui sont remarquées dans l'histoire et que je me dispense de rapporter par le respect de cette *audience*. » (Bossuet, Sermon sur *la Bonté et la Rigueur de Dieu*, 2e p.) Le mot signifie fréquemment dans la langue de Bossuet *l'attention* prêtée à l'orateur : « Le monarque qui vous honore de son *audience* » (Sermon sur la *Providence*, 2e p.) « Cette matière est digne de l'*audience* que je dois à Votre Majesté » (Sermon sur la *Parole de Dieu*, 1re p.) [illegible] *auditoire* [illegible] C'est quand il se représente [illegible] *audience* [illegible]

1. *Nolite contristare Spiritum sanctum Dei* (Éphes., IV, 30).

2. *Gustaverunt donum cæleste* (Hebr., VI, 4).

3. *Ecce tot annis servio tibi et nunquam dedisti mihi hœdum ut cum amicis meis epularer. Sed postquam filius tuus hic, qui devoravit substantiam suam cum meretricibus, venit, occidisti ei vitulum saginatum. At ipse dixit illi : Fili, tu semper mecum es et omnia mea tua sunt. Epulari autem et gaudere oportebat, quia frater tuus hic mortuus erat et revixit, perierat et inventus est* (Luc, XV, 29, 30, 31, 32). Comparez avec Massillon, 1er Sermon [illegible] *Nativité de la Sainte Vierge* : « Dieu [illegible] avec tant d'amour [illegible] pécheurs réconciliés que l'innocence la plus parfaite, mon Dieu, permettez-moi de le dire, aurait en quelque sorte sujet de s'en plaindre ou du moins d'en avoir de la jalousie. [illegible] *Grex unus, error non erat*, dit Tertullien [illegible] toujours fidèle. [illegible] S'il est [illegible] chrétiens [illegible] les pécheurs pénitents l'emportent par-dessus les justes qui n'ont pas péché [illegible] par-dessus l'innocence toujours conservée ? Toutefois [illegible] n'est pas de la sorte [illegible] il n'est pas permis de douter que l'innocence ne soit toujours privilégiée [illegible] tout nouvellement [illegible] mais [illegible] bien plus [illegible] après un temps plusieurs [illegible] plus [illegible] pécheurs convertis qui sont sa [illegible] toujours avec plus d'ardeur les justes qui sont ses [illegible]

la brebis perdue préférée par le bon pasteur à tout le reste du troupeau, quand on y lit cet heureux retour du prodigue retrouvé, et ce transport[1] d'un père attendri qui met en joie[2] toute sa famille, on est tenté de croire que la pénitence est préférée à l'innocence même, et que le prodigue retourné[3] reçoit plus de grâces que son

vous voulez que nous raisonnions de cette conduite de sa miséricorde par des principes plus hauts, disons que ce sont les sentiments de Jésus, selon sa nature divine et en qualité de Fils de Dieu; [illegible] selon sa dispensation en la chair et en qualité de Sauveur des hommes. »

2° Le Panég. de St François de Paule de 1660 : « Ne parlons pas toujours du pécheur qui fait pénitence, ni du prodigue qui retourne dans la maison paternelle. Qu'on n'entende pas toujours dans les chaires la joie de ce père miséricordieux qui a retrouvé son cadet qu'il avait perdu. Cet aîné fidèle et obéissant, qui est toujours demeuré auprès de son père, avec toutes les soumissions d'un bon fils, mérite bien aussi qu'on loue quelquefois sa persévérance. ... Il est vrai que l'Évangile ne semble retentir de toutes parts que du retour de ce prodigue; il occupe, ce semble, tout l'esprit du père. ... Vous diriez qu'il n'y ait que lui qui le touche au cœur. Toutefois au milieu des caresses qu'il donne à son cadet retrouvé, il dit deux ou trois mots à l'aîné qui lui témoignent une affection bien particulière : « Mon fils, vous êtes toujours avec moi, et tout ce qui est à moi est à vous. » [illegible] Fili, tu semper mecum es [illegible] je suis bien reconnaître votre obéissance toujours constante et elle m'inspire pour vous un fonds d'amitié laquelle ne laisse pas d'être plus forte, encore que vous ne la voyez pas accompagnée de cette émotion sensible que me donne le retour inopiné de votre frère ; vous êtes toujours avec moi, et tout ce qui est à moi est à vous : nos cœurs et nos intérêts ne sont qu'un. Voilà, [illegible] parole bien tendre, [illegible] aîné a un beau partage [illegible] le bien sa place dans le cœur du père. ... Cette parole, messieurs, se traite rarement dans les chaires, parce que cette fidélité invariable ne se trouve guère dans les mœurs. Qui de nous n'est jamais sorti de la maison de son père ? Qui de nous n'a été prodigue ? » etc.

1. Émotion violente. Cf. Or. fun. d'Henriette de France, p. [illegible] « Quel transport, quel [illegible] ces [illegible] ? » [illegible] en aveugle au transport qui m'entraîne » Racine, Andromaque, I, 1. « Le soir, je reçois votre lettre, qui me remit dans les premiers transports. » Mme de Sévigné, II [illegible] Grands écrivains. — « Ces paroles lui échappèrent dans le transport de sa passion » Fénelon, Télémaque, VII, t. I, p. 210.

2. Cf. Bossuet, Lett. abb. 108 : « Il met en joie le ciel et la terre. » Dans Littré, cette expression, [illegible] n'est pas signalée dans les dictionnaires du temps.

3. Retourné se disait au XVIIe siècle où nous dirions plutôt revenu. « Voyez-vous les vaisseaux [illegible] couronnés [illegible] Dans [illegible] Achille [illegible] vous [illegible]

aîné qui ne s'est jamais échappé de la maison paternelle. Il est l'aîné toutefois, et deux mots que lui dit son père lui font bien entendre qu'il n'a pas perdu ses avantages : « Mon fils, lui dit-il, vous êtes toujours avec moi, et tout ce qui est à moi est à vous ». Cette parole, Messieurs, ne se traite guère dans les chaires, parce que cette inviolable fidelité ne se trouve guère dans les mœurs. Expliquons-la toutefois, puisque notre illustre[1] sujet nous y conduit et qu'elle a une parfaite conformité avec notre texte. Une excellente doctrine de saint Thomas nous la fait entendre et concilie toutes choses. Dieu témoigne plus d'amour au juste toujours fidèle; il en témoigne davantage aussi au pécheur reconverti, mais en deux manières différentes. L'un paraîtra plus favorisé, si l'on a égard à ce qu'il est; et l'autre, si l'on remarque d'où il est sorti. Dieu conserve au juste un plus grand don; il retire le pécheur d'un plus grand mal. Le juste semblera plus avantagé si l'on pèse son mérite, et le pécheur plus chéri si l'on considère son indignité. Le père du prodigue l'explique lui-même : « Mon fils, vous êtes toujours avec moi, et tout ce qui est à moi est à vous »; c'est ce qu'il dit à celui à qui il conserve un plus grand don. « Il fallait se réjouir parce que votre frère était mort, et il est ressuscité »; c'est ainsi qu'il parle de celui qu'il retire d'un plus grand abîme de maux. Ainsi les cieux sont sujets d'une joie soudaine par la grâce inespérée d'un beau jour d'hiver, qui après un temps pluvieux vient rejouir tout d'un coup la face du monde, mais on ne laisse pas de lui préférer la constante sérénité d'une saison plus bénigne; et s'il nous est permis d'expliquer les sentiments du Sauveur par ces sentiments humains, il

vers. « Racine *Iphigénie*, I, 5. Ce mot avait encore un autre sens qui s'perdait déjà du temps de Racine et qui [illegible] « *Retourner* », dit Furetière (1690), « signifie quelquefois *changer de relais* ». Il est catholique il s'est *retourné*. La cité céleste dit-il, s'est *retournée* plusieurs fois. « Mais ce mot a [illegible] qui a [illegible] ce sens [illegible] est fait ».

1) *Illustre* (1) [illegible]

s'émeut plus sensiblement[1] sur les pécheurs convertis, qui sont sa nouvelle conquête, mais il réserve une plus douce familiarité aux justes, qui sont ses anciens et perpétuels amis, puisque s'il dit, parlant du prodigue : « Qu'on lui rende sa première robe », il ne lui dit pas toutefois : « Vous êtes toujours avec moi » ; où, comme saint Jean le répète dans l'Apocalypse : « Ils sont toujours avec l'Agneau, et paraissent sans tache devant son trône. *Sine macula sunt ante thronum Dei.* »

Comment se conserve cette pureté dans ce lieu de tentations et parmi les illusions[2] des grandeurs du monde, vous l'apprendrez de la reine. Elle est de ceux dont le fils de Dieu a prononcé dans l'Apocalypse : « Celui qui sera victorieux, je le ferai comme une colonne dans le temple de mon Dieu. *Faciam illum columnam in templo Dei mei*[3]. » Il en sera l'ornement, il en sera le soutien par son exemple ; il sera haut, il sera ferme. Voilà déjà quelque image de la reine. « Il ne sortira jamais du temple. *Foras non egredietur amplius.* » Immobile comme une colonne, il aura sa demeure fixe dans la maison du Seigneur, et n'en sera jamais séparé par aucun crime. « Je le ferai », dit Jésus Christ, et c'est l'ouvrage de ma grâce. Mais comment affermira-t-il cette

1 *Plus sensiblement.* On serait tenté de donner à ce mot le sens qu'il a si fréquemment aujourd'hui, et qu'il a aujourd'hui perdu d'une manière apparente, *qui frappe les sens.* Cf. le trésor *Vencslas*, V 2 « Contre ses sensibles mal[illegible] de ses explications » « Le tout vous paraît comme plus sensiblement plusieurs principes qui n'ont aucune autorité » La [illegible] « [illegible] *verbo meo* » *Dict.* de Furetière, 1690 « Des pensées si naturelles et si *sensiblement* opposées au sentiment [illegible] *personna* » La Bruyère, II, 245 *Grandeurs mondaines* Mais sensiblement [illegible] plutôt ici le sens de *avec sensibilité* Cf p 349

2 Cf, pour le sens actif de ce mot, p 7, n. 1

3 *Qui vicerit, faciam illum columnam in templo Dei mei, et foras non egredietur amplius et scribam super eum nomen Dei mei et nomen civitatis Dei mei novæ Jerusalem quæ descendit de cœlo a Deo mea et nomen meum novum* Voyez III Bossuet a expliqué plus en détail les sens de ce passage dans *Explication de quelques difficultés sur l'Apocalypse*, qui fut publié en 1689

colonne? Écoutez, voici le mystère : « Et j'écrirai dessus », poursuit le Sauveur ; j'élèverai la colonne, mais en même temps je mettrai dessus une inscription mémorable. Il dit qu'écrirez-vous, ô Seigneur? Trois noms seulement, afin que l'inscription soit aussi courte que magnifique. « J'y écrirai, dit-il, le nom de mon Dieu, et le nom de la cité de mon Dieu, la nouvelle Jérusalem, et mon nouveau nom. » Ces noms, comme la suite le fera paraître, signifient une foi vive dans l'intérieur, les pratiques extérieures de la piété dans les saintes observances de l'Église et la fréquentation des saints sacrements, trois moyens de conserver l'innocence, et l'abrégé de la vie de notre sainte princesse. C'est ce que vous verrez écrit sur la colonne, et vous lirez dans son inscription les causes de sa fermeté : et d'abord : « J'y écrirai, dit-il, le nom de mon Dieu », en lui inspirant une foi vive. C'est, Messieurs, par une telle foi que le nom de Dieu est gravé profondément dans nos cœurs. Une foi vive est le fondement de la stabilité que nous admirons ; car d'où viennent nos inconstances[1], si ce n'est de notre foi chancelante[2]? Parce que ce fondement est mal affermi, nous craignons de bâtir dessus, et nous marchons d'un pas douteux[3] dans le chemin de la vertu. La foi seule a de quoi fixer l'esprit vacillant, car écoutez ces qualités que saint Paul[4] lui donne. *Fides sperandarum substantia rerum* : « La foi, dit-il, est une substance », un solide fondement, un ferme soutien. Mais de quoi? de ce qui se voit dans le monde? Comment donner une consistance, ou, pour parler avec saint Paul, une substance et un corps à cette ombre fugitive? La foi est donc un soutien, mais « des choses qu'on doit espérer ». Et quoi encore? *Argumentum*

1 Voir p. 345, n. 3.
2 De ce fait que notre foi chancelante. Voir p. 350, n. 4.
3 *Douteux* : *qui doute* et *où l'on doute*. « Mon cœur a douté, parce que » locution *Act.*, IV, 5. Le sens actif *contenere*, *impedire*. « La Fontaine. *Fabl.* »
4 Dans la prose « *Hebr.* XI, 1.

non apparentium : « c'est une pleine conviction de ce qui ne paraît pas ». La foi doit avoir en elle la conviction. Vous ne l'avez pas, direz-vous; j'en sais la cause : c'est que vous craignez de l'avoir, au lieu de la demander à Dieu qui la donne. C'est pourquoi tout tombe en ruine dans vos mœurs, et vos sens trop décisifs[1] emportent si facilement votre raison incertaine et irrésolue. Et que veut dire cette conviction dont parle l'Apôtre, si ce n'est, comme il dit ailleurs, « une soumission de l'intelligence entièrement captive[2] sous l'autorité d'un Dieu qui parle[3] »? Considérez la pauvre femme devant les autels : voyez comme elle est saisie[4] de la présence de Dieu : ce n'est pas par sa suite qu'on la connaît[5]; c'est par son attention et par cette respectueuse immobilité qui ne lui permet pas même de lever les yeux. Le sacrement adorable approche : ah! la foi du Centurion, admirée par le Sauveur même, ne fut pas plus vive, et il ne dit pas plus humblement[6] : « Je ne suis pas digne[6] ». Voyez comme elle frappe cette poitrine innocente, comme elle se reproche les moindres péchés, comme elle abaisse cette tête auguste devant laquelle s'incline l'univers. La terre, son origine et sa sépulture, n'est pas encore assez basse pour la recevoir; elle voudrait disparaître tout entière devant la majesté du Roi des rois. Dieu lui grave par une foi vive dans le fond du cœur ce que disait Isaïe : « Cherchez des antres profonds, cachez-vous dans les ouvertures

1. Ce mot signifie ici *tranchant, qui décide avec trop d'empire*. Si c'est un défaut que d'être trop *décisif*, c'en est un plus grand de ne l'être pas assez, de nous en tenir de religion. » Bossuet. — « On voit des esprits décisifs, qui contredisent tout à la rigueur : ils regardent, réfléchissent. » Ce sont les esprits décisifs et décisifs qui durent. » La Bruyère, *Des ouvrages de l'esprit*.

2. Cf. p. 208, n. 4.

3. *In captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi*. Corinth. II, x, 5.

4. « On dit absolument *être saisi* pour dire être frappé, touché de repentir, de crainte. » (*Dict. de l'Acad.*, 1694.) Il s'agit ici d'une crainte respectueuse.

5. Cf. p. 230, n. 1.

6. *Et respondens centurio ait Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum, sed tantum dic verbo et sanabitur puer meus. Judæus autem Jesus non*

de la terre devant la face du Seigneur et devant la gloire d'une si haute majesté[1]. »

Ne vous étonnez donc pas si elle est si humble sur le trône. O spectacle merveilleux, et qui ravit en admiration[2] le ciel et la terre[3]! Vous allez voir une reine qui, à l'exemple de David, attaque de tous côtés sa propre grandeur et tout l'orgueil qu'elle inspire, vous verrez dans les paroles de ce grand roi la vive peinture de la reine, et vous en reconnaîtrez tous les sentiments. *Domine, non est exaltatum cor meum*[4]! « O Seigneur, mon cœur ne s'est point haussé[5]! » voilà l'orgueil attaqué dans sa source. *Neque elati sunt oculi mei*, « mes regards ne se sont pas élevés » : voilà l'ostentation et le faste réprimés. Ah! Seigneur, je n'ai pas eu ce dédain qui empêche de jeter les yeux sur les mortels trop rampants, et qui fait dire à l'âme arrogante : « Il n'y a que moi sur la terre[6] »; combien était-elle[7] la pieuse reine de ces regards dédaigneux! et, dans une si haute élévation, qui vit jamais paraître en cette princesse ou le moindre sentiment d'orgueil ou le moindre air de mépris! David poursuit : *Neque ambulavi in magnis, neque in mirabilibus super me* : « Je ne marche point dans de vastes pensées, ni dans des merveilles qui me passent. » Il a mis tous les excès où tombent naturellement les grandes puissances

ratus est et sequentibus se dixit omnes ducet hæc, non invenit tam pœnam inveniet. Matth. VIII 8, 10.

1 *Ingredere in petram et abscondere in fossa humo a facie timoris Domini et a gloria majestatis ejus.* Isaï. II. 10.

2 Bossuet a dit de même dans ses sermons : la Passion, 2e point : « Cette face couverte de si noirs opprobres de Jésus qui ravit en admiration le ciel et la terre. »

3 Pour cet emploi de pronoms, cf. § 706, n. 2.

4 *Domine non est exaltatum cor meum, neque elati sunt oculi mei. Neque ambulavi in magnis neque in mirabilibus super me. Si non humiliter sentiebam sed exaltavi animam meam sicut ablactatus est super matre sua, sic ablactatio in anima mea.* Ps. CXXX, 1, 2.

5 Et Oza [Uzza] *ut erigeret eam, percussus est ibi Deus eo quod extenderit manum ad arcam.* II Reg. VI, 6, 7.

6 *Ego sum et præter me non est amplius.* Is., XLVII, 8.

7 Var. de la 1re et 2e Cantates : *était-elle.*

L'orgueil, qui « monte toujours[1] », après avoir porté sa prétention sur ce que la grandeur humaine a de plus solide ou plutôt de moins rumeux[2], pousse ses desseins jusqu'à l'extravagance, et donne le meraz eu ul dans des projets insenses: comme faisait ce roi superbe, sigure de l'ange rebelle, « lorsqu il disait en son cœur : Je m'élèverai au-dessus des nues, je poserai mon trône sur les astres, et je serai semblable au très Haut[3] ». Je ne me perd point, dit David, dans de tels excès, et voilà l'orgueil méprisé dans ses égarements. Mais, après l'avoir amené rabattu dans tous les endroits par où il semblait vouloir s'élever, David l'atterre[5] tout à fait par ces paroles : « Si dit-il, je n'ai pas eu d'humbles sentiments et que j'aie exalté mon âme » : *Si non humiliter sentiebam, sed exaltavi animam meam*; ou, comme traduit saint Jérôme : *Si non silere feci animam meam*, « si je n'ai pas fait taire mon âme », si je n'ai pas imposé silence à ces flatteuses pensées qui se présentent sans cesse pour enfler nos cœurs. Et enfin il conclut ainsi ce beau psaume : *Sicut ablactatus ad matrem suam, sic ablactata est anima mea* : « Mon âme a été, dit-il, comme un enfant sevré, » je me suis arraché

1 *Superbia eorum qui te oderunt ascendit semper.* Ps LXXIII, 23.

2 A sens du latin *ramosus* qui a de rame. « *Edax male nate arrogantia* » Cicéron, *De officiis* III 15 Cf plus haut « Il est dans la nature » « L'espérance de s'élever sur ses propres ailes a toujours fort flatté et fort ramené » Bossuet, *Le Prince de Conti* « Ce qui par une sage bonté nous nous laissons flatter d'une espérance pour nous mieux tromper » Bourdaloue, *Pensées*

3 *Qui dicebas in corde tuo In cœlum ascendam, super astra Dei exaltabo solium meum Ascendam super altitudinem nu bium, similis ero Altissimo* Is XIV 13, 14.

4 *Par ou* Cf. p. 305, n 2.

5 Au sens étymol grec *abattre à terre* « Dans le monde on sait surtout l'avoir vu par les chrétiens, jusqu à ce qu il soit *atterré* de cette sorte » Bossuet, sermon sur « *Résurrection de J C* 3e p Cf Froissart, *Chroniques*, I, 1 « Ceux de dedans se défendirent moult vaillamment, et ne *atterrent* et blessèrent plus ours » — « C'était pour ce parti d Al du Maine « demeurer à séjour de se voir privés de la masse qui avait si bien joué sur « un prince et de laquelle ils se proposaient « bien de « *atterrer* sans ressource avant la fin de la campagne » Saint Simon dans Littré

moi-même aux douceurs de la gloire humaine peu capables de me soutenir, pour donner à mon esprit une nourriture plus solide. Ainsi l'âme supérieure domine de tous côtés cette impérieuse grandeur, et ne lui laisse dorénavant aucune place. David ne donna jamais de plus beau combat. Non, mes frères, les Philistins défaits, et les ours mêmes déchirés de ses mains, ne sont rien à comparaison[1] de sa grandeur qu'il a domptée. Mais la sainte princesse que nous célébrons l'a égale dans la gloire d'un si beau triomphe.

Elle sut pourtant se prêter au monde avec toute la dignité que demandait sa grandeur. Les rois non plus que le soleil n'ont pas reçu en vain l'éclat qui les environne[2] : il est nécessaire au genre humain, et ils doivent, pour le repos autant que pour la décoration de l'univers[3], soutenir une majesté qui n'est qu'un rayon de celle de Dieu. Il était aisé à la reine de faire sentir une grandeur qui lui était naturelle. Elle était née dans une cour où la majesté se plaît à paraître avec tout son appareil[4], et d'un père qui sut conserver avec une grâce, comme avec une jalousie particulière, ce qu'on appelle en Espagne les coutumes de qualité et les bienséances du palais. Mais elle aimait mieux tempérer[5] la majesté, et l'anéantir

1. « L'empire des Césars n'était pas [illegible] à comparaison [illegible] Bossuet, *Histoire universelle*, II, 10. « Sans [illegible] que l'art [illegible] à comparaison de la grande [illegible] Descartes, *Discours de la Méthode*, V, 9. « C'est un [illegible] comparaison [illegible] *Sentiments de* [illegible] Mais Bossuet [illegible] ses contemporains, [illegible] « Mais tout [illegible] nous enseigne l'Écriture sainte [illegible] la création de l'univers, n'est rien en comparaison de [illegible] de la création de l'homme. » Bossuet, *Histoire universelle*, II, 1.

2. [illegible] le soleil [illegible] le repos [illegible] soutenir une majesté qui [illegible]

3. [illegible] *Petit que tirée de l'Écriture sainte* [illegible]

4. [illegible] p. 201.

5. [illegible] p. 254. [illegible] *tempérer* [illegible] « [illegible] *Grands* [illegible] « [illegible] qui sortait de ses yeux [illegible] qui *tempérait* [illegible]

devant Dieu, que la faire éclater devant les hommes. Ainsi nous la voyions courir aux autels, pour y goûter avec David un humble repos, et s'enfoncer dans son oratoire, où, malgré le tumulte de la cour, elle trouvait le Carmel d'Élie, le désert de Jean, et la montagne si souvent témoin des gémissements de Jésus.

J'ai appris de saint Augustin que « l'âme attentive se fait à elle-même une solitude ». *Gignit enim sibi ipsa mentis intentio solitudinem*[1]. Mais, mes frères, ne nous flattons pas : il faut savoir se donner des heures d'une solitude effective, si l'on veut conserver les forces de l'âme. C'est ici qu'il faut admirer l'inviolable fidélité que la reine gardait à Dieu. Ni les divertissements, ni les fatigues des voyages[2], ni aucune occupation ne lui faisait perdre ces heures particulières qu'elle destinait à la méditation et à la prière. Aurait-elle été si persévérante dans cet exercice, si elle n'y eut goûté « la manne cachée que nul ne connaît que celui qui en ressent les saintes douceurs[3] »? C'est là qu'elle disait avec David : « O Seigneur, votre servante a trouvé son cœur pour vous faire cette prière! » *Invenit servus tuus cor suum*[4]. Où allez-vous, cœurs égarés? Quoi, même pendant la prière, vous laissez errer votre imagination vagabonde, vos ambitieuses pensées vous reviennent devant Dieu; elles font même le sujet de votre prière? Par l'effet du même transport[5] qui vous fait parler aux hommes de vos prétentions, vous en venez encore parler à Dieu, pour faire servir le ciel et la terre à vos intérêts. Ainsi, votre ambition, que la prière devait éteindre, s'y échauffe; feu bien différent de celui que David « sentait allumer

viva. — « Fenêtre [illegible] 1. [illegible] ad [illegible] Quæst. 4.
2. [illegible] p. 217.
3. [illegible] quod [illegible] [illegible] Apoc. [illegible] 17.
4. *Invenit servus tuus cor suum ut [illegible] oratione hac.* II Reg. VII, 27.
5. *Transport* [illegible] *supra* p. 258, 1.

dans sa méditation[1] ». Ah ! plutôt puissiez-vous dire avec ce grand roi, et avec la pieuse reine que nous honorons : « O Seigneur, votre serviteur a trouvé son cœur[2] » ! J'ai rappelé ce fugitif, et le voilà tout entier devant votre face.

Ange saint, qui présidiez à l'oraison de cette sainte princesse, et qui portiez cet encens au-dessus de ses âmes pour le faire brûler sur l'autel que saint Jean a vu dans le ciel[3], racontez-nous les ardeurs de ce cœur blessé de l'amour divin ; faites-nous paraître ces torrents de larmes que la reine versait devant Dieu pour ses péchés. Quoi donc, les âmes innocentes ont-elles aussi les pleurs et les amertumes de la pénitence ? Oui sans doute, puisqu'il est écrit que « rien n'est pur sur la terre[5], » et que « celui qui dit qu'il ne pèche pas se trompe lui-même[4] ». Mais c'est des péchés légers ; légers par comparaison, je le confesse ; légers en eux-mêmes, la reine n'en connut aucun de cette nature. C'est ce que porte en son fonds toute sainte innocente. La moindre ombre se remarque sur ces vêtements qui n'ont pas encore été salis, et leur vive blancheur en accuse[6] toutes les taches. Je trouve ici les chrétiens trop savants. Chrétien, tu sais trop la distinction des péchés veniels d'avec les mortels. Quoi, le nom commun de péché ne suffira pas pour te les faire détester les uns et les autres ? Sais-tu que ces péchés, qui semblent légers, deviennent accablants par leur multitude, à cause des funestes dispositions[7] qu'ils mettent

1. *Convertatur et manum extendat, et in meditatione mea exardescet ignis* Ps. XXXVIII, 4.

2. *Et tunc dixerunt : Ecce adest servus tuus coram te, et invenit cor suum ut orationem istam effunderet ad te. Et dixit : Nunc scio quia sanctorum omnium super altare aureum quod est ante thronum Dei* Apoc. VIII, 3.

3. *Cæli non sunt mundi in conspectu ejus* Job XV, 15. *Ecce etiam luna non splendet, et stellæ non sunt mundæ in conspectu ejus* Id. XXV, 5.

4. *Si dixerimus quia peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est* Joann. Ep. I, I, 8.

5. Le mot ressorti.

6. Var. (1re édit.) et par ses...

dans les consciences? C'est ce qu'enseignent d'un commun accord tous les saints docteurs après saint Augustin et saint Grégoire. Sais-tu que les péchés qui seraient véniels par leur objet, peuvent devenir mortels par l'excès de l'attachement? Les plaisirs innocents le deviennent bien selon la doctrine des saints; et seuls ils ont pu damner le mauvais riche pour avoir été trop goûtés. Mais qui sait le degré qu'il faut pour leur inspirer[1] ce poison mortel et n'est-ce pas une des raisons qui fait que David s'écrie[2] : *Delicta quis intelligit?* « Qui peut connaître ses péchés? » Que je hais donc ta vaine science, et ta mauvaise subtilité, âme téméraire, qui prononces si hardiment : Ce péché que je commets sans crainte est véniel. L'âme vraiment pure n'est pas si savante. La reine sait en général qu'il y a des péchés véniels, car la foi l'enseigne; mais la foi ne lui enseigne pas que les siens le soient. Deux choses vous vont faire voir l'éminent degré de sa vertu. Nous le savons, Chrétiens, et nous ne donnons point de fausses louanges devant ces autels : elle a dit souvent dans[3] cette bienheureuse simplicité qui lui était commune avec tous les saints, qu'elle ne comprenait pas comment on pouvait commettre volontairement un seul péché, pour petit qu'il fût. Elle ne disait donc pas, il est véniel; elle disait, il est péché, et son cœur innocent se soulevait. Mais comme il échappe toujours quelque péché à la fragilité humaine, elle ne disait pas, il est léger, encore une fois, il est péché, disait-elle. Alors pénétrée des siens s'il arrivait quelque malheur à sa personne, à sa famille, à l'État, elle s'en accusait seule. Mais quels malheurs direz-vous, dans cette grandeur et dans un si long cours de prospérités? Vous croyez donc que les déplaisirs[4] et

1. Au sens [illegible] Cf. dans les dictionnaires du temps [illegible] *Histoire [illegible]*, II [illegible] 2. *Psal.* XVIII, 13. « [illegible] » 3. Avec Cf. p. 518, n. 3. [illegible] *inspirer* [illegible] 4. Mot beaucoup plus fort [illegible] un *souffle* de vie qui vient de lui [illegible] XVIIe siècle [illegible] *même* [illegible] » Ce sens n'est pas signalé [illegible] en parlant de la Vierge [illegible]

les plus mortelles douleurs ne se cachent pas sous la pourpre? ou qu'un royaume est un remède universel à tous les maux, un baume qui les adoucit, un charme[1] qui les enchante[2]? Au lieu que par un conseil[3] de la Providence divine, qui sait donner aux conditions les plus élevées leur contrepoids, cette grandeur, que nous admirons de loin comme quelque chose au-dessus de l'homme, touche moins quand on y est né, ou se confond[4] elle-même dans son abondance, et qu'il se forme au contraire parmi[5] les grandeurs une nouvelle sensibilité[6] pour les déplaisirs, dont le coup est d'autant plus rude, qu'on est moins préparé à le soutenir.

Il est vrai que les hommes aperçoivent moins cette malheureuse délicatesse[7] dans les âmes vertueuses. On les croit insensibles, parce que non seulement elles savent taire, mais encore sacrifier leurs peines secrètes. Mais le Père céleste se plaît à les regarder dans ce secret;

pied de la croix. Serm. sur la Compassion de la Vierge. — « Certaines personnes, [illegible] La Rochefoucauld, [illegible] gloire d'une belle et immortelle douleur, [illegible] leur déplaisir [illegible] 124. Grands écrivains. Cf. Corneille, Examen d'Horace. — [illegible] déplaisirs [illegible] Monarde, II, 4 [illegible] déplaisir [illegible] déplaisirs [illegible]

1. [illegible]

2. Enchanter. [illegible]

3. Conseil. [illegible]

4. « Ne [illegible] [illegible] dans [illegible] [illegible] confondre [illegible]

5. Parmi. (I, p. 298, n. 2.)

6. Sensibilité. (I, p. 518, n. 2.)

7. [illegible] La Bruyère, [illegible] [illegible]

et comme il sait leur préparer leur croix, il y mesure aussi leur récompense. Croyez-vous que la reine pût être en repos dans ces fameuses campagnes qui nous apportaient coup sur coup tant de surprenantes nouvelles? Non, Messieurs, elle était toujours tremblante, parce qu'elle voyait toujours cette précieuse vie, dont la sienne dépendait, trop facilement hasardée. Vous avez vu ses terreurs : vous parlerai-je de ses pertes, et de la mort de ses chers enfants? Ils lui ont tous déchiré le cœur. Représentons-nous ce jeune prince[1] que les Grâces semblaient elles-mêmes avoir formé de leurs mains. Pardonnez-moi ces expressions. Il me semble que je vois encore tomber cette fleur[2]. Alors, triste messager[3] d'un événement si funeste, je fus aussi le témoin, en voyant le roi et la reine, d'un côté de la douleur la plus pénétrante, et de l'autre des plaintes les plus lamentables; et sous des formes différentes, je vis une affliction sans mesure. Mais je vis aussi des deux côtés la foi également victorieuse; je vis le sacrifice agréable de l'âme humiliée sous la main de Dieu, et deux victimes royales immoler d'un commun accord leur propre cœur.

Pourrai-je maintenant jeter les yeux sur la terrible menace du ciel irrité, lorsqu'il sembla si longtemps vouloir frapper ce Dauphin même, notre plus chère espérance? Pardonnez-moi, Messieurs, pardonnez-moi si je renouvelle vos frayeurs. Il faut bien, et je le puis dire, que je me fasse à moi-même cette violence, puisque je ne puis montrer qu'à ce prix la constance de la reine. Nous vîmes alors dans cette princesse, au milieu des alarmes d'une mère, la foi d'une chrétienne. Nous vîmes un Abraham prêt à immoler Isaac, et quelques traits de

1. [illegible] 1671 [illegible] Mlle de [illegible] *[illegible] fait et le [illegible]*

2. Bossuet, qui connaissait bien son Virgile, [illegible] passage de l'*Énéide* IX, [illegible]

3. [illegible] Bossuet, qui alla porter à Maisons, [illegible] la reine, la [illegible] la mort du duc d'Anjou, resté à Saint-Germain.

Marie quand elle offrit son Jésus. Ne craignons point de le dire, puisqu'un Dieu ne s'est fait homme que pour assembler autour de lui des exemples pour tous les états. La reine pleine de foi ne se propose pas un moindre modèle que Marie. Dieu lui rend aussi[1] son fils tandis qu'elle lui offre d'un cœur déchiré, mais soumis, et veut que nous lui devions encore une fois un si grand bien.

On ne se trompe pas, Chrétiens, quand on attribue tout à la prière. Rien qui l'inspire ne lui peut rien refuser. « Un roi, dit David[2], ne se sauve pas par ses armées, et le puissant ne se sauve pas par sa valeur. » Ce n'est pas aussi[3] aux sages conseils[4] qu'il faut attribuer les heureux succès. « Il s'élève, dit le Sage, plusieurs pensées dans le cœur de l'homme[5] : » reconnaissez l'agitation et les pensées mortelles des conseils humains : « mais, poursuit-il, la volonté du Seigneur demeure ferme; » et pendant que les hommes délibèrent, il ne s'exécute[6] que ce qu'il résout. « Le Terrible, le tout-puissant, qui ôte quand il lui plaît l'esprit des princes[7], » le leur laisse aussi quand il veut, pour les confondre davantage, « et les prendre dans leurs propres finesses[8]. Car il n'y a point de prudence, il n'y a point de sagesse, il n'y a point de conseil[9] contre le Seigneur[10]. » Les Machabées étaient vaillants; et néanmoins il est vrai « qu'ils combattaient par leurs prières[11] plus que par leurs armes. *Per orationes confortati sunt* : assurés[12] par

1. Aussi, comme il la rendit à Marie par la résurrection de Jésus.
2. *Non salvatur rex per multam virtutem et gigas non salvabitur in multitudine virtutis suæ.* Ps. XXXII, 16.
3. Voyez ci-dessus, pag. 202, n. 2.
4. *Consiliis.* Ibid., pag. 202, n. 2.
5. *Multæ cogitationes in corde viri; consilium autem Domini manebit.* Prov. XIX, 21.
6. Voyez ci-dessus, pag. 202, n. 2.
7. *Auferet et auferentem Deum.* Job XII, 17.
8. *Qui apprehendit sapientes in astutia eorum.* Job V, 13.
9. Voyez ci-dessus, pag. 202, n. 2.
10. *Non est sapientia, non est prudentia, non est consilium contra Dominum.* Prov. XXI, 30.
11. *Multa bella Machabæorum.* I Mach. XV, 29.
12. *Per orationes confortati sunt* : assurés par la prière, ils se sont rendus forts par la prière, et ce qui suit aperiebant principium, terribiles apud regiones terræ. Ps. LXXV, 12. Voyez

l'exemple de Moïse[1] que les mains élevées à Dieu enfoncent plus de bataillons que celles qui frappent. Quand tout cela fait à Louis, et que nous crûmes voir revenir le temps des miracles[2], où les murailles tombaient au bruit des trompettes, tous les peuples jetaient les yeux sur la reine, et croyaient voir partir de son oratoire la foudre qui accablait tant de villes[3].

Que si Dieu accorde aux prières les prospérités temporelles, combien plus leur accorde-t-il les vrais biens, c'est-à-dire les vertus[4] ! Elles sont le fruit naturel d'une âme unie à Dieu par l'oraison. L'oraison qui nous les obtient nous apprend à les pratiquer, non seulement comme nécessaires, mais encore comme reçues du Père des lumières, d'où descend sur nous tout don parfait[5]; et c'est là le comble de la perfection, parce que c'est le fondement de l'humilité. C'est ainsi que Marie-Thérèse attira par la prière toutes les vertus dans son âme. Dès sa première jeunesse elle fut, dans les mouvements[6] d'une cour alors assez turbulente, la consolation et le seul sentiment de la vieillesse infirme du roi son père[7]. La reine sa belle-mère, malgré ce nom odieux, trouva en elle non-seulement du respect, mais encore une tendresse, que ni le temps ni l'éloignement n'ont pu altérer. Aussi

des armées. Étant bien assuré que ces vaines estimes n'ajoutent que de nouvelles horreurs à nos ténèbres. » Mais bientôt nous l'allons voir, dans ses saints exercices, aspirer à la bienheureuse éternité, et, par la méditation des vérités éternelles, se préparer à la mort.

1 *Exod.* XVII, 10, 11, 12.

2 *Utinam me putem cum fiducia posse dicere Domino Deo meo quæ ille per Moysen famulum suum se operatum esse testatus est dicens* (Josue VI, 20).

3 Il était doux de se retrouver dans ces esprits [illegible] sous les auspices de Marie-Thérèse. » Note de l'édit. Lebert.

4 *Omne datum optimum et omne donum perfectum desursum est descendens a Patre luminum.* (Jac., I, 17.)

5 Ch. I, 2, 3 et 4.

6 L'Espagne sous Philippe IV, bien moins puissante, était moins orageuse que [illegible] Anne d'Autriche avait [illegible] et [illegible] de la cour. Elisabeth [illegible] de Bourbon, seconde femme de Philippe IV, devint veuve en 1644, épousa Marie-Anne d'Autriche, sa nièce, et mourut en 1683. Le roi, son père, était [illegible] et [illegible] de la vieillesse infirme du roi son père. La reine sa belle-mère, malgré ce nom odieux, trouva en elle non-seulement du respect, mais encore une tendresse, que ni le temps ni l'éloignement n'ont pu altérer. Aussi

pleure-t-elle sans mesure, et ne veut point recevoir de consolation. Quel cœur, quel respect, quelle soumission n'a-t-elle pas eue pour le roi! toujours vive[1] pour ce grand prince, toujours jalouse de sa gloire, uniquement attachée aux intérêts de son État, infatigable dans les voyages, et heureuse pourvu qu'elle fût en sa compagnie[2]; femme enfin où saint Paul aurait vu l'Église[3] occupée de Jésus-Christ, et unie à ses volontés par une éternelle complaisance. Si nous osions demander au grand prince qui lui rend ici avec tant de piété les derniers devoirs, quelle mère il a perdue, il nous répondrait par ses sanglots, et je vous dirai en son nom, ce que j'ai vu avec joie, ce que je répète avec admiration, que les tendresses[4] inexplicables[5] de Marie-Thérèse tendaient toutes à lui inspirer la foi, la piété, la crainte de Dieu, un attachement inviolable pour le roi, des entrailles de miséricorde pour les malheureux, une immuable persévérance dans tous ses devoirs, et tout ce que nous louons dans la conduite de ce prince. Parlerai-je des bontés de la reine tant de fois éprouvées par ses domestiques, et ferai-je retentir encore devant ces autels les cris de sa maison désolée? Et vous, pauvres de Jésus-Christ, pour qui seuls elle ne pouvait endurer qu'on lui dît que ses trésors étaient épuisés, vous premièrement, pauvres volontaires, victimes de Jésus-Christ, religieux, vierges sacrées, âmes pures dont le monde n'était pas digne[6], et vous, pauvres, quel

1. *Vive*. Ardente dans son affection. « Plus vous êtes *vif* pour le monde et pour ses faux plaisirs. » Massillon, *Carême*, *Pécheresse* dans l'Attrée.

2. Voir la notice.

3. L'image de l'Église. *Quoniam vir caput est mulieris, sicut Christus caput est Ecclesiæ, ipse salvator corporis ejus. Sed sicut Ecclesia subjecta est Christo, ita et mulieres viris suis in omnibus.* Paul, *Ep. ad Ephes.* V, 23, 24.

4. *Tendresses*. Cf. p. 345, n. 5.

5. *Inexplicables*. Mot employé parfois au XVIIe siècle avec le sens d'*inexprimable*. « C'est assez pour vous faire entendre que les douceurs de Marie sont *inexplicables*. » Bossuet, 1re sermon sur la *Compassion de la Vierge*, 1re point. « Les inclinations naissantes, après tout, ont des charmes *inexplicables*. » Molière, *Don Juan*, I, 2.

6. *Quibus dignus non erat mundus*. *Ep. ad Hebr.* XI, 38.

que nous que vous portez, pauvres communs, pauvres honteux, malades, impotents, estropiés, « restes d'hommes », pour parler avec saint Grégoire de Nazianze[1], car la reine respectait en vous tous les membres de la croix de Jésus-Christ : vous donc qu'elle assistait avec tant de joie, qu'elle visitait avec de si saints empressements[2], qu'elle servait avec tant de foi, heureuse de se dépouiller d'une majesté empruntée, et d'adorer dans votre bassesse la glorieuse pauvreté de Jésus-Christ : quel admirable panégyrique prononcerez-vous par vos gémissements à la gloire de cette princesse, s'il n'était permis de vous introduire dans cette auguste assemblée[3] ? Recevez, père Abraham[4], dans votre sein cette héritière de votre foi ; comme vous, servante des pauvres et digne de trouver en eux, non plus des Anges, mais Jésus-Christ même. Que dirai-je davantage[5] ? Écoutez tout en un mot : fille, femme, mère, maîtresse, reine telle que nos vœux l'auraient pu faire, plus que tout cela chrétienne, elle accomplit tous ses devoirs sans présomption, et fut humble non seulement parmi[6] toutes les grandeurs, mais encore parmi toutes les vertus.

J'expliquerai en peu de mots les deux autres noms que nous voyons écrits sur la colonne mystérieuse de l'Apocalypse et dans le cœur de la reine. Par le « nom de la sainte cité de Dieu, la nouvelle Jérusalem, » vous voyez bien, Messieurs, qu'il faut entendre le nom de l'Église catholique, cité sainte, dont toutes « les pierres[6] sont

1 *Orat.* XIV, p. 265, ed. des Bénédictins : Τὸν τοῦτο ἀθρῶπον [illegible] *Grands hommes.* « Les langues sont la clef des sciences, et rien davantage. » II, 85 *ibid.* Ci-p. 21[illegible] 2.

2 *Empressements.* Cf. [illegible] 310 a. 8, et 58, n. 2.

3 Cf. *Gen.* XVIII, 28.

4 Au XVIe siècle on s'est beaucoup [illegible] *Abraham* [illegible] *passion* [illegible] *pas* [illegible] *Lazare* [illegible], n'était un hérésiarque [illegible] Luther. Le Pauvre et [illegible] *Abraham* [illegible] Fabus, IV, 2 [illegible] us Luther. Le Brun [illegible] « Que [illegible] *davantage* ? » II, 118. *Grands hommes.* « Les langues sont la clef des sciences, et rien *davantage.* » II, 85 *ibid.* Ci-p. 21[illegible] 2.

5 Le [illegible] est employé fréquemment pour *parmi.* Cf. [illegible] 208, n. 2.

6 *Ad quam accedunt* « *reges* [illegible] *cum* [illegible] *et ejus lampades* [illegible] *pedes* [illegible] *super adipiscuntur, de* [illegible] *nus spiritualis* [illegible] *Ep.* I, IV, 5 [illegible]

vivantes, » dont Jésus-Christ est le fondement ; qui « descend du ciel » avec lui, parce qu'elle y est renfermée comme dans le chef dont tous les membres reçoivent leur vie, cité qui se répand par toute la terre et s'élève jusqu'aux cieux pour y placer ses citoyens. Au seul nom de l'Église, toute la foi de la reine se réveillait. Mais une vraie fille de l'Église, non contente d'en embrasser la sainte doctrine, en aime les observances, où elle fait consister la principale partie des pratiques extérieures de la piété.

L'Église inspirée de Dieu, et instruite par les saints Apôtres, a tellement[1] disposé l'année qu'on y trouve avec la vie, avec les mystères, avec la prédication et la doctrine de Jésus-Christ, le vrai fruit de toutes ces choses dans les admirables vertus de ses serviteurs et dans les exemples de ses saints, et enfin un mystérieux abrégé de l'Ancien et du Nouveau Testament, et de toute l'histoire ecclésiastique. Par là toutes les saisons sont fructueuses pour les chrétiens ; tout y est plein de Jésus-Christ, qui est toujours « admirable, » selon le Prophète[2], et non seulement en lui-même, mais encore « dans ses saints[3] ». Dans cette variété qui aboutit toute à l'unité sainte tant recommandée par Jésus-Christ[4], l'âme innocente et pieuse trouve avec des plaisirs célestes une solide nourriture et un perpétuel renouvellement de sa ferveur. Les jeûnes y sont mêlés dans les temps convenables, afin que l'âme, toujours sujette aux tentations et au péché, s'affermisse et se purifie par la pénitence. Toutes ces pieuses observances avaient dans[5] la reine l'effet que l'Église même demande : elle se renouvelait dans toutes les fêtes, elle se sacrifiait dans tous les jeûnes et dans toutes les abstinences. L'Espagne sur ce sujet a des coutumes que la

1. *Tellement.* (Cf. p. 76, n. 11. — LXVII, 56.)
2. *Vocabitur nomen ejus admirabilis.* (Is. IX, 6.)
3. *Mirabilis in sanctis suis.* (Is. [illegible]
4. *Porro unum est necessarium.* (Luc. X, 42.)
5. *Dans.* (Cf. p. 502.)

France ne sut pas; mais la reine se rangea bientôt à l'obéissance : l'habitude ne put rien contre la règle ; et l'extrême exactitude de cette princesse marquait la délicatesse de sa conscience. Qui a mieux profité de cette parole[1] : « Qui vous écoute m'écoute »? Jésus-Christ nous y enseigne cette excellente pratique de marcher dans les voies de Dieu sous la conduite particulière de ses serviteurs qui exercent son autorité dans son Église. Les confesseurs de la reine pouvaient tout sur elle dans l'exercice de leur ministère, et il n'y avait aucune vertu où elle ne pût être élevée par son obéissance. Quel respect n'avait-elle pas pour le souverain Pontife, vicaire de Jésus-Christ, et pour tout l'ordre[3] ecclésiastique! Qui pourrait dire combien de larmes lui ont coûté ces divisions toujours trop longues[4], et dont on ne peut demander la fin avec trop de gémissements! Le nom même et l'ombre de division faisait horreur à la reine, comme à toute âme pieuse. Mais qu'on ne s'y trompe pas : le Saint-Siége ne peut jamais oublier la France, ni la France manquer[6] au Saint-Siége. Et ceux qui, pour leurs intérêts particuliers, couverts, selon les maximes de leur politique, du prétexte de piété, semblent vouloir irriter le Saint-Siége contre un royaume qui en a toujours été le principal soutien sur la terre, doivent penser qu'une chaire si éminente, à qui[5] Jésus-Christ a tant donné, ne veut pas

1 *Qui vos audit me audit*, *Luc.* X, 16.

2 *Or.* [illegible] p. 381.

3 « *Ordre* se dit de la distinction des personnes et des corps d'un état, et aussi pour les assemblées qui en sont pour les délibérations. Les États de France sont composés de trois ordres : l'Église, la Noblesse et le Tiers état. Le clergé est composé de deux ordres. Le premier, *ordre* composé des cardinaux, archevêques et évêques, et le second, de celui des abbés, des chanoines et autres ecclésiastiques. » Dict. de Furetière, 1690. « Quiconque aime l'Église doit aimer l'unité, et quiconque aime l'unité doit avoir une sainte horreur de l'esprit de parti, et de l'*ordre épiscopal* dans chaque parti par lequel le mystère de l'unité se consomme. » Bossuet, *Or. fun. du P. Bourgoing*, p. 29. « Les divisions qu'on avait fomentées dans tous les *ordres* de la ville. » La Rochefoucauld, II, 366. *Grands Écrivains*.

4 Voir Bossuet, *Sermons choisis*, éd. Hachette, p. 467-471.

5 Cf. p. 97, n. 1, et p. 328, n. 7.

6 « Qui pour *lequel* se met en

être flattée par les hommes, mais honorée selon la règle, avec une soumission profonde, qu'elle est faite pour attirer tout l'univers à son unité, et y rappeler à la fin tous les hérétiques; et que ce qui est excessif, loin d'être le plus attirant, n'est pas même le plus solide ni le plus durable.

Avec le saint nom de Dieu et avec le nom de la cité sainte, la nouvelle Jérusalem, je vois, Messieurs, dans le cœur de notre pieuse reine le nom nouveau du Sauveur. Quel est, Seigneur, votre nom nouveau, sinon celui que vous expliquez, quand vous dites : « Je suis le pain de vie[1]; » et : « Ma chair est vraiment viande »; et : « Prenez, mangez, ceci est mon corps[2]? » Ce nom nouveau du Sauveur est celui de l'Eucharistie, nom composé de bien et de grâce; qui nous montre dans cet adorable sacrement une source de miséricorde, un miracle d'amour, un mémorial[3] et un abrégé de toutes les grâces, et le Verbe même tout changé en grâce et en douceur pour ses fidèles. Tout est nouveau dans ce mystère : c'est le « nouveau Testament[4] » de notre Sauveur, et on commence à y boire ce « vin nouveau[5] » dont la céleste Jérusalem[6] est

tous les cas, en tous ses genres et en tous ses cas. Mais hors du nominatif, dans lequel presque jamais on ne trouve ni le nouveau ni les autres noms, » Voyez les *Remarques*, t. I, p. 1. Thomas Corneille a fait les vers que Voltaire a si longuement critiqués. Ce n'est pas « la faute du nouveau » qu'on voit. Voltaire s'est trompé quand il a cru que ces vers ne passeraient pas; mais il a bien raison de dire que ce sont les premiers placés dans les pièces parfaites du siècle. « Si on se regle, reprend-il très-bien, à la fin de la phrase, on dit très-correctement : Les nouveaux mets ne sont pas pour moi. Mais si on se règle sur le commencement de la phrase, on dit : Les nouveaux mets ne sont pas pour moi. Cette dernière phrase est celle que l'on doit préférer. »

1. *Ego sum panis vitæ. Panis quem ego dabo caro mea est pro vita mundi.* Joan. VI, 48, 52.

2. *Accepit et manducavit. Hoc est corpus meum.* (Matth. XXVI, 26.)

3. Bossuet a souvent employé ce mot dans ce sens : « Dans une seule action ce qui s'est passé il y a neuf cents ans et ce qui se passe aujourd'hui. » « Le sacrement est comme un *mémorial* perpétuel de ce qui a été fait en Jésus-Christ. » (*Sermons*, t. I, *Sur la Cène*, *Préambule*.) « Les pierres qu'ils avaient dressées et entassées pour servir de mémorial à la postérité. » (*Hist. de la Transsubst.*, liv. II, 3.)

4. *Hic est sanguis meus novi testamenti.* (Matth. XXVI, 28.)

« Nous trouvons aussi de bon que quelques-uns disent que le mot *testamentum* ne veut pas dire ici *testament*, mais *alliance*, parce que le mot hébreu *berith* signifie l'un et l'autre. » (*Nouveaux Éclaircissements sur la Transsubstantiation*, 1686, n° 3.)

« Expression hébraïque, » dit-il ailleurs.

5. *Bibam illum novum vobiscum in regno Patris mei.* (Matth. XXVI, 29.)

transportée. Mais pour le boire dans ce lieu de tentation et de péché, il s'y faut préparer par la pénitence. La reine fréquentait ces deux sacrements avec une ferveur toujours nouvelle. Cette humble princesse se sentait dans son état naturel quand elle était comme pécheresse aux pieds d'un prêtre, y attendant la miséricorde et la sentence de Jésus-Christ. Mais l'Eucharistie était son amour : toujours affamée de cette viande[1] céleste, et toujours tremblante en la recevant, quoiqu'elle ne pût assez communier pour son désir, elle ne cessait de se plaindre humblement et modestement des communions fréquentes qu'on lui ordonnait. Mais qui eût pu refuser l'Eucharistie à l'innocence, et Jésus-Christ à une foi si vive et si pure ? La règle que donne saint Augustin est de modérer l'usage de la communion quand elle tourne en dégoût[2]. Ici on voyait toujours une ardeur nouvelle, et cette excellente pratique de chercher dans la communion la meilleure préparation comme la plus parfaite action de grâces pour la communion même. Par ces admirables pratiques, cette princesse est venue à sa dernière heure sans qu'elle eût besoin d'apporter à ce terrible passage une autre préparation que celle de sa sainte vie, et les hommes toujours hardis à juger les autres, sans épargner les souverains, car on n'épargne que soi-même dans ses jugements, les hommes, dis-je, de tous les états, et autant les gens de bien que les autres, ont vu la reine emportée avec une telle précipitation dans la vigueur de son âge[3], sans être en inquiétude pour son salut. Apprenez donc, chrétiens, et vous principalement qui ne pouvez vous accoutumer à la

1. *Viande* au XVIIe siècle, s'appliquait à toutes sortes d'aliments, selon l'étymologie [illegible] que Nicot eût dit, dès 1606, « il semble qu'à la communion [illegible] restreint [illegible] viande [illegible] *chair* [illegible] table » *Boss* [illegible] « Le pain des anges, *viande* céleste. » Fragm. sur la *Nécessité de la pénitence* « Un ragoût, une salade de concombres, des [illegible], et autres sortes de *viandes* » Sévigné, 9 août 1689, note de Jacquinet.

2. Cf. [illegible] *Rédoguée* II, 2 : « [illegible] pour toi *tourne* [illegible] » Voir p. 105, n. 5.

3. Nous [illegible] dans *la vigueur de l'âge*.

pensée de la mort, en attendant que vous méprisiez celle que Jésus-Christ a vaincue, ou même que vous aimiez celle qui met fin à nos péchés, et nous introduit à la vraie vie, apprenez à la désarmer d'une autre sorte, et embrassez la belle pratique, où[1] sans se mettre en peine d'attaquer la mort, on n'a besoin que de s'appliquer à sanctifier sa vie.

La France a vu de nos jours deux reines plus unies encore par la piété que par le sang, dont la mort également précieuse devant Dieu, quoique avec des circonstances différentes, a été d'une singulière édification à[2] toute l'Église. Vous entendez[3] bien que je veux parler d'Anne d'Autriche et de sa chère nièce, ou plutôt de sa chère fille Marie-Thérèse. Anne dans un âge déjà avancé, et Marie-Thérèse dans sa vigueur[4], mais toutes deux d'une si heureuse constitution, qu'elle[5] semblait nous promettre le bonheur de les posséder un siècle entier, nous sont enlevées contre notre attente. l'une par une longue maladie[6], et l'autre par un coup imprévu. Anne avertie de loin par un mal aussi cruel qu'irrémédiable, vit avancer la mort à pas lents, et sous la figure qui lui avait toujours paru la plus affreuse; Marie-Thérèse, aussitôt emportée que frappée par la maladie, se trouve toute vive et tout entière entre les bras de la mort sans presque l'avoir envisagée. A ce fatal avertissement, Anne pleine de foi, ramasse[7] toutes les forces qu'un long exercice de la piété lui avait acquises, et regarde sans se troubler toutes les approches de la mort. Humiliée sous la main de Dieu, elle lui rend grâces de l'avoir ainsi avertie, elle multiplie ses aumônes toujours abondantes; elle redouble ses dévotions toujours assidues, elle apporte de

1. *Où*. Cf. p. 501, n. 2.
2. A. Cf. p. 552, n. 1.
3. Comprenez. Cf. p. 559, n. 2.
4. Cf. p. 258, n. 3.
5. Pour ce genre de construction, voir p. 90, n. 6.
6. Anne d'Autriche mourut d'un cancer à la poitrine. Sur la mort de Marie-Thérèse, voir la *Notice*.
7. Voir ce mot au Lexique.

nouveaux soins à l'examen de sa conscience toujours rigoureux! Avec quel renouvellement de foi et d'ardeur l'avons-nous vue recevoir le saint viatique[1]! Dans de semblables actions, il ne fallait à Marie-Thérèse que sa ferveur ordinaire : sans avoir besoin de la mort pour exciter sa piété, sa piété s'excitait toujours assez elle-même, et prenait dans sa propre force un continuel accroissement. Que dirons-nous, chrétiens, de ces deux reines? Par l'une Dieu nous apprit comment il faut profiter du

[illegible]

temps, et l'autre nous a fait voir que la vie vraiment chrétienne n'en a pas besoin. En effet, chrétiens, qu'attendons-nous? Il n'est pas digne d'un chrétien de ne s'évertuer[1] contre la mort qu'au moment qu'[2] elle se présente pour l'enlever. Un chrétien toujours attentif à combattre ses passions meurt tous les jours après l'Apôtre : *Quotidie morior*[3]. Un chrétien n'est jamais vivant sur la terre, parce qu'il y est toujours mortifié, et que la mortification est un essai, un apprentissage, un commencement de la mort. Vivons-nous, chrétiens, vivons-nous? Cet âge que nous comptons, et où tout ce que nous comptons n'est plus à nous, est-ce une vie? et pouvons-nous n'apercevoir pas ce que nous perdons sans cesse avec les années? Le repos et la nourriture ne sont-ils pas de faibles remèdes de la continuelle maladie qui nous travaille? et celle que nous appelons la dernière, qu'est-ce autre chose, à le bien entendre, qu'un redoublement, et comme le dernier accès du mal que nous apportons au monde en naissant? Quelle santé nous couvrait la mort que la reine portait dans le sein! De combien près la menace a-t-elle été suivie du coup! et où en était cette grande reine avec toute la majesté qui l'environnait, si elle eût été moins préparée? Tout d'un coup on voit arriver le moment fatal où la terre n'a plus rien pour elle que des pleurs. Que peuvent tant de fidèles domestiques empressés[4] autour de sa personne? Le roi même, que pouvait-il, lui, Messieurs, lui qui succombait à la

1. *Évertuer* [illegible]

2. [illegible]

3. *I Corinth.*, XV, 31.

4. [illegible]

douleur avec toute sa puissance et tout son courage ! Tout ce qui[1] environne ce prince l'accable. Monsieur, Madame[2] veulent partager ses déplaisirs, et les augmentent par les leurs. Et vous, Monseigneur, que pouvez-vous que de[3] lui percer le cœur par vos sanglots ? Il l'avait percé par le tendre ressouvenir d'un amour qu'il trouvait toujours également vif après vingt-trois ans écoulés. On en gémit, on en pleure ; voilà ce que peut la terre pour une reine si chère ; voilà ce que nous avons à lui donner, des pleurs, des cris mutiles. Je me trompe, nous avons encore des prières ; nous avons ce saint sacrifice, rafraîchissement de nos peines, expiation de nos ignorances et des restes de nos péchés. Mais songeons que ce sacrifice d'une valeur infinie, où[4] toute la croix de Jésus est renfermée, ce sacrifice serait inutile à la reine, si elle n'avait mérité par sa bonne vie que l'effet en pût passer jusqu'à elle : autrement, dit saint Augustin, qu'opère un tel sacrifice ? Nul soulagement pour les morts ; une inutile consolation pour les vivants. Ainsi tout le soin de cette vie, dont la fuite précipitée nous trompe tous les jours, « Je viens, dit Jésus-Christ, comme un voleur[5] » Il a fait selon sa parole ; il est venu surprendre la reine dans le temps que[6] nous la croyons la plus saine, dans le temps qu'elle se trouvait la plus heureuse[7]. Mais c'est ainsi qu'il agit : il trouve pour nous tant le

1 *Tout ce qui*, tout ce qui entoure des personnes. Cf. p. 351, n. 1.

2 Cf. Bossuet, *Hist. univ.* II, 23 : « Quand Dieu a voulu donner une leçon de Monseigneur » ou « qui fasse sentir son Evangile, pour dire toutes ses choses en un mot, il dit : Soyez prêts, car le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne pensez pas. » Bossuet emploie ici la préposition *de* comme on le fait très souvent. Cf. supra, p. 6, n. 1.

3 *Ou*. Cf. p. 380, n. 2.

4 *Veniam ad te tanquam fur* (Apoc., III, 3).

5 *Dans le temps que*. Cf. p. 361, n. 2.

6 *Le plus sainte*. Pour cet emploi de l'article devant *plus*, *moins*, *mieux*, voir la grammaire. Dans ce cas, il est fréquent, à l'époque classique, devant *heureux* suivi de *que* ou d'un infinitif. Cf. Racine, *Britannicus*, v. 1 : *Le plus heureux amant que jamais...* Bossuet écrit *le moins* [illegible] *trouvé un*, p. 7, n. 2.

7 Cf. [illegible] *mieux*. *La plus heureuse* [illegible]

tentations et une telle *mesgonte*[1] dans tous les plaisirs, qu'il vient troubler les plus innocents dans[2] ses elus. Mais il vient, dit il, « comme un voleur », toujours surprenant et impenetrable dans toute son Ecriture. Comme un voleur, direz-vous, indigne comparaison! N'importe, qu'elle soit indigne de lui, pourvu qu'elle nous effraye, et qu'en nous effrayant elle nous sauve. Tremblons donc, chretiens, tremblons devant lui a chaque moment; car qui pourrait on l'evite quand il éclate, ou le decouvrir quand il se cache[3]? « Ils mangeaient, dit il, ils buvaient, ils achetaient, ils vendaient, ils plantaient, ils bâtissaient, ils faisaient des mariages aux jours de Noé et aux jours de Lot[3], » et une subite ruine les vint accabler. Ils mangeaient, ils buvaient, ils se mariaient. C'étaient des occupations innocentes : que sera-ce quand, en contentant nos impudiques desirs, en assouvissant nos vengeances et nos secrets jalousies, en accumulant dans nos coffres des tresors d'iniquités, sans jamais vouloir séparer le bien d'autrui d'avec le nôtre, trompés par nos plaisirs, par nos jeux, par notre santé, par notre jeunesse, par l'heureux succes de nos affaires, par nos flatteurs, parmi lesquels il faudrait peut-être compter des directeurs infideles que nous avons choisis pour nous seduire[4], et enfin par nos fausses pénitences qui ne sont suivies d'aucun changement de nos mœurs, nous verrons tout à coup sa fureur fondre[5]? La sentence partira d'en haut. « La fin est venue, la fin est venue. » *Finis venit, venit finis*[6]. « La fin est venue sur vous. » *Nunc finis super te*, tout va finir pour vous en ce moment. Tranchez, « concluez » :

1 *Matt. patte* Cf. p. 101 n. 5.
2 *Innocentes dans* cf. p. 302.
3 *Sicut factum est in diebus Noe sic erit et in diebus Filii hominis. Edebant et bibebant ad uxores ducebant et nubebant usque ad eum diem quo intravit Noe in arcam et venit diluvium et perdidit omnes. Similiter sicut factum est in diebus Lot edebant et bibebant, emebant et vendebant plantabant et ædificabant.* Luc, XVII 26 27 28.
4 *Seduire* Cf. p. 321 n. 2.
5 Cf. Bossuet, Sermon sur l'impénitence finale. Sermons choisis, éd. Lesèble-Urbain, p. 220, 221, 224 225.
6 Ez. chez. VII, 2. 3. 23.

Jam conclusionem. Frappez l'arbre infructueux[1] qui n'est plus bon que pour le feu : « Coupez l'arbre, arrachez ses branches, secouez ses feuilles, abattez ses fruits[2] ; » périsse par un seul coup tout ce qu'il avait avec lui-même. Alors s'élèveront des frayeurs mortelles et des grincements de dents, préludes de ceux de l'enfer. Ah! nos frères, n'attendons pas ce coup terrible! Le glaive qui a tranché les jours de la reine est encore levé sur nos têtes; nos péchés en ont affilé le tranchant fatal[3]. « Le glaive que je tiens en main, dit le Seigneur notre Dieu, est aiguisé et poli : il est aiguisé, afin qu'il perce, il est poli et limé, afin qu'il brille[4]. » Tout l'univers en voit le brillant éclat. Glaive du Seigneur, quel coup vous venez de faire! toute la terre en est étonnée[5]. Mais que nous sert ce brillant qui nous étonne, si nous ne prévenons le coup qui tranche? Prévenons-le, chrétiens, par la pénitence. Qui pourrait n'être pas ému à ce spectacle? Mais ces émotions d'un jour, qu'opèrent-elles? Un dernier endurcissement, parce qu'à force d'être touché inutilement, on ne se laisse plus toucher d'aucun objet. Le sommes-nous des maux de la Hongrie et de l'Autriche[7] ravagées? Leurs habitants passés au fil de l'épée, et ce sont encore les plus heureux : la captivité entraîne bien d'autres maux et pour le corps et pour l'âme : ces habitants désolés[8], ne sont-ce pas

1. *Infructuosa* a ce sens au sens propre jusqu'à présent on ne voit pas qu'il soit pris ainsi que par Jérémie, qui dit, *Sermones de Jer.*, 7 p. 61. La Bruyère dit : Serais-je bien *infructueux* [illegible]

2 *Jam securis ad radicem posita est. Omnis ergo arbor quæ non facit fructum bonum excidetur et in ignem mittetur* Matth. III, 10; *Luc.* III, 9; *Jam enim securis ad radicem arborum posita est; omnis ergo arbor quæ non facit fructum bonum excidetur et in ignem mittetur* Luc. III, 9.

3 Cf. p. 2, n. 1.

4 *Hæc dicit Dominus Deus : Ensis, ensis exacuitur et quidem limatus est, ut exterminet victimas, exacuitus est ut splendeat* Ezech. XXI, 9, 10.

5 *Terra* Cf. p. 342.

6 Les Turcs. Cf. p. 301.

7 Les Hongrois révoltés auxquels les Turcs ont secouru [illegible] Vienne, 1683, par eux [illegible] 1686 [illegible] Charles de Lorraine [illegible] Buda [illegible] Presbourg.

8 *Bossuet*, Le p. 86.

des chrétiens et des catholiques, nos frères, nos propres membres, enfants de la même Église, et nourris à la même table du pain de vie ? Dieu accomplit sa parole : le jugement commence par sa maison[1], » et le reste de la maison ne tremble pas ! Chrétiens, laissez-vous fléchir, faites pénitence, apaisez Dieu par vos larmes. Écoutez la pieuse reine qui parle plus haut que tous les prédicateurs. Écoutez-la, princes ; écoutez-la, peuples ; écoutez-la, Monseigneur, plus que tous les autres. Elle vous dit par ma bouche, et par une voix qui vous est connue, que la grandeur est un songe, la joie une erreur, la jeunesse une fleur qui tombe, et la santé un nom trompeur. Amassez donc les biens qu'on ne peut perdre. Prêtez l'oreille aux graves discours que saint Grégoire de Nazianze adressait aux princes et à la maison régnante. « Respectez, leur disait-il, votre pourpre, respectez votre puissance qui vient de Dieu, et ne l'employez que pour le bien. Connaissez[2] ce qui vous a été confié, et le grand mystère que Dieu accomplit en vous. Il se réserve à lui seul les choses d'en haut ; il partage avec vous celles d'en bas : montrez-vous dieux aux peuples soumis, en imitant la bonté et la munificence divine. » C'est, Monseigneur, ce que vous demandent les empressements[3] de

1. *Tempus est ut incipiat judicium a domo Dei.* (I Petr., IV, 17.)

2. Comprenez. Cf. p. 153.

3. Cf. p. 340, n. 8, et p. 336, n. 2. — Il est curieux de voir parler [illegible] discours de Bossuet [illegible] Paris. Lors [illegible] dans l'église de Saint-Denis, Madame et [illegible] voulu, j'aurais été sa favorite, et je [illegible]

tous les peuples, ces perpétuels applaudissements et tous ces regards qui vous suivent. Demandez à Dieu, avec Salomon, la sagesse qui vous rendra digne de l'amour des peuples et du trône de vos ancêtres; et quand vous songerez à vos devoirs, ne manquez pas de considérer à quoi vous obligent les immortelles actions de Louis le Grand et l'incomparable piété de Marie-Thérèse.

toujours fort négligé de gouverner personne; je ne pouvais me contraindre pour rien que pour mes grands devoirs, à quoi je ne manque pas. Quand on sort de ces lieux-là, on est las; chacun s'en va chez soi.... Après que le roi fut guéri, j'allai à Eu, fort fatiguée des cérémonies des morts; elles m'avaient donné des vapeurs. » Ainsi des réflexions tristes, de la lassitude et des vapeurs, voilà tout ce que l'éloquence de Bossuet produisit sur l'âme de Mademoiselle. Il est aisé de voir qu'elle n'était pas encore convertie. (Note de l'édit. Aubert.)

ORAISON FUNÈBRE

DE

ANNE DE GONZAGUE DE CLÈVES

PRINCESSE PALATINE

PRONONCÉE[1] DANS L'ÉGLISE DES CARMÉLITES
DU FAUBOURG SAINT-JACQUES, LE 9 AOUT 1685.

NOTICE

Quelque bonne volonté que Bossuet ait apportée, ici comme ailleurs, à raconter exactement la vie et à peindre avec fidélité le caractère de son héroïne, il faut avouer cependant que certains traits importants de l'existence si agitée d'Anne de Gonzague et de sa nature si originale n'apparaissent que bien peu dans son oraison funèbre, — et j'en ai dit d'ailleurs[2] les raisons. — Essayons donc, sur les points où nous sommes plus libres qu'un panégyriste officiel et religieux, de restituer à cette curieuse physionomie son relief et sa couleur vraie.

A noter ceci, tout d'abord, qui a frappé les contemporains eux-mêmes à une époque cependant où les croisements des mariages princiers établissaient dans le monde des grands une sorte de cosmopolitisme habituel : — c'est qu'Anne de Gon-

1. En présence de monseigneur le duc d'Enghien et de madame la duchesse, et de monseigneur le duc de Bourbon. Le duc d'Enghien, Henri-Jules de Bourbon, fils aîné du grand Condé, était gendre de la princesse Palatine. C'est à lui que Bossuet adresse la parole. Anne de Clèves, femme du duc d'Enghien, était la seconde fille de la princesse Palatine. Le duc de Bourbon était le fils des deux précédents; La Bruyère fut son précepteur.

2. Voir l'*Introduction*.

zague ne ressemble jamais à une femme française ordinaire. — Et de fait elle était étrangère à bien des titres. Par sa mère, elle appartenait à cette famille de Lorraine qui, au milieu du XVIe siècle, était considérée au dehors par les nobles de plusieurs États, comme une intruse[2]. Par son père, Charles de Gonzague, fils de Louis de Gonzague et de Henriette de Clèves, petit-fils de Marguerite Paléologue de Montferrat, elle se trouvait tout à la fois Italienne, Allemande, un peu Grecque. De là un heureux mélange psychologique et toujours très bizarre. Du côté maternel, l'activité remuante des Lorrains, et de trois générations d'aventuriers ambitieux et politiques, — du côté paternel deux legs très distincts : d'une part, l'esprit des Gonzagues, dont les diverses branches avaient été si riches, au XVIe siècle, non seulement en héritières destinées, en diplomates subtils, mais en professes savantes, en conquêtes ou possessions, — et d'autre part les instincts aventuriers et batailleurs de ces seigneurs germains de Clèves qui s'enorgueillissaient de compter parmi leurs ancêtres le fameux « Sanglier des Ardennes ».

Et le père et la mère d'Anne de Gonzague avaient prouvé, tous deux, qu'ils ne démentaient point leur sang. Catherine de Lorraine, duchesse de Nevers, avait eu, pendant les troubles de la minorité de Louis XIII, l'attitude d'une digne fille de la duchesse de Mayenne. Elle avait, avec cette particularité qui a des allures libres et à coup sûr excentrique, elle aimait des goûts nettement très virils, et les habitudes de sa vie étaient assez rudes. On nous raconte qu'elle portait sous ses habits somptueux « du calice et une chaîne à petites pointes », et qu'on l'entendait souvent, dans sa chambre fermée, « mater ses filles avec une rude discipline ». Quant à Louis de Gonzague, il avait, lui aussi, passé pour l'un des seigneurs de cette époque comme une figure des plus originales. Brave, libéral, remuant, flamboyant, c'était un de ces paladins d'autrefois venus trop tard dans un siècle assagi et à moyens bas, une sorte de gentilhomme dont les vertus étaient des vertus trop chaudes pour les bienséances bourgeoises. Comme il pouvait, par sa naissance, élever des prétentions à la main de Constantinople, on l'appelait déjà en 1607 les Grecs de la Marche de l'Archipel[3].

1. La Princesse d'Orléans, *Lettre à Madame la Duchesse de Berry*, 28 nov. 1720.

2. Cf. Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Hachette, t. III, p. 277 et passim.

de la Macédoine offrirent la direction du vaste soulèvement qu'ils projetaient contre les Turcs. Sans les dissensions politiques de France, qui le retinrent, le duc de Nevers[1] eût été le généralissime d'une nouvelle croisade, peut-être le fondateur d'un nouvel empire latin, et Anne de Gonzague serait peut-être née fille d'un empereur de Byzance[2].

On voit en tout cas qu'elle avait de qui tenir directement, soit l'esprit d'entreprise et la fougue hardie du caractère, soit la souplesse, la finesse de l'intelligence et l'aptitude aux intrigues. Et ce que l'on voit aussi, pour le propos qui nous occupe, c'est combien il serait injuste de considérer et d'apprécier une femme sur qui pesaient tant d'influences antérieures et si mêlées, comme on jugerait la fille bien équilibrée et bien calme d'une lignée de bons seigneurs berrichons.

Orpheline de mère à deux ans, elle resta jusqu'à dix dans la maison d'un père dont le moindre souci, on peut aisément le penser, était l'éducation de ses filles. A cet âge, sa destinée sembla réglée par une de ces décisions par lesquelles les parents d'autrefois enchaînaient souvent pour jamais, sans le moindre scrupule, l'avenir d'un enfant. Elle était la seconde des trois filles du duc Charles. Or on sait quel était alors — et autant du reste dans la bourgeoisie que dans la noblesse — le principe des bons pères de famille : empêcher le partage des biens patrimoniaux. Comme le dit un caricaturiste du temps au bas d'une estampe sur le « mariage à la mode » :

> Pour marier un enfant richement
> Deux ou trois sont mis au couvent[3].

Conformément à cet usage, Marie, l'aînée des princesses de Gonzague, fut poussée dans le monde : ambitieuse, fière, intelligente, elle s'y prêtait du reste[4] : c'est elle qui, après la mort du père, devait hériter et hérita en effet du duché de Nivernais comme des principautés italiennes de Mantoue et de Montferrat; — Bénédicte, que déjà sa mère avait destinée par un

1. Notons sur ce prince une singulière particularité que signale, d'après un ancien biographe, M. Louis Paris (*Hist. de l'abbaye d'Avenay*, I, p. 409) : « Sa peau, à la moindre friction, formait une atmosphère ou tourbillon de feu. »

2. Elle naquit en 1615.

3. A. Babeau, *les Bourgeois d'autrefois*, p. 270, 312.

4. Duc d'Aumale, *Hist. des Princes de Condé*, t. V, p. 28 sqq.

voir à la vie religieuse[1], fut placée au monastère d'Avenay. Anne y fit ses études de Patenôtres.

Il est juste de dire que la vie y était douce, et n'offrait pas trop d'austérité pour les jeunes filles du monde que l'on y précipitait ainsi « folles et vaines » plus souvent comme de grandes dames, jouissant d'une table assez recherchée, et passant les après-dînées à recevoir des visites au parloir[2]. » Anne — qui avait dix ans — paraît d'abord goûter cette vie. On l'avait reçue à Patenôtres avec la noblesse et la déférence qui convenaient à l'égard d'une « princesse » évidemment destinée à devenir coadjutrice, avec future succession, de l'abbesse présente « le jourd'hui devant » effet, le 20 mai 1625 au père d'Anne de Gonzague, — ce jourd'hui ne lui est un petit chien et de joie, c'était celui de voir Mme de Longueville la sœur du duc de Nevers et d'recevoir de ses mains notre chère Sœur Anne. Vraiment, mes sœurs, cette petite princesse a la bonne pente sur le visage, et j'espère que notre bon Dieu la rendra une grande reine dans le ciel, pour le moins, et elle fera ces choses de la terre. Nous l'avons reçue [illegible] nos filles et nos [illegible] ouvertes, [illegible] une sœur vertueuse de bon lieu [illegible] les Sœurs converses, et on rendrons tout [illegible] service que vous saurez besoin [illegible] Pendant [illegible] Anne fut [illegible] direction de la [illegible] tout [illegible] cependant ce semble elle n'était pas faite [illegible] coupée par quelques fugues la monotonie de la vie claustrale. En juillet 1627 [illegible] madame avait ordre de la veiller abbesse malade, les eaux de Spa nous vous[3]. Anne de Gonzague profiter de cette circonstance [illegible] elle nous fait l'honneur de nous suivre [illegible] reçu, nous sommes, à son père Mme de la Châtre [illegible] qu'elle ne veut pas nous laisser aller à ces eaux sans [illegible] sont à la portée » Bien entendu, pour ne point froisser [illegible] nous qui fut sans doute, comme Bossuet le donne à entendre, ce qu'était coutumier pour la circonstance, la pieuse dame se voyait condamnée, on la transféra à Avenay chez sa tante. C'est là qu'un jour [illegible] et se serra Marie [illegible] avec la Mère, accompagnée d'un secrétaire [illegible] de Valleroy, Michel de Marolles, grand collectionneur qui a laissé de

1. L. Paris, *ouvr. cité*, t. II, p. 500.
2. *Bibeau, ouvr. cité*, p. 311.
3. L. Paris, *ouvr. cité*, t. II, p. 39[illegible].
4. L. Paris, *ouvr. cité*, t. II, p. 39[illegible].

mémoires curieux. Or Marolles nous apprend que « sans doute [illegible] par la grande [illegible] de beauté » [illegible] Anne avait déjà, mais qu'il remarqua cependant sur son visage [illegible] une tendresse et quelque sorte de petit amour[1]. Cette expression de ses sentiments était même si visible qu'elle en toucha, ajoute-t-il, monsieur son père, à qui j'entendis dire, au retour, dans son carrosse, à madame sa sœur, qu'il en avait pitié et qu'il avait envie de la retourner querir. Mais Mme de Longueville le détourna de cette pensée. »

La délaissée, qui refusait si cavalièrement à cette religieuse sans vocation sa plus proche parente, devait lui venir d'ailleurs, et précisément sous cette forme romanesque à laquelle les femmes de ce temps étaient particulièrement sensibles.

L'archevêché de Reims était alors aux mains de l'un de ces prélats étranges comme il y en eut trop sous l'ancien régime, imposés, il est vrai, par la faute de l'Église, qui était la première à en souffrir, que par celle du pouvoir royal qui lui imposait ses protégés. Henri de Lorraine[2], fils de Charles, duc de Guise, avait quinze ans, et il [illegible] plus grand, en 1629 [illegible] vint le chercher à l'abbaye de Saint-Remi — de laquelle, du reste, il était déjà abbé quoique n'ayant reçu encore aucun ordre de prêtrise — pour l'asseoir sur le siège primatial des Gaules. Le jeune homme n'avait pas plus de vocation pour être évêque qu'Anne de Gonzague pour être abbesse.

Or l'abbaye d'Avenay était dans le ressort de l'archevêque de Reims, assez proche, et de plus, ce nouveau prélat se trouvant le cousin des demoiselles de Gonzague, il se lia avec ses cousines et particulièrement avec Anne des relations[3] qui devin

1. Michel de Marolles, *Mémoires* [illegible] p. 354.

2. L. Paris, [illegible] p. 508 sqq.

3. Tallemant des Réaux, [illegible] [illegible] Reims [illegible] [illegible] étaient la jeux de princes

rent bientôt de l'amour. Tellement que, le 20 juin 1630, Henri de Lorraine remettait entre les mains de « l'incomparable et adorable princesse Orante[1] » ou reconnaît le style tournoyant de cet précieux l'engagement suivant :

« Moi soussigné, Henri de Lorraine dans l'extrême passion que j'ai de pouvoir un jour servir très genereuse et très vertueuse princesse Madame Anne de Gonzague jure et proteste de n'aimer ni ne poursuivre jamais autre personne qu'elle. Et pour la plus grande sûreté de la foi de mariage que je lui ai promis, je lui envoye la presente promesse ecrite et signée de ma propre main. Fait à Reims, le 20 juin 1650. Signé HENRY DE LORRAINE[2] »

Bientôt même, les circonstances permirent aux deux fiancés de donner suite à leurs projets. Anne perdit successivement (**septembre à novembre 1657**) son père et sa sœur cadette, l'abbesse bénédictine, et elle vint habiter à Paris avec sa sœur aînée Marie, en l'hôtel de Nevers. Là le duc de Guise continua de lui rendre « tous les respects et soumissions que l'on peut imaginer de la part d'un cavalier envers une dame adorée, souhaitant ce mariage », et celle-ci, confiante en la conduite de « sa prudence », et son « mérite », consentit à un mariage secret qui eut lieu, en 1658, — au moins selon ce que rapporte la tradition — « en présence d'un prêtre chanoine de l'église de Reims duquel ils reçurent la bénédiction nuptiale dans une chambre particulière de l'hôtel de Nevers où il se trouva encore le chapelain de deux ou de quelques-uns de leurs domestiques ». Mais cette union devait être tenue secrète jusqu'au jour où le duc de Guise se croirait sûr d'obtenir de ses père et mère plus enclins, d'abord, à contrarier son changement d'état, puis — en cours d'exécution de ce qui prestigieux projet matrimonial — quelques-uns de ses frères, ses bénéficiers ecclésiastiques — une légitimité patrimoniale suffisante « pour se montrer en la dignité de prince dans la condition de mariage ».

L'occasion ne devait pas se faire longtemps attendre[3]. La

1. Dans le *Dit des Princesses* de Scarron, Anne de Gonzague est désignée sous ce pseudonyme dans la 4e couplet.

2. Pièce conservée dans le « *Procès-verbal de la princesse de Gonzague contre le prétendu mariage du duc de Guise et de la comtesse de Bossut* » dont nous avons consulté copie manuscrite à la bibliothèque de l'Arsenal.

3. Paris *omnes cité*.

duc de Guise, puis le prince de Joinville, son fils aîné, moururent, laissant Henri de Lorraine chef de la maison et héritier de la fortune des Guise. Aussitôt l'archevêque de Reims se hâta de quitter un habit pour lequel il était si peu fait[1], « et de paraître dans le monde sous le brillant titre de duc de Guise, » qui lui appartenait désormais[2]. Il se hâta moins de déclarer son mariage. « Impatient de jouer un rôle politique », plein de ressentiment contre le cardinal de Richelieu avec qui son père était brouillé, il se jette lui-même dans le parti des ennemis du cardinal, quitte Paris et se retire à Sedan, près du duc de Bouillon qui avait déjà donné asile au comte de Soissons et à d'autres seigneurs révoltés. Là cependant, il écrit à Anne de venir le rejoindre. Celle-ci, qui était alors à Nevers, où sa sœur tenait sa cour, et qui n'avait pas déclaré son mariage à la duchesse sa sœur — « telle était sa fidélité au duc de Guise[3] », — s'empresse de s'échapper, sur « l'injonction de son mari », et, déguisée en homme, s'achemine vers Sedan. C'était le roman, dans son plein.

Mais la réalité allait s'y substituer. Une fois en compagnie de sa femme, « le duc pressentit les embarras qu'une personne de son sexe, de son âge et de son rang » lui causerait dans sa situation actuelle, et « il n'eut point de repos qu'il ne l'eût déterminée à reprendre, à son choix, le chemin de Nevers ou celui d'Avenay ». Lui-même, cependant, il s'en allait à Bruxelles, où il épousait en novembre 1641 la comtesse de Bossut, veuve depuis peu. A la nouvelle de la « violente injure » que lui infligeait ce prince « inconstant et déloyal », Anne de Gonzague, partie pour l'aller retrouver de nouveau et arrêtée au passage par le comte de Tavannes[4], s'occupa d'abord de réclamer en justice contre cette nouvelle union, nulle, suivant elle, et « contraire à toutes les constitutions de l'Église ». De là, la « protestation » juridique, dont nous venons de donner, chemin faisant, des extraits, et où la fierté de la femme

1. « Quelquefois il avait jusqu'à soixante bouts de plume à son chapeau, tout archevêque qu'il était. » Tallemant des Réaux, éd. Monmerqué et Paris, III, 312.

2. Ce changement d'état n'était pas sans exemple dans la maison de Lorraine. Peu de temps auparavant, François II, fait cardinal en 1627, avait quitté l'Église pour se marier avec sa cousine germaine et devenir ainsi duc de Lorraine.

3. *Protestation* citée plus haut, p. 415, 421.

4. Tallemant des Réaux, éd. citée, t. III, p. 312, 324.

outragée s'allie à des propositions d'une assez curieuse hiérarchie. D'une part elle ne veut pas admettre que les magistrats puissent hésiter entre « la fille d'un souverain » et celle d'un gentilhomme, entre une simple « damoiselle » et une princesse. — Mais du moins, s'il faut quelque temps à la justice pour examiner un cas pourtant si clair, elle exige que la personne du duc de Guise soit mise « en une espèce de séquestre jusqu'à ce que la préférence soit décidée[1] ».

Ce procès en répudiation de mari ne paraît pas avoir eu de suites. Peut-être que Mlle de Rethelois, peu soutenue par l'opinion publique, s'en désista elle-même quand elle vit que son « mariage » faisait d'autres dupes que celle de Louis XIII. Après la mort de Richelieu, le duc de Guise revint à Paris : elle en parla encore, raconte Tallemant des Réaux[2], au cardinal Mazarin, « mais ne voyant pas qu'il y eût lieu d'espérer qu'il la reconnût pour sa femme, elle donna parole à M. d'Harcourt, son premier « pour faire le mariage du prince d'Harcourt avec elle ». Le contrat fut dressé et « il ne fallut plus que signer quand elle eut un tour de main », elle change, et elle épouse, le 30 décembre 1645, le prince Édouard de Bavière, quatrième fils de Frédéric V, comte palatin du Rhin et roi de Bohême, pour qui « elle a bien fait de sa personne », mais très peu « tant que faisait que sa sœur de l'Académie[3] ». Ce second mariage d'un reste, secret, comme le premier, clandestinement en cachette de la cour et peu s'en fallut qu'on ne le rompît d'autorité. La reine-mère voyant d'assez mauvais œil entrer dans des rivaux de la maison d'Autriche et elle trouvant, de plus, qu'on avait en France « assez de princes qu'on possédait sans les Lois ». Elle renvoya donc le prince Édouard presque en Hollande[4], et Anne resta en France dans une situation assez pénible à tous égards. A l'exemple de sa mère, elle allait se jeter dans les bras de la puissante Marie de Gonzague, lui faisant régner et laissant dans la misère, dédaignant les humbles supplications de la jeune mariée lui représentant qu'elle était « sans argent »,

1. *Protestation*, etc., p. 122.
2. Le duc de Guise ne fut pas cocu, car elle ne coucha jamais avec lui. Dès après l'avoir épousé elle le laissa entièrement.
3. *Historiettes*, éd. Paris, et Monmerqué, III, 315.
4. Journal d'Olivier Le Fèvre d'Ormesson, éd. I, p. 219. Sur Édouard, *Archives curieuses*, et plus loin, p. 168.
5. Journal de Le Fèvre d'Ormesson, *passim*, etc.

« sans pain[1] ». Heureusement qu'à la fin de la même année, Marie devint, par un mariage inespéré, reine de Pologne. Cette fortune l'adoucit; elle fit la paix avec Anne de Gonzague et négocia, avant de quitter la France, le raccommodement de sa sœur et de son beau-frère avec la Cour.

Du reste, à cet époux désormais définitif, Anne de Gonzague ne devait accorder dans son cœur et dans sa vie qu'une place des plus restreintes. Ils vécurent peu ensemble[2]. « Comme il était fort gueux », — c'est une autre princesse, Mlle de Montpensier, qui parle ainsi, — et que de plus Anne de Gonzague, « semblable en cela à beaucoup d'autres dames » du temps, « ne haïssait pas les conquêtes de ses yeux qui étaient, en effet, fort beaux[3] », elle « l'obligea de consentir qu'elle vît le grand monde, et lui persuada que c'était là », pour eux, « le moyen de subsister et d'avoir des bienfaits de la cour[4] ». Et tandis que le prince palatin, « tout voûté et tout farouche[5] », vivait assez obscurément et dans une « considération très médiocre[6] », sa femme faisait tout le bruit possible dans le monde, et se rendait, comme dit Saint-Simon[7], la « reine de toutes les intrigues de son temps ».

Elle avait trente-deux ans en 1648 quand éclata la Fronde. Mais ce ne fut qu'en 1650 qu'elle parut sur ce théâtre où plusieurs femmes de sa génération allaient jouer les premiers rôles. Le sien fut moins bruyant que celui de Mme de Longueville; — il fut plus considérable.

Elle était fort liée avec Condé et Conti, parente avec les Longueville. Elle était aussi, à ce moment, très intime avec le chevalier Henri de la Vieuville, fils du marquis de la Vieuville à qui le prince de Condé avait fait espérer, s'il détrônait Mazarin, la surintendance des finances. Or, en janvier 1650, Condé, après avoir poussé à bout, par ses hauteurs, la cour qu'il venait de sauver, s'était vu emprisonné, avec le duc de Longueville,

1. Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. V, p. 28 sqq.
2. Saint-Simon, *Ecrits inédits*, t. V, p. 193.
3. Mme de Motteville, *Mémoires*, éd. Riaux, III, p. 177.
4. Mlle de Montpensier, *Mémoires*, éd. Chéruel, I, p. 285.
5. Tallemant des Réaux, édition citée ci-dessus.
6. Saint-Simon, *pass. cité*. — Edouard mourut en mars 1663. Tallemant raconte qu' « il eut une espèce de folie et pensa demeurer hors du sens », — et qu'au moins durant cette maladie, « sa femme ne partit pas du pied de son lit ».
7. Saint-Simon, *pass. cité*.

son beau-frère, et le prince de Conti, son frère, par le minist[illegible] redevenu tout puissant. Anne de Gonzague se mit en tête d[illegible] mener la cour à rendre la liberté à ses amis. Dès le mois [illegible] septembre 1650, elle ne craignait pas d'annoncer tout ha[illegible] que « M. le Prince *devait* être hors de prison dans quin[illegible] jours ». Et Mazarin, effrayé, mandait à la Tellier qu'il ne [illegible] pas plus longtemps souffrir dans Paris cette femme entrepr[illegible]nante qui y formait « mille cabales très dangereuses[1] ». Elle y demeura cependant et continua d'agir. Sans entrer dans [illegible] détail où l'on se perdrait aisément, de ces négociations infinie[illegible] contentons-nous de marquer la tactique suivie par cette dig[illegible] fille des seigneurs de Montferrat et de Mantoue.

Très habilement — « par un procédé très net et très habile [illegible] dit Retz[2] — elle va d'abord, chercher des alliés dans [illegible] camp même de ces Parlementaires dont Condé venait d'[illegible]craser, pour le compte de Mazarin, la surrection tout comm[illegible]que. Avec sa psychologie féminine, elle sent bien que la haine des Frondeurs, et particulièrement de Mme de Chevreuse [illegible] du coadjuteur, contre Condé, ne va pas jusqu'à égaler celle qu'ils conservent pour Mazarin, détenteur du pouvoir, de l'ar[illegible]gent et des places, et qui garde tout cela pour lui et pour le[illegible] siens. Elle se met en rapports avec le coadjuteur de Condé, qu[illegible] dans ses mémoires, nous a laissé de cette première entre[illegible]vue, qui l'avait frappé, un récit bien vivant. Il semble qu[illegible] l'on voie en présence, cherchant à se tromper l'un l'autre, qu[illegible]quels en disent ces deux forts joueurs. « Je la vis la nuit [illegible] — (on sait que les conciliabules nocturnes, élément essen[illegible]tiel des conspirations classiques, étaient alors fréquents) — « Elle fut ravie de me voir aussi inquiet que je l'étais sur [illegible] secret » de nos arrangements « parce qu'elle ne l'était pa[illegible] moins que moi en son particulier ». Je lui dis nettement qu[illegible] nous appréhendions que ceux du parti de MM. les Princes n[illegible] nous montrassent au Cardinal comme un épouvantail pou[illegible] le presser de s'accommoder avec eux. Elle m'avoua franchement que ceux du parti de MM. les Princes craignaient que nous n[illegible] les montrassions au Cardinal pour le forcer de s'accommode[illegible] avec nous. Sur quoi lui ayant répondu que je lui engageais m[illegible]

1. *Lettres de Mazarin*, éd. Chéruel, t. III, p. 825.
2. Retz, *Mémoires*, éd. Feillet et Gourdault, t. III, p. 177, sq[illegible]
3. Mme de Nemours, *Mémoires*, éd. Petitot, p. 502.

foi et ma parole que nous ne recevrions aucune proposition de la cour. Je la vis dans un transport de joie que je ne puis vous exprimer, et elle me dit qu'elle ne nous pouvait pas donner la même parole parce que M. le Prince était en un état où il était obligé de recevoir tout ce qui lui pouvait donner sa liberté, mais qu'elle m'assurait que si je voulais traiter avec elle, la première condition serait que, quoi qu'il pût promettre à la cour, [cela] ne pourrait jamais l'engager au préjudice de ce dont nous serions convenus. Nous entrâmes ensuite en matière. Je lui communiquai mes vues. Elle s'ouvrit des siennes, et après deux heures de conférences, dans lesquelles nous convînmes de tout, elle me dit : « Je vois bien que nous serons bientôt de même parti, si nous n'en sommes déjà... » Elle tira en même temps de dessous son chevet, car elle était au lit, huit ou dix tasses de chiffres, de lettres, de blancs-signes ; elle prit confiance en moi de la manière la plus obligeante. « Si j'étais, me dit-elle, de l'avis de ceux qui croient que le Mazarin se pourrait résoudre à rendre la liberté à M. le Prince, je le servirais très mal en prenant cette conduite ; mais comme je suis convaincue qu'il n'y consentira jamais, je suis persuadée qu'il n'y a qu'à se mettre entre vos mains. Je sais bien que je hasarde et que vous pouvez abuser de ma confiance, mais je sais bien qu'il faut hasarder pour servir monsieur le Prince, et je sais même, de plus, que l'on ne le peut servir, dans la conjoncture présente, sans hasarder précisément ce que je hasarde. Vous m'en montrez l'exemple : vous êtes ici sur ma parole, vous êtes entre mes mains. »

Fort habile discours, assurément, mais ce qui l'était encore plus, c'était les propositions solides que la princesse Palatine se hâta sans doute d'y joindre, — parmi lesquelles celle du chapeau de cardinal que rêvait toujours l'ambitieux coadjuteur. Encore qu'il nous assure qu'il ne voulut point recevoir d'Anne la promesse que les Princes libérés travailleraient à le lui faire avoir, il est permis de croire que ce fut à partir de ce moment-là que Retz, « après avoir admiré la princesse, commença à l'aimer[1] ». Et ce n'était pas seulement pour Goudi qu'Anne de Gonzague avait les mains pleines de promesses alléchantes : c'était pour tous les autres chefs, hommes ou

1. Retz, *Mém.*, éd. citée, p. 178.

femmes, du parti des frondeurs. Il fallait leur montrer que [illegible] cause, après laquelle courait tous ces intrigants plus [illegible] moins ambitieux, était beaucoup moins sûre pour eux [illegible] rapprocher avec la cour que pour briguer avec [illegible].

Toutefois, il n'est pas certain que la position prise par Anne de Gonzague soit aussi nette et aussi franche [illegible] paraît. « Elle ne se contente pas d'agir sur les frondeurs pour qu'ils agissent sur la cour, elle s'adresse à la reine elle-même, et sans se cacher « elle a deux négociations en train, qu'elle mène parallèlement[1] ». De ce qui se prépare — de ce qu'elle prépare contre Mazarin, — elle ne s'entretient à Mazarin lui-même qu'à Paris, en haute de « rassurer » cette organisation et les amis des Frondeurs, et les auteurs de pamphlets la mettent parmi les personnages dont les [illegible] passent en revue les manœuvres. Du reste, il faut bien dire que c'est peut-être avec la cour lorraine qu'elle aurait préféré s'entendre. Elle savait que, comme le dit Mme de Motteville, « les grands seigneurs trouvent toujours leur avantage à s'attacher aux rois et à leurs ministres ». Elle entrevoyait [illegible] publiquement que les Frondeurs parisiens s'ils levaient [illegible] troupes, ne pourraient de mauvais poètes pour le haute noblesse, et elle avait grand soin de faire dire à Mazarin « qu'elle s'était engagée à ses intérêts dans la pensée qu'il [illegible] les Frondeurs, lors que le serait sorti par heureuse ou [illegible] sa négociation, son secours et son crédit dans les affaires de la reine et de son entourage[2] ». L'attitude « elle le mettait au courant, sans cesse, sans équivoque, sans preuves écrites », lui a valu les avantages qu'elle avait encore retirés du peu certain que le menace soit persiste à suivre d'autres conseils[3]. Elle jouait sur tous les [illegible]

Et tout montre que cette succession très délicate, [illegible] malgré de ses projets sur le Père noble au passage [illegible] c'est un vrai diplomate, et qui aurait aimé briller chez elle et [illegible] sa présidence se tenaient les conférences au point de vue [illegible] qu'elle est en train d'organiser. Sa maison est le terrain [illegible]

1 Voir pour tout cette période l'*Histoire des princesses de Condé* [illegible] vol. I, Amédée Gabard, t. VI, p. 71, 76-72.
2 Duc d'Aumale, p. 2[illegible]5.
3 Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, t. I, p. 153.
4 *Mém.* III, p. 266.
5 *Ibid.*, p. 292.
6 Duc d'Aumale, *ouvr. cité*, p. [illegible] 31.

où se rendent et se rencontrent, sans crainte des guets-apens qui n'étaient pas rares à cette époque, les plus précieuses têtes des partis. Sa discrétion est « dépositaire des engagements et des traités les plus opposés[1] ». Sa correspondance est immense. Les notes que Bartet, son homme de confiance, rédige, c'est elle qui les dicte. Elle utilise, en faveur des Princes, ses relations polonaises: elle fait intervenir la reine de Suède. Elle a des agents de tout genre et partout : au Parlement, le président Viole, les conseillers Foucquet de Croissy et Longueil : « un soldat, Arnauld le Carabin, fidèle, actif, obstiné » : Mme de Rhodes, veuve de l'ancien maître des cérémonies de la cour: un grand seigneur, le duc de Nemours, « qui n'a peut-être pas beaucoup d'habileté », mais qui a « de la politesse et de l'agrément »; enfin, pour s'insinuer dans les salons de tous les partis, « l'abbé de Montreuil, aimé de tout le monde, séduisant par ses manières, son esprit, son charmant visage[2] ». Avec tant d'affidés, point de portes qu'elle n'entr'ouvre, même celles de la prison des Princes : « si étroitement gardés qu'ils fussent, elle trouve moyen d'entretenir avec eux une correspondance régulière[3] ».

Et son habileté sait être énergique au jour dit. Elle a prévenu Mazarin, loyalement; elle lui a annoncé la « cabale » redoutable qui sera « liée » contre lui, s'il résiste[4]. Il lui demande du temps; il l'envoie prier de différer encore à lui faire tout le mal dont elle le « menaçait ». Elle, magnanime, lui donne du répit « autant qu'elle peut, sans rien négliger de ses autres négociations. Mais enfin, voyant que le ministre se moque d'elle », qu'il fait la sourde oreille, « qu'il continue de ruser, de tâtonner[5], la Palatine tient parole ». Le 30 janvier, le traité général entre les *Frondeurs parisiens* et les Princes est signé, ainsi que les *traités particuliers* qui le confirment en unissant par des liens de famille et d'intérêts les grandes maisons engagées dans la Fronde[6]. Véri-

1. La Rochefoucauld, *Mémoires*, éd. Gourdault, p. 219.
2. Duc d'Aumale, *ibid.*, p. 53.
3. Jacquinet, éd. des *Or. fun.*, p. 258, d'après le cardinal de Retz.
4. Mme de Motteville, *Mém.*, éd. Riaux, III, p. 267, 268.
5. Duc d'Aumale, *ibid.*, p. 54.
6. V. Cousin, *Mme de Longueville pendant la Fronde*, p. 378 sqq. Il y eut cinq traités : l'un général unissant les princes, représentés par la princesse Palatine, le duc de Nemours, le président Viole, le comte de Maure, M. Arnaud, A. de Croissy, et la vieille Fronde, représentée par

toutes les instruments diplomatiques, les conventions, les pactes politiques de ce temps, et dont la teneur nous montre de quelle autorité jouissait alors la princesse Palatine, cette parvenue [illegible] protocoles. Parmi les signatures, son nom, seul de femme, figure en tête, comme si elle était [illegible] la partie des Seigneurs, de même que le coadjuteur de Gondi figure comme plénipotentiaire des contractants de la vieille Fronde. Et, de fait, elle et lui sont les deux meneurs véritables.

Un plein succès couronna cette campagne si habilement menée. Les traités avaient été signés le 30 janvier; trois jours après[1], les gens du Roi, députés par le Parlement, venaient [illegible] la reine de [illegible] les souhaits du public. Le lendemain, le Parlement s'assemble et la séance s'achève, tumultueuse, aux cris de « point de Mazarin! Que le cardinal périsse! qu'il soit chassé! » Le lendemain, le peuple même [illegible] partout *aux armes!* Le cardinal [illegible] alors que la princesse Palatine lui avait dit vrai et, [illegible] ne [illegible]. Il n'eut que le temps de prendre une casaque rouge et un chapeau à plumes, sortit par la porte de Richelieu, et, décidé à courir lui-même au Havre pour y délivrer les princes prisonniers, [illegible] Saint-Germain. Mais là son premier soin fut d'écrire à la princesse Palatine, pour lui faire amende honorable et implorer son appui. Le successeur de Richelieu avait trouvé son maître.

le coadjuteur de Gondi, le duc de Beaufort, le [illegible] marquis de [illegible] [illegible] MM. [illegible] [illegible] *[illegible]* [illegible] Mazarin [illegible] dans le [illegible] 2° [illegible] [illegible] d'Orléans, [illegible] *du duc d'Orléans* [illegible] chef du parti [illegible] ... trouve [illegible] stipulant entre [illegible] d'Orléans [illegible] mariage [illegible] Mlle de Chevreuse [illegible] [illegible] Rochefort [illegible] 12,000 livres [illegible] [illegible]

1. [illegible] de [illegible], *Mémoires du* [illegible], t. III, p. 288, 292.

Et s'il faut en croire une contemporaine[1], la « femme d'État » qui se révélait par ce coup d'éclat aurait pu également remonter à ces jours lointains où, chevauchant à côté de son époux, elle avait, pour ainsi dire, conquis ce dernier à sa cause. Le jour de l'arrivée de la duchesse de Montbazon, lui permettre par écrit de faire sonner le vingt mille écus à payer par Condé, Conti et Longueville engagea vivement Châteauneuf, dont l'exécution était singulièrement gênée par ces grands seigneurs. Ce que sachant, Anne de Gonzague, assistée par de bons avis, apprit que les Princes étaient hors de prison, alla trouver Madame de Montbazon, et, en lui témoignant toutes les amitiés qu'on peut s'imaginer, elle lui dit qu'elle avait grande impatience de lui faire payer la dette que les Princes lui avaient promis, qu'elle lui demandât son titre, pour le lui faire payer au plus tôt et qu'elle en prendrait tous les soins du monde. Mme de Montbazon quelque fort étonnée de la donna. Mais comme après cela « elle n'en entendit plus parler, elle pressa Mme la Duchesse de conclure son affaire ou de lui rendre son papier ». Quand cette princesse répondit que l'ayant donné à M. le prince de Condé, elle n'en pouvait plus disposer ». Quant à « M. le Prince pour toute réponse il se contenta de tourner l'affaire en plaisanterie, et la dame en rit bien fort ». Ce procédé ne sembla sans doute aux contemporains de la Palatine qu'un tour de bonne guerre.

A cette date de février 1651, elle est aussi haut que possible dans l'estime, et leurs appréciations nous permettent de nous faire une idée complète de cette politique supérieure. « Je la vis, dit Retz[2], et je l'admirai. Je la trouvai d'une capacité étonnante, ce qui ne prend point de terre ordinairement là où elle sait se fixer. Elle était très rare pour bien entendre parmi les femmes, et quelque peu[3] un esprit à une audace à toute épreuve ». Mais sans son enthousiasme il va jusqu'à le blâmer quand il ne croit pas que la reine Elisabeth d'Angleterre ait eu plus de capacité pour conduire un État[4] ». Et l'ambassadeur vénitien Morosini, un autre connaisseur

1 *Mémoires* de la princesse P. Nouvelle éd. de Leyde, 1777, p. 344.
2 Retz, *Mémoires*, éd. Feillet, t. II, p. 186-187 et III, p. 177.
3 Tout à fait sans doute dans le sens d'*au fond*, v. plus haut, p. 38.
4 Valori, *Mme de Chevreuse*, p. 317, cette vue assez exacte et rapprochée des faits, serait de nature à donner à Anne de Gonzague le droit de Mazarin.

sans doute, la prodigue les témoignages d'admiration ou « *grande et dell' animo, e capacissima di ogni* [illegible][1] »

Mais le triomphe d'Anne de Gonzague sur Mazarin, quelque glorieux qu'il fût, ne lui tenait pas la tête, ni ne lui fit oublier ses intérêts antérieurs. Dès les premiers jours de la délivrance du prince de Condé on proposa dans les conseils de la Reine « d'enlever le roi et de se mettre entre les mains de Monsieur le duc d'Orléans ». La princesse Palatine s'opposa fortement à ces desseins violents, elle dit lassesse à Mme la Princesse qu'il ne fallait pas aller si vite, ni donner tant de puissance au duc d'Orléans; en quoi elle servait infiniment la reine mère, c'est qu'en effet « elle avait le dessein de les raccommoder ensemble[2] ». Et, sans tarder, elle s'offrit à négocier cet accommodement de cette manière dès ces premiers jours que le vent commença à tourner et se proposa à présent de la retirer. Sans doute sa clairvoyance apercevait alors, mieux que jamais, le parti de solidité d'un tel homme, qui, en somme n'avait point de chef. Si considérable, si puissant que fût le prince de Condé, le temps était passé où un seigneur pouvait impunément tenir toute la province, il était fou aux grands que l'oncle du roi servît ouvertement et l'on sait quel complaisant accueil et pendant quelque temps que Gaston d'Orléans. Mais alors, s'obstiner dans l'opposition, n'est-ce pas espérer arriver au pouvoir et aux places? A quoi bon?

On se rappelle que la situation de femme de tête du parti de Nevers, épouse d'un prince exilé, n'était guère de longue durée. D'autres négociations d'un genre différent, où elle se lança à cette même époque, nous prouveront un besoin que l'arrivée plus tardive de l'intrigue n'était point le seul mobile de son activité. C'est alors en effet, qu'avec Mme de Chevreuse, elle tenta une dernière aventure de lier Anne d'Autriche avec Mlle de Montpensier, cousine germaine de Louis XIV. Projet qui n'était point pour déplaire à la princesse, semblerait-il, dès les premières conférences. Anne fit demander pour prix de ses peines et soins, trois cent mille écus, et la grande Mademoi-

[1] Bel Commentaire par Cherue, *Rôle de femme pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 356. On peut trouver d'autres éloges du talent politique de la Palatine dans Mme de Motteville III, 177 et 317, Mme de Nemours, *Mémoires*, p. 102, Mme de [illegible].

[2] Mme de Motteville, *Mém.*, III, 351.

selle, fille romanesque, mais ecabotee, se lendai[1] — A l'echee de ce contage matrimonial se joignit une autre de epinoi les fi nces ne furent pas tres p i conde, comme ede l'esprit, pour le duc de la Ventvide pere du chevalier du même nom son ami intime, et ainsi s'en allait au des noces quel « pretendu » de leven « nfe[2] » — Et tout cela cor frida sans doute à la prompte determination qu'elle prit de travailler dorenavant pour la Regente « de qui se de » « pres tout, « elle pouvait recevoir des grâces proportionnees à sa naissance et à sa grandeur[3] ». D'autant que dans ce bouge ment de cour elle trouvait les chemins tout ouverts Mazarin, battu par elle, non seulement n'avait rien eu de plus presse, on l'a vu, que de lui faire des avances tous il continuait à conseiller à la Regente d'user de la Palatine, de la « ramener avec de bonnes paroles » Elle est « capable de rendre un grand service » et disposee à « s'y engager avec fermete[4] » pourvu que l'on se souvienne — comme le cardinal en prévenait avec soin dans une autre lettre[5], Hugues de Lionne qui « est une femme fort interessee »

Vaste bien avant de rien entreprendre une negociation avec Lord Chalres intermediaire, les mains sûr de sa propre capacite et de sa valeur, fut son prix[6]. Elle demanda la charge de surintendante de la maison de la reine-mere dont les gages etaient d'environ 15 000 livres[7], et dont en outre les profits devaient être eleves, la surintendante ayant « la principale autorité sur tout pour la depense et les choses qui y ont le rapport[8] » M. Zeller, qui avait cette charge n'avait pas s'en dessaisir, « mais il offrit « en echange[9] une pension de 30 000 livres sa vie durant, grandement à la pressante sollicitation de la reine mere de Louis XIV » Elle accepta, d'autant mieux que Mazarin avait donne des ordres pour que la pension lui fût payee ponctuellement[10] Et lors

1 Montpensier, *Mem*, I 514 530
2 Mme de Motteville *Mem*, III, p 307 La Rochefoucauld *Maximes* et *Reflexions*, p 70, 1
3 Mme de Motteville III, p 292
4 *Lettre à la reine Mazarin* (Chéruel) IV, p 2 mars 1651
5 *Ibid*, 88 25 mai
6 Voir aussi *Séances de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1888, p 61 et suiv et *Lettres de Mazarin* 2e tirage) IV, 256 257
7 Tessereau, dans Aubus et Brienne 76
8 *Journal d'Olivier Treuvaux*
9 Comte d'Hérisson, *Mémoire cité*
10 *Lettres de Mazarin*, IV, 257

très loyale en affaires, elle exécute en diligence les termes du marché, elle « ne songe plus qu'à bien servir la Régente », allant parfois tous les soirs, « la voir en secret, prenant les mesures avec elle[1] », en y ont son agent et ami intime, Barlet, près de Mazarin exilé pour recevoir ses instructions orales, puis se concertant avec l'abbé Ondedei et le secrétaire d'État Le Tellier, qui étaient, alors, à Paris les principaux agents du cardinal.

Il s'agissait, tout d'abord, de détacher Condé de ses nouveaux alliés, de l'attacher à la cour par des avantages considérables, et de le décider à donner les mains au retour du cardinal exilé[2]. C'est à quoi elle s'emploie en mai et juin 1651. Réconcilier avec la reine Mlle de Longueville, le prince de Conti, Turenne et le duc de Bouillon, elle y réussit. Mais quant à « catéchiser[3] » Condé lui-même, ce n'était pas aussi commode. Malgré les « assauts » de la Princesse Palatine, qui s'évertuait, avec une affection véritable, à lui montrer que ses intérêts à lui, comme les siens à elle, étaient de se rapprocher de la cour, sauf à la dominer plus tard, — malgré la « circonvallation » qu'elle organisait autour de l'obstiné héros, lançant contre lui tous ses proches, qui le poussaient à accepter, à leur exemple, les propositions de la Régente et de Mazarin, — cette partie du nouveau plan de la Palatine ne s'exécuta point. Condé resta intentable. Anne eut beau lui représenter maintes fois, selon les instructions de Mazarin[4], que « les bruiteurs ne cesseraient jamais de lui dresser toutes les embûches et de lui susciter le plus d'ennemis qu'ils pourraient ; que d'écouter par ailleurs les cajoleries des Espagnols, c'était, au bout de peu de temps, se perdre sans ressource », il préféra ce dernier parti. Et en même temps qu'il infligeait à sa [illegible] Anne des mauvais jours l'humiliation de ce refus, il lui donnait un autre chagrin en rompant brusquement la promesse de mariage du prince de Conti, son frère, avec Mlle de Chevreuse, mariage qui avait été l'œuvre particulière de la Palatine.

Mais, après tout, ce désaveu même et cette orgueilleuse intransigeance de Condé mettaient dans le nouveau jeu de l'ingénieuse

1. Mme de Motteville, III, p. 331.
2. *Lettres de Mazarin*, p. 228-229, 29 mai 1651.
3. *Lettres de Mazarin*, p. 252, 9 juin 1651.
4. *Lettres*, t. IV, p. 278.

négociatrice un atout de plus. Elle voit la « Vieille Fronde », le parti de Mme de Chevreuse et de Conti, exaspéré par cette nouvelle marque de mépris du prince qu'ils avaient toujours détesté, se retourner vers la Vieille Fronde. A vrai dire, elle n'avait jamais rompu avec elle, et Roger Mazarin, persécutant sans trop, elle avait continué de « garder quelques mesures[1] » avec le triumvirat frondeur, composé de la duchesse de Chevreuse, du marquis de Châteauneuf et de Gondi. Telle était, on le voit, sa méthode : rester en intelligence, et assez avant, avec tous les partis, ne se brouiller, ni se brouiller avec eux, « leur sçavoir gré comme si elle devait les aimer un jour ».

Profitant de la colère de Mme de Chevreuse, c'est aux yeux de Paris, aux Parlementaires qu'elle demande de se reconcilier avec la cour. Prestement elle engage avec eux des pourparlers secrets, qu'elle mène avec rapidité, par ses bons moyens. « Il ne faut pas écrivait Mazarin, que l'exil lui mange abord[2] ; il ne faut pas que la reine soit contrainte à accorder les grâces de cette sorte, pourvu qu'elle ait un pied de son côté, dont elle soit la maîtresse et non la sujette[3] ». Tel était bien l'avis de la Palatine. A Gondi tout d'abord, elle fit promettre le chapeau, qu'il aura[4] ; au marquis de Châteauneuf, la présidence du Conseil du Roi, et elle obtenait cela même pour le chevalier de la Vieuville la charge de surintendant des finances[5]. En août 1651, l'alliance de la royauté avec la Vieille Fronde était signée, Mazarin allait être rappelé ; par contre, Condé quittait Paris pour se retirer dans son gouvernement de Guyenne et

1. *Lettres de Mazarin*, t. IV, p. 228-229.

2. *Ibid.*, p. 255.

3. Voir sur toute cette partie Chéruel, le mémoire cité plus haut, p. 285, n. 5.

4. Il le fera en effet quelque temps après. Lui-même à ce propos, dans ses *Mémoires*, a écrit : « Je crois, dans le vrai, que c'était le cas de dire : Amis de loin, car parce qu'il me manqua alors de parole, il ne put avoir depuis les plus grandes dignités du monde, dont il se fut bien passé, et moi les remontrances de tous les Parlements de France, dont j'aurais bien voulu me passer. » Quelques jours après la signature de la paix de Rueil, Mazarin et les Frondeurs conclurent une autre entente, d'après laquelle le cardinal Mazarin devait soutenir auprès du Pape, que le duc de Chevreuse, le duc de Nevers et celui de Retz obtinssent le chapeau de cardinal. Le nonce à Paris, Piccolomini, écrivait à Rome, le 7 août 1651, que Mazarin avait déclaré à Gondi qu'il ne pouvait pas donner le chapeau à Retz, parce que le Pape ne voulait pas le donner à un homme qui avait fait la guerre à son souverain. Mais il ajoutait que Mazarin, sous main, faisait tout pour que Retz obtînt le chapeau. Voir Jay, éd. de 1777, t. I, p. 241 et 242.

5. Le traité de Mazarin et des Frondeurs contient en outre un article d'après lequel le cardinal Mazarin devait soutenir auprès du Pape, que le duc de Chevreuse, le duc de Nevers et celui de Retz obtinssent le chapeau de cardinal. Le nonce à Paris, Piccolomini, écrivait à Rome, le 7 août 1651, que Mazarin avait déclaré à Gondi qu'il ne pouvait pas donner le chapeau à Retz, parce que le Pape ne voulait pas le donner à un homme qui avait fait la guerre à son souverain. Mais il ajoutait que Mazarin, sous main, faisait tout

ce nouveau chasse-croisé, car me le premier, était en grande partie, l'œuvre de la Palatine.

Elle n'était pas au bout de ses succès. Condé était passé aux Espagnols, et il s'agissait de porter la guerre en France. « Il fallait donner à l'armée royale, privée de cet chef redoutable, un général capable de la tenir dignement contre lui. C'est encore Anne de Gonzague qui s'en charge. — Il fallait gagner le maréchal de Turenne et le duc de Bouillon qui réclamaient la principauté de Sedan. Interprète de Mazarin, la Palatine refuse une si grosse concession, mais elle offre aux deux solliciteurs pour prix de leur fidélité et de leurs services le duché de Châteauthierry, les comtés d'Auvergne, d'Évreux et de Gisors, avec le titre de prince pour les membres de la branche aînée de Bouillon. — Elle fait plus encore : comme le Parlement qui devait enregistrer ce marché, protestait au nom des intérêts du roi contre ces conditions qu'il trouvait, avec raison, exorbitantes, c'est elle qui met en mouvement Gondi, l'Hôtel-de-Ville et ses amis parisiens pour obtenir de la haute assemblée le registrement souhaité. — Enfin, en septembre 1652, Anne de Gonzague terminait cette série d'exploits diplomatiques en essayant de débarrasser la cour de ce redoutable cardinal de Retz, que Mazarin avait peur de retrouver à Paris. Elle travaillait à décider Retz à s'en aller à Rome en qualité d'ambassadeur avec 60 000 livres d'appointements et la promesse que l'on se souviendrait de lui dans les vacances de bénéfice et que le roi prendrait en lui « entière confiance[1] ». Et, dans cette dernière négociation, nous la voyons sous un nouvel aspect : c'est quasi d'une façon tragique qu'elle essaya une nuit, dans une entrevue très secrète, d'intimider le cardinal[2].

1 *Lettres de Mazarin*, V, p. 385; Guy Joly, *Mémoires*, collect. Michaud, p. 81-87.

2 La scène est Palais-Royal même. Retz a été forcé de venir chez le cardinal. Retz ne prévoit pas grand'chose de bon de cette visite nocturne. Il voudrait qu'on l'introduisît par un escalier dérobé, mais on l'introduit par l'escalier ordinaire. Il est quelque temps seul avec elle dans un cabinet et s'endort. « Mais c'est principalement quand je me réveillai [...] du monde que le cardinal mit les pieds chez elle. Tout son corps, parce que c'était trop exposer, et que tout cela, en pensant faire peur, était capable de rendre le cardinal ridicule, n'était pas chez Joly, où [illegible] vêtements de femme, et [illegible] les avis qu'elle lui avait fait donner, et le cardinal lui avoua [illegible] deux ou trois jours de retraite [illegible] pendant laquelle on se tiendrait [illegible]

Il était certainement impossible de faire voir par des marques plus ombreuses sa « passion » — comme on disait alors — pour les intérêts de la reine[1]. Et cependant Anne de Gonzague, toujours fidèle à la méthode que nous avons vue, n'abandonnait point l'onde. Elle se montrait seulement « nous attacher » à lui[2]. Tout en servant fidèlement Mazarin elle cherchait toujours à « faire naître l'occasion de lui être à tout une main secourable ». Et les griefs qu'elle pouvait avoir contre le beau ingrat et malheureux qui lui devait sa sortie de la prison du Havre ne l'en faisaient jamais oublier l'« attachement[3] » vrai par elle, comme par tant d'autres femmes du temps, au grand homme qui, comme on le dit, en avait encore plus de cœurs que de villes bien lui en prit car c'est en somme de ce côté que devaient lui venir plus tard les satisfactions matérielles et morales pour lesquelles elle s'était donné tant de mal.

La gratitude de Mazarin à l'égard de la Palatine pendant les négociations de l'année 1651, se connaissait pas de bornes « Je suis extrêmement obligé à Mgr la Princesse Palatine; je vous prie de lui témoigner de ma part, et lui dire que ma reconnaissance sera éternelle, et qu'elle ne se repentira pas de s'être employée avec tant d'adresse, de fermeté et de chaleur pour améliorer ma condition » « On vous dira lui écrivait-il lui-même, à quel point je me déclare votre obligé et la passion que j'ai de répondre aux continuelles marques que vous me donnez de votre amitié. Si j'en ai jamais le pouvoir, ce sont les effets qui confirmeront cette vérité » La lettre datée de Brühl, près de Cologne, 27 septembre 1651[4]. Et le mois suivant, avec en plus de la gratitude, un grain de tendresse, « Vous

« A tout, jusqu'à la mort » — Ces « fraveurs » sont-elles aussi pures que nous voulons bien le croire sous la plume de Mazarin, puisque bientôt cette « chère dévote, mais très chère amie » lui inspirera de bien autres sentiments, pour ne pas dire plus, que ceux qu'il exprime ici?

[1] Lettre du cardinal de Retz à la reine, Saint-Mihiel, 10 août 1651 (Chéruel, *Mémoires sur la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 194).

[2] Mme de Motteville, III, 357.

[3] Mme de Motteville, *mémoires cités*, VI, p. 72.

[4] Voir les *Lettres* de Mazarin, octobre 1652, t. IV, p. 262, 277, 278, t. V, p. 104, 290, 450, 461, 474, 517 et passim.

ne saurez imaginer une plus jolie lettre que celle que le *Gazetier* [illegible] la Princesse elle-même a écrite à *Sedan* Mazarin[illegible] Dans la correspondance secrète[1] c'est sous le nom de l'ange Gabriel que le cardinal, en bon ecclésiastique, désigne cette profonde hypocrite. « Je vous conjure de lui dire, à Gabriel, que les hauts et bas de notre fortune [illegible] Mazarin[illegible] Ils marquent ce qu'ils sont. À présent ils ne peuvent pas grand'chose, environnés de troubles et de malheurs; mais si le temps change, Gabriel s'en ressentira[2] »

Gabriel ne s'en ressentit guère. Tandis que la plupart des seigneurs qui avaient pris part à la Fronde se rachetaient par leurs alliances avec le tout-puissant cardinal, tandis que Mme de Longueville, après tant d'aventures et de compromis de bons et honnêtes, mais que toute la maison de Lorraine[3], Anne de Gonzague elle-même, eut d'abord salué que cette pensionnaire vulgaire et sans livres qui ne coûtait pas considérable pour une grande princesse » obligea par son « rang » le mener à train convenable et sans lésine, se croyant l'égale du berger dans son hôtel tout un peuple non seulement de serviteurs nécessaires, mais de « domestiques » superflus. Encore les grandeurs de cette pensionnaire étaient-ils régulièrement payés? On peut en douter. Et vers la même époque, cinq ans après, Mazarin avouait avec assez d'impudence que c'était par cet artifice qu'il avait fait [illegible] et qu'on croyait pouvoir ainsi [illegible] de se venger des froideurs et de l'ingratitude de la cour.

De plus, non seulement on ne la paya que très imparfaitement de ses services passés, mais on se garda de la mettre même en mesure d'en rendre d'autres.

Dès 1652, le cardinal avait commencé de lui faire entrevoir assez nettement qu'il aurait autant se passer de ses bons offices[4]. Cependant, en 1657, des négociations diplomatiques étaient en train à propos des affaires d'Allemagne, entre la France et l'Electeur Palatin, et ces négociations traînaient. Mazarin s'avisa qu'Anne de Gonzague, belle-sœur du prince

1 Publiée par M. Rousset, *Histoire de Louvois*, publiée par Chéruel, *Hist. de France*.
2 *Lettres du cardinal Mazarin*, 27 septembre et 24 octobre 1651, publiées par Ravenel, 13.
3 Cousin, *Société de Mme de Longueville*, VI, 19, p. 162.
4 *Lettres de Mazarin*, I, V, 19, 298, 459, 341.

allemand pouvant bien être la cause secrète de ces difficultés, et que « n'ayant pas été recherchée » pour servir d'intermédiaire en cette occasion, elle était disposée pour l'être, elle avait seule été discrète auprès de l'Électeur[1] chargé d'affaires trop vite. « Il faut donc, écrit-elle alors à Servien, que vous preniez la peine de la voir, sans perdre un seul moment, et je réponds que vous l'engagerez à tout ce que vous voudrez, particulièrement si vous l'assurez que vous la ferez payer *une année de sa pension*[1] ».

Le procédé était réaliste, et ce marchandage devait paraître dur à la femme aimée du cardinal, qui avait tant contribué à rétablir sa fortune. Aussi ne s'étonne-t-on pas de ce qu'elle essayât d'en tirer vengeance. Une occasion s'en offrit. Au mois de janvier 1658, le roi tomba grièvement malade. Aussitôt « plusieurs seigneurs et dames, dit Guy Patin[2], pensant qu'il mourût », s'occupèrent de faire des compliments au futur — le duc d'Anjou, son frère, — et de lui donner les conseils. « Entre autres ceux que le roi servirait mieux de faire arrêter le cardinal de Retz des affaires et de lui faire rendre gorge ». La pensée de Palatine de se tenir-elle point à ces petites? Guy Patin prétend que ce fut elle, au contraire, qui « sut tout du petit duc et qui le révéla au cardinal Mazarin et à la reine, moyennant l'argent qu'on lui avait donné pour cela ». Pourtant Mazarin semble bien faire allusion à elle dans ses lettres de cette époque, lorsqu'il parle de cette femme qui pourrait être, dit-il spirituellement, « gradüée dans les cabales », « capable plus que personne de faire du mal », et ayant pour cela « tout l'esprit et l'imbécillité qu'il faut[3] ». Peut-être en fallut-il, suivant Bussy-Rabutin, qu'on ne la chassât dans le fond « la crainte qu'elle ne sauvât ». Mais Mazarin, qui voulait garder, trouva moyen peu après de reconquérir à sa princesse déclarée la certitude que son crédit était bien tout

1. *Lettres de Mazarin*, t. VIII, p. 571, et J. Adam, t. I, p. 35.

2. Guy Patin, *Lettres*, t. II, p. 412, et Loret, *Muse historique*, t. III, p. 212.

3. Mazarin, *Lettres*, t. VIII, p. 571. — Mlle de Montpensier, *Mémoires*, t. III, p. 206. Cf. Bussy-Rabutin, *Mémoires et Lettres*, t. II, p. 76. Mazarin avait aussi reçu de la part de Gaston d'Orléans des avances pour qu'il fît divorcer Anne de Gonzague.

dont la grossesse de sa femme donnoit pour écrit, qu'on n'étoit
pas obligé de s'arrêter à l'ordre de la naissance de la reine
Et en effet dès le 9 juin 1680 jour du mariage à Saint Jean
de Luz, de Louis XIV et de Marie Thérèse, elle en fut revestie
Mais c'étoit trop à coudre contre que Mazarin avoit si pr
messe et celle-ci passe devant parce qu'Anne en appela
des souverains pontifes mais parce que le berceau étoit rempli
et que ne pouvant pas en donner lui-même puisqu'il avoit déjà
la suffisance de la maison de la reine mère il vouloit
mains en faire profiter quelqu'un de sa famille. Aussi tôt
t-il pas, avant le mariage, à quoi il voit engagé la bonne
de la princesse Palatine pour transférer sa charge à Olympe
Mancini, comtesse de Soissons. Il assaut du reste par testa
ment de rembourser à Anne de Gonzague le prix de
charge. Louis XIV s'empressa de déférer à la volonté de so
ministre et à ses mânes après la mort du cardinal, lorsque
Mazarin avait fixé la résidence de la princesse Palatine dont « sa di
force volontairement de sa charge », sous prétexte de sa santé
« entre les mains de la comtesse de Soissons »

Cette faute avec laquelle Louis XIV se débarrassait d'
fut prévoyant assez que, tôt ou plus, il ne l'aimerait pas[1]. I
le motif en était évidemment, la tendresse qu'il gar
dait envers son ancienne gouverneur, contre les survenan
qu'ils qu'ils fussent. Les nièces des cardinaux ou l'homme
la sœur du trône n'était assez grande avant lui[2]. Ma
aussi sans doute partageait-elle contre elle l'animosité gén
des courtisans à l'égard des « étrangers ». « Elle n'était p
femme, dans dit Mlle de Montpensier, tous les gens de cou
lon honorent fort la maison royale », mais ils sont fo
contre l'élévation des princes *étrangers*[3] ». Et Saint Sim
quand il critiquera plus tard l'« élévation » dont avait bén
fiée la maison de Gonzague-Nevers, depuis son établissem
en France, se fait à son tour l'interprète de cet esp

1 Mme de Motteville, *Mém.* éd
Bus x t IV p 243 suiv

2 Mlle de Montpensier *Mém* é
Chéruel t II, p 177 Mlle Mont
pensier n'a cependant
[illegible]
qu'Anne de Gonzague

que l'on connaît le tableau d'
Ces dépouilles le Prodigue Vide Rol
[illegible]
Montpensier et ses sœurs l'empoi
sont un contre « *Mém* t
p 176-177

3 *Mém* t III, p 182

d'exclusion jalouse[1] qui animait contre la noblesse exotique les gentilshommes de souche française. Quoi qu'il en soit, la disgrâce était trop réelle et le coup douloureux. Il parut déterminer dans le genre de vie de la Palatine un changement total.

Jusqu'alors sa vie avait été celle de la plupart des grandes dames du temps : aussi dissipée et aussi frivole que possible. Si elle n'était plus en 1660 ce qu'on nous assure qu'elle avait été — « plus belle que la mère des amours[2] », — et si ses contemporaines même ne se gênent pas de dire qu'elle était alors vieillie et laide, elle n'en continuait pas moins de défrayer par les irrégularités de sa conduite privée la médisance d'une époque pourtant accoutumée aux scandales. Comme plusieurs autres femmes de la cour, du reste, elle aimait aussi les plaisirs de l'intelligence. Elle encourageait les beaux esprits et les poètes : personne, dit encore l'historien des *Précieuses*, Somaize, « qui en connût mieux les talents et qui les accueillît plus obligeamment[3] ». Elle-même avait beaucoup d'esprit, et Bussy-Rabutin nous a conservé dans ses papiers un échantillon de son style enjoué, une de ces analyses psychologiques où se complaisait la curiosité raffinée des conversations précieuses[4]. Mais où la Palatine se distinguait des femmes

1. *Ecrits inédits*, p. p. Faugère, t. V, p. 283-284.

2. Somaize, *le Grand Dictionnaire des Précieuses*, 1661, éd. Ch. Livet, t. I, p. 290.

3. Le portrait d'Anne de Gonzague figure dans une des « Apostilles » du *Grand Dictionnaire des Précieuses*, sous le nom de la « divine Pamphilie, princesse formée du sang des demi-dieux, sœur de la célèbre reine de Sarmates », épouse de « Pamphilius, l'un des plus considérables héros qui habitent vers le Rhin et le Danube », laquelle « a été longtemps l'un des mobiles de toutes les actions de la cour du grand Alexandre, joignant les lumières de son bel esprit à celles de ses premiers ministres pour la conduite des plus importantes affaires ».

4. Bussy-Rabutin, *Correspondance*, t. I, p. 399. 401. Voici ce morceau : un plaidoyer « pour l'Espérance » qu'un autre bel esprit, l'abbé Bourdelot, avait attaquée :

« A quoi pensez-vous, ennemis déclarés du plus grand bien de la vie et des plus doux plaisirs du cœur? Quel démon vous inspire d'employer des esprits aussi délicats que les vôtres pour soutenir un si méchant parti? Haïssez-vous assez l'espérance pour renoncer même à celle de la louange et de l'estime publique? De quelle secte pouvez-vous être, ou de quelle religion êtes-vous de parler si hardiment contre l'opinion des sages et contre la loi de Dieu? Que vous a-t-elle fait, cette espérance aimable, pour la bannir ainsi de la société humaine et du commerce des honnêtes gens? Qu'a-t-elle de commun avec les passions déréglées et les désirs ridicules des visionnaires? Pourquoi ne séparez-vous pas les prétentions légitimes d'avec les

de son temps — qui, comme le dit une des héroïnes de Bussy-Rabutin, faisaient « profession d'être chrétiennes et assez régulières[1] », au milieu même de leurs désordres — c'était par son mère l'abbé Cosme, sa sœur Marie de Gonzague, comme son ami intime, le prince de Condé, elle était « fort peu touchée

[illegible]

espoir. Il est permis de [illegible]

[illegible]

[1] *Histoire des Gaules*, éd. [illegible], t. I, p. 160.

de religion[1] ». Et on peut la considérer comme une des rares grandes dames qui, au milieu du XVIIe siècle, autorisèrent publiquement par leur exemple l'indépendance du petit groupe des « libertins » et des « esprits forts ».

La déception profonde que lui causa sa déchéance amena, en 1660, un premier changement dans ses habitudes et ses idées. Et de même aussi que sa sœur[2], que son illustre ami, Condé, et que Mme de Longueville, elle commença d'admettre l'idée de revenir et à une vie plus réglée, et à la foi chrétienne qu'elle avait depuis si longtemps oubliée. « Elle mit ordre à ses affaires en payant ses nombreuses dettes, à l'aide des ressources que la vente d'une portion considérable de son patrimoine (le Rethelois) venait de lui fournir, et elle eut, dès lors, le désir d'achever ses jours dans la solitude et la pénitence[3]. »

Toutefois ce ne fut pas à ce coup que ces desseins devaient se réaliser. Le soin d'établir ses trois filles la rappelait à la cour, et précisément, en 1661, l'occasion se présentait à elle, en assurant à son aînée, Anne de Bavière, le mariage le plus beau qu'elle pût assurément souhaiter, de rendre un nouveau service à ce prince de Condé pour qui son affection ne s'était jamais démentie, lors même qu'elle avait dû combattre dans le camp de ses ennemis. Marie de Gonzague, devenue la femme de Jean-Casimir, se débattait, dans ce royaume de Pologne toujours bouleversé, contre des difficultés, intérieures et extérieures, si inquiétantes qu'elle cherchait à donner à son époux un coadjuteur, capable d'intimider ses belliqueux voisins et de mater les mécontents polonais. Anne de Gonzague et elle songeaient au duc d'Enghien, fils du prince de Condé, qui aurait épousé la fille aînée de la Palatine, reconnue par sa tante comme héritière et future reine[4]. Mais, sans parler des difficultés que ce projet rencontrait du côté de la Pologne, les obstacles, en France, n'étaient pas moins grands. Ici c'était Mlle de Montpensier qui poussait le jeune duc d'Enghien à épouser plutôt sa sœur, Mlle de Valois; là, le roi qui ne

1. Saint-Simon, *Ecrits inédits*, t. V, p. 195.

2. Sur la pénitence de Marie de Gonzague, voir Sainte-Beuve, *Port-Royal*, et duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. V, p. 28 sqq.

3. Jacquinet, éd. citée des *Oraisons funèbres*.

4. Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. VII, p. 160 sqq.

voyoit pas sans jalousie et sans crainte ses espérances se tromper dans cette grande occasion qui l'obligeoit à laisser à ce fils et à tout le reste le plus long temps possible. Pour cet effet une seule ruse de la Palatine à Landau, avec le peu de vaisseaux qu'elle avoit, auroit pu et devoit même, selon toutes les apparences, arrêter Mme de Guise, si elle n'eût trouvé de la part de Louis XIVe un prétendant particulier et des conseillers différents de la mission de ceux qui traitoient cette affaire trop pauvre et peu digne d'un Bourbon. Les négociations traînoient à cet égard. Pendant ce temps-là, ces mêmes conseillers, différents de la mission de ceux qui traitoient cette affaire trop pauvre et peu digne d'un Bourbon. Les négociations traînoient à cet égard. Pendant ce temps-là, ce n'étoit pas sans dessein qu'ils faisoient naître des difficultés sur la route de Pologne, et il est très-probable que, si on eût encore assez de vaisseaux pour faire une nouvelle tentative, on n'auroit pas trouvé de prétexte pour ne pas aller au secours de la grande-maîtresse de Malte. La princesse Palatine n'oublia rien pour déterminer Louis XIV à prendre cette entreprise. Elle écrivit à Anne d'Autriche et à sa sœur douairière, le 28 janvier 1675, en faveur de la satisfaction à signer le contrat de mariage de sa fille Anne de Bavière avec Henri Jules, duc de Bourbon, fondé sur ce que la reine-mère avoit promis à la princesse Palatine, pendant son séjour à Paris, de reconnoître ses services par quelque grâce considérable. Elle écrivit aussi à la duchesse d'Orléans pour la prier d'user de son crédit auprès de la reine-mère, afin que cette princesse voulût bien faire valoir auprès du roi les services de la princesse Palatine, qui avoit sacrifié sa fortune et ses intérêts pour ceux de la maison de France, et qui, dans toutes les occasions, avoit donné des preuves de son attachement pour la reine-mère et pour le roi. Elle ajoutoit que, si elle avoit manqué à ses devoirs en quelque chose, elle en étoit très-fâchée, mais qu'elle avoit cru ne pouvoir mieux faire que de suivre les ordres de la reine-mère. Elle écrivit aussi à la duchesse d'Orléans pour la prier d'user de son crédit auprès de la reine-mère, afin que cette princesse voulût bien faire valoir auprès du roi les services de la princesse Palatine, qui avoit sacrifié sa fortune et ses intérêts pour ceux de la maison de France, et qui, dans toutes les occasions, avoit donné des preuves de son attachement pour la reine-mère et pour le roi. Elle ajoutoit que, si elle avoit manqué à ses devoirs en quelque chose, elle en étoit très-fâchée, mais qu'elle avoit cru ne pouvoir mieux faire que de suivre les ordres de la reine-mère. Elle écrivit aussi à la duchesse d'Orléans pour la prier d'user de son crédit auprès de la reine-mère, afin que cette princesse voulût bien faire valoir auprès du roi les services de la princesse Palatine, qui avoit sacrifié sa fortune et ses intérêts pour ceux de la maison de France, et qui, dans toutes les occasions, avoit donné des preuves de son attachement pour la reine-mère et pour le roi. Elle ajoutoit que, si elle avoit manqué à ses devoirs en quelque chose, elle en étoit très-fâchée, mais qu'elle avoit cru ne pouvoir mieux faire que de suivre les ordres de la reine-mère.

Mais c'étoit une revanche aussi sur l'ingratitude de la cour. Tout le reste de cette « Palatine » que chez le Moliériste on nomme avec Jodelet, levait supérieure à toutes les petitesses et les ruses qui affligeaient la haute existence politique de son époux, ne se révèle-t-elle pas dans le refus qu'elle oppose aux offres royales de bannir, mais parce qu'elle pouvait regretter aussi s'attacher à partir, elle a-t-elle, la première, tué Anne d'

1. Du Mesnil, *Hist. des princes de Condé*, t. VII, p. 171-172 et 180.

2. *Ibid.*, p. 180. Les Gazettes annoncent le mariage de Mademoiselle avec le prince de Conti, fils de Louis de Bourbon, duc de Vendôme.

3. *Ibid.*, p. 221.

4. Dans l'Histoire *entre crainte* et *espérance*, t. VI, p. 180.

5. C'est ce que ne peut pas faire

Bavière était adoptée par sa tante et devint son fils et sa femme s'efforça d'un engagement écrit le succès ou du moins d'éloigner la succession du trône d'Angleterre. Aussi, le jour des Rameaux, le prédécesseur, roi de la Grande-Bretagne, se rendait au Louvre, le jour des Pâques qui furent célébrées le 11 décembre, dans la chapelle du Louvre, en présence de la famille royale, le roi vint en personne à trois heures après midi donner la communion à la veuve de Henri de Guise et à la duchesse douairière palatine, tante du cardinal de Retz après l'état d'aventures et de douleurs ne pouvait espérer de la fortune une plus parfaite compensation[1].

Lafayette de bon cœur à cet agréable retour. Elle était pour la première fois, sans doute, de sa vie, dans une situation matérielle suffisante[2]. La cession de son duché du Berry et de sa principauté de Pont-de-Mirancourt lui avait valu deux millions, et le roi d'Angleterre Charles II lui fit une pension de 2000 livres sterling[3]. Elle habita tout à Ashtrots, hôtel en Rancy qu'elle venait d'acquérir[4]. C'est là qu'elle fut scandalisée par la lecture du *Tartufe* interdit, et que Condé, courtisan né, remettant à Molière cent louis d'or. Elle était en relation assidue avec sa belle-sœur, la duchesse de Montausier[5], cette femme d'un esprit si rare, et si aimée des muses surtout avec la nouvelle famille de sa fille. C'est elle[6] qui régnait véritablement à Chantilly, elle y venait souvent et à l'effet de la princesse de Conti exilée, elle traitait les hommes du théâtre. La fortune continuait le sourire. En 1668 elle mariait, avec l'aide de Condé, l'intelligent Charles de Lorraine, son second fils Benédicte de Bavière, à la princesse de Harcourt, et en 1671, sa troisième fille, Louise-Marie, à Charles II, roi d'Pologne, prince de Saint-Fargeau, chevalier de satisfaction à tous les gens de cette époque, lors même qu'ils pouvaient s'en passer, se rappelant de la « reine de jouer, de nouveau, dans la parade du règne au trône abdi-

prendre M. de Montpensier. *Mém.* t. III, p. 377.

1. Il est à présumer que la grande duchesse d'Orléans, dans les *Mémoires* qu'elle a laissés, a parlé de son mariage de M. de Montausier (t. III, p. 377) dans quelle circonstance, à propos de quoi? Elle répond d'avance à cette question aux paroles suivantes, qui sont sans doute, de la princesse Palatine.

2. Dict. de Moréri, t. VII, p. 182.

3. Il est à présumer que la grande duchesse d'Orléans prend son nom de Mademoiselle dans les Mémoires qu'elle a laissés.

4. Dict. de Moréri, t. VII, p. 788.

5. Cf. passim, p. 312-313.

6. *Ibid.*, t. VII, p. 182.

en 1671, elle travaille à conclure le mariage de Philippe d'Orléans, veuf de la princesse Henriette avec Charlotte-Elisabeth de Bavière, fille de l'électeur Charles-Louis et sa propre nièce. Et c'est elle encore qui, en novembre de la même année, a la « gaîté » d'aller chercher en Allemagne et de ramener en France la seconde duchesse d'Orléans.

Après cela, elle estima, sans doute, que la vie ne lui devait plus rien. Et, avec cette décision vaillante qui avait été toujours sa qualité maîtresse, elle se détacha délibérément de ce monde où elle venait de reparaître en triomphatrice. Elle s'imposa dès lors une existence, non seulement extrêmement décente mais austère et mortifiée. Comment le libre penseur d'autrefois avait-il reconquis la foi nécessaire pour une conversion si entière ? Les contemporains en furent aussi longtemps les premiers. Sans doute c'était un effet de la main de Dieu, comme il arrive parfois à la fin de la vie, des impressions de la première enfance, ou revanche tardive de l'influence maternelle[1]. Sans doute les explications, singulièrement autorisées d'ailleurs d'une dame, comme Mme de Longueville, qui alors était toute à Dieu, y furent pour beaucoup, ainsi que la forte direction de l'abbé de Rancé. Ce qui va de soi, c'est que cette conversion fut toute une mystique histoire, et qu'en outre des réflexions et des visions que Bossuet note comme ayant produit un effet décisif sur l'âme de la princesse, on se raconta encore à ce sujet, au XVIIe siècle, d'autres anecdotes non moins curieuses. Tout d'abord « une expérience pieuse » d'Anne de Gonzague au temps où elle commençait encore incrédule, de concert avec le prince de Condé.

« Ils ne cherchaient l'un et l'autre, raconte Saint-Simon[2], qu'à se débarrasser de l'importunité qui leur restait malgré eux de ces idées religieuses avec lesquelles ils avaient été élevés ainsi qu'on a vu ils essayèrent de brûler un nécessaire pour tous les rôles de la vie. Ce fut, que la tradition chrétienne déclare « mort instable » « le crâne sec » dont la princesse Palatine avec le célèbre M. Bourdelot médecin de M. le Prince, en bons libertins respectèrent le bois sacré[3]

1. Mlle de Montpensier, *Mém.*, t. IV, p. 306-307.
2. *Op. cit.*, t. I, p. 268.
3. Voir Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, p. 515-521 et *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans*, trad. Jaegl., t. II, p. 87.
4. *Ecrits inédits*, p. p. Faugère, t. V, p. 515-521 et *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans*, trad. Jaegl., t. II, p. 87.

dont Bourdelot, fort en colère, leur dit que la vieillesse de ce bois lui avait acquis de la dureté, et fut leur chercher en son beau et curieux laboratoire tout ce qu'il crut de plus propre à le bien faire brûler.... Finalement, après bien du temps et de la peine, le morceau de la vraie croix sortit de toutes leurs épreuves tel qu'ils avaient osé l'y mettre. Cela les frappa tous les trois et les étourdit extrêmement. » Telle fut, peut-être, la première atteinte qui put entamer l'incrédulité d'Anne de Gonzague. Puis, « bien longtemps après », la princesse, encore rebelle à la foi, eut un songe qui, dit Saint-Simon, « la convertit ». « Il lui sembla voir une multitude infinie de personnes de tout âge et de tout sexe qui se tenaient par la main en dansant en rond; qu'à chaque tour il en tombait une dans un gouffre, qui ne faisait que s'ouvrir, puis se refermer, tantôt sous l'un, tantôt sous l'autre, et que les deux voisins de la personne disparue de la sorte ne faisaient que se donner la main et continuaient la danse comme s'il ne fût rien arrivé. Après avoir vu diminuer extrêmement le nombre, elle se réveilla fort effrayée, et comprit qu'elle avait vu l'image parfaite de la vie du monde. » Si l'on ajoute ces renseignements à ceux que Bossuet nous fournit sur l'évolution qui s'opéra dans l'esprit d'Anne de Gonzague, on voit quel rôle y joua une imagination toujours vive, embrassant avec ardeur les idées les plus frappantes de la religion et les transformant en visions parfois macabres.

Au reste, cette conversion fut on ne peut plus constante et solide. Cette vie « retirée et pénitente », elle la « soutint[1] » plus de treize années, jusqu'à sa mort, arrivée seulement en 1684, sans défaillance, mais sans apparat. Elle ne promena point à travers les couvents une pénitence retentissante; elle n'égara pas dans des controverses oiseuses sa foi retrouvée; elle ne chercha pas à édifier, en l'étonnant, le monde qu'elle avait quitté. Elle s'enferma[2] chez elle, « ne voyant plus personne, non pas même ses propres enfants qu'en certains

1. Saint-Simon, *pass. cité.*

2. *Mercure galant*, juillet 1684. On y lit aussi que, par son testament, « qu'elle écrivit de sa propre main, sans que personne l'en sollicitât, quatre mois avant qu'elle tombât malade », elle donnait « la plus grande partie de son bien aux pauvres, aux hôpitaux et aux églises, et à ses domestiques quoiqu'elle les eût mis en état de se passer de servir après sa mort. Pendant onze mois qu'a duré sa maladie, elle a souffert sans murmurer des douleurs inconcevables, plaignant beaucoup plus qu'elle les femmes qui l'assistaient, à cause de la fatigue qu'elle croyait leur causer ».

jours de la semaine, et quelquefois Monsieur (Philippe d'Orléans) et Madame », dont elle était la tante. Elle s'occupait surtout de bonnes œuvres; « toutes ses pensées » allaient « à faire du bien aux malheureux ». L'hiver qui précéda sa mort, elle fit vendre « quantité de meubles, de tableaux et de bijoux pour en faire des charités aux pauvres pendant la rigueur du froid, outre celles qu'elle faisait, à toute heure, à tous ceux qui venaient lui demander du secours ». Telle fut sa conversion : radicale, mais discrète; commencée par des visions merveilleuses, se continuant en œuvres solides. Et ainsi apparaît, ce me semble, dans son évolution suprême comme dans toute sa vie antérieure et dans sa carrière politique, ce mélange de volonté nette et d'imagination passionnée, d'audace romanesque et de lucidité pratique, qui lui donne, parmi ces héroïnes de la Fronde — les unes très terre à terre, les autres fort déséquilibrées, — une allure et une figure à part. Et ce n'est assurément pas trop attribuer à l'hérédité que de reconnaître en ce tempérament singulier la combinaison des origines si diverses de cette Française, mêlée de sang allemand et italien.

Apprehendi te ab extremis terræ, et a longinquis ejus vocavi te; elegi te, et non abjeci te; ne timeas, quia ego tecum sum.

Je t'ai pris par la main, pour te ramener des extrémités de la terre; je t'ai appelé des lieux les plus éloignés; je t'ai choisi, et je ne t'ai pas rejeté; ne crains point, parce que je suis avec toi. *C'est Dieu même qui parle ainsi.* (*Isaïe*, XLI, 9, 10.)

MONSEIGNEUR,

Je voudrais que toutes les âmes éloignées de Dieu, que tous ceux qui se persuadent[1] qu'on ne peut se vaincre soi-même, ni soutenir sa constance parmi[2] les combats et

1. Bien que *se persuader* fût employé souvent, au XVIIe siècle, comme *être persuadé*, il y a dans le réfléchi une idée d'illusion volontaire qui convient ici.

2. Fréquent au XVIIe siècle avec

les douleurs ; tous ceux enfin qui désespèrent de leur conversion ou de leur persévérance, fussent présents à cette assemblée, ce discours leur ferait connaître[1] qu'une âme fidèle[2] à la grâce, malgré les obstacles les plus invincibles, s'élève à la perfection[3] la plus éminente. La princesse à qui nous rendons les derniers devoirs, en récitant[4] selon sa coutume l'office divin, lisait les paroles d'Isaïe que j'ai rapportées. Qu'il est beau de méditer l'Écriture sainte, et que Dieu y sait bien parler, non seulement à toute l'Église, mais encore à chaque fidèle selon ses besoins! Pendant qu'elle méditait ces paroles (c'est elle-même qui le raconte dans une lettre admirable[5]), Dieu lui imprima dans le cœur que[6] c'était à elle qu'il les adressait. Elle crut entendre une voix douce et paternelle qui lui disait :

un nom de chose abstraite pour [illegible] « *Parmi les efforts* [illegible] » [illegible] « *parmi nos faiblesses* » [illegible] *sur les Anges gardiens* [illegible] *parmi* [illegible] encore *parmi toutes* les vertus [illegible] *Or. fun. de Marie-Thérèse* : « *Parmi les douceurs* d'un tranquille silence » [illegible]

1. *Connaître*, [illegible] *reconnaître* [illegible] Voir p. 42, 155, 212, 312 [illegible]

2. *Fidèle* [illegible] *Or. fun. d'Henriette d'Angleterre*, p. 181. Bossuet dit de même : « L'opération de la grâce [illegible] forte, mais la *fidélité*, c.-à-d. la soumission de l'âme à cet [illegible] »

3. *Perfection*. Terme de spiritualité : le plus haut degré de [illegible] dans ses rapports avec Dieu [illegible] *de l'Académie*, 1694.

5. [illegible]

6. [illegible] *imprimez les* [illegible] est une extension [illegible] Bossuet [illegible] qui peut conserver parfaitement au cœur à Dieu. »

« Je t'ai ramenée des extrémités de la terre, des lieux les plus éloignés[1] ; des voies détournées où tu te perdais, abandonnée à ton propre sens[2], si loin de la céleste patrie, et de la véritable voie qui est Jésus-Christ[3]. Pendant que tu disais en ton cœur rebelle : Je ne puis me captiver[4], j'ai mis sur toi ma main puissante, » et j'ai dit : Tu seras ma servante ; je t'ai choisie » dès l'éternité, « et je n'ai pas rejeté » ton âme superbe et dédaigneuse. Vous voyez par quelles paroles Dieu lui fait sentir l'état d'où il l'a tirée. Mais écoutez comme[5] il l'encourage.

1. Voici le texte que Bossuet commente : « *Apprehendi te ab extremis terræ et a longinquis ejus vocavi te, et dixi tibi : Servus meus es tu, elegi te et non abjeci te. Ne timeas quia ego tecum sum* [illegible] *confortavi te et auxiliatus sum tibi, et suscepit te dextera justi mei.* » (Isaïe, XLI, 9, 10.)

2. [illegible] *sens propre* est [illegible]

3. *Ego sum via et veritas.* [illegible]

4. *Captiver* [illegible] *faire prisonnier* [illegible] Corneille [illegible] *captiver* [illegible] *captiver* [illegible] Bossuet [illegible] 1662. Mais le sens [illegible] moral [illegible] *se captiver* [illegible] *captiver* [illegible] séduire, chacun. En 1662, le P. Bouhours protestait contre *captif* au sens de *prisonnier* [illegible] *sur la matière*, confesse [illegible]

5. *Comme* pour *comment*, fréquent chez Bossuet [illegible] dans ce discours, *comme* [illegible] *Sermon sur l'impénitence finale*, 1662 : « Vous voyez *comme* [illegible] autres. » *Discours sur l'histoire universelle.* — Fréquent au XVIIe siècle. « Ah ! *comme* [illegible] » Corneille, *Polyeucte*, III, 4. « Je ne comprends pas *comme* vous pouvez [illegible] » Sévigné, IX, 261. [illegible] *comme* je parle. » Molière, *Tartufe*, I, 5. Cependant Vaugelas avait déjà [illegible] *Remarques*, 1647 [illegible] « *Comment* et *comme* sont deux [illegible] » [illegible] *demander* [illegible] *comment* [illegible] *Remarques* [illegible] 1687 [illegible] *comment* [illegible] XVIe siècle [illegible] poètes. En prose [illegible] le *Dictionnaire de Trévoux*,

par un[1] les dures épreuves où il met sa patience : « Ne crains point » au milieu des maux dont tu te sens accablée, « parce que je suis ton Dieu » qui te fortifie ; « ne te détourne pas de la voie où je t'engage, puisque je suis avec toi » : jamais je ne cesserai de te secourir, « et le Juste que j'envoie au[2] monde », ce Sauveur miséricordieux, ce Pontife[3] compatissant « le tient par la main : » *Tenebit te dextera justi mei*[4]. Voilà, Messieurs, le passage entier du saint prophète Isaïe, dont j'ai récité[5] que les premières

comme en latin, différemment pour *comment* serait souvent une équivoque, ainsi cette phrase « Voyez *comme* cet enfant a vécu, » pas du tout le même sens que « Voyez *comment* il a vécu. »

1 *Par ces* Voyez plus haut, p. 498, 2.

2 *Quelle douceur, le croirait-on !* Une autre fois, pour peindre l'horreur des orgueils et des mondanités, disait Vaugelas, « le plus nommé *orgueil* » dit-il « n'est mauvais en tous les cas, et notre langue se doit vanter d'avoir plusieurs autres mots aussi forts et plus nets pour substituer en sa place. » Et pour *Pour moi* Voltaire dit : « Il y a de l'aspérité et de la dureté dans le mot *moi*. » Ses plus fervents admirateurs n'ont pas osé le défendre. « Les grecs et les romains, » dit-il, « ne connaissaient pas cette dureté. » Mais Amphitryon, III, 5, répond : « Amphitryon est l'hôte de tout le monde. » Et ailleurs : « Le moi est haïssable. » Voyez *Remarques sur Racine*, Besset, p. 181, 182, 194, 201, 207, 220, 222, et les *Dictionnaires généraux*, à l'article *moi*.

3 *Pontife* Voyez plus haut, p. 498, 2.

4 *Tenebit te dextera justi mei* Bossuet, dans son sermon sur *la Providence*, a dit : « Ne craignons point, chrétiens, de nous confier à un Dieu qui nous a si grands gages. » *Le Tellier*, p. 671.

5 *Je viens de réciter* dans son sermon sur *la Providence*, Bossuet a dit : « On tombe à la vérité dans cette vie en mille misères, on y est accablé de maux ; mais *l'espérance a guéri* « *le cœur de ces vaines frayeurs* ! » Et le Samedi soir, 30 mars, il a prêché « Il faut savoir que *l'espérance guérit le cœur de ces vaines frayeurs* » (Bossuet, *Panégyriques*, p. 288 à 292, et 153, 180, 349 à 350 de cette édition).

4 La question de *Pourquoi* est une de celles que Bossuet a le plus étudiées et discutées. « *Pourquoi* succède à *pour quoi*, par ellipse de *cause* et *raison*. Il se sert très-*Quand* et *pourquoi* sont *interrogatifs*. Nous *employons* à bon escient, *lorsque* nous *interrogeons* » (*Remarques*, Besset, p. 181, 182, 194, 201, 207, 220, 222, et les *Dictionnaires généraux*, à l'article *pourquoi*).

paroles. Puis-je mieux vous représenter[1] les conseils[2] de Dieu sur cette princesse, que par des paroles dont il s'est servi pour lui expliquer les secrets de ces admirables conseils? Voyez maintenant, pécheurs, quels que vous soyez[3], en quelques régions écartées que la tempête de vos passions vous ait jetés; fussiez-vous dans ces terres ténébreuses dont il est parlé dans l'Écriture, et dans l'ombre de la mort[4]; s'il vous reste quelque pitié de votre âme malheureuse, venez voir d'où la main de Dieu a retiré la princesse Anne; venez voir où la main de Dieu l'a élevée. Quand on voit de pareils exemples dans[5] une princesse

1 Mot commode et expressif, très-usité au XVIe siècle dans ce cas et dans celui où il signifie « faire voir, montrer d'une façon apparente, mettre sous les yeux, donner la sensation ou l'idée de » (Littré). *Si nudis verbis*, II, 38. *Quando ob oculos* « le peu de temps que j'ai eu dans la bouche pour *représenter* l'image [cause de la] mort de Mme de Savoie » (IX, 307, *ibid.*). « Vous ne le *représentez* [Dieu] à la Vierge que comme [...] *fabricateur* » Mme Perrot, sa personne ne se *représentait* [...] aux « yeux » (Sévigné). « Cela ne se trouve déjà plus » (Bruyère).

2 *Conseil*. Tous les sens de ce mot, *résolution d'une chose à faire*, est très fréquent chez Bossuet. « Selon le conseil de Dieu dans la disposition [...] de ce mystère » (*Variations*). « Sur le *Conseil de Dieu*, 1661 » « Vous admirez les [...] conseils de Dieu dans la perte de la religion » (*Discours sur l'Histoire universelle*, [...] « Je ne puis [...] *Conseil* [...] Mais il vient [...] elle [...] qu'on [...] dans la Bible [...] Mme la Duchesse [...] dans [...] *Conseil* [...] pour [...] *Dieu* » (*Bal de Chimène*, 1681).

3 *Quels que vous soyez*, [...] de *qui que vous soyez*, [...] signifie « De quelque qualité que vous soyez dans le péché, à quelque degré [...] de scélérats que vous soyez, pécheurs » [...] se sert [...] *quelque* [...] le *quelque* [...] le *quis Quem* [...] ordre « *Quem* [...] dité des [...] aussi [...] *quel* est Pertes [...] sens. » Racine, *Athalie*, [...] 1085 « *Quelle* [...] et *quel* [...] Agag » (*Iphigénie*, [...] Mais [...] sens de *qui*, [...] « [...] sans [...] pas [...] qui ne savent [...] quel » est « la Prover[be] *De mortuis nil nisi bonum* ».

4 *Populus qui ambulabat in tenebris vidit lucem magnam; habitantibus in regione umbræ mortis* (Isaïe, IX, 2).

5 *Dans*, au sens de « chez, qui se [...] dans [...] de nos jours

d'un si haut rang ; dans une princesse qui fut nièce d'une Impératrice et une par ce lieu a tant d'empereurs, sœur d'une puissante reine, épouse d'un fils de roi, mère de deux grandes princesses, dont l'une est un ornement dans l'auguste maison de France, et l'autre s'est fait admirer dans la puissante maison de Brunswick ; enfin dans une princesse dont le mérite passe[2] la naissance, encore que[3], sortie d'un père et de tant d'aïeux souverains, elle ait réuni en elle avec le sang de Gonzague et de Clèves celui des Paléologues, celui de Lorraine, et celui de France par tant de voies, quand bien joint à ces avantages une égale réputation, et qu'il choisit une personne d'un si grand éclat[3] pour être l'objet de son éternelle miséricorde, il ne se propose rien moins que[4] d'instruire tout l'univers. Vous doue qu'il assemble en ce saint lieu ; et vous principa-

devant les noms de personnes, et où il équivaut au vocatif latin. « La Rochefoucauld, I, 115 *grands personnages* » « J'ai prouvé *dans* Voltaire, « La Fontaine, lettre XII (*ibid.*) « Le souvenir de la princesse est toujours vivant » Id., avec II, 52 *ibid.*

1. Pour entendre le passage, que Bossuet emploie ici négligemment, il faut se rappeler que l'idée principale sur laquelle roule toute l'oraison funèbre est celle-ci : *Dieu seul est grand aux yeux des hommes*. Or, la princesse dont on fait l'éloge funèbre, ayant été grande aux yeux des hommes, Dieu seul est plus grand qu'elle.

2. *Passer* dans ce sens, était beaucoup plus usité au XVIIe siècle que le nôtre. « Nous dirons, par exemple, nous *surpasserons*, *dépasserons*, *outrepasserons*. » Il va sans dire que dans et dans tous les autres exemples de ce genre, Bossuet emploie *passer* dans le sens de « surpasser, dépasser » (Littré). « Le Roi de la Grande Bretagne *passe* toutes les autres puissances » Saint-Simon, III, 1 *ibid.* « Il a déjà *passé* l'Indre et marche sur Tours » (Littré). « La Fontaine *passe* Perrault » Sainte-Beuve, *Port-Royal*, III, 1 « Ce qui *passe* l'amitié, » La Bruyère, *Caractères*, I, 7.

3. *Encore que* est employé par Bossuet tout à fait comme aujourd'hui *quoique* ou *bien que* avec le subjonctif. « Il a été du sentiment de la plupart des anciens, encore que Platon, dans le dialogue intitulé *Timée*, ait avancé le contraire » Bossuet, *Connaissance de Dieu et de soi-même*, I, 1 « Encore que Mme de Sévigné et Mme de Lafayette aient été de leurs amies, elles ne se trouvent pas chez La Bruyère.

4. *Il n'y a rien de plus* (ou *de moins*) *que* « Il n'y a rien de plus que ce qui se voit dans le cœur de l'homme » (Littré). « Il n'y a rien de plus *sur la Providence* de Bossuet avant d'avoir lu « d'un petit livre » « Dans ce sens, on dit aussi « La flamme se révolte » Molière, *Amphitryon*. « Tibère se voit obligé de s'éloigner en ce moment, et vous n'avez rien *de plus* pressé que *Bérénice* ! »

5. Sur ce mot, qui est pris ici dans un sens actif, voir de Wailly, *Synonymes*, I, 1, *Personne, personnage, personnalité*, p. 335.

lement, pécheurs, dont il attend la conversion avec une si longue patience, n'endurcissez pas vos cœurs ; ne croyez pas qu'il vous soit permis d'apporter seulement à ce discours des oreilles curieuses. Toutes les vaines excuses dont vous couvriez votre impénitence vous vont être ôtées : ou la princesse Palatine portera la lumière dans vos yeux, ou elle fera tomber, comme un déluge de feu, la vengeance de Dieu sur vos têtes. Mon discours, dont vous vous croyez peut-être les juges, vous jugera au dernier jour ; ce sera sur vous un nouveau fardeau, comme parlaient les prophètes : *Onus verbi Domini super Israel*[2] ; et si vous n'en sortez plus chrétiens, vous en sortirez plus coupables[3]. Commençons donc avec confiance l'œuvre de Dieu[4]. Apprenons, avant toutes choses, à n'être pas éblouis du bonheur qui ne remplit[5] pas le cœur de l'homme ; ni des belles qualités qui ne le rendent pas meilleur ; ni des vertus, dont l'enfer est rempli, qui nourrissent le péché et l'impénitence, et qui empêchent l'horreur salutaire

1. [illegible] XVIIe siècle, voir p. 304, n. 7. Voir [illegible] pages 100, 301, 362, 365, 374.
2. Zach., XII, 1.
3. Cf. *Sermons choisis* [illegible] p. 195-199 ; 208 (*Sermon sur la Parole de Dieu*, 1661).
4. Expression [illegible] *l'œuvre de Dieu* [illegible] par Dieu [illegible] [illegible] *L'œuvre de Dieu* [illegible] [illegible] *Bossuet et [illegible]* [illegible] *œuvre* [illegible] ... textes de Bossuet, ne désigne [illegible] [illegible] son *œuvre*. [illegible]
5. [illegible] *Et tous du* [illegible] [illegible] Bossuet. [illegible] *Sermons choisis*, p. [illegible] p. 261, n. 2 [illegible] XVIIe siècle [illegible] de la Rochefoucauld [illegible] les espérances [illegible] [illegible] II, 225 [illegible] *Bajazet* [illegible] p. 302 [illegible] *Pensées* [illegible] ceux qui [illegible] [illegible] Lettre

que l'âme pécheresse aurait d'elle-même. Entrons[1] encore plus profondément dans les vues[2] de la divine providence, et ne craignons pas de faire paraître[3] notre princesse dans les états[4] différents où elle a été. Que ceux-là craignent de découvrir les défauts des âmes saintes, qui ne savent pas combien est puissant le bras de Dieu, pour faire servir ces défauts non seulement à sa gloire, mais encore à la perfection de ses élus. Pour nous, mes frères, qui savons à quoi ont servi à saint Pierre ses reniements[5], à saint Paul les persécutions qu'il a fait souffrir à l'Église, à saint Augustin ses erreurs, à tous les saints pénitents leurs péchés; ne craignons pas de mettre la princesse Palatine dans ce rang[6], ni de la suivre jusque dans l'incrédulité où elle était enfin tombée. C'est de là que nous la verrons sortir pleine[7] de gloire et de vertu[8], et nous

1 *Entrons.* Entrer dans, au lieu de prendre part à, de se mêler de, se comprend aussi *partager*, s'associer à la joie, le secret et *passer par* la sympathie d'un *état* est sans doute la plus ancienne de l'idée. Ce tour est d'un usage courant au XVIe siècle : « *Entrer* dans le sens d'autrui, dans les secrets, plaisirs, intérêts de quelqu'un. » *Dict. de l'Académie*, 1694. « Le plus sûr était de ne point entrer dans leurs différends. » La Fontaine, *Psyché*. *Entrer* dans la plaisanterie, dans un commerce, dans la manière de vivre. » Littré, I, 57, 77 II, 78.

2 *Vues* : les moyens employés par Dieu à nos fins et figurés sous lesquels, dans les pensées exposées par Bossuet, *vient*.

3 *Faire paraître*. Très employé au XVIIe siècle dans le sens de *montrer, exhiber* : « Prie à vous qu'elle ne fasse *point paraître* à Caïn la face de Monsieur, IV, 7. « Mais quelle sorte de sports qu'ils vous ont *fait paraître*? » Racine, III, 2 (*Œuvres de Racine*, II, p. 321, note 1).

4 *État*, mot très employé au XVIIe siècle à tous les sens de *situation, circonstances*, etc. « Il se voit réduit à la cruelle néces-

Bossuet — Or. fun. 20

sité. » La Rochefoucauld, 298 (*Grands écrivains*). « Le mot de service dans les différents *états* où il l'a fait paraître. » Racine, *Esther*, Préface.

5 *Reniement*. Ce mot ne se trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie* qu'en 1718, et dans celui de Furetière, 1690, et dans celui de Richelet, qu'en 1710.

6 *Dans ce rang*. Dans pour à : le pendant de Bossuet voy. *Sermons choisis*, p. 124, n. 3. Cet emploi s'explique par l'idée d'état : on dit *être dans un emploi*, comme on dit, comme nous disons encore *être dans le monde*, on dit aussi *être capable de remplir* comme on dit *être capable de remplir un emploi*. Littré, Lafaye, *Synonymes français*.

7 *Pleine de gloire et de vertu*. Nous dirons plutôt *couverte de gloire*. *Pleine* est ici par la nécessité qu'adjectif convient également à *gloire* et à *vertu*.

8 *Vertu* au singulier. Bossuet a

cesse Anne! la pieuse abbesse mourut dans ce beau travail, et dans la fleur de son âge. Je n'ai pas besoin de vous dire combien le cœur tendre de la princesse Anne fut profondément blessé par cette mort. Mais ce ne fut pas là sa plus grande plaie[1]. Maîtresse de ses désirs, elle vit le monde, elle en fut vue; bientôt elle sentit qu'elle plaisait; et vous savez le poison subtil qui entre dans un jeune cœur avec ces pensées. Ses beaux desseins furent oubliés. Pendant que tant de naissance[2], tant de biens, tant de graces qui l'accompagnaient, lui attiraient les regards de toute l'Europe, le prince Edouard de Bavière[3], fils de l'électeur Frédéric V[4], comte Palatin du Rhin, et roi de Bohême, jeune prince qui s'était réfugié en France durant les malheurs de sa maison, la mérita. Elle préféra aux richesses les vertus de ce prince, et cette noble alliance, où de tous côtés on ne trouvait que des rois. La princesse Anne l'invite[5] à se faire instruire; il connut[6] bientôt les erreurs où les désordres de ses pères, déserteurs de l'ancienne foi, l'avaient engagé[7]. Heureux présages pour la maison Palatine! Sa conversion fut suivie de celle de la princesse Louise[8] sa sœur, dont

1 *Plaie*, figurément et poétiquement, douleur, affliction, chagrin profond. — *Mais ce ne fut pas là sa plus grande plaie*, mais les succès mondains n'étaient pas de nature à l'affecter gravement.

2 *Tant de naissance*, expression qui n'est plus d'usage, et peut-être vicieuse. Mais on voit ici, dès le XVIIe siècle, de quelle manière commence à se borner et se fixer le sens de certains mots, qui, *de la* assez, où l'on était *sans* assez être, n'a plus *peu* ou *beau coup* de mais encore.

3 Voyez la Notice.

4 Frédéric V, élu roi de Bohême en 1619, fut dépossédé par Ferdinand II en 1621, et mourut à Mayence en 1632, laissant de Elisabeth, fille de Jacques Ier, roi de la Grande-Bretagne, un grand nombre d'enfants sans patrimoine. Sa veuve Sophie

5 C'est bien le mot qui convient ici; car *inviter* que nous mettons à la place, signifie *offrir* ou *donner* une chose que soit l'avantage de celui qui reçoit, soit le plaisir de celui qui paye, et ne peut pas des représentations ou exposer ses avantages qu'on doit avoir à prendre ou à faire. L'Auteur. *Synonymes français*

6 *Connut*. Voyez 2de note 1.

7 Olympe Mancini, morte en 1708, avait épousé le prince Eugène de Savoie-Carignan, et Marie, en 1652, épousant Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne, en eurent un grand nombre d'enfants sans patrimoine. Sa belle-sœur

8 Louise-Hollandine, née en 1622, se fit catholique à Port-Royal où

les vertus font éclater par toute l'Église la gloire du saint monastère de Maubuisson[1]; et ces bienheureuses prémices[2] ont attiré une telle bénédiction sur la maison Palatine, que nous la voyons entin catholique dans son chef[3]. Le mariage de la princesse Anne fut un heureux commencement d'un si grand ouvrage. Mais hélas! tout ce qu'elle aimait devait être de peu de durée. Le prince son époux lui fut ravi, et lui laissa trois princesses[4], dont les deux qui restent pleurent encore la meilleure mère qui fut jamais, et ne trouvent de consolation que dans le souvenir de ses vertus. Ce n'est pas encore le temps de vous en[5] parler. La princesse Palatine est dans l'état[6] le plus dangereux de sa vie. Que le monde voit peu de ces veuves dont parle saint Paul[7], « qui, vraiment veuves et désolées[8] », s'ensevelissent, pour ainsi dire, elles-mêmes

elle fut élevée et dotée de la part par- ... res du Père de Son Dieu et ... rendissement de l'Église.

1 *Maubuisson* Abbaye de religieuses bernardines fondée en 1240 par la reine Blanche, femme de ...

2 *Premices* Bossuet a fait usage plusieurs fois de cette métaphore qui appartient surtout à la langue théologique.

3 *Chef* Charles, petit-fils de Frédéric V, électeur en 1680, mort en 1685.

4 *Trois princesses* La princesse Sophie, mariée à Ernest-Auguste de Hanovre, et mère de la princesse de Galles, femme de George II. Sur cette famille, voir la Notice et Notes de Saint-Simon, tome VI.

5 *En* Des vertus de la princesse Palatine.

6 *L'état* Pour la signification précise et technique de ce mot, voir la *Méthode* de saint Ignace, n° 135 et suiv.

7 *Saint Paul* « *Vere viduas honora quæ vere viduæ sunt. Quæ autem vere vidua est et desolata, speret in Deum et instet obsecrationibus et orationibus nocte ac die* » (I Tim., V, 3 et 5).

8 *Désolée* Bossuet, dont la langue

dans le tombeau de leur époux; y enterrent tout amour humain avec ces cendres chéries; et délaissées sur la terre, mettent leur espérance en Dieu, et passent les nuits et les jours dans la prière. » Voilà l'état[1] d'une veuve chrétienne, selon les préceptes de saint Paul: état oublié parmi nous, où la viduité[2] est regardée, non plus comme un état de désolation, car ces mots ne sont plus connus, mais comme un état désirable, où, affranchi de tout joug, on n'a plus à contenter que soi-même, sans songer à cette terrible sentence[3] de saint Paul: « La veuve qui passe sa vie dans les plaisirs[4]; » remarquez qu'il ne dit pas la veuve qui passe sa vie dans les crimes[5]; il dit: « La veuve qui la passe dans les plaisirs, elle[6] est morte

est toujours pénétrée de l'amour [illegible] [illegible] Jacquinet [illegible] [illegible] *Pour demeurer c'est être seule.* [illegible] p. 154.

1. *État*. [illegible]

2. *Viduité*, [illegible] *viduité* [illegible]

[illegible] *des Orais. funèbres* [illegible] *viduité.* [illegible]

3. Ici, non pas *maxime*, mais *verdict, condamnation*.

4. *Nam quae in deliciis est, vivens mortua est.* (*I Tim.* V, 6.)

5. *Crime* dans la langue [illegible] *péché* [illegible] *Or. fun. de Marie Thérèse* [illegible] *Sermon pour Pâques* [illegible] *crime* [illegible]

6. *Elle*. Cette reprise pléonastique [illegible] est suivi im-

toute vive; » parce qu'oubliant le deuil éternel et le caractère de désolation qui fut le soutien[1] comme la gloire de son état, elle s'abandonna aux joies du monde. Combien donc en devrait-on pleurer comme mortes de ces veuves jeunes et riantes, que le monde trouve si heureuses! Mais surtout, quand on a connu Jésus-Christ, et qu'on a eu part à ses grâces; quand la lumière divine s'est découverte[2], et qu'avec des yeux illuminés[3] on se jette dans les voies[4]

[illegible]

du siècle ; qu'arrive-t-il à une âme qui tombe d'un si haut[1] état[2], qui renouvelle contre Jésus-Christ, et encore[3] contre Jésus-Christ connu et goûté[4], tous les outrages des Juifs, et le crucifie encore une fois ? Vous reconnaissez le langage de saint Paul[5]. Achevez donc, grand Apôtre, et dites-nous ce qu'il faut attendre d'une chute si déplorable. « Il est impossible, dit-il, qu'une telle âme soit renouvelée par la pénitence[6]. » Impossible ! quelle parole ! soit, Messieurs, qu'elle signifie que la conversion de ces âmes, autrefois si favorisées, surpasse toute la mesure des dons ordinaires, et demande, pour ainsi parler, le dernier effort de la puissance divine ; soit que l'impossibilité dont parle saint Paul, veuille dire qu'en effet il n'y a plus de retour à ces premières douceurs[7] qu'a goûtées une âme innocente, quand elle y a

1. *Haut*, dans le sens moral, avait un emploi plus étendu qu'à présent [illegible] que *haute* [illegible] *haute* situation. [illegible] *La vague de* [illegible] La Fontaine, *Fables*, VII, 18 : « *hautes* connaissances ». Cf. les exemples [illegible] *Dictionnaire de l'Académie française* en 1694 [illegible] *haut* [illegible] *haut* [illegible] *haut style*, *haute réputation*, *haute effronterie*, *haut* [illegible] *haut appétit* [illegible] le poète Horace [illegible] des [illegible] (VI, 325 [illegible])

2. *État*. Cf. plus haut, p. 305, n. [illegible] ; 314.

3. *Et encore*. Voy. plus loin, p. [illegible]

4. *Goûter*, au sens métaphorique [illegible] *savourer*, est assez fréquent au XVIIe siècle, soit avec des noms de choses [illegible] soit avec des noms de [illegible] *Tables* [illegible] [illegible] est [illegible] œuvre » (Id., [illegible] de *Daphné* : « Cette pa[illegible] profonde. Qu'ils *goûtent* en se rel[illegible] [illegible] IX, 140. *Grands* [illegible] avec des noms de *personnes* : « Les [illegible] La Bruyère, *Du* [illegible] — [illegible] Bossuet [illegible] à Jésus-Christ ce que saint Paul [illegible] du « don céleste ». Cf. plus loin, p. 5[illegible], et sur le mot *goût*, plus loin, p. 411.

5. « *Cum enim* [illegible] *in Christo* [illegible] *quia primam fidem irritam fecerunt* » (I *Timothée*, V, 11, 12).

6. « *Impossibile est enim eos qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum cœleste, et participes facti sunt Spiritus Sancti, gustaverunt nihilominus bonum Dei verbum, virtutesque sæculi venturi, et prolapsi sunt, rursus renovari ad pœnitentiam, rursum crucifigentes sibimetipsis Filium Dei, et ostentui habentes* » (*Hébreux*, VI, 4 sqq.).

7. Cf. plus loin, p. 333, n. 6, et p. 347, n. [illegible]

renoncé avec connaissance[1]; de sorte qu'elle ne peut rentrer dans la grace que par des chemins difficiles et avec des peines extremes. Quoi qu'il en soit, chretiens, l'un et l'autre[2] s'est verifié dans[3] la princesse Palatine. Pour la plonger entièrement dans l'amour du monde, il fallait ce dernier malheur : quoi? la faveur de la Cour. La Cour[4] veut toujours unir les plaisirs avec les affaires. Par[5] un melange etonnant, il n'y a rien de plus serieux, ni ensemble[6] de plus enjoué. Enfoncez[7], vous trouvez pre-

1. « *Age de connaissance* : âge de raison, de discernement » (*Dict.* de Furetière).

2. *L'un et l'autre*. Cet emploi de nombre des pronoms est fréquent dans les sermons de Bossuet : « Quand je vois ces pauvres gens, qui ne valent pas six sols, dont mon service ne vaut pas ce que vaut votre vaisselle, tout cela est au pied quand l'un et l'autre sont comparés au prince; et *l'un et l'autre* empêche cette bonne chère » (*Sermon sur l'ambition*, III, 2).

3. *Dans*. Voir p. 302, n. 5.

4. Voir la bruyère, p. 198, et notre édition, II, p. 206, 223-224 et 227. Les principaux textes de Bossuet cités par le commentateur sont le *Panegyrique de saint François de Paule* (1656), les sermons sur « *Vains regrets d'une âme qui se meurt* » (1662), sur « *Effets de la Pénitence* » (1662) et pour la *Toussaint* (1669). On remarquera avec intérêt ces pages où le grand orateur, parlant des fêtes et des plaisirs chrétiens, en indique les différentes destinations.

5. *Par*, par suite de, en raison de, en conséquence de, par le fait de. Cf. la belle description de « ces jeunes gens qui, sans penser à rien, se laissent entraîner au torrent de leurs passions, *par* la facilité que leur donne leur condition » (*Sermon sur l'ambition*, III, 2).

6. *Ensemble*, « tout à la fois » et *ensemble*, pour nous faire entendre que « Sermon de 1660 pour le *Vendredy Saint* » « Et *ensemble* il nous avertit » « *Or fun le fonde* » « Je vois en elle *ensemble* et un glorieux défendeur » Racine (*Iphigénie*, IV, 6).

7. *Enfoncez*, remarque le P. Bessoul, « image empruntée, on le sait, à la navigation, qui signifie naviguer au large, s'éloigner des côtes » (*Sermon sur la vaine gloire*, II, 1). « Ce mot, dit Littré, *Hist. de la langue* : « Il se dit aussi des grands navires, *pour* dire qu'ils vont loin. » *Par la vertu des lois*. Nous ne devons les deux derniers mots qu'à Bossuet.

8. *Ensemble*, « tout à la fois » et *ensemble*, pour nous faire entendre que « Sermon de 1660 pour le *Vendredy Saint* » « Et *ensemble* il nous avertit » « *Or fun le fonde* » « Je vois en elle *ensemble* et un glorieux défendeur » Racine (*Iphigénie*, IV, 6).

9. *Enfoncez*, remarque le P. Bessoul, « image empruntée, on le sait, à la navigation, qui signifie naviguer au large, s'éloigner des côtes » (*Sermon sur la vaine gloire*, II, 1). « Ce mot, dit Littré, *Hist. de la langue* : « Il se dit aussi des grands navires, *pour* dire qu'ils vont loin. » *Par la vertu des lois*. Nous ne devons les deux derniers mots qu'à Bossuet.

tout des intérêts cachés, des jalousies débattues[1] qui causent une extrême sensibilité[2] et dans[3] une profonde ambition, des soins[4] et un sérieux[5] aussi triste qu'il est vain. Tout est couvert d'un air gai, et vous diriez qu'on ne songe qu'à s'y divertir[6]. Le génie[7] de la princesse Palatine se trouva également propre aux divertissements

1 Ce mot signifie ici non pas, comme quelquefois voy. Le Moyne, *Poésies*, éd. de 1671, p. 82, 251, 460, etc. seul, sans Entre), *différent* ou *différé à l'extrême*, mais *susceptibles combats pour*, *en vue de*, se disputent sur tout dans la société polie. « Il s'est élevé de XIII contre moi, dont il est *différent* » [Le Cardinal] « les Grecs et les Latins *différent* sur quelques points de la foi, mais ils ne laissent pas de communiquer ensemble » [Le Cardinal] « Les hommes ont *différé* sur les grands principes de la morale » Fénelon, *Examen de conscience sur les devoirs de la royauté* « Le grand et « Monsieur ne le lui « disputent » Bossuet, *Sermon sur l'unité de l'Église* « Tout en un instant s'est abîmé dans le néant. Le voile dont il s'est couvert, pour ainsi parler, *différent* » *Histoire universelle*.

2 *Sensibilité* apparaît, la société y fait écho : « pour ne pas nous exposer à de nouvelles douleurs en perdant une chose à laquelle nous sommes si sensibles » Mme de Sévigné « Le *sentiment* que j'ai pour tous les endroits de votre lettre » Bussy, *Corr.*, éd. Lalanne, I, 178 « Il était de ses grands talents un vif *sentiment* pour les opprimés » de Maistre, *Du Pape*, I, 1 « Une certaine *sensibilité* pour l'honneur » *Ibid.*, I, 2.

3 *Dans* [illegible] sens pareils nous avons expliqué, p. 222, n. 2, et encore p. 341 [illegible] sens de « avec » [illegible] chez Corneille, *Surena*, V, 2 « Laissons-nous par ce *dans* cette fermeté || Qui fait tant de jaloux et qui m'a tant coûté » et chez La Fontaine, p. 363 de notre édition « Le cerf se sentant poursuivre *dans* une grande plaine » Voy. la note de ce passage.

4 *Soins* désigne ici, comme plus haut et plus loin, « *souci* de la vie » Voy. la note de Bussy, *Lettres*, V, 1 « *Soucis* et *travaux* de la guerre » et les *soins* sans repos » La Fontaine, *Épître à Turenne* « le souci et les soins » [Le Songe de Vaux] « La même *soin* et travail » Bossuet, *Oraison funèbre de Henriette d'Angleterre*, éd. Lefèvre, p. 82, n. 3.

5 *Sérieux*. Du temps de Voltaire, *sérieux* désignait « ce qui est de haute importance, ce qui est digne d'occuper les hommes graves » [Le Cardinal] « Le sérieux de la vie » Bossuet, *Sermon sur l'impénitence finale*, 1682, et *Remarques sur le style*, 1692.

6 *Divertir*, courant au XVIe siècle et resté au XVIIe. Molière « Pour *divertir* effectivement ce sentiment et le faire servir de retour, il faut que le sujet *amuse*

7 *Le génie* « Imagination ou ressort intérieur de l'esprit, talent particulier » Furetière, *Dictionnaire*, 1690. Tout un passage de Malebranche « Il faut donner au *génie* de la bonne « *trempe* » [illegible] qu'on [illegible] « Il faut avoir égard au *génie* des personnes que l'on [illegible] » l'abbé de Rancé, *Traité de la sainteté des devoirs de la vie religieuse*, I, 122, n. 2, [illegible] Hachette.

et aux affaires. La cour ne vit jamais rien de plus engageant[1]; et sans parler de sa pénétration, ni de la fertilité infinie[2] de ses expédients, tout cédait au charme[3] secret de ses entretiens. Que vois-je durant ce temps? Quel trouble! quel affreux spectacle se présente ici à mes yeux! La monarchie ébranlée jusqu'aux[4] fondements, la guerre civile, la guerre étrangère, le feu au dedans et au dehors; les remèdes de tous côtés plus dangereux que les maux; les princes arrêtés avec grand péril, et délivrés avec un péril encore plus grand[5]; ce prince que l'on regardait comme le héros[6] de son siècle, rendu inutile à sa

1. *Engageant* a quelquefois chez Bossuet, un sens plus fort. Ainsi Sermon sur l'*amour des plaisirs*, 1662 [illegible] « C'est [illegible] cette énorme [illegible] [illegible] *engage* [illegible] tous les [illegible] [illegible] plaisirs [illegible] Sermon sur [illegible] [illegible] [illegible] *heureux*, 1661 [illegible] [illegible] libre et indépendant [illegible] *engager* [illegible] dans les biens [illegible] [illegible] *engagement* [illegible] La Bruyère [illegible] p. 77, 78, 256 [illegible] *supra*, p. 110 [illegible] 120 271, 480 [illegible] [illegible] *engageant* [illegible] *aimable*, [illegible] attrayant [illegible] *engageant* [illegible] C'est une personne fort *engageante* [illegible] 1694 [illegible] [illegible] siècle [illegible] *Dictionnaires*.

2. *Infini* [illegible] [illegible] La Bruyère, [illegible] *infini* [illegible] Un nombre *infini* [illegible] (I, p. 81, n. 1).

3. (I, p. 578, n. 1) « Ce qui se fait par cet magique pour produire un effet extraordinaire. » [illegible] *Dict. de l'Académie*, 1694.

4. *Aux fondements*. [illegible] p. 501 [illegible] [illegible] Bossuet, 1852, p. 424. Cf. Corneille, *Cinna*, I, 3: [illegible] au sein de ses enfants [illegible] [illegible] (III, 285) *Grands ecrivains*, [illegible] *Mithridate*, IV, 4 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. (II, 128) [illegible]

5. [illegible] 1650 [illegible] Condé [illegible] [illegible] 1651 [illegible] Mazarin [illegible] [illegible] [illegible] Havre [illegible] Princes [illegible] [illegible]

6. Bossuet s'excuse presque d'em-

patrie dont il avait été le soutien; et ensuite, je ne sais comment, contre sa propre inclination[1], armé contre elle, ou plutôt persécuté, et devenu nécessaire, non seulement par l'importance de ses services, mais encore par ses malheurs où l'autorité souveraine était engagée[2]. Que dirai-je[3]? Était-ce[4] là de ces tempêtes pas

ployer cette expression que j'allais avant lui demander. « Il y a longtemps, dit-il, que le temps des *héros* est passé. » *De la chaire*, édition de 1865, p. 15. Il a fallu plus d'un siècle pour que l'on ait compris que le temps des héros ne passe pas, et que, si le héros est plus rare dans une époque, il n'en est pas moins nécessaire. » De la Bruyère a dit : « Si le héros est mort, si celui de la paix et celui de la guerre ont fini avec lui, si le grand homme est tout entier à ses vertus, à ses talents, à ses exemples, à sa mémoire, à sa famille, à ses amis, à sa patrie, à lui-même, il ne faut pas toute sa vie pour le louer. » *Les Caractères*, chap. XIII, *Du souverain ou de la république*. Et Bossuet : « Il faut que le grand homme soit tout à tous, et même après sa mort. » *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*.

1 Voir *Oraison funèbre de Condé*, p. 108 : « C'est ce qui lui fait dire, » etc. — 2 *Forcée*. Voy. une autre sens de ce mot, p. 319, n. 1.

3 Quant à la *Politique tirée de l'Écriture Sainte*, il suffit de caractériser sur ce point la vérité en comprenant que tout le soin que prirent les Princes ne put empêcher à la mort de Bossuet son ouvrage d'être universellement critiqué. Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*, chap. XXXII, dit : « Il n'y a point de livre où l'on ait plus abusé de l'Écriture sainte. » Et Saint-Simon : « Ce livre, qui a fait tant de bruit, qui a été si vanté, si admiré, si loué, si relu, si étudié, si commenté, si appris par cœur, si cité, si allégué, si prêché, si regardé comme un chef-d'œuvre, si mis à côté de tout ce qu'ont écrit les Pères, et qui a été si peu lu, si peu connu, si peu entendu. » *Mémoires*, 1739, in-12, t. XIII, p. 36. Bossuet lui-même, dans une lettre à Rancé, du 15 juillet 1703, a reconnu que son livre était « trop plein de choses, et trop serré. » Il ajoutait : « Je ne le donnerai jamais au public, que je ne le voie entre les mains de quelques personnes habiles, qui me disent franchement ce qu'elles y trouveront à reprendre. » Il ne le donna pas, en effet, de son vivant. Il fut publié en 1709, par les soins de l'abbé Ledieu, qui, dans l'avertissement placé en tête, dit : « Il a été composé pour l'instruction particulière de Monseigneur le Dauphin, père de nos rois. » Il ne fut pas même imprimé pour le public, mais pour le Dauphin seul. Il ne fut mis en vente que quelques années après. Voy. Brunet et Desessarts, *Manuel du libraire*, t. II, p. 761. Au XVIIe siècle au contraire, on avait tendance à considérer ce

comme le *sujet* oral. Bossuet a dit : « C'est les grands hommes qu'il faut pleurer après leur mort. » *Sermon sur l'Honneur du monde*, 1660. Et Fénelon : « Ceux qui ont bâti ces vastes palais, » *Discours sur l'histoire*. Une note « Ce n'est pas seulement des bornes combattues, » des progrès traversés par les « Oraisons funèbres. Mais Bossuet a écrit aussi : « Et furent-elles [les larmes] ne nous seront-elles pas ravies? » *Discours sur l'Histoire Universelle*, « Ce sont les dernières [paroles] que nous ayons de ces hommes qui ont été des oracles pendant leur vie, et des hypocrites; ce sont des histoires les plus belles. » *Sermon sur la Providence*, 1662. « Ne sont-ce pas des appuis seuls » *Sermon sur l'Honneur du monde*, 1660. Et Fénelon : « Ces deux femmes [sont] morte dans leurs crimes sans [avoir] montré des regrets. Cependant il a été le bonheur, *Réflexions sur la prédestination et sur l'abandonnement de Dieu*, » ou encore : « ce sont [ceux] qui ont beaucoup de part dans la tendresse de Bossuet, c'est pendant son premier séjour à l'Académie, 1671-1704. » Et quand « cette époque, [qu'il] regrette sont, c'est à peu près des raisons analogues. Ainsi *Oraison funèbre de Marie-Thérèse*, 1683 : « Ce sont ceux » est substitué à la vivante « [ces] cœurs. » *Oraison funèbre de Condé*, 1687 : « ce sont ces communes paroles. » a été mis à la place « C'est ces communes paroles. » Ce a tenu sans doute à ce que plusieurs des « habiles » qui font le langage manquent pour le vulgaire. « M. l'abbé Régnier Des-

ou[1] le ciel a besoin de se décharger quelquefois[2] et le calme profond de nos jours devait-il être précédé par de tels orages? Ou bien était-ce les derniers efforts d'une liberté remuante, qui allait céder la place à l'autorité légitime? Ou bien était-ce comme un travail de la France prête à enfanter le règne miraculeux de Louis? Non, non : c'est Dieu, qui voulant montrer qu'il donne la mort[3], et qu'il ressuscite; qu'il plonge jusqu'aux enfers, et qu'il en retire; qu'il secoue la terre et la brise, et qu'il guérit en un moment toutes ses brisures[3]. Ce fut là que la princesse Palatine signala sa fidélité, et fit paraître[4] toutes les richesses de son esprit. Je ne dis rien qui ne soit connu. Toujours fidèle à l'État et à la grande reine Anne d'Autriche[5], on sait qu'avec le secret de cette princesse, elle eut encore celui de tous les partis, tant elle était pénétrante[6], tant elle s'attirait de confiance, tant il lui était naturel[7] de ga-

marcels dans le Bourgogne *Reliques sont ès sus de l'or par feu avec* [illegible], est-ce [illegible] sont. Et Bossuet respecte en fait l'autorité des spécialistes compétents. Voyez cependant dans les grammaires et les dictionnaires des exemples particuliers de ce mot dans Mme de Sévigné, Racine, Fénelon, Massillon.

1. *Par ou.* Voyez plus haut, p. 307 et p. 310.

2. *Depuis montèrent et remontèrent tellement à l'inférieur et redescendirent* [illegible] *Reg.*, II, 2 : « Racine, femme, III, 7 : « Tout puissant parens, l'perds et essuis des »

3. *Brisures* n'était plus usité à la fin du XVIe siècle que comme terme de blason. *Des couleurs et brisures de l'Académie, de Furetière et de Richelet*, après sa mort, et au XVIe siècle on avait encore le sens de *fracture*. Voyez le *Duel français* attribué à [illegible] de Laval (1672) et celui de Pichou et Mocet (1650).

Bossuet va chercher ce vieux mot pour le dire à Dieu dans le Psaume LIIe : « *Comminuisti terram, sana contritiones ejus* »

4. *Et paraître.* Voyez plus haut, p. 316, n. 1.

5. *La grande reine.* Sur les rapports de Bossuet avec Anne d'Autriche, voyez Poquet, *Études sur Bossuet*.

6. *Pénétrante.* On croirait plutôt à *prudente*, « avant qu'avec l'esprit pénétrant. » Nous avons ici une preuve de plus de la facilité avec laquelle Bossuet se dit son corrigé et écrit à fur et à mesure. « Tout sage » Vous gardez à peu près le silence et sur les affaires. Mais ces hommes sont si pénétrants qu'ils devinent ce que vous taisez. » La Fontaine, *Fables*, VII, 13.

7. *Il lui était naturel.* Emploi fréquent au XVIe siècle et encore au XVIIe siècle. Voyez Bossuet, voir plus haut, p. 181, n. 2 : « Il [illegible] aux hommes ce qui est propre et naturel à chacun, *Sermon sur la Providence*, IV, 2. Aussi, dans tous

gagner les cœurs ? Elle déclarait aux chefs des partis jusqu'où elle pouvait s'engager ; et on la croyait incapable ni[1] de tromper ni d'être trompée. Mais son caractère particulier[2] était de concilier les intérêts opposés, et, en s'élevant au-dessus, de trouver le secret endroit[3], et comme le nœud par où[4] on les peut réunir. Que lui servirent ses rares talents ? que lui servit d'avoir mérité la confiance intime de la cour[5] ? d'en soutenir le ministre, deux fois éloigné, contre sa mauvaise fortune, contre ses propres frayeurs[6], contre la malignité[7] de ses ennemis, et enfin contre ses

les langues étrangères qui [illegible] lui étaient [illegible] la Bruyère, II, [illegible] 525, n. 7.

1. *On la croyait incapable ni*... [illegible] Bossuet [illegible] [illegible] *Sermons*, [illegible] 72, [illegible] p. 214 [illegible] [illegible] la Fontaine [illegible] [illegible] *Lexique* [illegible] [illegible] [illegible] Chassang, *Grammaire française*, cours supérieur, § 587, p. 416 [illegible] xvie siècle.

2. *Particulier*. [illegible] [illegible] l'Académie [illegible] xviie siècle [illegible] *particulier* qu'à certaines choses ou à certaines personnes. »

3. *Endroit*. Cf. plus loin, p. 5??, n. 2.

4. *Par où*. Voy. plus haut, p. 309 et p. 340.

5. *En* représente *la cour*, mais est-ce comme [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] *ministre* [illegible] [illegible] *éloigné* ? L'usage du xviie siècle [illegible] [illegible] la Bruyère [illegible] [illegible] [illegible] p. 171, n. 6. — *Deux fois éloigné*. [illegible] première fois [illegible] 1651 [illegible] 1652 [illegible] 1653. « Deux fois [illegible] [illegible] céder au temps et [illegible] » *Or. fun. de Le Tellier*.

6. [illegible] 1648 [illegible] Broussel [illegible] [illegible] 1651 [illegible] de Retz [illegible] des deux Frondes.

7. *Malignité*. [illegible] « Je connaissais la *malignité* du

amis, ou partagés[1], ou irrésolus, ou infidèles? Que ne lui promit-on pas dans ces besoins[2]! Mais quel fruit lui en revint-il, sinon de connaître par expérience le faible des grands politiques; leurs volontés changeantes, ou leurs paroles trompeuses; la diverse face[3] des temps, les amusements[4] des promesses[5]; l'illusion[6] des amitiés de la terre, qui s'en vont avec les années et les intérêts; et la profonde obscurité du cœur de l'homme, qui ne sait jamais ce qu'il voudra, qui souvent ne sait pas bien ce qu'il veut, et qui n'est pas moins caché ni moins trompeur à[7] lui-même qu'aux autres? O éternel roi des siècles

duc de Beaufort. — La Rochefoucauld, II, 84. *Grands écrivains.* « Sa malignité [illegible] Point sur eux l'appui que je leur ai prêté. » Racine, *Britannicus* [illegible]

1. *Partagés*, [illegible] *partagent* [illegible] *partagent* [illegible] X, 125 *Grands écrivains.* La Rochefoucauld, « Le [illegible] *partagé* [illegible] II, 330 [illegible] « Ah ! le furieux [illegible] *partageant* les [illegible] *Iphigénie* [illegible]

2. *Les besoins* [illegible] Racine, *Mithridate*, II, 2 : « Qui [illegible] grands *besoins* [illegible] Nicomède [illegible] *Dé[illegible]* [illegible] *besoins* [illegible]

3. *Face*, aspect. Vaugelas, en 1647, trouvait que *face* [illegible] Chapelain [illegible] 1704, [illegible] *face* [illegible] *figure* [illegible] « Votre fortune [illegible] autre *face* » *Phèdre* [illegible] *face* de l'Europe [illegible] Bossuet [illegible]

4. *Amusements*, [illegible] 1694 [illegible] *amuser* [illegible] *amusement* [illegible] *Grands écrivains* [illegible] *amusements* [illegible] *amusements* [illegible] 175 *Grands écrivains.*

5. [illegible]

6. *L'illusion* [illegible] Bossuet [illegible]

7. [illegible] Bossuet et, plus haut, p. 323, n. 7, plus loin.

qui possédez seul l'immortalité, voilà ce qu'on vous préfère; voilà ce qui éblouit les âmes qu'on appelle grandes! Dans ces déplorables erreurs, la princesse Palatine avait les vertus que le monde admire, et qui font qu'une âme séduite[2] s'admire elle-même : inébranlable dans ses amitiés, et incapable de manquer aux devoirs humains. La reine sa sœur en fit l'épreuve dans un temps où leurs cœurs étaient désunis. Un nouveau conquérant s'élève en Suède[3]. On y voit un autre Gustave non moins fier[4],

[illegible]

au moins hardi, ou moins belliqueux que celui dont le nom fait encore trembler l'Allemagne. Charles Gustave paraît[1] à la Pologne surprise et traîne comme un lion[2] qu'a tenté sa proie dans ses ongles, tout prêt à la mettre en pièces. Qu'est devenue cette redoutable cavalerie qu'on voit fondre sur l'ennemi avec la vitesse d'un aigle[3]? Où sont ces armes guerrières, ces marteaux d'armes[4] tant vantés, et ces fers qu'on ne vit jamais tendus en vain? Ni les chevaux

fier, dans le sens que ce mot donnent les gens pour qui rien de beau n'est plus beau que la force. Il signifie quelque chose de redoutable et de terrible; il y entre de l'orgueil, de l'audace, le mépris du danger et de la mort. Mais aujourd'hui c'est une épithète de parure, c'est un mot à la mode. La *fierté* dont nous parlons est quelque chose de plus noble et de plus relevé. Elle est la belle gloire qu'on *prend* de se tenir au-dessus de tout ce qui est bas, de mépriser tout ce qui est indigne de nous, de ne rien craindre que le déshonneur. Si j'ose dire ma pensée sur un sujet si délicat, je crois que cette *fierté* a dans l'âme de Corneille une source encore plus haute. Il me semble que c'est la conscience de son génie qui lui donne cette assurance, cette hardiesse de langage, cette *fierté* de style qui ne se dément jamais. Il sait qu'il a reçu du ciel une âme grande et forte, et il ne craint pas de la montrer. Il sait qu'il a reçu de la nature un génie sublime, et il ne craint pas de le montrer. Il sait qu'il a reçu de la nature un génie sublime, et il ne craint pas de le montrer. Il sait qu'il a reçu de la nature un génie sublime, et il ne craint pas de le montrer.

1. *Paraître* (*apparere*) au XVIe siècle a encore le sens latin de *se montrer*, *se manifester*, *être visible*, *apparoir*. « Puisque dit-il, l'Escriture dit que l'Escriture *paroit* nous... » (*Institution chrestienne*, I, II, p. 187), se dit généralement *de tout ce qui tombe sous la vue*. « Il y a *paroissans* en la nature ou se dit grosse que des pois ou des pesches. » Ségrais. « Il s'en faut bien que vous ne trouviez de votre bonne mère à peine votre lettre a-t-elle pu *paroistre* assez vite. » (*Lettres*, I, 320.) « Nulle amitié ne paraît chez Hamlet. » (V, 77.) « Il a la tête aussi dure que *paroissent* les pieds. » (*Ibid.*) « Nous verrons M. le Prince et M. le Turenne disputer de la gloire des armes. Ils *paroîtront* avec une vaillance et une expérience égales. » (I, 320.) *Les yeux humains* « la couleur de l'eau n'est pas assez claire pour *paroître* dans les fleuves. » (*Ibid.*) Racine, le 20 août 1664, écrit à Boileau : « Je crois pouvoir *paroître* à la cour vers la Toussaint. » (*Correspondance*, I, 7.) « La vue perçoit tout ce qui *paroît* [est] dans l'espace. » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1798, t. II, p. 340.)

2. Le lion qui *surprend* sa proie dans les pays chauds (*Iliade*, XI, 480; XII, 41; XIII, 198; XV, 630; XVI, 487; XVII, 133, 542, 725; XX, 164, 171; XXII, 310; *Odyssée*, IV, 335; VI, 130; IX, 292; XIV, 19; XVII, 126; XIX, 229; XXII, 402, 403; *Énéide*, II, 355; IX, 339; XII, 4, 746; *Géorgiques*, III, 247, 248; *Métamorphoses*, VII, 6; XV, 386).

3. *Marteaux d'armes* est une arme dont le sens est obscur, quoique l'acte de saisir et de briser les os soit tranchante et la tête en pointe. (Bibl. de l'École des chartes, 1850.)

ne sont sûres[1], ni les hommes ne sont adroits, que[2] pour l'ardent vainqueur. En même temps la Pologne se voit ravagée par le rebelle Cosaque, par le Moscovite infidèle, et plus encore par le Tartare[3], qu'elle appelle à son secours dans son désespoir. Tout nage dans le sang, et on ne tombe que sur des corps morts. La reine n'a plus de retraite; elle a quitté le royaume : après de courageux mais de vains[4] efforts, le roi est contraint de la suivre : réfugiés dans la Silésie, où ils manquent des choses les plus nécessaires, il ne leur reste qu'à considérer de quel côté allait tomber ce grand arbre ébranlé par tant de mains, et frappé de tant de coups à sa racine, ou qui en enlèverait les rameaux épars[5]. Dieu en avait disposé autrement. La Pologne était nécessaire à son Église[6], et

1. *Sûres* [illegible] est encore en usage jusqu'[illegible] du XVIIe siècle [illegible] [illegible] *Traité* [illegible] *Passions* [illegible] Sévigné [illegible] [illegible] [illegible] Bossuet s'en est servi plusieurs fois. Voir *Sermons choisis*, p. 244 [illegible] jusque dans ses derniers écrits [illegible] [illegible] [illegible]

2. [illegible] [illegible] *la marque* [illegible]

3. [illegible] 1620 [illegible] les Moscovites [illegible] et les Tartares [illegible]

4. [illegible] *vains* [illegible] Je me suis entretenu avec *de* bons et *de* sages personnages, [illegible] [illegible] Bossuet [illegible] [illegible] [illegible] Bossuet [illegible] plus [illegible] [illegible] Reverie [illegible] [illegible] 72 [illegible] 7.

5. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] XXXI, 12 [illegible] *Sermons choisis*, p. 276 278.

6. [illegible] Sobieski [illegible] en octobre 1683 [illegible] assiégée par les Turcs.

lui devait un vengeur. Il la regarde en pitié[1]. Sa main puissante ramène en arrière le Suédois indompté, tout frémissant qu'il était. Il se venge sur le Danois, dont la soudaine invasion l'avait rappelé[2], et déjà il l'a réduit à l'extrémité. Mais l'Empire et la Hollande se remuent[3] contre un conquérant qui menaçait tout le Nord de la servitude. Pendant qu'il rassemble de nouvelles forces et médite de nouveaux carnages[4], Dieu tonne du plus haut des cieux[5] : le redouté capitaine tombe au plus beau temps de sa vie, et la Pologne est délivrée[6]. Mais le premier rayon d'espérance vint de la princesse Palatine ; honteuse

1. *Regarder en pitié* paraît avoir signifié d'abord *regarder d'un air piteux, attendrissant* : « *Regardant en pitié* » [illegible] La Fontaine [illegible] *regarder* [illegible] *en pitié* [illegible] *Dict. de l'Académie*, 1694. C'est qu'alors on l'employait fréquemment dans ce sens et avec un sentiment de [illegible] comme on dit aujourd'hui encore : en conscience [illegible] « J'ai bien envie [illegible] » [illegible] L'expression « prendre en pitié » [illegible] parce que [illegible] parce que *regarder en pitié* était devenu, par [illegible] « Il [illegible] dit le bonhomme [illegible] *méprise* [illegible] *regardent en pitié* [illegible] les pauvres [illegible] *regardent d'un œil de pitié.* »

2. Charles-Gustave [illegible] attaqué en 1657 par le Danemark [illegible] contre [illegible] 1658 [illegible] 1660.

3. *Se remuent.* Expression fréquemment employée au XVIIe siècle [illegible] « Tout [illegible] *Dictionnaire de Furetière* [illegible]

4. *Carnages* [illegible] au pluriel en prose [illegible] *carnages* [illegible]

5. [illegible] *temps* [illegible]

6. Charles-Gustave mourut [illegible] 13 févr. 1660 au [illegible] une nouvelle

de n'envoyer que cent mille livres au roi et à la reine de Pologne, elle les envoie en mains avec une incroyable promptitude. Qu'admira-t-on davantage, ou de ce que ce secours vint si à propos, ou de ce qu'il vint d'une main dont on ne l'attendait pas, ou de ce que, sans chercher d'excuse dans le mauvais état où se trouvaient ses affaires, la princesse Palatine s'ota tout pour soulager une sœur qui ne l'aimait pas[1]? Les deux princesses ne furent plus qu'un même cœur : la reine parut[2] vraiment reine par une bonté et par une magnificence dont le bruit a retenti par toute la terre; et la princesse Palatine joignit au respect qu'elle avait pour une sœur de ce rang et de ce mérite, une éternelle reconnaissance.

Quel[3] est, Messieurs, cet aveuglement dans une âme chrétienne, et qui le pourrait comprendre, d'être[4] incapable de manquer[5] aux hommes[6], et de ne craindre pas

---

...nce pour rendre définitivement ... langage.

1 *De ce que ce secours... ou de ce qu'il...* ces trois propositions sont coordonnées entre elles, et subordonnées à *que ce secours vint si à propos*, mais ne sont pas coordonnées à *quelle*, qui introduit les trois propositions suivantes. — *du berger et de ses troupeaux* : la Bruyère, *les Grands*, 1 : « Ces premiers hommes, ces patriarches dont les occupations innocentes et champêtres ont été si divinement décrites, ne savaient pas... »

2 « Cette grande reine, le Parnasse l'a mise au-dessus de Cybèle, parce qu'elle a gouverné avec sagesse, et qu'elle a fait fleurir les arts de la paix. » Marmontel, *Mercure de France*, 1771.

3 *Paul* : « Ce qui est plus grand encore, c'est que cette *sensibilité* ne s'applique et ne se manifeste comme la vertu même. »

4 *Que* : « Quel aveuglement de notre cœur ! Quel empire du déréglement

devant un raisonnable ! C'est presque un axiome du XVIe siècle. » Notre erreur est extrême. » Pascal, *de nous rendre à ces gens que nous...* « La fontaine *Fables*, IX, 22. « Il n'est rien assurément pour... » Racine, *Athalie*, II, 8. « Qui de l'horrible usage... » Antoine *de dire que les peuples sont comme ses troupeaux*. « Le Bruyère, II, 8. *Ils sont les uns pour les autres...*

5 *Manquer* : « Ce qu'on défend le plus, c'est notre cœur; ce qu'on *manque* le plus, c'est à l'esprit qui veut le contraindre, et *manque* il se trompe il blesse la vérité... » Senancour. « Ce qui fait *manquer* à plusieurs... » La Fontaine, II, 7. « Voir à la suivante. »

7 *Manquer à* : qui s'est retrouvé présent au sens de « ne pas avoir le respect, de rendre, envers » que ne saurait lire, sans la surprise d'abord, « ne pas tenir ce qu'on doit à l'égard de quelqu'un » de quelque chose...

de manquer à Dieu[9] comme si le culte de Dieu ne tenait aucun rang parmi les devoirs[1] ! oubliez-nous[1] donc maintenant, vous qui les savez, toutes les grandes qualités de la princesse Palatine, faites-nous voir, si vous le pouvez, toutes les graces de cette douce éloquence qui s'insinuait[2] dans les cœurs par des tours si nouveaux et si naturels : dites qu'elle était généreuse[3], libérale, reconnaissante, fidèle[4] dans ses promesses, juste : vous ne faites que raconter ce qui l'attachait à elle-même. Je ne vois dans tout ce récit que le prodigue de l'Évangile[5], qui veut avoir son partage[6], qui veut jouir de soi-même[7] et des biens que son père lui a donnés, qui s'en va le plus loin qu'il peut de la maison paternelle, « dans un pays écarté, » où il dissipe tant de rares trésors, et en un mot où il donne au monde tout ce que Dieu voulait avoir. Pendant qu'elle contentait le monde, et se contentait elle-même, la pru-

Manquer à ses amis. Je vois au 1er décembre 1694, « Je ne sais pas encore si vous avez de mes nouvelles ; je ne vous *manquerai* pas. » Et le 8 décembre 1694 : « Encore une fois je veux vous *manquer* de parole. » La Rochefoucauld dit (187) *Grands exemples* : « Il y a quelquefois plus d'ambition que de grandeur à ne vouloir point *manquer* aux siens. » La Bruyère (ch. II de mes *pertes* ; voyez plus haut, p. 27). †

1. Lettres sans *Cœur* par au monde : « Il faut avoir des vices pour ne pas connaître ceux de son cœur. » Et Fénelon, 8e de ses *Dialogues sur l'éloquence* : « Il faut connaître le cœur humain pour le savoir toucher. » Corneille, *Horace*, v. 1521 : « Contre mes vœux, tes pleurs, tes cris, tes travaux. » Racine, *Mithridate*, I, 2 : « Vous ne le voyez, seigneur, retirer le cœur de Monime. Ne croyez vos mal-heurs sûrs contre un ennemi. »

2. *Insinuait*, du plus haut, p. 511, n. 7.

3. *Généreuse*, « Magnanime, de sentiments nobles et élevés » (Littré).

4. *Fidèle*. Voyez p. 168, n. 2, au sens d'*ferme*, *sûr*.

5. Luc, xv, 12-13 : « Et dit à celui-ci : Mon père, donne-moi la part du bien qui me revient. Et non après plusieurs jours, le plus jeune fils, ayant tout rassemblé, s'en alla dans un pays éloigné. »

6. *Part de*. Voyez p. 511, n. 7.

7. *Se mettre hors de soi*, *se mettre hors de soi-même*, *sortir de soi-même*, au XVIIe siècle, c'est se mettre hors de ses gonds, ou n'avoir plus la tête à soi. Voyez Littré et Brunetière, t. V, p. 81 et Bussy-Rabutin, *Grands faits*, p. 258 et p. 101-258.

cesse Palatine n'était pas heureuse, et le vide des choses humaines se faisait sentir à son cœur. Elle n'était heureuse ni pour avoir avec l'estime du monde, qu'elle avait tant d'autres, celle du roi même; ni pour avoir l'autre part à la confiance de Philippe[1], et des deux princesses qui ont fait successivement avec lui la seconde lumière[2] de la cour de Philippe, dis-je, ce grand prince, que ni sa naissance, ni sa valeur, ni la victoire elle-même, quoiqu'elle se donne à lui avec tous ses avantages, ne peuvent enfler[3], et de ces deux grandes princesses, dont on ne peut nommer l'une sans douleur, ni connaître l'autre sans l'admirer[4]. Mais peut-être que le solide établissement[5] de la famille de notre princesse achevera son bonheur. Non, elle n'était heureuse, ni pour avoir placé auprès d'elle la princesse Anne, sa chère fille et les délices de son cœur, ni pour l'avoir placée dans une maison où tout est grand. Que sert de s'expliquer davantage? On dit tout, quand on prononce seulement le nom de Louis de Bourbon, prince de Condé, et de Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien. Avec un peu plus de vie, elle aurait vu les grands cœurs[6], et le premier des mortels, touché de ce

1. *Philippe* d'Orléans, le frère du roi Monsieur.

2. *Lumière*. Métaphore surtout ecclésiastique. « Ou[i] les docteurs sont appelés dans l'Église sainte les flambeaux de l'Église, » dit Godeau, Vie de saint Paul, 1651.

3. *Enfler*. Métaphore assez en usage au XVIIe siècle. « Ce mot de gloire, dans la bouche de Jésus-Christ, signifie ce que nous appelons *enflure* dans la bouche de l'homme, » dit Bossuet, *Méditations*, I, 2.

4. La princesse Palatine, fille de Charles Ier et de Henriette de France, morte en 1650, a pour sœur Charlotte-Élisabeth de Bavière, fille de l'Électeur Palatin du Rhin, et de la princesse Anne de Gonzague, mariée à Monsieur, duc d'Orléans, en 1671. Elle est célèbre par sa beauté, son esprit, son goût pour les lettres et les arts, et par l'amitié qu'elle inspira à Madame de Sévigné, qui a tracé son portrait (Walckenaer, *Mémoires*, t. I, p. 201).

5. *Établissement*. Sur ce sens du mot, voir Bossuet, *Sermons choisis*, p. 281, l. 2 et 3; dans le *Carême du Louvre*, p. 110, 160, 208, 231, 327.

6. *Les grands dons*. Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Chéruel, t. X, p. 218 : « Rose et par Louis XIV [illegible]

que[1] le monde admire le plus après lui, se plaire[2] à le[3] reconnaître par de dignes distinctions. C'est ce qu'elle devait attendre du mariage de la princesse Anne. Celui de la princesse Bénédicte ne fut guère moins heureux, puisqu'elle épousa Jean Frédéric[4], duc de Brunswick et

pour parvenir à donner un état à ses enfants, » lorsqu'il voulut « les tirer de leur néant propre et de l'obscurité secrète dans laquelle ils avaient été élevés. » Louise-Françoise de Bourbon, dite Mlle de Nantes, fut le premier de ses enfants naturels que le roi maria, et les mémoires du temps laissent voir que ce fut pour lui une grande préoccupation. Dès les premiers mois de janvier 1685, on la produisait en public (Dangeau, 26 janvier et 16 mai 1685); et quoiqu'elle n'eût pas encore douze ans, on se hâta de conclure son mariage avec Louis III de Bourbon-Condé, dont la famille fut largement indemnisée de cette complaisance. « Outre sa dot, ses pierreries et ses pensions, dit Saint-Simon, M. son mari eut les survivances de l'office de Grand-maître de France et du gouvernement de Bourgogne, une forte pension, et toutes les entrées [chez le roi] même celle d'après le souper. » Dangeau et le marquis de Sourches donnent le montant de la dot : « un million d'argent comptant; » — la valeur des pierreries (une parure de perles et de diamants, et une de diamants et d'émeraudes) : « 100000 écus; » pour le moins; — le chiffre de sa pension : « 100000 francs. » Le mari reçut aussi une pension de 100000 livres (Dangeau dit 90000). — Il y eut pour le mariage des « magnificences extraordinaires » dont on peut voir le long récit dans le *Mercure* d'août 1685 (p. 207-287) ou dans la *Gazette de France* du 28 juillet (p. 441-452). Et cependant, malgré les « grands dons », Mme de Montespan craignit bien que, le mariage n'ayant été qu'une pure cérémonie, vu l'âge des deux enfants, la maison de Condé ne trouvât, le temps venant à changer, un prétexte pour le rompre. » *Mémoires de Sourches*, t. I, p. 280.

1. *Touché de ce que....* Le sens de cette phrase paraît être : « plein d'estime pour le grand homme (Condé) que le monde admire le plus après lui, se plaire à reconnaître, par de dignes distinctions, que Condé est ce que le monde, avec raison, admire le plus après lui. » — *Ce que, ce qui* s'appliquent souvent à des *personnes* dans la langue du XVIIe siècle : « *Ce qui* était en carrosse avec eux..., *ce qui* n'avait pas été tué ou blessé. » La Rochefoucauld, II, 171, 203 (*Grands écrivains*). « Combler (de présents) *ce que* l'on aime et le rendre heureux. » La Bruyère. « Epouser *ce qu'il* hait et punir *ce qu'il* aime. » Racine, *Andromaque*.

2. *Elle aurait vu les grands dons, et le premier des mortels... se plaire.* Anacoluthe fréquente dans la langue du XVIIe siècle : « Il vint me trouver de la part de la Reine pour m'apprendre *sa liaison* avec M. le Grand *et qu'elle lui avait promis* que je serais de ses amis. » La Rochefoucauld. « Je vous remercie *de votre souvenir et de jouer* au mail. » Sévigné, II, 166 (*Grands écrivains*). Voy. Brachet et Dussouchet, *Gramm. française, cours sup.*, § 807.

3. *Le.* Voir un emploi analogue du pronom *en*, p. 422.

4. Duc de Brunswick-Lunebourg et électeur de Hanovre de 1665 à 1679.

de Hanovre, souverain puissant, qui avait joint le savoir avec la valeur, la religion catholique avec les vertus de sa maison, et pour comble de gloire à notre princesse, le service de l'Eglise avec les intérêts de la France. Tout était grand dans sa famille; et la princesse Marie[2], sa fille, n'aurait eu à désirer sur la terre qu'une vie plus longue. Que s'il fallait, avec tant d'éclat, la tranquillité et la douceur, elle trouvait dans[3] un prince, aussi grand d'ailleurs que celui qui honore cette audience, avec les grandes[4] qualités, celles qui pouvaient contenter[5] sa délicatesse[6]; et dans la Duchesse sa chère fille, un naturel tel qu'il le fallait à un cœur comme le sien, un

1 *Comble de gloire à notre princesse.* « La bonne » princesse avait une *vraie* et *solide* piété et un *parfait* détachement » Bossuet. « C'est à ce dernier caractère qu'il faut reconnaître » *Sermons*, V. « Spectacle auquel nos têtes basses et glorieuses » *Oraison funèbre de Henriette d'Angleterre*. « Sa vie entière » *Discours sur l'histoire universelle*, IX. *De la religion*. « Le fondement de la religion » *Sermon sur l'existence de Dieu*. Très à propos dans Bossuet « quel *secret* et quelle *transparence* » *Sermons*. « Le *Livre de vie* » *Oraison funèbre de Henriette d'Angleterre*. « Tout de cette nature » *Histoire des Variations*, I. « Et plus tard, » 352 [illegible]

2 Des nombreux enfants de la princesse Sophie, électrice de Hanovre, et du prince Joseph, l'empereur Joseph II, [illegible] Bossuet [illegible] 352 [illegible]

3 Expression vicieuse que Bossuet a souvent employée à l'essentiel. « Dans un Sauveur » tout après et tout changé dans le commencement. Tout est de soi-même avant et de soi-même après bas et honteux, d'injustices, de rapines, de violences. » « Il secourait les misérables, par un pur motif de miséricorde, sans aucun égard à leur mérite. » « Il est impossible que les gens qui sont en faveur tirent de ceux qui dépendent de leur crédit tout ce qu'ils veulent. Devant les premiers et le souverain, ils cessent d'être les autres. » « Souvent il est gêné par une espèce de honte ou d'embarras de la foule et de toutes les plus petites choses. » [illegible] Bossuet. « Il est avant, mon fils, de bonne heure accessible de tout ce qui peut être, sa plus grande faiblesse a toujours été en espoir. » « Il est tout à fait vrai que ne sois je ne sais combien le verrous, avec quelque de ses [illegible] peut au vingt servir à la fois sa femme et ses enfants n'osèrent pas même entrer dans sa chambre quand ne leur [illegible] par Sa de beauté, *Essais*, IX.

5 « Personne ne connaît les désirs et de tous sortes de sports. » Quand il [illegible] fait plaire jamais, avec tant de discernement, [illegible] de grâce de pouvoir se, [illegible] dit d'art cette connaissance [illegible] Sainte-Beuve.

6 *Délicatesse* d'esprit de goût intellectuels, non de cœur

esprit qui se fait sentir sans vouloir briller, une vertu qui devait bientôt forcer l'estime du monde, et, comme une vive lumière, percer tout à coup, avec un grand éclat, un beau mais sombre nuage[1]. Cette alliance fortunée[2] lui donnait une perpétuelle et étroite liaison avec le prince qui de tout temps avait le plus ravi[3] son estime ; prince qu'on admire autant dans la paix que dans la guerre, en qui[4] l'univers attentif ne voit plus rien à désirer, et s'étonne de trouver enfin toutes les vertus en un seul homme. Que fallait-il davantage, et que manquait-il au bonheur de notre princesse ? Dieu, qu'elle avait connu ; et tout avec lui. Une fois[5] elle lui avait rendu son cœur. Les douceurs[6] célestes, qu'elle avait goûtées sous les ailes[7] de sainte Fare, étaient revenues dans[8] son esprit. Retirée à la campagne, séquestrée[9] du monde, elle s'oc-

1. *Nuage.* [illegible] était [illegible] également [illegible], vertueuse [illegible] plus [illegible].

2. *Fortunée.* « On [illegible] rarement [illegible] prose [illegible] 164[illegible] en vers il est quelquefois plus [illegible] qu'*heureux*. » Et Ménage, au contraire, en [illegible] *Observations* [illegible] II, [illegible] usage [illegible] le style [illegible] *fortunée* [illegible] *fortunée* [illegible] La Fontaine, *Fables* XII, XXV. Le [illegible] Racine [illegible].

3. *Ravi son estime.* [illegible] pas [illegible] Les sens [illegible]

4. *En qui.* Voir ci-dessus, p. 185, n. 8.

5. *Une fois* [illegible] quand elle [illegible] année [illegible], durant la Fronde.

6. *Douceurs.* [illegible] très usité au XVIIe siècle [illegible] *douceurs* [illegible] *Polyeucte* IV, 2. « De ses yeux [illegible] *douceurs* » Racine, *Britannicus* II, 2 [illegible] 18[illegible].

7. Sur cette expression prise du Ps. XC, 4, voir De La Broise, *Bossuet et la Bible* [illegible] *Pénitence*.

8. [illegible] *revenues dans son esprit* [illegible]

9. [illegible] *séquestrée* [illegible]

eupa trois ans entiers à régler[1] sa conscience et ses affaires. Une union, qu'elle retira du duché de Bethelois[2], servit à multiplier ses bonnes œuvres; et la première fut d'acquitter ce qu'elle devait, avec une scrupuleuse régularité, sans se permettre ces compositions[3] si adroitement colorées, qui souvent ne sont qu'une injustice couverte d'un nom spécieux. Est-ce donc ici cet heureux retour que je vous promets de pas si longtemps? Non, Messieurs, vous ne verrez encore à cette fois[4] qu'un plus déplorable éloignement. Ni les conseils[5] de la Providence, ni l'état de la princesse ne permettaient qu'elle partageât tant soit peu son cœur: une âme comme la sienne ne souffre point de tels partages; et il fallait ou tout à fait rompre, ou se rengager[7] tout à fait avec le monde. Les affaires l'y rappelèrent; sa piété s'y dissipa encore une fois, elle éprouva[8] que Jésus-Christ n'a pas dit en vain[9] *Finul*

Bet a l'Ind bot — c Bossuet — 5. Voir nos *Sermons chois sis de*
Sermon pour la retour d'une pos — *Bossuet* | 362 | 2.
laurait to a ordine, Dolj « Dieu — 4 *Compos l'ons* — trons et ons
sans *pas* ce [illegible] que — en 10 vers « En vers on *compose*
tion Par composits a fait — re
vos bons « *Bet a l'Ind* le 9 M.
5 *A cett fas* [illegible] comme fre
[illegible] autre siècle « la [illegible] s
les emporte et seuls « *cette fois*
Ils ne connaissent plus [illegible] re
« vous » Racine, *Phèdre* V 6.
« *Couvert* » II, 302, n. 2.
7 *Rengager* « *se rengager*
ou encore « mettre quelqu'un dans la né-
cessité de [illegible] » Voltaire, [illegible]
« Le [illegible] et Rochelle ne se
sont pas guère aujourd'hui que
dans [illegible] sens [illegible]
8 *Eprouver que* l'expression
est [illegible] « Il
veut bien, [illegible] j'éprouve que
la philosophie fait [illegible] merveilleux
[illegible] que contre les maux passés » La
Roche-Guilhen, III 151 *Instructions*
aux « [illegible] aurait pour *éprouver*
souvent que l'espérance qu'il cher-
chait était [illegible] plus » Le
Beuvrier I 118 *ibid.*)
9 Le sens [illegible] de *en vain*

novissima hominis illius pejora prioribus[1]. « L'état de l'homme qui retombe devient pire que le premier. » Tremblez, âmes réconciliées[2], qui renoncez si souvent à la grace de la pénitence, tremblez, puisque chaque chute creuse sous vos pas de nouveaux abîmes, tremblez enfin au terrible exemple de la princesse Palatine. A ce coup[3] le Saint Esprit irrité se retire, les ténèbres s'épaississent, la foi s'éteint. Un saint abbé[4] dont la doctrine[5] et la vie sont un ornement[6] de notre siècle, ravi[7] d'une conversion aussi admirable et aussi parfaite que celle de notre princesse, lui ordonna de l'écrire pour l'édification de l'Église. Elle commence ce récit en confessant son erreur. Vous, Seigneur, dont la bonté infinie n'a rien donné aux hommes de plus efficace pour effacer leurs péchés, que la grace de les reconnaître,

n'est pas ici *inutilement*, [illegible] pu alla faire plusieurs retraites [illegible] dans son monastère [illegible] *fils de la Duchesse d'Orléans* [illegible] « Les [illegible] *Doctrine* [illegible] l'ensemble d'opinions particulières à un professeur ou à un auteur et enseigné par lui à ses élèves, par l'autre à ses lecteurs. Il signifie seulement le *savoir* [illegible] « Quantité de personnes célèbres par leur [illegible] *Doctrine* [illegible] de *Pharès* [illegible] *doctrine* [illegible] *doctrine* [illegible] 1694 [illegible] p. 549, n. 1 [illegible] n. 1.

6. *Ornement* [illegible] les affaires des grands hommes [illegible] dit saint Augustin [illegible] *orner* le siècle présent [illegible] *Or fuit le Grand* [illegible]

7. *Ravi* [illegible] « [illegible] passions et particulier [illegible] de la [illegible] p. 555, n. 3, [illegible] « quelques-uns, des passions médiocres. Si vous faites cela, j'en serai *ravi*, c'est-à-

receve2 l'humble confession de vostre servante ; et e
memoire d'un tel sacrifice[1], s'il luy reste quelque chose à
expier apres une si longue pénitence, faites-luy sentir
aujourd'huy vos miséricordes[2]. Elle confesse donc, Chré
tiens, qu'elle avait tellement perdu les lumieres de la foi
que lorsqu'on parlait serieusement des mysteres de la
religion, elle avait peine à retenir ce ris[3] dedaigneux
qui excitent les personnes simples, lorsqu'on leur veut
croire des[4] choses impossibles : « Et, poursuit-elle, c'est
été pour moi le plus grand de tous les miracles, que de
me faire croire fermement le christianisme. » Que n'eût-
elle pas donné pour obtenir ce miracle ? Mais l'heure
marquée par la divine Providence n'était pas encore
venue. C'était le temps où elle devait être livrée à elle-
même, pour mieux sentir dans la suite la merveilleuse
victoire de la grace. Ainsi elle gémissait dans son incré
dulité, qu'elle n'avait pas la force de vaincre. Peu s'en
faut qu'elle ne s'emporte jusqu'à la derision, qui est
comme l'excès et comme le triomphe de l'orgueil ; et qu'elle
ne se trouve parmi ces moqueurs dont le jugement e

---

dire j'en sens *autant* » C'est ce
cas p 58

1 *Sacrifice* Voir plus haut,
p 30, l 6

2 *Miséricordes* Voir sur la
prononciation des mots à trois
syllabes qui au XVIe siècle, et parfois
encore aujourd'hui encore, se prononcent à deux syllabes p 180,
l 10 notre et les *Sermons*
choisis, p 78, l 4 et p 107,
212, 514, 515, 524, 106 et de
La Bruyère p 55, l 2, et p 55,
188, 538 note 4 Littré donne
le pluriel de ce mot *miséricordes*
après avoir cité quelques textes qui
prêtent à cette règle « *Miséricordes* est aussi pluriel dans
miséricordes qui sont entre
les » Sermons sur la Divinité de
J C 3e Nov 1730, Nouveaux
Elevations, XV, 1 « Dieu
exerçait ses *miséricordes* »
Luc, I, 72-73

3 *Ris* sans doute d'usage au
XVIe siècle « *Rire*, dit le *Dictionnaire* de Furetière, fait au
gerfus substantif masculin
Furetière ne emploie jamais et
se sert toujours de *ris* « Son
« ris » La Fontaine « I 350, 3
Femmes savantes

4 La syntaxe exige le re
Cela appliquer aux XVIe et XVIIe
descendants, mais avec la re
strictions que le bon usage
ne s'agissait pas de *la religion*
Ainsi « Tout le monde sait ce
à croire la petite, je crois
autre » Sevigné V 368, 2
femmes savantes Il le *Lexique*
de la prose additions

si proche, » selon la parole du Sage : *Parata sunt derisoribus judicia*[1].

Déplorable aveuglement! Dieu a fait[2] un ouvrage[3] au milieu de nous, qui, détaché[4] de toute autre cause, et ne tenant qu'à lui seul[5], remplit tous les temps et tous les lieux, et porte par toute la terre avec l'impression[6] de sa main le caractère de son autorité : c'est Jésus-Christ et son Église[7]. Il a mis dans cette Église une autorité, seule capable d'abaisser l'orgueil et de relever la simplicité, et qui, également propre[8] aux savants et aux igno-

1 *Prov.*, XIX, 29.

2 *Fait*. Pour le remploi du mot *faire* et, 3.5. n. 3.

3 *Ouvrage*. Cet le sens d'*œuvre* résultant d'un labeur. « Ce qui est produit par l'univers, ce qui reste après son travail, son œuvre. Dieu a fait un bel univers. Voir le Père Senne, *Œuvres*, t. II, n. 2.

4 *Détaché de*. L'appui et le fondement ou du moins les *détachés* [illegible] ne peuvent pas subsister une place forte. Le *Dictionnaire de Furetière* [illegible] d'une manière acceptation [illegible] vraie voisine [illegible] exclusif. Encore a-t-elle [illegible] ce. « Il faut détacher [illegible] cette question de toutes les circonstances particulières. *Détacher* : Il faut que vous vous dépouilliez dans cette affaire, vous verrez que vous avez [illegible].

« *La vue* [illegible] bien.

5 *L'impression*, l'empreinte. « Quand je considère l'impression que la Bourgogne fait vers la rive droite » Montaigne dit [illegible] « Il n'y a que sang, les corps qui puisse graver et faire impression dessous le diamant. » L'Académie [illegible] cette acception [illegible] que [illegible] « Il faut [illegible] sur cuivre avant [illegible] pour [illegible] la cire [illegible] mère, comme je [illegible] recevoir les *impressions* de cette [illegible] de plus que cette âme vraiment chrétienne [illegible] avec les derniers soupirs. » *Or fun d'Henriette d'Angleterre*. « Dans ce renouvellement de la terre [illegible] il doit graver une *impression* éternelle de la vengeance divine. » *Il est une autorité*, II, 1. Le sens passe peu à peu aux grands écrivains du XVIIe siècle. *Lettre* de cette [illegible] exemple à rapprocher de Pascal [illegible] Soit que [illegible] des sens [illegible] [illegible] [illegible] quelque autre *impression* » *Or fun de Montmorency*. Et Corneille, *Office de la Vierge* : « Dans la grandeur de vos ouvrages, je vois l'impression de toutes vos bontés. »

6 *Jésus-Christ et son Église*. Voir les sermons sur « *Le comte de la Rochefoucauld, sur ses effets d'après sa mort* » le 1er [illegible] 1681, sur *Pour le 1er jour* 1681. Sermons, t. [illegible] p. 521 [illegible].

8 *Propre* appropriée [illegible] convenable à [illegible] ou [illegible] que [illegible] pour le [illegible] « il ne faudrait [illegible] [illegible] autre [illegible] savoir [illegible] [illegible] *propre* [illegible] Imitation, *Maximes*, II, 2. « Toute sorte de conversation n'est pas également propre à toute sorte d'esprits. » La Bruyère [illegible] II, 293 *Grands et peuple*. « L'âme cherche les [illegible] qui lui sont propres. » Et [illegible] avant lui [illegible] plus propre que vous à [illegible] *Duc et Académie*. « Un habit qui

de Hanovre, souverain puissant, qui avait joint le savoir avec la valeur, la religion catholique avec les vertus de sa maison, et pour comble de joie à[1] notre princesse, le service de l'Empire avec les intérêts de la France. Tout était grand dans sa famille; et la princesse Marie[2], sa fille, n'aurait eu à désirer sur la terre qu'une vie plus longue. Que s'il fallait, avec tant d'éclat, la tranquillité et la douceur, elle trouvait dans[3] un prince, aussi grand d'ailleurs que celui qui honore cette audience, avec les grandes[4] qualités, celles qui pouvaient contenter[5] sa délicatesse[6]; et dans la Duchesse sa chère fille, un naturel tel qu'il le fallait à un cœur comme le sien, un

1. *Comble de joie à notre princesse.* « La [illegible] prince était [illegible] et [illegible] hauts [illegible] passant [illegible] Corneille, *Clitandre*, [illegible] 1527. « [illegible] humains [illegible] *Bérénice* [illegible] *Fables*, t. IX [illegible] *de la* [illegible] *douceur* et quelle *tranquillité* [illegible] Sermon sur la *Loi de Dieu* [illegible] *Histoire des Variations*, [illegible] plus haut, [illegible] 195.

2. [illegible] le prince [illegible] l'empereur Léopold [illegible]

3. *Dans* [illegible] plus haut, p. 362 [illegible]

4. Expression [illegible] Saint-Simon [illegible] personne [illegible] dans le commerce, tant est [illegible] *sordide avarice*, et de ménages bas et honteux, d'injustices, de rapines, de violences. [illegible] le plus [illegible] haut homme, [illegible] le marquis [illegible] le [illegible] les gens qui sont en faveur, [illegible] de ceux qui dépendent de lui, il tremble devant les premiers et persécute sans cesse les [illegible] Sourse [illegible] par une espèce de fureur qui tient tout de la folie [illegible] ce sont les plus petites choses [illegible] Il est [illegible] au-dessus de tout ce qu'[illegible] sa plus grande dépense a toujours été en espions, [illegible] sans combien de verrous, avec quelque [illegible] ses [illegible] huit ou vingt secrétaires [illegible] sa femme et ses enfants n'osent pas même entrer dans sa chambre [illegible] Sainte-Beuve, *Lundis*, t. IX.

5. Personne n'a eu plus d'esprit et de toutes sortes d'esprits. [illegible] avec tant de discernement, de grâces, de grandesse, de politesse, [illegible] comme le source [illegible] Saint-Simon.

6. *Délicatesse*, esprit de goût [illegible]

faibles et présomptueux, ils ne craignaient d'être instruits! Car pensent-ils avoir mieux vu les difficultés à cause qu'[1] ils y succombent, et que les autres, qui les ont vues, les ont méprisées? Ils n'ont rien vu, ils n'entendent[2] rien; ils n'ont pas même de quoi établir le néant auquel ils espèrent[3] après cette vie; et ce misérable partage[4] ne leur est pas assuré. Ils ne savent s'ils trouveront un Dieu propice ou un Dieu contraire. S'ils le font égal[5] au vice et à la vertu, quelle idole[6]! Que s'il ne

1. *A cause que.* Locution souvent [illegible], comme on sait, de certains écrivains du XVIIe siècle (Pascal, Bossuet, La Bruyère, et quelques [illegible]) [illegible] à *parce que.* [illegible] *de Bossuet sur l'Impénitence finale* (1662. *Serm. choisis*, édit. [illegible] [illegible], p. 214). Notons cependant que [illegible] *à cause que* [illegible] dans ses vers, [illegible] dans sa prose [illegible] plus [illegible] dans ses [illegible] dans ses vers [illegible] que [illegible] exemples [illegible] Bochet [illegible] *Remarques* [illegible]: « Il vaut mieux se servir de *parce que* » [illegible] le *Dictionnaire de Furetière* (éd. de 1727).

2. *Entendent* [illegible] comprennent. Fréquent au XVIIe siècle et en particulier chez Bossuet; voir *Serm. choisis*, éd. [illegible], p. 133, 139, 332, 351, 380, 427: « J'*entends* et Dieu *entend*. Dieu [illegible] ce qu'il est; j'*entends* que [illegible] » (*Connaissance de Dieu et de soi-même*, IV, 8). Cf. Racine, *Iphigénie*, II, [illegible]: « Vous m'*entendez* assez si vous voulez m'*entendre*. »

3. *Auquel ils espèrent.* « Nous [illegible] plus au néant » [illegible] de 1662 *sur les [illegible]* [illegible] *pour être heureux.* Cf. plus haut, p. 301, [illegible] 5. Bossuet [illegible]: « Entrons au détail de ce sujet important » [illegible] Chassang, *Grammaire française*, p. 435). Cf. aussi Brachet et Dussouchet, *Grammaire franç. Cours supérieur*, p. 426. [illegible] emploi de *à* pour *dans* [illegible] *espérer* est [illegible] (Bossuet) [illegible] XVIIe siècle [illegible] d'espérer au changement de [illegible] » (Sévigné, 29 [illegible] 168[illegible]). « J'espère aux bontés [illegible] pour moi » (Molière, *Tartufe*, II, 4). « Les faux prophètes espèrent encore au Sauveur » (Racine, *Notes pour l'histoire de Port-Royal*). Cependant le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 ne donne pas cette construction et Furetière ne donne que cette locution: « Espérer au temps. »

4. *Partage.* Cf. supra, p. 311, n. 7.

5. *Égal à* dans le sens d'*indifférent pour* [illegible] rare [illegible] dans une [illegible] Sermon sur la Justice, 1666 [illegible] « Un roi [illegible] qui [illegible] autres [illegible] égal [illegible] Corneille, *Horace*, [illegible] « égale à tous les deux partis » [illegible] *Nicomède*, III, [illegible] égale entre nous deux. »

[illegible] *idole* [illegible] au XVIIe siècle [illegible] quoique [illegible] *Plût à Dieu* [illegible] est [illegible] qui [illegible] (*Oraison funèbre de* [illegible]) [illegible] remplit les trônes des deux Romes? Que

cupa trois ans entiers à régler[1] sa conscience et ses affaires. Un million, qu'elle retira du duché de Rethelois[2], servit à multiplier ses bonnes œuvres, et la première fut d'acquitter ce qu'elle devait, avec une scrupuleuse régularité, sans se permettre ces compositions[3] si adroitement colorées, qui souvent ne sont qu'une injustice couverte d'un nom spécieux. Est-ce donc ici cet heureux retour que je vous promets depuis si longtemps[4]? Non, Messieurs, vous ne verrez encore à cette fois[5] qu'un plus déplorable éloignement. Ni les conseils[6] de la Providence, ni l'état de la princesse ne permettaient qu'elle partageât tant soit peu son cœur : une âme comme la sienne ne souffre point de tels partages; et il fallait ou tout à fait rompre, ou se rengager[7] tout à fait avec le monde. Les affaires l'y rappelèrent, sa piété s'y fixa encore une fois, elle éprouva[8] que Jésus-Christ n'a pas dit en vain[9] : *Tunc*

1. *Pour régler*, etc. Cf. Bossuet, *Sermon pour la vêture d'une postulante bernardine* : « Elle avait ses exercices ordinaires, auxquels elle joignait quelques pieuses lectures et beaucoup d'affaires. » Et ailleurs : « *Extraordinaires* Voyez *Sermons* VI, 3. « Sa piété, toute à Dieu et vouée à une rigoureuse solitude. »

2. *Le duché de Rethelois*. « Mais cette humble et heureuse vertu de reprocher à l'apôtre sous l'acheteur d'un vêtement que des nous désespérons fort différent. Ainsi, dans *Hatez-vous* [...] » L'empereur Alexandre *fit flairer* [...] *arix* et la Grèce, [...] » Bossuet, *Panégyrique de saint Paul* : « [...] *remplissant* [...] *de sa vertu, et la Thessalie* [...] Voyez [...], Jacquinet, *Des transformations* [...]

3. *Les compositions*. « Ce fut encore [...] à une certaine [...] dans le partage [...] de la succession paternelle [...] Bossuet, *Sermon sur la profession de Mme de la Vallière*. « Encore en comparaison. *Par comparaison* [...] du temps. » *Bref de* [...] » *A la fois* [...] que [...] siècle. « La [...] les emportent [...] *à cette fois* [...] Les [...] à la voix. » Racine, *Phèdre*, V, [...]

4. *Toujours*, [...] p. 702, n. 2.

5. *Rengager et se rengager* [...] ont été très fort mêlés dans [...] par des [...] du XVIe siècle [...] de l'un à l'autre. [...] sent [...] que [...] dans [...] sens [...]

6. *Ni les conseils*. Exemples [...] peuvent être [...] « [...] longtemps que j'éprouve [...] plus [...] que [...] Rochefoucauld, [...] *dans* [...] souvent que l'expression [...] chut, c'est [...] » La Bruyère, I, 118, *ibid.*

7. Le sens précis de *en vain* [...]

novissima hominis illius pejora prioribus[1] : « L'état de l'homme qui retombe devient pire que le premier. » Tremblez, âmes réconciliées[2], qui renoncez si souvent à la grâce de la pénitence; tremblez, puisque chaque chute creuse sous vos pas de nouveaux abîmes; tremblez enfin au terrible exemple de la princesse Palatine. A ce coup[3] le Saint Esprit irrité se retire, les ténèbres s'épaississent, la foi s'éteint. Un saint abbé[4] dont la doctrine[5] et la vie sont un ornement[6] de notre siècle, ravi d'une conversion aussi admirable et aussi parfaite que celle de notre princesse, lui ordonna de écrire pour l'édification de l'Église. Elle commence ce récit en confessant son erreur. Vous, Seigneur, dont la bonté infinie n'a rien donné aux hommes de plus efficace pour effacer leurs péchés, que la grâce de les reconnaître,

n'est pas *autrement*, comme on a pu la faire plusieurs reprises dans cette phrase de Bossuet (*Oraison funèbre de la Duchesse d'Orléans*) « Les princes et les peuples s'assemblent en vain, » mais *cependant* sans que cela soit vérifié par les faits contenus dans cet exemple de Bossuet funèbre Bossuet. « Lors d'un retard qui ne *manquent* les hommes par les artifices de leurs ancêtres » (*Esprit des Lois*, I, 62). Ces deux cas diffèrent.

1 *Premiers* Luc XI 26.

2 *Réconciliées* « Qu'il se réconcilie avec Dieu pour être demander pardon à Dieu de ses péchés et recherches grâce par le moyen des sacrements » Bossuet, *Méditations sur l'Évangile*, 169e.

3 *A ce coup* Voltaire exprime, très ainsi « avec sens » « Il faut avouer que ces hommes pris à ce coup » *Siècle de Louis XV*, par de Daubray Elle [illegible] ervée au XVIIe siècle par Michaud, Guizot, Villemain, Cousin, Jouffroy, etc.

4 *Abbé* Armand Jean Le Bouthillier de Rancé (1626-1700), abbé de la Trappe était ami de Bossuet

5 *Doctrine* « Ce siècle [illegible] il lui semble [illegible] plutôt [illegible] à son profession [illegible] à tout autre, et [illegible] enseigne par [illegible] ses élèves, par toute [illegible] ses lecteurs [illegible] également [illegible] *saine doctrine* » Quantité [illegible] pesées [illegible] par lui et par [illegible] *doctrine* » [illegible] « Père de *Rancé* » [illegible] [illegible] bénédictin [illegible] *Rancé*, *Traité de la sainteté* [illegible] [illegible] de *doctrine* » [illegible] [illegible] Rancé et le Tourneux [illegible] « La Bruyère, p. 349, n. 1, 1820, [illegible] 351 [illegible] t.

6 *Ornement* « Parmi les faits les grands hommes [illegible] sont [illegible] ornement » [illegible] siècle présent » *Oraison funèbre*

7 *Rare* Saint [illegible], [illegible] Pascal [illegible] non seulement « les grandes passions, et parti [illegible] est [illegible] pour [illegible] la [illegible] conversion » c'est un cas, et [illegible] « sans erreur » « et [illegible] les passions modérées. Si vous faites cela, j'en serai ravi, c'est-à-

recevez l'humble confession de votre servante; et ne
me prive d'un tel sacrifice[1], s'il lui reste quelque chose à
expier après une si longue pénitence. Faites-lui sentir
aujourd'hui vos miséricordes[2]. Elle confesse donc, Chré-
tiens, qu'elle avait tellement perdu les lumières de la foi,
que lorsqu'on parlait sérieusement des mystères de la
religion, elle avait peine à retenir ce ris[3] dédaigneux
qu'excitent les personnes simples, lorsqu'on leur voit
croire des[4] choses impossibles : « et, poursuit-elle, c'était
être pour moi le plus grand de tous les miracles, que de
me faire croire fermement le christianisme. » Que n'eut-
elle pas donné pour obtenir ce miracle[5]! Mais l'heure
marquée par la divine Providence n'était pas encore
venue. C'était le temps où elle devait être livrée à elle-
même, pour mieux sentir dans la suite la merveilleuse
victoire de la grâce. Ainsi elle gémissait dans son incré-
dulité, qu'elle n'avait pas la force de vaincre. Peu s'en
faut qu'elle ne se emporte jusqu'à la dérision, qui est le
dernier excès et comme le triomphe de l'orgueil, à tel qu'elle
ce semble trouve parmi ces moqueurs dont le jugement est

---

ore j'en serai *content* » C'est le
cas d'insulter, p. 338.

1. *Sacrifice*. Var. pas lor,
p. 761, n. 6.

2. *Miséricordes*. Var. sur
pour insulter à ces noms abstraits
lesquels on avait accoutumé de par-
ler en ces temps-là. Bossuet, p. 190
n. 10, a mis également *Seigneur*
aussi, p. 70, n. 4, p. 100,
212, 314, 315, 321, 406, et de
La Bruyère, p. 57, 2, n., p. 27,
288, 358, 466. Aujourd'hui, pour
le pluriel, on emploie *miséricorde* le
plus souvent, et ces textes autres
prouvent que, si *Miséricordes*
était *vieux*, il était *noble*. *Droit*
mêlé peut avoir « des
misères ». Les « Sentiments de Bruni à de
Jésus » [illegible] exemple des

---

topes, *Élévations*, XI, 4 : « Ils
exerçaient ses *miséricordes* »
Luc, I, 72-73.

3. *Ris*, était d'usage, comme
vous ce « Rire, dut le Dr
son de foudre » (Boil., est
parfois substantif masculin
Pruy ne le croyait jamais
s'il n'y prêtait de
au [illegible]
formes critiques.

4. La construction
était [illegible]
ces [illegible]
sentiment [illegible]
se saisissant [illegible]
Ainsi « Tout le monde sait
vraies et [illegible] je crains
guerre » Segrais, V, 308. 3
formes critiques, II. « Le roi
de [illegible]

si proche, » selon la parole du Sage : *Parata sunt derisoribus judicia*[1].

Deplorable aveuglement! Dieu a fait[2] un ouvrage[3] au milieu de nous, qui, detache[4] de toute autre cause, et ne tenant qu'à lui seul[5], remplit tous les temps et tous les lieux, et porte par toute la terre avec l'impression[6] de sa main le caractere de son autorité : c'est Jesus-Christ et son Église[7]. Il a mis dans cette Église une autorité, seule capable d'abaisser l'orgueil et de relever la simplicité, et qui, également propre[8] aux savants et aux igno-

1. *Prov.*, XIX, 29.

2. *Fait.* Pour cet emploi du mot *faire* et plusieurs autres semblables, voyez ci-dessus, p. 165, note 2.

3. *Ouvrage*, avec le sens d'*œuvre*, résultat d'un travail : « Ce qui est produit par un ouvrier et ce qui reste après son travail. » (Acad. 1694.) Voyez ci-dessus, p. 165, note 2.

4. *Detaché de*, indépendant de. Comme nous avons vu plus haut *detaches* qu'il ne tient pas au reste du monde, et plus loin *detachée* de toutes les circonstances particulières, Bossuet veut dire que vous avez dans cette affaire et vous voyez que vous avez tort.

5. *Lui seul*, Dieu.

6. *L'impression*, l'empreinte. « Quand je considere l'*impression* que la Providence fait sur la rive droite » (Montaigne, dans Littré). « Il n'y a que le temps et le cours qui puissent graver et faire l'impression dessus » (d'Aubigné, *Ibidem*). Cette acception est très fréquente chez Bossuet : « Elle fera aussi le procès sur le passé, avant vu exposer la cause et le mérite, comme pour y reconnoître les *impressions* de constance et de piété que cette âme vraiment chrétienne y avoit laissées avec les derniers soupirs » (*Or. fun. d'Henriette d'Angleterre*). « Dans ce nouvel être que reçut de la terre, après le coup, il fera une *impression* de cette sorte de vengeance divine » (*Hist. de nostre temps*). Il faut se garder de prêter aux grands écrivains du XVIIe siècle l'idée exacte et précise que nous attachons aujourd'hui au mot de l'Académie : « Son esprit a tant percé dans ses ouvrages et y a laissé dans les airs quelque chose de son *impression* » (*Or. fun. de Montausier*). Et encore le *Office de la Vierge* : « Dans la grandeur de vos ouvrages je vois l'*impression* de toutes vos bontés. »

7. *Jesus-Christ et son Église*. Voyez les sermons *sur la Divinité de Jesus-Christ*, « Que sur elle la foi de la résurrection de Jésus-Christ, et par elle de l'Église (Sermons choisis, 12e édit., t. II, p. 153 et 167).

8. *Propre*, approprié, convenable à : « Quand on a dit, en général, que la religion est propre à tout le monde, on ne fait rien avancer. Savoir en quoi elle est *propre* » (Pascal, *Pensées*, II, 2, 4). « Tout sorte de conversation n'est pas également propre à toute sorte d'esprits » (La Bruyère, *Des jugements*, 1). « Les grandes maximes de la religion chrétienne sont-elles aussi propres à toutes sortes d'esprits? Et quelle vanité la rend plus propre aux esprits élevés, aux génies sublimes? » (Bossuet, *Discours à l'Académie*). « Il était qui

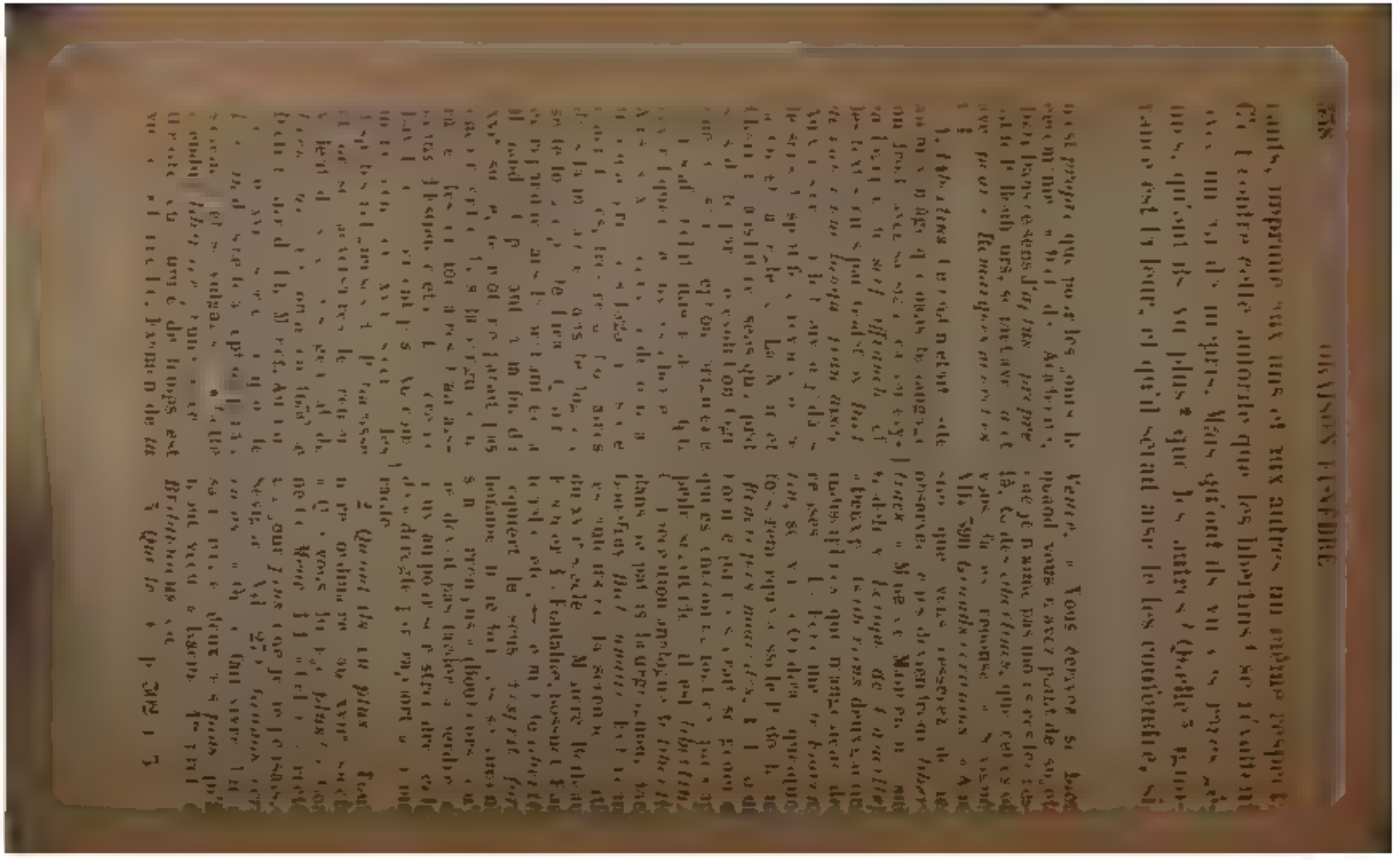

faibles et présomptueux, ils ne craignaient d'être instruits! Car pensent-ils avoir mieux vu les difficultés à cause qu'[1]ils y succombent, et que les autres, qui les ont vues, les ont méprisées? Ils n'ont rien vu, ils n'entendent[2] rien; ils n'ont pas même de quoi établir le néant auquel ils espèrent[3] après cette vie; et ce misérable partage[4] ne leur est pas assuré. Ils ne savent s'ils trouveront un Dieu propice ou un Dieu contraire. S'ils le font égal[5] au vice et à la vertu, quelle idole[6]! Que s'il ne

1. *A cause que.* Locution souvent employée, comme on sait, par certains écrivains du XVIIe siècle (Pascal, Bossuet, La Bruyère), et quelques-uns la préféraient à *parce que.* Voir quelques exemples dans le Sermon de Bossuet *sur l'impénitence finale* (1662. *Serm. choisis*, éd. [illegible] Rébelliau, p. 2[illegible]). Notons cependant que [illegible] *à cause que* [illegible] dans ses vers [illegible] dans sa prose [illegible] fois dans sa prose [illegible] dans ses vers [illegible] exemples de La Rochefoucauld (*Lexique*). « Il vaut mieux se servir de *parce que* », dit le *Dictionnaire de Furetière*, éd. de 1727.

2. *Entendent* [illegible] fréquent au XVIIe siècle, et en particulier chez Bossuet (v. *Sermons choisis*, éd. class. Hachette, p. 133, 160, 332, 351, 380, 427 : « *J'entends* et Dieu *entend* [illegible] est *j'entends* [illegible] *entends* que je suis. » *Connaissance de Dieu et de soi-même*, IV, 8. [illegible] Racine, *Iphigénie*, II, 5 : « Vous m'*entendez* assez si vous voulez m'*entendre*. »

3. *Auquel ils espèrent.* « N'espérez plus *au* néant. » Sermon de 1660 *sur les conditions nécessaires pour être heureux.* Cf. plus haut, p. 301, n. 5. Bossuet dit de même : « J'espère *au* [illegible] sujet important. » Dans Chassang, *Grammaire française*, p. 455. Cf. aussi [illegible] Sonnet, *Grammaire française*, cours supérieur, p. 12[illegible]. L'emploi de *à* pour *dans* après *espérer* est d'ailleurs fréquent au XVIIe siècle : « *J'espère au* changement de l'état » (Sévigné, 29 juin 168[illegible]). « [illegible] *aux* [illegible] [illegible] » (Molière, *Tartufe*, II, 4). « Les faux prophètes espéraient encore *au* Seigneur » (Racine, Notes pour l'histoire de *Port-Royal*). Cependant le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 ne donne pas cette construction, et Furetière ne donne que cet exemple : « Espérer *au* temps. »

4. *Partage.* Cf. supra, p. 311, n. 7.

5. *Égal à*, dans le sens de *indifférent pour*, rare. Cf., dans une [illegible] Sermon *sur la Justice* [illegible] [illegible] de *Horace*, I, [illegible] [illegible] III [illegible] *égal entre* nous [illegible]

6. *Idole* [illegible]

dédaigne pas de juger ce qu'il a créé, et encore[1] ce qu'il a créé capable d'un bon et d'un mauvais choix, qui leur dira ou ce qui lui plaît, ou ce qu'il lui plaît[2]? Par où[3] ont-ils deviné que tout ce qu'on pense de ce premier être soit[4] indifférent; et que toutes les religions qu'on voit sur la terre lui soient également bonnes? Parce qu'il y en a de fausses, s'ensuit-il qu'il n'y en ait pas une véritable; ou qu'on ne puisse plus connaître l'ami sincère, parce qu'on est environné de trompeurs? Est-ce peut-être que tous ceux qui errent sont de bonne foi; l'homme ne peut-il pas, selon sa coutume, s'en imposer à lui-même? Mais quel supplice ne méritent pas les obstacles qu'il aura mis par ses préventions[5] à des lumières plus pures[6]? Ou a-t-on pris[7] que la

d'idoles poétiques que d'ombres au lieu d'hommes » *Attila*, I, 2. Cf. La Fontaine, t. VII, p. 131 : *grands corps* ». C'est l'idée d'un mot.

1 *Et encore* : mais » de plus, « peut-être ». Cf. p. 316, et 5, 5 : Tout ne faut-il pas abattre « pour » ouvrir la voie « à la vérité » qui la veut « suivre pas à pas » Sermon *sur l'Honneur du monde* [1662].

2 *Ce qui* : cf. p. 301, n. 4.

3 *Par où* : comment, par quel moyen « Par où trouble-t-il *par ce conseil* son « bonheur *Mithridate* IV, 5 [1673] »

4 *Soit* : subjonctif, parce que dans « je ne sais » il y a une idée de doute : « il n'est pas moins vrai » « Quelle est la cause de ce que les hommes « ne sont pas plus sages » « Sans « il faut » « Bien « si « il faut » « Supposé que » « Sur le mot « *doute des pauvres*, 1661 » « Vous croyez, peut-être, qu'il n'y a rien dans ces plaintes « *fait* « à tenir » et faut » « Sermon « *sur l'Honneur du monde* [1662].

deux enfants » On dirait qu'il eut cessé d'être terrible. « *Or. fun. de Condé* — Cf. les exemples de la *Grammaire française* » Brachet et Dussouchet, § 1048.

5 *Les savent également bonnes* : Cf. I, 107, 250 et p. 463, n. 6 : le sens précis est « à ses yeux, à son « gré » Cf. Bacon, « *Nouvelle Atlantide* » 19-20 : « Goûter sous votre empire, « c'est, pour ainsi dire, régner sur « empire » Le Tasse [1581] « Le Seigneur nous « nous donne les hommes qui lui « de tous ses « sujets et la satisfaction de nous avoir donné « des *grands serviteurs* ».

6 *Lumières* : Sont dans l'erreur. Terme « ordinairement réservé à « l'ange rebelle » Corneille, « Polyeucte » « Ce peut être » « Bossuet, *Hist. de Port-Royal* [Bayle : l'un « et l'autre se trouve sur les *bras* « *de la vérité* errante » on est sûr de retrouver « dans « Bossuet » [Littré].

7 Cf. les thèses de Descartes et de Malebranche sur le rôle de la *volonté* dans l'erreur.

8 Cf. plus haut, p. 308, n. 3.

peine et la récompense ne soient que pour[1] les jugements humains[2]; et qu'il n'y ait pas en Dieu une justice, dont celle qui relut[3] en nous ne soit[4] qu'une étincelle? Que s'il est une telle justice, souveraine et par conséquent inévitable, divine et par conséquent infinie, qui nous dira qu'elle n'agisse jamais selon sa nature, et qu'une justice infinie ne s'exerce pas à la fin par un supplice infini et éternel? Où en sont[5] donc les impies, et quelle assurance[6] ont-ils contre la vengeance éternelle dont on les menace? Au défaut d'un meilleur refuge, iront-ils enfin se plonger dans l'abîme de l'athéisme, et mettront-ils leur repos dans une fureur[7] qui ne trouve presque

1. *N'appartiennent*, « Voir » revoir la note précédente.

2. Les « mérites rendus par » justice humaine.

3. *Relut*. Mot qui semble disparaître du vocabulaire des grands écrivains du XVIIe siècle et qui se retrouve chez Bernardin de Saint-Pierre et chez Delille. Dans les Bibliothèques de Furetière et de Trévoux, édition de 1727-1728, des exemples de Perrot d'Ablancourt et de Patru (1640-1660) et dans celle de Trévoux de 1740-1760 de Bossuet et de Fléchier. Les « mots » qui « sont assez souvent sans usage » sont aussi souvent sans usage dans le « style noble ». « La grande réputation où le fait encore et nous persuade de » admirer » (*Panegyr. sur saint Louis*, 1653). « Les grâces, les beautés qui *relusent* dans les ouvrages de » antiquité méritent la » admiration de » postérité » (*Sermon sur la justice*, 1686).

4. *Ne sont*. Le « qu'il est » qui précède « sans doute » rend cette proposition dépendante « car il n'y a pas de doute pour lesquels » ce point elle est une » étincelle ».

5. *Où en sont donc*. « Voir plus haut, p. 240, n. 8, p. 241, » 1.

6. *Assurance* ne veut pas dire ici *sentiment de confiance*, mais *gage, promesse donnée en vue de* produire confiance. « On n'assura qu'on ne souffrirait », mais « cette *assurance* » fut encore éludée » (La Rochefoucauld, *Mém.*, p. 458, *Grands événements*). « Pour *assurance* de la gageure, » déposa tant » (La Fontaine, *Le Fou et l'Ivrogne*).

7. *Fureur*. Le sens politique de « rage aveugle, » passion » *fureur* est celui pour lequel on peut renvoyer à la 1re édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1694) : « Les excès des tyrans et des gens de cabale sont appelés des *fureurs*. La *fureur* est aussi opposée à douceur. » Bossuet emploie fréquemment le mot dans ce sens : « Voilà par quelle fureur » le monde s'est peu à peu rendu » ; n'est-ce pas une extrême *fureur* ? » « Violent transport de colère » (Littré). Le mot *fureur* se dit aussi, à l'époque, de ce qui est « violent en son » : « Le vent *furieux* de mer, et un » vent impétueux » (Furetière). « Les vents *furieux* purent pousser » nos vaisseaux » (La Rochefoucauld, *Mém.*, p. 458). « Les » vents furieux de la passion » (*Sermon sur la fureur des ennemis* de la foi). « La Bossuet

point de place[1] dans les esprits[2]? Qui leur résoudra ces doutes, puisqu'ils veulent les appeler de ce nom? Leur raison, qu'ils prennent pour guide, ne présente à leur esprit que des conjectures et des embarras. Les absurdités où ils tombent en niant la religion deviennent plus insoutenables que les vérités dont la hauteur les étonne[3]; et pour ne vouloir pas croire des mystères incompréhensibles, ils suivent[5], l'une après l'autre, d'incompréhensibles erreurs[6]. Qu'est-ce donc après tout, Messieurs, qu'est-ce que leur malheureuse incrédulité, sinon une erreur sans fin, une témérité qui hasarde tout, un étourdissement volontaire, et, en un mot, un orgueil qui ne peut souffrir son remède, c'est-à-dire, qui ne peut souffrir une autorité légitime? Ne croyez pas que l'homme ne soit emporté que par l'intempérance des

[illegible]

sens. L'intempérance[1] de l'esprit n'est pas moins flatteuse[2]; comme l'autre, elle se fait des plaisirs cachés, et s'irrite[3] par la défense. Ce superbe[4] croit s'élever au-dessus de tout et au-dessus de lui-même, quand il s'élève, ce lui semble, au-dessus de la religion, qu'il a si longtemps révérée; il se met au rang des gens désabusés; il insulte en son cœur aux[5] faibles esprits, qui ne font que suivre les autres sans rien trouver par eux-mêmes; et devenu le seul objet de ses complaisances[6], il se fait lui-même son Dieu[7].

1. *Intempérance de l'esprit.* « Une *intempérance* ... » [illegible] ... Dict. de l'Acad. ... 1694.

2. [illegible] ... *flatteuse* ... La Fontaine, *Fables* ..., 10.

3. *S'irrite* ... [illegible] ... *Hist. de Port-Royal* ... Dict. de l'Acad. ... 1694.

4. *Ce superbe.* [illegible] ... La Fontaine ...

5. *Insulte ... aux* [illegible]

6. *Complaisances* [illegible]

7. Les principaux passages ... [illegible]

C'est dans cet abîme profond que la princesse Palatine allait se perdre. Il est vrai qu'elle désirait avec ardeur de[1] connaître la vérité. Mais où est la vérité sans la foi, qui lui paraissait impossible, à moins que Dieu l'établît en elle par un miracle? Que lui servait d'avoir conservé la connaissance de la Divinité? Les esprits même les plus déréglés n'en rejettent pas l'idée, pour n'avoir point à se reprocher un aveuglement trop visible. Un Dieu qu'on fait à sa mode, aussi patient, aussi insensible que nos passions le demandent, n'incommode pas. La liberté qu'on se donne de penser tout ce qu'on veut fait qu'on croit respirer un air nouveau[2]. On s'imagine jouir de soi-même et de ses désirs; et, dans[4] le droit qu'on prend acquérir de ne se rien refuser, on croit tenir tous les biens, et on les goûte par avance.

En cet état, Chrétiens, où la foi même est pervertie, c'est-à-dire, où le fondement[5] est renversé, que restait-

---

[1] *Bossuet*, *Sermons choisis*, « Bossuet, » Hachette, p. 31. — [2] p. 32. — [3] « Heureux que Bossuet emploie la vengeance après les vertus et les bonnes pensées! Il est de craindre » d'empêcher » Il peut par nous mêmes nous arracher à la vie (1687). Pour empêcher que les vers ne la dévorent. Bossuet, Lebarq, *Remarques*, t. I, p. xxx.

[3] *Sermons sur l'honneur des pauvres*, p. 370 sqq. (Bossuet, Hachette).

[4] *Dans*. Par suite de la vérité dans le plus haut point (Littré, t. II, p. 2e p. 514, 5e sens, 2e exemple). « *Dans* un vaisseau qui périt, on ne pense qu'à se sauver » (Bossuet, Hachette, p. 31). « Il est à craindre » que vous ne vous abîmiez dans ce précipice, et que » le dernier jugement ne vous prenne

[5] *Le fondement* de la vie chrétienne « De notre céleste édifice

---

[1] *Bossuet*, « de plusieurs » des plus éloquents qui aient jamais prêché sur la terre, » *Sermons choisis*, « Bossuet, » Hachette, p. 31. — [2] « Heureux que Bossuet emploie la vengeance après les vertus et les bonnes pensées! Il est de craindre » d'empêcher » Il peut par nous mêmes nous arracher à la vie (1687). Pour empêcher que les vers ne la dévorent. Bossuet, Lebarq, *Remarques*, t. I, p. xxx.

[3] *Sermons sur l'honneur des pauvres*, p. 370 sqq. (Bossuet, Hachette).

[4] *Dans*. Par suite de la vérité dans le plus haut point (Littré, t. II, p. 2e p. 514, 5e sens, 2e exemple). « *Dans* un vaisseau qui périt, on ne pense qu'à se sauver » (Bossuet, Hachette, p. 31). « Il est à craindre » que vous ne vous abîmiez dans ce précipice, et que » le dernier jugement ne vous prenne

[5] *Le fondement* de la vie chrétienne « De notre céleste édifice

il à notre princesse[1] que restait-il à une âme qui, par un juste jugement de Dieu, était déchue de[1] toutes les grâces, et ne tenait à Jésus-Christ par aucun lien[2] qu'y restait-il, Chrétiens, si ce n'est ce que dit saint Augustin? Il restait la souveraine misère et la souveraine miséricorde : *Restabat magna miseria, et magna misericordia*[2]. Il restait ce secret regard[3] d'une providence miséricordieuse, qui la voulait rappeler des extrémités de la terre, et voici quelle fut la première touche[4]. Prêtez l'oreille, Messieurs; elle a quelque chose de miraculeux. Ce fut un songe admirable, de ceux que Dieu même fait venir du ciel par le ministère des Anges, dont les images sont si nettes et si démêlées[5], où l'on voit je ne sais quoi de

La *foi vive* est le *fondement* [illegible] *Cantiques spirituels* 1694.

1. *Déchue* [illegible] le terme [illegible] pour l'homme [illegible] l'homme *déchu de l'état d'innocence* [illegible] pécha à Adam. « Ils ne *déchoient* pas, écrit Bossuet, *Hist. des Variations*, [illegible], 60, de l'*état* de justification. »

2. Le texte de saint Augustin (*Enarr. in Ps.* [illegible], 8, porte « *Remansit* [illegible] ».

3. *Regard* [illegible] expression imitée de la Bible qui parle si souvent du *visage*, *vultus faciei* et des *yeux* de Dieu [illegible] « *Vultus autem Domini super facientes mala* » (*Ps.* [illegible]) « *Oculi Domini super me dent sicum* » (*Ps.* [illegible]). Et le Sermon de Bossuet *pour la Visitation*, 3e point, 1660 : « [illegible] avec [illegible] dans les Écritures *deux regards de Dieu* sur les gens de bien : un *regard* de faveur et de bienveillance, [illegible] de conduite et de protection [illegible] *regard* [illegible] que peut-elle désirer [illegible] voir la paix? » — [illegible] p. 572.

4. *Touche* [illegible] siècle [illegible] employé [illegible] ce mot [illegible] *Vatteinte*, de *secousse*, de *coup* [illegible] « [illegible] la *touche* [illegible] *Tract. de l'Académie*, 1694 (expression [illegible] de Richelet, éd. de 1728, explique à contresens : cet homme appréhende tout ce qui peut *toucher* ses intérêts) : « [illegible] quand il entend claquer le touet craint la *touche*. » Dict. de Furetière : « Il est bien chargé de sa maladie [illegible] *touche* » (*Dict. de l'Académie*, 1694). Et la fontaine dans [illegible] de *Rogotin*, [illegible] « [illegible] souffle [illegible] *touche* » Bossuet se sert souvent de cette image pour [illegible] de la grâce (voir *Sermons choisis*, [illegible] 514, n. 30), sous [illegible] de ses lectures de la Bible [illegible] de Dieu : « *Non est qui effugiat manum tuam* » (*Job*, [illegible], 2) [illegible] « *Éléments* [illegible] ».

5. *Démêler* [illegible] « *Démêler* une [illegible] dans le Dictionnaire de Richelet : « Eu

céleste. Elle crut, c'est elle-même qui le raconte au saint Abbé : écoutez, et prenez garde[1] surtout de n'écouter pas avec mépris l'ordre[2] des avertissements divins, et la conduite[3] de la grâce. Elle crut, dis-je, « que, marchant seule dans une forêt, elle y avait rencontré un aveugle dans une petite loge[4]. Elle s'approche pour lui demander s'il était aveugle de naissance, ou s'il l'était devenu par quelque accident. Il répondit qu'il était aveugle-né. Vous ne savez donc pas, reprit-elle, ce que c'est que la lumière, qui est si belle et si agréable, et le soleil qui a tant d'éclat et de beauté? Je n'ai, dit-il, jamais joui de ce bel objet, et je ne m'en puis former[5] aucune idée. Je ne laisse pas de croire, continua-t-il, qu'il est d'une beauté ravissante[6]. L'aveugle parut[7] alors changer de voix et de visage, et prenant un ton d'autorité : Mon exemple, dit-

[illegible] *demi écclésiastique* [illegible] VIII, 24 [illegible] *Grands écrivains* [illegible] *Grands écrivains* [illegible] *Bénédicte* [illegible] le théâtre est fort bien [illegible] *Femmes* [illegible] 1666.

1. *Prenez garde de* [illegible] *gardez-vous de* [illegible] *Prenez garde de rien dire* [illegible] *Traité de la Politique* [illegible].

2. *L'ordre* [illegible] Bossuet, *Hist. universelle* [illegible] *ordre* [illegible] de la justice divine [illegible] d'abord au plus capital

C'est pourquoi [illegible] *Et* [illegible] *tions*, vv, 9.

3. *La conduite de la grâce*. [illegible] 171, [illegible] 506, n. 1.

4. *Loge*. Il y a [illegible] d'Anne de Gonzague [illegible] *loge* [illegible] de l'Académie [illegible].

5. *Former* [illegible] *mouvements* [illegible] *formés dans les cœurs* [illegible] *Panég. de sainte Thérèse*, [illegible] La Bruyère, I, 75. *Grands écrivains* [illegible] *Sermons choisis*, p. 482, n. 5.

6. *Ravissant* [illegible] XVIIe siècle.

7. *Parut* [illegible], p. 53, n. 4.

il vous doit apprendre qu'il y a des choses très excellentes[1] et très admirables qui échappent à notre vue, et qui n'en sont ni moins vraies ni moins désirables, quoiqu'on ne les puisse ni comprendre ni imaginer. » C'est en effet qu'il manque un sens aux incrédules, comme à l'aveugle; et ce sens, c'est Dieu qui le donne, selon ce que dit saint Jean : « Il nous a donné un sens pour connaître le vrai Dieu, et pour être en son vrai fils : « *Dedit nobis sensum, ut cognoscamus verum Deum, et simus in vero filio ejus*[2]. Notre princesse le comprit. En même temps, au milieu d'un songe si mystérieux, « elle fit l'application de la belle comparaison de l'aveugle aux vérités de la religion et de l'autre vie : » ce sont ses mots que je vous rapporte. Dieu, qui n'a besoin ni de temps ni d'un long circuit[3] de raisonnements pour se faire entendre, tout à coup lui ouvrit les yeux. Alors, par une soudaine illumination[4], « elle se sentit si éclairée », c'est elle-même qui continue à vous parler; « et tellement transportée de la joie d'avoir trouvé ce qu'elle cherchait depuis si longtemps, qu'elle ne put s'empêcher d'embrasser l'aveugle, dont le discours lui découvrait une plus belle lumière que celle dont il était privé. » Et, dit-elle, il se répandit dans mon cœur une joie si douce et une foi si sensible[5], qu'il n'y a point de paroles capables

1. *Très excellentes.* Excellent, [illegible] *infini*, etc. [illegible] au XVIIe siècle les degrés de comparaison [illegible] Voltaire [illegible] n'était pas *plus excellent* que Virgile comme grand poète. La Bruyère [illegible] 280 *Gens de* [illegible] *les plus excellentes* [illegible] *Précieuses ridicules*, [illegible]

2. Jean, Épît. [illegible], 20.

3. *Circuit.* [illegible] 1891.

4. *Illumination.* [illegible] p. 375.

5. *Sensible.* [illegible] plus [illegible] Anne de Gonzague [illegible] qui cherchez [illegible] *sensible* [illegible]

de l'exprimer. « Vous attendez, Chrétiens, quel sera le réveil d'un sommeil si doux et si merveilleux. Écoutez et reconnaissez que ce songe est vraiment divin. « Elle s'éveilla là-dessus, dit-elle, et se trouva dans le même état où elle s'était vue dans cet admirable songe, c'est-à-dire tellement changée qu'elle avait peine à le croire. Le miracle qu'elle attendait est arrivé : elle croit, elle qui jugeait la foi impossible; Dieu la change par une lumière soudaine, et par un songe qui tient de l'extase[1]. Tout suit en elle de la même force. « Je me levai, poursuit-elle, avec précipitation; mes actions étaient mêlées d'une joie et d'une activité extraordinaire. » Vous le voyez, cette nouvelle vivacité, qui animait ses actions, se ressent[2] encore dans ses paroles. « Tout ce que je lisais sur la religion me touchait jusqu'à répandre des larmes. Je me trouvais à la messe dans un état bien différent de celui où[3] j'avais accoutumé d'être[4]. » Car c'était de tout

[1] « Le songe de Sapor était un *prestige*, et l'esprit de ce grand [illegible] » Dacier, *Vie de Pompée*, [illegible] « Dieu [illegible] *Essais*, *Tout ce que*, [illegible] « Il avait fréquenté dès lors tout le vrai monde. » Des ouvrages si secrets échappent [illegible] « Et tout à coup les deux qu'on [illegible] « Cette de *Du gouvernement*, III, 2. « Dès ce moment les soldats se [illegible] « Comme [illegible] « Et selon [illegible] « La fontaine, *Fables*, XII, 3. « Il l'assura avec [illegible] « Bossuet, *Mém. de l'assemblée* [illegible] « Il paraît que la vôtre [illegible] « La bruyère, *Des ouvrages de l'esprit*, [illegible]

[2] « Se ressent. » Ressentir. » Sentir fortement. « Bien des [illegible] 1691. Cf. *Or fut de Le Tellier* [illegible] « Guère que cet [illegible] et les [illegible] *ressentir* [illegible] le doux et tranchant. » *Or fut de Lionne* [illegible] « Ils ressentent [illegible] par un nuage sincère. » Racine, *Cantiques spirituels*, III, 16. « Ressentez donc aussi [illegible] rien [illegible] « La [illegible] *Esprit fort*. « Ne [illegible] peut [illegible] ressentent encore [illegible] de cet [illegible] « La [illegible] sage d'ailleurs [illegible] La Rochefoucauld [illegible] « Ils [illegible] pour [illegible] *ressentir* [illegible] retraite du prince de Conti. » Il [illegible] *Ils [illegible]*

[3] Cf. [illegible]

[4] « Pour [illegible] *Rem. nouv. sur la langue française*, [illegible] « Il [illegible] dit que *accoutumé* [illegible] « plus usité [illegible]

les mystères celui qui lui paraissait le plus incroyable. « Mais alors, dit-elle, il me semblait sentir la présence réelle de notre Seigneur, à peu près comme l'on sent les choses visibles et dont l'on ne peut douter. » Ainsi elle passa tout d'un coup d'une profonde obscurité à une lumière manifeste[1]. Les nuages de son esprit sont dissipés : miracle aussi étonnant que celui où[2] Jésus-Christ fit tomber en un instant des yeux de Saul converti cette espèce d'écaille dont ils étaient couverts[3]. Qui donc ne s'écrierait à un si soudain changement : « Le doigt de Dieu est ici[4] ! » La suite ne permet pas d'en douter, et l'opération[5] de la grâce se reconnaît dans ses fruits. Depuis ce bienheureux moment, la foi de notre princesse fut inébranlable; et même cette joie sensible[6] qu'elle avait à croire lui fut continuée quelque temps. Mais, au milieu de ces célestes douceurs[7], la justice divine eut son tour. L'humble princesse ne crut pas qu'il lui fût permis d'approcher d'abord des saints sacrements. Trois mois entiers furent employés à repasser avec larmes ses ans remplis parmi[8] tant d'illusions, et à préparer sa confession. Dans l'approche du jour destiné où elle espérait[9] de la faire, elle tomba dans une syncope qui te

La Rochefoucauld, Retz, Mme de Sévigné emploient cette expression, mais il ne paraît pas se trouver dans la fontaine ni dans La Bruyère.

1 *Manifeste* : rare « avant Descartes dans le sens *physique* : qui paraît à la clarté, éclatant. » (*Dict. dans lequel on peut le reconnaître*, 1690.)

2 *Où* : dans lequel on peut le reconnaître.

3 « *Et ceciderunt ei quasi squamæ de oculis ejus tanquam squamæ, et visum recepit et surgens baptizatus est.* » (*Act. Apost.*, ix, 18.)

4 *Digitus Dei est hic* : « Exod. viii, 19. »

5 Langage théologique. Cf. *Sermons choisis*, p. 346 : « Ne faudrait pas que Cyprien *a cessant* à l'exemple de J. C. » Mais que cet

d, *opere* 6 pos et no , *opere* ion de la Ma voyons *operan* s sa S. t Esp s en sorte ur ou qui d'où t ns une tre *operation* grâce. « *Sur, ex hoc, vis de la beauté, la vie de Jésus*, 1681.

6 *Sensible* (cf. plus haut, p. 547, n. 5 — Le mot, très bon, est attaqué par Vaugelas, qui en fait des vers « pour le sensible de vue » : la postérité, comme tout vaugelas, a tout pardonné à Racine. *Lettres*, VII, 2).

7 *Douceurs* (cf. supra, p. 537, n. 6, et p. 513, « douceurs abstraites »).

8 *Parmi* (cf. supra, p. 298, n. 3).

9 *Espérer de* : « Il espérait de sa guérir quelque temps après. »

lui laissa ni couleur, ni pouls, ni respiration. Revenu[e] d'une si longue et si étrange[1] défaillance, elle se vit replongée dans un plus grand mal, et, après les affres[2] de la mort, elle ressentit[3] toutes les horreurs de l'enfer. Digne effet des sacrements de l'Église, qui, donnés ou différés[4], font sentir à l'âme la miséricorde de Dieu, ou

[illegible] La Rochefoucauld, II, 260 (*Grands écrivains*). [illegible] Sévigné [illegible] Racine [illegible] La Bruyère [illegible] Bossuet [illegible] Thomas Corneille [illegible] *Dictionnaire de l'Académie* [illegible]

1. *Étrange*. L'idée de *chose étonnante* qui a accaparé ce mot [illegible] Sévigné [illegible] *Grands écrivains* [illegible] *Étrangement* [illegible] Bossuet, *Sermons choisis* [illegible]

[illegible] 252, n. 3, et p. 188, 216, 243, 3[illegible] 363, 368, 372, etc.

2. *Affres*. [illegible] *affres* [illegible] Académie 1694 [illegible]

3. *Ressentit*. Cf. p. 358, n. [illegible]

4. *Donnés ou différés*. [illegible] Bossuet [illegible] *Sermon pour la Visitation*, 1660 [illegible] *sur l'Honneur du Monde* [illegible] Jésus-Christ [illegible] *attendu* [illegible] *donné* [illegible] Corneille [illegible] Racine

tout le poids de ses vengeances. Son confesseur qu'elle appelle la trouve sans force, incapable d'application, et prononçant à peine quelques mots entrecoupés; il fut contraint de remettre la confession au lendemain. Mais il faut qu'elle vous raconte elle-même quelle nuit elle passa dans cette attente. Qui sait si la Providence n'aura pas amené ici quelque âme égarée, qui doive être touchée de ce récit? « Il est, dit-elle, impossible de s'imaginer les étranges[1] peines de mon esprit sans les avoir éprouvées. J'appréhendais à chaque moment le retour de ma syncope, c'est-à-dire ma mort et ma damnation. J'avouais bien que je n'étais pas digne d'une miséricorde que j'avais si longtemps négligée; et je disais à Dieu dans mon cœur que je n'avais aucun droit de me plaindre de sa justice; mais qu'enfin, chose insupportable! je ne le verrais jamais; que je serais éternellement avec ses ennemis, éternellement sans l'aimer, éternellement haïe de lui. Je sentais tendrement ce déplaisir, et je le sentais même, comme je crois, » ce sont ses propres paroles, « entièrement détaché[2] des autres peines de l'enfer ». Le voilà, mes chères Sœurs[3], vous le connaissez, le voilà ce pur amour[4], que Dieu lui-même répand dans les cœurs avec

Athalie [illegible] « De Joas conservé l'étonnante merveille [illegible] Ont [illegible] son enfance [illegible] glaive *dérobée* » [illegible] *lassés* [illegible] *soumis* [illegible] Ma funeste [illegible] Id. *Méditations* X, 784.

1. *Étranges.* Cf. p. 750, n. 1.
2. *Détaché.* Cf. p. 737, n. 4.
3. *Mes chères Sœurs.* Les Carmélites de la rue Saint-Jacques [illegible] Bausset *Hist. de Bossuet* [illegible] Thérèse [illegible] de Bouillon, en 1661 [illegible] rème de onze sermons, en 16[illegible] [illegible] professi[illegible] 1681 [illegible] 1685 [illegible] 1686 [illegible] vierges et aux veuves chrétiennes. »
4. *Ce pur amour.* Cf. le Sermon

toutes ses délicatesses[1] et dans toute sa vérité. La voilà cette crainte qui change les cœurs, non point la crainte de l'esclave qui craint l'arrivée d'un maître fâcheux[2], mais la crainte d'une chaste épouse qui craint de perdre ce qu'elle[3] aime[4]. Les sentiments tendres, mêlés de larmes et de frayeur, aigrissaient son mal jusqu'à[5] la dernière extrémité. Nul n'en pénétrait la cause, et on attribuait ces agitations à la fièvre dont elle était tourmentée. Dans cet état pitoyable[6], pendant qu'elle se regardait comme une personne réprouvée, et presque sans espérance de salut, Dieu, qui fait entendre ses vérités en telle

pour la profession de Mlle de la Vallière. *Sermons choisis*, édit. class. Hachette, p. 427. *Il faudrait* [illegible] Bossuet [illegible] 1669 [illegible] et discuter [illegible] c'est-à-dire [illegible] Lanson, *Bossuet* [illegible] *Fénelon et Bossuet* [illegible] *Quel* [illegible] *Notre-Dame* [illegible] *Littérature française* [illegible] *Fénelon et Bossuet*.

1. *Délicatesses*. Cf. plus haut, p. 345 [illegible].

2. *Fâcheux*. [illegible] Académie, 1694 [illegible] *Menteur*, v. 1248 [illegible]

trône un *fâcheur* concurrent [illegible] Racine, *Frères ennemis*, v. 121 [illegible] *fâcheux* à ses enfants [illegible] 1694. Cf. *Sermons choisis*, édit. class. Hachette, p. 275, n. 6, 350 [illegible]

3. *Ce qu'*[illegible] Cf. p. 351, n. 1.

4. [illegible] pensée, Pascal, *Pensées*, art. XXIV, 4° éd. [illegible]

5. *Jusqu'à la dernière extrémité*. [illegible] *Mentir*, v. 1128 [illegible] *Jusques au désespoir* [illegible] Cf. plus loin, p. 365, n. 2.

6. *Pitoyable*. « La vue de tant d'objets *pitoyables* augmentait encore [illegible] La Rochefoucauld [illegible] *Grands écrivains* [illegible] *pitoyable* [illegible] La Fontaine, *Lettres à divers* [illegible] *pitoyable* [illegible] La Bruyère [illegible] p. 157 [illegible] 1694, Furetière [illegible]

manière[1] et sous telles figures[2] qu'il lui plaît, continua de l'instruire, comme il a fait[3] Joseph et Salomon, et durant l'assoupissement que l'accablement lui causa, il lui mit dans l'esprit cette parabole si semblable à celle de l'Évangile. Elle voit paraître ce que Jésus-Christ n'a pas dédaigné de nous donner comme l'image de sa tendresse[4], une poule devenue mère, empressée autour des petits qu'elle conduisait. Un d'eux s'étant écarté, notre malade le voit englouti par un chien avide. Elle accourt, elle lui arrache cet innocent animal. En même temps on lui crie d'un autre côté qu'il le fallait rendre au ravisseur, dont on éteindrait l'ardeur en lui enlevant sa proie. « Non, dit-elle, je ne le rendrai jamais. » En ce moment elle s'éveilla, et l'application de la figure[5], qui lui avait été montrée, se fit en un instant dans son esprit, comme si on lui eût dit : « Si vous, qui êtes méchante, ne pouvez vous résoudre à rendre ce petit animal que vous avez sauvé, pourquoi croyez-vous que Dieu, infiniment bon, voulût retourner sa vengeance après vous avoir tirée de sa puissance[6]. Espérez, et prenez courage. » A ces mots

1 *En telle manière*. « On est [illegible] Bérenice a écrit. » La Bodoire, t. I, 1734. *Gentilezze toscane*, ou sont surpris de voir en quelques-uns de nos auteurs les tours et locutions [illegible] les Italiens appellent *Belle Italianismo*. Ainsi on a dit : « Il faut entrer dans son goût pour bien [illegible] Sermon sur *le Pouvoir de Dieu* (1680). « C'est ainsi que [illegible] justice se [illegible] nous paraît. » Bossuet, *Sermon sur l'Ardeur de la Pénitence* (1662).

2 *Figures*, symboles, représentations. Dans le « Homme de désir » de Malebranche, on lit : « Les figures de la sainte Écriture. » Voltaire, dans son « Essai sur l'Histoire générale » : « Les figures sont sur la terre ce que les ombres sont aux corps. »

3 *Fait*, remplacé par [illegible] au XVIe siècle, un verbe pré- « dominant sprang tout à coup [illegible] le régime. « On examine [illegible] sens [illegible] on ne [illegible] a fait un tirage de [illegible] Bossuet. Avec [illegible] les *Provinciales* : « Je vous [illegible] que vous n'avez [illegible] fait des [illegible] Balzac, Vol. 75 *grands exemples* [illegible] Quinault : « Un [illegible] a fait [illegible] savoir le roman. » *Il fait* une belle [illegible] Bruyère, *des Femmes*. « Il [illegible] de [illegible] coupoye dans [illegible] Corneille avec [illegible] Regnard, Marivaux, J.-J. Rousseau, etc. » (Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. I, p. 101, n° 5, 175, n° 2, 177, n° 2).

4 « *Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis prophetas et lapidas eos qui ad te missi sunt, quoties volui congregare filios tuos quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, et noluisti* » (Matth., XXIII, 37).

5 *Figure*. Voir plus haut, p. 2.

6 Cf. *Matth.*, VII, 11 : « *Si ergo*

elle demeura dans un calme et dans une joie qu'elle
pouvait à peine exprimer, « comme si un Ange lui eut apporté
ce saint oracle ses paroles, « que la mort ne l'abandonnerait pas. » Ainsi tomba tout à coup la fureur des vents
et des flots à la voix de Jésus-Christ qui les menaçait.
Il ne fit pas un moindre miracle dans l'âme de cette
sainte pénitente, lorsque, parmi les frayeurs d'une conscience alarmée, et « les douleurs de l'enfer[1], » il lui fit
sentir tout à coup par une vive confiance, avec la rémission
de ses péchés, cette « paix qui surpasse toute intelligence[2]. » Alors une joie céleste inonda tous ses sens, et
ses humbles possesseurs[3]. Souvenez-vous, ô saints pénitents,
quand vous donnez et vos larmes la sainte victime
ôte[4] les péchés du monde, souvenez-vous de ce mystère
de sa grâce. Et vous, saints prêtres, venez; et vous,
saints anges, et vous, chrétiens; venez aussi, ô pécheurs

ex eum aliis multis, nobis bona data dare filios vestros quanto magis pater vester, qui in cœlis est, dabit bona petentibus se?

1. *Dentes* : ce mot exprime fort bien l'état d'une âme qui commence à se convertir. Saint Augustin, *Enarr. in Psal.* CXXXVI, 3 : *Frendebat dentibus, sed ad mordendum, non ad manducandum.* « Il grinçait des dents, mais pour mordre, non pour manger. » Et saint Jérôme, *Epist.* XXII, 30 : *Frendere dentibus est ad tempus dolere, et ad horam pœnitentiæ non ad perpetuam habere.* « Grincer des dents, c'est pour un temps avoir du regret, et pour une heure de pénitence, non pour toujours. »

2. *Marc.* « Et timuerunt timore magno, et dicebant ad invicem : Quis putas puer iste erit? Etenim manus Domini erat cum illo. » *Luc.* I, 65, 66. « Et factus est in omnibus timor vicinis eorum, et super omnes montes Judææ divulgabantur omnia verba hæc. » Ps. CXXV, 2 : « Tunc repletum est gaudio os nostrum, et lingua nostra exultatione. » Ps. XXXII, 1 : « Exultate, justi, in Domino; rectos decet collaudatio. » Ps. CXLVI, 1 : « Laudate Dominum, quoniam bonus est psalmus; Deo nostro sit jucunda, decora laudatio. » Ps. LXXIII, 21 : « Humilis et pauper laudabunt nomen tuum. » Ps. CXLIX, 1 : « Cantate Domino canticum novum; laus ejus in ecclesia sanctorum. » Ps. CXLVI, 7 : « Cantate Domino in confessione; psallite Deo nostro in cithara. »

3. *Parm.* Cf. supra, p. 208, 1. 20 et 21.

4. *Matt.* « Dolores inferni circumdederunt me. » Ps. XVII, 5. *Interpretatur* « Pax hæc exponitur unum sentiri Philippi II. »

6. Pressentiment « Infelix dubitationem et metum, sed salutarem ostendit humilitatem. » Bossuet, *Panégyrique de saint Augustin*, 1re partie. « Quid timeo? Nonne mea est peccata? » Saint Augustin, *Confessions*, X, 28 : « Ne ea sperem, ne de ea me securum faciat. » Fénelon, *Lettre à Louis XIV*, 1710 : « Les plus grands pécheurs ont été les plus parfaits après leur conversion. » La Bruyère, *Caractères*, « Quelques-uns, touchés de componction, ont pris le parti de la retraite, et sont devenus pénitents. » Ps. CXXIX, 4 : « Quia apud te propitiatio est, et propter legem tuam sustinui te, Domine. » Ps. CXXIX, 7 : « Speret Israel in Domino, quia apud Dominum misericordia, et copiosa apud eum redemptio. » Ps. CXXIX, 8 : « Et ipse redimet Israel ex omnibus iniquitatibus ejus. » Ps. CXXIX, 1 : « De profundis clamavi ad te, Domine. » Ps. CXXIX, 2 : « Domine, exaudi vocem meam. » Ps. CXXIX, 3 : « Fiant aures tuæ intendentes in vocem deprecationis meæ. » Ps. CXXIX, 4 : « Si iniquitates observaveris, Domine, Domine, quis sustinebit? » Ps. CXXIX, 5 : « Quia apud te propitiatio est, propter legem tuam sustinui te, Domine. » Ps. CXXIX, 6 : « Sustinuit anima mea in verbo ejus; speravit anima mea in Domino. » Ps. CXXIX, 7 : « A custodia matutina usque ad noctem, speret Israel in Domino. » Ps. CXXIX, 8 : « Quia apud Dominum misericordia, et copiosa apud eum redemptio. » Ps. CXXIX, 9 : « Et ipse redimet Israel ex omnibus iniquitatibus ejus. » Ps. CXXIX, 10 : « Domine, non est exaltatum cor meum, neque elati sunt oculi mei; neque ambulavi in magnis, neque in mirabilibus super me. » Ps. CXXIX, 11 : « Si non humiliter sentiebam, sed exaltavi animam meam, sicut ablactatus est super matre sua, ita retribue in anima mea. » Ps. CXXIX, 12 : « Speret Israel in Domino, ex hoc nunc et usque in sæculum. » Ps. CXXIX, 13 : « Amen. »

5. *Interpretatur* « Pax hæc exponitur unum sentiri Philippi II. »

6. Pressentiment « Infelix dubitationem et metum, sed salutarem ostendit humilitatem. » Bossuet, *Panégyrique de saint Augustin*, 1re partie. « Quid timeo? Nonne mea est peccata? » Saint Augustin, *Confessions*, X, 28 : « Ne ea sperem, ne de ea me securum faciat. » Fénelon, *Lettre à Louis XIV*, 1710 : « Les plus grands pécheurs ont été les plus parfaits après leur conversion. » La Bruyère, *Caractères*, « Quelques-uns, touchés de componction, ont pris le parti de la retraite, et sont devenus pénitents. » Ps. CXXIX, 4 : « Quia apud te propitiatio est, propter legem tuam sustinui te, Domine. » Ps. CXXIX, 7 : « Speret Israel in Domino, quia apud Dominum misericordia, et copiosa apud eum redemptio. » Ps. CXXIX, 8 : « Et ipse redimet Israel ex omnibus iniquitatibus ejus. » Ps. CXXIX, 1 : « De profundis clamavi ad te, Domine. » Ps. CXXIX, 2 : « Domine, exaudi vocem meam. » Ps. CXXIX, 3 : « Fiant aures tuæ intendentes in vocem deprecationis meæ. » Ps. CXXIX, 4 : « Si iniquitates observaveris, Domine, Domine, quis sustinebit? » Ps. CXXIX, 5 : « Quia apud te propitiatio est, propter legem tuam sustinui te, Domine. » Ps. CXXIX, 6 : « Sustinuit anima mea in verbo ejus; speravit anima mea in Domino. » Ps. CXXIX, 7 : « A custodia matutina usque ad noctem, speret Israel in Domino. » Ps. CXXIX, 8 : « Quia apud Dominum misericordia, et copiosa apud eum redemptio. » Ps. CXXIX, 9 : « Et ipse redimet Israel ex omnibus iniquitatibus ejus. » Ps. CXXIX, 10 : « Domine, non est exaltatum cor meum, neque elati sunt oculi mei; neque ambulavi in magnis, neque in mirabilibus super me. » Ps. CXXIX, 11 : « Si non humiliter sentiebam, sed exaltavi animam meam, sicut ablactatus est super matre sua, ita retribue in anima mea. » Ps. CXXIX, 12 : « Speret Israel in Domino, ex hoc nunc et usque in sæculum. » Ps. CXXIX, 13 : « Amen. »

tous ensemble, commençons d'une même voix le cantique de la délivrance, et ne cessons de répéter avec David : « Que Dieu est bon, que sa miséricorde est éternelle[1] ! »

Il ne faut point manquer[2] à de telles grâces, ni les recevoir avec mollesse. La princesse Palatine change en un moment toute entière : nulle parure que la simplicité, nul ornement que la modestie. Elle se montre au monde à cette fois[3] ; mais ce fut pour lui déclarer qu'elle avait renoncé à ses vanités. Car aussi quelle erreur à[4] une chrétienne, et encore[5] à une chrétienne pénitente, d'orner ce qui n'est digne que de son mépris; de peindre et de parer l'idole du monde ; de retenir comme par force, et avec mille artifices autant[6] indignes qu'inutiles, ces grâces qui s'envolent avec le temps[7] ? Sans s'effrayer de ce qu'on dirait, sans craindre comme autrefois ce vain fantôme des âmes infirmes[8], dont les grands sont épouvantés plus que tous les autres, la princesse Palatine parut[9] à la cour si[10] différente d'elle-même; et dès lors elle renonça à tous les divertissements, à tous les jeux, jusqu'aux plus innocents; se soumettant aux sévères lois de la pénitence chrétienne, et ne songeant qu'à restreindre

1. *Eternelle.* « *Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus.* » (Ps. cxxxv, 1.)

2. *Manquer à....* Être en défaut en présence de telles grâces. Cf. p. 368, n. 6 et 7.

3. *A cette fois....* Cf. p. 186, n. 8 et 15.

4. *Quelle erreur à une chrétienne.* Voy. supra, p. 352, n. 1. Cf. p. 325, n. 7.

5. *Et encore.* Cf. supra, p. 340, n. 1.

6. *Autant.* Cf. supra, p. 307, n. 5.

7. Comparer, pour l'idée, *Sermons choisis*, p. 417-418.

8. *Infirmes.* Sens moral exclusif à la langue mystique. « Donner le lait aux *infirmes* et le pain aux forts. » Bossuet, *Or. fun. de Le Tellier.* Cf. les exemples de Pascal dans Littré.

9. *Parut.* Pour l'emploi, fréquent, de *paraître*, au sens de *se montrer*, cf. p. 325, n. 1, et le *Lexique.*

10. *Si différente.* Emploi rare chez les auteurs classiques du *si* exclamatif, non suivi de *que*, usité dans la conversation : « La reine est *si* bonne ! » Retz, *Mémoires.* « En vain Monsieur, en vain le roi même tenait Madame serrée par de *si* étroits embrassements. » *Or. fun. d'Henriette d'Angleterre.* « Il se retire de *si* bonne heure d'une maison sainte,... d'avec des parents d'une sainteté si éminente. » *Elévations*, xv, 7. Les écrivains contemporains emploient de même en incise *combien, tellement.*

et à punir une liberté qui n'avait pu demeurer[1] dans s[es] bornes. Douze ans de persévérance, au milieu des épreu[ves] les plus difficiles, l'ont élevée à un éminent degré de sa[in]teté. La règle qu'elle se fit dès le premier jour [fut] immuable; toute sa maison y entra[2]: chez elle on [ne] faisait que passer d'un exercice de piété à un au[tre]. Jamais l'heure de l'oraison[3] ne fut changée ni interro[m]pue, pas même par les maladies. Elle savait que dans [ce] commerce[5] sacré tout consiste à s'humilier sous la m[ain] de Dieu, et moins à donner qu'à recevoir. Ou plutôt, sel[on] le précepte de Jésus-Christ[6], son oraison fut perpétue[lle] pour être égale[7] au besoin. La lecture de l'Évangile [et] des livres saints en fournissait la matière; si le trav[ail] semblait l'interrompre, ce n'était que pour la contin[uer] d'une autre sorte. Par le travail on charmait[8] l'ennui, [on] ménageait[9] le temps, on guérissait la langueur de

1. *Demeurer.* Cf. supra, p. 351, n. 1.

2. *Ses* [illegible] dans les bornes [illegible] choses. « [illegible] » [illegible] Virg. *En.*, V, 139-140.

3. *Entra.* Cf. supra, p. 360, n. 1.

4. *Oraison*, prière.

5. *Commerce* [illegible] figuré, [illegible] [illegible] Boileau: *Le* [illegible] *sur la langue* [illegible] [illegible] Mme [illegible] [illegible] *Notes sur* [illegible] [illegible] [illegible] Bossuet, [illegible] [illegible] des [illegible] [illegible]

6. *Oportet semper orare et non deficere.* Luc, XVIII, 1.

7. *Égale au besoin.* Emploi légitime du mot *égal* qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Aujourd'hui [illegible] voir [illegible] [illegible] *auquel* [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] *Bérénice* [illegible] [illegible] verses. »

8. *Charmait.* Voir plus h[aut], p. 23, n. 7.

9. *Ménageait.* On ne le [illegible] [illegible] « *Ménage* [illegible] [illegible] Racine, *Britannicus* [illegible] [illegible] *ménager* [illegible] [illegible] La Fontaine [illegible] *âge de* [illegible] « *Ménager* [illegible]

paresse, et les pernicieuses rêveries de l'oisiveté. L'esprit se relâchait, pendant que les mains, industrieusement occupées, s'exerçaient dans des ouvrages dont la piété avait donné le dessein : c'était ou des habits pour les pauvres, ou des ornements pour les autels. Les psaumes avaient succédé aux cantiques[1] des joies du siècle. Tant qu'il n'était pas nécessaire de parler, la sage princesse gardait le silence : la vanité et les médisances, qui soutiennent[2] tout le commerce[3] du monde, lui faisaient craindre tous les entretiens ; et rien ne lui paraissait ni agréable ni sûr que la solitude. Quand elle parlait de Dieu, le goût[4] intérieur d'où sortaient[5] toutes ses paroles se communiquait à ceux qui conversaient avec elle; et les nobles expressions qu'on remarquait dans ses discours ou dans ses écrits venaient de la haute idée qu'elle avait conçue des choses divines. Sa foi ne fut pas moins simple que vive : dans les fameuses questions qui ont troublé en[6] tant de manières le repos de nos jours, elle déclarait hautement qu'elle n'avait autre part à y prendre, que celle d'obéir à l'Église. Si elle eût eu la fortune des

(*Entretiens d'Ariste*, 1683, p. 124), est un des mots que nous avons fait le plus valoir... *ménager les esprits du peuple*,... *les intérêts de ses amis*,... *une affaire*, *une entrevue*, *sa santé*, *ses amis*, *les bonnes grâces du prince*. » Cf. la même acception qu'ici dans le Sermon *sur la Mort* (*Sermons choisis de Bossuet*, p. 296).

1. *Cantique*. Emploi très rare au sens latin : « *Omne convivium obscenis canticis strepit*. » Quintilien, I, II. « *Canticum ; vox cantantis in lætitiam*, » dit Isidore de Séville (*Etymol.*, l. VI). « De Pathelin n'oyez plus les *cantiques*. » G. Faifeu, dans Sainte-Palaye. Et encore au XVIIe siècle (épître de Voiture à Condé, citée par Richelet) : « De nos airs et de nos *cantiques* (de nos odes en l'honneur de votre gloire), || Seigneur, vous n'eussiez rien ouï. »

2. *Soutiennent*. Cf. p. 308, n. 5.

3. *Commerce*. Cf. supra, p. 356, n. 5.

4. *Goût*. Cf. plus bas, p. 362, 411 : Bossuet (*Or. fun. de Condé*). « Il répétait... avec un *goût* merveilleux ces grands mots : *Sicuti est, facie ad faciem*, » et La Bruyère, *Du cœur* : « Il y a un *goût* dans la pure amitié où ne peuvent atteindre ceux qui sont nés médiocres. »

5. *Sortaient*. Naissaient, résultaient, émanaient. Emplois rares. En voici un exemple (Corneille, *Horace*, v. 1176) : « On pleure injustement des pertes domestiques || Quand on en voit *sortir* des victoires publiques. »

6. *En tant de manières*. Cf. supra, p. 353, n. 1.

dues de Nevers ses peres, elle en[1] aurait surpassé pieuse magnificence, quoique ces temples fameux portent la gloire jusqu'au ciel, « et que les Églises de saints publient leurs aumônes[2] ». Le duc son pere y fonde dans ses terres de quoi[3] marier tous les ans soixante filles : riche oblation[4], présent agréable ! La princesse sa fille en[5] mariant aussi tous les ans ce qu'elle pouvait, ne croyant pas assez honorer les libéralités de ses ancêtres, si elle ne les imitait. On ne peut retenir ses larmes, quand on lui voit épancher son cœur sur ces vieilles femmes qu'elle nourrissait. Des yeux si dignes de pleurer le sont des débris de ces visages ridés, de ces membres courbés sous les ans. Écoutez ce qu'en écrit un fidèle ministre[6] de ses charités : et dans un même discours apprenez à goûter la simplicité et la charité chrétienne. « Je suis ravie[7], dit-elle, que l'aînée de nos bonnes

1 *En*. Le P. Gaichies a proposé *et*, plus bas, *2*.

2 *Et reconnaîtra et reconnaît*, dans le Ms. « xxx, 11 ».

3 *De quoi*. « Je ne sais sur la fin de cet article et plusieurs autres de plus grands prédicateurs, si la brave et sage duchesse a bien fait de fonder tant de mariages. Il n'a pas été question de cela dans les exemples que nous a donnés saint Augustin. Tout ce que peut faire un homme, pour ne pas laisser perdre ses aumônes, c'est de les distribuer aux pauvres qui ont de bonnes mœurs, et qui craignent Dieu. » (Le Maistre de Sacy, *Traité de l'aumône*, p. 23-24.)

4 *Oblation* est ainsi le terme de la théologie :

« Quand il a dit, sous la loi, que, par le bien que l'on fait aux pauvres, on offrait un sacrifice à Dieu, c'est une métaphore évidente. »

« Par le sacrifice des bonnes œuvres. En effet parmi

7 *Ce que*. La querelle que Bossuet a eue avec le P. Gaichies sur ce passage de ses Maximes a été racontée par Bossuet lui-même dans la Relation du quiétisme, n. 109 (*Œuvres*, éd. de Versailles, t. XIX, p. 109). Le P. Gaichies avait développé le texte de cette manière : « Ce que dans les exemples suivants de Bossuet « Ce que Dieu est [illegible] c'est en sorte et de sorte que [illegible] ce qui est juste c'est toujours » Sermon *sur la bonté et la Règle du bien* « Ce que [illegible] tardé à punir les crimes [illegible] les laisse souvent prospérer [illegible] a rendu sa providence » Sermon *sur la Providence* de 16[illegible].

8 *Il écrit*. Il les premières pages du Sermon *sur la M[illegible]* Sermons choisis de Bossuet, éd. Lachèse, p. 28 ; et plus loin, p. 178, n. 7 « c'est une méthode sûre qui est presque [illegible] ».

9 *Maxime* intermédiaire [illegible] culeur, « tout l'esprit de Sa[illegible] Sermon « a été fondé de » [illegible] Lot, 2.

10 *Rien*. Cf., plus haut, p. [illegible] n. 7.

vieilles soit si avancée. Achevons vite, au nom de notre Seigneur; ôtons vitement[1] cette bonne femme de l'étable où elle est, et la mettons dans un de ces petits lits. » Quelle nouvelle vivacité succède à celle que le monde inspire! Elle poursuit : « Dieu me donnera peut-être de la santé, pour aller servir cette paralytique; au moins je le ferai par mes soins, si les forces me manquent; et joignant mes maux aux siens, je les offrirai plus hardiment à Dieu. Mandez-moi ce qu'il faut pour la nourriture et les ustensiles[2] de ces pauvres femmes; peu à peu nous les mettrons à leur aise. » Je me plais à répéter toutes ces paroles, malgré les oreilles délicates[3]; elles effacent les discours les plus magnifiques, et je voudrais ne parler plus que ce langage. Dans les nécessités[4] extraordinaires, sa charité faisait de nouveaux efforts. Le rude hiver des années dernières acheva de la dépouiller de ce qui lui restait de superflu : tout devint pauvre dans sa maison et sur sa personne; elle voyait disparaître avec une joie sensible[5] les restes des pompes du monde; et l'aumône lui apprenait à se retrancher tous les jours quelque chose de nou-

1. *Vitement*, que Mme de Sévigné et Molière emploient encore et que le *Dict. de l'Académie* de 1694 donne sans observation, était déjà disparu du style noble : « Il vieillit et il est bas. » Dict. de l'Académie, 1718. « Il se dit dans la conversation et dans les ouvrages écrits d'un style simple. » Richelieu, 1728.

2. *Ustensiles*. On n'était pas d'accord au XVIIe siècle sur le *genre* et sur l'*orthographe* de ce mot. Le Dictionnaire de Furetière écrit *utencile* ou *utensile*.

3. *Délicat*. Cf. p. 358, n. 8.

4. *Nécessités*. Cf. Bossuet, *Sermons choisis*, édit. class. Hachette, p. 165 et p. 316. Très usité au XVIIe siècle au sens de *besoin*. « Il est impossible à M. le Prince de fournir [cette somme], étant dans la dernière *nécessité*. » La Rochefoucauld, III, 77 (*Grands écrivains*). « Un des plus grands soins de la mère Angélique, dans les urgentes *nécessités* où la maison [de Port-Royal] se trouvait quelquefois, c'était de dérober [au public] la connaissance de ces *nécessités*. » Racine, *Hist. de Port-Royal*. « Nous exposons leurs pressantes *nécessités* [des pauvres]. » Bourdaloue. « Le chapitre des rats tint conseil en un coin || Sur la *nécessité* présente. » La Fontaine, *Fables*, II, 2.

5. *Sensible*. Ici *sensible pour les autres*, *visible*, *évidente*. Pour ce sens, assez rare au XVIIe siècle, du mot *sensible*, cf. p. 361, n. 9.

veau. C'est en effet la vraie grâce[1] de l'aumône, en soulageant les besoins des pauvres, de diminuer en nous d'autres besoins[2]; c'est-à-dire, ces besoins honteux que fait la délicatesse[3], comme si la nature n'était pas assez accablée de nécessités[4]. Qu'attendez-vous, Chrétiens, [illegible] vous convertir; et pourquoi désespérez-vous de votre salut? Vous voyez la perfection où[6] s'élève l'âme pénitente, quand elle est fidèle[7] à la grâce. Ne craignez ni [illegible] maladie, ni les dégoûts, ni les tentations, ni les peines les plus cruelles. Une personne si sensible et si délicate[8], qui ne pouvait seulement entendre nommer les maux, souffrit douze ans entiers, et presque sans intervalle, les plus vives douleurs, ou des langueurs[9] qui épuisai[illegible]

le corps et l'esprit ; et cependant durant tout ce temps, et dans les tourments mourus de sa dernière maladie, où ses maux s'augmentèrent jusques[1] aux derniers excès, elle n'a eu à se repentir que d'avoir une seule fois souhaité une mort plus douce. Encore réprima-t-elle ce faible désir, en disant aussitôt après avec Jésus-Christ la prière du sacré mystère du Jardin ; c'est ainsi qu'elle appelait la prière de l'agonie de notre Sauveur : « O mon père, que votre volonté soit faite, et non pas la mienne[2]. » Ses maladies lui ôtèrent[3] la consolation qu'elle avait tant désirée d'accomplir ses premiers desseins, et de pouvoir achever ses jours sous la discipline et dans[4] l'habit de sainte Claire. Son cœur, donné ou plutôt rendu à ce monastère, où elle avait goûté[5] les premières grâces, a témoigné son désir ; et sa volonté a été aux yeux de Dieu un sacrifice[6] parfait[7]. C'eût été un tourment[8] sensible[9] à cette âme comme la pensée d'accomplir les grands ouvrages[10] pour le service de Dieu ; mais elle est menée par une autre voie, par celle qui crucifie davantage, qui, sans rien laisser entreprendre à un esprit[12] courageux, le tient acca-

Dans le *Dictionnaire de Furetière*. Pour le pluriel voyez, p. 187, a. 1.

1 Cf. p. 80, n. b.

2 *Pater, non mea voluntas, sed tua fiat*, Luc, x, 16.

3 *Ôtèrent*. Cf. supra, p. 541, n. 7.

4 *Dans l'habit*. Sans, qui est passé seul avec *habit*, a sans doute été évité parce qu'il se trouve trop fréquemment auparavant et suivi d'un nom *abstrait*. Autre emploi de *dans* pour *sous* : « Ils ne labourent [...] et n'assemblent de greniers, mais habitent *dans* des tentes. » Bossuet, *Exhort. aux Carm.*, xv, 7.

5 *Goûté*. Cf. supra, p. 536, n. 1.

6 *Sacrifice*. Non pas seulement à raison de l'immolation dans un acte de renoncement, mais quelquefois à cause de l'agrément et de la sainteté du sacrifice de Jésus-Christ. Cf. *Or. fun. de Mme Thérèse*. « Non seulement elles savent le prix de cette *sacrifice* [leurs peines secrètes]. Le *sacrifice* agréable du Père Eternel a été son [...] de Dieu. »

7 *Parfait*. Achevé, complet.

8 *Tourment*. Ne pas confondre avec *tourment* [...] sens où l'on dit pour quelquefois *tourmenter* ne pas s'arrêter dans [...] reprendre] ou *appuyer* (1re p. [...] 1, et aussi p. 308, n. 1).

9 *Sensible*. Se dit [...] qui s'adresse aux sens, [...] est pris ici généralement. Cf. supra, p. [...], n. a.

10 *Ses grands ouvrages*. Cf. supra, p. [...], n. 1.

11 *Ouvrages*. Cf. supra, § [...], n. 7.

12 *Esprit*, où nous disons [...] dans une acception déjà rare au

lée et anéantie sous la rude loi de souffrir[1]. Encore s'il eût plu à Dieu de lui conserver ce goût[2] sensible[3] de piété, qu'il avait renouvelé dans son cœur au commencement de sa pénitence ; mais non : tout lui est ôté[4] ; sans cesse elle est travaillée[5] de[6] peines insupportables. « Seigneur, disait le saint homme Job, vous me tourmentez d'une manière merveilleuse[7] ! » C'est que, sans par

[illegible]

ici de ses autres peines [1], il portait au fond de son cœur une vive et continuelle appréhension de déplaire à Dieu. Il voyait d'un côté sa sainte justice, devant laquelle les Anges ont peine à soutenir [2] leur innocence. Il le voyait avec ces yeux éternellement ouverts [3] observer toutes les démarches [4], compter tous les pas d'un pécheur [5], et « garder ses péchés comme sous le sceau », pour les lui représenter [6] au dernier jour, *Signasti quasi in sacculo delicta mea* [7]. D'un autre côté, il ressentait [8] ce qu'il y a de corrompu dans le cœur de l'homme. « Je craignais, dit-il, toutes mes œuvres [9]. » Que vois-je? le péché! le péché partout! Et il s'écriait jour et nuit : « O Seigneur, pourquoi n'ôtez-vous [10] pas mes péchés [11]? » et que ne tranchez-vous une fois ces malheureux jours, où l'on ne fait que vous offenser, afin qu'il ne soit pas dit « que je sois contraire à la parole du Saint [12]? » Tel était le fond [13] de

plaisanterie ». Et même l'idée d'*étonnant*, *admirable*, prend, avec *merveilleux*, une nuance ironique (voy. les exemples de La Rochefoucauld, La Fontaine, La Bruyère dans les *Lexiques*).

1. *Peines* : mot d'un grand usage au XVIIe s. soit dans le langage de la galanterie poétique, soit dans celui de la mysticité.

2. *Soutenir*. Pour les sens variés de ce mot au XVIIe siècle, cf. p. 308, n. 5.

3. *Ouverts*. Cf. plus haut, p. 191, n. 5, et le Sermon *sur la nécessité de travailler à son salut*, 1re p. (cité par Jacquinet, p. 319); « ... Vous dites, pécheurs : Qui nous a vus?... Vous ne comptez donc pas parmi les voyants celui qui habite aux cieux? Et cependant entendez le Psalmiste : Quoi! celui qui a formé l'oreille, n'écoute-t-il pas? Et celui qui a fait les yeux est-il aveugle?... Pourquoi ne songez-vous pas qu'il est tout vue, tout ouïe, tout intelligence; que vos pensées lui parlent, que votre cœur lui découvre tout?... Et cependant, sous ces yeux si vifs, sous ces regards si perçants, vous jouissez sans inquiétude du plaisir d'être caché etc. »,

4. *Démarches* « est plus en usage au figuré [qu'au propre] », Dict. de l'Académie, 1694, sens figuré qui, dit Richelet (1680), était « beau et nouveau ». Chez Bossuet, *démarches* peut toujours s'entendre au sens propre (*gressus*). Cf. *Sermons choisis*, p. 372, l. 20.

5. « *Tu quidem gressus meos dinumerasti...* » *Job*, XIV, 16.

6. *Représenter* : présenter à nouveau. Sens différent de celui qu'a ce mot à la p. 302, n. 1.

7. *Job*, XIV, 17.

8. *Ressentait*. Cf. p. 348, n. 2.

9. *Œuvres*. *Job*, IX, 28. Pour le sens du mot *œuvres*, v. p. 170, n. 3.

10. *Oter*. Cf. p. 354, n. 7.

11. *Job*, VII, 21.

12. *Job*, VI, 10.

13. *Fond* : la partie essentielle

ses peines; et ce qui paraît[1] difficile à croire, il se voient dans ses [illegible] cours, n'est que la délicatesse[2] d'une conscience qui ne goûte rien de crime, ou l'excès d'un amour qui craint de plaire. La princesse Palatine souffrit quelque chose de semblable. Quel supplice a[3] une conscience timorée! Elle croyait voir partout dans ses actions un amour propre de gloire ou de vertu[4]. Plus elle était clairvoyante, plus elle était tourmentée. Ainsi Dieu humiliait par ce qui contente de nourrir l'orgueil, et lui laissait un remède à la cause de son mal. Qui pourrait dire par quelles frayeurs elle arrivait aux délices de la sainte table? Mais elle ne perdait pas la confiance. « Enfin », dit-elle, c'est ce qu'elle écrit au saint prêtre que Dieu lui avait donné pour le soutenir dans ses peines[5] : « Enfin je suis parvenue à ce divin banquet. Je m'étais levée dès le matin pour être devant le jour aux portes du Seigneur; mais un sentiment les combats qu'il a fallu rendre[6]. » La matinée se passait dans ce cruel exercice[7]. « Mais à la fin, poursuit-elle, malgré mes faiblesses je me suis comme traînée moi-même aux pieds de Notre-Seigneur; et j'ai connu qu'un fidèle, puisque tout s'est fait en moi par la force de la divine bonté, que je reçusse encore avec une espérance

coutume. « Les Espagnols sont à l'heure des *fonds* [illegible] » (La Rochefoucauld, I. II, n° 76). *Grands et communs* « c'est un assez beau spectacle que nos *fonds* soient bons, sur nous devancier des dehors fort agréables » (Sévigné, I. 208). *Fond* « c'est base, principe de la perfection » Bary, dans « Doctrine et Pratique de l'Oraison mentale ». Sur ce fondement [illegible] *fonds* [illegible] avez-vous des dessous de vos gestes *de comptes*, [illegible] Boileau et de Marivaux (*Discours sur la langue française*, t. I, p.

1. *Paraît*, Cf. p. 552, n. 1.

2. Cette métaphore analogue à *ce qui plaît*, et *ce qui est de...*

3. *Delicatesse*, Cf. *supra*, p. [illegible] n. 6.

4. Cf. p. 552, n. 525 n.

5. Sur ces « secheresses » [illegible] cas [illegible] Cf. [illegible] Christian de Gor[illegible] ch. IX.

6. *Peines*, Cf. p. 563, n. 5.

7. *Rendre combat* « [illegible] encore dans Corneille [illegible] les deux [illegible] avec [illegible] les avant de finir ce [illegible] » (*Dictionnaire de l'Académie*, [illegible] *Exercice*, « pratique, [illegible] dans ces [illegible] *fait de l'oraison*, 1691). « *Exercices* [illegible] *tuer ennemi* » (Cf. [illegible] *Tentations*, V. 1).

9. *Connu*, Cf. p. 299, n. 1.

de force[1] ce dernier et souverain bien » Dieu lui découvrait dans ses peines[2] l'ordre[3] secret de sa justice sur[4] ceux qui ont manqué de fidélité[5] aux grâces de la pénitence. « Il n'appartient pas, disait-elle, aux esclaves fugitifs, qu'il faut aller reprendre par force, et les ramener[6] comme malgré eux, de s'asseoir au festin avec les enfants et les amis; et c'est assez qu'il leur soit permis de venir recueillir à terre les miettes qui tombent de la table de leurs seigneurs. Ne vous étonnez pas, Chrétiens, si je ne fais plus, faible orateur, que de répéter les paroles de la princesse Palatine, c'est que j'y ressens[7] la manne cachée[8] et le goût[9] des Écritures divines, que ses peines[10] et

1 Avec une espèce de violence

2. *Peines*, cf. p. 565, n. 1.

3. *L'ordre*, les lois qui règlent. « Vous voyez ici, dit Bossuet, constant dans la foi, dressé sur la Loi » *Histoire des variations*, « Dieu et le souverain qui gouverne par ordre » (*Pour une profession*, n. 20) « Vous renverserez l'ordre des choses » (*Histoire des variations*, 340

4 *Sur*, cf. p. 95, n. 3.

5. Cf. p. 300

6 *Les ramener*. Ce passage du texte correspond au tour direct et une autre forme fréquente au XVIIe siècle. On trouve *n'aya habitude* des ordres pour les affaires, *elle s'occupait* à ceci, se rendait plus agréable à cela, Bossuet, *Oraisons funèbres*, « Il n'en manque d'autre parti de sa clémence *qu'en les bien traitant* » (*Pour une profession*, 3) « Il y a de certaines douleurs dont on ne fait point de compte pour en parler » (*Oraison funèbre de la Reine d'Angleterre*, 1) « C'est ce terme que Homère emploie de Circé et de Pandore, lorsqu'il nomme Ulysse » (*Discours sur l'Odyssée*) « Ce que saint Jean dit du Père, c'est qu'il contemple en secret, il ne demande à voir les hommes que

dans le temps que Dieu veut les faire paraître » Bossuet, *Élévations*, XV, 7.

7 *Que de* Vaugelas veut pour tout le verbe on doit dire *ne faire que* et *ne faire que de*. « On dit, il ne fait qu'entrer et sortir, revenir et retourner sans cesse. Que si vous voulez dire qu'il y a eu de moins qu'un quart d'heure, vous direz *il ne fait que de sortir* » L'Académie a conservé cette distinction appliquée en 1694 par le *Dictionnaire de l'Académie* (cité par Mme de Sévigné « Je ne vous écrirai plus, je ne fais que de vous écrire » On ne se sert à présent que de la première façon de parler » VI, 482 *Grammaire générale* « Ce que » de ne faire que dire » VI, 455 Bossuet « Ce sage législateur ne fait par tout de lois que pour nous apprendre les vices de tous les temps et de tous les lieux » *Histoire universelle*, II, 3.

8 Revenons cf. supra, 548, n. 1

9 « *Vinculo debet manum abscondere, et manum os, cum quod accepit* » (Aug. n. 17)

10 *Ses*, cf. supra, p. 307, n. 4, et p. 502

11 *Peines*, cf. supra, p. 565, n. 1, et p. 564

ses sentiments lui faisaient entendre[1]. Meilleur à moi dans cette chose j'aime mieux me chercher mon mérite votre salut et si je ne préfère à mes invention quand elles pourraient vous plaire, les expériences[2] de ce princesse, qui peuvent vous convertir[3]. Je n'ai rien qu'à ce que je fasse et je ne puis vous faire ce qu'elle rent touchant les tentations incroyable. « Il est bi croyable, disait-elle, qu'un Dieu qui aime infiniment, donne des preuves proportionnées à l'infinité de son amour et à l'infinité de sa puissance; et ce qui est propo à la toute-puissance d'un Dieu, passe[4] de bien loin capacité de notre faible raison. C'est, ajoute-t-elle, ce je me dis à moi-même, quand les démons tâchent d'ét ner[5] ma foi; et depuis qu'il a plu à Dieu de me m dans le cœur », remarquez ces belles paroles, « que l'a amour est la cause de tout ce que nous croyons, ce raisonnement me persuade plus que tous les livres. » C'est effet l'abrégé de tous les saints livres et de toute la d trine chrétienne. Soeur, profonde créature, fils unique bien vivant, sortez du bienheureux sein de votre pè vous voyez annoncer aux hommes le secret que vous y voy Il l'a fait, et durant trois ans il n'a cessé de nous dire

1. *Entendre*. Cf. ci-dessus, p. 359, n. 2.

2. *Ne me chercher*. Expression du langage religieux : « Ne nous cherchez pas ailleurs que où nous sommes. Ne vous arrêtez pas à penser à ce qui [illegible] *Imitation*, IV, 20 : « Ne cherche en tout ce que tu voudras, sinon moi. » Et ne te cherche point toi-même en aucune chose ».

3. *Les miracles* : les idées que je peux avoir, les réflexions que je peux faire.

4. *Expérience de la mort* : ce qui dépasse la portée de la science humaine. Voir le *Dictionnaire de l'Académie*, 1694, et La Fontaine, *Fables*, VI, 25 : « Il semblait très employé dans ce langage mystique.

5. *Combattre pour l'idée*, [illegible] *mains et aux* », I, 196.

6. *Propre* : « Ce qui a particulièrement appartenance de [illegible] ce verbe : « *Le Dictionnaire de l'Académie* » [illegible] Cf. La Bruyère : « Il a [illegible] toutes les qualités d'esprit [illegible] passent le contre-dans le grand esprit. Il y en a beaucoup qui [illegible] sont *propres* et particuliers [illegible] I, 73. *Les mots communs* [illegible] une noble différence du mot [illegible] I, p. 188, n. 1.

7. *Passer* : Cf. p. 305, n. 2.

8. *Et nunc* : Cf. p. 299.

9. *Mettre que*. Cf. p. [illegible] n. 6.

10. *Jonas*, c. 18.

secret des conseils[1] de Dieu. Mais tout ce qu'il en a dit est renfermé dans ce seul mot de son Évangile : « Dieu a tant aimé le monde, qu'il lui a donné son fils unique[2]. » Ne demandez plus ce qui a uni en Jésus-Christ le ciel et la terre, et la croix avec les grandeurs : « Dieu a tant aimé le monde. » Est-il croyable que Dieu aime, et que la bonté se communique[3] ? Que ne fait pas entreprendre aux âmes courageuses l'amour de la gloire, aux âmes les plus vulgaires l'amour des richesses; à tous enfin, tout ce qui porte le nom d'amour ? Dieu ne compte, ni périls, ni travaux, ni peines[4]; et voilà les prodiges dont l'homme est capable. Que si l'homme, qui n'est que faiblesse, tente l'impossible, Dieu, pour contenter son amour, n'exécutera-t-il rien d'extraordinaire[5] ? Disons donc, pour toute raison, dans tous les mystères : « Dieu a tant aimé le monde. » C'est la doctrine du maître, et le disciple bien-aimé l'avait bien comprise. De son temps un cerinthe[6], un hérésiarque, ne voulait pas croire qu'un Dieu eût pu se faire homme, et se faire la victime des pécheurs. Que lui répondit cet apôtre vierge, ce prophète du Nouveau Testament, cet aigle[7], ce théologien[8] par excellence; ce

1. *Concerts*, t. I, p. 302, n. 2.
2. *Jean*, III, 16.
3. Expression assez elliptique : « Est-il croyable que Dieu ce qui est son attribut par excellence et qu'il veuille y intéresser ceux qui aiment ? »
4. *Peines*, labeurs. Nuance de sens très-haut, p. 365, n. 1.
5. Cf. pour la pensée *l'Imitation de J.-C.*, l. III, ch. V, « Des merveilleux effets de l'amour divin. »
6. Hérésiarque, de la secte de Simon le Magicien et des Gnostiques, vivant à Antioche du temps de Titus. Il enseignait que *Jésus* était un sage sur lequel avait fondu, dans le baptême, *Christ*, c'est-à-dire un esprit envoyé par Dieu, créateur. Après avoir rempli sa mission dans la personne de Jésus, le Christ s'en retourna au ciel. Cerinthe enseignait aussi la fin du monde et le règne de Jésus-Christ sur la terre pendant mille ans. Ses disciples furent Pierre, saint Paul, saint Jude, saint Irénée, qui les attaquent.
7. L'aigle est le symbole sous lequel on représente saint Jean.
8. *Théologien*. A côté des marchands dans le temple, des pêcheurs de la Galilée, des évangélistes de Jésus, saint Jean, le seul de ces noms qui se parle pour lui, s'appelle Jean le théologien, qui traite, qui étudie, qui enseigne, par abstraction, un esprit créé, sans

saint vieillard qui n'avait de force que pour prêche
charité, et pour dire : « Aimez-vous les uns les autres
notre Seigneur[1], » que répondit-il à cet hérésiarq
Quel symbole, quelle nouvelle confession de foi oppos
à son hérésie naissante[2] ? Écoutez et admirez. « N
croyons, dit-il, et nous confessons l'amour[3] que Die
pour nous : *Et nos credidimus caritati quam habet Deus
nobis*[4]. » C'est là toute la foi des chrétiens; c'est là cat
et l'abrégé de tout le symbole. C'est là que la prude
Palatine a trouvé la résolution[5] de ses anciens doute
Dieu a aimé, c'est tout dire. S'il a fait, disait-elle, de
grandes choses pour déclarer[6] son amour dans l'Inc
nation; que n'aura-t-il pas fait, pour le consomm

l'abaissement de la foi lorsque, par
une profonde vénération des mys-
tères, elle n'ose s'élever au-dessus
des Anges, des Vertus, des Chéru-
bins, des Séraphins, et entre dans
l'Évangile par ces mots : Au com-
mencement était le Verbe : *In
principio erat Verbum*[7]. » Après avoir
admiré l'économie de la
rédemption, écoutons encore
saint Jean : « Nous connaissons
de quelle manière il nous a
donné des preuves de son
amour, lorsque, nous ayant
envoyé son Fils unique, il a
voulu être appelé notre Père,
et a mis en lui toute notre
gloire, ne voulant pas même
que nous eussions d'autre nom
que le sien. » *Ecce quomodo dilexit
nos, ut filii Dei nominemur et simus*[8]. » Après cette
autorité canonique de l'Évangile, saint
Jean nous donne encore une définition
de l'amour de Dieu, par laquelle il
nous apprend que cet amour
consiste en ce que nous
gardions ses commandements.
Tout ce qui est hors de cette
règle n'est que vanité et ce qui
n'est pas fait « par foi[9] ».

1 *Joann. ep. I*, cap. IV, 7.

2 *Vae circumcisis... l'amour*, Ut supra, 736, n. 4.

3 *Joann. ep. I*, cap. IV, 16. Et Bossuet, *Variations*, XI, 16, à la fin.

4 *Causa*. Expression empruntée à la foi en l'amour de Dieu : « *Fides est causa dilectionis, dilectio est causa visionis* » (Saint Augustin, *Sermo 177 de Tempore*, 2). Et ailleurs : « Nous sommes dans le sein de notre Père par la foi, par cet acte de foi, pour ainsi dire, judicial et ouvert. » *Fides...*

et decisoa. « *Dict. de l'Acad.* 1694 : « *Résolution* d'une question difficile. » « *Res luta* » fut un des mots favoris de Fénelon : « Je vous supplie de m'envoyer la *résolution* [...] que je lui puisse montrer sur-le-champ. » Malherbe, le premier, a employé le mot, qui ne paraît pas employé au XVIe siècle ni par les autres grands écrivains du XVIIe, mais qui reparaît en plus de nos jours dans la langue des traités. Quelques-uns l'ont employé comme adjectif : « Question résolutive. » Littré, *Remarques*, p. IV.

6 *Déclarer* : « Manifester, découvrir » : « on lui a découvert ses complices. » *Dict. de l'Acad.* 1694 : « La nature ne peut se déterminer à déclarer ses secrets. » Racine, *Athalie*, acte

7 *Consommer* : « achever, accomplir, mettre à sa perfection. » *Dict. de l'Académie*, 1694 : « [...] sent de la lumière qu'a parlant la foi [...] la foi [...] consommée la gloire. » *Or fut* « *Berger d'Astrée* ». L'usage [...] se restreint des choses [...] au langage religieux. « Ce [...] d'avoir vu *consommer* en [...] ouvrage. » Racine, *Epitaphe*

dans l'Eucharistie, pour se donner, non plus en général à la nature humaine, mais à chaque fidèle en particulier? Croyons donc avec saint Jean en [1] l'amour d'un Dieu : la foi nous paraîtra douce, en la prenant par un endroit [2] si tendre [3]. Mais n'y croyons pas à demi, à la manière des hérétiques, dont l'un en retranche une chose, et l'autre une autre; l'un le mystère de l'Incarnation, et l'autre celui de l'Eucharistie; chacun ce qui lui déplaît : faibles esprits, ou plutôt cœurs étroits et entrailles resserrées, que la foi et la charité n'ont pas assez dilatées [4] pour

Mlle de Vertus. « Notre Seigneur a *consommé* toutes les prophéties. » *Dict. de l'Académie*, 1694.

1. *Croyons... en.* Cf. supra, p. 336, n. 4.

2. *Endroit.* Ce mot, d'un très grand usage au XVIIe siècle, s'employait où nous disons *côté*, *point*, *point de vue*, *aspect*, *face*, *phase*, *moment*, etc. La Rochefoucauld : « Quelque industrie que l'on ait à cacher ses passions, il y a toujours quelque *endroit* qui se montre » I, 35 (*Grands écrivains*). « Tout le monde presque tombe par quelque *endroit* dans ce défaut. » I, 289 (*ibid.*). — Sévigné : « Dieu voulait que je fusse mortifiée par l'*endroit* le plus chagrinant pour moi. » VII, 426 (*ibid.*). « Ne me demandez point de rêver gaîment à cet *endroit*-là de notre destinée. » IV, 191 (*ibid.*). « Son esprit [celui d'une jeune femme] est si bon et si aimable qu'on peut la tenir vieille par cet *endroit*. » VI, 47 (*ibid.*). — Racine : « Je le vais frapper [votre cœur] par l'*endroit* le plus tendre. » *Bérénice*, v. 892. — La Bruyère : « La mort a un bel *endroit* qui est de mettre fin à la vieillesse. » II, 25 (*Grands écrivains*). Cf. les *Caractères*, édit. class. Hachette, p. 101, n. 1; 306, n. 5; 402, n. 1, 4 et 7; 416, n. 4; 550, n. 4, et plus haut p. 180, n. 8. — En particulier, « ce mot se disait également depuis quelques années, remarque Bouhours en 1692, en un certain sens : vous ne le connaissez que par ses mauvais *endroits*, pour dire : par ses mauvaises *qualités*. » Ainsi Boileau : « Mais voyons l'homme enfin par ses plus beaux *endroits*. » Et Nicole : « Les plus beaux esprits ont des *endroits* sombres et ténébreux. »

3. *Tendre*, affectueux (et non *délicat*, *susceptible*, comme dans l'exemple de Racine cité à la note précédente).

4. *Resserrées... dilatées.* « *Cor nostrum dilatatum est... Angustiamini autem in visceribus vestris.* » (*II Corinth.*, VI, 11, 12.) « *Qui clauserit viscera sua....* » (*I Joann.* III, 17.) Bossuet dit encore ailleurs : « Notre âme sera *dilatée* par l'inspiration de la charité. » Sermon *pour la vêture d'une nouvelle catholique*, 1658, 2e p. « Au lieu d'ouvrir largement tes mains sur les misères du pauvre, non seulement tu *resserres tes entrailles*, mais tu multiplies tes rapines. » Sermon *sur les Rechutes* (1660), 3e p. « [Le chrétien en songeant aux vastes vues de la Providence] s'étend et *se dilate* lui-même. » Sermon *sur la Providence* (1662), 2e p. « Le nouveau peuple s'étend et se *dilate* jusqu'aux extrémités du monde. » *Histoire universelle*, II, 20. « Vous faites trop dépendre votre conduite

comprendre toute l'étendue de l'amour d'un Dieu. Pour nous, croyons sans réserve, et prenons le remède entier, quoi qu'il en coûte à notre raison. Pourquoi veut-on que les prodiges coûtent tant à Dieu? Il n'y a plus qu'un seul prodige que j'annonce aujourd'hui au monde. O ciel, ô terre, étonnez-vous à[1] ce prodige nouveau! C'est que parmi tant de témoignages de l'amour divin, il y ait tant d'incrédules et tant d'insensibles. N'en augmentez pas le nombre qui va croissant tous les jours. N'alléguez plus votre malheureuse incrédulité[2], et ne faites pas une excuse de votre crime. Dieu a des remèdes pour vous guérir, et il ne reste qu'à les obtenir par des vœux continuels. Il a su prendre la sainte princesse dont nous parlons par le moyen qu'il lui a plu[3]; il en a d'autres pour vous jusqu'à l'infini[4]; et vous n'avez rien à craindre que de désespérer de ses bontés[5]. Vous osez nommer vos

les [illegible] *[illegible]* vos [illegible] et laissez [illegible] très [illegible] (*Lettre* [illegible] 15 [illegible]) [illegible] nos grands écrivains [illegible] M. [illegible] de Sénèque [illegible] Sévigné [illegible]

1. [illegible] Sévigné [illegible]

2. [illegible] *Eff*[illegible] Jésus-Christ [illegible]

3. *Qu'il lui a plu*. Bossuet [illegible] écrit [illegible] plu, [illegible] La Bruyère [illegible] Le sens est [illegible] *plus* [illegible] — et [illegible] usitée du reste, et [illegible] [illegible] du pronom ou de la conjonction *que*. Voyez [illegible] *que*, 17e Chassang, *Gramm. française*, cours supérieur, § 419; [illegible] et [illegible], *Gr.* [illegible] § 58, p. 547.

4. *Jusqu'à l'infini*. [illegible] de plus [illegible] seulement [illegible] Ah! Dieu par [illegible] *Sermon sur* [illegible] *J.-C.*, 1665, 3e p. [illegible] plus haut [illegible]

ennuis[1], après les peines[2] terribles où vous l'avez vue! Cependant, si quelquefois elle désirait[3] d'en être un peu soulagée, elle se le reprochait à elle-même : « Je commence, disait-elle, à m'apercevoir que je cherche le paradis terrestre à la suite de Jésus-Christ, au lieu de chercher la montagne des Olives et le Calvaire, par où[4] il est entré dans sa gloire. » Voilà ce qu'il[5] lui servit de méditer l'Évangile nuit et jour, et de se nourrir de la parole de vie. C'est encore ce qui lui fit dire cette admirable parole : « Qu'elle aimait mieux vivre et mourir sans consolation que d'en chercher hors de Dieu. » Elle a porté ces sentiments jusqu'à l'agonie; et prête à rendre l'âme, on entendit qu'elle disait d'une voix mourante : « Je m'en vais voir comment Dieu me traitera; mais j'espère en ses miséricordes[6]. » Cette parole de confiance emporta son âme sainte au séjour des justes.

Arrêtons[7] ici, Chrétiens; et vous, Seigneur, inposez

1. *Vos ennuis*, vos chagrins médiocres et peu considérables. On voit que le mot perdait déjà même dans la prose de la fin du XVIIe siècle la forte signification que la poésie lui conservait. « Sa mort avancera la fin de mes *ennuis*. » Racine, *Androm.*, v. 376. « Si d'une mère en pleurs vous plaignez les *ennuis*. » Id., *Iphig.*, IV, 4. « Que faites-vous, madame, et quel mortel *ennui* || Contre tout votre sang vous anime aujourd'hui ? » *Phèdre*, v. 255. Au contraire, Mme de Sévigné, La Rochefoucauld, La Bruyère ne donnent pas à ce mot un sens plus violent que son sens d'aujourd'hui.

2. *Peines*. Cf. supra, p. 363, n. 1.

3. *Désirait de*. « Ce Dieu *désire d'*être désiré. » Sermon *pour la Visitation* (1659), 2e p. Les grammairiens approuvent encore cette forme.

4. V. p. 301, n. 2, et le *Lexique*.

5. *Ce qu'il lui servit : quid profuerit*.... Cet emploi de *ce que* ou de *que*, fréquent avec le verbe *servir*, même sous la forme personnelle, existe encore, mais il était plus fréquent chez les écrivains du XVIIe siècle que de nos jours : « Vous voyez *ce que sert* une action continuée. » Malherbe (cité par Jacquinet, *Or. fun.*, p. 326, n. 1). « *Qu'*as-tu donc *servi*, ô philosophie? » Bossuet, *Histoire universelle*, II, 25. « *Que* vous *sert-il* qu'un jour l'univers vous estime?... *Que* peut *servir* ici l'Egypte et ses faux dieux ? » Boileau. « *Que* sert tant d'or à son troupeau? » La Bruyère, I, 386 (*Grands écrivains*).

6. *Miséricordes*. Cf. supra, p. 356, n. 2, et p. 343, n. 5.

7. « *Arrêtons*, mes frères, et ne précipitons pas notre jugement. » Sermon *sur l'Honneur du Monde*, 1660. « Je ne crois pas que, tout étant arrêté, on *arrête* pour cela. » Sévigné, V, 366 (*Grands écrivains*). « *Arrêtons* un moment. » Racine, *Bérénice*, I. Cet emploi ne se trouve ni dans La Rochefoucauld, ni dans La Bruyère.

silence à cet indigne ministre, qui ne fait qu'affaiblir votre parole. Parlez dans les cœurs, prédicateur invisible[1], et faites que chacun se parle à soi-même. Parlez, mes frères, parlez : je ne suis ici que pour aider vos réflexions. Elle viendra[2] cette heure dernière : elle approche, nous y touchons, la voilà venue. Il faut dire avec Anne de Gonzague : Il n'y a plus ni princesse, ni Palatine; ces grands noms, dont[3] on s'étourdit, ne subsistent plus. Il faut dire avec elle : je m'en vais, je suis emporté par une force inévitable; tout fuit, tout diminue, tout disparaît à mes yeux. Il ne reste plus à l'homme que le néant et le péché; pour tout fonds[4], le néant; pour toute acquisition, le péché. Le reste, qu'on croyait tenir, échappe : semblable à de l'eau gelée, dont le vil cristal se fond entre les mains qui le serrent, et ne fait que les salir. Mais voici ce qui glacera[5] le cœur, ce qui achèvera d'éteindre la voix, ce qui répandra la frayeur dans toutes les veines : « Je m'en vais voir comment Dieu me traitera »; dans un moment, je serai entre ses mains, dont saint Paul écrit en tremblant : « Ne vous y trompez pas, on ne se moque pas de Dieu[6] : » et encore, « c'est une chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant[7] » : entre ces mains où tout est action, où tout est vie, rien ne s'affaiblit, ni ne se relâche, ni ne se ralentit jamais. Je m'en vais voir si ces mains toutes-puissantes[8] me seront favorables

1. *Prédicateur invisible.* Cf. pour l'idée le Sermon de 1661 *sur la Parole de Dieu* (*Sermons choisis*, p. 198-202, 205-206), le Sermon *pour la Profession de Mlle de la Vallière* (*ibid.*, p. 450) et les *Élévations sur les mystères*, XII, 14.

2. *Elle viendra.* Cf. le Sermon de 1662 *sur l'Impénitence finale* (*Sermons choisis*, p. 224-226).

3. *Dont.* Cf. supra, p. 304, n. 5, et Sévigné : « Il me paraît *étourdi* et *errassé de* votre esprit. »

4. *Fonds.* Ici c'est bien le *fonds*, la fortune héritée, s'opposant aux *acquêts*.

5. *Glacera.* Cette expression venant après la comparaison précédente n'est pas d'un goût très pur.

6. « *Deus non irridetur.* » (*Gal.*, VI, 7.)

7. *Hebr.*, X, 31.

8. *Mains toutes-puissantes.* Cf. supra, p. 75, 95, et plus loin, p. 192. Cette image, qui revient si

ou rigoureuses[1] ; si je serai éternellement, ou parmi leurs dons[2], ou sous leurs coups. Voilà ce qu'il faudra dire nécessairement avec notre princesse. Mais pourrons-nous ajouter avec une conscience aussi tranquille : « J'espère en[3] sa miséricorde »? Car, qu'aurons-nous fait pour la fléchir? Quand aurons-nous écouté « la voix de celui qui crie dans le désert : Préparez les voies du Seigneur[4] »? Comment? par la pénitence. Mais serons-nous fort contents d'une pénitence commencée à l'agonie, qui n'aura jamais été éprouvée, dont jamais on n'aura vu aucun fruit[5]; d'une pénitence imparfaite[6], d'une pénitence nulle; douteuse, si vous le voulez; sans forces, sans réflexion, sans loisir pour en réparer les défauts[7]? N'en est-ce pas assez pour être pénétré de crainte jusque dans la moelle des os? Pour celle dont nous parlons, ah! mes

souvent chez Bossuet (« Le monde est l'œuvre de ses *mains*.... Dieu tient les rois *sous sa main*; » il conduit ceux qu'il protège « comme *par la main* ») est un ressouvenir biblique : « Le mot *yod*, *main*, est presque le plus usité de la langue hébraïque. » De La Broise, *Bossuet et la Bible*, p. 60.

1. *Me seront... rigoureuses.* « Le ciel se lassera de *m'*être rigoureux. » Corneille, *Suréna*, v. 691. « Dussiez-vous encore *m'*être aussi rigoureuse. » Racine, *Frères ennemis*, v. 1485. Cf. p. 323, n. 7.

2. *Dons.* Expression obscure et dont il n'est pas facile de se rendre compte. Comment le pécheur qui trouve miséricorde devant Dieu se trouve-t-il parmi les *dons* de Dieu? A moins qu'il n'y ait ici une réminiscence d'Isaïe, LXVI, 20, où, parlant selon les interprètes du peuple élu de l'avenir, de la vocation des Gentils et de la Nouvelle Jérusalem, il dit de ceux qui « verront la gloire de Dieu », qu'ils seront amenés « *de cunctis Gentibus* DONUM *Domino, in equis et in quadrigis... ad montem sanctum meum Jerusalem* ». Comme lorsque les enfants d'Israël portent un *présent* au Temple du Seigneur, « *quomodo si inferant filii Israel* MUNUS *in domum Domini* ».

3. *Espérer en.* Cf. supra, p. 339, n. 3.

4. *Luc.* III, 4. 8.

5. *Fruit.* « *Facite ergo fructus pœnitentiæ.* » (*Luc., ibid.*) Sur les autres nuances de sens de ce mot dans la langue religieuse, voir *Sermons choisis*, p. 153, n. 3. Bossuet parle ailleurs (*Confér. avec Claude*) de la foi qui « *fructifie* en bonnes œuvres ».

6. *Imparfaite* : qui ne se réalisera pas par des actes.

7. *Défauts.* Les lacunes : sens primitif du mot. Mais déjà au XVIIe siècle, le sens positif de *mauvaises qualités*, de *choses vicieuses réelles* se substitue même dans les plus purs écrivains au sens négatif de *chose absente, manquante*. Voir les *Lexiques* de Mme de Sévigné, de Racine, etc. La Rochefoucauld dit par exemple : « Les *défauts* de l'esprit *augmentent* en vieillissant... ». A plus forte raison dans

frères, toutes les vertus qu'elle a pratiquées se ramassent[1] dans cette dernière parole, dans ce dernier acte de sa vie : la foi, la soumission, l'abandon à Dieu, la crainte de ses jugements, et cet amour plein de confiance, qui seul efface tous les péchés. Je ne m'étonne donc pas, si le saint pasteur[2] qui l'assista dans sa dernière maladie, et qui recueillit ses derniers soupirs, pénétré de[3] tant de vertus, les porta jusques[4] dans la chaire, et ne put s'empêcher de les célébrer dans l'assemblée des fidèles. Siècle vainement[5] subtil, où l'on veut pécher avec raison[6], où

[illegible]

faiblesse veut s'autoriser par des maximes[1], où tant d'âmes insensées cherchent leur repos dans le naufrage de la foi, et ne font d'efforts contre elles-mêmes que pour vaincre, au lieu de leurs passions, les remords de leur conscience : la princesse Palatine t'est donnée « comme un signe et un prodige : » *in signum et in portentum*[2]. Tu la verras au dernier jour, comme je t'en ai menacé, confondre ton impénitence et tes vaines excuses[3]. Tu la verras se joindre à ces saintes filles, et à toute la troupe des saints : et qui pourra soutenir[4] leurs redoutables clameurs[5]? Mais que sera-ce quand Jésus-Christ paraîtra[6] lui-même à ces malheureux; quand ils verront celui qu'ils auront percé[7], comme dit le Prophète[8]; dont ils auront rouvert toutes les plaies; et qu'il leur dira d'une voix terrible : « Pourquoi me déchirez-vous par vos blasphèmes, » nation impie? *Me configitis, gens tota*[9]. Ou si vous ne le faisiez pas par vos paroles, pourquoi le faisiez-

1. *Maximes.* Cf. p. 21, n. 1.

2. *Isaïe*, VIII, 18.

3. Bossuet a fait en 1660 un sermon (le premier pour le dimanche de la Passion) *sur les Vaines excuses des pécheurs.*

4. *Soutenir* : ici « résister à quelque attaque, à quelque chose dont il est difficile de se défendre. Un criminel ne peut *soutenir* la présence de son juge.... Ne pouvoir *soutenir* un reproche,... la raillerie. » *Dict. de l'Académie*, 1694. « Les ennemis ne *soutinrent* point nos gens. » Racine, *Lettres*, VII, 49 (*Grands écrivains*). « *Soutiendront-ils* un vainqueur en furie ? » *Mithridate*, v. 888. «... Quel cœur audacieux || *Soutiendrait* les éclairs qui partent de vos yeux? » *Esther*, v. 652. — Cf. un sens différent, p. 357, 363.

5. *Clameurs.* Cf. le Sermon de 1665 *sur le Jugement dernier*, 2e p. « Nous lisons.... dans les saints Prophètes qu'il (Dieu) se rira d'eux par des reproches mêlés de dérision et de raillerie, et qu'... il les immolera à la risée de *tout l'univers*.... [Les pécheurs publics et scandaleux] boiront non seulement le breuvage de honte éternelle qui est préparé à tous les pécheurs, mais encore ils avaleront, dit Ezéchiel, la coupe large et profonde de dérision et de moquerie, et ils seront accablés par les insultes (*sur le genre de ce mot, voy. Serm. choisis*, supra, p. 85, n. 1) sanglants *de toutes les créatures.* »

6. *Paraîtra.* Cf. p. 325, n. 1.

7. On trouverait peu d'exemples de *percer* employé absolument, sans complément déterminatif (de coups, de blessures, etc.). Bossuet traduit exactement les textes de Zacharie et de Malachie.

8. *Zach.*, XII, 10 : « *Adspicient ad me quem confixerunt.* »

9. *Malach.*, III, 9 : « ... *Et me vos configitis gens tota.* »

vous par vos œuvres[1] ? ou pourquoi avez-vous marché dans vos voies[2] d'un pas incertain, comme si mon autorité était en cause[3] ? Race infidèle, me connaissez-vous[4] à ces traits[5] ? Suis-je votre roi, suis-je votre juge, suis-je votre Dieu[6] ? Apprenez-le par votre supplice. Là commencera un pleur[7] éternel, là ce grincement de dents[8] qui n'aura jamais de fin. Pendant que les orgueilleux seront confondus, vous, fidèles, « qui tremblez à sa parole[9] », quelque embarras que vous soyez de cet auditoire, où connus des hommes et connus de Dieu, vous commencerez à lever la tête[10] ? Si, touchés des saints exemples que je vous propose[11], vous laissez attendre[12] vos cœurs ; si Dieu a bénit le travail par lequel je tâche de vous entraîner

1. *Voyez* ci-dessus, p. 570, n. 2.

2. *Vous laissez-vous* : cf. sup., p. 294, n. 1.

3. *Voyez* ci-dessus, p. 185, n. 8.

4. *Pleurer* est employé ici dans le sens de *la raison*, dans lequel il était autrefois : « Aubert C'est bien le pleurer. » Autrefois on disait qu'il y avait un *pleur* dans une maison pour dire un grand *deuil* : « Dit-il, pleurs, 1690. » Heureux l'une et l'autre mère ! Que n'ai-je pu avoir *pleur* ! » Alexis Clutier.

5. « *Ibi erit fletus et stridor dentium* » (Matth. VIII, 12).

6. « *Audi, populus meus, et loquar tibi, Israel, et testificabor adversum te. Deus, Deus tuus ego sum* » (Ps. L, 7). Cf. supra, p. 207, n. 3 *bis*.

7. *Luc.*, XXI, 28.

8. *Proposer*, au sens latin, fréquent chez Bossuet (cf. *Sermons*, I, 351, n. 2) de *mettre devant les yeux*, sens qui permet à Littré cette définition : « Je ne *propose* ce grand objet de vos pensées [...] qu'à ces *grands* [...] *esprits* ». Et Boileau : « Les grands Romains [...] puisent [...] ces vertus si spectaculeuses que nous te vous *proposons* » (*Britannicus*, 1re préface). « Cherchant à proposer aux lecteurs les défauts [...] des héros » (La Bruyère, Préf. du *Discours à l'Académie* : « le sujet que l'Académie avait *proposé* pour le prix de l'éloquence. » (*Dict. de l'Acad. fr.*, 1694, t. II, p. 19, n. 2).

9. *Vous laissez attendre* et *vous laissez s'attendre*. Sur cet emploi du pronom complément des verbes réfléchis construits avec *faire*, voir Price et Brasseur, *Syntaxe française*, cours supérieur, p. 275. Cette construction est constante au XVIe et au XVIIe siècle et se rencontre dans tous les verbes où entre ce verbe *faire* : « Chaque vers qu'il écrit [...] le fait estimer », Boileau, dans tous ces cas où ce pronom est attaché aux verbes. « Un auteur peut quelquefois se faire un bon parti en son cœur » (Malherbe, II, 305, *Grands écrivains*). « Pour ce que vous dites que vous vous laissez battre » (Id., ibid.). « Il ne faut pas se tromper [...] à vouloir que les saints meurent pour nous entretenir » (Corneille, *Cid*, v. 175). « Mais je veux affubler ma tête et vos oreilles » (Regnier, *Mathurine*, date ? 1607). Il a conservé jusqu'au XVIIe siècle (cf. Chassang, *Grammaire française*, cours supérieur, p. 31

Jésus-Christ[1]; et que, trop indigne ministre[2] de ses conseils[3], je n'y aie pas été moi-même un obstacle, vous bénirez la bonté divine, qui vous aura conduits à la pompe funèbre de cette pieuse princesse, où vous aurez peut-être trouvé le commencement de la véritable vie.

Et vous, Prince[4], qui l'avez tant honorée pendant qu'elle était au monde; qui, favorable interprète de ses moindres désirs, continuez votre protection et vos soins[5] à tout ce qui lui fut cher; et qui lui donnez les dernières marques de piété avec tant de magnificence et tant de zèle; vous, Princesse[6], qui gémissez en lui rendant ce triste devoir, et qui avez espéré de[7] la voir revivre dans ce discours : que vous dirai-je pour vous consoler? Comment pourrai-je, Madame, arrêter ce torrent de larmes, que le temps n'a pas épuisé, que tant de justes sujets de joie n'ont pas tari? Reconnaissez ici le monde; reconnaissez ses maux toujours plus réels que ses biens, et ses douleurs par conséquent plus vives et plus pénétrantes que ses joies. Vous avez perdu ces heureux moments où vous jouissiez des tendresses[8] d'une mère qui n'eut jamais son égale[9]; vous avez perdu cette source inépui-

1. *Vous enfanter en Jésus-Christ.* Bossuet explique (*Élévations*, XII, 13 et 14) comme l'homme « par la pureté et la simplicité de sa foi », par l'adhésion volontaire de son intelligence aux mystères peut « devenir enfant de Dieu ». Mais « quoique nous concourions » ainsi à cette « génération » spirituelle, « dans le fond pourtant elle vient de Dieu, qui met en nous cette céleste semence de sa parole. » D'où il suit que le prédicateur, dont le rôle est de faire retentir aux oreilles cette parole qui est étouffée au fond des cœurs, peut être considéré comme collaborant à son tour à cet *enfantement* du chrétien.

2. *Ministre.* Cf. p. 464, n. 2.

3. *Conseils.* Cf. supra, p. 302, n. 2.

4. Le duc d'Enghien.

5. *Soins* : fréquent au XVIIe siècle dans le sens de « sollicitude protectrice ». La Rochefoucauld écrivant à Lenet le remercie de son « *soin* » pour le jeune fils du duc, qui s'en allait à Paris. Il parle ailleurs du « *soin* charitable de la nature » à l'égard des vieillards qu'elle veut « consoler de leurs misères ». « Je hais jusques au *soin* dont m'honorent les dieux. » Racine, *Phèdre*, v. 1612. « Dieu veut qu'on espère en son *soin* paternel. » *Athalie*, v. 266. — Cf. une autre nuance de sens, p. 318, n. 4.

6. La femme du duc d'Enghien.

7. *Espéré de.* Cf. p. 349, n. 9.

8. *Tendresses.* Cf. p. 336, n. 2, et p. 343, n. 5.

9. *Son égale.* Nous dirions plu-

sable de sages conseils; vous avez perdu ces consolations qui, par un charme[1] secret, faisaient oublier les maux dont la vie humaine n'est jamais exempte[2]. Mais il vous reste ce qu'il y a de plus précieux, l'espérance de le rejoindre dans le jour[3] de l'éternité, et en attendant, sur la terre, le souvenir de ses instructions, l'image de ses vertus, et les exemples de sa vie.

tôt ce mais précisément *sa parole*

1. *Charme*. Cf. plus haut, p. 31[1], « Il est comme ces restes de la sorcellerie, tant ils ont perdu [de] leur force. » — Molière, *Médecin malgré lui*, « Un grand nombre de *charmes* [de] Pompée, » 1682. « Le pays de la jeunesse, un *charme* secret [de] ma naissance, un [de] plus [grands] [charmes] et appas. » *Charmes* restant réservé par les bons écrivains au Ménage « s'écarte à tort de cet exemple », *Observations sur la langue française*, t. I, p. 361 (cet ouvrage posthume [1690] est attribué dans l'*Oraison funèbre d'Henriette de France* : « Des savants prétendent que *charme* vient du latin *carmen* [et] des ingrédients infâmes [dont] [les] sorcières composent [cf. p. 81, n. 1] »).

2. « Mais la princesse [et] avec [elle] cette vertu [de] son nom [fidèle] [était] [la] [vraie] [et] [sans] [esprit], [n'a] [pas] [de] [beaucoup] [de] [vertu] [de] [notre] [cœur], [n'est] [exempt] [de] [plus] [ou] [moins] [de] [faiblesses] [que] [son] [rang] [dans] [ce] [qu'il] [y] [a] [de] [plus] [précieux] [dans] [le] [pouvoir], [son] [attention] [à] [éviter] [ou] [à] [fuir] [les] [occasions], [sa] [soumission] [de] [tout] [temps] [aux] [volontés] [de] [Dieu] [sont] [des] [garants] [assurés] [de] [sa] [sainteté] [future] ». Saint Augustin, *De civitate Dei*, p. 552, n. 6, et 553. L.

3. *Jour* [expression] [empruntée] [de] *die aeternitatis*, [in] [die] [Domini]. « Voici le *jour* [de] l'homme, [et] [le] [jour] [de] [Dieu] [arrive] [bientôt] », *Hist. de Port-Royal*. « Tout [ce] [qui] [se] *jour* approche [de] [la] [règne] [de] [la] [passé] », *Esther*, v. 1150.

ÉCRIT

DE MADAME ANNE DE GONZAGUE DE CLÈVES, PRINCESSE PALATINE, OÙ ELLE REND COMPTE DE CE QUI A ÉTÉ L'OCCASION DE SA CONVERSION.

J'avais tellement perdu toutes les lumières de la foi qu'à peine me restait-il le doute, que les personnes élevées dans une religion ont tant de peine à quitter; et j'étais tombée dans un tel aveuglement, que lorsqu'on parlait sérieusement devant moi des choses de la religion, je me sentais la même envie de rire qu'on sent ordinairement quand des personnes fort simples croient des choses ridicules et impossibles; et je disais souvent à quelques personnes de mes amis, que le plus grand de tous les miracles à mon égard serait celui de croire fermement le christianisme. J'étais néanmoins toujours persuadée qu'il y avait un premier Être. Dieu m'avait fait la grâce de n'en point douter et de lui demander souvent la connaissance de la vérité, et même un certain désir de la connaître pour lui plaire. J'aurais donné toutes choses pour trouver la religion véritable, et pour en être persuadée, si elle l'était; car j'avais une horreur étrange de passer ma vie dans des erreurs, des chimères, telles que me paraissaient alors les plus saints mystères de notre religion. J'étais dans ce malheureux état quand une nuit je songeai que, marchant seule dans une espèce de forêt, j'avais rencontré un aveugle dans une petite grotte. Je lui demandai s'il était aveugle de naissance, ou s'il l'était devenu? Il me répondit qu'il était né aveugle. « Vous ne savez « donc pas, lui dis-je, ce que c'est que la lumière, qui est si « belle et si agréable, et le soleil, qui est si éclatant et si beau? « — Non, me répondit-il, je n'en puis rien imaginer; car « n'ayant jamais vu, je ne puis m'en former aucune idée. Je « ne laisse pas de croire que c'est quelque chose de très beau « et de très agréable à voir. »

« Alors il me sembla que cet aveugle changea tout d'un coup de ton de voix, et me parlant avec une manière d'autorité, me dit : « Cela vous doit bien apprendre qu'il y a des choses très « excellentes et très admirables qui ne laissent pas d'être

« vrables et très désirables quoique on ne les puisse comprend
« ni imaginer en aucune façon. » Il ne dit encore plus de
choses sur cela, que j'ai oubliées. Et il me semble que la
seule application de cette comparaison sur les choses de la
religion et de la vie me remettait si clairement devant les yeux
de la vérité, que me trouvant transporté de joie d'avoir
trouvé ce que je cherchais depuis si longtemps, je commençais
avec joie et tout haut à parler de Dieu, comme si je n'avais plus d'obligation que j'eusse
jamais eue à personne du monde; et il se répandait dans mon cœur
une certaine joie si douce, et une foi si assurée
qu'il est impossible de l'exprimer. Je me réveillai la lesse
me trouvai dans le même état où je m'étais vue dans mon
songe, c'est-à-dire un changement si grand en moi, que ce
ne se peut imaginer.

« Je me levai avec précipitation. Mes actions étaient, ce me
semble, toutes pleines de joie et d'une activité extraordinaire.
Je ne puis m'empêcher de dire mon songe à quelques unes de
mes sœurs, et ayant trouvé les Confessions de saint Augustin
et ayant lu tout haut, il parle de ces deux courtisanes qui se
vêtirent chez un sculpteur, où ils avaient vu la vie de saint
Antoine, je trouvai que cela me touchait jusqu'à répandre des
larmes, et cette tristesse là me prenait souvent, dans toutes
les lectures que je pouvais faire. Je me trouvais à la vérité
dans un état fort différent de celui où j'avais accoutumé
d'être. Il me semblait sentir la présence réelle de Notre Sei-
gneur, à peu près comme on sent les choses visibles et dont
on ne peut douter. Et cette foi tendre et sensible me dura
plus de quatre ou cinq mois.

« Cependant, encore que je ne doutai plus depuis ce temps-là
par la grâce de Dieu, de la vérité de notre foi, je commençai
dès ce jour-là, à résoudre un changement en moi de toute
l'application des jugements de bien connaître à tout ce
et à me défaire d'une certaine paresse en quelque sorte
songer à ma conscience, et à faire une grande confession
ma vie passée, et comme je le voulais faire bien exactement
y employai trois mois de temps avec un si grand travail
je pensai en avoir perdu la santé. Et cependant quelques effort
que je fisse, je n'allais à jeun en jour de confession
à sa sainte et le portier ce ne pouvait obtenir autrement
Dieu, lequel pour lors me semble que je n'aimais pas vo
offenser pour toutes les choses du monde.

« Comme j'étais en cet état, remettant ma confession au retour d'un voyage que j'étais obligée de faire, je tombai dans une syncope si grande, que l'on douta longtemps si j'étais morte. Je n'eus pas sitôt repris mes esprits que je songeai à l'état où j'étais, et au hasard que je courais de mourir sans m'être confessée. Cette appréhension, jointe au mal qui avait été fort grand, me réduisit à une telle extrémité de faiblesse, que je ne pouvais parler qu'avec peine, et ne me sentais plus capable d'aucune application.

« J'envoyai querir le confesseur que j'avais choisi quelque temps auparavant, pour la confession que j'avais préparée, mais, après lui avoir parlé un peu de temps, je vis bien que je n'étais pas en état d'entreprendre une confession entière. Il fallut donc attendre au lendemain, et se résoudre à passer une terrible nuit. Il est impossible d'imaginer les étranges peines de mon esprit, à moins de les avoir éprouvées. Je ne me sentais plus aucune force pour me confesser. J'appréhendais à tout moment le retour de ma syncope, et par conséquent la mort. Et je regardais cet état comme l'effet de la justice de Dieu, et j'attendais l'arrêt de ma condamnation. J'avais bien dans mon cœur que je l'avais mérité, et que j'étais indigne d'une miséricorde que j'avais si longtemps négligée.

« Cependant Dieu me faisait sentir la grâce d'une vraie douleur, ce me semble, d'être privée éternellement de le voir et de l'aimer, et de passer l'éternité avec ses ennemis. Je sentais tendrement ce déplaisir, et je le sentais même, à ce que je crois, entièrement détaché de la crainte et de la frayeur des autres peines de l'enfer, et que je n'avais nul droit de me plaindre; mais qu'enfin je ne le verrais jamais, et que je serais éternellement haïe de lui. Et ce sentiment tendre, mêlé de larmes et de frayeur de l'état où j'étais, augmentait fort mon mal. Ceux qui me veillaient, et le médecin qui ne me quittait guères, voyaient bien mon inquiétude; mais ils l'attribuaient à la fièvre qui m'était venue, et à la crainte de retomber dans la syncope que j'avais eue.

« J'étais donc dans ce déplorable état, me considérant comme une personne réprouvée et presque sans espérance de salut, lorsque, sur les cinq heures du matin, je m'endormis, et songeai que je voyais une poule, suivie de plusieurs petits poussins, dont l'un, s'étant éloigné, venait sauter sur une grosse bête endormie, qui était couchée toute plate à terre, comme

une manière de chien. Je considérais ce petit animal qui lui sautait sur le dos et qui se jouait sur lui; et je pensais en moi-même qu'il était bien hardi, et que si ce chien se réveillait il était perdu. Au même temps il me sembla que je voyais venir un autre chien, fort grand et fort horrible, qui, s'étant approché du petit poussin, l'avait en un moment englouti. Je courus incontinent à lui pour lui ôter le petit poulet; et comme je voulais lui ouvrir la gueule, j'entendis quelqu'un qui disait : « C'en « est fait, il l'a avalé. — Non, dis-je, il ne l'est pas encore. » Et, en effet, il me sembla que je lui ouvris la gueule, et que je retirai ce petit animal, que je pris entre mes deux mains pour le réchauffer; car il me paraissait tout hérissé et presque mort. J'entendis encore quelqu'un qui disait : « Il faut le rendre au « chien. Cela le gâtera de lui ôter. — Non, répondis-je, je ne « lui rendrai jamais; on lui donnera d'autres viandes. »

« En ce moment je m'éveillai, et l'application de ce songe se fit en un instant dans mon âme, comme si l'on m'eût dit : « Si vous, qui êtes mauvaise, ne pouvez vous résoudre à rendre « ce petit animal, que vous avez sauvé, pourquoi croyez-vous « que Dieu, qui est infiniment bon, vous redonne au démon « après vous avoir tirée de sa puissance? Espérez et prenez cou- « rage. » Cette pensée, qui me vint fortement et nettement dans l'esprit, fit une telle impression sur moi, que je demeurai dans une joie et un calme qui ne se peut exprimer : et je me trouvai dans une espérance aussi ferme et aussi tranquille, que si j'eusse appris d'un ange même que Dieu ne m'abandonnerait pas, et je demeurai aussi en repos dans le plus fort de ma fièvre, me confiant entièrement à la miséricorde de Dieu. Je contai ce songe à une de mes amies, quoique j'eusse grande peine à parler : et elle sait que je n'en pouvais parler qu'en versant bien des larmes, et je ne puis encore y penser sans pleurer.

« Voilà ce qui s'est passé dans ces deux songes, que j'écris pour obéir à la personne[1] qui l'a désiré, espérant qu'elle remerciera Dieu de sa très grande miséricorde envers moi, et qu'elle demandera instamment pour moi la grâce de connaître sa sainte volonté, et de la suivre le reste de mes jours. »

1. Cette personne est Mme [illegible] N[illegible] T[illegible]ont, publiée en [illegible]tal-Jean Le Boutillier [illegible] 1712. [illegible] d'Anne de Gon- [illegible]Rose, abbé et [illegible] pour la pre- la Trappe : c'est dans sa Vie, par [illegible].

ORAISON FUNÈBRE

DE MICHEL LE TELLIER

CHANCELIER DE FRANCE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-GERVAIS
LE 25 JANVIER 1686.

NOTICE

On a souvent reproché à Bossuet d'avoir été excessif dans l'éloge de Michel Le Tellier. On pourrait, presque aussi fortement, l'accuser d'y avoir été incomplet.

Il y a eu, d'abord, toute une partie de la carrière de Le Tellier sur laquelle il passe, sans s'arrêter : c'est son activité de secrétaire d'État à la Guerre. Il ne faut pas oublier que le père de Louvois a joué, dans la réorganisation des forces militaires de la France au commencement du règne de Louis XIV et même dans la direction des premières guerres du règne, un rôle fort appréciable[1]. Appelé le 11 avril 1643 au secrétariat d'État de la guerre, il demeura titulaire de cette place jusqu'au mois de novembre 1677. Il est vrai qu'en 1655, il fit obtenir à son fils François-Michel la survivance de sa charge, et qu'en 1662, ce fils, devenu marquis de Louvois, fut autorisé à travailler avec lui, qu'il reçut même la « signature » ; mais si dès ce moment Le Tellier « fait tous les jours la part plus grande à son fils », et travaille, en bon père, à se le substituer effectivement, cependant il s'en faut de beaucoup qu'il abandonne le ministère. Longtemps encore il y conserve la haute main. Quand

1. Voyez sur ce point Th. Jung, *Un ministre de la guerre oublié* (*Revue politique et littéraire*, 1875, 1er semestre).

la guerre éclate, en 1667, « Louvois quitte aussitôt Paris pour aller surveiller sur place l'exécution des ordres du roi, tandis que Le Tellier reste au ministère », et expédie ces ordres que sans doute il inspire en partie. En 1670, 1671, 1672, 1673, 1674, Louvois voyage : il est à Pignerol[1], à Turin, à Charleroy, à Maestricht; à chaque fois, absent pendant de longs mois, c'est son père qui le remplace, et cela, jusqu'en 1677, année où Le Tellier va devenir chancelier. Ce n'est qu'à partir de cette date qu'il se désintéresse des affaires de la guerre[2]. Et l'on ne saurait oublier ce qu'il fit dans ce département, bien que nous ne sachions pas encore assez précisément le détail de son activité administrative[3]. Dès 1664, dans les expéditions où Louis XIV manifeste sa puissance et son ambition, à Rome, en Hongrie, à Djidjelli, en Flandre, au Canada, à Madagascar, l'historien « se trouve en présence d'un système nouveau d'armée, système complet qui devait durer jusqu'à la Révolution[4] ». On sent combien il serait inexact d'en attribuer l'établissement à Louvois, jeune homme de vingt et un ans, qui, commis de son père, s'était, jusqu'alors, beaucoup plus occupé de ses plaisirs que de son emploi. Si l'on doit avouer que Le Tellier a laissé subsister des abus que son fils devait réformer plus tard[5], il avait du moins mis en bon train, avec sa méthode habituelle, faite de patience, de dissimulation et de souterraines manœuvres, l'œuvre que Louvois devait achever, avec sa rude énergie. Et les témoignages contemporains[6] en font foi : « Souvenez-vous, écrivait Mazarin à Le Tellier, en 1659, qu'il faut écrire plus à Le Tellier qu'à moi les choses qu'il faut faire, et je me repose là-dessus. » Et en 1671, un rapport anonyme décrit ainsi les fonctions de Le Tellier : « Il a les affaires de la guerre, ce qui comprend cavalerie, infanterie, armée, garnisons, la levée, la marche et la *réforme* des troupes et généralement tout ce qui en dépend. » Et de ces vastes attributions il s'acquitte toujours parfaitement : « Le long temps qu'il y a que le ministre vaque à cet emploi, joint à beaucoup de prudence naturelle et ac-

1. C. Rousset, *Hist. de Louvois*, t. I, p. 20.
2. Saint-Simon, *Mém.*, éd. Chéruel, t. IX, p. 185; Jung, *article cité*.
3. Une histoire de Le Tellier est encore à faire.
4. Jung, *article cité*.
5. Voir, par exemple sur les « passe-volants », Rousset, t. I, p. 170 et suivantes.
6. Textes cités par Jung, *ubi supra*.

quise, l'y a rendu très commode. C'est ce qu'avouent tous ceux qui pour ceci ont à passer par ses mains. Les officiers d'épée et tous les gens de guerre s'en louent fort, rencontrant en lui une civilité agréable, point de faste de la facilité à comprendre les choses à leur mot et quelque mot exquises, une prompte résolution et expédition. Qualités qui pèsent le plus à ceux qui font profession des armes et sans lesquelles il est très difficile de se bien démêler avec eux.»

Ces qualités, il n'était pas impossible de les déployer dans une oraison funèbre, et un des confrères de Bossuet, le père Mabeul, l'a fait dans l'éloge de Le Tellier qu'il prononça le onze août mil six cent quatre-vingt-quatre, sous date pour un motif d'ordre historique dont j'ai expliqué ailleurs l'importance[1]. Ce n'est devoir louer en son héros que la magistrature, mais la manière dont il devait décrire plus tard, dans l'oraison funèbre de Louvois, les mêmes professionnels de son héros guerrier, nous donne certainement matière à regretter ici sa discrétion.

Il n'existe pas non plus — quoiqu'il fût désirable peut-être, et quelque Le Tellier la mettre dans sa plus haute lumière, à en rougir de ses origines[2] — sur ce fait que la Louange incomparable » qu'il célèbre était essentiellement une parvenue. Le Tellier ne fit jamais vanter d'une belle généalogie, dit l'abbé de Choisy, et il avait bien raison. Sa toute petite noblesse était d'hier, elle n'avait même pas, ce semble, l'ancienneté de celle de la famille de son panégyriste[3]. Son grand-père avait commencé par être correcteur à la Chambre des Comptes de Paris, c'est-à-dire un des trente-huit magistrats composés de la révision des comptes financiers, le plus humble qu'on pût trouver dans les cadres revêtus d'une telle qualité. Le nôtre, nous vont apprendre les « conseillers maîtres[4] ». Et père Lebrun, il avait dû cet emploi à la faveur d'Hélène de Mayenne à qui sans doute il avait rendu des services pendant la Ligue dans les

1. Voir *Introduction*.
2. *Mémoires de l'abbé de Choisy*.
3. Les boss et marchands de drap à Soissons et Paris, dont il semble dans la première moitié du XVIe siècle. Cf. Eloquet, *Études sur la vie de Bossuet*, t. I.
4. Cf. Henri Bret, *les Institutions de la France* » En France 1789.

des Lyonnais avec [illegible] mandé à la Chambre des Comptes de Paris en [illegible] diriger ses finances [illegible] Le Tellier [illegible] dant le poste qu'il occupa [illegible] mes jusqu'en 1591 (*Revue des Sociétés savantes*, 1870, I, notice de A. de Rosny).

fonctions de connaissance d'un des quartiers de Paris. Le P
du correcteur, ne tarda pas à devenir conseiller à cette nôt
était au son père vérifiant les calculs, et avant été tué
sur la route de Versailles, il put s'attribuer, de par ce fait s
gneur de Courville. Mais cette ascension des Le Pelletier fu
commencée, n'allait pas sans obstacles. Peu s'en fallut que d
Abord François-Michel[1] ne fût arrêté dans sa marche. Orphel
de père le très bonne heure, il se vit disputer — sans doute
par sa mère ou par la famille de celle-ci — la succession pate
nelle, et il dut plaider pour son patrimoine[2]. Mais en mêm
temps son énergie, son « application au travail » le font s
du rang. Il n'avait pas vingt et un ans quand il fut « pour
d'une charge de conseiller au Grand Conseil, son ancêtre
tant bien, dit son biographe, de l'âge prescrit par les ordo
nances ». C'était en effet un tribunal important, investi
quelques-uns des attributions de notre Cour de Cassation
actuelle, et s'occupant en particulier des conflits de juridict
qui pouvaient s'élever entre tous les tribunaux de France. Là
se fit remarquer si bien que, six ans après (1651), — ce
n'est point cependant que cet avancement fût moins rapide
de père en fils — il devint procureur du roi au Châtelet, c'est
« le « monstre public » près du tribunal spécial qui, sous
le vicomte et prévôt de Paris, jugeait particulièrement « les
procès relatifs aux héritages, dots, servitudes, appositions d
scellés, inventaires, contestations entre notaires, procureurs
sottes affaires à raison de leurs charges[3] ».

Or, il y avait alors un surintendant général des finances
Claude de Bullion dont les affaires étaient fort embarrassées
qui avait plusieurs procès sur les bras. Le Pelletier trouva fa
veur auprès de ses fortunes. Occasion bien nette de lui rend
service, et il ne la négligea point. Mais toute faveur a ses
revers. Le plaisant ne tarda point à déplaire à la fortune
avec laquelle s'était liée étroitement sur le surintendant, et avec laquelle L
Pelletier était en rapports perpétuels puisque le lieutenant civil
était le magistrat le plus élevé, après le prévôt de Paris, du
tribunal du Châtelet. Et ce grand personnage était alors Isaac de
Laffemas. Ce redoutable agent et favori de Richelieu fut pour

1. Né le 19 mai 1605. — *Oraisons funèbres* de Issé et
2. *Histoire abrégée de M. Le Pelletier* dans l'édition de 1662 des *Oraisons funèbres*. — 3. Chéruel, *Dict. des Institutions de la France sous Louis*

à Le Tellier l'amitié de M. de Bullion par plusieurs années de taquineries et d'hostilités. Heureusement qu'entre temps, le jeune procureur, en se créant une famille, s'était donné de nouveaux appuis. Élisabeth Turpin, qu'il épousa en 1629, n'eût pas été un fort « beau parti » si elle n'avait été que la fille de Jean Turpin, conseiller d'État et seigneur de Vauvredon, mais par sa mère elle était la nièce du chef suprême de l'ordre judiciaire, Étienne d'Aligre, chancelier de France. C'est sans doute à cette alliance que Le Tellier dut d'être nommé, en 1638, maître des requêtes. Ce corps de magistrats était alors fort en vue. Revêtus de fonctions à la fois administratives et judiciaires, ils formaient un tribunal[1] auquel ressortissaient, entre autres, les procès des princes, des officiers de la couronne, des commensaux du roi, — ce qui leur conférait une importance politique notable; — de plus, ils remplissaient au conseil d'État et au Sceau les fonctions de rapporteurs, et, depuis longtemps, ils étaient souvent chargés — à cause de la compétence que leur donnait cette étude de dossiers administratifs, financiers ou judiciaires — de « chevauchées[2] », ou, comme nous dirions, de tournées d'inspection dans les provinces, au nom de l'autorité centrale. Les maîtres des requêtes étaient assez nombreux (70 ou 80) : parmi ce grand nombre, c'est Le Tellier qui fut choisi pour accompagner, en Normandie, le chancelier Séguier et le conseiller d'État Omer Talon, dans une mission singulièrement importante. Les paysans de Normandie s'étaient soulevés, avec l'appui moral du Parlement de Rouen. Ils venaient d'être écrasés par Gassion dans Avranches, mais il s'agissait à présent de réduire à une obéissance durable, par une série de mesures à la fois énergiques et prudentes, la province rebelle, et d'y rétablir solidement l'autorité royale. Associé à cette œuvre délicate, Le Tellier s'en acquitta à son honneur Désormais toutes les espérances lui étaient permises; il n'en attendit pas longtemps la réalisation. L'année suivante (1640), — l'appui de M. de Bullion n'y fut pas du reste étranger, — il était nommé intendant à l'armée de Piémont.

Or on sait que, sous un titre modeste, ces fonctionnaires, dont Richelieu après Henri IV[3] relevait et augmentait l'importance,

1. Appelé les *Requêtes de l'hôtel.*
2. Cf. A. de Boislisle, *les Chevauchées d'un maître des requêtes en Provence* (*Rev. des Soc. savantes*, 1881).
3. Cf. G. Hanotaux, *Origines de*

avaient un rôle fort considérable. Non seulement ils devaient pourvoir à la subsistance, aux « vivres » et à l'armement des troupes, mais la bonne administration de la justice, de la police et des finances leur était confiée dans toute l'étendue de la province où chacun d'eux était envoyé. Dans cette province même, chacun d'eux était attaché de plus près à tel ou tel département particulièrement difficile que le roi lui avait chargé d'exercer cette charge. Il fut envoyé dans la province française que par accident et provisoirement le duc de Savoie était mort, sa veuve, « Madame Royale », sœur de Louis XIII, avait été portée et maintenue à la régence au détriment des frères de son mari, grâce à l'appui de Richelieu. Mais elle prétendait rester neutre entre la France et l'Espagne. Il avait fallu lui imposer une alliance défensive et offensive avec nous et pour le moment occuper ses États. L'intendant qu'on y envoyait devait être ambassadeur et administrateur à la fois. D'une part, il devait veiller à ce que la justice fût rendue bonne et prompte, selon les ordonnances, non seulement aux sujets du roi de France, mais aux « autres » ayant. Il était à la direction et au maniement des deniers « de la France, » donnait et exécutait tous les « emplois et contributions » nécessaires à l'entretien de l'armée, — et, de plus, il était tenu « informer contre toutes les entreprises, pratiques et menées contre le service du roi ». Enfin, à supposer même que, chef, il ne s'élevât aucune difficulté pour lui remplir la tâche ordinaire de l'intendant, était encore assez délicate la véritable connaissance civil de surveillance placée aux côtés du commandant militaire, avec une autorité en effet égale et si une en apparence inférieure et obligé d'autant plus de ménager le général en chef et ses lieutenants que ceux-ci appartenaient d'ordinaire à la plus haute noblesse et que, d'ailleurs, il n'avait lui-même fait pour cette raison que peu de temps auparavant l'un et l'autre des « rôles » qu'il était chargé maintenant de contrôler. Aussi nous les voyons [illegible] Michel Le Tellier et surintendant de Bullion[2] nous font bien comprendre quelle était la réserve officielle, et que le simple intendant, c'était dit, « se mettrait à la discrétion de la noblesse ».

Constitution des intendants des provinces p. 29-30.

1. Comme on le voit, Le Tellier, tout fonctionnaire qu'il était, *Michel le Tellier, intendant d'armée*, [illegible] et [illegible] de la justice [illegible] armées et vivres en [illegible] [illegible].

2. *Ibid.* p. xiv.

comte d'Harcourt; il lui fera connaître qu'*on le prie, au nom de Dieu*, de savoir le nombre effectif de toutes les troupes, tant de cavalerie que d'infanterie; il fera ce qu'il pourra pour tâcher de découvrir la vérité du nombre effectif des troupes...; — il ménagera l'humeur des maréchaux de camp, qui ne sont peut-être pas les plus traitables du monde (M. le vicomte de Turenne en est un); — de dix semaines en dix semaines il fera compter les commis de l'extraordinaire[1] par état, lequel état il enverra, afin que l'on puisse voir la vérité desdites dépenses, ce qui n'a point été fait jusqu'à présent. » Toutes choses qui, on le voit, n'étaient pas trop faciles à exécuter sans mécontenter le général et en contentant le ministre. D'autant plus que le secrétaire d'État à la guerre, Des Noyers, n'était sans doute pas dans les meilleures dispositions à l'égard de son nouveau subordonné. C'était contre son gré que celui-ci avait été nommé, à la place de son neveu d'Argenson, lequel s'était laissé prendre par les Impériaux, et dont Richelieu n'avait pas attendu la délivrance. De plus, Des Noyers sentait la supériorité de Le Tellier : il le surveillait jalousement, et lors même qu'il reconnaissait ses services, il ne pouvait s'empêcher de témoigner son dépit de voir avec quelle initiative émancipée l'intendant de Piémont savait se passer des ordres de son supérieur, négligeait même parfois de le tenir au courant de sa conduite. « Quand nos gens étaient assiégés dans Aire, nous recevions plus souvent de leurs nouvelles que des vôtres, qui êtes en liberté d'envoyer à toute heure des messagers.... Je vous prie d'y faire réflexion et de considérer que vous êtes *le seul intendant* dont je reçoive si rarement des avis[2]. »

Néanmoins de toutes ces difficultés de tout genre, Le Tellier sortit victorieux. Il sut plaire à l'armée; il conquit l'amitié de M. de Turenne, malgré le mauvais caractère de l'illustre soldat; — il plut à la cour de Turin, où « il parut, dit un de ses biographes[3], avec toutes les qualités d'un bon courtisan quoique jusqu'à cet emploi son genre de vie eût été assez différent ». Il séduisit enfin Mazarin[4], qu'il vit beaucoup en Italie, et qui

1. On appelait ainsi les agents administratifs « destinés à servir dans les occasions de la guerre, pour la dépense *extraordinaire* qu'il y faut faire » (*Dict.* de Furetière, 1690).

2. Des Noyers à Le Tellier, 26 nov. 1642, dans Caron, *ouvr. cité*, p. 229. Ces plaintes sont fréquentes dans la correspondance.

3. Dans Rousset, *Louvois*, t. I, p. 8.

4. Mazarin, alors officier d'infan-

État recueillit, le lendemain, la succession de Richelieu. Aussi, dès son arrivée au pouvoir, le cardinal entretenait le roi dans les termes les plus flatteurs, de l'intégrité, subtilité et adresse[1] de Le Tellier, et quatre mois après (11 avril 1643), il le faisait nommer, à la place de Des Noyers démissionnaire[2], secrétaire d'État à la guerre. — Bonne fortune assurément ; mais il est impossible de nier qu'elle ne fût bien gagnée, et que, si Le Tellier avait été parfois secondé par d'heureuses chances, il avait été par son labeur opiniâtre, par son habileté et sa souplesse, par son art de « se ménager » à travers les inimitiés ou les amitiés puissantes, le principal artisan de son élévation. Si encore à présent, dans une société démocratique, la peine est grande de ceux qui parviennent, d'en bas, aux fonctions publiques élevées, à plus forte raison une ascension comme celle de Le Tellier suppose-t-elle un effort énergique en un temps où régnait une hiérarchie étroite et fermée et où, surtout dans les emplois de robe, l'hérédité et la vénalité des charges élevaient à chaque pas tant de barrières devant les pas d'un homme nouveau[3]. Et si Bossuet n'a pas plus insisté sur cette première phase de la vie de Le Tellier, c'est peut-être que la constatation de ces sortes de victoires n'était ni agréable à l'aristo-

[illegible] l'État de Milan, était [illegible] avec M. Le Tellier, qui lui prêta 10 000 écus. Cet argent [illegible] cardinal M. de Castelan [illegible] dès [illegible], mais [illegible] M. Le Tellier [illegible] plus [illegible] sur ces 10 000 écus [illegible] M. Mazarin [illegible], et que [illegible] avait [illegible] beaucoup [illegible]. (*Mémoires* de l'abbé de Choisy.)

1. Mazarin à Le Tellier, 14 [illegible] 1642 (Caron, *Correspondance*, p. 21).

2. Des Noyers [illegible] avec Louis XIII, et retiré chez lui, à Paris, après la mort du roi, [illegible] rentrer dans sa charge [illegible], vendre sa [illegible] qu'il n'avait pas donnée. On [illegible] 100 000 écus [illegible] 100 000 livres [illegible] Le Tellier pour [illegible] le surplus. Mais comme Des Noyers demandait [illegible] archevêché, l'affaire ne se put conclure. Des Noyers [illegible] chez lui sans donner sa démission. Mais peu de jours après il mourut [illegible], et Le Tellier [illegible] les 100 000 francs que la reine [illegible] (*Mémoires* de Montglat.)

3. De ces difficultés on pourrait trouver trace dans les lettres de Le Tellier. « J'avouerai toujours franchement [illegible] supérieur Des Noyers, que je [illegible] de [illegible] Je [illegible] du cadre de ceux que le roi eût pu [illegible] la charge de secrétaire d'État, [illegible] M. d'Argenson [illegible] sa [illegible] connue de tout le monde [illegible] parmi les gens de [illegible] (24 déc. 1640, dans [illegible] 27-28.)

cratie dont elles préparaient la prochaine ruine, inopportune aux yeux du pouvoir royal, qui suscitait et encourageait par politique cet avènement de la petite bourgeoisie.

Mais cette histoire — que Bossuet n'a pas voulu faire — d'un « grand établissement » peut servir aussi à nous expliquer d'autres côtés du caractère et de la vie de Le Tellier que Bossuet pouvait encore moins mettre en lumière : j'entends ce qu'il y a eu parfois de visiblement condamnable, et de ce qu'il paraît y avoir eu, toujours, de tortueux et d'égoïste dans les façons d'agir de cet homme d'État. Il n'est pas besoin d'être grand psychologue pour apercevoir la direction que doivent prendre l'intelligence et la volonté d'un homme qui est arrivé ainsi, par labeur et par industrie, aux situations enviées. L'habitude de la lutte en a développé le goût. La clairvoyance acquise des obstacles exagère la circonspection cauteleuse, la crainte de se commettre, la servilité vis-à-vis des plus puissants, la défiance universelle. Le souvenir des difficultés surmontées donne une valeur singulière à une fortune que l'on s'est faite au prix de tant d'efforts et, de là, pour garder des positions si chèrement conquises, un sens où les intérêts vulgaires de vanité, l'avarice ou de jouissance peuvent bien ne pas entrer pour beaucoup, mais qui n'en est pas moins âpre, dur et impitoyable, soit qu'il s'agisse d'abattre les concurrents d'aujourd'hui, soit que l'occasion s'offre de venger des concurrents d'hier. Et si l'on peut admettre ce que Bossuet dit avec vraisemblance de la « modération » du chancelier, de sa probité, de sa simplicité de vie, de la modestie réelle et non affectée de ses manières, il paraît bien en revanche qu'il ne faut pas récuser non plus l'impression qu'ont eue plusieurs autres contemporains de la lucrèce redoutable de son caractère. Gourville, qui n'était guère sensible ni romanesque, et qui estimait fort les talents de Le Tellier, indique lui-même ce trait : « Une ambition modérée, par la crainte d'être chargé des mauvais événements, sage à l'excès, avec un peu de penchant à la rancune[1] ». L'abbé de Choisy insiste sur la même note : « Régulier et civil dans le commerce de la vie, où il ne jouait jamais que des fleurs, c'était aussi tout ce qu'on pouvait espérer de son amitié ; mais ennemi dangereux, cherchant l'occasion de frapper sur celui qui l'avait offensé, et frappant toujours en

1. Gourville, *Mém.*, éd. Michaud, p. 589.

secret par la peur de se faire des envieux, qu'il ne mépriserait pas quelques petits qu'ils fussent[1] » « L'excellent en patelinage dit-on l'un M. de Sainte-Hélène[2], et il était dangereux de vanter cet écorcheur du Limousin. » Et plus loin sur le mot fameux et naïf de Germont levé[3] sortit du cabinet du roi : « Il aurait bien voulu que la force parvînt à tirer des poules et plucher son oison quelque peu de sang » Voilà c'est l'hyperbole, mais les gens qui, alors, le blâmaient de Germont ne peuvent bien défendre le mot. Et ce que les condamne, c'est le rôle de Colbert, comme nous pouvons l'apercevoir dans deux circonstances célèbres, le procès de Fouquet et la révocation de l'édit de Nantes[4].

Balzac dans le procès de Fouquet : Je veux bien que le mot de Voltaire — « un des plus implacables persécuteurs de son beau-frère fut Michel Le Tellier[5] » — soit exagéré, et puisque Colbert et Michel Le Tellier en cette affaire, aussi bien avec Fouquet qu'avec Talon, aussi bien avec Colbert. Il est incontestable qu'il dirige le procès vue par vue et qu'il tient le compte contre Fouquet et quel fut le retour de bonne heure sur les talons de cette concession[6]. Mais il n'est pas prouvé que ses beaux retours et par une application verbeuse et non pas un calcul rusé n'ait pas enfoncé pour mieux mettre le poing dessus. Colbert d'une hypocrisie publique et légale, se donnant [illegible] et quand il critiqua les façons [illegible] pour [illegible] n'est que reparaître devant [illegible] qu'il avait fait la corde trop grosse pour [illegible] plus la serrer qu'il n'y fallut qu'une chandelle [illegible] — on doit croire bien plutôt marquer un regret à l'endroit de la rudesse des gens que ne pas voir une miséricordieuse [illegible] dans le procès où il y eut assurément en dépit des crimes avérés du prévenu une large part [illegible] politique on n'a pas d'autres preuves à apporter [illegible]

1 *Mémoires de Colbert* [illegible]

2 *Mémoires* [illegible] cités par [illegible] *Colbert* [illegible]

3 [illegible] qui [illegible] [illegible] affaire [illegible]

4 *Siècle de Louis XIV*, ed. [illegible] [illegible]

5 Cf. aussi *Mémoires sur Fouquet* [illegible] p. 45, 575.

6 Lair, *Nicolas Fouquet* [illegible] p. 147-148.

7 *Journal* [illegible] p. 152 [illegible] spécialement [illegible] Talon [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Fouquet [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

la modération de Le Tellier il existe au moins autant de présomptions de son animosité secrète. C'est ainsi qu'il est constant que ce fut lui qui, un des premiers, ouvrit les yeux au roi sur les dilapidations du surintendant, qu'il prépara « de concert avec Colbert l'arrestation et la mise en jugement du ministre[1] » disgracié, qu'il se chargea de couvrir la reine mère à la perte de Fouquet à laquelle elle répugnait[2], qu'il accepta un peu plus tard (1664) « d'aller trouver au nom du roi quelques-uns des membres de la commission et d'obtenir d'eux que l'affaire », le plus acharné et le plus violent contre Fouquet, « ne fût pas récusée[3] » ; qu'enfin dans le même temps, il entreprenait d'avertir et d'éclairer à Fouquet son « conseil[4] », — toutes démarches trop évidemment incompatibles avec la charité chrétienne, mais qui n'auraient, humainement parlant, été excusables qu'à deux conditions. La première, c'est que Le Tellier n'eût pas été de ceux qui connaissaient l'état de l'administration des finances sous le cardinal Mazarin, et l'impossibilité où un financier était alors, dans le désordre général et les besoins pressants de l'État, dans l'imprévoyance et la profusion du premier ministre de ne pas se mettre vingt fois par jour, — la seconde, c'est que Le Tellier, qui, à ce que l'on nous dit « ne laissait pas de sentir », avec « les obligations de son employ », les « devoirs de sa religion[5], » eût pu se rendre à lui-même le témoignage qu'il n'apportait en l'espèce aucune passion privée. Or, d'une part, il avait été trop étroitement mêlé aux affaires de la Régence pour ignorer que le cardinal, en donnant lui-même l'exemple de la rapacité et de l'intolérable exaction, imposait pour ainsi dire à ses ministres l'obligation d'user, pour soutenir les dépenses publiques, de tous les expédients[6], et qu'au fond aux projets secrets que Fouquet avait formés de défendre, au besoin, dans une disgrâce toujours possible

1. Jusqu'où allait des *Oraisons funèbres*, p. 381, l'art. *Fouquet* (1 [illegible] 1 [illegible] 62).

2. Mme de Motteville, *Mém.*, *et Journaux*, III, 277-284.

3. Cf. « *Mémoires sur Fouquet* », t. II, p. 385. Il existe chez Lefèvre (rue Saint-Jacques, à l'Ange) un exemplaire de cet ouvrage, avec des notes manuscrites, qui paraît avoir appartenu à Fouquet lui-même.

4. Son avocat.

5. *Journal* d'Olivier d'Ormesson, t. II, p. 173-174.

6. Il n'hésitait pas à avouer à Ormesson *Journal*, loc. cit., t. II, p. 174, que « ce dernier avait dit à Fouquet, qu'il ne pouvait subsister sans [illegible] qu'il s'était servi de [illegible] comme *aux traitants* et [illegible] d'avoir pu, et [illegible] la même [illegible]

sa vie et sa liberté. Le Tellier était mieux à même que personne de se rappeler combien ces procédés anarchiques avaient été communs dans ces temps troublés de la Fronde. Par contre, nous savons à n'en pas douter qu'il avait contre la famille Fouquet de ressentiments personnels nombreux,[1] qu'il avait pu craindre que l'abbé Fouquet, frère du surintendant, ne le supplantât complètement dans l'esprit de Mazarin et qu'ils avaient les [illegible] l'un contre l'autre une lutte sourde et acharnée qu'il avait été, contre Nicolas Fouquet, candidat à la surintendance, que sa réconciliation avec lui en 1659, avait été plus apparente que réelle. Et pour toutes ces raisons, il paraît difficile de voir dans l'attitude de Le Tellier durant ce procès, qui eut une issue si tragique, autre chose qu'une « circonspection mystérieuse » — le mot est d'un des historiens qui le défendent[2] — et je serais bien tenté de juger que le mot de la situation fut celui que dit alors Turenne : « Quelqu'un l'était devant lui l'emportement de Colbert en louant la modération de M. Le Tellier. Effectivement, dit M. de Turenne, je crois que M. Colbert a plus d'envie qu'il soit pendu, et que M. Le Tellier a plus de peur qu'il ne le soit pas[3] ».

Même si nous essayons de pousser plus loin cette psychologie — forcément hypothétique — d'un homme qui n'a rien confidencié ni à la postérité ni même à ses contemporains, des mobiles intimes de sa conduite, nous croyons voir qu'aux raisons qu'avait Le Tellier de ne pas vouloir de bien à Fouquet venait s'ajouter l'utilité présente qu'il y avait alors pour lui à ne pas contrarier inutilement les vues de Colbert qui lui voulait du mal. C'était Colbert, en effet, on le sait, qui poursuivait avec une vigueur extraordinaire — où le zèle du bien public entrait sans doute pour moins que l'ambition — la ruine du surintendant. Et sa faveur était alors au comble. Louis XIV, dont il alimentait largement la cassette et dont il flattait en même temps les goûts d'absolutisme, le soutenait impérieusement et la cour tremblait devant le tout puissant ministre. Le Tellier n'était pas des moins inquiets, quoique Colbert eût commencé — ou plutôt par cela même qu'il avait commencé — par être son commis et son homme de confiance. Son protégé s'était de

1. Chéruel, *ouvr. cité*, t. I, p. 22. *ouvr. cité*, t. I, p. 143, 267, 268, 19[illegible], 27, 49, 80, 182, 189, 190, 220, 225, 253, t. II, p. 45, 95. Laur. | 2. Chéruel, t. II, p. 43. | 3. Choisy, *Mém.*, coll. Petitot, p. [illegible]

reste, de bonne heure émancipé de sa tutelle. Pour voir de quel ton le futur contrôleur des finances parlait à son protecteur, dès 1648, on n'a qu'à lire une lettre bien curieuse[1] où Colbert, après Le Tellier ayant témoigné quelque froideur, se plaint d'abord d'avoir perdu sa confiance, et l'assure qu'il sait ce qu'il lui doit : mais voici comment finissent ces protestations : « Je souhaite avec toute la passion dont je suis capable que vous n'ayez jamais besoin d'aucun de vos serviteurs, et que la connaissance de votre vertu et de votre mérite vous mette toujours à couvert *des coups de la fortune*, mais *si cela arrivait*, je prétends vous assurer, et j'en suis bien assuré, que de tous ceux à qui vous avez fait du bien, il n'y en a point qui ne s'efforce plus à égaler dans les marques de reconnaissance que je ne m'efforcerais de vous donner. » Il était difficile de faire entrevoir plus nettement à son patron la perspective d'une disgrâce très possible et d'un renversement des rôles où Colbert serait sûr de sauvegarder l'autorité plus transparente que déjà à cette époque Le Tellier avait eu avec Mazarin des dissentiments assez nombreux dès 1651, Colbert parle par les yeux du cardinal, pouvait écrire à Le Tellier qu'il avait trouvé Mazarin fort mal disposé à son égard et qu'il le soupçonnait sur le chapitre du secrétaire d'État à la guerre « beaucoup de vanité dans le cœur ». Plus d'une fois les lettres de Colbert nous montrent que le quinteux cardinal se plaignait du peu de zèle de Le Tellier à son service. Le Tellier avait des relations d'amitié avec des ennemis du cardinal et paraissait se ménager son jeu, s'entendant avec eux. Le Tellier était avec la reine en meilleurs termes qu'Mazarin n'eût voulu. Le Tellier, enfin, était fort suspect au cardinal à la fin de la Fronde parce qu'il s'opposait à ce que le ministre exilé se hâtât trop de revenir à la cour[2]. De cette hostilité dont Colbert avertissait Le Tellier, Colbert, lui-même l'attisait en secret. Ce qui est à peu près sûr, c'est que à cette époque Mazarin, écrivant à Brienne[3], lisait ce mot entre les lignes : « Je reconnais que Colbert est à moi, et qu'il *m'aime*, pour mes intérêts. Toutes les personnes qui disent *aimer* **on excepter Le Tellier.** »

A plus forte raison, dans les premières années du gouverne-

1. Publiée par Clément, *Colbert*, I, p. 345.
2. Clément, *Colbert*, I, p. 22-25.
3. Lettre du 3 nov. 1651, [illegible] 58-60, plus bas ce que on [illegible] Clément.

ment personnel de Louis XIV, de manière entièrement par Colbert. Il lui avait fallu à cet égard triompher de l'aversion complète de son propre et unique créature. Aussi, lorsque d'Ormesson put s'asseoir sans opposition au premier degré dont était bientôt affecté l'essor vers un office public de sa dépendance d'autrefois. Pendant les réunions tenues à l'occasion du procès de Fouquet, Colbert s'asseyait sans bruit, tandis que le Tellier restait debout. Et tes camarades allaient leur train. « Le discours fut sur la fortune de M. Le Tellier et de M. d'Ormesson, et l'on croyait qu'ils seraient fort opposés, et que M. Le Tellier s'en soutiendrait à peine. Mais on fut assez surpris de la fortune de M. Fouquet. Je ne sais, ajoutait d'Ormesson, rapportant ces on-dit — si Le Tellier sera partial. Mais une telle conjoncture, la conduite toute barre à un ennemi puissant, ne lui offrait-elle pas de se plaire avec une déférence prudente aux désirs du monstre auquel il devait pour cet état et comment tout juste — Le Tellier rassura d'Ormesson, qui resta, lui autant que possible, aux côtés de Colbert et de ses amis damnés, et il lui disait parfaitement : « Il ne fallait pas[2] que l'Ormesson fût rien contre moi, et il fallait aussi qu'il lui fallût se conduire *de telle sorte qu'il ne se gâtât pas*[3] ». Voilà un conseil que Le Tellier lui-même aurait souvent se donner à lui-même. Voilà une considération qui sans doute est la clef de son attitude, et qui au commencement et à la fin du procès de Fouquet — attitude tantôt assez modérée, tantôt cruelle mais dans l'un et l'autre cas égoïste.

Et de même, dans l'affaire de la révocation de l'édit de Nantes.

Je voudrais qu'il fût vrai, ce que dit Bossuet, que le zèle de la foi et de la religion inspire dans cette circonstance les sentiments et les actes du vieux chancelier. Sans doute on n'assurait trop haut et trop d'être l'esprit d'intolérance qui poussait depuis tant d'années le clergé français à poursuivre l'abolition de la chartre préservatrice des réformés. Mais hélas, cette intolérance était assez peu mêlée tout compte

1. *Journal* d'Ormesson, t. II, p. 128 et suiv. Il a été question de d'Ormesson à propos de son ami Talon, t. VII de la *Collection des documents inédits*, par Chéruel.

2. *Journal* d'Ormesson, t. II, p. 173.

3. Qu'il ne se perdît pas.

4. Voir E. Daudet, dans la *Revue historique*, t. XXIX, 1885, sur ce

fait, d'ont vêts personnels et maternels pour que nous puissions l'excuser en nous souvenant, d'ailleurs qu'alors le principe théologique dont elle s'inspirait n'était pas condamné par des protestants victimes et que s'ils eussent été les maîtres ils auraient selon toute vraisemblance, usé à l'égard des catholiques de ce *compelle intrare* qu'on leur appliqua si durement. Malheureusement il n'est pas permis de considérer qu'un fanatisme, si sincère et si humain, mais respectable, ait été le seul motif de cette collaboration de la Veuve Scarron et de cette persécution monstrueuse que l'ouvrement hostilité contre Colbert que nous venons de voir s'affirmer dès 1664 avant comme depuis. Pour n'en citer que deux exemples, Le Tellier s'oppose en 1672 à ce que le Tellier devienne chancelier[1], et en 1670, il réussit à faire nommer son frère secrétaire d'État aux affaires étrangères au détriment d'un membre de la famille ou d'un ami des Le Tellier. Quant à la haine de Louvois contre Colbert elle est assez connue. Il paraît donc difficile de ne pas admettre avec Voltaire[2] qui entre autres causes qui achevèrent de déterminer Louis XIV à la destruction des Églises réformées il faut compter l'animosité de Le Tellier et de Louvois contre le contrôleur général des finances. Dès l'instant où Colbert employait les huguenots « dans les arts, dans les manufactures, dans la marine », et qu'il se montrait peu empressé de seconder les desseins du clergé et de Mme de Maintenon[3], Louvois et son père devaient embrasser avec ardeur le parti catholique et s'efforcer de nuire chez sur ce point[4].

Ce point y a-t-il sûr c'est qu'avec la nomination de Le Tellier à l'emploi de grand et excellent moyen pour arriver à la révocation de cette « prétendue réformée » contre les calvinistes qu'avait commencée dès 1656, pour s'accentuer en 1661 et 1665[5]. C'est alors que Le Tellier « chef de la justice, maître de la jurisprudence multiple contre les calvinistes les procédures les chicanes et prête les lois à leur désavantage, sont [illegible]

Responsabilités dans [illegible] la révocation de l'édit de Nantes.

1 *Journal* d'Ormesson [illegible] t. II, p. 651.

2 *Siècle de Louis XIV* et *Remarques et Mélanges* [illegible] t. XXII, p. 398 et *Dictionnaire philosophique*, article *Colbert*, t. II, p. 414.

3 Lettre de Mme de Maintenon à la comtesse de Saint-Géran, août 1681 [illegible] *Colbert*, p. 401-411 et *Procès-verbaux des États* [illegible] t. I, p. 200 et [illegible] *Lettres*, t. III.

4 Voir aussi Chaudé, *Les Ministres des protestants et la Révocation*, p. 7 et suiv.

5 Fr. Puaux, dans la *Revue historique* de 1885 (t. XXIX), article cité.

un mot « de guerre de procureur sans repos ni trêve. Tel édit [illegible] est mis en contravention ; on le décrète. Tel temple s'est ouvert à des heures interdites ; on le détruit. Il n'y a point de jour où [illegible] et là le calvinisme ne recouvre quelque alcôve[1] » : tantôt ce sont des chicanes révoltantes au cours des procès que les agents du clergé intentaient aux ministres ; par une déclaration royale du 22 mai 1685, il est défendu aux consistoires de réserver dans les temples « un lieu marqué où pourront se mettre les catholiques, que portés d'un zèle pour le bien et accroissement de leur religion, désireront assister aux prêches ». Et alors, dès qu'un pasteur « avait parlé d'Égypte, de Pharaon, d'Israélites, de méchants et de gens de bien, comme il est bien difficile de n'en pas parler quand on explique l'Écriture, ces esprits ne manquent pas de dire que par l'Égypte et par les méchants ils avaient entendu les catholiques, par Pharaon le roi et par les Israélites les prétendus réformés ; les juges donnent la dernière et ce qu'il y a de plus odieux, [illegible] quoique le monastère d'Utrecht[2], — c'est que les ministres [illegible] eux-mêmes s'obligeaient bon regardant ces interprétations de passages comme de fort excellentes preuves. Sur de semblables principes les Présidiaux et les Parlements remplissaient les prisons de ces pauvres gens. » Tantôt c'étaient des interprétations « abusives et [illegible] » de l'édit de Nantes ; ainsi la déclaration royale du 17 juin 1681 portant « que les enfants, tant mâles que filles, avant atteint l'âge de sept ans seraient réputés à faire élection de la religion prétendue réformée sans que leurs pères et mères ou parents y puissent donner aucun empêchement », sous prétexte « que l'édit de Nantes ne marquait pas précisément qu'à cet âge de sept ans, elles seraient en la puissance de leurs pères[4] ». Tantôt enfin, c'était de nouvelles lois, de nouveaux règlements sur tous les points où il était possible d'inventer des entraves légales : « La liberté de l'exercice du culte prétendu réformé, on en fait pour empêcher les synodes d'envoyer dans les églises plus de ministres qu'il n'y en avait lors du synode précédent[5]. » On en fait pour interdire aux ministres ou proposants[6] la résidence dans les lieux où

1. « Rousset, *Hist. de Louvois*, [illegible] 1685 »
2. *Les intérêts présents des protestants*, édit. [illegible], p. 15.
3. « Le passage cité.
4. « Édit d'août *Les intérêts présents des Protestants*, édit. citée, p. 22.
5. « Édit d'août, cité, p. 29. Arrêt du Conseil du 24 mai 1681.
6. « Candidats au ministère pastoral.

l'exercice du culte protestant serait interdit, au plus près, « de trois lieues » d'abord, puis « de six lieues[1] », « on en fait pour défendre au peuple de s'assembler dans les temples sous prétexte de prière, de lectures ou de chants de psaumes, sinon en présence d'un ministre envoyé par le synode[2] ». Et cinquante autres déclarations sont rendues coup sur coup, de 1680 à 1685, qui ordonnent confiscation, au profit des hôpitaux, de tous les fonds ou biens légués aux pauvres de la R. P. R., « dans les lieux mêmes où l'exercice de ladite religion subsistait encore », — qui portent défense aux pères et mères d'envoyer sous quelque prétexte que ce fût leurs enfants voyager dans les pays étrangers avant l'âge de seize ans, — qui « soumettent les malades et mourants à la nécessité de recevoir les visites tantôt des juges, commissaires », ou même simplement des « curés-guetteurs », et tantôt « des curés, vicaires, moines missionnaires ou autres ecclésiastiques ainsi de les aborder à changer de religion ou exiger d'eux sur ce sujet des déclarations expresses[3] ». Jamais assurément on ne vit persécution plus savamment combinée, plus sûre de sa proie, plus prête à tous les cas possibles. — et sans doute il y a lieu d'en reconnaître dans les instruments de cette législation vexatoire le nom de l'ancien maître des requêtes, collaborateur de Mazarin, et son astucieuse et méthodique expectance.

En même temps, on a encore le regret de constater que Le Tellier repoussait les moyens qui auraient pu avoir de ramener les religionnaires au catholicisme par d'autres moyens. Un des intendants pourtant les plus zélés contre le calvinisme, le futur Lamoignon de Basville, qui l'aida de représenter à la cour ce que ces monstres et ponctuels réformés de Montauban et d'ailleurs étaient bien disposés à revenir à l'Église romaine, quand on ne chercherait qu'une porte honnête pour rentrer dans l'Église, et qui demandait pour cet effet une conférence où les points controversés seraient agités, assurait par avance la seule voie qui pût faire réussir le grand projet des conversions. Le Tellier reçut fort mal ses avances. « Il rejeta absolument

1 Claude, *ibid.*, déclare « déplorable » ce qu'on avait lu à la Bible avant 1685, « et le 17 juin 1685 [illegible] par le postérieur fut grand [illegible] chaire ».

2 Claude, *ibid.* « Déclaration royale » du 30 août 1682. « Registrée de L[illegible]

3 Claude, *Suite du Tableau de la persécution*, « Puis vint [illegible] fut interdite le 30 mai 1685, I p. 32.

cette proposition, disant qu'une pareille assemblée aurait le même succès que le colloque de Poissy que le pape trouve rait mauvais que l'on fît une pareille conférence sans sa participation, et, dit Foucault, *il me défendit d'en parler au roi* » Cette étrange opposition. Foucault, subordonné respectueux, l'attribue à la « timidité naturelle » de Le Tellier « dans une entreprise qu'il jugeait périlleuse », et il regrette que cette « timidité » ait été peut-être cause que l'ouvrage de conversions qui aurait pu réussir par les conférences soutenues par d'autres moyens doux, a causé la ruine d'un grand nombre de religionnaires et la perte du commerce et des arts. Mais on s'explique mal cette « timidité » car le caractère de Le Tellier était plutôt porté aux moyens pacifiques qu'aux mesures violentes, comme le reconnaît lui-même le ministre protestant Claude[1], et Claude n'est-il pas plus dans le vrai quand il attribue la conduite du Chancelier dans cette circonstance moins à l'« inclination » naturelle de Le Tellier qu'à la « politique » qu'il suivait dans ces « dernières années », c'est-à-dire au désir passionné qu'il avait de se maintenir et de s'avancer dans la faveur du roi tout en faisant pièce à Colbert. Précisément cette proposition de conférences amiables que le Chancelier repoussait avec si grand dédain, Colbert[2] avait accepté lui-d « en rendre compte au roi[3] », et, tout en réservant la décision de Louis XIV, il semblait admettre assez volontiers, pour sa part, que « la disposition » présente des réformés « pouvait produire un plus grand avantage qu'autrefois ». D'ailleurs on sentait si bien, dans le public, qu'il y avait sur ce point entre Le Tellier et Colbert une divergence au moins clandestine que c'était à Le Tellier que les dénonciations s'adressaient quand les arrêts contre les religionnaires n'étaient pas exécutés à la rigueur dans l'administration des finances dont Colbert était le chef[4]. Et Mme de Caylus est sans doute l'écho

1. *Mémoires*, p. 79-80.
2. *Oeuvres*, t. I, p. 62.
3. Lettre de Foucault du 22 août 1681. *Mém. de Foucault*, p. 170.
4. En 1680 des arrêts du Conseil ayant exclu les religionnaires de tous les emplois qui les chargeaient aux finances, Colbert dut envoyer le 18 octobre une circulaire dans ce sens à ses agents. Mais « on sait du reste que Colbert, *Lettres, mémoires et instructions*, t. I, p. 62 ; *Mém. de Foucault*, p. 170 ; *Mémoires de Claude*, p. 79-80. » [illegible]

la tra[illegible]on le fa[illegible]on quand [illegible]ler [illegible]pte a l'ambition de Louvois la reprise des dragonnades et q[illegible]elle[illegible]ors dit, dans ses me[illegible]res[1], que « Louvois voyant la paix fait [illegible]eu peur de laisser [illegible]p[illegible]r l'[illegible]vo[illegible]ge sur les nouveaux nostres et voulut à quelque prix que ce fût mener de guerre » dans la reunion des Reformés l'affaire dont la revocation fut la consequence et il en quelque sorte, une affaire de famille pour le clan des Le Tellier[2].

Il faut d'ailleurs rendre au Chancelier cette justice que, même après la disparition de Colbert, son triste acharnement contre ce qui restait du calvinisme français persista. Il semble qu'à plus de quatre vingts ans, ce vieillard ait rappelé ses habiletés de jeunesse et son talent d'intrigue pour se faire attribuer le commandement en chef de la « croisade » dont la dernière bataille allait se livrer. Régulièrement la charge en eut été revenue à Châteauneuf, secrétaire d'Etat de qui « les attributions se restreignaient aux seules affaires de la religion prétendue réformée », et d'abord Louvois l'entendait ainsi, quand il fit dans son département de Poitou province peuplée de calvinistes, avant semblé se désintéresser de la persécution[3] et encourager le zèle à son égard. Mais à partir de 1684, le roi ayant repris avec une nouvelle ardeur « le dessein de travailler à la conversion, ou entière des hérétiques[4] », Le Tellier, qui était appelé comme Châteauneuf à conférer sur ce sujet avec le souverain employé, pour se faire confier toute l'affaire, sa tactique d'un refus. Il fusse Châteauneuf « proposer des moyens pour avancer cet ouvrage sans précipiter les choses »; « se perdre », comme par excès de zèle[5], et bientôt c'était sur lui que reposait

rables et Colbert mourant dans les bras d'un de ses fils trouva de quoi plaire à Mme de Maintenon en lui parlant d'autres gens qui s'étaient *laissés* [illegible]. *Mémoires de Saint-Simon* [illegible] Mme de Maintenon [illegible] Mme de [illegible] plus [illegible] il Montchevreuil [illegible] dans les [illegible] [illegible] et Colbert est allé [illegible] 13 à 20 et 18 septembre 1682. 28 janvier 1685 de prendre et d'assister, probablement [illegible] les songes sur les [illegible]

expresse de Sa Majesté [illegible]

1 Colbert, Perrault, t. VI, p. 370.

2 On aurait dit [illegible] et [illegible] Le Tellier [illegible] dans [illegible] part [illegible] pour [illegible] pour les [illegible] « Louvois avait [illegible] de [illegible] pour les Le Tellier dont ils avaient [illegible] les terres et suivait [illegible] la cour. » Saint-Simon, éd. Hachette, t. III, p. 27-28.

3 Cf. Rousset, *Louvois*, t. III, p. 457, 458, 502.

4 Mme de Maintenon, lettre du 15 août 1681.

5 Cf. Rousset, *ouvr. cité*, t. III, p. 458. Cl. Pierre Clément, *La Police sous Louis XIV*, p. 268-269.

la mission de diriger toute l'entreprise, et de porter au Pr testantisme le dernier coup

On sait que, le temps aidant, les choses allèrent vite, pa vite même, puisque Louvois lui-même ne l'avait voulu. Dès le mois de l'année 1685, « la plupart des Isles de convertis qui affluoient de toutes parts, » il s'était trouvé que les nou convertis demeuraient en si petit nombre que l'édit de Nante n'avait plus de raison d'être. » Aussitôt Le Tellier s'empress de rédiger à Chavoy l'acte suprême qui couronnera l'œuvre R fondu par ses ministres à Paris, « où il demeure douze jour sans pouvoir se coucher! » il fait lire par son fils, le 15 o tobre au roi, alors à Fontainebleau, l'acte qui défend l'exerci de la « R P R » dans toute l'étendue du royaume? Le 17 o acte était expédié à tous les intendants. Le 18, le procureur général partait de Fontainebleau pour Paris afin de prépare l'enregistrement au Parlement. On était en vacances, mais L Chancher, dans son empressement de tout finir, avait fa ajouter un article stipulant que « les Chambres des vacations » devront l'enregistrer sans délai[3]. C'est ce qui fut fait le lund 22 octobre. Dès lors officiellement et juridiquement l'exerci du culte réformé était partout interdit, les ministres bann du royaume avec un délai de quinze jours pour en sortir ordre était donné de démolir les temples encore debout. L 30 octobre, Le Tellier expirait. Sans doute, dans la chaleu fiévreuse qu'il avait mise à consommer en toute hâte cet œuvre de la « réunion », les motifs d'ambition personnelle h ou moins intéressés qui avaient pu l'y inciter au début avaient pu peu à peu s'évanouir à ses yeux. Le vieux Chancelier ne s'appa raissait plus à lui-même que comme un courageux et fer serviteur de Dieu, qui, sa politique finie, était récompensé p la vue du triomphe obtenu. Cet acte en toute franchise avec soi-même qu'eut ce tremblant, qu'il pouvait, comme on l'a raconté, proférer en expirant le *Nunc dimittis* du vieux Siméon, l'homme d'une fidélité perverse, surtout quand il a réussi à colorer honorablement les intentions qui l'ont fait agir.

Mais il y avait encore une raison de plus à la sérénité de Tellier, une raison qui se comprend mieux quand l'on a été de sa vie. Sa conscience n'était pas seulement faussée, elle

[1] Boisset, *Louvois*, t. III, p. 67.

[2] Lettre de Louvois du 16 octobre.

[3] Le Tellier, p. 180.

celle de tous ses contemporains, par le fanatisme. Elle était, en outre, endurcie par cinquante années de cette lutte implacable et jamais désarmée qui constituait au XVIIe siècle la vie d'un homme d'État, obligé d'être toujours, et en tout, un courtisan[1]. Car la physionomie patriarcale, quasi hiératique, du Le Tellier idéalisé par Bossuet ne doit pas nous faire oublier qu'aux yeux de ses contemporains, le Chancelier de France, arrivé si haut de si bas, apparut toujours comme le type du parfait courtisan[2].

1. Voyez La Bruyère, *Caractères*, chap. *de la Cour*, spécialement p. 198, 199, 206, 208, et *passim* (éd. class. Hachette).

2. « Le plus habile courtisan de son temps. » Le mot est du marquis de Sourches (*Mém.*, éd. de Cosnac et Pontal, t. I, p. 14) qui n'est pas une mauvaise langue.

La Bruyère (chap. des *Jugements*, éd. class. Hachette, p. 374) écrit : « Quel bonheur surprenant a accompagné ce favori pendant tout le cours de sa vie ! Quelle autre fortune mieux soutenue, sans interruption, sans la moindre disgrâce ? Les premiers postes, l'oreille du prince, d'immenses trésors, une santé parfaite, et une mort douce ! Mais quel étrange compte à rendre d'une vie passée dans la faveur, des conseils que l'on a donnés, de ceux qu'on a négligé de donner ou de suivre, des biens que l'on n'a point faits, des maux au contraire que l'on a faits ou par soi-même, ou par les autres : en un mot, de toute sa prospérité ! » En regard de cette observation, les clefs inscrivent soit le nom de Louvois, soit celui de LE TELLIER. — Le portrait le plus favorable de Le Tellier est celui que trace de lui Ezéchiel Spanheim (*Relat. de la cour de France*, p. 181), encore que protestant. « Une présence et un abord agréable, un esprit doux, souple, d'ailleurs fort net et éclairé, une expérience consommée et dans les emplois de justice et du cabinet, un discernement juste et une pénétration exquise à les démêler. Il y avait même joint une vertu assez rare dans un tel poste et qui lui était particulière, savoir : beaucoup de modération et d'égalité dans son humeur et dans sa conduite : heureux assemblage des qualités d'un sage courtisan, d'un habile ministre, et d'un vénérable magistrat. » On voit cependant que même cet observateur bienveillant est surtout frappé des qualités de souplesse, d'adresse, d'entregent, — des « vertus » courtisanesques.

Prœ te sapientiam acquire, prudentiam comparare, ne oblivisci, et ne declines a verbis oris mei. Dilige illam, et custodiet te; ama eam, et exaltabit te; glorificabit te, cum eam fueris amplexatus.

Possédez la sagesse, et acquérez la prudence; n'oubliez point mes paroles, et ne vous détournez point de ce que je vous dis. Aimez la sagesse, et elle vous élèvera; elle vous comblera de gloire, et elle vous honorera entre ceux qui la posséderont. *Prov.*, c. IV, v. 7 et 8.

MESSEIGNEURS[1],

En louant[2] l'homme incomparable dont cette illustre assemblée célèbre les funérailles et honore les vertus, je louerai la sagesse même[3]; et la sagesse que je dois louer dans ce discours, n'est pas celle qui élève les hommes et qui agrandit[4] les maisons, ni celle qui gouverne les empires, qui règle la paix et la guerre, et

1. Les évêques qui étaient présents étaient habillés de violet.

2. « Ses funérailles. M. l'Évêque de Troyes commença la messe et fit les prières, et ce fut le premier qui prêcha par trois pontificaux, mais M. l'évêque de Meaux prononça l'oraison funèbre en présence de M. le Nonce du pape, du grand nombre d'archevêques, évêques, ducs, pairs de France présents à cette cérémonie. Et comme les cardinaux ne sortent point de leur palais pour aller aux funérailles de leurs confrères, de peur de se trouver aux prises avec les Espagnols, qui ne manquent point de se trouver en grand nombre à Rome, ils envoyèrent leurs carrosses à l'hôtel de M. le duc de Créqui, ambassadeur de France, pour y mener tous les cardinaux français qui voudraient aller à l'église. Ce fut à peu près dans le même temps que le duc de Créqui fit abattre les murailles de la cour de son palais, qui regardaient le Vatican, et après l'affront de M. de Lauzun et les plus grandes bassesses qu'on ait vues dans ces derniers temps qui soient dignes de foi, on les entendra [illegible] fort commodément. Louison [illegible] rabbe. Il y a eu du drame à [illegible] se trouve quand il est [illegible] offices de M. le duc [illegible] si [illegible] « *Mercure galant* » [illegible] mars 1687.

3. *Sapientia ædificavit sibi domum*. Sur quoi il a été dit cet éloge : voir le Notice pour l'authenticité.

4. Qui rend les maisons puissantes. Le verbe *exaltare* signifie élever, rehausser, et par métaphore, agrandir, rendre puissant, comme dans Isaïe, LII, 13 : *Ecce intelliget puer meus, exaltabitur et elevabitur et sublimis erit nimis*. « Mercure galant, mars 1687.

5. *Et exaltavit domum suam*. Sur quoi il a été dit cet éloge : voir la Notice pour l'authenticité.

6. Qui rend les maisons puissantes. Le verbe *exaltare* signifie également élever, rehausser, et par métaphore, agrandir, rendre puissant, comme dans Isaïe, LII, 13 : *Ecce intelliget puer meus, exaltabitur et elevabitur et sublimis erit nimis*. « Mercure galant, mars 1687.

enfin qui dicte les lois, et qui dispense[1] les grâces. Car encore que[2] ce grand ministre, choisi par la divine Providence pour présider aux conseils du plus sage de tous les rois, ait été le digne instrument des desseins les mieux concertés[3] que l'Europe ait jamais vus; encore que la sagesse, après l'avoir gouverné dès son enfance, l'ait porté aux plus grands honneurs et au comble des félicités humaines : sa fin nous a fait paraître[4] que ce n'était pas pour ces avantages qu'il en écoutait les conseils. Ce que nous lui avons vu quitter sans peine, n'était pas l'objet de son amour. Il a connu la sagesse que le monde ne connaît pas; cette sagesse qui « vient d'en haut, qui descend du Père des lumières[5] », et qui fait marcher les hommes dans les sentiers de la justice.

1. Fréquent au XVIIe siècle au sens de *distribuer*. « Les siens qu'il agrandit, les grâces qu'il *dispense*. » Rotrou, *Venceslas*, I, 6. « Dieu qui *dispense* les maux selon les forces. » Fléchier (dans Littré). « Celui qui *dispense* les trésors du ciel. » La Fontaine, VI, 278 (*Grands écrivains*). « Il leur *dispense* avec mesure || Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits. » Racine, *Athalie*, I, 4.

2. *Encore que*. Cf. p. 303, n. 3.

3. *Concertés*. Mot très usité au XVIIe siècle, et avec des sens très variés. « *Concerter* se dit figurément en choses morales, en parlant des assemblées de gens qui sont dans un même intérêt, pour aviser aux moyens de faire réussir quelque affaire. On ne saurait trop *concerter* les grandes entreprises. On le dit même en parlant d'une personne seule qui raisonne en elle-même sur l'exécution de quelque chose. Il a longtemps *concerté* dans son esprit, il a bien examiné toutes les circonstances de ce dessein avant que de l'entreprendre. » *Dict.* de Furetière, 1690. Cf. Racine : « Cela fut fait comme il l'avait *concerté*. » VII, 49 (*Grands écrivains*); — La Rochefoucauld : « Le cardinal accusa la reine d'avoir *concerté* cette entreprise avec le duc. » II, 13 (*Grands écrivains*). — De là le sens de *composer* son maintien, ses discours.... « Il n'avait pas songé le moins du monde à *concerter* ses paroles et ses actions. » Racine, IV, 578. Par dérivation, *concerté* se dit des personnes dont les actions sont « étudiées, affectées et souvent hypocrites » (Furetière). « Ils sont comme pétris de phrases et de petits tours d'expression, *concertés* dans leur geste et dans tout leur maintien. » La Bruyère, I, 223. — *Concerter* signifiait encore : *s'accorder avec*; « Mais j'aurais souhaité qu'en cette occasion || L'amour concertât mieux avec l'ambition. » Corneille, *Pulchérie*, 228. « Pardonnez moi ce mot qui sent le révolté; || Avec le cœur peut-être il est mal *concerté*. » *Id.*, X, 388. *Concerter* se disait enfin en termes de musique : « La musique en sera d'autant mieux *concertée*. » La Fontaine, IX, 160.

4. Cf. p. 305, n. 1.

5. *Sapientia desursum descendens*. (Jac. *Epist. Cath.* III, 15.)

C'est elle donc la prévoyance s'étend aux siècles futurs, et enferme dans ses desseins l'éternité tout entière. Touché de ses immortels et invisibles attraits, il l'a recherchée avec ardeur, selon le précepte du Sage. « La sagesse vous élèvera, dit Salomon, et vous donnera de la gloire quand vous l'aurez embrassée. » Mais ce sera une gloire que le sens humain[1] ne peut comprendre. Comme ce sage et puissant ministre aspirait à cette gloire, il l'a préférée à celle dont il se voyait environné sur la terre. C'est pourquoi sa modération l'a toujours mis au-dessus de sa fortune. Incapable d'être ébloui des[2] grandeurs humaines, comme il y paraît sans ostentation, il y est vu sans envie ; et nous remarquons dans sa conduite ces trois caractères de la véritable sagesse : qu'élevé sans empressement aux premiers honneurs, il a vécu aussi modeste que grand ; que dans ses importants emplois, soit qu'il nous paraisse[3] comme chancelier, chargé de la principale administration de la justice, ou que nous le considérions dans les autres occupations d'un long ministère, supérieur à ses intérêts, il n'a regardé que le bien public ; et qu'enfin, dans une heureuse vieillesse, prêt à rendre avec sa grande âme le sacré dépôt de l'autorité si bien confié à ses soins, il a vu disparaître toute sa grandeur avec sa vie, sans qu'il lui en ait coûté un seul soupir : tant il avait mis en lieu haut et inaccessible à la mort son cœur et ses espérances. De sorte qu'il nous paraît[4] selon la promesse du Sage, dans « une gloire immortelle », pour s'être soumis aux lois de la véritable

1. L'intelligence humaine. Expression très fréquente dans la bouche de Bossuet. « Encore que son fonds de l'idolâtrie, fut une ignorance brutale et une entière dépravation du *sens humain*, elle voulait se parer de quelques raisons. » Bossuet, *Histoire universelle*, II (dans Littré). « Le *sens humain* abruti ne pouvait plus s'élever aux choses intellectuelles. » Id. *ibid.*, II, 2. — En latin, *sentire* est souvent synonyme d'*intelligere*.

2. Cf. p. 301, n. 5.

3. Cf. p. 325, n. 1.

4. V. p. 325, n. 1.

sagesse, et pour avoir fait céder à la modestie l'éclat ambitieux des grandeurs humaines, l'intérêt particulier à l'amour du bien public, et la vie même au désir des biens éternels : c'est la gloire qu'a remportée très haut et puissant seigneur messire MICHEL LE TELLIER, CHEVALIER, CHANCELIER DE FRANCE.

Le grand cardinal de Richelieu achevait son glorieux ministère[1], et finissait tout ensemble[2] une vie pleine de merveilles. Sous sa ferme et prévoyante conduite[3], la puissance d'Autriche[4] cessait d'être redoutée[5], et la

1. Le 4 décembre 1642.

2. « *Tout ensemble*, dit Vaugelas (*Remarques*, édit. Chassang, II, 399) [illegible] entre deux [illegible] substantifs, mais toujours [illegible] au commencement [illegible] par exemple, *vous m'avez comblé d'honneur et tout ensemble de bonté* [illegible] *vous m'avez comblé d'honneur et de bonté tout ensemble*. Il [illegible] passer au commencement : *vous m'avez comblé tout ensemble d'honneur et de bonté* [illegible] » Cette expression est d'un usage constant au XVIIe siècle. » [illegible] *tout ensemble* [illegible] Bossuet, *Histoire universelle*, I, 11 : « de nouveau *tout ensemble* [illegible] » [illegible] Pascal [illegible] *tout ensemble* [illegible] La Bruyère, I, 109 (*Grands écrivains*).

3. [illegible]

4. [illegible] *Chanson de Roland*, v. 330 [illegible] Brunot, *Grammaire historique de la langue française*, 3, 327. Cet usage s'est conservé [illegible] XVIIe siècle. Malherbe écrit : « Les [illegible] *Espagne* [illegible] aux bords [illegible] » (dans Chassang, *Grammaire française*, cours supérieur, § 194). La Rochefoucauld : « Il est tout à fait de [illegible] d'*Espagne* de [illegible] » (III, 85, *Grands écrivains*). La Fontaine : « Avant que sortir les confins d'*Italie* » (IX, 41, *ibid.*). [illegible] d'*Italie* » (VI, 135, *ibid.*). On ne trouve pas [illegible] La Bruyère [illegible]

5. [illegible] Richelieu [illegible] la puissance [illegible] d'Autriche [illegible] danger pour l'Europe [illegible] Philippe IV, roi d'Espagne [illegible] Naples et le Milanais [illegible] en Amérique [illegible] et la Hongrie [illegible] la conquête

France, sortie enfin des guerres civiles[1], commençait à donner le branle[2] aux affaires de l'Europe[3]. On avait une attention[4] particulière à celles d'Italie, et sans parler

[illegible] de la Palatinat [illegible] Pays-Bas [illegible] Isabelle [illegible] Gustave Adolphe [illegible] l'Empire [illegible] 1632 [illegible] de la Cata[illegible] 1640 [illegible] sous les ordres du maréchal de Guébriant [illegible] Espagne [illegible]

[illegible] Louis XIII [illegible] 1611, les protestants [illegible] de défense [illegible] 1614 [illegible] 1620, [illegible] 1621 [illegible] Louis XIII [illegible] 1622 [illegible] 1627 [illegible] 1629 [illegible] Les protestants [illegible] Les [illegible] 1631, [illegible] les terres du [illegible] de Lorraine, allié de Gaston et de [illegible] esprits forts.

Marie de Médicis. En 1632 Gaston [illegible] le duc de Lorraine [illegible] de Montmorency [illegible] 1641 [illegible] Espagne [illegible] Marie de Médicis [illegible]

[illegible] donner le branle [illegible] affaire [illegible] exemple [illegible] donne un grand branle [illegible] cette affaire [illegible] 1694 [illegible] Luther donne le branle [illegible] ces mouvements [illegible] Bossuet [illegible] des Variations [illegible] dans [illegible] C'est la cause secrète [illegible] le branle [illegible] ces grands mouvements [illegible] véritable état [illegible] Pascal, Provinciales [illegible] XVIII [illegible] Ce sont eux qui donnent le branle à la réputation dans [illegible] Molière, Précieuses ridicules [illegible] Malherbe [illegible] un branle à vos résolutions [illegible] Nº 50 [illegible] Louis XIII [illegible] l'Hist. de France [illegible] pour le Dauphin [illegible] attention [illegible] 1588 [illegible] Fortune [illegible] Id., IV [illegible] attention [illegible] La Bruyère, De la [illegible] Id.

des autres raisons. Louis XIII, de glorieuse et triomphante mémoire, devait sa protection à la duchesse de Savoie, sa sœur[1], et à ses enfants. Jules Mazarin, dont le nom devait être si grand dans notre histoire, employé par la cour de Rome en diverses négociations, s'était donné à la France[2]; et propre, par son génie et par ses correspondances, à ménager[3] les esprits[3] de sa nation, il avait fait prendre un cours si heureux aux conseils[4] du cardinal de Richelieu, que ce ministre se crut obligé de l'élever à la pourpre[5]. Par là il sembla montrer son successeur à la France, et le cardinal Mazarin s'avança sûrement à la première place. En ces temps, Michel Le Tellier, encore maître des requêtes[6], était intendant de justice en Piémont. Mazarin, que ses négociations attiraient souvent à Turin, fut ravi d'y trouver un homme d'une si grande capacité et d'une conduite si sûre dans les affaires : car les ordres de la cour obligeaient l'ambassadeur à concerter toutes choses avec l'intendant, à qui la divine Providence faisait faire ce léger apprentissage des affaires d'État. Il ne fallait qu'en ouvrir l'entrée à un génie si perçant, pour l'introduire bien avant dans les secrets de la politique. Mais son esprit modéré ne se perdait pas dans ces vastes pensées; et renfermé, à l'exemple de ses pères, dans les modestes emplois de la robe, il ne jetait pas seulement les yeux sur les engagements[10] éclatants, mais

1. Voir le Vitæ, p. 388.

2. Ce fait de se [illegible] au service d'un prince était peu [illegible] au moyen âge, et plus rare encore dans le XVIe siècle, où l'on voit [illegible] que Commines s'est donné à Louis XI. Mais ce sont surtout les Italiens qui [illegible] vous chez eux, si vous [illegible] de votre pays.

3. *Leur esprit* = Relatif à [illegible] génie [illegible] grand se prêtait [illegible] à ses [illegible] pendant [illegible] part à la grâce [illegible] et s'en répandait [illegible] comme [illegible] perversités [illegible] nouvelles. — *Dont* se rapporte à [illegible].

4. *Mon esprit*, p. [illegible].

5. *Exprès*, p. [illegible], n. 2.

6. *Cour de*, t. I, p. 302, n. 2.

7. Il était. Se rendait [illegible] sont [illegible] de [illegible] désert [illegible] ses [illegible] de [illegible].

8. Voir [illegible] pages [illegible] Vitæ.

9. T. I, p. 388, n. 1.

10. *Engagement* de signature d'un

perilleux, de la cour. Ce n'est pas qu'il ne parut toujours supérieur à ses emplois. Dès sa première jeunesse, tout éclatait aux lumières de son esprit, aussi pénétrant et aussi net qu'il était grave et sérieux. Poussé par ses ans, il avait passé du grand Conseil, sage compagnon où sa réputation vit encore, à l'importante charge de procureur du roi. Cette grande ville se souvient de l'avoir vu, quoique jeune, avec toutes les qualités d'un grand magistrat, opposé non seulement aux brigues et aux partialités[1] qui corrompent l'intégrité[2] de la justice, et aux préventions qui en obscurcissent les lumières, mais encore aux voies irrégulières et extraordinaires où elle perd avec sa constance la véritable autorité de ses jugements. On y vit enfin tout l'esprit et les maximes[3] d'un juge, qui, attaché à la règle, ne porte pas dans le tribunal ses propres pensées[4], ni des

[1] *Partialités*. « Factions, divisions. Il y avait les troubles et les *partialités* avaient cours dans l'État. » *Dict. de Furetière*, 1690. « Ce fut en ce temps que commencèrent à paraître à Bourdeaux les factions et les *partialités*. » La Rochefoucauld, *Mém.* II, 322. *Grands écrivains*. « Le bruit courut que le Roi avait donné ordre à la Reine de faire arrêter les *partialités*. » Retz, II, 125, *ibid.* « C'était chose coutumière au duc d'Épernon de prendre connaissance des *partialités* qui étaient dans la ville. » Mazarbrel, tome du XVIIIe siècle, t. I, p. 1. « Elle était gouvernée par des magistrats qui, sans *partialités*, se montraient sévères à l'égard des coupables. » Bossuet, *Hist. universelle*, III, 7.

[2] *Intégrité* semble ici le contraire de *partialité*. « *Droit de l'intégrité*, droit que certains seigneurs ont dans quelques villes, de prendre un certain nombre de bourgeois de chaque métier, pour être présentés au Roi ou à celui qui a droit de nommer aux offices municipaux. » Richelet et de Furetière. « Il mourut le 13e jour de juillet 1643, dans la soixante-troisième année de son âge, après avoir rendu à cette couronne et à cette province des preuves d'une *intégrité* et d'une fidélité qui ont été louées par ses ennemis. » Bossuet, *Sermon sur l'Honneur du Monde*, 1er p.

[3] *Maximes*, t. I, p. 21 et 4.

[4] Var. ne porte pas ses propres pensées dans le tribunal

adoucissements ou des rigueurs arbitraires, et qui veut que les lois gouvernent, et non pas les hommes. Telle est l'idée qu'il avait de la magistrature. Il apporta ce même esprit dans le Conseil, où l'autorité du prince, qu'on y exerce avec un pouvoir plus absolu, semble ouvrir un champ plus libre à la justice; et toujours semblable à lui-même, il y suivit dès lors la même règle qu'il y a établie depuis, quand il en a été le chef.

Et certainement, Messieurs, je puis dire avec confiance que l'amour de la justice était comme né avec ce grave magistrat, et qu'il croissait avec lui dès son enfance. C'est aussi de cette heureuse naissance[1] que sa modestie se fit un rempart contre les louanges qu'on donnait à son intégrité; et l'amour qu'il avait pour la justice ne lui parut pas mériter le nom de vertu, parce qu'il le portait, disait-il, en quelque manière dans le sang. Mais Dieu, qui l'avait prédestiné à être un exemple[2] de justice dans un si beau règne et dans la première charge d'un si grand royaume, lui avait fait regarder le devoir de juge, où il était appelé, comme le moyen particulier qu'il lui donnait pour accomplir l'œuvre de son salut. C'était la sainte pensée qu'il avait toujours dans le cœur; c'était la belle parole qu'il avait toujours à la bouche; et par là il faisait assez connaître combien il avait pris le goût[3] véritable de la piété chrétienne.

1 *Cette heureuse naissance*, c'est-à-dire *cet heureux naturel*. « *Naissance* se dit des bonnes et mauvaises qualités avec lesquelles on est né. Il est bien fait, a le corps gros et les membres nobles, c'est une heureuse *naissance*, mais belle *naissance*. Il est né avec de mauvaises qualités. C'est une mauvaise *naissance*. » *Dict. de l'Académie* 1694. Cf. *Or fin de la cuide*, p. 325 : « Quoique la vertu soit *naissance* qui apporte les grands sous autre prince. »

2 *Un exemple de justice*. Au sens : patron à imiter. Cf. Mme de Sévigné : « Toutes choses ces saintes grâces et ces petits hauts faits de la mort de Charlotte [une amie] le font parler et prêcher d'une manière pour exemple à tous les pauvres gens. » A 381 *Grands et petits*. « Exemple se dit encore de ce qui est digne d'être imité. » Furetière, *Dictionnaire*.

3 Variante : « Son. »

4 Fréquent au XVIIe siècle, et surtout dans la langue théologique

Saint Paul en a mis l'exercice, non pas dans ces pratiques particulières que chacun se fait à son gré, plus attaché à ces lois qu'à celles de Dieu, mais à se sanctifier dans son état[1], et « chacun dans les emplois de sa vocation » : *Unusquisque in qua vocatione vocatus est*[2]. Mais si, selon la doctrine de ce grand Apôtre, on trouve la sainteté dans les emplois les plus bas, et qu'un esclave s'élève à la perfection[3] dans le service d'un maître mortel, pourvu qu'il y sache regarder l'ordre[4] de Dieu, à quelle perfection l'âme chrétienne ne peut-elle pas aspirer dans l'auguste et saint ministère de la justice, puisque, selon l'Écriture, « l'on y exerce le jugement, non des hommes, mais du Seigneur même[5] » ? Ouvrez les yeux, Chrétiens; contemplez ces augustes tribunaux où la justice rend ses oracles : vous y verrez avec David, « les dieux de la terre, qui meurent à la vérité comme des hommes[6] », mais qui, cependant, doivent juger comme des dieux, sans crainte, sans passion, sans intérêt; le Dieu des dieux à leur tête

[illegible] *Oeuvres d'Anne de Gonzague* [illegible] « Vous qui passez sans cesse du *goût* de la vertu au *goût* du monde et des plaisirs. » Massillon, [illegible] *Circonstance* [illegible] *goût* [illegible] [illegible] *sens* [illegible] *comprise* [illegible]

1. Ce [illegible] *condition, situation, [illegible] profession, [illegible] métier* [illegible] *État* [illegible] des différents [illegible] conditions des personnes [illegible] par leurs charges, offices, [illegible] emplois. [illegible] *Dict.* de Furetière, 1690 [illegible] *état* [illegible] *Grands écrivains*.

2. Paul, *I Corinth.* VII, 20.

3. Paul, *ad Corinth.* VII, 22.

4. [illegible]

5. *Non enim hominis* [illegible] *sed Domini* [illegible]

6. *Ego dixi* [illegible] *Dii estis* [illegible] *sicut homines* [illegible] *Psal.* LXXXI, 6, 7.

comme le chante ce grand roi d'un ton si sublime dans ce divin psaume : « Dieu assiste, dit-il, à l'assemblée des dieux, et au milieu il juge les dieux[1] ». O juges, quelle majesté de vos séances ! quel président de vos assemblées ! mais aussi quel censeur de vos jugements ! Sous ces yeux redoutables, notre sage magistrat écoutait également le riche et le pauvre : d'autant plus pur et d'autant plus ferme dans l'administration de la justice, que sans porter ses regards sur les hautes places, dont tout le monde le jugeait digne, il mettait son élévation comme son étude à se rendre parfait dans son état. Non, non, ne le croyez pas, que la justice habite jamais dans les âmes où l'ambition domine. Toute âme inquiète et ambitieuse est incapable de règle. L'ambition a fait trouver ces dangereux expédients où[2], semblable à un sépulcre blanchi[3], un juge artificieux ne garde que les apparences de la justice. Ne parlons pas des corruptions[4] qu'on a honte d'avoir à se reprocher. Parlons de la lâcheté ou de la licence d'une justice arbitraire, qui, sans règle et sans maxime, se tourne au gré de l'ami puissant. Parlons de la complaisance, qui ne veut jamais ni trouver le fil, ni arrêter le progrès d'une procédure malicieuse[5]. Que dirai-je du dangereux artifice qui fait prononcer à la justice, comme autrefois aux démons, des oracles ambigus et captieux ? Que dirai-je des difficultés qu'on suscite dans l'exécution, lorsqu'on n'a pu refuser la justice à un droit trop clair ? « La loi est déchirée, comme disait le Prophète, et le jugement n'arrive jamais à sa perfection » : *Non pervenit usque*

1. *Deus stetit in synagoga deorum, in medio autem deos dijudicat.* Psal. LXXXI, 1.

2. Cf. p. 301, n. 2.

3. Expression et prunelle [illegible] vres saints. Cf. [illegible] Matthieu, c. XXIII, v. 27 : *Væ vobis, scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia similes estis sepulchris dealbatis, quæ aperis parent hominibus speciosa, intus vero plena sunt ossibus mortuorum et omni spurcitia.*

4. Au sens possible, ait de laisser corrompre. Cf. au *Lexique* les mots *[illegible]* et *[illegible]*.

5. *Malicieuse*. Cf. p. 5 et 23.

ad pœnam judicium[1]. Lorsque le juge veut s'agrandir, et qu'il change en une souplesse de cour le rigide et inexorable ministère de la justice, il fait naufrage contre ces écueils. On ne voit dans ses jugements qu'une justice imparfaite, semblable, je ne craindrai pas de le dire, à la justice de Pilate[3] : justice qui fait semblant d'être vigoureuse, à cause qu'elle résiste aux tentations médiocres, et peut-être aux clameurs d'un peuple ivre; mais qui tombe et disparaît tout à coup, lorsqu'on allègue, sans ordre même et mal à propos, le nom de César. Que dis-je, le nom de César? Ces âmes prostituées à l'ambition ne se mettent pas à si haut prix : tout ce qui parle[4], tout ce qui approche, ou les gagne, ou les intimide, et la justice se retire d'avec elles. Que si elle s'est construit un sanctuaire éternel et incorruptible dans le

1 *Habacuc* I 4.
2 *Sagrando* 11 p. 404, n. b.
3 *Pilate* Cf. I *Sermon pour le vendredi saint* prêché par Bossuet en 1662 « Admirons ici, chrétiens, la faiblesse humaine dans la vertu même. Pilate avait quelque pitié de ce juste; il voyait qu'il était l'objet de la haine et de l'envie; il savait que souvent il était rappelé de ressentiment aux prestiges des peuples et aux avis d'une femme. Il voulait sauver la vertu toute pure que cet objet semblait lui donner occasion de pratiquer. Mais savez-vous ce qu'il manque à la vertu? Elle ne sait pas assez jusqu'où elle peut aller sans offenser Dieu, et ne connaît pas assez quelle sorte d'obstacle elle doit surmonter. Pilate, ébranlé par beaucoup, ce semble à Pilate d'avoir résisté à tel concours et à une telle opiniâtreté; mais il n'a pas pénétré jusqu'où il devait aller pour ne pas offenser Dieu. Il a bien pensé qu'il devait sauver Jésus malgré les Juifs, mais par de faux prétextes mais parce qu'il n'est pas capable de soutenir par un dessein suivi ce qu'il pense pas, ce qu'on oppose mal à propos au devoir de sauver ce tout l'amour de la justice lui-même; sa faiblesse à le prendre elle l'aurait livrée, elle lui fait flageller et tout condamner elle-même ce qu'il pratique de plus quelques clameurs, le crainte d'attirer sur un homme qu'il juste. Tels sont les vertus de la cour : elles se soutiennent rarement, ou par ce qu'il suppose d'un grand effort, mais elles ne cèdent point de se relâcher peu à peu et de dégénérer insensiblement. Ces vertus qui n'avaient rien par dessus ces vertus qu'une facile et aisée [illegible] apparence[2] ».

4 *Tout ce qui parle*... Tous ceux qui, par leurs charges, leurs dignités, etc., approchent d'eux et peuvent exercer leur influence sur le mouvement des affaires. Sur l'importance de ces rapports avec le roi, cf. La Bruyère, éd. cl. Hachette, p. 190-200, 295-299 sur le mot *ce qui, tout ce qui* pour désigner des personnes, cf. p. 351, n. 1.

cœur du sage Michel Le Tellier, c'est que, libre des empressements[1] de l'ambition, il se voit élevé aux plus grandes places, non par ses propres efforts, mais par la douce impulsion d'un vent favorable ; ou plutôt, comme l'événement l'a justifié, par un choix particulier de la divine Providence.

Le cardinal de Richelieu était mort, peu regretté de son maître qui craignit de lui devoir trop. Le gouvernement passé fut odieux : ainsi, de tous les ministres, le cardinal Mazarin[2], plus nécessaire et plus important[3],

1. V. p. 310, n. 8, et 356, n. 2.

2. « La reine n'ayant aucune expérience qui [illegible] tout le faix des affaires [illegible] sur les bras [illegible] elle voulut s'en décharger sur l'évêque de Beauvais qui n'en était pas capable [illegible] de l'esprit [illegible] [illegible] les dépêches qui [illegible] et de tous [illegible] qu'il se trouvait [illegible] au cardinal Mazarin, qui lui résolvait les affaires [illegible] dans les affaires [illegible] [illegible] du cardinal augmenta [illegible] » *Mémoires* de Montglat.

3. Le plus. — Pendant [illegible] temps [illegible] le comparatif proprement [illegible] [illegible] « Par celui qui vous êtes *plus* sage » [illegible] « Les [illegible] *plus* [illegible] » [illegible] [illegible] *Lexique*, p. 277 [illegible] [illegible] « [illegible] Ne fut pas le bonheur que *plus* je considère » (*Nicomède*, v. 1104). « De tous les objets [illegible] qui *plus* m'afflige [illegible] » (*Pompée*, v. 1675. Mais en 1660 Corneille corrigea [illegible] « [illegible] qui *le plus* m'afflige » [illegible] corrections et plusieurs [illegible] bien que l'emploi du comparatif [illegible] relatif était déjà au temps de [illegible] (*Lexique*, [illegible]) [illegible] M. Brunot [illegible] les deux formes du comparatif et du superlatif relatif [illegible] au XVe siècle [illegible] au XVIe [illegible] [illegible] auteurs [illegible] plusieurs reprises le comparatif [illegible] La Rochefoucauld [illegible] « [illegible] *plus* [illegible] » [illegible] *Grands écrivains*. La Fontaine : « [illegible] *plus* tranquille » (XII, 24 [illegible]) [illegible] « Mais je vais [illegible] *plus* [illegible] » [illegible] La Bruyère [illegible] [illegible]

fut le seul dont le crédit se soutint; et le secrétaire d'État chargé des ordres de la guerre, ou rebuté d'un traitement qui ne répondait pas à son attente, ou déçu par la douceur apparente du repos qu'il crut trouver dans la solitude, ou flatté d'[2]une secrète espérance de se voir plus avantageusement rappelé par[3] la nécessité de ses services ou agité de ces je ne sais quelles inquiétudes dont les hommes ne savent pas se rendre raison à eux-mêmes, se résolut tout à coup à quitter cette grande charge[4]. Le temps était arrivé que notre sage ministre devait être montré à son prince et à sa patrie. Son mérite le fit chercher à Turin, sans qu'il y pensât. Le cardinal Mazarin, plus heureux, comme vous verrez, de l'avoir trouvé, qu'il ne le connut[5] alors, rappela au roi ses agréables services; et le rapide moment d'une conjoncture imprévue, loin de donner lieu aux sollicitations, n'en laissa même pas aux désirs[6]. Louis XIII rendit au ciel son âme juste et pieuse; et il parut que[7] notre ministre était réservé au roi son fils. Tel était l'ordre[8] de la Pro-

[illegible] *Grands écrivains*.

1. [illegible] *France*.

2. [illegible]

3. [illegible]

4. [illegible] secrétaire d'État Desnoyers, voir la *Notice* [illegible]

5. [illegible] *Grands écrivains* [illegible]

6. [illegible]

7. *Il parut que*..., Cf. p. 725, n. 1.

8. Cf. p. 505, n. 3.

vidence, et je vois ici quelque chose de ce qu'on lit dans Isaïe. La sentence partit d'en haut, et il fut dit à Sobna, chargé d'un ministère principal : « Je t'ôterai de ton poste, et je te déposerai de ton ministère » . *Expellam te de statione tua, et de ministerio tuo deponam te*[1]. « En ce temps j'appellerai mon serviteur Eliakim, et je le revêtirai de ta puissance. » Mais un plus grand homme lui est destiné : le temps viendra que[2], par l'administration de la justice, « il sera le père des habitants de Jérusalem et de la maison de Juda » : *Erit pater habitantibus Jerusalem* « La clef de la maison de David », c'est-à-dire de la maison régnante, « sera attachée à ses épaules : il ouvrira, et personne ne pourra fermer : il fermera, et personne ne pourra ouvrir » ; il aura la souveraine dispensation[3] de la justice et des grâces.

Parmi[4] ces glorieux emplois, notre ministre a fait voir à toute la France que sa modération, durant quarante ans, était le fruit d'une sagesse consommée. Dans les fortunes médiocres, l'ambition encore tremblante se tient si cachée qu'à peine se connaît-elle elle-même. Lorsqu'on se voit tout d'un coup élevé aux places les plus importantes, et que je ne sais quoi nous dit dans le cœur qu'on mérite d'autant plus de si grands honneurs, qu'ils sont venus à nous comme d'eux-mêmes, on ne se

1. Dans ce texte et pour les suivants, et Isaïe, XXII 19, 20, 21, 22.

2. *Que* employé comme souvent au XVIe siècle et nous mettons *où*, pour lorsque : « pendant un certain nombre de jours que le roi ne *se montrait que, n'ayant que dans le temps que*, de « Thou : « quand il se fut, le jour que cela arriva » ; *Hist. de l'Edit de Nantes* 1621. Cet emploi de *que* pour *où* se trouve partout chez Bossuet. Voir dans les *Oraisons funèbres* p. 261, 262 et 263, etc.

3. *Dispensation* Dans ces mots de Bossuet, *dispensation* est pris dans le sens de l'action de dispenser, de distribuer ce dont on a plus ou moins personnellement besoin. « Si dans la *dispensation* des mystères » (ici, au quelque modification près, le corps de J.-C. comme il est dans l'Église tout entier et tout le reste) « Bossuet, Sermon sur la *Parole de Dieu*, 2e p. » « Dieu dispense ses grâces » dit Pascal dans l'*Instruction* les sacrements « *Provinciales*, X, 2e Ar. » Ailleurs « *La dispensation du pain* » est sainte et importante » Le Tellier, *Eucharistie et communion*.

4. *Parmi* Cf. p. 298, n. 2.

possede plus, et si vous me permettez de vous dire ma pensée de saint Chrysostome, c'est aux[1] hommes vul gaires un trop grand effort que celui de se refuser à cet eclatante beauté qui se donne à eux. Mais notre sage ame sut ne s'y laissa pas emporter[2]. Quel autre part d'abord plus capable[3] des grandes affaires? Qui con naissait mieux les hommes et les temps[4]? Qui prevoyait de plus loin, et qui donnait des moyens plus sûrs pour eviter les embarrassements dont les grandes entreprises sont environnées? Mais, dans[5] une si haute capacité et dans une si belle reputation, qui jamais a remarqué ou sur son visage un air de dedaigneux, ou la moindre vanité dans ses paroles? Toujours libre dans la conversation, toujours grave dans les affaires, et toujours aussi moderé que ferme, et insinuant dans ses discours, il prenait sur les esprits un ascendant[6] que la seule raison lui donnait. On voyait et dans sa maison et dans sa conduite, avec des mœurs sans reproche, tout l'ordre et toute la decence. Toujours eloignée des extremités, toujours calme mesurée par la sagesse. S'il sut soutenir le pou

1. Cf. p. 532, n. 1.

2. *Sempare* et *Il y a* p. 99, n. 2. Cf. p. 171, n. 1.

3. *Les temps*. Fr. cependant « ce siecle dans ce sens » ou « ce (cet) premier » tout court, quelque fois le sept le que nous disons de *temps* » Patru Furetière 1690 « Je serois bien puni » Benserade « Vous perdez pour un des *temps* si precieux » Corneille *Mélite* I, 1 « le *temps* de chaque chose ordonné et le temps » id. *Pompée* I, 3 « Au pres » *temps* le sommeil qui vous tourmente » Molière *George Dandin* I, 8 « Vous savez bien qu'on perd des *temps* à propos » Scarron, « Ce n'est pas 1680 des Lettres » (t. II, p. 318, n. 3).

4. *Ascendant*. Cet mot a d'abord été employé en terme d'astrologie pour signifier « l'heure » ou le degré de la planète qui monte « horizon au point de la naissance » quelqu'un et qui a de la part « grand pouvoir sur sa vie et sur sa fortune » Dict. de Furetière 1690 « Que astre a mon ascendant? Que vous est malgracieux mon ascendant! » Malherbe 3e « Le bel Ascendant a pris par la cas » de son « acclamation » [illegible] « De [illegible] par les petits soins qu'il a pris pour *ascendant* » Regnier *Satire* XI « Que si tous mes efforts ne peuvent [illegible] reprimer » Id. *ascendant* « [illegible] qui vous le fait aimer » Id. *Satire* IX. Il a signalé enfin comme [illegible] *autorité influence* « Quel tort, quel reverses [illegible] pour cela pas sur le sens » La Bruyere, I, 263 *grands* « [illegible] *mains*. » *L'ascendant* qu'a [illegible] son bon » Fenelon *Telemaque* XIII

des affaires, il sut aussi les quitter, et reprendre son premier repos. Poussé[1] par la cabale[2], Chaville le vit tranquille durant plusieurs mois, au milieu de l'agitation de toute la France. La cour le rappelle en vain, il persiste dans sa paisible retraite, tant que l'état des affaires le put souffrir, encore qu'il n'ignorât pas ce qu'on machinait contre lui durant son absence; et il ne parut pas moins grand en demeurant sans action[3], qu'il l'avait paru en se soutenant[4] au milieu des mouvements les plus hasardeux[5]. Mais, dans le plus grand calme de l'État, aussitôt qu'il lui fut permis de se reposer des occupations de sa charge sur un fils[6] qu'il n'eût jamais

1. *Poussé.* Repoussé, chassé. « *Pousser* signifie poursuivre, obligé à fuir, à reculer. Ce général a *poussé* la garde avancée des ennemis jusque dans leur camp. » Dict. de Furetière, 1690. Cf. Bossuet : « *Poussé* de tous côtés, il faut qu'il (Merci) laisse en proie au duc d'Enghien non seulement son canon.... » *Or. fun. de Condé*, p. 502. Ces exemples et ceux que donnent les lexiques des grands écrivains semblent indiquer que *pousser* n'était guère employé dans ce sens au XVIIe siècle que dans le langage de la guerre.

2. *Poussé par la cabale* de Condé et du parti des princes, 1651. « La reine balançait entre le oui et le non; elle ne savait s'il fallait chasser ses créatures ou les maintenir.... Elle se résolut de les éloigner et de donner cette marque à toute la France, de l'amour qu'elle avait pour la paix et pour le repos de l'État.... Le Tellier s'en alla avec une espérance certaine de retour. La reine avait beaucoup de bonne volonté pour lui. Il était brouillé avec M. le Prince, mais bien aimé du cardinal : si bien qu'il n'avait rien à craindre que l'absence, qui peut toujours être dangereuse à ceux qui ont des envieux, et par conséquent des ennemis; mais il emportait avec lui la satisfaction d'avoir eu une conduite sans reproche et uniforme dans le bien, et d'être le seul des trois (Le Tellier, Lionne et Servien) dont la probité ne fût pas soupçonnée. Ils emmenèrent avec eux leurs femmes et leurs enfants, et s'en allèrent dans leurs maisons. » (Mme de Motteville.)

3. Sans agir, dans l'inaction. Cf. Bossuet, *Histoire universelle*, III, 4 : « Ils ont vécu avec si peu d'*action* qu'à peine leur nom est-il venu jusqu'à nous. » « Sa vieillesse n'a pas été sans *action*. » Id., *Or. fun. de Henri de Gornay*. — « Diogène roulait son tonneau pour être en *action* comme les autres. » Racine, VI, 320 (*Grands écrivains*).

4. Cf. p. 308, n. 5.

5. Périlleux. Cf. La Rochefoucauld : « On ne peut l'attaquer (Turenne) par devant que par un défilé qui serait *hasardeux*. » III, 88 (*Grands écrivains*). Corneille, *Horace*, IV, 2 : « Il sut bien se tirer d'un pas si *hasardeux*. » « Mais suivant d'Achillas le conseil *hasardeux* || Vous n'en gagnez aucun et les perdez tous deux. » Id., *Pompée* I, 1.

6. Voir la *Notice*.

donné au roi, s'il en eût été capable de le bien servir ; après qu'il eut reconnu[1] que le nouveau Secrétaire d'État savait, avec une ferme et continuelle action[2], suivre les desseins et exécuter les ordres d'un maître si entendu dans l'art de la guerre — ni la hauteur[3] des entreprises ne surpassait sa capacité[4], ni les soins intimes[5] de l'exécution n'étaient au-dessus de sa vigilance ; tout était prêt aux beaux destines[6] ; l'ennemi également menacé dans toutes ses places ; les troupes, aussi vigoureuses que disciplinées, n'attendaient que les derniers ordres de leur capitaine, et l'ardeur que ses yeux inspirent ; tout tombe sous ses coups, et il se voit l'arbitre du monde ; — alors le zélé ministre, dans une entière vigueur d'esprit et de corps, crut qu'il pouvait se permettre une vie plus douce. L'épreuve en est hasardeuse[7] pour un homme d'État ; et la retraite presque toujours a trompé ceux qu'elle flattait de l'espérance du repos. Celui-ci fut d'un caractère plus ferme. Les conseils où[8] il assistait lui laissaient presque tout son temps ; et, après cette grande forme d'hommes et d'affaires qui l'environnait, il s'était lui-même réduit à une espèce d'oisiveté et de solitude dans il la sut soutenir[9]. Les heures qu'il avait libres furent remplies de bonnes lectures, et ce qui passa toutes les lectures, de sérieuses réflexions sur les erreurs de la vie humaine, et sur les vains travaux des politiques dont il avait tant d'expérience. L'éternité se présentait

1. Le T. Ber. accentue ce mot, comme il accentue de son fils, le nouveau le faire donner à un autre la souveraineté de ses états, et qu'il ne lui ne le contrevienne. Leuvos » ...ages.

2. *Action*, activité Cf. p. 419, n. 3.

3. La grandeur et la difficulté ...table se trouvent dans les *hauteurs* ... les spectateurs. » D'Alembert ... dans Richelet : « C'est un vaisseau ... un tonnerant à terre. » Pensée de l'art de « vous attendre à la hauteur, » Boileau, *Art poétique* ch...

4. *Capacité* Cf. 132, n. 2.

5. *Intimes* Cf. p. 12, n. 3.

6. Marques Lavaux, desseins. Pour un ... complet absolu de ... ot, et bossuet *Histoire univ...selle* III, 3 : « Ils souffraient ... toutes ... ces heures fussent *des...nées* ... essent une destination ... à leur usage ».

7. *Hasardeuse* Cf. p. 119, n. ...

8. *Où* Cf. p. 501, n. 2.

9. Cf. p. 508, n. 3.

ses yeux comme le digne objet[1] du cœur de l'homme. Parmi[2] ces sages pensées, et renfermé dans un doux commerce avec ses amis aussi modestes que lui, car il savait les choisir de ce caractère, et il leur apprenait à le conserver dans les emplois les plus importants et de la plus haute confiance, il goûtait un véritable repos dans la maison de ses pères, qu'il avait accommodée peu à peu à sa fortune présente, sans lui faire perdre les traces de l'ancienne simplicité, jouissant en sujet fidèle des prospérités de l'État et de la gloire de son maître. La charge de chancelier vaqua[3], et toute la France la destinait à un ministre si zélé pour la justice. Mais, comme dit le Sage, « autant que le ciel s'élève et que la terre s'incline au-dessous de lui, autant le cœur des rois est impénétrable[4]. » Enfin, le moment[5] du prince n'était pas encore arrivé; et le tranquille ministre, qui connaissait les dangereuses jalousies des cours, et les sages tempéraments[6] des conseils des rois, sut encore lever les yeux vers la divine Providence, dont les décrets éternels règlent tous ces mouvements. Lorsque après de longues années il se vit élevé à cette grande charge[7], encore qu'elle reçût un nouvel éclat en sa personne, où[8] elle

1. Au sens étymologique : *objectum*, le but qui est devant quelqu'un. « Objet, écrit Furetière en 1690, se dit quelquefois seulement de la fin. Cet homme n'a d'autre *objet* dans ses actions que la gloire de Dieu. Ce magistrat n'a d'autre *objet* que de rendre justice, d'autre intention. C'est l'*objet* ou le but où tendent mes désirs. » Les lexiques des grands écrivains du XVIIe siècle ne signalent pas l'emploi du mot *objet* dans ce sens, et l'abbé Girard, dans son livre intitulé *La justesse de la langue française, ou des Différentes significations des mots* (1718), ne donne comme synonymes à *but* que *vue* et *dessein*. Cf. pour d'autres sens du mot *objet* p. 492, n. 1, et p. 501, n. 5.

2. Cf. p. 298, n. 2.

3. En 1672, par la mort du chancelier Séguier. On croyait en effet que Le Tellier obtiendrait sa succession qu'il désirait. V. la *Notice*.

4. *Cælum sursum et terra deorsum : et cor regum inscrutabile.* (*Prov.*, XXV, 3.)

5. Les conjonctures que le prince, dans sa sagesse, devait juger favorables n'étaient pas encore présentes; cf. p. 425, n. 5, et l'Evang. de saint Jean, II, 4 : « *Nondum venit hora mea.* »

6. Cf. p. 17, n. 2.

7. En 1677, après la mort d'Etienne II d'Aligre.

8. Cf. p. 301, n. 2.

était jointe à la confiance du prince, sans s'en[1] lasser ébloui, le modeste ministre disait seulement que le roi pour couronner plutôt la longueur que l'utilité de ses services, voulait donner un titre à son tombeau et un ornement à sa famille. Tout le reste de sa conduite répondit à de si beaux commencements. Notre siècle, qui n'avait point vu de chancelier si autorisé[2], vit en celui-ci autant de modération et de douceur que de dignité et de force[3], pendant qu'il ne cessait de se regarder comme devant bientôt rendre compte à Dieu d'une si grande administration. Ses fréquentes maladies le mirent souvent aux prises avec la mort : exercé par tant de combats, il en sortait toujours plus fort et plus résigné à la volonté divine. La pensée de la mort ne rendit pas sa vieillesse moins tranquille ni moins agréable. Dans[4] la même vivacité on lui vit faire seulement de plus graves réflexions sur la caducité[5] de son âge, et sur le désordre extrême que causerait dans l'État une si grande autorité dans des mains trop faibles. Ce qu'il avait vu arriver

1 *En* veut se rapporter à *de* mot précédent *chancelier*, et non pas à *autorité*, qui précède immédiatement. Sans s'en lasser ébloui, se voyait élevé à cette grande charge. (P. III, a. 1.)

2 « *Autoriser* est ici contre l'usage ordinaire. Il est employé activement, et signifie donner de l'autorité, rendre respectable. » (Girault-Duvivier.) Ce passage *autorisé* dans sa langue. « (Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 1864.) Cf. Bossuet : « Auriez-vous pu *autoriser* davantage les vérités de la foi, que par la sainteté de la vie ? » (*Sermon sur l'Unité de l'Église*, prêché en 1681, pour la Toussaint.) « C'est ainsi que saint Augustin venait à bout de ses adversaires, et qu'il les mettait peu à peu *en honte* que ses défenseurs, à leur tour, commencèrent à rougir. » (Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, article « Donatistes ».) « Vous verrez encore plus *autoriser* et plus briller » (Lettre de Mme de Sévigné, 14 juillet 1680.)

3 « Vous savez que le roi a fait M. le Tellier chancelier, et que cela a plu à tout le monde. Il ne manquait à ce ministre pour être aimé que d'être sage. L'autre jour, il avait le cœur gros ; il lui échappa de dire qu'il ne pouvait [...] Monsieur, lui répondit-on, vous n'avez pas vos gardes. Mais, monsieur, lui répondit-il, je suis pourtant bien gardé, car personne ne me hait. » (Mme de Sévigné, lettre du 18 juillet 1677.)

4 Avec cet, p. 418, n. 5.

5 *Caducité* « est bien proche de l'idée de *caduque*. Il est [...] exclusivement *attaché* à l'idée de la *vieillesse* [...] » (Girault-Duvivier.) « Les années [...] amènent la *caducité*. La grande [...] *travaux* [...] » (Littré.) Il ne [...] reste à de [...] la *caducité*. Le grand [...] Mme de Sévigné. Or [...] de *Madame*

tant de sages vieillards, qui semblaient n'être plus rien que leur ombre propre, le rendant continuellement attentif à lui même. Souvent il se disait en son cœur que le plus malheureux effet de cette faiblesse de l'âge était de se cacher[1] à ses propres yeux; de sorte que tout à coup on se trouve plongé dans l'abîme, sans avoir pu remarquer le fatal[2] moment d'un insensible déclin; et il conjurait ses enfants, par toute la tendresse qu'il avait pour eux, et par toute leur reconnaissance, qui faisait sa consolation dans ce court reste de vie, de l'avertir de bonne heure quand ils verraient sa mémoire vaciller ou son jugement s'affaiblir, afin que par un reste de force, il pût garantir le public et sa propre conscience des maux dont les menaçait l'infirmité de son âge. Et lors même qu'il sentait son esprit entier, il prononçait la même sentence, si le corps abattu n'y répondait pas, car c'était la résolution qu'il avait prise dans sa dernière maladie: et plutôt que de voir langurir les affaires avec lui, si ses forces ne lui revenaient, il se contentait, en rendant les sceaux, à rentrer dans la vie privée, dont aussi[3] jamais il n'avait perdu le goût, au hasard de s'ensevelir tout vivant, et de vivre peut-être assez pour se voir longtemps traversé[4] par la digrâce qu'il avait quittée, tant il était au-dessus de sa propre élévation et de toutes les grandeurs humaines!

1. Le sujet le *se cache* est sous-entendu, mais facile à rétablir. Le plus malheureux effet de cette faiblesse de l'âge était que l'on ne s'aperçût pas soi-même de ses propres défaillances chaque jour davantage. Ὁ δὲ γέρων τὸ ἀσθενὲς τῆς γνώμης οὐκ ἐπαισθάνεται μόνον ἀλλὰ καὶ προστίθησι τούτῳ, vous ne vous en apercevez pas, et vous ne vous doutez pas que vous ajoutez à votre faiblesse. Ἐλάθει μᾶλλον ἑαυτὸν ἐπὶ τὰ χείρω προϊών, il va sans s'en apercevoir de plus en plus mal.

2. *Fatal*, ἀφανοῦς.

3. *Aussi*, pour *d'ailleurs*, ne répondant pas à *aussi* dans la phrase suivante. Ἅμα δὲ καὶ τῆς ἀρχῆς ἐκστὰς ἰδιώτης ἐβούλετο βιοῦν, καὶ οὐδέποτε ἀπέβαλε τὴν ἐπιθυμίαν, ἐν κινδύνῳ ὢν καὶ ζῶν ἀφανὴς γενέσθαι καὶ ἀγνοούμενος ὑπὸ πάντων.

4. *Vu traversé*, θεώμενος ἐκπεπτωκότα. Ὁρῶν ἐκπεπτωκότα. Il faut remarquer ici l'emploi du participe parfait, qui ne peut avoir ce sens que lorsque le verbe est transitif. Voyez la Syntaxe, VII, 1, *Remarques*, 2. Nous ne voyons pas que le texte imagé de l'Écriture et du grec ait besoin d'être traduit dans notre langue.

Mais ce qui rend sa modération plus digne de ces louanges, c'est la force de son génie[1] né pour l'action, et la vigueur qui durant cinq ans lui fit dévouer[2] sa tête aux fureurs civiles. Si aujourd'hui je me vois contraint[3] de retracer l'image de nos malheurs, je n'en ferai point d'excuse à mon auditoire, où, de quelque côté que je me tourne, tout ce qui[4] frappe mes yeux me montre une fidélité irréprochable, ou peut-être une courte erreur réparée par de longs services. Dans ces fatales[5] conjonctures, il fallait à un ministre étranger un homme d'un ferme génie et d'une égale sûreté, qui, nourri dans les compagnies[6], connût les ordres[7] du royaume et l'esprit

1. Au sens du latin *ingenium*. Cf. [illegible]
2. *Dévouer* [illegible] *Oreste*, III, 2. [illegible] VIII, 28.
3. [illegible] pour la gloire de mon [illegible] [illegible] Dieu permit [illegible] [illegible] des passions [illegible] ces degrés de la justice et de la raison, et les plus sages mêmes [illegible] par le [illegible] des engagements et des [illegible] se [illegible] hors les bornes de leur devoir.
4. Cf. p. 351, n. 1.
5. *Fatales*. Cf. p. 2, n. 1.
6. [illegible] les compagnies [illegible] *Compagnie* [illegible] assemblée de personnes établies pour de certaines [illegible] et principalement [illegible] magistrats. Les *compagnies* souveraines. Les *compagnies* sont [illegible] [illegible] *compagnie* [illegible] tous les suffrages de la *compagnie* » (*Dict. de l'Académie*, 1694). « Cet esprit de [illegible] [illegible] *compagnies* » (*Disc. à l'Académie*). [illegible] cette *compagnie* [illegible] (La Bruyère, II, [illegible]) [illegible]
7. « *Ordre* se dit aussi des corps qui composent un État. [illegible] *Ordre* des sénateurs, l'*Ordre* des chevaliers » (*Ordre*, [illegible]). En France, les États sont composés des trois ordres [illegible] l'*Ordre* [illegible] que l'*Ordre* de la noblesse [illegible]

de la nation. Pendant que la magnanime et intrepide régente était obligée [1] montrer le roi enfant aux provinces [2], pour dissiper les troubles qu'on y excitait de toutes parts, Paris et le cœur du royaume demandaient un homme capable de profiter des moments [3] sans attendre de nouveaux ordres, et sans troubler le concert [4] de l'État. Mais le ministre lui-même, souvent éloigné de la cour, au milieu de tant de conseils [5] que l'obscurité des affaires, l'incertitude des événements, et les différents intérêts faisaient hasarder, n'avait-il pas besoin d'un homme que la régente pût croire? Enfin il fallait un homme qui, pour ne pas irriter la haine publique déclarée contre le ministère, sût se conserver de la créance dans tous les partis, et ménager [6] les restes de l'autorité? Cet homme si nécessaire au jeune roi, à la régente, à l'État, au ministre, aux cabales mêmes, pour ne les précipiter pas aux dernières extrémités par le désespoir,

1. Il n'était pas encore temps [illegible] deux années [illegible] qu'elle [illegible] pour le premier *Ordre* et les autres ecclésiastiques le second *Ordre*. « *Bref recueil de ce qui s'est passé* 1651 (*Coll. Petitot*, t. XXXVI, p. 77, note 1).

2. De 1650 à 1652, la régente est presque toujours en voyage pour dissiper les troubles. Voyez notamment des provinces de l'ouest pour la Normandie et prend bientôt le chemin de Bourgogne et de Bresse, où elle séjourne longtemps (1650), du 1er février au 12 (?) mai. Quinze jours après, elle s'achemine à longues journées avec son armée et le jeune roi vers la Guyenne. Arrivée à Bordeaux, elle y séjourne jusqu'au 1er octobre, puis remonte vers le nord, et, le 21 octobre, elle est à Poitiers, le 29 à Saumur, le 31 à Tours, le 4 novembre à Orléans, le 6 à Fontainebleau, le 10 à Melun, le 12 à Corbeil, le 13 à Étampes, le 14 à Dourdan, le 15 à Limours, le 16 à Palaiseau, le 17 à Bourg-la-Reine, le 18 à Paris. Elle en repartira le 6 août 1651 pour Compiègne, Soissons, Laon, Reims, Châlons, Sainte-Menehould, Stenay, Montmédy, Sedan, Mouzon, Rethel, Mézières, Rocroy, Guise, Landrecies, Le Quesnoy, Valenciennes, Condé, Saint-Amand, Tournay, Lille, Douai, Arras, Péronne, Roye, Montdidier, Compiègne, Senlis, Dammartin, Meaux, Lagny, Vincennes, Paris, où elle arrive le 21 août 1652. (*Journal de Louis XIV, depuis sa majorité jusqu'à la paix des Pyrénées*, publié par Grimoard, 1806, in-8°, t. I, p. 1-192.)

3. *Moments* : « Occasions favorables. » (Cf. Bossuet, *Oraison funèbre de Henriette d'Angleterre*, p. 77, éd. Lebarq : « Si le moment [illegible] échappé, on ne le retrouve plus. » Et ailleurs : « Ce moment [illegible] ne revient plus. » Voyez encore : « Ce prince [illegible] moment [illegible] sous ses images. » Saint-Simon, t. [illegible] : « Ce prince [illegible] pour la conséquence qu'il a [illegible] moment. » Massillon, *Panégyrique de sainte Magdeleine* [illegible] (*Œuvres*, t. [illegible], p. 421, col. 2).

4. *Concert* [illegible] avec le [illegible] « Harmonie [illegible] accord de voix et [illegible] » (Bossuet, *Oraison funèbre de la Reine*, p. 158). — Ailleurs : « Les hommes après [illegible] vous avez [illegible] *concert* [illegible] et [illegible] » (*Ibid.*, p. [illegible], préface, *Œuvres*, t. [illegible], p. 118, col. 1).

[illegible] (*Œuvres*, t. [illegible], p. 302, col. 2).

[illegible] (*Œuvres*, t. [illegible], p. 351, col. 2).

vous me prévenez, Messieurs, c'est celui dont nous parlons. C'est donc ici qu'il parut comme un génie principal[1]. Alors nous le vîmes s'oublier lui-même, et comme un sage pilote, sans s'étonner[2] ni des vagues, ni des orages, ni de son propre péril, aller droit, comme au terme unique d'une si périlleuse navigation, à la conservation du corps de l'État, et au rétablissement de l'autorité royale. Pendant que la cour réduisait Bordeaux[3], et que Gaston, laissé à Paris[4], pour le maintenir dans le devoir, était environné de mauvais conseils, Le Tellier fut le Chusaï[5] qui les confondit, et qui assura la victoire à l'Oint du Seigneur. Fallut-il éventer les conseils d'Espagne[6], et découvrir le secret d'une paix trompeuse que

1. *Principal* s'employait au XVIIe siècle pour signifier *le plus considérable* [illegible] des personnes [illegible] *principal* [illegible] État [illegible] La Bruyère [illegible] « Quand on [illegible] maison, que [illegible] [illegible] *principal* qui les commande » [illegible]

2. *S'étonner* [illegible]

3. Bordeaux [illegible] après quelque [illegible] [illegible] la [illegible] Mazarin [illegible] Richelieu [illegible] Gaston [illegible] 1650. [illegible] Bordeaux [illegible] paix [illegible] Princes.

4. « Monsieur demeura à Paris [illegible] M. Le Tellier [illegible] Retz [illegible]

5. Absalon, fils de David, [illegible] révolté contre son père, Achitophel lui offrit [illegible] David [illegible] Chusaï [illegible] par David de servir auprès d'Absalon, et de déjouer les projets d'Achitophel [illegible] conseilla au jeune prince de ne pas compromettre [illegible] sorties de la guerre par une attaque imprudente, et d'attendre [illegible] marcher contre son père, [illegible] Israël fût assemblé. Son avis prévalut. Cependant David [illegible] profita des lenteurs de son fils [illegible] ont en sûreté [illegible] le Jourdain (*Livre des Rois*, chap. XV, XVI, XVII).

6. *D'Espagne* [illegible] « Pendant ce trouble [illegible] il arriva un trompette de l'Archiduc qui paraissait envoyé par lui au duc d'Orléans, et qui disait s'adresser à lui [illegible] Ce prince allemand [illegible] désirer la paix et offrait [illegible] avec lui en lui faisant espérer [illegible] les conditions raisonnables. Le duc d'Orléans répondit à l'Archiduc en des termes de grande [illegible] et envoya aussitôt à la cour pour demander le pouvoir de traiter de la paix avec ce prince. [illegible] Mazarin [illegible] les pouvoirs nécessaires. Le comte d'Avaux s'en mêla [illegible] avec [illegible] Soissons pour [illegible] [illegible] mais ils ne s'y trouvèrent point. Il vint ensuite à Paris un certain Gabriel de Tolède [illegible] [illegible] l'espérance [illegible] part de l'Archiduc de grands

l'on proposait afin d'exciter la sédition pour peu qu'on l'eût différée? Le Tellier en fit d'abord accepter les offres : notre plénipotentiaire partit; et l'Archiduc[1], forcé d'avouer qu'il n'avait pas de pouvoir, fit connaître lui-même au peuple ému[2], si toutefois un peuple ému connaît quelque chose, qu'on ne faisait qu'abuser de sa crédulité. Mais s'il y eut jamais une conjoncture où il fallût montrer de la prévoyance et un courage intrépide, ce fut lorsqu'il s'agit d'assurer la garde des trois illustres captifs[3]. Quelle cause les fit arrêter : si ce fut[4] ou des soupçons, ou des vérités, ou de vaines terreurs, ou de vrais périls, et dans un pas[5] si glissant, des précautions nécessaires, qui le pourra dire à la postérité? Quoi qu'il en soit, l'oncle du roi est persuadé : on croit pouvoir s'assurer des autres princes, et on en fait des coupables, en les traitant comme tels. Mais on garder des lions[6] toujours prêts à rompre leurs chaînes, pendant

choses le peuple par ces fables soit ému. » La Rochefoucauld, 91. apparences, avant de [illegible] ce prince d'Autriche, et dans les rues on lui donnait de continuelles bénédictions. [illegible] » (Mme de Motteville, *Mémoires*.) Le cardinal de Retz [illegible] ses *Mémoires* [illegible] rang [illegible] d'Orléans dans ces [illegible].

1. L'archiduc d'Autriche, gouverneur de la Flandre espagnole.

2. Scaliger : « *Emouvoir* se [illegible] cas de séditions et de querelles [illegible] peuple [illegible] *émouvoir* [illegible] la publication de cet édit [illegible] plus difficile à calmer [illegible] *émouvoir* [illegible] » (Lettre de Furetière, 1690.) « Les harangues populaires [illegible] but n'est que d'*émouvoir* [illegible] et d'abuser le [illegible] » (Madeleine II, 407, *Grands écrivains*.) « Pour avoir [illegible] *émouvoir* le peuple et d'exciter une [illegible] » La Rochefoucauld, 91, 155, *ibid.* « Je vous le peuple *ému* pour prendre son parti. » Corneille, *Polyeucte*, V, 1. « Tout [illegible] seigneur [illegible] A sondant apaise la populace *émue* [illegible] » (id., *Nicomède*, V, 10.)

3. Le grand [illegible] 18 janvier 1650 [illegible].

4. *Soit que* [illegible] 520, n. 1.

5. « Pas difficile [illegible] harassant [illegible] » (*Duc de Richelieu*, [illegible] *Lettres sur le Quiétisme*, 124.) [illegible] *pas* [illegible] dans Jacquinet : « Quand [illegible] partie [illegible] entre [illegible] guerre [illegible] *pas* [illegible] depuis [illegible] » [illegible] « [illegible] » [illegible] *pas* [illegible] » La Fontaine, I, 11, *ibid.*

6. Mon [illegible] flatteur [illegible] juste

que chacun s'efforce de les avoir en sa main, pour les retenir ou les lâcher au gré de son ambition ou de ses vengeances? Gaston, que la cour avait attiré dans ses sentiments, était-il inaccessible aux factieux? Ne vois-je pas au contraire autour de lui des âmes hautaines[1] qui, pour faire servir les princes à leurs intérêts cachés, ne cessaient de lui inspirer qu'[2] il devait s'en rendre le maître[3]? De quelle importance, de quel éclat, de quelle réputation au dedans et au dehors d'être le maître du sort du prince de Condé? Ne craignons point de le nommer, puisqu'enfin tout est surmonté par la gloire de son grand nom et de ses actions immortelles. L'avoir entre ses mains, c'était y avoir la victoire même qui le suit éternellement dans les combats. Mais il était juste que ce précieux dépôt de l'État demeurât entre les mains du roi, et il lui appartenait de garder une si noble partie de son sang. Pendant donc que notre ministre travaillait à ce glorieux ouvrage, où il y allait de la royauté et du salut de l'État, il fut seul en butte[4] aux factieux. Lui seul,

[illegible] Gaston d'Orléans lors de l'arrestation des Princes. « Voilà un beau [illegible] de Condé, [illegible] de Longueville. »

[illegible] *Hautaines* [illegible] dans les exemples cités plus [illegible]

[illegible] *Élévations*, XVI, [illegible] « Il [illegible] *inspire* à son apôtre que [illegible] seule qui [illegible] parfaitement [illegible] » [illegible]

[illegible] « Le duc d'Orléans qui vit que [illegible] Turenne, avec ses troupes [illegible] jusqu'au bois de Vincennes, enlever M. le Prince [illegible] Le Tellier, secrétaire d'État, [illegible] opposa vigoureusement [illegible] l'eaucoup de consultations et de mauvaises heures [illegible] que cette affaire [illegible]

[illegible] il fut conclu [illegible] Marcoussis [illegible] Madame, dans [illegible] conseille [illegible] le prince de Condé [illegible] d'Enghien [illegible] Il n'a, prouva point [illegible] pas d'un [illegible] qui attendait quelque [illegible] le forcasseur [illegible] Mme de Motteville.

[illegible] *En butte*. Bien que [illegible] de Furetière [illegible]

disaient ils, savait dire et faire ce qu'il fallait. Seul il savait épancher et retenir son discours : impénétrable, il pénétrait tout, et pendant qu'il tirait le secret des cœurs, il ne disait, maître de lui-même, que ce qu'il voulait. Il perçait dans tous les secrets, démêlait toutes les intrigues, découvrait les entreprises les plus cachées et les plus sourdes machinations. C'était ce Sage dont il est écrit : « Les conseils se recèlent[1] dans le cœur de l'homme à la manière d'un profond abîme, sous une eau dormante : mais l'homme sage les épuise; » il en découvre le fond : *Sicut aqua profunda, sic consilium in corde eius, vir sapiens exhauriet illud*[2]. Lui seul réunissant[3] les gens de bien, rompait les liaisons des factieux, en[4] déconcertait les desseins, et allait recueillir dans les égarés ce qu'il y[5] restait quelquefois de bonnes intentions. Gaston ne croyait que lui, et lui seul savait profiter des heureux moments et des bonnes dispositions[6] d'un si grand prince[7]. « Venez, venez : faisons contre lui de ce

celui de l'Académie (1694) ne donne à cette expression que des noms de choses pour compléments : « *Avoir belle batte à tenir, à la mettre* » Dict. de Furetière. « Les plus vieux auteurs du XVIe siècle l'ont pris [le mot] et l'étendu avec des noms de personnes : « A tous les maux de tous, il est *tout en batte* » Coquillart, *Plaidoyer*, I. 1 « Je suis *en batte à tout le monde* » Scarron, dans Littré. « Vous m'entreprenez seul, sur quoi je vous suis *en batte* » Rabelais, *Antipoare*, V. 6.

1. Proverbes, I, 5 (nouvelle édition au sens passif), et XX, 5.

2. *Sicut aqua profunda, sic consilium in corde viri : sed homo sapiens exhauriet illud* Prov., XX, 5.

3. Cf., 92, n. 6.

4. En se rapportant ici à factieux. Cf., 306, 1, 2.

5. Y. Cf. p. 167, 228, 587.

6. Ces mots sont tirés de Virgile

Sola viri molles aditus et tempora noras, Æn., I, IV, 423).

7. « M. le duc d'Orléans avait, à l'exception du courage tout ce qui était nécessaire à un bon prince dans ce temps-ci. Il avait un esprit de discernement, qui pouvait le faire, en un grand besoin, prendre le bon parti dans les affaires les plus importantes. Il savait se posséder dans les occasions les plus fâcheuses. Il était naturellement fort doux, et dans son esprit par l'usage du monde, il avait acquis une politesse qui le faisait aimer de tout le monde. Il était fort libéral, et dans sa jeunesse on n'a point connu de plus vertueux et de plus honnête homme. Il devait aller infiniment plus loin dans un esprit bien et une âme droite et infiniment au-

cretes menées : « *Venite, et cogitemus adversus eum cogitationes*[1] » ; « Lassons-nous pour le décréditer[2] ; tous ensemble, frappons-le de notre langue, et ne souffrons pas qu'on écoute tous ses beaux discours : « *Percutiamus eum lingua, neque attendamus ad universos sermones ejus.* » Mais on faisait contre lui de plus funestes complots. Combien reçut-il d'avis secrets que sa vie n'était pas en sûreté ? Et il connaissait dans le parti de ces fiers courages[3] dont la force malheureuse[4] et l'esprit extrême ose tout, et sait trouver des exécuteurs. Mais sa vie ne lui fut pas précieuse, pourvu qu'il fût fidèle à son ministère. Pouvait-il faire à Dieu un plus beau sacrifice, que de lui offrir une âme pure de l'iniquité de son siècle, et dévouée à son prince et à sa patrie ? Jésus nous en a

[illegible] dans [illegible] très [illegible] dans [illegible] complet, [illegible] dans une [illegible] [illegible] M[illegible] d'Orléans [illegible] [illegible] plutôt de paradis [illegible] et jusqu'[illegible] pour [illegible] des saccades. » *Mémoires* [illegible]

1. *Venite et cogitemus contra Jeremiam cogitationes.* (Jérémie, XVIII, 18.)

2. *Décréditer* [illegible] au XVIIe siècle [illegible] de *discrédit* [illegible] « C'est une [illegible] qui les a bien *décrédité*. » (La Fontaine, IX, 5.) « Mille [illegible] qui l'*décréditent* [illegible] tout [illegible] » (Pascal, *Pensées* [illegible]) [illegible] *décrédités* [illegible] La Bruyère, I, 302. *Grands écrivains.* L'Académie [illegible] *discrédit* [illegible] *discréditer* en 1835 seulement. *Discrédit* [illegible] dès 1740. On trouve pourtant dans Montesquieu : « Pour [illegible] des [illegible] plus le [illegible] *discrédité* [illegible] *Défense de l'Esprit des lois.* » (dans Darmesteter et Hatzfeld, *Dict. général de la langue française.*)

3. Cf. p. 96, n. 4.

4. Funeste. « [illegible] que le plus *malheureux* effet de cette faiblesse [illegible] cacher [illegible] » (Bossuet, *Or. fun. de Le Tellier*, [illegible]) « Tous deux [illegible] les conseils *malheureux*. » (Racine, *Frères ennemis*, [illegible]) [illegible] *malheureux* [illegible] *Mithridate*, V, 1. « Sa *malheureuse* amour dont [illegible] » (Voltaire, *Zaïre*, V, [illegible]) « Je vous ai dit que sa femme [illegible] [illegible] grand voyage [illegible] *malheureuse* à la vue de son mari. » (Sévigné, IX, 187. *Grands écrivains.*) « Un *malheureux* crédit [illegible] La Rochefoucauld [illegible] II, 156.

montré l'exemple : les Juifs mêmes le reconnaissaient pour un si bon citoyen, qu'ils crurent ne pouvoir donner auprès de lui une meilleure recommandation à ce contentement, qu'en disant à notre Sauveur : « Il aime notre nation[1] ». Jérémie a-t-il plus versé de larmes que lui sur les ruines de sa patrie? Que n'a pas fait ce Sauveur miséricordieux pour prévenir les malheurs de ses citoyens[2]? Fidèle au prince comme à son pays, il n'a pas craint d'irriter l'envie des Pharisiens en défendant les droits de César : et lorsqu'il est mort pour nous sur le Calvaire, victime de l'univers, il a voulu que le plus chéri de ses Évangélistes remarquât qu'il mourait spécialement « pour sa nation » : *quia moriturus erat pro gente*[3]. Si notre zélé ministre, touché de ces vérités, exposa sa vie, craindrait-il de hasarder sa fortune? Ne sait-on pas qu'il fallait souvent s'opposer aux inclinations du cardinal son bienfaiteur? Deux fois, en grand politique, ce judicieux favori sut céder au temps, et s'éloigner de la cour. Mais il le faut dire, toujours il y voulait revenir trop tôt[4]. Le Tellier s'opposant à ses impatiences jusqu'à se rendre suspect; et sans craindre ni ses envieux[5], ni les défiances d'un

1. Luc. VII, 5.

2. Tous vous « couverts du sang de vos *et pour* » Malherbe. Il fut *bourdé pour* tout « Si à peine il eut rendu ses *citoyens* bons et vaillants pour lui, ses *citoyens* pires que lui » Racine, VI, 2me *tabl.*, « Ils le voyaient prêt de leur rendre les *otages* qu'il avait faits prisonniers » Villandon court, *Hist. d'Arnaud Tarnac*, Rotterdam, « Il a du bien à ses *citoyens* » Bossuet, *Histoire universelle*. Il n'a les dates ni de l'édition de 1681 et de l'Oraison funèbre de 1704 ne signalent pas ce latinisme.

3. Joann. XI, 51.

4. « La duchesse de Navailles me disait depuis conte qu'étant un jour avec la reine, et la pressant de faire revenir le cardinal de cette proposition de ces trois paroles : « Je connais le cœur de Monsieur le cardinal et combien il aime le roi et nos affaires, et qu'il ne fera cesser ses mauvais offices auprès de la cour, et de ceux qui se sont faits notre ennemi, que par la peur qu'il a que nous ne les abandonnions » Mme de Motteville, *Mémoires*.

5. Voir pour ces attaques Sismondi, *Histoire de la France*, XXV.

ministre également soupçonneux et ennuyé[1] de son état[2], il allait d'un pas intrépide où la raison d'État le déterminait. Il sut suivre ce qu'il conseillait. Quand l'éloignement de ce grand ministre eut attiré[3] celui de ses confidents, supérieur par cet endroit[4] au ministre même, dont il admirait d'ailleurs les profonds conseils[5], nous l'avons vu retiré dans sa maison, où il conserva sa tranquillité parmi les incertitudes des émotions populaires et d'une cour agitée, et, résigné à la Providence, il vit sans inquiétude frémir à l'entour les flots irrités, et parce qu'il souhaitait le rétablissement du ministre comme un soutien nécessaire de la réputation et de l'autorité de la régence, et non pas, comme plusieurs autres, pour son intérêt, que le poste qu'il occupait[6] lui donnait assez de moyens de ménager[7] ; d'ailleurs, aucun mauvais traitement ne le rebutait. Un beau-frère, sacrifié malgré ses services, lui montrait ce qu'il pouvait craindre[8]. Il savait, crime irrémissible dans les cours, qu'on écoutait des propositions contre lui-même, et peut-être que sa place eût été donnée, si on eût pu la remplir d'un homme aussi sûr. Mais il n'en tenait pas moins la balance droite. Les uns donnaient au ministre des espérances trompeuses, les autres lui inspiraient de vaines terreurs, et en s'empressant beaucoup ils faisaient les zélés et les importants. Le Tellier lui montrait la vérité

1. *Ennuyé*. Cf. p. 30, n. 2.
2. *État*. Cf. p. 412, n. 1.
3. [illegible]
4. Malherbe [illegible] *attirant* [illegible] 263 [illegible] *attirait* [illegible] Mémoires, 1645 [illegible] Mme de Sévigné a dit [illegible] [illegible] avec une bonne [illegible] *attirez* vos sermons [illegible] IV, 15, *Grands serviteurs*.
5. Cf. p. 388, n. 2.
5. *Conseils*. Cf. p. 502, n. 2.
6. Comme secrétaire d'État de la guerre.
7. *Ménager son intérêt*. Cf. p. 356, n. 9.
8. Son beau-frère [illegible] éloigné de la cour [illegible] à l'époque et à propos de la conspiration de Cinq-Mars.

quoique souvent importune; et industrieux à se cacher dans les actions éclatantes, il en renvoyait la gloire au ministre, sans craindre, dans le même temps, de se charger[2] des refus que l'intérêt de l'État rendait nécessaires. Et c'est de là qu'il est arrivé qu'en méprisant par raison la haine de ceux dont il lui fallait combattre les prétentions, il en acquérait l'estime, et souvent même l'amitié et la confiance. L'histoire en racontera de fameux exemples : je n'ai pas besoin de les rapporter, et content de remarquer des actions de vertu dont les sages auditeurs puissent profiter, ma voix n'est pas destinée à satisfaire les politiques ni les curieux. Mais puis-je oublier[3] celui que je vois partout dans le récit de nos malheurs? Cet homme si fidèle aux particuliers, si redoutable à[4] l'État, d'un caractère si haut qu'on ne pouvait ni l'estimer, ni le craindre, ni l'aimer, ni le haïr à demi, ferme génie que nous avons vu, en ébranlant l'univers[5],

1. Habile, ingénieux. Cf. Bossuet, Sermon sur la *Nécessité de travailler à son salut*, 2e p. : « Serons-nous plus *industrieux* à pervertir la voie de Dieu qu'il ne sera prompt à frapper son coup? » On disait également *industrieux pour* : « Je le trouvais si commode et si plaisant, si *industrieux pour* flatter nos passions. » Fénelon, *Télémaque*, XVIe livre.

2. Assumer la responsabilité de : « Je déclare ici publiquement, je *me charge* devant Dieu de tout le péché. » Bossuet, *Lettre à Rome*, 80e dans Lettre : « Il y a ici des hommes, si je gage : dirai-je vrai? Non pour sauver sa vie on *me changerait* du crime. » Corneille, *Cinna*, V, 2. Ce Racine : « Vous le voulez? Osez-le vous-même. Pour moi, je ne puis *me charger* d'un tel ordre. » *Phèdre*, v. 587.

3. Bossuet n'était pas bien de son souvenir : « Et je n'oublierai jamais... » Il est évidemment allusé par cette curieuse figure de Rét.

4. Cf. p. 325, n. 7.

5. Le cardinal de Retz, arrêté au Louvre le 19 décembre 1652 dans la chambre de la reine, avait été conduit à Vincennes. Si les réclamations du chapitre qui ordonna les prières de quarante heures, et celles du curé de Saint-Séverin, où les gens du peuple se rendaient en foule pour prier pour leur archevêque, purent hâter sa délivrance, ce fut surtout la nouvelle de la mort de son oncle, Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, 21 août 1654, qui lui ouvrit la porte. Voyez à ce sujet les Mémoires du cardinal de Retz, nouvelle édition, par M. Chantelauze, 1870-1871, 4 vol. in-8°, t. III, p. 1 et suiv., et t. IV, p. 1 et suiv.

s'attirer[1] une dignité qu'à la fin il voulut quitter comme trop chèrement achetée[2], ainsi qu'il eut le courage de le reconnaître dans le lieu le plus éminent de la chrétienté, et enfin comme peu capable de contenter ses désirs : tant il connut son erreur, et le vide des grandeurs humaines. Mais pendant qu'il voulait acquérir ce qu'il devait un jour mépriser, il remua tout par de secrets et puissants ressorts ; et après que tous les partis furent abattus, il sembla encore se soutenir seul, et seul encore menacer le favori victorieux de ses tristes et intrépides regards. La religion s'intéresse dans[3] ses infortunes, la ville royale s'émeut, et Rome même menace[4]. Quoi donc

[illegible]

1. *S'attirer.* [illegible]

2. [illegible]

[illegible] *le Cardinal de Retz, et l'affaire du chapeau* [illegible]

3. *S'intéresser dans.* [illegible]

[illegible]

n'est-ce pas assez que nous soyons attaqués au dedans et au dehors par toutes les puissances temporelles? Faut-il que la religion se mêle dans[1] nos malheurs, et qu'elle semble nous opposer de près et de loin une autorité sacrée? Mais par les soins du sage Michel Le Tellier, Rome n'eut point à reprocher au cardinal Mazarin d'avoir terni l'éclat de la pourpre dont il était revêtu[2]; les affaires ecclésiastiques prirent une forme réglée[3]; ainsi le calme fut rendu à l'État, où revint dans sa première vigueur l'autorité affaiblie. Paris et tout le royaume, avec un fidèle et admirable empressement, reconnaît[4] son roi gardé par la Providence, et réservé à ses grands ouvrages; le zèle des compagnies[5], que de tristes expériences avaient éclairées, est inébranlable; les pertes de l'État sont réparées; le cardinal fait la paix avec

[illegible]

1. Intervenir dans [illegible] « Que la [illegible] dans [illegible] les Maximes [illegible] Grands écrivains [illegible] dans [illegible] se mêlant [illegible] Pompée [illegible] dans cette dispute par vos lettres [illegible] Sévigné VII [illegible] Nous [illegible] Mademoiselle [illegible] dans [illegible] Id. VIII 420.

2. Mazarin [illegible] chargé [illegible] ambassadeur de Lionne [illegible] des [illegible] pour faire le [illegible] de Retz [illegible] chargé [illegible] examiner [illegible] pour [illegible] de [illegible] de sa cathédrale. De son côté le pape proposa de nommer un suffragant [illegible] expédia même un bref à cette intention, [illegible] l'assemblée du clergé [illegible] pesa avec tant de chaleur que le [illegible] et [illegible] le [illegible] au pape [illegible] qu'il [illegible] courut risque d'être [illegible] par le peuple. La mort de Mazarin rendit l'accommodement du cardinal de Retz plus facile [illegible] Tellier [illegible] Cabbay [illegible] Saint-Denis [illegible]

3. [illegible] 12 [illegible] 7 [illegible]

4. [illegible] Bossuet, *Histoire universelle* [illegible] « Tout l'Orient [illegible] Grèce [illegible] par Jacquinot [illegible] Les Gaules [illegible] qui [illegible] aux Français [illegible] Martel [illegible] Id. *Ibid.* [illegible] Ou Néron fut [illegible] de sa [illegible] Quand les ambassadeurs [illegible] *Britannicus* [illegible]

5. *Compagnies* [illegible] 124 [illegible] 6

avantage[1], au plus haut point de sa gloire, sa joie est troublée par la triste apparition de la mort[2], intrépide il donne[3] jusqu'entre ses bras et au milieu de son ouvre : il semble qu'il ait entrepris de montrer à toute l'Europe que sa faveur, attaquée par tant d'endroits, est si hautement rétablie que tout devient faible contre elle jusqu'à une mort prochaine et lente. Il meurt avec cette triste consolation; et nous voyons commencer ces belles années, dont on ne peut assez admirer le cours glorieux. Cependant, la grande et pieuse Anne d'Autriche rendait un perpétuel témoignage à l'inviolable fidélité de notre ministre, où[4], parmi tant de divers mouvements[5], elle n'avait jamais remarqué un pas[6] douteux[7]. Le roi, qui dès son enfance l'avait vu toujours attentif au bien de l'État et tendrement attaché à sa personne sacrée, prenait confiance en ses conseils; et le ministre conservait sa modération, soigneux surtout de cacher l'important service qu'il rendait continuellement à l'État en faisant connaître les hommes capables de remplir les grandes places[8], et en leur rendant à propos des

1. Paix des Pyrénées (1659).

2. « Ce ministre montra beaucoup de fermeté et de tranquillité d'esprit dans ses derniers jours [illegible] Le Tellier [illegible] affaires de l'État [illegible] pour bien [illegible] Sa [illegible] fut accompagnée [illegible] par les [illegible] espérer à la gloire [illegible] hommes. » Mme de Motteville.

3. Cf. Bossuet, Or. fun. de Condé, p. 510 [illegible] *dominer* [illegible] De la vie. [illegible] jamais [illegible] *domine*, et qui est comme le héros de la [illegible], *De la vie*.

4. Cf. p. 501 [illegible]

5. *Mouvements*. Cf. p. 24, n. 1.

6. *Pas*. Au sens de *démarche*.

7. « Elle [illegible] vingt fois [illegible] Elle [illegible] Le Tellier [illegible] mais il est faible et il n'est pas assez reconnaissant. » Retz, *Mém.* (1651).

8. [illegible] « Le Tellier [illegible] avait [illegible] l'État [illegible] des hommes [illegible] plus [illegible] monarque [illegible]

offices[1] qu'ils ne savaient pas. Car que peut faire de plus utile un zélé ministre, puisque le prince, quelque grand qu'il soit, ne connaît sa force qu'à demi, s'il ne connaît les grands hommes que la Providence fait naître en son temps pour le seconder? Ne parlons pas des vivants, dont les vertus, non plus que les louanges, ne sont jamais sûres dans le variable état de cette vie. Mais je veux ici nommer par honneur le sage, le docte et le[2] pieux Lamoignon[3], que notre ministre proposait toujours comme digne de prononcer les oracles de la justice dans le plus majestueux de ses tribunaux. La justice, leur commune amie, les avait unis; et maintenant ces deux âmes pieuses, touchées sur la terre du même désir de faire régner les lois, contemplent ensemble à découvert les lois éternelles d'où les nôtres sont dérivées; et si quelque légère trace de nos faibles distinctions paraît encore dans une si simple et si claire vision, elles adorent Dieu en qualité de justice et de règle.

1. Au sens étymologique : services. « [illegible] » [illegible] *offices* à tout le monde. C'est un *office* [illegible] (Dict. de Furetière, 1690.) « Quel autre [illegible] *offices* [illegible] » (Malherbe, II, 108.) [illegible] *office* à une personne [illegible] (Rochefoucauld, III, 142 ; *ibid.*) « [illegible] Vous pou[illegible] *office*. » (Corneille, *Rodogune*, V, 2.) « Le père Bourdaloue [illegible] » (M. Marty-Laveaux, *Lexique de la langue de Corneille*, p. 12[illegible]) [illegible] personne d'autorité [illegible] il faut lui demander un bon *office* et non pas un *service*. »

2. Cf. p. 227, n. 7.

3. Lamoignon, né en 1617, conseiller au parlement de Paris en 1635, premier président en 1658. [illegible] Il mourut en 1677, [illegible] le 18 février 1679. [illegible] *docte* [illegible] *Lutrin* [illegible] sur Bossuet, *hist. du Protestantisme*, p. 117-118.

Ecce in justitia regnabit rex, et principes in judicio præerunt[1]. Le roi regnera selon la justice, et les juges présideront en jugement. » La justice passe du prince dans les magistrats, et du trône elle se répand sur les tribunaux. C'est dans le règne d'Ézéchias[2], le modèle de nos jours. Un prince zélé pour la justice nomme un principal et universel magistrat capable de contenter ses désirs. L'infatigable ministre ouvre des yeux attentifs sur tous les tribunaux : comme des ordres du prince il y établit la règle, la discipline, le concert[3], l'esprit de justice. Il sait que si la prudence du souverain magistrat est obligée quelquefois, dans les cas extraordinaires, de suppléer à la prévoyance des lois, c'est toujours en prenant leur esprit, et enfin qu'on ne doit sortir de la règle qu'en suivant un fil qui tienne, pour ainsi dire, à la règle même. Consulté de toutes parts, il donne des réponses courtes, mais décisives, aussi pleines de sagesse que de dignité; et le langage des lois est dans son discours. Par toute l'étendue du royaume, chacun peut faire ses plaintes, assuré de la protection du prince, et la justice ne fut jamais rendue avec tant de sévérité. Vous voyez comme ce sage magistrat modère[4] tout le corps[5] de la justice. Voulez-

1. Isaïe XXXII, 1.

2. Et c'est la plus grande louange que les rois puissent recevoir, lorsque leurs actions sont fondées sur l'exemple de David. (1re édit.)

3. Concert (1re édit.)

4. Au sens étymologique du mot latin *moderari*, régler, limiter. « Nous devons, mes frères, examiner avec soin les motifs qui nous animent dans nos actions, et nous garder surtout de nous laisser entraîner par un zèle indiscret, qui, sous le prétexte de procurer la gloire de Dieu, ne serait souvent que la satisfaction de notre amour-propre. » (Massillon, *Sermon sur l'esprit chrétien considéré comme objet de notre vocation*, 1er point.) Nous lisons dans les *Pensées* de Pascal : « Les lois ne peuvent avoir de crédit, parce qu'elles ont l'autorité en elles-mêmes, et non pas parce qu'elles sont justes; il faut se soumettre à elles comme à la force, ou elles ne seront point de justice, et on voit par là que la force et la justice sont jointes, et que ce qui n'est point force n'est pas ce que nous appelons justice. » (Édition Havet, p. 52.) Nous signalons ce sens du mot *modérer* parce qu'il est rare aujourd'hui.

5. « Corps signifie ici un ordre de personnes qui forment une compagnie, une association, comme on dit le corps de la noblesse, le corps de la magistrature, le corps de ville, le corps de l'université, le corps des marchands, le corps des avocats, le corps des médecins, etc. » (Dictionnaire de l'Académie, 1re édition.) « Il est de notre devoir de nous porter, dans les occasions importantes, à ce qui peut avoir quelque influence sur le corps auquel nous appartenons. » (Bossuet, *Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche*, 1er point.) « Le corps de la noblesse, dit Montesquieu, est naturellement lié à l'intérêt du prince, parce qu'il a pour le moins la première dignité de l'État, et que ce sont les titres et les grands emplois qui le font. » (*Esprit des lois*, livre V, chap. VIII.) « Le corps de la magistrature, dit Voltaire, est le plus respectable de tous, quand il ne se rend pas méprisable. » (*Siècle de Louis XIV*, chap. XXIX.) « Le corps de la magistrature, dit Rousseau, est le plus honorable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Économie politique*.) « Le corps de la magistrature, dit Mirabeau, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Discours sur la liberté de la presse*.) « Le corps de la magistrature, dit Chateaubriand, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Mémoires d'outre-tombe*, livre XXXIII, chap. VIII.) « Le corps de la magistrature, dit Victor Hugo, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Actes et paroles*, 1re partie, p. 123.) « Le corps de la magistrature, dit Lamartine, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Histoire de la Restauration*, livre XXXIII, chap. VIII.) « Le corps de la magistrature, dit Michelet, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Histoire de la Révolution française*, livre XXXIII, chap. VIII.) « Le corps de la magistrature, dit Taine, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Origines de la France contemporaine*, livre XXXIII, chap. VIII.) « Le corps de la magistrature, dit Renan, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Histoire du peuple d'Israël*, livre XXXIII, chap. VIII.) « Le corps de la magistrature, dit Sainte-Beuve, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Causeries du lundi*, 1re série, p. 123.) « Le corps de la magistrature, dit Scherer, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Études critiques*, 1re série, p. 123.) « Le corps de la magistrature, dit Brunetière, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Histoire et littérature*, 1re série, p. 123.) « Le corps de la magistrature, dit Faguet, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Politiques et moralistes du XIXe siècle*, 1re série, p. 123.) « Le corps de la magistrature, dit Lemaître, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Impressions de théâtre*, 1re série, p. 123.) « Le corps de la magistrature, dit Anatole France, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*La Vie littéraire*, 1re série, p. 123.) « Le corps de la magistrature, dit Barrès, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Mes cahiers*, 1re série, p. 123.) « Le corps de la magistrature, dit Bourget, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Nouveaux essais de psychologie contemporaine*, 1re série, p. 123.) « Le corps de la magistrature, dit Huysmans, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*En route*, 1re série, p. 123.) « Le corps de la magistrature, dit Zola, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Le Roman expérimental*, 1re série, p. 123.) « Le corps de la magistrature, dit Daudet, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Trente ans de Paris*, 1re série, p. 123.) « Le corps de la magistrature, dit Maupassant, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Pierre et Jean*, préface, 1re série, p. 123.) « Le corps de la magistrature, dit Loti, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Pêcheur d'Islande*, 1re série, p. 123.) « Le corps de la magistrature, dit Pierre Loti, est le plus respectable de tous les corps de l'État, quand il ne se déshonore pas lui-même. » (*Pêcheur d'Islande*, 1re série, p. 123.)

vous voir ce qu'il fait dans la sphère où[1] il est attaché, et qu'il doit mouvoir par lui-même? Combien de fois s'est-on plaint que les affaires n'avaient ni de règle ni de fin[2], que la force des choses jugées n'était presque plus connue; que la compagnie où l'on renversait avec tant de facilité les jugements de toutes les autres, ne respectait pas davantage les siens; enfin, que le nom du prince était employé à rendre tout incertain, et que souvent l'iniquité sortait du lieu d'où elle devait être foudroyée? Sous le sage Michel Le Tellier, le Conseil fit sa véritable fonction[3], et l'autorité de ses arrêts, semblable à un juste contre-poids, tenait par tout le royaume la balance égale. Les juges, que leurs coups hardis et leurs artifices faisaient redouter, furent sans crédit; leur nom ne servit qu'à rendre la justice plus attentive. Au Conseil[4]

[illegible] II, 108, 112, 131, 706, etc. [illegible] la hiérarchie. [illegible]

1. *Où*, [illegible], 501, n. 2.

2. Cette répétition de la préposition *de* était blâmée par les grammairiens du XVIIe siècle. [illegible] *Remarques sur la langue française* [illegible] 1, 185.

3. *Fit sa fonction* [illegible] *fonctions* [illegible] Fénelon, *Télémaque*, XIX [illegible] *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 [illegible] *ses fonctions*.

4. [illegible] *Conseil des parties* [illegible] *Conseil* [illegible] *Les Conseils au temps de Louis XII*.

comme au Sceau[1], la multitude, la variété, la difficulté des affaires n'étonnèrent[2] jamais ce grand magistrat : il n'y avait rien de plus difficile, ni aussi de plus hasardeux[3], que de le surprendre ; et dès le commencement de son ministère, cette irrévocable sentence sortit de sa bouche, que le crime de le tromper serait le moins pardonnable. De quelque belle apparence que l'iniquité se couvrît, il en pénétrait les détours ; et d'abord il savait connaître, même sous les fleurs, la marche tortueuse de ce serpent. Sans châtiment, sans rigueur, il couvrait l'injustice de confusion, en lui faisant seulement sentir qu'il la connaissait ; et l'exemple de son inflexible régularité fut l'inévitable censure de tous les mauvais desseins. Ce fut donc par cet exemple admirable, plus encore que par ses discours et par ses ordres, qu'il établit dans le Conseil une pureté et un zèle de la justice qui attire[4] la vénération des peuples, assure la fortune des particuliers, affermit l'ordre public, et fait la gloire de ce règne. Sa justice n'était pas moins prompte qu'elle était exacte. Sans qu'il fallût le presser, les gémissements des malheureux plaideurs, qu'il croyait entendre nuit et jour, étaient pour lui une perpétuelle et vive sollicitation. Ne dites pas à ce zèle magistrat qu'il travaille plus que son grand âge ne le peut souffrir[5], vous irriterez le plus patient de tous les hommes. Est-on, disait-il, dans les places[6] pour se reposer et pour vivre[7] ? Ne doit-on

1. *Au Sceau.* Le garde des sceaux [illegible] magistrat [illegible] [illegible] *[illegible]* [illegible] 1694 [illegible] [illegible] par les ministres [illegible] pour être revêtus du sceau du Roi [illegible] 2 [illegible] 542 n. 5 [illegible] 5 [illegible] 419 n. 5 [illegible] 452 n. 5 [illegible] *Ne peut souffrir* [illegible] [illegible] disait [illegible] [illegible] *[illegible]* [illegible] [illegible] la France [illegible] [illegible] *[illegible]* [illegible]

pas sa vie à Dieu, au prince et à l'État? Sacrés autels, vous m'êtes témoins que ce n'est pas aujourd'hui, par ces artificieuses fictions de l'éloquence, que je lui mets en[1] la bouche ces fortes paroles! Sache[2] la postérité, si le nom d'un si grand ministre fait aller mon discours jusqu'à elle, que j'ai moi-même souvent entendu ces saintes réponses. Après de grandes maladies causées par de grands travaux, on voyait revivre cet ardent désir de reprendre ses exercices[3] ordinaires, au hasard de[4] retomber dans les mêmes maux; et, tout sensible qu'il était aux tendresses[5] de sa famille, il l'accoutumait à ces courageux sentiments. C'est, comme nous l'avons dit, qu'il faisait consister son salut, avec le service particulier qu'il devait à Dieu, dans une sainte administration de la justice. Il en faisait son culte perpétuel, son sacrifice du matin au soir, selon cette parole du Sage : « La justice vaut mieux devant Dieu que de lui offrir des victimes[6]. » Car quelle plus sainte hostie, quel encens plus doux, quelle prière plus agréable, que de faire entrer devant soi[7] la cause de la veuve, que d'essuyer les larmes du pauvre oppressé[8], et de faire

la fortune nous surprend en nous donnant une grande *place*, sans nous y avoir conduits par degrés, ou sans que nous nous y soyons élevés par nos espérances, il est presque impossible de s'y bien soutenir, et de paraître digne de l'occuper. » La Rochefoucauld, I, 136 (*Grands écrivains*). « [illegible] les premières *places* [illegible] État populaire. » La Bruyère, I, 81, *ibid.* « N'est-ce pas beaucoup pour celui qui se trouve en *place* par un droit héréditaire, de supporter d'être roi? » Id., I, 358, *ibid.*

1. *En la bouche*. Cf. p. 89, n. 5.
2. Cf. p. 276, n. 1.
3. *Exercices*. Cf. p. 41, n. 2.
4. *Au hasard de*. Cf. *Or. fun. de Le Tellier*, p. 425 : « Au hasard de s'ensevelir tout vivant. » — « Il lui dit, *au hasard de* [illegible] déplaire [illegible] fils. » La Fontaine, *Fables*, XII, 1. « Quelques années [illegible] l'exemple, *au hasard de* [illegible] » [illegible] *Perrault* [illegible]
5. Cf. p. 75, n. 2, et 565, n. 4.
6. Cette construction [illegible] la phrase latine que Bossuet traduit : « [illegible] misericordiam et judicium magis placet Domino quam victimae. » Prov. XXI, 3.
7. Isaïe, I, 23 : « Et causa viduae non ingreditur ad eos. »
8. *Oppressé*. [illegible] Le sens moral de ce mot est [illegible]. On le trouve [illegible] dans [illegible] du XVIe siècle. « Que Dieu est secourable [illegible] aux *oppressés* et qu'il châtie ceux qui les oppriment. » La Noue,

taire l'iniquité par toute la terre! Combien le pieux ministre était touché de ces vérités, ses paisibles audiences le faisaient paraître. Dans les audiences vulgaires[1], l'un, toujours précipité, vous trouble l'esprit; l'autre, avec un visage inquiet et des regards incertains, vous ferme le cœur; celui-là se présente à vous par coutume ou par bienséance, et il laisse vaguer[2] ses pensées sans que vos discours arrêtent son esprit distrait; celui-ci, plus cruel encore, a les oreilles bouchées par ses préventions, et incapable de donner entrée aux raisons des autres, il n'écoute que ce qu'il a dans son cœur[3]. A la facile audience[4] de ce sage magistrat et par la tranquillité de son favorable visage, une âme agitée se calmait. C'est là qu'on trouvait ces douces

12 dans l'Écriture. « Soit que l'on *oppresse*... » [illegible] *Grands écrivains*. « Ne [illegible] *oppresse* [illegible] *Cinna*, v. 850 [illegible] *oppresse*. » [illegible] *Iphigénie*, v. 1089 [illegible] *oppressée* [illegible] Sévigné, XI, 294 [illegible] des *oppressés*. » Bossuet, *Histoire universelle*, III [illegible] XVIIe siècle [illegible] *opprESSER* [illegible]

1. Ordinaires, communs. [illegible]

2. *Vaguer* [illegible] « *Quorum* [illegible] » [illegible] *Lett. abb.* 17 [illegible]

3. *Dans son cœur*. Cf. p. [illegible]

4. [illegible] Bossuet [illegible] les personnes [illegible] *audience facile* [illegible] par Jacquinet [illegible] *facile* [illegible] *facilement*, mais « *affable, bienveillant* », le sens latin de *facilis* [illegible] Cicéron, *Ad Quintum*, I [illegible] *Facilis* [illegible] *Hist. des* [illegible] XVI, 280 [illegible] XVIe siècle [illegible] personnes ou de choses [illegible] *facile* [illegible] *Grands écrivains* [illegible] *Métite*, v. 1758 [illegible] *Britannicus*, v. 1[illegible] *facile*. » La Fontaine, *Philémon et Baucis*.

réponses qui apaisent la colere[1] », et « ces paroles qu'on prefere aux dons » : *Verbum melius quam datum*[2]. Il connaissait les deux visages de la justice : l'un facile dans le premier abord, l'autre sévere et impitoyable quand il faut conclure. La, elle veut plaire aux hommes, et également contenter les deux parties, ici, elle ne craint ni d'offenser le puissant, ni d'affliger le pauvre et le faible. Le charitable magistrat était ravi d'avoir à commencer par la douceur ; et dans toute l'administration de la justice, il nous paraissait un homme que sa nature avait fait bienfaisant, et que la raison rendait inflexible. C'est par où[3] il avait gagné les cœurs. Tout le royaume faisait des vœux pour la prolongation de ses jours, ou se reposait sur sa prevoyance ; ses longues experiences[4] étaient pour l'État un trésor inepuisable de sages conseils, et sa justice, sa prudence, la facilité qu'il apportait aux affaires, lui meritaient la veneration et l'amour de tous les peuples. O Seigneur, vous avez fait, comme dit le Sage, « l'œil qui regarde et l'oreille qui écoute[5] ! » Vous donc qui donnez aux juges ces regards bienfaisants[6], ces oreilles attentives, et ce cœur toujours ouvert à la vérité, ecoutez-nous pour celui qui ecoutait tout le monde. Et vous, doctes interprètes des lois, fidèles dépositaires de leurs secrets, et implacables vengeurs de leur sainte mépris e, suivez ce grand exemple de nos jours. Tout l'univers a les yeux sur vous : affranchis des interêts et des passions, sans yeux comme sans mains, vous marchez sur la terre semblables aux esprits celestes : ou plutôt, images de Dieu,

1 *Responsa mollia frangebant iram.* Prov. XV, 1.
2 *Eccli.*, XVIII, 16.
3 *Par où*, Cl. p. 301, a. 2.
4 Cf. p. 330. 2 et 345, a. 3.
5 *Aurem audientem, et oculum videntem Dominus fecit utrumque.* Prov., XX, 12.
6 Ainsi a-t-il dû dire (Calvin *bienfaisants*. Le mot lui a sans doute paru trop les deux *bienfaisants* » (cf. *Exode*, IX, « Ou sont les *bienfaisants* » de tous les jours. » (Corneille, *Théodore*, V, 3). La fin de la période « Dieu a mis les astres dans le ciel, et les bienfaisants dans les cours » (IX, 139). « Mais si du moins ces bienfaisants, vous voyez tous les jours » (Molière, *Tartuffe*, IV, 5).

vous en[1] mettez l'independance ; comme lui, vous n'avez besoin ni des hommes ni de leurs présents, comme lui, vous faites justice à la veuve et au pupille ; l'étranger n'implore pas en vain votre secours, et, assurés que vous exercez la puissance du Juge le plus juste, vous n'épargnez personne dans vos jugements[2]. Puisse-t-il avec ses lumières et avec son esprit de force vous donner cette patience, cette attention, et cette docilité toujours accessible à la raison, que Salomon lui demandait pour juger son peuple[3] !

Mais ce que cette chaire, ce que ces autels, ce que l'Évangile que j'annonce, et l'exemple du grand monarque dont je célèbre les vertus, m'oblige[4] à recommander plus que toutes choses, c'est[5] les droits sacrés de l'Église. L'Église ramasse[6] ensemble tous les titres par où l'on peut espérer le secours de la justice. La justice a tout une assistance particulière aux faibles, aux orphelins, aux épouses délaissées, et aux étrangers. Qu'elle est forte cette Église, et que redoutable est le glaive que le Fils de Dieu lui a mis dans la main[7] ! Mais c'est un glaive spirituel, dont les superbes et les incrédules ne ressentent pas le « double tranchant[8] ». Elle est fille du Tout-Puissant, mais son père, qui la soutient au dedans, l'abandonne souvent aux persécuteurs ; et, à l'exemple de Jésus-Christ, elle est obligée de crier dans son agonie : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissée[9] ? » Son époux est le plus puissant comme le

1 Cf. p. 396, n. 2.

2 *Deus autem Deus ipse est judex, et humanus deus non timetur. Deus meus potens et fortis, deus qui potest nimium nec ei resistitur nec ei gubernatio perit : et vester, quod perquam rarum, deus est metuens personam. Deut.* X, 17-18.

3 *Dabis ergo servo tuo cor docile ut populum tuum judicare possit et discernere inter bonum et malum.* Reg., III, III, 9.

4 *Me obligo* Cf. p. 77, n. 4.

5 Cf. p. 329, n. 4.

6 *Remarque* Cf. *supra* p. 5, n. 1 ; 77, n. 1.

7 Par. ou Cf. p. 301, n. 2.

8 *Ita ne vos quidem aliter quam parati sentiatis erit. Ipse* I, 16. *Verbum enim Dei vivum et efficax et penetrabilius omni gladio ancipiti.* Hebr., IV, 12.

9 *Ex. Eli, lamma sabacthani*

plus beau et le plus parfait de tous les enfants des hommes[1], mais elle n'a entendu sa voix agréable, elle n'a joui de sa douce et désirable présence qu'un moment; tout d'un coup il a pris la fuite avec une course rapide, « et plus vite[2] qu'un faon de biche, il s'est élevé au-dessus des plus hautes montagnes[3] ». Semblable à une épouse désolée[4], l'Église ne fait que gémir, et le chant de la tourterelle délaissée est dans sa bouche[5]. Enfin, elle est étrangère et comme errante sur la terre, où elle vient recueillir les enfants de Dieu sous ses ailes[6]; et le monde, qui s'efforce de les lui ravir, ne cesse de traverser son pèlerinage. Mère affligée, elle a souvent à se plaindre de ses enfants qui l'oppriment; on ne cesse d'entreprendre[7] sur ses droits sacrés : sa puissance céleste est affaiblie, pour ne pas dire tout à fait éteinte. On se venge sur elle de quelques-uns de ses ministres trop hardis usurpateurs des droits temporels; à son tour, la puissance temporelle a semblé vouloir tenir l'Église captive, et se récompenser[8] de

hoc est, Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me? (Matth., XXVII, 46).

1. *Speciosus forma præ filiis hominum* (Psalm., XLIV, 3).

2. *Vide* (I. *Or fan. d'Inne de Gonzague*, 1580, p. 1).

3. *Fuge, amice mi, et assimilare capreæ hinnuloque cervorum super montes aromatum* (Cant., VIII, 14).

4. (I. , 1575, p. 8).

5. *Vox turturis audita est in terra nostra* (Cant., II, 12).

6. *Jerusalem, Jerusalem, quoties volui congregare filios tuos quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas et noluisti* (Matth., XXIII, 37).

7. *Entreprendre* (I. 1612, p.).

8. « *Récompenser* se dit aussi des ouvrages de sculpture qui ont perdu cette beauté première qu'ils y ont récompensée [...] se sert bien *récompense* de ses pertes. Nous avons mal dire, mais nous nous *récompenserons* bien dans ce per » (*Dict. de l'Acad. fr.* 1694). Et Pierre *Corneille* (*Le Menteur*, 1643) : « Il se vit à la veille d'être tué par un rival qu'il avoit beaucoup offensé [...] et qui *récompensa* cette faute [...] de la valeur. » Ne pas se satisfaire de ses pertes, ce serait [illegible] chez Bossuet : « Ne pas se *récompenser* » (Pascal, *Provinciales*, VI, lettre). « Je ne balance pas que ce ne soit pour elle la cause de ses pertes [...] ses [illegible] ne se *récompensent* point, pour ainsi dire, aux dépens » (La Fontaine, *Fables*, XI, 12, *Les animaux malades de la peste*). « Il y a peut-être des calculs [illegible] pour vous *récompenser* [...] double » (Sévigné, VII, 328, *tout*). On employait de même au XVIe siècle le

ses pertes sur Jésus-Christ même, les tribunaux séculiers ne retentissent que des affaires ecclésiastiques[1], on ne songe pas au don particulier qu'a reçu l'ordre[2] apostolique pour les décider, don céleste que nous ne recevons qu'une fois « par l'imposition des mains[3] », mais que saint Paul nous ordonne de ranimer, de renouveler et de rallumer sans cesse en nous-mêmes comme un feu divin, afin que la vertu[4] en soit immortelle[5]. Ce don nous est-il seulement accordé pour annoncer la sainte parole, ou pour sanctifier les âmes par les sacrements? N'est-ce pas aussi pour policer[6] les Églises, pour y établir la discipline, pour appliquer les canons inspirés de[7] Dieu à nos saints prédécesseurs, et accom-

[illegible] *récompense* avec le sens de *dédommagement*, *compensation* [illegible] ... Balzac, *Aristippe* ... [illegible] ... II, 586.

[illegible] ... par les *officialités* ... [illegible] ... les évêques ... [illegible] ... 1682 ... 1686 ... [illegible] ... En 1688 ... [illegible] ... Paris ... [illegible] ... Bossuet ... [illegible] ... rendu le 26 janvier 1690 ... [illegible] ... sacrait les droits de l'évêque ... [illegible] ... Bossuet ... [illegible] ... de Meaux ... [illegible]

2. Cf. p. 256, n. 5, et p. 424, n. 7.

3. II *ad Timoth.*, I, 6.

4. La force, l'efficacité [illegible]

5. Var. : *soit immortelle dans l'ordre sacré.*

6. [illegible] ... aux Églises. Cf. Bossuet, *Histoire universelle*, 2e époque ... [illegible] ... La Fontaine ... [illegible] ... Massillon ... *de saint Benoît*, 2e p.

7. Cf. p. 301, n. 5.

plir tous les devoirs du ministère ecclésiastique ? Autrefois, et les canons et les lois, et les évêques et les empereurs, concouraient[1] ensemble à empêcher les ministres des autels de paraître, pour les affaires même temporelles, devant les juges de la terre : on voulait avoir des intercesseurs purs du commerce des hommes, et on craignait de les rengager[2] dans le siècle d'où ils avaient été séparés pour être le partage[3] du Seigneur. Maintenant c'est pour les affaires ecclésiastiques qu'on les y voit entraînés, tant le siècle a prévalu, tant l'Église est faible et impuissante ! Il est vrai que l'on commence à l'écouter, l'auguste Conseil[4] et le premier parlement donnent du secours à son autorité blessée; les sources du droit sont révélées[5], les saintes maximes revivent. Un roi zélé pour l'Église, et toujours prêt à lui rendre davantage qu'on ne l'accuse de lui ôter[6], opère ce changement heureux, son sage et intelligent chancelier seconde ses desirs[7]; sous la conduite[8] de ce ministre,

1. Cf. c. 88, n. 4.

2. *Rengager*. « Je ne prétends pas vous *rengager* dans ces contestations de paroles et de mots. » Patru, *Lettres*, Vol. 3, p. 2. « Il veut encore m'essayer le cœur, et me *rengager* en votre service. » Voiture, *La part d'une lettre que l'on a mise dans le feu pour ne point donner de sujet de soupçon*, etc. « Nous ne pouvons sortir de notre état, à moins que nous ne voulions perdre le mérite que nous espérons pour le ciel. » Massillon, *Carême*, Sermon sur la *Conversion*.

3. Cf. p. 741, n. 7.

4. Cf. p. 650, n. 1.

5. « Apros, V. 24. *Et secreta litteræ quasi aqua patuerunt.* »

6. *Bossuet* ajoute : « Il est vrai que l'on a vu, par un arrêt du 21 janvier 1682, toute l'extension du *droit de régale* que S. M. prétendait lui appartenir universellement dans tous les archevêchés et évêchés de son royaume, tant en ce qui appartient à la faveur de l'Église, de quelque côté qu'elle soit portée, que pour ce qui regarde le temporel. » Arrêt du conseil au sujet de la régale, rendu contre les évêques de Pamiers, d'Alet, de Montpellier, de Lavaur, de Valence et de Saint-Pons, qui refusaient de se soumettre à l'édit de 1673, et qui, après avoir été cités à comparaître devant le conseil, avaient été déclarés rebelles et contumaces, le 29 août 1681, et condamnés par défaut à la saisie de leur temporel. Ces évêques, ayant continué de refuser de se soumettre, furent définitivement jugés par leurs pairs, et, sur leur refus de comparaître, déclarés déchus de leurs droits et privés de leurs biens, le 12 février 1682. Voyez *Bossuet*, *Défense de la déclaration du clergé de France de 1682*, liv. 12, n. 1.

7. Cf. p. 88, n. 1.

8. *Conduite*, v. t. p. 300, n. 1.

nous avons connu un nouveau code favorable à l'épiscopat, et nous verrons désormais[1], à l'exemple de nos pères, les lois unies aux canons. Quand ce sage magistrat renvoie les affaires ecclésiastiques aux tribunaux séculiers, ses doctes arrêts leur marquent la voie qu'ils doivent tenir, et le remède qu'il pourra donner à leurs entreprises[2]. Ainsi la sainte clôture[3], protectrice de l'humilité et de l'innocence, est établie; ainsi la puissance séculière ne donne plus ce qu'elle n'a pas, et la sainte subordination des puissances ecclésiastiques, image des célestes hiérarchies[4] et lien de notre unité, est conservée; ainsi la cléricature jouit par tout le royaume de son privilège; ainsi, sur le sacrifice des vœux et sur « ce grand sacrement de » l'indissoluble « union de Jésus-Christ avec son Église[5] », les opinions sont plus saines dans le barreau éclairé[6], et parmi les magistrats intelligents, que dans les livres de quelques auteurs qui se disent ecclésiastiques et théologiens. Un grand prélat a part à ces grands ouvrages[7] : habile

1. Seize ans plus tard, Bossuet [illegible] le chancelier [illegible] ses [illegible] Le [illegible] Sorbonne [illegible] de Bossuet contre le Nouveau Testament de Trévoux.

2. *Le remède.* [illegible]

[illegible]

[illegible] s'applique à tout le corps de l'Église, à tous ceux desquels [illegible] qu'ils doivent être *séparés du siècle pour être à part au Seigneur*.

4. Les Anges, les Archanges, les Vertus, les Dominations, les Principautés, les Puissances, les Trônes, les Chérubins, les Séraphins [illegible]

5. *Sacramentum hoc magnum est; ego autem dico in Christo et in Ecclesia.* Ephes. V, 32. [illegible]

[illegible]

autant qu'agreable interesseur aupres d'un pere porté par lui-même à favoriser l'Église, il sait ce qu'il faut attendre de la piété eclairée d'un grand ministre, et il represente les droits de Dieu sans blesser ceux de César. Après ces commencements, ne pourrons-nous pas enfin esperer que les jaloux[1] de la France n'auront pas eternellement à lui reprocher les libertés de l'Église toujours employées contre elle-même? Ame pieuse et sage Michel Le Tellier, après avoir avancé ce grand ouvrage, recevez dans ces autels ce temoignage sincere de votre foi et de notre reconnaissance, de la bouche d'un évêque trop tôt obligé à changer en sacrifices pour votre repos ceux qu'il offrait pour une vie si precieuse. Et vous, saints Evêques, interpretes du ciel, juges de la terre, apotres, docteurs et serviteurs des eglises, vous qui sanctifiez cette assemblée par votre présence, et vous qui, dispersés par tout l'univers, entendrez le bruit[2]

---

eh vérité qu'il a la de Bossuet dans les affaires du gallicanisme, et malgré que quelques brouillons de palais sur son chapitre et sur son Avertissement aient publié contre *Ch. M. Le Tellier*, et une prétendue lâcheté sur son compte dans Mme de Sévigné » t. IV, 1673.

1. *Les jaloux de la France*. Le pape Innocent XI, dans un bref du 20 avril 1682, dit que les ennemis de l'Église « ont beaucoup plus de pouvoir auprès de ceux qui gouvernent le monde que les pasteurs de l'Église. » La Rochefoucauld : « Vous savez que je porte les Rohan tout le plus redevable à ce *jeune roi* et à *cette infante*. » Il les nomme *ses ennemis* Mme de Sévigné : « On peut le dire, le mot est fort, mais il exprime bien l'état où sont les choses; il est impossible que le roi ne soit fâché contre M. de Rohan, qui est assurément le plus *jaloux* de tous les hommes. » III, 181. Bussy : « Dans le fond, ce ne sont pas les propres des *injustes* » VI, 305. La Bruyère : « Le *docile* et le *faible* sont susceptibles d'impressions. » Mais on en plora remarque ici, et comparer ce chapitre de la Cour dans les Caractères. Alger a pris ses renseignements avec un regret au P. Verjus : « Le secret *jaloux de* [illegible] ses ressorts soulève [illegible] contre la [illegible] porte » [illegible] *la terre* [illegible] « Chassez [illegible] tous les *jaloux* [illegible] *précautions* [illegible] *Ib.* IX, 570.

2. Le mot *bruit* avec ses divers sens de *renommée, réputation*, « Je ne sais pas comment on peut aimer le *bruit* » Malherbe, II, 257. *Grands orateurs* « Mais dans notre histoire quel *bruit* n'a pas fait Demosthène » Corneille IV, 221. *Mauvais* « S'il avait *bruit* de mauvais garçon, » La Fontaine IX, 4. « C'est à petit bruit que l'on acquiert » Sévigné IV, 178. « Des ministres aussi petits et aussi gueux que ceux-là sont bien rares. Les voix

d'un ministère si favorable à l'Église, offrez à jamais de
saints sacrifices pour cette auguste épouse. Ainsi puisse la
discipline ecclésiastique être entièrement rétablie, ainsi
puisse être rendu la majesté à vos tribunaux, l'autorité
à vos jugements, la gravité et le poids à vos cen-
sures! Puissiez-vous, souvent assemblés au nom de
Jésus-Christ, avoir au milieu de vous, et revoir la
beauté des anciens jours. Qu'il me soit permis du moins
de faire des vœux devant ces autels, de soupirer après
les antiquités[1] devant une compagnie si éclairée, et
d'annoncer la sagesse entre les parfaits[2]. Mais, Seigneur,
que ce ne soit pas seulement des vœux inutiles! Que
ne pouvons-nous obtenir de votre bonté, si, comme nos
prédécesseurs, nous faisons nos chastes délices de votre
doctrine, notre principal exercice de la prédication de
votre parole, et notre félicité de la sanctification de
votre peuple, si, attachés à nos troupeaux par un saint
amour, nous craignons d'en être arrachés; si nous
sommes soigneux de former des prêtres que Louis puisse
choisir pour remplir nos chaires, si nous lui donnons le
pouvoir de décharger sa conscience de cette partie de
plus pénible de ses devoirs, et que, par une règle
inviolable, ceux-là demeurent exclus de l'épiscopat[3], qui

1 Les mots « les antiquités » sont *Mots consacrés* par l'usage pour désigner les *Actes* des martyrs, qu'on appelait autrefois *Passionaires*. Ce mot se trouve dans le *Traité de la Discipline* de Launoy, qui a pour titre : *Passionarium Gallicum, seu de scriptoribus qui res gestas sanctorum Galliæ literis mandarunt*, 1660. — « Quelques-uns, dit Bossuet, *Histoire universelle*, IIe partie, ont fait un recueil de ces actes, qu'ils ont appelés *Passionaires*. » Launoy, qui a publié un *Passionarium Gallicum*, a pour objet d'examiner et d'apprécier quelques-uns de ces documents. Voyez sur ce sujet le Journal des savants, IIIe série, tome IV, p. 65 et suiv. Bossuet appelle ici *antiquités* les actes des martyrs, parce qu'il veut dire que ces actes sont pour l'Église ce que les antiquités sont pour l'histoire profane.

2 Les mots « ces usages de l'Église antique ».

3 *Les paroles de saint Paul à Timothée : Ordinationes festinanter nemini manus imposueris, neque communicaverit peccatis alienis*, « ne donnez pas légèrement l'ordination à personne, et ne participez point aux péchés d'autrui », ont toujours été regardées comme la règle la plus sûre de l'épiscopat. Bossuet, en établissant cette règle, ajoute que « ceux-là demeurent exclus de l'épiscopat » qui n'ont travaillé dans le minis-

ne veulent pas y arriver par des travaux apostoliques? Car, aussi, comment pourrons-nous, sans ce secours, incorporer tout à fait à l'Église de Jésus-Christ tant de peuples nouvellement convertis, et porter avec confiance un si grand accroissement de notre fardeau? Ah! si nous ne sommes infatigables à instruire[1], à reprendre, à consoler, à donner le lait aux infirmes et le pain aux forts, enfin à cultiver ces nouvelles plantes, et à expliquer à ce nouveau peuple la sainte parole, dont, hélas! on s'est tant servi pour le séduire, « le fort armé chassé de sa demeure reviendra, » plus furieux que jamais, « avec sept esprits plus malins que lui, et notre état deviendra pire que le précédent[2]. » Ne laissons pas cependant de publier ce miracle de nos jours[3] : faisons en passer le récit aux siècles futurs. Prenez vos plumes sacrées, vous qui composez les annales de l'Église, agiles instruments « d'un prompt écrivain et d'une main diligente[4], » hâtez-vous de mettre Louis avec les Constantins et les Théodoses. Ceux qui vous ont précédés dans ce beau travail racontent qu'avant qu'il y eut eu des empereurs dont les lois eussent ôté les assemblées

terre. » L'abbé de Vaux-de-Cernay, *Hist. Albig.* — Guill. de Nangis, *Ann.* 1209. — Pierre de Vaux-de-Cernay, *Hist. Albig.* — Guill. de Nangis, *Ann.* 1209. — Pierre de Vaux-de-Cernay, *Hist. Albig.* — Guill. de Nangis, *Ann.* 1209.

de son siècle. » Le père Bourdaloue s'en est plaint dès le premier sermon qu'il a prêché à Montpellier, et dans les provinces où il a été de gens se sont trouvés qui ont osé dire publiquement que le dernier prédicateur de ces contrées était encore à naître. Les mêmes choses ont été dites de tous les missionnaires, depuis les premiers temps de l'Église. Voyez, dans Vossius, ce que dit Lactance, lequel ne voulait pas croire que celui de N. des Roches se trouvât encore dans la Gaule, mais soutenait qu'il était mort depuis longtemps. » Mme de Sévigné, 28 octobre 1689. Massillon, Pascal, Le Tourneux, La Fontaine, Bourdaloue, Fléchier, Bossuet, Thomas, Chateaubriand et Lacordaire ont célébré les succès de leurs prédécesseurs.

1 Il est remarquable que cette plainte de la réformation du clergé catholique revient toujours chez lui quand il parle de la bonne cause. On trouva même moyen, pendant son séjour à Metz, de prêcher sur ce texte : *Beati qui custodiunt judicium et faciunt justitiam in omni tempore* (Ps. CV, 3).

2 *Tum vadit et assumit septem alios spiritus secum nequiores se, et ingressi habitant ibi, et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus.* Luc, XI, 24, 26.

3 Bossuet exprime ici l'opinion

aux hérétiques[1], les sectes demeurant unies et s'entr
tenaient longtemps. « Mais, poursuit Sozomène, dep
que Dieu suscita des princes chrétiens, et qu'ils eure
défendu ces conventicules, la loi ne permettant pas au
hérétiques de s'assembler en public, et le clergé, q
veillant sur eux, les empêchant de le faire en particu
de cette secte, la plus grande partie se remissant[2],
les opiniâtres mouraient sans laisser de postérité, parc
qu'ils ne pouvaient ni communiquer entre eux, ni ensei
gner librement leurs dogmes[3]. » Ainsi tombait l'hérés
avec son venin; et la discorde rentrait dans les enfer
d'où elle était sortie. Voilà, Messieurs, ce que nos pères
ont admiré dans les premiers siècles de l'Église. Mais nos
pères n'avaient pas vu, comme nous, une hérésie inv
lerse tout abattre tout à coup[4]; les troupeaux égarés reve
en foule, et nos églises trop étroites pour les recevoir
leurs faux pasteurs les abandonner[5], sans même

1. Ce n'est pas encore
2. Se remissant. Il vient de
passé en usage. Voyez Vau
Mais cela suppose quelque
Segrais : Voyez ma remissi
Sévigné : Ce que je remets
les plus grandes, sont celles
depuis que la dissension a
de bons catholiques en cela. L
Lettres et mémoires dans l'
3. Sozom., *Hist.* II, xxxii.
4. Ici se voit que le sens
Bossuet, tantôt est tourné
Bossuet tourne à l'admiration
changeant quelquefois
et de la *force* de Dieu.
5. Il faut ici se rappeler
pour qu'on ne s'étonne pas
les ait abandonnés. Il a fallu
dupe et chasse. En 1685 tous
qui n'aspirait qu'à servir
et qui vit. Tel a été le
porte est affreux à supposer avec
une constance héroïque, il avait
soixante et douze ans. Il
heures, au sein des larmes
Jamais aucunes obsèques n'ont
Le roi y envoya tous ses
sous de Monseigneur. Vous pourrez
cher en quoi il a pu donner
se vouer tout entier à
dans ses diocèses, que du Berry
de Saintes, il a publié
et quelle en a été la
nos obsèques ne nous
pal nos quatre ordres de
pasteurs, il faudrait nous
aux rois. Si après tout
elle regarde ceux, puisque
de la vôtre n'aurait
s'étonnera de ne pas
et y avait posé son
Il faut bien que ces
tissent et à propos
savait à quoi
sait le plus
Voyez ses
qu'ils trouvaient
sur le tombeau
pontifes chrétiens.

attendre l'ordre, et heureux d'avoir à leur alléguer leur bannissement pour excuse; tout calme[1] dans un si grand mouvement; l'univers étonné de voir dans un événement si nouveau la marque la plus assurée, comme le plus bel usage de l'autorité, et le mérite du prince plus reconnu et plus révéré que son autorité même. Touchés de tant de merveilles, épanchons nos cœurs sur[2] la piété de Louis. Poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien[3], à ce nouveau Charlemagne, ce que les six cent trente Pères dirent autrefois dans le concile de Chalcédoine[4] : « Vous avez affermi la foi, vous avez exterminé les hérétiques : c'est le digne ouvrage de votre règne; c'en est le propre[5] caractère. Par vous l'hérésie n'est plus : Dieu seul a pu faire cette merveille. Roi du ciel, conservez le roi de la terre; c'est le vœu des églises; c'est le vœu des évêques[6]. »

1 Vulgate : *agitatur*.

2 Sur, à cause de.

3 Marcien, empereur d'Orient, qui, par la convocation du concile de Chalcédoine, acheva de détruire l'hérésie d'Eutychès et de Nestorius, que Théodose le Jeune avait laissé subsister.

4 Voyez Labbe, *Sacrosancta Concilia ad regiam editionem exacta*, tome IV, page 1188.

5 Ce mot, *propre*, veut dire ici *particulier*, *spécial*. Nous ne disons plus en ce sens *propre* à, mais *propre de*. Nous disons aussi *proprement* dit, *au propre*, pour *spécialement dit*, *spécialement*. Bossuet emploie souvent ce mot dans le sens que nous lui donnons ici. Dans le discours sur l'unité de l'Église, il dit, III, 115 : *le monde est comme propre à la discorde*. Dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, femme de Charles Ier, il dit : *Le propre de la vertu est de s'affermir dans les adversités*. Dans le sermon sur la mort, il dit : *Le propre de la vie est de se détruire elle-même*. Dans le sermon sur la vocation, il dit : *Le propre de la vocation est de faire connaître*.

6 Bossuet a composé, pour célébrer la révocation de l'édit de Nantes, un *Te Deum* qu'il a mis en musique lui-même. Il a été exécuté pour la première fois à la messe du roi, dans la chapelle de Versailles, le 19 octobre 1685, jour de la fête de saint Luc, et le lendemain à Notre-Dame, avec accompagnement de tous les instruments, et accompagné de feux de joie et de toutes les démonstrations de réjouissance publique. Voyez, dans le recueil des Œuvres de Bossuet, le texte de ce cantique, qui est suivi d'un autre, composé par Bossuet, pour remercier Dieu de la naissance du duc de Bourgogne, arrivée le 6 août 1682. Voyez aussi, dans le recueil des Œuvres de Bossuet, le sermon qu'il prononça, le 19 octobre 1685, dans l'église de Meaux, pour remercier Dieu de la révocation de l'édit de Nantes. Voyez enfin, dans le recueil des Œuvres de Bossuet, le mandement qu'il publia, le 20 octobre 1685, pour ordonner des prières publiques et des actions de grâces à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes. Voyez Lebarbier, *Hist. de l'Église*.

Quand le sage chancelier reçut l'ordre de dresser ce pieux édit qui donne le dernier coup à l'hérésie, il avait déjà ressenti l'atteinte de la maladie dont il est mort. Mais un ministre si zélé pour la justice ne devait pas mourir avec le regret de ne l'avoir pas rendue à tous ceux dont les affaires étaient préparées. Malgré cette fatale[1] faiblesse qu'il commençait de[2] sentir, il écouta, il jugea, et il goûta le repos d'un homme heureusement dégagé[3], à qui ni l'Église, ni le monde, ni son prince, ni sa patrie, ni les particuliers, ni le public n'avaient plus rien à demander. Seulement Dieu lui réservait l'accomplissement du grand ouvrage de la religion; et il mit, en scellant la révocation du fameux édit de Nantes, qu'après ce triomphe de la foi et un si beau monument[4] de

[illegible] nobles à son caractère et à l'esprit [illegible] Nous devons d'ou[illegible] la reconnaissance pour les [illegible] prélat, [illegible] ouvrages [illegible] [illegible] Bossuet [illegible] Turenne [illegible] Bossuet [illegible] 1698-1700 [illegible] Bayle [illegible] *Instruction pastorale sur les Promesses de l'Église* [illegible] *Bossuet historien du Protestantisme* [illegible] Révocation [illegible] III [illegible] p. 2[illegible]

1. *Fatale*. Cf. p. 2, n. 1.
2. Cf. p. 77, n. 6, p. 88, n. 8.
3. Libre de toute préoccupation, de toute souci [illegible] « Il s'est montré dans les grands embarras [illegible] autant *dégagé* [illegible] » *Or. fun. du P. Bourgoing* [illegible] Bourdaloue [illegible] « Nous [illegible] *dégagé* [illegible] *Sermon pour la fête de tous les Saints Mystères* [illegible] Jacques [illegible]

[illegible] *monuments* [illegible] Racine, *Bérénice*, v. 494 [illegible] *Monuments* [illegible] *Esther*, II, 1 [illegible] La Bruyère, I, 75 [illegible]

la piété du roi, il ne se souciait plus[1] de finir ses jours. C'est la dernière parole qu'il ait prononcée dans la fonction[2] de sa charge; parole digne de couronner un si glorieux ministère. En effet, la mort se déclare; on ne tente plus de remède contre ses funestes attaques : dix jours entiers il la considère avec un visage assuré; tranquille[3], toujours assis, comme son mal le demandait, on croit assister jusqu'à la fin ou à la paisible audience d'un ministre, ou à la douce conversation d'un ami commode[4]. Souvent il s'entretient seul avec la mort : la mémoire, le raisonnement, la parole ferme, et aussi vivant par l'esprit qu'il était mourant par le corps, il semble lui demander d'où vient qu'on la nomme cruelle[5]. Elle lui fut nuit et jour toujours présente; car il ne connaissait plus le sommeil, et la froide main de la mort pouvait seule lui clore les yeux. Jamais il ne fut si attentif : « Je suis, disait-il, en faction[6]; » car il me semble que

écrivains). « Ces dépouilles seront mises sur mon tombeau comme un *monument* de la victoire due à mes flèches. » Fénelon, *Télémaque*, XV.

1. Il n'éprouvait pas de regret, d'affliction, de *souci* à finir ses jours. « Je ferai ce que le droit d'amitié me permet, et ne *me soucierai* point de redemander (*je redemanderai sans scrupule*) un plaisir à ceux à qui je ne ferais point difficulté de le demander. » Malherbe, II, 242 (*Grands écrivains*). Même au XVIIe siècle ce sens était rare. On employait plutôt *soucier* à l'actif : « Hé! je crois que cela faiblement vous *soucie*. » Molière, *Dépit amoureux*, IV, 3. « Penses-tu, lui dit-il, que ton titre de roi || Me fasse peur ni me *soucie*? » La Fontaine, *le Lion et le Moucheron*.

2. Sens étymologique : accomplissement, exercice. *Fungor officio*.

3. *Tranquille... on croit assister*. Anacoluthe très forte. Cf. p. 78, n. 7.

4. D'un commerce agréable et facile. Ce mot qui n'est plus en usage que dans le style familier, quand on parle des personnes, a été fréquemment employé par les meilleurs écrivains du XVIIe siècle. « Il n'y a jamais eu une... plus *commode* personne. » La Rochefoucauld, III, 140. « Quant à moi, je me rends plus juste et plus *commode*. » La Fontaine, VII, 66. « Personnes *commodes*, agréables, riches, qui prêtent et qui sont sans conséquence. » La Bruyère, ch. VIII.

5. Cf. plus haut, p. 32-33, et 32, n. 5, de beaux développements de cette idée.

6. *Je suis, disait-il, en faction*. Cette expression vive et originale avait frappé les contemporains de Le Tellier. On la retrouve dans une oraison funèbre latine prononcée

je lui vois prononcer encore cette courageuse parole : Il n'est pas temps de se reposer ; à chaque attaque il se tient prêt, et il attend le moment de sa délivrance.

Ne croyez pas que cette constance ait pu naître tout à coup entre les bras de la mort ; c'est le fruit des méditations que vous avez vues, et de la préparation de toute la vie. La mort révèle le secret des cœurs. Vous, riches, qui vivez dans les joies du monde, si vous saviez avec quelle facilité vous vous laissez prendre aux richesses[1] que vous croyez posséder ; si vous saviez par combien d'imperceptibles liens elles s'attachent, et, pour ainsi dire, elles s'incorporent à votre cœur[2], et combien sont forts et pernicieux ces liens que vous ne sentez pas ; vous entendriez[3] la vérité de cette parole du Sauveur : « Malheur à vous, riches[4] ! » et vous pousseriez, comme dit saint Jacques, des cris lamentables et des hurlements à la vue de vos misères[5]. Mais vous ne sentez pas un attachement aussi déréglé. Le désir se fait mieux sentir, parce qu'il a de l'agitation et du mouvement[6]. Mais dans la pos-

1. Cf. p. [illegible], n. 1, et p. 171, n. 1.

2. Cf. le Sermon *sur l'Amour des plaisirs* (v. 1660) : « C'est [illegible] » *Sermons choisis de Bossuet*, éd. class. Hachette, p. 5[illegible].

3. Cf. p. 7[illegible], n. 2.

4. *Væ vobis divitibus.* Luc. VI, 24.

5. « M[illegible] [illegible] quelquefois ce que tu possèdes [illegible] connaissance par expérience. Quand nous [illegible] dans les biens temporels, [illegible] certains [illegible] le cœur insensiblement dans l'amour des choses présentes, et cet engagement est plus dangereux en ce qu'il est ordinairement plus imperceptible. Le désir se fait mieux sentir, parce qu'il a de l'agitation et du mouvement, mais la possession assurée, c'est un repos, c'est comme un sommeil ; on s'y endort, on ne le sent pas. C'est ce que dit l'apôtre saint Paul, que ceux qui [illegible] les richesses [illegible] tombent dans ses lacets : *incidunt in laqueum*. C'est que la possession des richesses a des lacets invisibles [illegible] le cœur s'y prend insensiblement. Peu à peu [illegible] se détache [illegible] l'amour [illegible] créatures [illegible] perdent [illegible]

session on trouve, comme dans un lit, un repos funeste; et on s'endort dans l'amour des biens de la terre, sans s'apercevoir de ce malheureux engagement[1]. C'est, mes frères, où[2] tombe celui qui met sa confiance dans les richesses, je dis même dans les richesses bien acquises. Mais l'excès de l'attachement que nous ne sentons pas dans la possession se fait, dit saint Augustin, sentir dans la perte. C'est là qu'on entend ce cri d'un roi malheureux, d'un Agag outré contre la mort qui lui vient ravir tout à coup, avec la vie, sa grandeur et ses plaisirs[3] : *Siccine separat amara mors?* « Est-ce ainsi que la mort amère vient rompre tout à coup de si doux liens? » Le cœur saigne ; dans la douleur de la plaie, on sent combien ces richesses y tenaient ; et le péché que l'on commettait par un attachement si excessif se découvre[4] tout entier : *Quantum amando deliquerunt, perdendo senserunt.* Par une raison contraire, un homme dont la fortune protégée du ciel ne connaît pas les disgrâces, qui, élevé sans envie[5] aux plus grands honneurs, heureux dans sa personne et dans sa famille, pendant qu'il voit

attachement vicieux. Mais qu'on lui dise que cette maison est [illegible] que cette somme est [illegible] possédée par la [illegible] marchand [illegible] aussitôt le cœur [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] richesses [illegible] fortement attachés [illegible] de la terre, et combien [illegible] de la droite voie par cet attachement excessif : *Quantum hæc amando peccaverunt, perdendo senserunt*, dit saint Augustin. » (Sermon sur la Providence, 1656 [Serm. choisis, éd. class. [illegible]], p. [illegible].)

1. *Engagement* [illegible], p. 509, [illegible]
2. *Ou* [illegible] p. 509 : « 2. *Illi autem* [illegible] *quæ terrena bona* [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] *amando peccaverunt, perdendo senserunt.* Saint Augustin, *De civitate Dei*, I, x, 2.
3. *I Reg.*, XV, 32.
4. *Se découvre* [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] *se découvre* [illegible] de Fénelon, 1690 [illegible] [illegible] *se découvrent*, » [illegible], dit, 7 [illegible] dans les sermons sur *l'Impénitence finale* (1662) et [illegible] les pauvres, 1659 (*Serm. choisis*, éd. [illegible], p. 219-220, 586-587).
5. [illegible] [illegible] [illegible] s'attachait à [illegible] [illegible] pas en français ce sens passif.

disparaître une vie si fortunée, bénit la mort, et aspire aux biens éternels; ne faut-il pas voir qu'il avait placé son cœur dans le trésor que les voleurs peuvent enlever¹, » et que, comme un autre Abraham, il ne connut de repos que « dans la cité permanente² » ? Le ministre consacré à Dieu s'acquitte courageusement de son devoir comme de toutes les autres parties de son ministère; il va porter la triste parole à un père si tendre et si cher : il trouve ce qu'il espérait, un chrétien préparé à tout, qui attendait ce dernier office³ de sa piété. L'extrême-onction, annoncée par la même bouche à ce philosophe chrétien, excite autant sa piété qu'avait fait le saint viatique. Les saintes prières des agonisants réveillent sa foi, son âme s'épanche dans les célestes cantiques, et vous diriez qu'il soit⁴ devenu un autre David par l'application qu'il se fait à lui-même de ses divins psaumes. Jamais juste n'attendit la grâce de Dieu avec une plus ferme confiance; jamais pécheur ne demanda un pardon plus humble, ni ne s'en crut plus indigne. Qui

1. *Matth.* VI, 19, 20.
2. *Hebr.* XI, 10.
3. *Office*, [illegible] 456, t. 8.
4. *Vous diriez qu'il soit* [illegible] *Satire* X, 2[illegible] [illegible] Boisson [illegible] « *Quis mihi tribuat ut* [illegible] [illegible] XIX, 23, 24.

me donnera le burin que Job désirait pour graver sur l'airain et sur le marbre cette parole sortie de sa bouche en ces derniers jours, que depuis quarante-deux ans qu'il servait le roi, il avait la consolation de ne lui avoir jamais donné de conseil que selon sa conscience, et dans un si long ministère de n'avoir jamais souffert une injustice qu'il pût empêcher? La justice demeurer constante[1], et, pour ainsi dire, toujours vierge et incorruptible parmi[2] des occasions si délicates, quelle merveille de la grâce! Après ce témoignage de sa conscience, qu'avait-il besoin de nos éloges? Vous étonnez-vous de sa tranquillité? Quelle maladie ou quelle mort peut troubler celui qui porte au fond de son cœur un si grand calme? Que vois-je durant ce temps? des enfants percés de douleur; car ils veulent bien que je rende ce témoignage à leur piété, et c'est la seule louange qu'ils peuvent écouter sans peine. Que vois-je encore? une femme forte[3], pleine d'aumônes et de bonnes œuvres, précédée, malgré ses désirs, par celui que tant de fois elle avait cru devancer[4] : tantôt elle va offrir devant les autels cette plus chère et plus précieuse partie d'elle-même; tantôt elle rentre auprès du malade, non par faiblesse, mais, dit-elle, pour apprendre à mourir, et profiter de cet exemple. L'heureux vieillard jouit jusqu'à la fin des tendresses[5] de sa famille, où il ne voit rien de faible; mais, pendant qu'il en goûte la reconnaissance, comme un autre Abraham, il la sacrifie, et en l'invitant à s'éloigner : « Je veux, dit-il, m'arracher jusqu'aux moindres vestiges de l'humanité. » Reconnais-

1. Invariable, immuable. Bossuet dit, dans la même [illegible] « la constance de la justice ».

2. Cf. p. 298, n. 2.

3. *Une femme forte.* « La chancelière Le Tellier [illegible] plus de quatre-vingt-dix ans avant conservé sa tête et sa santé [illegible] dans sa [illegible] 1698. » [illegible]

4. [illegible] 1676. Sévigné, lettre du 2 sept. 1676.

5. *Tendresses.* Cf. p. [illegible]

sez vous un chrétien qui achève son sacrifice, qui fait le dernier effort, afin de rompre tous les liens de la chair et du sang, et ne tient plus à la terre? Ainsi parmi les souffrances et dans les approches de la mort, s'épure comme dans un feu, l'âme chrétienne. Ainsi elle se dépouille de ce qu'il y a de terrestre et de trop sensible même dans les affections les plus innocentes; telles sont les grâces qu'on trouve à la mort. Mais qu'on ne s'y trompe pas, c'est quand on l'a souvent méditée, quand on s'y est longtemps préparé par de bonnes œuvres, autrement la mort porte en elle-même ou l'insensibilité ou un secret désespoir, ou, dans ses justes frayeurs, l'image d'une pénitence trompeuse, et enfin un trouble fatal à la piété. Mais voici, dans la perfection de la charité, la consommation de l'œuvre de Dieu. Un peu après, parmi[1] ses langueurs, et percé de douleurs aiguës, le vertueux vieillard se lève, et les bras en haut, après avoir demandé la persévérance : « Je ne désire point, dit-il, la fin de mes peines, mais je désire le vrai bien. Que vous je crie, Chrétiens? la foi véritable, qui, d'un cœur ne se lasse pas de soupirer : vrai caractère d'un chrétien; et, de l'autre, ne cherche plus qu'à se développer de ses ténèbres, et, en dissipant le nuage, se changer en pure lumière et en claire vision. O moment heureux, où nous sortirons des ombres et des énigmes pour voir la vérité manifeste[2]! Courons-y, mes frères, avec ardeur; hâtons-nous de « purifier notre cœur, afin de voir Dieu[3], » selon la promesse de l'Évangile. Là est le terme du voyage, là se finissent[4] les gémissements, là s'achève le travail de

1. Cf. p. 298, n. 2.

2. *Voyons* est ici un impératif de l'horatien *video*, dont la forme ordinaire est *videamus*. Cet emploi de *voir* pour *savoir* est assez commun dans le style familier. Cf. Bossuet, *Sermon sur la Mort*, 2e point : « Entrez en quelque sorte en ce qu'on appelle avec vérité ce que vous voyez [savez] être véritablement. »

3. *Manifeste*. Cf. p. 349, n. 1.

4. *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt*. Matth. v, 8.

5. « Le vrai évangélique est ce qui nous met sous les yeux [nous apprend] le mot de Jésus-Christ. »

la foi, quand elle va, pour ainsi dire, enfanter la vie[1], heureux moment, encore une fois[2] qui ne le désire pas n'est pas chrétien. Après que ce pieux désir est formé[3] par le Saint-Esprit dans le cœur de ce vieillard plein de foi, que reste-t-il, Chrétiens, sinon qu'il[4] aille jouir de l'objet qu'il aime[5]? Enfin, prêt à rendre l'âme : « Je rends grâce à Dieu, dit-il, de voir défaillir mon corps devant[6] mon esprit. » Touché d'un si grand bienfait, et ravi de pouvoir pousser[7] ses reconnaissances[8] jusqu'au dernier

1. Le début de cette période rappelle un vers de La Fontaine, *Fables*, VI, 10 (Le Savetier et le Financier) :

> Enfin la pauvreté lui fit mettre au jour
> Ce qu'on appelle un fils, gros Dom, gros Jean, pendard,
> Mangeant autant que quatre, et partant dévorant.

Bossuet a dit de même, dans le sermon sur *la Providence* : « Il faut que nous naissions, avant que de savoir que nous sommes ; et nous mourons avant que de savoir que nous devons mourir. » (*Remarques sur la langue française*, 1687, édit. Hachette, p. 145.) — Ailleurs, Bossuet emploie *avant que* et *devant que* dans des propositions de temps, il dit : « Ils ont peine de le croire avant qu'ils en soient persuadés. » Ici, il dit : « Avant que de mourir, il a vu mourir ses frères. » Ailleurs encore : « Avant que d'être, il a vécu. » Il nous a, en quelque sorte, avertis lui-même de la différence qu'il mettait entre *avant que* et *devant que* dans les *Remarques sur la langue française* (1687, édit. Hachette, p. 145) : « Avant que, dit-il, ou avant ces mots, ajoute-t-il, nous fait entendre quelque chose de plus tôt ; devant que, ou devant ces mots, nous fait entendre quelque chose de plus tard. » Ainsi, dans notre phrase, *avant que* de mourir, c'est avant que la mort soit arrivée ; *devant que* de mourir, c'est avant que la mort arrive. Cf. Littré, *Dictionnaire*, au mot *Devant*, 2e remarque.

2. *Est formé*. Latinisme : « Quod restat unum est. Cf. *Or fun de Heruette de Mauc* : « Ce reste puis dist mais vraiment que vos tenez forment à mes. »

3. Voyez Bossuet : *Histoire universelle*, I, 7 : « Jacob meurt et n'est *devant* sa mort il fait cette prophétie. » — « Pensez que l'avoient-ils trouvé de tels ? » (*Ibid.*) *Devant* le combat, et les paroles au frère : « Mercie, I. 15 *Ar ordescerrons* : « Rabsacès [qui] ne vient que seul, *devant* le reste, qu'il marche. » La Fontaine, *Fables*, VI, 15 *ibid.* : « Il y a bien, me dis-je, gens condamnables à moins. Chez lui Pompone, que *devant* sa disgrâce. » Sévigné, VI, 167 *bis* : « De ce que le Jansénisme a été *devant* la grâce. »

4. *Est formé*. Latinisme : « Quod restat unum est. Cf. *Or fun de Heruette de Mauc* : « Ce reste puis dist mais vraiment que vos tenez forment à mes. »

5. Voyez Bossuet : *Histoire universelle*, I, 7 : « Jacob meurt et n'est *devant* sa mort il fait cette prophétie. » — « Pensez que l'avoient-ils trouvé de tels ? » (*Ibid.*) *Devant* le combat, et les paroles au frère : « Mercie, I. 15 *Ar ordescerrons* : « Rabsacès [qui] ne vient que seul, *devant* le reste, qu'il marche. » La Fontaine, *Fables*, VI, 15 *ibid.* : « Il y a bien, me dis-je, gens condamnables à moins. Chez lui Pompone, que *devant* sa disgrâce. » Sévigné, VI, 167 *bis* : « De ce que le Jansénisme a été *devant* la grâce. »

6. Voyez Bossuet : *Histoire universelle*, I, 7 : « Jacob meurt et n'est *devant* sa mort il fait cette prophétie. » — « Pensez que l'avoient-ils trouvé de tels ? » (*Ibid.*) *Devant* le combat, et les paroles au frère : « Mercie, I. 15 *Ar ordescerrons* : « Rabsacès [qui] ne vient que seul, *devant* le reste, qu'il marche. » La Fontaine, *Fables*, VI, 15 *ibid.* : « Il y a bien, me dis-je, gens condamnables à moins. Chez lui Pompone, que *devant* sa disgrâce. » Sévigné, VI, 167 *bis* : « De ce que le Jansénisme a été *devant* la grâce. »

7. Expression surprenante pour nous, mais qui était alors d'un usage courant. Cf. Corneille, *Polyeucte*, II, 1 : « Dans un tel accident, on ne songe pas à soi, on ne pense qu'à ce qu'on aime. » Molière, *Tartuffe*, I, 1 : « Mais il faut le voir chez elle pousser ses pointes. » Bossuet, *Oraison funèbre de Henriette de France* : « Elle poussa ses prières. »

8. *Ses reconnaissances*. Pour ce pluriel, cf. p. 513, n. 5.

soupir, il commença l'hymne des divines miséricordes : *Misericordias Domini in æternum cantabo*[1] « Je chanterai, dit-il, éternellement les miséricordes du Seigneur. » Il expire en disant ces mots, et il continue avec les anges le sacré cantique. Reconnaissez maintenant que sa pieuse méditation venait d'un cœur détaché de l'amour du monde; et repoussez vous-même, de ce que riche il a mêlé les grâces et la récompense de la pauvreté[2]. Quand je considère attentivement dans l'Évangile la parabole, ou plutôt l'histoire du mauvais riche, et que je vois de quelle sorte Jésus-Christ y parle des fortunes[3] de la terre, il me semble d'abord qu'il ne leur laisse aucune espérance au[4] siècle futur. Lazare, pauvre et couvert d'ulcères, « est porté par les anges au sein d'Abraham, » pendant que le riche, toujours heureux dans cette vie, « est enseveli dans les enfers » où un traitement bien différent que Dieu fait à l'un et à l'autre. Mais comment est-ce que le Fils de Dieu nous en explique la cause? « Le riche, dit-il, a reçu ses biens, et le pauvre ses maux dans cette vie; » et de quelle conséquence? Écoutez, riches, et tremblez. « Maintenant, poursuit-il, l'un reçoit sa consolation, et l'autre son juste supplice. » Terrible distinction! funeste partage[5] pour les grands du monde! Et toutefois ouvrez les yeux : c'est le riche Abraham qui reçoit le pauvre Lazare dans son sein; et il vous montre, ô riches du siècle, à quelle gloire vous pouvez aspirer, si « pauvres en esprit[6], » et détachés de vos biens, vous

1 *Misericordias Domini in æternum cantabo.* Psalm. LXXXVIII, 1.

2 *Factum est autem ut moreretur mendicus, et portaretur ab angelis in sinum Abrahæ. Mortuus est autem et dives, et sepultus est in inferno.* Luc. XVI, 22.

3 C'est ici, la 1re fois du mot *fortune* au sens de richesses, pas avant le XVIe siècle. Cf. Littré, s. v., 4°, et Bal. n. 7.

4 Et dixit Abrahæ : Fili, recordare quia recepisti bona in vita tua, et Lazarus similiter mala. Nunc autem hic consolatur, tu vero cruciaris. Luc. XVI, 25.

5 Le sens du mot *partage* cf. § 311, n. 7.

6 *Beati pauperes spiritu.* Matth. V, 3.

vous tenez aussi prêts à les quitter qu'un voyageur empresse à déloger[1] de la tente où il passe une courte nuit. Cette grâce, je le confesse, est rare dans le Nouveau Testament, où les afflictions et la pauvreté des enfants de Dieu doivent sans cesse représenter à toute l'Église un Jésus-Christ sur la croix. Et cependant, Chrétiens, Dieu nous donne quelquefois de pareils exemples, afin que nous entendions[2] qu'on peut mépriser les charmes de la grandeur, même présente, et que les pauvres apprennent à ne désirer pas avec tant d'ardeur ce qu'on peut quitter avec joie. Le ministre, si fortuné et si détaché tout ensemble, leur doit inspirer ce sentiment. La mort a découvert le secret de ses âmes; et le public, rigide censeur des hommes de cette fortune et de ce rang, n'y a rien vu que de modéré[3]. On a vu ses biens acerus naturellement par un si long ministère et par une prévoyante économie; et on ne fait qu'ajouter à la louange de grand magistrat et de sage ministre celle de sage et vigilant père de famille, qui n'a pas été jugée indigne des saints patriarches. Il a donc à leur exemple, quitte sans peine ce qu'il avait acquis sans empressement; ses vrais heirs ne lui sont pas ôtés[4], et sa justice demeure aux[5] siècles des siècles. C'est d'elle que sont découvertes[6] tant de grâces et tant de vertus que sa dernière maladie a fait éclater. Ses années, si bien cachées dans le sein ca

[1] Bossuet dit de même en parlant du pèlerinage que l'Église fait sur la terre : « Dans l'horreur de cette vaste solitude où nous avons à marcher il ne nous reste rien à désirer que la fatale nuit de la mort, qui nous ferme les yeux pour ne plus les ouvrir à aucun objet de la terre, et nous fasse oublier jusqu'à ce que nous avons vu de plus grand et de plus beau dans ce voyage, que le lieu où nous devons prendre notre repos. » (*Sermon sur l'unité de l'Église*.)

[2] *Entendions* (1) p. 750, c. 2.

[3] Il a toujours eu un mérite que l'abbé de Choisy a loué dans le Dictionnaire de Moréri (1) p. 750, c. 2.

(2) Moréri, *Dictionnaire historique*, 1759, t. VII, p. 501, c. 1.

[4] « Les vrais héritiers de ceux qui sont *morts* de la croix » dans Maucroix.

pauvre, ont prié pour lui[1] ; sa main droite les cachait
sa main gauche ; et, à la réserve de quelques amis, qui
en a été le ministre[2] ou le témoin nécessaire, ses plus
intimes confidents les ont ignorées ; mais « le Père, qui
les a vues dans le secret[3], lui en a rendu la récompense[4] ».
Peuples, ne le pleurez plus ; et vous qui, éblouis de l'éclat
du monde, admirez le tranquille cours d'une si longue
et si belle vie, portez plus haut vos pensées. Quoi donc !
quatre-vingt-trois ans passés au milieu des prospérités,
quand il n'en faudrait retrancher ni l'enfance où
l'homme ne se connaît pas, ni les maladies où l'on ne
vit point, ni tout le temps dont on a toujours tant de
sujet de se repentir, paraîtront-ils quelque chose à la
vue de l'éternité où nous nous avançons à si grands
pas ? Après cent trente ans de vie, Jacob, amené avec
et Égypte, lui raconte la courte durée de son laborieux
pèlerinage, qui n'égale pas les jours de son père Isaac
ni de son aïeul Abraham[6]. Mais les ans d'Abraham
d'Isaac, qui ont tant paraître si courts ceux de Jacob
s'évanouissent auprès de la vie de Sem, que celle
d'Adam et de Noé efface. Que si le temps comparé au
temps, la mesure à la mesure et le terme au terme se
réduit à rien, que sera-ce si l'on compare le temps à
l'éternité, où il n'y a ni mesure ni terme ? Comptons
donc comme très court, Chrétiens, ou plutôt comptons
comme un pur[6] néant tout ce qui finit[7] ; puisque enfin

1. *Et orate alterutrum pro invicem, ut salvemini. Nam quæ operatus sum ego, jam non ego, sed gratia Dei mecum.* I Epist. aux Corinth. XVI, 19.

2. « Sesus *Ut sim et locum habeam secretum.* » Voici ce que dit saint Augustin à ce sujet : « Nous savons, dit-il, que Jésus-Christ a des ministres qui ont reçu le pouvoir de remettre les péchés ; mais il est à la tête de tous ces ministres, et c'est lui qui baptise intérieurement dans le sein de l'Église. » (Tract. XXXII in Joan.) « Ce qui est, dit saint Bernard, le sceau de la douceur. » (Sermo I de Nativ.)

3. *Dans le secret.* La même. Il. *Pater tuus qui videt in abscondito, reddet tibi.* Matth. VI, 4.

4. Genes. XLVII, 9.

5. Au sens de *vera*, comparé à *æterna*.

6. Voyez la même idée plus haut.

quand on aurait multiplié les années au delà de tous les nombres connus, visiblement ce ne sera rien, quand nous serons arrivés au terme fatal[1]. Mais peut-être que, prêt à mourir, on comptera pour quelque chose cette vie de réputation, ou cette imagination de revivre dans sa famille qu'on croira laisser solidement établie. Qui ne voit mes frères, combien vaines, mais combien courtes et combien fragiles sont encore ces secondes vies, que notre faiblesse nous fait inventer pour couvrir en quelque sorte l'horreur de la mort? Dormez votre sommeil[2], riches de la terre, et dementez dans votre poussière! Ah! si quelques générations, que dis-je, si quelques années après votre mort, vous revenez, hommes oubliés, au milieu du monde, vous vous hâterez de rentrer dans vos tombeaux, pour ne voir pas votre nom tenu, votre mémoire abolie[3] et votre prévoyance trompée dans vos amis, dans vos créatures, et plus encore dans vos héritiers et dans vos enfants[4]. Est-ce là le fruit du travail dont vous vous êtes consumés sous le soleil, vous amassant un trésor de haine et de colère éternelle au juste jugement de Dieu? Sur-

1. Cf. p. 2, n. 1.

2. *Dormierunt somnum suum, et nihil invenerunt omnes viri divitiarum in manibus suis.* Psalm. LXXV, 6.

3. « Il [Bossuet] a les histoires si bien abolies et il ne se parle après de tous ces faits célèbres dont elles sont pleines. » Cf. *fun. de Condé*. « Pour en *abolir* la mémoire. » *Histoire universelle*, I, 10. « De tels désastres et de leur cruelle *abolition* s'avenir. » Bossuet, V, 145. *Pensées diverses*.

4. Cf. *Sermons sur l'ambition*. « Hélas! de peu d'années je vous assure pour ceux qui ne pensent qu'à bâtir pour graver dessus leurs titres superbes, sur le reste de la grandeur étalée, l'avare ou le prodigue [...] ne les connaît plus que par leurs titres [...] Tout ce qui est après la mort. » *Sermon sur la mort*, IIe sér., p. 280.

« *Dort* se prend très-souvent en mauvaise part pour le péché, pour lequel « la rigueur est dont vous parlez ici. » Malherbe, dans la lettre « de sus ce que j'ai dit de Mr de Bellegarde [...] Dont vous avez sauvé l'honneur. » Marie de Gournay, *Dont* vous avez sauvé l'honneur. » Marie de Gournay, *Dommelle Heraclius*, II, 5. « Je cède facilement à cette douce violence dont [...] il [Dorothée] a usé envers moi. » Molière, *Don Juan*, I, 2. « Il faut céder dont [...] il [Alceste] se montre à tout le reste du monde. » *Misanthrope*, V, 1.

6. [illegible] p. 323, n. 7. [illegible]

tout, mortels, désabusez-vous de la pensée dont vous vous flattez, qu'après une longue vie la mort vous sera plus douce et plus facile. Ce ne sont pas les années, c'est une longue préparation qui vous donnera de l'assurance. Autrement un philosophe vous dira en vain que vous devez être rassasiés d'années et de jours, et que vous avez assez vu les saisons se renouveler et le monde autour de vous[3], ou plutôt que vous vous êtes assez vus rouler vous-mêmes et passer avec le monde. La dernière heure n'en sera pas moins insupportable, et l'habitude de vivre ne fera qu'en accroître le désir. C'est[4] de saintes méditations, c'est de bonnes œuvres, c'est ces véritables richesses que vous enverrez devant vous au siècle futur, qui vous inspireront de la force, et c'est par ce moyen que vous affermirez votre courage. Le vertueux Michel Le Tellier vous en a donné l'exemple : la sagesse, la fidélité, la justice, la modestie, la prévoyance, la piété, toute la troupe sacrée des vertus qui veillaient, pour ainsi dire, autour de lui, en[4] ont banni les frayeurs, et ont fait du jour de sa mort le plus beau, le plus triomphant, le plus heureux jour de sa vie.

1. *En vain.* Voir au *Lexique*.
2. Lucrèce, *De natura rerum*, n. 4.
3. *C'est pour ce sont*, cf. p. 7[illegible]
4. *En*, cf. p. 306, n. 2.

ORAISON FUNÈBRE

DE

LOUIS DE BOURBON

PRINCE DE CONDÉ, PREMIER PRINCE DU SANG,

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE PARIS,
LE 10 MARS 1687.

NOTICE

Quatrième fils de Henri II de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte-Marguerite de Montmorency, Louis II de Bourbon naquit à Paris le 8 septembre 1621. Son père était alors gouverneur du Berry et du Bourbonnais. Homme d'État sans éclat, sinon sans mérite[1], et capitaine médiocre, Henri II de Bourbon avait du moins les qualités, peu communes alors chez les grands seigneurs, d'un père et d'un éducateur diligent. Son enfant était né chétif : il prit d'abord soin de lui fortifier le corps. Il le fit porter à Montrond, en pleine campagne du Berry, et l'y laissa grandir jusqu'à huit ans, âge où il le mit à Bourges au collège des Jésuites. L'oraison funèbre de Bossuet

1. Après une captivité de trois ans à Vincennes (1616-1619) (à la suite de ses menées contre Concini et la régente Marie de Médicis), le prince Henri II de Bourbon s'était décidé à « quitter le rôle de chef de parti que son aïeul avait soutenu avec tant d'ardeur et d'intrépidité, que rien ne justifiait plus, et qui d'ailleurs était au-dessus de ses forces; en un mot, de se montrer sujet docile et fidèle serviteur de l'État. Fort préoccupé de ses intérêts personnels et ne recherchant guère ni la gloire, ni les dangers, [il tient] dès lors avec fermeté une ligne de conduite qui était, après tout, patriotique et sensée. » Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 109.

nous fournira plus loin l'occasion d'indiquer ce que fut la se[conde] nstruction. Rappelons seulement que le jeune prince n'eta[it] « étranger, ni en colère » le ses condisciples, que par la « bonne [hu]meur dont sa chaire était entourée[1] » Parmi ses professeurs [il] eut alors les PP Cossin et Petau l'un auteur de ce charmant [li]vre de dévotion mondaine, *la Cour Sainte*, si connu au XVIIe siècle, l'autre, érudit fort versé dans la chronologie et les antiquités ecclésiastiques.

Après que le prince eut terminé ses humanités[2] son père [lui] fit faire de la philosophie, des sciences et du droit en [même] temps que beaucoup d'histoire comme à cette époque où [l'é]ducation intellectuelle s'alliaient les exercices physiques. Là dans [le] paume, la chasse, l'équitation, Monsieur le Duc était, à quinze ans, « robuste, gaillard et fortifié, quant au corps, » et mûri « quant à l'esprit »

De là, il fut, en 1657, placé à Paris, dans « l'académie royale de M de Beaujeau » On appelait alors *académies* les « écoles militaires » où venaient se former les jeunes nobles destinés « à être d'épée » On y apprenait la géographie, les mathématiques le dessin, le levé des plans, la fortification, et l'on s'y perfectionnait dans les exercices physiques nécessaires à l'officier. Le régime de ces écoles était un internat assez sévère « Monsieur le Duc » fut soumis à la règle commune, bien qu'il habitât, [ch]ez ses parents, ou son père avait craint qu'il ne fût trop « diverti » de ses études — mais dans une maison proche avec les précepteurs et domestiques attachés à sa personne. « L'on n'avait point vu encore, dit un contemporain[3] de prince du sang élevé de cette manière vulgaire, » on, ainsi que nous dirions aujourd'hui élevé comme tout le monde

1. Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. III.

2. « C'est en cela tant et remarquable, le grand intérêt de cette angoumôle et nerveuse [en]fance, c'est l'oubli [où] entrent ces immortels écrivains [de] l'avenir pour, que cette brillante [intel]ligence s'ouvrit, acquit et [déve]loppât sa force devant un puissant instrument de travail, » dit l'Académicien *mort, vite*.

3. Le chevalier *Mémoires*, cité Michaud, p. 118. « Toute la cour approuva fort, allait admirer son air et sa bonne grâce à bien manier un cheval, à courre la bague, à sauter et à faire des ballets. Le roi même se divertissait de temps en temps à le regarder et l'on souhaitait fort le jugement du prince son père en toute chose, et, étant question de l'état du prince son fils, [il] voulait [qu'il] fût élevé comme les autres [en]fants de son âge. Il n'y eut instructeurs [qui] crurent le Dauphin de la même manière »

Alors cependant, mais alors seulement, des influences moins austères vinrent s'exercer sur le jeune homme. C'était le temps où la « société polie » commençait de fleurir en France avec un éclat plein de promesses. Aux rudes façons du moyen âge, si fort imbues, au XVe siècle encore, de la galanterie italienne, succédait la « civilité » élégante et volontiers raffinée qui accompagne les époques de prospérité naturelle[1].

Mais ce n'était pas seulement de la « chambre bleue » de l'« incomparable Arténice » que rayonnaient cette politesse et ce bon goût. L'hôtel de la princesse de Condé en était précisément aussi l'un des foyers. — Marguerite de Montmorency, qui avait été, dit Lenet[2], conseillère et amie des Condé, « la beauté, la bonté, la grâce et la majesté de son siècle, et qui l'a été proportionnément à son âge jusqu'à sa mort, avait toujours eu autour d'elle des dames les plus qualifiées et les plus spirituelles de la cour. Là se trouvait ce qu'il y avait de plus galant, de plus honnête et de plus relevé par la naissance et par le mérite ». Le prince de Condé qui, jusqu'alors, avait jalousement, sévèrement même, soustrait ses fils aux sociétés dont s'entourait sa mère, ne pouvait cependant pas les dérober toujours à des fréquentations que son rang lui imposait déjà. Le jeune homme parut donc, et « se rendit autant assidu qu'il le put [illegible] dans les salons de l'hôtel de Condé[3], « dont Madame la Princesse faisait les honneurs avec une dignité presque royale, tempérée par la grâce et l'esprit ». Puis à l'hôtel de Rambouillet, ce rendez-vous « illustre », pour employer un mot du temps, de tous les « beaux esprits », ce cercle à la fois aristocratique et ouvert, où le goût le plus vif pour la « conversation » bel esprit pour les belles paroles et les beaux écrits, s'alliait aux divertissements ordinaires de la vie mondaine. Avec son nom et avec l'admiration précédant alors Mlle de Bourbon sa sœur,

1 Rappelons que la longue et [illegible] démontrait à la Renaissance [illegible] voie, par la courtoisie [illegible] sance à la classe [illegible] H. Baumgartner, *Histoire de la Littérature française*, t. III.

2 *Mémoires* de Michel Lenet, p. 547. Édition Prosper Faugère, Paris, 1859, in-8°.

3 « Sous la reine régente [illegible] comprend aujourd'hui [illegible] la rue de Condé, la rue [illegible] de l'Odéon jusqu'à [illegible] des Fossés Monsieur-le-Prince, [illegible] était [illegible] hôtel magnifique [illegible] ». V. Cousin, *La Jeunesse de Mme de Longueville*, [illegible].

4 Voir [illegible] Voir le chapitre [illegible] Sarrazin, Madame [illegible] et tous les beaux esprits [illegible] les plus fameux [illegible] Voy. de Laveleye, *Précieuses et Précieuses*

[illegible] pleine d'esprit et d'une rare beauté [illegible], le jeune homme ne pouvait manquer [illegible] fêté. Il avait déjà de [illegible] noble [illegible] qui [illegible] tout le monde [illegible] dans la fréquentation habituelle de [illegible] compagnie [illegible] les premières teintures de cette [illegible] qu'il conserve encore avec les dames [illegible] dans ses *Mémoires*, « cette fleur de politesse[3] et cette grâce badine que la vie des camps ne lui avait pas fait perdre et qui font de lui, dans le XVIIe siècle, le type [illegible] de ce qu'on appelait « l'honnête homme[4] ».

Bientôt [illegible] le prince de Condé [illegible] sous les [illegible]. Dès le [illegible] avril 1658, Monsieur le Duc prenait possession du gouvernement de la Bourgogne, que [illegible] Condé en l'absence de son père. Pour assister ses dix-sept ans, [illegible] lui donna[5] un conseil composé de membres de la [illegible]

[illegible] *Mémoires* [illegible]

[illegible] vers 1650 [illegible]

blesse, du clergé, de la magistrature, de l'administration. Il fut ainsi appelé à étudier de près toute l'organisation d'une grande province », mais surtout de son organisation militaire. La Bourgogne, province frontière, était menacée de diverses incursions de partisans. Il pourvut à sa défense avec le plus grand soin. Il s'appliqua à vérifier l'effectif des garnisons, l'état des vivres, des armements, de l'artillerie, ne négligeant aucune occasion de s'instruire. « Comme il fixait lui-même les itinéraires et répartissait les quartiers, il devint familier avec tous ces calculs de marches et de subsistances qu'un chef d'armée doit savoir résoudre sans effort. Quoique très avancé en mathématiques, il en faisait tous les jours; il leva lui-même les plans de onze places de Bourgogne et les recopia deux fois de sa main, accompagnant chaque planche de notices, légendes et apostilles qui constituent de véritables projets. L'étude de la science militaire dans toutes ses branches était l'objet de son application constante[1]. »

Cette intelligente activité n'échappa pas à la clairvoyance de Richelieu. « Il a beaucoup d'esprit, de discrétion, de jugement, écrivait-il au prince de Condé. Pour la campagne qui vient, ma pensée est que vous ne voudrez pas qu'il la passe

1. Duc d'Aumale, *ouvr. cité*. — Lenet, qui donne dans ses *Mémoires* une partie de ces renseignements [illegible] et sans [illegible] d'un bout à l'autre. Ces occupations grandes et sérieuses n'empêchaient pas ses divertissements. [illegible] (*Histoire de Louis de Bourbon*, par Desormeaux, 1766-1768.)

sous la voûte avec le plus vieil maréchal de France qui commande les armées du roi, afin qu'il sache ne s'étonner de ce que doit savoir un prince de son sang[1]. » « Le grand homme de prendre exemple, avant découvert le défaut du grand homme[2]. » Suivant cet avis, qui était un ordre, le prince de Condé envoya son fils aîné, 1640 ans, en qualité de volontaire, sa première campagne à l'armée de Picardie, que commandait le vieux chef de la Meilleraye, contre un ennemi redoutable, « dans une petite affaire[3] ». Monsieur le Duc entend siffler à ses oreilles un boulet et un coup de canon tue à côté de lui le cheval du maréchal qui le couvrit de chair et de sang. » Au siège d'Arras « le roi y fut à la main autant que l'épée, il fait avec le levé des travaux, et le soir met la nuit ses notes et ses croquis ». On le voit sans cesse dans les batteries, à la tête de la siège aux avant-postes, aux fourrages, assistant à la construction et à la destruction des ouvrages, observant la contenance, la marche, la défense des convois, « l'ame de l'armée, l'épée et la rouge, à conduire les troupes, à engager ceux qui les, et il s'en donne dans les mêlées. En allant un convoi, il fut pendant une heure aux prises avec un gros de cavalerie. Peu de jours après la capitulation d'Arras, il reçut dans la ville les félicitations du roi et du cardinal. *Lieu* [illegible] *devoir* écrivait Richelieu à Mme la princesse de Condé *pour qui y a chose de pareille arrivée à son mari et à sa naissance* [illegible]

Cette campagne fut glorieuse au jeune prince : c'était le début d'une carrière où, laissant de côté Mlle Brezé, que Richelieu destinait depuis longtemps déjà d'accord avec le prince de Condé aussi honoré de cette alliance que le cardinal était heureux Henri de Bourbon qui voulait pousser son fils dans l'État, demanda, dit Mlle de Montpensier[4], la nièce du premier ministre, comme à genoux, et il fit pour l'avoir ce qu'il aurait fait s'il avait eu l'intention d'avoir pour son fils la reine, tout le monde l'a pensé, ménager même avec ce ministre qui n'y avait point d'intérêt, point de penchant de lui par lequel il ne voulait sujet à tous ses désirs : le prix de marier en même temps Mlle de Bourbon *sa fille* à M. le marquis de

1. Lettre du 4 septembre 1659.
2. Chantelauze, *Louis XIII, etc.*, p. 51 et suiv., Chantelauze, *ouvr. cité*.
3. Mémoires de Mademoiselle, fille de Gaston, duc d'Orléans, t. I, p. 85.
4. *Mémoires* de Mademoiselle, t. I, p. 85.

Breze *secret du cardinal* » Cet excès de complaisance ne fut point agréé de Richelieu, qui répondit « qu'il voulait bien donner des demoiselles à des princes et non des gentilshommes à des princesses : il ne lui fit donc la grâce que de lui accorder Mlle de Brèze pour M. le duc d'Enghien ».

Ce dernier avait plus de liens que sa sœur, il détestait en Richelieu le persécuteur de la grande noblesse, le meurtrier de Montmorency, propre frère de la princesse de Condé sa mère. Il n'accepta que par obéissance filiale ce mariage qui, d'abord, pour un prince du sang était une mésalliance et qui, surtout, était trop visiblement dicté, d'un côté par la raison d'État, de l'autre par l'ambition oblique.

Apprenons que le cœur du duc d'Enghien le portait ailleurs. Il s'était épris pour une des amies et compagnes habituelles de sa sœur, Marthe du Vigean, « d'une estime et d'une amitié qui devint » ensuite « un amour fort passionné et fort tendre[1] ». Marthe du Vigean, parmi les jeunes « beautés » que célèbrent les poésies galantes de l'époque, était une des plus adulées[2] et semble-t-il, une de celles qui par les charmes de l'esprit et du caractère autant que par les agréments physiques méritaient le mieux « d'être aimées » des versificateurs mondains. De plus, bien que la famille du Vigean ne fût pas de la première noblesse, « le duc d'Enghien pouvait fort bien s'imaginer qu'il ne lui serait pas impossible d'obtenir de son père et du roi leur consentement à un mariage très disproportionné sans doute, mais qui n'avait rien de déshonorant[3] » Celui qu'on lui imposait n'était pas, en somme, beaucoup plus relevé, et de ce côté-là en tout cas il n'avait aucune cause sentimentale à alléguer.

« Autre que du côté de la beauté et des qualités de l'esprit Clémence de Maillé n'eût rien qui la mît au-dessus du commun, elle était encore si enfant que, plus de deux ans après être mariée, elle jouait encore avec des poupées[4] ». L'humiliation que le duc d'Enghien ressentait de ce mariage forcé fut assez vive pour l'inspirer tout en cédant, des démonstrations publiques de sa répugnance[5]. Il n'alla pas jusqu'à protester

1. Lenet, *Mémoires*, p. 530.
2. « Vigean est [...] soldé [...] assez [...] ». Un [illegible] « supplément », etc. Voir de Voiture dans Cousin, *ouvr. cité*, p. 180.
3. V. Cousin, *ouvr. cité*, p. 205.
4. Mlle de Montpensier, *Mém.*, I, p. 51.
5. « C'est ce qu'il voulut [illegible] dont il faut raconter avec [illegible]

par-devant notaire, comme on l'a dit, contre la violence qu'on lui faisait[1], il fit du moins insérer au contrat des dispositions qui semblaient viser une dissolution de mariage possible autrement que par la mort d'un des époux[2]. La cérémonie eut lieu le 9 février 1641. « Peu de jours après », le Duc d'Enghien « tomba si grièvement malade que l'on crut qu'il en mourrait, et tout le monde l'attribua au chagrin que lui avait donné cette affaire[3] ». Il guérit; mais la blessure faite à son amour-propre ne guérit pas. Cette union imposée était comme le signe public et durable de la sujétion odieuse que la faiblesse de son père avait acceptée; le souvenir en pesa sur le reste de sa vie, et ne fut sans doute pas étranger aux écarts ultérieurs de sa conduite politique. [illegible] qu'à cette épreuve mortifiante, le cardinal devait ajouter encore [illegible] d'autres avanies.

À peine remis, le duc d'Enghien rejoint l'armée de La Meilleraye. Il assiste à la bataille de la Marfée où le comte de Soissons, son parent, révolté, comme on sait, et passé aux Espagnols, trouve la mort. Puis il assiste à plusieurs sièges de villes, où il étudie la méthode de l'ingénieur hollandais Pertuis(?) (1641). Au printemps suivant, il faisait, toujours en volontaire, une partie de la campagne de Roussillon, et sa conduite brillante faisait juger à Louis XIII, qui avait pris le commandement des troupes, que le fils du prince de Condé ne tarderait pas à gagner les batailles « aussitôt qu'on lui donnerait les moyens ».

Mais ces succès — tout en convainquant Richelieu lui aussi, qu'enfin l'exécuteur de génie, dont ses grands desseins auraient eu si souvent besoin, était né — ne l'empêchaient pas de surveiller et de tenir à la lisière un grand seigneur jeune et hardi, qui aurait bientôt de quoi se rendre redoutable. Au retour de la campagne de Flandre, il l'avait pris auprès

[illegible] Duc d'Aumale, t. III, p. 438.

1. V. Cousin, [illegible], p. 75.

2. Contrat de mariage de M. [illegible] Princes de Condé [illegible] 1279 [illegible]

3. [illegible] Mme de Brézé, qui était fort [illegible] tomba, comme elle [illegible] [illegible] de Montpensier, ib., p. 50. [illegible] Mlle de Montpensier, p. 52.

de lui[1], organisant sa maison suivant son bon plaisir, réglant « jusqu'à ses moindres mouvements », en même temps qu'il le séparait des « petits maîtres » de la jeune noblesse qu'il avait connus à l'Académie, et des amies de sa sœur, Isabelle de Montmorency, Marthe du Vigean, aux charmes desquelles — de la dernière surtout — le duc d'Enghien se montrait trop sensible.

C'était une tutelle fort étroite. « Le jour des fiançailles, le prince de Condé, s'inclinant devant le premier ministre, lui avait officiellement remis ses droits paternels : « Il est votre neveu, votre créature; faites de lui ce que vous voudrez[2]. » Richelieu avait pris au sérieux cette délégation[3].

Encore le duc d'Enghien s'en fût-il consolé peut-être si le cardinal — après ses nouveaux services au siège de Perpignan, après la garde qu'il avait montée à Narbonne auprès du ministre malade et menacé par les menées de Cinq-Mars d'une disgrâce qui eût été cette fois définitive — avait consenti du moins à lui accorder un commandement d'armée. Loin de là. Deux querelles, en apparence futiles, mais significatives, lui montraient précisément alors combien, malgré son mérite, il pesait peu devant le tout-puissant et impérieux ministre. « Richelieu, prince de l'Église, s'était fait donner, par le roi, le pas sur les princes du sang. Mazarin, qui venait de rapporter d'Italie le chapeau, voulut user du même privilège devant le duc d'Enghien. Révolte du jeune prince aussitôt réprimée par un froncement de sourcil de Richelieu. Même contestation au sujet du cardinal-archevêque de Lyon, frère du cardinal-ministre. De passage à Lyon, Monsieur le Duc, ayant refusé d'aller saluer le prélat, fut forcé par l'implacable Richelieu de descendre la Saône et le Rhône, pour aller rendre visite à l'Éminence. C'en était trop[4]. » Une lettre à Lenet, son confident, nous montre au vrai l'état de son âme à cette date : « Il veut partir pour Dôle, quitter la France, aller à l'étranger pour y

1. Duc d'Aumale, t. III, p. 447-459, p. 474-475.

2. Duc d'Aumale, t. III, p. 149.

3. Il s'occupait du reste aussi attentivement de la femme que du mari. « L'année d'après son mariage (1642), durant l'absence de monsieur son mari qui avait suivi le roi au voyage qu'il fit en Roussillon, elle fut envoyée au couvent des Carmélites de Saint-Denis, pour lui faire apprendre *à lire et à écrire.* » Mlle de Montpensier, *Mém.*, t. I, p. 51.

4. Chantelauze, *Portraits historiques*, p. 157.

vivre de son epee comme M de Turenne ! La mort de Richelieu 4 decembre 1642 changea les choses.

Deux jours apres le duc d'Enghien accourait à Paris, dans des dispositions assez hostiles, sans doute, à cet autre cardinal, qui lui barrait et devant peut-être déjà, il avait dû s'en irriter. Mais, au contraire de ce qu'on eût pu attendre, il en fut fort bien accueilli Mazarin partageant, à son egard, les défiances de Richelieu, mais aussi son estime et il le savait désigné *in petto* comme l'un de ses successeurs comme l'un des chefs de l'armée du Nord D'autre part, le père du duc d'Enghien pensait tout dans la cour politique gouvernementale à laquelle il s'était rallié des longtemps, venait d'assurer Mazarin de son concours et favorisait ses visées au poste de premier ministre Ainsi porté, le duc d'Enghien obtient sans peine, dès le 30 de février 1643 cette commission de generalissime dont il rêve, et qui va lui permettre enfin l'être lui même en le 15 avril, il part le 17 il rejoint au quartier général le maréchal de l'Hôpital qu'on lui adjoignait comme lieutenant et un peu comme mentor Le 19 mai, sans le maréchal de l'Hôpital et par ses propres inspirations, il gagnait la bataille de Rocroy

La jeune triomphateur ne pensa plus alors à s'enfuir de l'armée et de cette frontière française qu'il dégageait par son coup d'éclat Et pendant les cinq années qui suivirent la victoire continua d'être un derivatif à sa colère les campagnes de Fribourg 1644 de Nordlingen 1645, de Dunkerque 1646, de Lens 1648 celle même de Catalogne 1647, si ne rien ajouter et si honorable malgre un revers trop grossi par la malveillance[2], ne lui laissèrent le temps ni de ruminer ses vieilles rancunes contre le ministre disparu, ni d'écouter ses

[1] Dict. Moréri, t. III, p. 477-478. *Le cardinal de Richelieu n'a jamais eu de plus grand ennemi que le prince de Condé, père du duc d'Enghien, qui, pendant le cours de sa vie, a toujours traversé ses desseins, et qui, après sa mort, a fait tout ce qu'il a pu pour détruire son ministère. Que n'a-t-il [le cardinal] pas fait pour lui? Il lui a donné le gouvernement de Bourgogne, parce qu'il voyait bien que M. de Bellegarde, qui en était gouverneur, et le grand prieur, abbé de Saint-Denis, pour le rendre redoutable, avaient toujours été des ennemis de monsieur notre père, en sorte que, croyant le devoir à la cour, il le donna en effet à Monsieur, son frère.*

[2] Voir plus loin nos notes à l'oraison funèbre, prononcée par Lerida.

nouveaux griefs contre le ministre nouveau qui, avec moins de brutalité, mais plus de ruse que Richelieu, maintenait à l'égard des princes de la famille royale les mêmes traditions de rigoureuse suspicion et parfois d'injustice.

Il faut reconnaître, en effet, que les sujets de mécontentement et les prétextes d'insubordination ne lui manquèrent pas dans cette période de ses triomphes.

Tout d'abord, au lendemain de Rocroy, le duc d'Enghien « n'avait rien demandé[1], rien fait demander pour lui après sa victoire; mais il avait espéré qu'on lui accorderait sans délai des récompenses, dont quelques-unes insignes, il est vrai, pour ses officiers, pour son armée. A ses instances très vives en faveur de Gassion, on répondait par des promesses. Aucune réponse au sujet de Sirot et de Quincé », deux autres de ses officiers, qui avaient grandement contribué au gain de la bataille, et qu'il avait désignés « comme devant être promus au grade de maréchal de camp. Rien sur le rétablissement des enseignes[2] dans les vieux régiments, ni sur les compagnies qu'il avait sollicitées pour divers officiers, rien non plus sur le gouvernement de Rocroy, dont il désirait voir gratifier d'Aubeterre, un des bons mestres de camp[3] de la bataille ». Au lieu de cela, « on lui envoyait avec deux maréchaux de camp qu'il n'avait pas indiqués, un nouveau lieutenant général », le duc d'Angoulême, fils de Charles IX, vieux prince presque gâteux, au lieu de Turenne que son père avait demandé pour lui. On semblait, en somme, mettre un soin exact à empêcher que son armée ne devînt trop « sienne » et que son entourage ne fût trop brillant. En même temps, en laissant le marquis de Besvres, qui commandait les troupes de Champagne, se disposer à opérer à sa guise du côté du Luxembourg, tandis qu'on aurait dû le mettre à la disposition du duc d'Enghien pour lui donner le moyen de tirer profit de sa victoire[4] et d'assiéger Thionville

1. Duc d'Aumale, t. IV, p. 142 et suivantes.

2. « *Enseigne* », l'officier d'infanterie qui portait le drapeau. « Cheruel, *Dict. des Institutions*. L'*enseigne* avait rang au-dessous du *lieutenant*. » Dans le régiment des Gardes, dit le *Dict. de Trévoux*, c. 1771, il y a un *enseigne* par compagnie; dans les autres corps, il n'y a que deux *enseignes* par régiment. « Les réclamations de Condé sur ce point devaient le rendre fort populaire auprès des officiers subalternes. »

3. Grade qui correspondait à celui de colonel. Cheruel, *Dict. des Institutions*.

4. Duc d'Aumale, *ibid.*, p. 145 et suivantes.

de la conjoncture présente pour se rendre arbitre de
et il accepte, sinon sans murmurer, au moins s
[illegible] plus ou moins [illegible] du ministre, [illegible]
[illegible] les instructions obscures [illegible]
En 1640, nouvelles épreuves. L'amiral marqu
beau frère de Condé, [illegible] l'amirauté de France
Condé, [illegible] de Dunkerque, la demande
[illegible] refusent. La reine garde l'amirauté[5] pour ell
du reste et en bonne politique. Toutefois, qu'ava
pour ses services[6] le gouvernement de Champagn
[illegible] quelques faveurs pour ses amis. Pour le
peu par rapport à ce que l'on avait fait pour d'a
[illegible] que jamais capita
[illegible] que lui, et
[illegible] services, souvent même pour avoir é
[illegible] le seigneurs a
de bien autres récompenses[6] ». Et personne ne
[illegible] qu'il pouvait [illegible]
[illegible] présenter comme une injustice, Condé
contre la [illegible] qu'il avait en main. On d
[illegible] pourtant, [illegible]
ses contemporains [illegible] l'Etat » l'engageait s
s'insurger. « Voici l'occasion[7] de montrer ce que
[illegible]

deux millions pour lever des troupes » Le duc d'Enghien ne suivit pas ce conseil s'il fut donné. « Comme en 1645 il refuse de quitter l'armée, et de lui « continuer d'insister, sans faiblesse », mais « sans menace, rien qui ressemble à la prière ni à la rébellion[1] » Et quand il a obtenu, selon l'ambassade, trop lucrative pour que Mazarin s'en dessaisît trop important pour que le gouvernement l'aliénât, du moins le Clermontois[2], il continue de refuser de venir à Paris « près de la table des grands officiers de la Couronne Il ne veut pas quitter sa selle de général en chef », il persévère « dans les glorieux nouveaux sentiments de l'honneur et du service de l'État[3] » Enfin en 1647 lorsque, excités par Lenet, Mazarin et ses bureaux font sentir à Condé, à tout propos, leur tendresse pour Rantzau, dont les fantaisies font loi[4] au secrétariat de la guerre, c'est en vain que Mme de Chevreuse, qui conspire aux Pays-Bas avec les Espagnols, essaie de l'engager il se refuse à donner aucun encouragement à cette bande de factieux intrigants qu'il hait et qu'il méprise[5].

Rien d'étonnant donc que, en juillet 1648, quand les affaires commencent à se gâter à Paris, quand la lutte entre le Parlement et la Cour s'échauffe, Mazarin sans hésiter, exprime à Condé le désir « qu'il puisse faire un tour par deçà pour assister Sa Majesté de sa présence et de ses conseils[6] » Du reste lorsque la Régente à son tour « coupera » le revenu, il ne témoigne nulle hâte de se faire de fête; il ne se jette pas, avec la fièvre d'un ambitieux habile à prendre ses avantages sur ce rôle, qu'on lui offre, de « conservateur de l'autorité royale », de tuteur armé d'un pouvoir, il se rend à Paris à petites journées, veut s'arrêter à Chantilly, prétexte d'aller au devant de Rantzau Ce n'est point à cette date, un conservateur ou un intrigant Il n'a, ce semble à ce moment que l'âme d'un soldat, dont le loyalisme simpliste ne souffre que

1 Duc d'Aumale *Condé*

2 Qui comprenait le comté de Clermont en Argonne, les terres et pairies de Stenay, Dun et Jametz et les appartenant à la duchesse de Longueville, et dont les revenus entretenaient la défense de cette importante frontière stratégique de ce pays coupé de bois et de défilés où l'Espagne de Duc d'Aumale, t V p 125-126

3 La Mousaye, cité par le duc d'Aumale, t V, p 127.

4 Duc d'Aumale, t V, p 206-207.

5 Duc d'Aumale, t V p 200 et suiv

6 *Ibid* p 214 Il est vrai que, ne quittant pas Compiègne où la Cour s'était réfugiée et bientôt où les Mazarin devenaient les maîtres, il ne pouvait guère faire autrement *Ibid* p 270

7 *Ibid* p 270-271.

d'une chose de voir l'autorité royale reprimée, le Parlement se mêler de choses qui ne le regardent point, l'ambition chasser presque partout les officiers les plus chers du corps. Il refusa à Pr[illegible] résista aux avances sincères ou perfides mais toujours flatteuses, souvent tentantes des partis à [illegible] apercu la voie d'Orléans, qui se promettait comme prix [illegible] attitude décidée et d'une concours actif tenue aux moments [illegible] ministre les plus brillants avantages les plus beaux [illegible] mêmes », il répondit : « J'en assez de biens et d'établissements pour me conserver par mes services et par mon fidélité [illegible] j'en avais davantage, je deviendrais justement suspect [illegible] Roi. » Au coadjuteur de Gondi qui vient rôder autour de lui empressé [illegible] le savoir jusqu'à quel point ses vœux ambitieux pourraient être secondés par cette épée : il donne pour réponse le mot célèbre : « Je suis d'une naissance à laquelle le cardinalat de ces barbiers ne convient pas. » Et Mme de Motteville rapporte sa hauteur à tout le monde, mais sévère cependant [illegible] [illegible] les « on dit » du trône, risqua bien d'être dans le vrai quand elle dit que « il n'avait pas de penchant à la guerre civile ».

Seulement, à côté de ces motifs qui contribuaient à [illegible] [illegible] dans le devoir, il y avait dans son tempérament [illegible] [illegible] des occasions de défaillir. Et ici nous faut insister sur un côté du caractère de Condé que Bossuet [illegible] peu qu'effleuré, mais où il faut, pourtant chercher [illegible] raisons les plus secrètes de sa conduite comme de [illegible] la volonté.

La plupart, tous les contemporains sont d'accord. Le plus [illegible] convaincants et les plus précis comme Gourville, se hâtent [illegible] avouer qu'il était fort sujet à de « petits mouvements de colère » [illegible] les prenait faisant même de la résistance[1], les plus sincères, comme La Fare, lecteur qu'il était « fougueux de son naturel[2] ». Et ce n'était pas seulement quand il avait raison qu'il s'emportait [illegible] aussi lorsque par exemple, à Senef, il se met en colère contre [illegible] ses lieutenants qui veulent l'empêcher d'aller faire lui-même une [illegible] reconnaissance pour laquelle il ne voulait « en tier à personne[3] » [illegible] — ce n'est pas seulement non plus, quand il a tort comme [illegible] dans les discussions littéraires, où Boileau, effrayé, fait [illegible]

1. Duc d'Aumale, t. V, p. 289-293.
2. *Mémoires* de Lacretelle, t. II, p. 98.
3. *Mémoires* de Pontis, p. 195.
4. *Mémoires* de Gourville, [illegible] 70-80.

retraite devant M. le Prince et jure qu'on ne le reprendra pas à des controverses si orageuses[1]. » — c'est même seulement quand il éprouve quelque contrariété ou quelque surprise de la part des événements. Un fin diplomate, Hugues de Lionne, le dépeignait ainsi, en 1656 : « S'il arrive qu'on lui refuse une simple bagatelle, alors il n'est plus maître lui-même de ses mouvements ni de ses actions, il ne se souvient ni ne soucie plus de toutes les paroles données, et traite ses amis comme ses plus grands ennemis. » Fût-il même dans un état à « avoir besoin de tout le monde », il ne peut « se contraindre » ni gagner sur lui « de ne s'emporter pas, dès qu'on ne fait pas absolument et aveuglément tout ce qu'il veut[2]. » « L'impétuosité de son humeur, dit un autre observateur du temps, est au-dessus de toutes choses; il s'est emporté mille fois par la surprise de quelque affaire imprévue et même contre sa résolution[3]. »

Cette humeur sauvage, cette inconscience brutale — plus fréquente peut-être qu'aujourd'hui en des temps où la politesse des mœurs était nouvelle, et chez les princes surtout, dont la condition semblait les placer au-dessus de l'humanité, cette fureur, les conseils et l'autorité du feu prince de Condé l'avaient longtemps matée chez son fils. Quand les lettres du duc d'Enghien à la Régente étaient trop vives, le prince les supprimait sans hésiter[4]. Privé de ce guide, jeté dans un milieu de politiciens et de politiciennes rompus à tous les mensonges et experts en toutes les perfidies, n'ayant plus, à Paris, à la cour, cette instruction toujours efficace que les besognes militaires offraient à sa fougue exubérante, le prince de Condé devait fatalement en être la victime. Une fois entré

1. *Botzarris* et Louis Racine, *Mémoires sur la vie de son père*. « Le premier Dauphin avait un page qui était supérieur aux joueurs les plus habiles. Feu M. le Prince était un jour à jouer avec lui, et croyait gagner, mais ce petit page le supporta la victoire. Quand le Prince s'en aperçut, il était échauffé et mal assis; il donna un tel transport qu'il saisit sa perruche et la jeta à la tête de ce petit garçon. » Duchesse d'Orléans, *Correspondance*, éd. Brunet, t. I, p. 344.

2. Dépêche du 18 septembre 1656, citée par le duc d'Aumale, t. III, p. 58-59.

3. *Portrait historique du grand Condé*, publié avec une notice par Cousin dans le recueil intitulé *Regnard*. Paris, 1854, p. 112.

4. « Les votre lettres étoit capable de gâter nos affaires, vous allez un peu bien vite et prenez les choses trop à cœur. » Lettre citée par le duc d'Aumale, t. IV, p. 148.

dans l'intrigue il n'y porta d'autre politique que l'emportement et l'impatience incapable de se contraindre et de ménager ses adversaires ou même ses amis, il ne sut que tout renverser et fondre sur les autres, sans écouter rien que les inspirations d'une humeur que l'orgueil vint encore rendre plus intraitable.

Car si son emprisonnement par Mazarin, après les services que le prince de Condé venait de rendre au gouvernement fut une ingratitude maladroite, il faut avouer que Condé — et c'est ce que Bossuet oublie ou ignore — avait tout fait pour la provoquer[1]. Et si sa délivrance un an après par le même Mazarin fut une faiblesse, il est aisé de constater qu'il ne fit rien pour hâter cette délivrance, ni de ses amis[2] ni de sa femme[3]. En proie à la fièvre, — fièvre d'orgueil, — il trouva le moyen de soulever contre lui tous les partis à la fois et la reine dont il venait de tuer le ministre et les Frondeurs parlementaires dont l'alliance lui était nécessaire, jusqu'à la haine, — le tout pour céder, avec une sorte de rage, à son impatience, à ses ressentiments. — La prison fut donc pour Condé, dans ses deux années, ne saurait être comprise ni expliquée si l'on n'y laissait pas intervenir à chaque instant cette ombre de l'ambition, l'orgueil et ses violences. Bossuet a pu montrer avec vraisemblance la part qu'a eue cette passion aveuglante dans la conduite des grands hommes[4] ; mais il n'a pu, s'il n'avait pas été retenu lui-même par sa reconnaissance pour Condé, la montrer aussi chez ce grand rebelle dans l'âme duquel subsista profondément l'héroïsme de ces fous sublimes, superbes, impétueux et féroces, qu'il comptait parmi ses ancêtres les connétables de Bourbon et de Montmorency.

Mais toute cette partie de la vie de Condé est assez connue pour que nous n'ayons pas à y insister ici. Notons seulement deux points qui se rapportent à la raison fondamentale de Bossuet : les contemporains ont trouvé choquant que l'orateur n'ait pas parlé plus respectueusement aux « malheurs » et aux « fautes » de Condé ; nous aussi nous sommes plutôt étonnés que, tout en l'excusant, il ne parle pas en termes plus forts du crime de trahison qu'il commit en passant aux Espagnols 5 septembre 1652 ; et ce

1. Voyez Chéruel, *Histoire de la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 286 ; surtout t. I, *Histoire de Louis XIV*, t. I, p. 382 et suiv.

2. Voy. plus haut, p. 180, note 2.

3. Voy. l'*Histoire des Ducs de Longueville*, livre I, II, V, VI.

combattant huit ans à leur service[1]. Là-dessus il faut se rappeler qu'un tel acte n'avait pas encore, à ce moment, aux yeux de la conscience publique, l'odieux qu'il y a maintenant[2]. Il semble que la personne des princes appartenant à la famille royale n'appartînt pas exclusivement à leur pays et qu'ils étaient, pour ainsi dire, à la disposition de deux nations. Mazarin n'était-il pas le premier à faire briller aux yeux de Condé la formation d'un État indépendant comprenant la Haute-Alsace, une portion de la Franche-Comté, le comté de Montbéliard, et la reconstitution à son profit d'une partie de l'ancien domaine des ducs de Bourgogne?

Quant à l'attitude de Condé à la paix des Pyrénées, il est juste aussi d'apporter quelques corrections à la peinture un peu trop flatteuse qu'en fait son panégyriste. Sans doute Condé eut le mérite, à la fin, de se soumettre en s'humiliant, comme Mazarin et la France avaient le droit de l'exiger de lui, mais ce ne fut qu'au dernier moment qu'il s'y résigna. Ni ses lettres ni les instructions dont étaient munis ses chargés d'affaires ne permettent d'en douter. En février 1657, au milieu d'une négociation secrète entamée avec la cour de France sous les auspices de sa sœur, la duchesse de Longueville, il écrit encore toujours sous la dictée de cet orgueil impatient qui continue d'être son conseiller ordinaire : « Je veux bien qu'on le

1 Le 24 novembre 1652, Condé recevait d'Espagne le titre de généralissime de ses armées.

2 Néanmoins, dans les reproches que donne Bossuet à Condé dans une lettre du 12 décembre 1652, « l'on est obligé de vous donner ces durs témoignages de la vérité, assurément que vos ennemis et détracteurs le pourront par là plus aisément *accuser de trahison la cause de la France* que le seul qu'ils vous pourront donner à penser et à nous, est d'Espagne le bâton de commandement, et après que vous l'avez accepté avec la marque de toutes les dépouilles de la France, il y a temps sans doute et vous avez tous les respects qu'avaient jusqu'à présent les ouvrages avec beaucoup de liberté. Ils ajoutent que vous avez pourtant laissé à Bruxelles et qu'avec cela vous pourrez tout ménager par de longues négociations, ce qui n'est pas une chose avec l'Espagne, que vous aussi vous connaissez pour ne vous point effrayer par les cris de la France. Je sais bien, dit-on à Votre Altesse, tout le dessein de cet ouvrage et où l'on tâche à nous tenir [illegible] gner le moins qu'on peut. Il importe peu à Votre Altesse quelle se couvre [illegible] *la France* [illegible] pourvu que vous ayez [illegible] la vôtre et la sépariez [illegible] qu'*une affaire d'une partie de France, qu'elle assiste avec tant de sa force* » (*Mém.*, à Rochefort, t. 387.

3 Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. V, p. 348.

sache : « *si je pouvais faire révolter toute la France contre* [illegible] *je serai en l'état où je suis.* » « *je le ferais de tout mon cœur* » et lui aurait grand tort d'en douter. Je ne travaille à autre chose que tenter successivement une ville et tantôt une autre, et j'applique à cela jour et nuit[1]. »

C'est seulement en janvier 1658 que nous le voyons poser les termes de sa rentrée en grâce avec une fermeté calme : « Mettez les choses au vrai point[2]. » Mais même à ce moment, tandis d'Hocquincourt, sur qui avant réussi à livrer Ham aux Espagnols, il compte dérober (28 mars 1658) les negociations. Il n'est plus tard (16 mai 1659) qu'il donne encore à Turenne ces instructions singulières où, « dans le cas où la France ne voudrait pas restituer tout ce qui lui appartient », il expose, dans les termes que voici, ce qu'il souhaite du côté d'Espagne[3] :

« Pour le gouvernement des Pays-Bas, c'est un emploi que ne convient point. Pour Charlemont, Philippeville et Mariembourg, il faut déclarer tout net que je n'en veux point. Il ne faudra pas faire de difficulté de dire que ce qui m'est offert ou bien est à moi. Mais ce dont il est le plus question, c'est la Franche-Comté en souveraineté, avec tous les autres droits que Sa Majesté Catholique la possède. Il faut représenter que c'est un pays qui pourra servir de retraite à tous les mécontents de France et que, par toutes sortes de raisons, il sera bien plus utile à l'Espagne entre mes mains que dans celles de S. M. Catholique. »

« Que si, enfin, S. M. Catholique ne me peut donner de récompense qui me satisfasse et que de nous offre de conclure la paix sur mes intérêts, il faudra lui faire entendre que je ne veux point que mon considération fasse manquer au Roi d'Espagne une chose de cette importance, ce qui doit procurer un grand avantage à tous ses États, et qu'il vaut mieux pour le service de S. M. Catholique et pour le mien, que je retourne en France dépouillé de tous mes établissements, si je ne puis avoir ni en obtenir un convenable de S. M. Catholique, espérant que par le temps je pourrai trouver occasion de

1. Cité par le duc d'Aumale, VII, p. 66-66. — Cf. également *Rev. de Paris*, XII, 1er fév., p. 521 et suiv.

2. Voir la lettre remarquable au comte d'Auteuil (18 janvier 1658), citée par le duc d'Aumale, t. I, p. 71-72.

3. *Instructions pour le sieur de Turenne, allant en Espagne*, à la suite des *Mém.* de Lenet, coll. Michaud, p. 627-629.

trer dans ce que je perds, par le moyen de l'Infante[1], et *que je pourrai, secrètement et sans donner d'ombrage, y ménager mes habitudes et faire quelque chose en me joignant avec ceux qui y pourraient être mécontents.* C'est une chose qu'il faut bien persuader à don Luis, et que j'entends me rapprocher le peu qui me restera que de cause à roi d'Espagne par la continuation de la guerre le moindre dommage à ses États ou à ses alliés aux dépens de Sa Majesté catholique, qui peut être aura un jour occasion de faire quelque chose pour moi afin qu'il ne croie pas que je sors d'avec eux mal satisfait *lui faisant espérer qu'étant en France, je pourrai encore quelque jour trouver des occasions de resservir Sa Majesté* espagnole. »

Il est essentiel de se rappeler ces déclarations alors que plus tard les historiens de Louis de Bourbon se trouveront un peu trop accusés le gouvernement de Louis XIV de distance inintelligente pour avoir laissé se morfondre, quinze ans, dans l'inaction le vainqueur de Rocroy.

Que cette inaction pesât douloureusement à un homme de l'âge et du tempérament physique et moral de Condé, on le peut croire. Et si le gouvernement français voulait lui imposer une expiation, assurément celle-là était la plus rigoureusement exacte. Aussi ne saurait-on s'étonner qu'il ait parfois embrassé avec ardeur l'idée de sortir de cette oisiveté déshonorante et lourde. Nous avons déjà vu[2] que les affaires de Pologne lui en offrirent l'occasion. Les Polonais et Marie de Gonzague, leur reine, pensèrent d'abord (1660) à offrir la couronne à son fils, le duc d'Enghien, et Créqui fut un des premiers agents du prince de Condé, allé en Pologne suivre cette affaire. Dès bientôt (1665) ce fut vers Condé lui-même que l'ambassadeur polonais se tourna et la cour de France, bien que mal éclairée au moins au début, accueillit ce projet. Mais les événements démontrèrent qu'il était évidemment peu sage d'associer Condé à une cause de Pologne en qualité de conquérant avec succès à l'étranger, comme son fils l'était en 1674. En effet, au commencement de 1667, Jean Casimir s'étant résolu à abdiquer, et sa femme, Marie de Gonzague, étant morte, Louis et le jeune duc d'Enghien allaient partir pour Varsovie quand Louis XIV abandonna leur cause. Le duc de Neubourg était candidat au trône de Pologne. Louis XIV

1 On avait poussé Louis XIV. 2 *Notice* sur Anne de Gonzague.

avait besoin de lui dans ses hostilités avec l'Espagne ; sa d
mande le servit quelque temps après. 1668, de reste l'
de la France était résolu de ne rien faire à Condé pour faire p
cette fois à l'Empereur et à l'Allemagne qui poussait en Pé
Pologne le duc de Lorraine notre ennemi. Mais le diplom
leur use ne put l'empêcher d'assurer le succès de Louis XIV. Et Louis
sans doute, n'en fut pas trop marri[1].

Heureusement que sa pénitence douloureuse imposée par
le plus illustre survivant de la Fronde touchait à sa fin.
1668, pendant la guerre de Dévolution Condé fut chargé
d'attaquer la Franche-Comté, dont il enleva rapidement
places principales, y compris Besançon. Quatre ans après
guerre de Hollande l'occasion d'employer de nouveau
employer. Ce fut ce que dans les campagnes de 1672, 1673
1674 montra qu'il avait toujours ses grandes qualités de
L'âge, tout ce qu'on pouvait lui reprocher un point de
conduite, c'était de prodiguer parfois ses troupes. L'augmen
n'a pas accru les effectifs mis en ligne de sorte, au reste, pour
les actives de tous les généraux. Mais si cette compara
pour Condé a été souvent si longtemps chaude, il est prob
que le vieux sang de Montmorency ne devait pas être
si froid que de Luynes.

Quel a été le sort de Condé depuis le moment
nous l'avons laissé, c'est-à-dire depuis son mariage,
il était pas très différent de celui de la plupart des grand
seigneurs de son temps. C'est à dire fort peu irréprochable en ha
lerie et bien pensée, avec, cependant, le pseudo-romanesque
tout gâté par un honneur souffrant une fois dans sa vie. Le fut p
Condé ce fut une vive inclination, dont nous avons parlé p
Mme de Longueville. Elle dura pendant plusieurs années au vu
et su de tout le monde, put favoriser une liaison assez
tendre pour être pure[2]. — Jamais amour du bien, ne combatt
plus à l'âme de Condé ne fut plus passionné que de la pa
pour, tout en contenant avec plus de complaisance, d'honnêteté et de
de tout ce que de la part de Mlle de Vigean » le fut à un
avait même l'intention, pour épouser celle qu'il aimait,
rompre son mariage, comme y avait été obligé le fore

1. En 1671 encore la négo
tion fut reprise. Mais le Pol
lowski qui fut chargé

2. Voir Cousin, *Jeunesse de Mme
Longueville*, p. 206.

3. Mme de Motteville, *Mémoi*

Longtemps il y travailla avec ardeur et persévérance, fit les démarches auprès de Mazarin en vue d'obtenir cette rupture. Et le cardinal, peu scrupuleux comme on le croit, y aurait souscrit sans doute, s'il n'avait craint que le duc d'Enghien, une fois libre, ne songeât à épouser non pas la modeste Vigean, mais la fille de Gaston d'Orléans, Mlle de Montpensier, qui l'aimait, et dont la main l'eût rendu beaucoup trop puissant. Les difficultés croissantes d'un divorce finirent, ce semble, par décourager le duc d'Enghien, en même temps que les scrupules religieux détournaient Mlle du Vigean d'un amour sans espoir[1]. Le « roman » de Condé était fini dès 1645. L'entrée de Mlle du Vigean aux Carmélites, en 1647[2], en scella le dénoûment de cette façon héroïque et fière dont les délaissées du dix-septième siècle avaient coutume d'ensevelir leurs désenchantements ou leurs repentirs.

Dès ce moment, Condé, tout en conservant pour celle qu'il avait aimée — la seule peut-être qu'il aima véritablement[3], — « je ne sais quelle mémoire pleine de respect et d'estime[4] », se laissa aller à cette facilité de mœurs qui alors (1647 — c'était le temps de « la bonne Régence ») devenait, dans la haute société française, aussi relâchée et aussi impudente qu'elle le put jamais être[5].

D'autant que, parmi ce monde de la Fronde, si dépourvu de scrupules de morale, mais chez qui parfois ceux de religion étaient un dernier frein, Condé n'avait pas même ceux-là. Il était, comme son amie Anne de Gonzague[6], un « esprit fort »

1. Duc d'Aumale, t. V, p. 8.
2. V. Cousin, ouvr. cité, p. 212.
3. Mlle de Montpensier.
4. Lenet, Mém., coll. Michaud, p. 207.
5. Quant à sa femme, ses rapports avec elle continuèrent d'être des plus singuliers. [illegible] projets de rupture. [illegible] de Paris [illegible] Duc d'Aumale, t. VI, p. [illegible] 1657 [illegible] avec la cour de France [illegible] mariage [illegible] Duc d'Aumale, t. VII, [illegible] par son [illegible] 1671 [illegible] Condé [illegible] 1686 [illegible] ne fait pas le [illegible] allusion à elle.
6. Notice sur Anne de Gonzague.

la plupart des rares incrédules connus de ce temps, où la
malgré la dissolution des mœurs, était générale, se trouv
admirait lui — Bussy-Rabutin, Saint-Evremond, qui fu
ses officiers Rivière son précepteur gentilhomme, « coq
dant agréable vaudevilliste cynique, abbé de professeur
Boileau Despréaux son condisciple, incrédule, bardé et bouffon, a conti
après les débauches les orgies mêmes, sans croire en Dieu
et que précepteur du petit duc d'Albret, laisse là ses él
pour s'attacher à Christine de Suède la reine libre-penseuse.

Le prince de Condé subit-il leur influence, ou fut-ce lui
contraire, qui leur imposant la sienne, s'il est vrai, comme
un document contemporain[3], que sa curiosité dans les choses
de la religion était aussi raisonneuse que possible? Ce qu'il
a de sûr c'est que sa réputation d'« impiété » était incon
testée et que, lorsqu'il se convertit, tout le monde s'étonn
qu'il avant eu à revenir de lui Bossuet, son panégyriste
devant prendre ce passé, mais ce qu'il a pu dire et
qu'il a dit excellemment, — ayant été le confident et sou
le témoin des résolutions suprêmes, — c'est avec
quelle sincérité Condé revint aux sentiments de l'orthodoxie
catholique.

Ce qu'il a dit aussi d'une façon définitive et où il n'y a qu'
à ajouter que des détails justificatifs, c'est le bel emploi qu
le prince de Condé sut faire au moins dans les derniers temps
de son loisir et de sa grandeur, en encourageant, par sa
sympathie intelligente et capable de discernement « le génie
rare même parmi les Muses de très haute volonté, — les
lettres, les artistes les penseurs de cette période féconde
grand siècle. Les quelques traits d'une plume presque majestueu
de Bossuet nous montre le Condé presque somptueux
mécénat de Chantilly, ont gravé dans notre mémoire des hau
une image noble, et juste de l'éclat grand seigneur.

Toutefois nous ne devons pas omettre de dire que le tableau
de cette vie quasi royale et de cette opulente hospitalière n'
vrai que des six sept dernières années de la vie de Condé.
En fin de 1668 encore « les embarras financiers de M. le Prin
semblaient inextricables[4] » : mal revenus, fermages, coupes
bois, quartiers de pensions étaient sur le trésor royal, to

1. Duc d'Aumale, t. V, p. 45.
2. Duc d'Aumale, t. V, p. 60.
3. *Recueil C.*, déjà cité, p. 101.
4. Duc d'Aumale, t. VII, p. 2

était saisi ou engagé d'avance, le recouvrement des créances étant complètement arrêté » Jusqu'en Gallet, attendant des finances du prince, « avait pu, tant bien que mal, pourvoir aux dépenses de la maison, au train des princes et princesses, aux frais de quelques travaux entrepris à Chantilly, mais il était à bout de voie Depuis quelques années déjà le paiement des intérêts dus à divers état suspendu, les employés et serviteurs ne recevant aucuns gages cherchaient à se payer eux-mêmes La banqueroute était imminente » « L'état des dettes comme elles paraissaient alors, dit Gourville, montait à plus de huit millions; les saisies faites sur le seul étang de Montmorency aujourd'hui lac d'Enghien étaient au nombre de soixante-seize[1] » Heureusement qu'à partir de 1670, ce Gourville, aussi bon financier qu'habile diplomate remit l'ordre dans cette situation, mais il n'en reste pas moins qu'il y avait eu un temps où le premier prince du sang, quand il sortait de son hôtel, appuyé sur deux officiers, « marchait péniblement d'un pas talonné par la goutte » pouvant à peine percer « le flot de créanciers qui le pressaient de leurs sollicitations les plus vives ».

Et s'il faut faire cette constatation, ce n'est pas pour le pur plaisir de dévoiler les dessous vulgaires de la vie d'un homme, c'est que l'état des affaires de Condé n'est pas inutile pour comprendre sa conduite publique S'il ne semble pas que ce soient les considérations pécuniaires qui, au moment de la Fronde l'aient précipité dans l'intrigue et dans la révolte, comme tant d'autres seigneurs de ce temps[2], elles ont du moins contribué certainement à le maintenir à l'égard de Louis XIV dans une attitude d'obéissance, dont la docilité devait avoir quelque chose d'excessif puisqu'elle a quelque peu scandalisé les contemporains eux-mêmes, si difficiles pourtant à étonner sur ce point Si l'ancien vainqueur du combat de la Porte Saint Antoine « n'osa pas, comme l'observe La Fare dire le moindre mot[3] », sous le règne de Colbert et de Louvois, — si la seconde duchesse d'Orléans a pu écrire sur lui ce mot cruel qu'il « aurait rampé[4] » s'il l'avait pu, — ce n'est pas seulement parce

1 *Mém.*, t. II, p. 35, 37.
2 V. *Not. sur Anne de Gonzague*
3 La Fare *Mém.*, coll. Petitot, p. 149.
4 « Voilà ce qu'on appelle ici le grand Condé était bon à servir à tuer et attacher à l'autel » S'il l'avait pu, marcher, il aurait rampé. — Voy

Après avoir pleuré ce grand homme et lui avoir donné par ses larmes, au milieu de toute sa cour, le plus glorieux éloge qu'il pût recevoir, il assemble dans un temple si célèbre ce que son royaume a de plus auguste, pour y rendre des devoirs publics à la mémoire de ce prince, et il veut que ma faible voix anime toutes ces tristes représentations et tout cet appareil funèbre. Faisons donc cet effort sur notre douleur. Ici un plus grand objet[1], et plus digne de cette chaire, se présente à ma pensée. C'est Dieu, qui fait les guerriers et les conquérants. « C'est vous, lui disait David[2], qui avez instruit mes mains à combattre et mes doigts à tenir l'épée. » S'il inspire le courage, il ne donne pas moins les autres grandes qualités naturelles et surnaturelles, et du cœur et de l'esprit. Tout part de sa pensée et de sa main[3] : c'est lui qui envoie du ciel les généreux sentiments, les sages conseils[4] et toutes les bonnes pensées; mais il veut que nous sachions distinguer entre ses dons qu'il abandonne à ses ennemis et ceux qu'il réserve à ses serviteurs. Ce qui distingue ses amis d'avec tous les autres, c'est la piété : jusqu'à ce qu'on ait reçu ce don du ciel, tous les autres, non seulement ne sont rien, mais encore tournent en ruine[5] à ceux qui en sont ornés. Sans ce don inestimable de la piété, pu-

---

actes des saints, 30e et 31e [illegible]

1 *Objet* [illegible] scrupuleux [illegible] xvie siècle, pour désigner [illegible] sens propre tout ce qui rappelle [illegible] les sens, excite [illegible] Voltaire, t. XVII, p. 201, a dit : « Toutes nos [illegible] sont [illegible] tout ce qui se présente [illegible] seul, a ne présenter toute qu'un objet. » *Or fun d'un Recueil d'inscriptions*, t. [illegible] p. 108 : « Les Anglais, occupés sans cesse d'un objet qui les intéresse, [illegible] tout ce qui est étranger à cet objet. » « Tout ce qui n'est pas capable par un sentiment sensible [illegible] ne peut *objet* de l'esprit. » Malebranche, t. II, p. 477 *Recueil d'inscriptions* [illegible] « Dieu [illegible] [illegible] [illegible] ses amis [illegible] [illegible] de la part des *objets* [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Rochefoucauld, I, 285 *Ibid.* [illegible] [illegible] *objet* au sens de *but* [illegible] p. 121, col. 1.

2 *Benedictus Dominus Deus meus, qui docet manus meas ad proelium.* Psalm. CXLIII, 1.

3 Cf. p. 372, n. 8.

4 *Conseils*, t. II, p. 302, n. 2.

5 *Tournent en ruine*, t. [illegible] p. 165, n. 3.

serait-ce que le prince de Condé avec tout ce grand cœur et ce grand génie? Non, mes frères, si la piété n'avait comme consacré ses autres vertus, ni ces princes ne trouveraient aucun adoucissement à leur douleur, ni ce religieux pontife aucune confiance dans ses prières, ni moi-même aucun soutien aux[1] louanges que je dois à un si grand homme. Poussons donc à bout la gloire humaine par cet exemple : détruisons l'idole des ambitieux; qu'elle tombe anéantie devant ces autels. Mettons ensemble aujourd'hui, car nous le trouvons dans un si noble sujet, toutes les plus belles qualités d'une excellente nature; et, à la gloire de la vérité, montrons dans un prince admiré de tout l'univers, que ce qui fait les héros, ce qui porte la gloire du monde jusqu'au comble, valeur, magnanimité, bonté naturelle, voilà pour le cœur; vivacité, pénétration, grandeur et sublimité de génie, voilà pour l'esprit; ne seraient qu'une illusion, si la piété[2] ne s'y était

1. Cf. p. 352 [illegible]

2. Comparez Bourdaloue dans son oraison funèbre de Condé : « Il s'agit, [illegible] d'un héros prédestiné de Dieu [illegible] [illegible] vait au roi son souverain, [illegible] [illegible] aussi sainte et aussi digne de Dieu [illegible]

poudre, et enfin, que la piété est le tout[1] de l'homme. C'est, Messieurs, ce que vous verrez dans la vie éternellement mémorable de très haut et très puissant prince Louis de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang.

Dieu nous a révélé que lui seul il fait les conquérants, et que seul il les fait servir à ses desseins. Quel autre a fait un Cyrus, si ce n'est Dieu, qui l'avait nommé deux cents ans avant sa naissance, dans les oracles d'Isaïe[3] ? « Tu n'es pas encore, lui disait-il, mais je te vois, je t'ai nommé par ton nom : tu t'appelleras Cyrus. Je marcherai devant toi dans les combats, à ton approche je mettrai les rois en fuite ; je briserai les portes d'airain. C'est moi qui étends les cieux, qui soutiens la terre, qui nomme ce qui n'est pas comme ce qui est », c'est-à-dire, c'est moi qui fais tout, et moi qui vois, dès l'éternité, tout ce que je fais. Quel autre a pu former un

1. [illegible] intérêt léger de quelque personne étrangère ; il s'agit de [illegible] et de [illegible] *tout*. » *Pensées*, X. « Vous avez des grâces [illegible] nances, et sur tout ce qui semble [illegible] don de persévérance qui est *tout*. » Sévigné, VIII, 141 [illegible] *écrit tout*.

2. [illegible] 1660 [illegible] Bossuet [illegible] l'Honneur du Monde [illegible] ed. class. Hachette, p. 178-179.

3. *Hæc dicit Dominus* [illegible] *meo Cyro, cujus apprehendi dexteram* [illegible] *Ego ante te ibo, et gloriosos terræ humiliabo ; portas æreas conteram, et vectes ferreos confringam* [illegible] *ut scias quia ego Dominus qui voco nomen tuum* [illegible] *Vocavi te nomine tuo* [illegible] *et non cognovisti me. Ego Dominus, et non est alter* [illegible] *formans lucem et creans tenebras, faciens pacem et creans malum : ego Dominus faciens omnia hæc.* Isaïe, XLV, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

Alexandre, si ce n'est ce même Dieu qui en a fait voir de si loin, et par des figures si vives, l'ardeur indomptable à son prophète Daniel? « Le voyez-vous, dit-il[1], ce conquérant; avec quelle rapidité il s'élève de l'Occident comme par bonds, et ne touche pas à terre? » Semblable, dans ses sauts hardis et dans sa légère démarche, à ces animaux vigoureux et bondissants, il ne s'avance que par vives et impétueuses saillies[2], et n'est arrêté ni par montagnes ni par précipices. Déjà le roi de Perse est entre ses mains, « à sa vue il s'est animé : *efferatus est in eum,* » dit le Prophète[3], « il l'abat, il le foule aux pieds : nul ne le peut défendre des coups qu'il lui porte, ni lui arracher sa proie[4]. » A n'entendre que ces paroles de Daniel, qui croiriez-vous voir, Messieurs, sous cette figure, Alexandre ou le prince de Condé? Dieu donc lui avait donné cette indomptable valeur pour le salut de la France, durant la minorité d'un roi de quatre ans. Laissez-le croître, ce roi chéri du ciel; tout cédera à ses exploits : supérieur aux siens comme aux ennemis, il saura tantôt se servir, tantôt se passer de ses plus fameux capitaines[5]; et seul sous

1. *Veniebat ab Occidente super faciem totius terræ, et non tangebat terram.* Dan., VIII, 5.

2. *Saillies* [illegible] pour signifier *saut.* « Ce faisait mainte *saillie* et maint essai sur ceux de [illegible] » Froissard, *Chroniques* [illegible] Bossuet en a fait [illegible]

3. *Venit* [illegible] *in impetu fortitudinis suæ, cumque appropinquasset prope arietem, efferatus est in eum, et percussit arietem* [illegible] *cumque eum misisset in terram, conculcavit, et nemo quibat liberare arietem de manu ejus.* Dan., VIII, 6, 7.

4. Bossuet semble [illegible] *Ecce populus ut leæna consurget, et quasi leo erigetur,* [illegible]

5. C'est la louange [illegible] Louis XIV [illegible] La Bruyère [illegible] immédiatement [illegible]

la main[1] de Dieu, qui sera continuellement à son se cours, on le verra l'assuré rempart de ses États. Ma Dieu avant choisi le duc d'Enghien pour le défendr dans son enfance. Aussi, vers les premiers jours de so règne, à l'âge de vingt-deux ans, le duc conçut u dessein où[2] les vieillards expérimentés ne purent at tendre[3]; mais la victoire le justifia devant Rocroi. L armé ennemie est plus forte, il est vrai; elle est compos de ces vieilles bandes valonnes, italiennes et espagnoles qu'on n'avait pu rompre jusqu'alors. Mais pour cet bien fallait-il compter le courage qu'inspirait[4] à nos troupes le besoin pressant de l'État, les avantage passés, et un jeune prince du sang qui portait la vic toire dans ses yeux? Don Francisco de Mellos l'attend de pied ferme; et sans pouvoir reculer, les deux généraux et les deux armées semblent avoir voulu se renfermer dans des bois et dans des marais, pour décider leur querelle, comme deux braves, en champ clos[5]. Alors, que ne vit-on pas? Le jeune prince parut[6] un autre homme. Touchée d'un si digne objet[7], sa grand âme se déclara[8] toute entière: son courage croissant av

que ses généraux le suivent, presque chacun de ses pas, que ses lieutenants et ses maréchaux de camp ne puissent le devancer, etc. (Bossuet, *Oraison funèbre de Louise de Gonzague*, 1685.)

1. Cf. p. 372, n. 8.
2. Cf. p. 301, n. 2.
3. Ainsi en novembre 1640, devant Dunkerque, la majorité des généraux était pour différer l'entreprise jusqu'à ce que Mazarin, de son côté, eût réuni une armée. (Cf. Duc d'Aumale, t. V, p. 59.) Rocroi a lieu le 14 septembre 1643. Cf. aussi Bossuet, *Oraison funèbre de Marie-Thérèse*, 1683 (t. VI, p. 301, n. 1).
4. Cf. p. 318, n. 1.
5. Cf. le récit de La Moussaye (Mémoires, p. 189, 2e col.) : le conseil de guerre se retire « ne pouvant être pris d'aucun des deux côtés et les deux armées se trouvant renfermées dans un cercle de bois comme dans un champ clos duquel elles ne pouvaient sortir sans leur perte ou sans une victoire tout entière ».
6. *Parut*, 1re p. 523, n. 1.
7. Cf. p. 432, n. 1.
8. Se manifesta, se fit reconnaître. Fréquent au XVIIe siècle. Cf. Bossuet, *Oraison funèbre de Le Tellier* : « Il fut le seul qui *se déclara* ou fut plus de grand courage contre ses [illegible] ». Et *Histoire universelle*, II, 21 : « Dans Jacques tout le Grec [illegible] peu à peu et [illegible] les occasions [illegible]

les périls, et ses lumières avec son ardeur. A la nuit[1] qu'il fallut passer en présence des ennemis, comme un vigilant capitaine, il reposa le dernier; mais jamais il ne reposa plus paisiblement. A la veille d'un si grand jour, et dès la première bataille, il est tranquille, tant il se trouve dans son naturel : et on sait que le lendemain, à l'heure marquée, il fallut réveiller d'un profond sommeil cet autre Alexandre. Le voyez-vous, comme il vole ou à la victoire ou à la mort? Aussitôt qu'il eut porté de rang en rang l'ardeur dont il était animé, on le vit presque en même temps pousser l'aile droite des ennemis, soutenir la notre ébranlée, rallier le Français à demi vaincu, mettre en fuite l'Espagnol victorieux, porter partout la terreur, et étonner[2] de ses regards étincelants ceux qui échappaient à ses coups. Restait cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne, dont les gros bataillons serrés, semblables à autant de tours, mais à des tours qui sauraient réparer leurs brèches, demeuraient inébranlables au milieu de tout le reste[3] en déroute, et lançaient des feux de toutes parts. Trois fois le jeune vainqueur s'efforça de rompre ces intrépides combattants; trois fois il fut repoussé par le valeureux comte de Fontaines[4], qu'on voyait porté dans sa chaise[5], et, malgré ses infirmités, montrer[6] qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime. Mais enfin il faut céder. C'est en vain qu'à travers des bois, avec sa cavalerie toute fraîche, Bek précipite sa marche pour tomber sur nos soldats épuisés : le prince l'a prévenu; les bataillons enfoncés demandent quartier : mais la victoire va devenir plus terrible pour le duc d'En-

parfaite et le vice consommé vient enfin à se déclarer. » La Bruyère, *Des jugements*.

1. Dans la nuit. Cf. p. 501, n. 3.
2. *Étonner*. Cf. p. 542, n. 3.
3. Emploi du mot reste fréquent au XVIIe siècle. Cf. p. 106, n. 1.
4. Né en Franche-Comté, fils d'un paysan.
5. Cette chaise est auprès d'hui au Musée d'Artillerie.
6. *Qu'on voyait porté et montrer*. Sur ce changement de construction, cf. p. 554, n. 2.

rien que le combat. Pendant qu'avec un air assuré il s'avance pour recevoir la parole de ces braves gens, ceux-ci, toujours en garde, craignent la surprise de quelque nouvelle attaque; leur effroyable décharge met les nôtres en furie[1]; on ne voit plus que carnage; le sang enivre le soldat; jusqu'à ce que le grand prince, qui ne put voir égorger ces lions comme de timides brebis, calma[2] les courages émus, et joignit au plaisir de vaincre celui de pardonner. Quel fut alors l'étonnement de ces vieilles troupes et de leurs braves officiers, lorsqu'ils virent qu'il n'y avait plus de salut pour eux qu'entre les bras du vainqueur! De quels yeux regardèrent-ils le jeune prince, dont la victoire avait relevé la haute

1. *Furie.* Cf. Malherbe [illegible] *furie* [illegible] *Bossuet* [illegible]

2. *Jusqu'à ce que le grand prince... calma.* [illegible] *jusqu'à ce que* [illegible] Bossuet, *Histoire universelle*, II, 2 [illegible] Malherbe, *Lettre à Peiresc* [illegible] bre 1600, cité par Jacquinet.

contenance[1], à qui la clémence ajoutait de nouvelles grâces? Qu'il eût encore volontiers sauvé la vie au brave comte de Fontaines! Mais il se trouva par terre, parmi ces milliers de morts dont l'Espagne sent encore la perte[2]. Elle ne savait pas que le prince, qui lui fit perdre tant de ses vieux régiments à la journée de Rocroi, en devait achever les restes dans les plaines de Lens[3]. Ainsi la première victoire fut le gage de beaucoup d'autres. Le prince fléchit le genou, et dans le champ de bataille il rend au Dieu des armées la gloire qu'il lui envoyait. Là on célébra Rocroi délivré, les menaces d'un redoutable ennemi tournées à sa honte, la régence affermie, la France en repos, et un règne, qui devait être si beau, commencé par un si heureux présage. L'armée commença l'action de grâces; toute la France suivit : on y élevait jusqu'au ciel le coup d'essai du duc d'Enghien : c'en serait assez pour illustrer une autre vie que la sienne; mais pour lui, c'est le premier pas de sa course.

Dès cette première campagne, après la prise de Thionville[4], digne prix de la victoire de Rocroi, il passa pour

1. « Il a fort bien mis en état tout à fait [illegible] grand capitaine » Mlle de Montpensier *Mem.* et Chantelauze, p. 130.

2. Le roi d'Espagne produit en vers pleurs et noble douleur Il est nécessaire de comparer ce récit de Bossuet 1° le récit de Louis *Mémoires* d'Michaud et Poujoulat, p. 477 et suivantes; 2° le compte rendu de la bataille par le marquis de La Moussaye aide de camp [illegible] glorieux pour les armes françaises [illegible] 1875 et donné dans une publication [illegible] journal par Chantelauze *Correspondant* janvier 1877, p. 145 et suiv.; 3° enfin Victor Cousin *Jeunesse de Mazarin* Louis XIV et Paul Bourgeois p. 30-31; et Michelet Marion, p. 30-31, 4° enfin de Victor Cousin *Jeunesse de madame de Longueville*, p. 250-251, 5° et surtout [illegible] ouvrage de Duc d'Aumale ouvrage [illegible] IV, p. 101-198 qui [illegible] se, entre autres documents, un remarquable rapport de La Moussaye où la bataille avec [illegible] détails et [illegible] jugements se trouvent [illegible] nombreux, précieux et précieux autographes de Condé, [illegible] les événements se sont souvent occupés des campagnes de Condé, même à l'étranger voyez Hermann, *Das Feldzug d. Bayern in den Jahren* 1644 *und* 1645 I. D., *Die Schlacht bei Freiburg im Breisgau* 1854, etc.

3. Cf. p. 465 n. 3.

4. 8 octobre 1643.

osaient le louer, il repoussait leurs louange
offenses : et indocile à la flatterie, il en crai
l'apparence. Telle était la délicatesse[3], ou plu
la solidité[4] de ce prince. Aussi avait-il pou
écoutez, c'est la maxime qui fait les gran
Que dans les grandes actions il faut unique
à bien faire, et laisser venir la gloire après l
ce qu'il inspirait aux autres ; c'est ce qu'i
même. Ainsi la fausse gloire ne le tentait p

1. Cf. p. 302, n. 5.

2. Mazarin aurait préféré qu'il ne revînt pas à la cour. « Le 14 septembre 1645, après avoir comblé d'Enghien d'éloges « un autre que vous se fût reposé après les plus mémorables actions de ce siècle », le cardinal le pressait d'aller au secours de Guébriant qui défendait péniblement l'Alsace. Le duc exigea qu'on lui permît de revenir à la cour où il resta du 15 septembre au 15 octobre, s'occupant de ses intérêts et de ceux de sa famille. » E. Bourgeois, édit. du *Siècle de Louis XIV*, p. 39, n. 4.

3. *Délicatesse*. Il semble bien que ce mot a ici le sens qu'il avait

thène, conseillant
ile si le traité pe
non *rendre*,) faisai
la *vanité* du mot q
de la chose. » Bal
6e *disc.* (dans Littr
quis de Grignan)
une *solidité* qui p
gné, VIII, 357 (*Gr*
« Il (Barillon) nous
dité de ses vertus.
« Ce cœur de h
s'être rassasié de
monde, s'est, par u
tence, soumis à l'e
veux l'exposer à v
vous en faire conn
la droiture, la piét

dait au vrai et au grand. De là vient qu'il mettait sa gloire dans le service du roi et dans le bonheur de l'État : c'était là le fond de son cœur; c'étaient ses premières et ses plus chères inclinations. La cour ne le retint guère, quoiqu'il en fût la merveille : il fallait montrer partout, et à l'Allemagne comme à la Flandre, le défenseur intrépide que Dieu nous donnait. Arrêtez[1] ici vos regards. Il se prépare contre le prince quelque chose de plus formidable qu'à Rocroi, et pour éprouver sa vertu[2], la guerre va épuiser toutes ses inventions et tous ses efforts. Quel objet[3] se présente à mes yeux[4] ? Ce n'est[5] pas seulement des hommes à combattre, c'est des montagnes inaccessibles; c'est des ravines et des précipices d'un côté; c'est de l'autre un bois impénétrable, dont le fond est un marais; et derrière des ruisseaux, de prodigieux retranchements; c'est partout des forts élevés, et des forêts abattues qui traversent[6] des chemins affreux; et au-dedans, c'est Merci avec ses braves Bavarois, enflés de tant de succès[7] et de la prise de Fribourg. Merci, qu'on ne vit

1. *Arrêtez*. « Toutes les fois que *j'arrête* les yeux || A vos ornements dont tu pares les cieux » Malherbe, I, 62. *Grands ornements* « Il ne se peut asseoir sur sa vertu nue? || Il a trop de bruit à l'ombre *arrêter* avec » Corneille, X, 258, *Ibid.* « Pensez-vous qu'on oublie ma fortune passée, Sur un seul pas que fait *j'arrête* ma pensée? » Racine, *Bérénice*, III, 1.

2. *Vertu*. Cf. « 120 » 305.

3. *Objet*. On a vu plus haut, p. 192, ce mot employé au sens moral et à propos de Condé lui-même. Il était peut-être à la mode dans le monde précieux du XVIIe siècle. « Tous ces *objets* qui ne se montrent que pour disparaître » Madeleine, II, 180. « Comme on doit juger des distances sur ces sortes d'*objets* et en tant de manières pour l'esprit » La Rochefoucauld, I, 280. « Si les *objets* ne jouent avec nos yeux. » Racine, *Alexandre*, v, 304. « Elle pouvait... souiller ses jambes de fuseaux || Dont il savait *cobjet* se perdre dans les eaux » La Fontaine, VI, 1.

4. Les combats devant Fribourg, en effet, laissent des souvenirs terribles dans les mémoires et dans les chroniques du temps. « *Lauter's beutauen ist aber alles Lob erhalten* », dit à ce propos le général allemand Hermann (Archives de Bade, I, Autriche, I, IV, p. 552). « C'est encore quelque chose, dans un Bourguignon, servant dans l'armée, en contre-temps, pendant la guerre de France » Monster (*Ibid.*, p. 539.)

5. Cf. p. 520, n. 4.

6. Je crois entrevoir ici de

7. Succès. « Sous ce règne de hasard, la valeur de Gaston perdait à Dijon, dans la foule des capitaines, la bataille de Castelnaudary, Fribourg en Brisgau fut pris en juillet 1644.

jamais reculer dans les combats; Merci, que le prince de Conde et le vigilant Turenne n'ont jamais surpris dans un mouvement irregulier, et a qui ils ont rendu ce grand temoignage, que jamais il n'avait perdu un seul moment favorable, ni manqué de prévenir leurs desseins comme s'il eut assisté à leurs conseils. Ici donc, durant huit jours, et a quatre attaques différentes, on vit tout ce qu'on peut soutenir et entreprendre a la guerre. Nos troupes semblent rebutées[1], autant par la résistance des ennemis que par l'effroyable disposition des lieux; et le prince se vit quelque temps comme abandonné. Mais, comme un autre Macchabée, « son bras ne l'abandonna pas, et son courage, uni par tant de perils, vint a son secours[2] ». On ne l'eut pas plus tot vu pied a terre forcer le premier ces inaccessibles hauteurs, que son ardeur entraina tout apres elle. Merci voit sa perte assuree; ses meilleurs regiments sont defaits; la nuit sauve les restes de son armee. Mais que des pluies excessives s'y joignent[3], afin que nous ayons à la fois, avec tout le courage et tout l'art, toute la nature à combattre. Quelque avantage que prenne[4] un ennemi habile autant que hardi, et dans quelque affreuse montagne qu'il se retranche de nouveau, pousse de tous côtés, il faut qu'il laisse la proie[5] au duc d'Enghien, non seulement son camp et

1. [illegible] 9, n. 1.

2. *Salvavit mihi brachium meum, et auxilium, meum ipse auxiliatus est mihi.* Isaïe, LXIII, 5.

3. Se plaignant que rien n'a été fait pour protéger le retrait des canons (t. I, p. 151, n. 1).

4. *Prendre un avantage*, la même locution, et exactement prendre ses avantages, se trouve [illegible] dans les mêmes termes de guerre. « Avantage se dit de la victoire, de la [illegible] sert à [illegible] sur, [illegible] gagne sur son ennemy. Il a pris l'avantage de cette colline » (Dict. de Furetière, 1690). « La nature ro[illegible] sait quelquefois [illegible] le prendre ses avantages [illegible] l'on a tâché à [illegible] extrême sa rite à faire garder [illegible] ordres de la guerre, à [illegible] de la troupe » (Bossuet, *Hist. des var.*, livre III, t. II, dans le Glossaire de la langue de Bossuet). Dans le [illegible] il dit ses ennemis [illegible] *prendre ses avantages* [illegible] disposer son armée » (Sur l'état [illegible] Reflexions sur les [illegible] *stand*. Cf. Conde, t. [illegible] 1521 : « Il nous a pris [illegible] avant que nous pensions ».

5. Au sens du latin *praeda*, [illegible] un prix de guerre » (Dubois).

son bagage, mais encore tous les environs du Rhin[1]. Voyez comme tout s'ébranle. Philisbourg est aux abois en dix jours, malgré l'hiver qui approche : Philisbourg qui tint si longtemps le Rhin captif sous nos lois, et dont le plus grand des rois a si glorieusement réparé la perte. Worms, Spire, Mayence, Landau, vingt autres places de nom[2] ouvrent leurs portes[3]. Merci ne les peut défendre, et ne paraît plus devant son vainqueur : ce n'est pas assez ; il faut qu'il tombe à ses pieds, digne victime de sa valeur ; Nordlingue en verra la chute[4] ; il y sera décidé qu'on ne

cité (Metz), il y a longtemps que tu as été enviée ; ta situation trop importante t'a presque toujours exposée en *proie*. » Bossuet, *Panégyrique de saint Bernard*, 2e p., éd. class. Hachette, p. 75. « Ainsi fut livrée en *proie* aux Mèdes cette superbe Babylone. » Id., *Histoire universelle*, II, 4. « Le soldat soupire après la proie. » Corneille, X, 108 (*Grands écrivains*). « Nos ennemis communs attendent avec joie || Qu'un des partis défaits leur donne l'autre en *proie*. » Id., *Horace*, I, 4. « Lorsqu'aux pieds des murs fumants de Troie || Les vainqueurs tout sanglants partagèrent leur *proie*. » Racine, *Andromaque*, I, 2.

1. A comparer avec le récit de Bossuet, 1° celui de Montglat, dans ses *Mémoires* (coll. Michaud, 2e série, t. V) ; 2° la relation de La Moussaye déjà citée ; 3° le récit de Voltaire (éd. Rébelliau et Marion, p. 32-33 ; éd. Bourgeois, p. 40-41) ; 4° le chapitre du duc d'Aumale, t. IV, p. 323-360.

2. Places réputées, importantes. *Nom* était au XVIIe siècle comme synonyme de *réputation*. « Aucun législateur n'a jamais eu un si grand *nom* parmi les hommes (que Moïse). » Bossuet, *Hist. univ.*, II, 3. « Veux-tu succomber à l'orage || Et laisser perdre à ton courage || Le *nom* qu'il a pour sa vertu ? » Malherbe, I, 155 (*Gr. écrivains*). « Moi qui depuis dix ans ai gagné sept batailles, || N'ai-je acquis tant de *nom* que pour prendre la loi || De qui n'a commandé que sous Procope ou moi ? » Corneille, *Pulchérie*, I, 5. « La plupart des livres de ce temps sont lus avec goût..., donnent du *nom* et de la vanité à leurs auteurs. » La Bruyère, II, 244.

3. Worms, sommé par le duc d'Enghien, se rend à lui ; Spire capitule et ouvre ses portes au marquis d'Aumont ; Mayence, assiégée par Turenne, se soumet à l'arrivée du duc d'Enghien ; Landau, investi par le marquis d'Aumont, est emporté de force par Turenne, qui prend ensuite le château de Magdebourg, Bingen, Bacharach, Kreutznach ; ainsi le duc d'Enghien se voit maître du Rhin depuis Bâle jusqu'à Cologne (septembre 1644).

4. « Turenne, tout habile qu'il est déjà, se laisse battre à Mariendal (avril 1645). Le prince revole à l'armée, reprend le commandement. Il attaque Merci dans les plaines de Nordlingen. Il y gagne une bataille complète (3 août 1645) : le maréchal de Gramont y est pris ; mais le général Glen, qui commandait sous Merci, est fait prisonnier, et Merci est au nombre des morts. Ce général, regardé comme un des plus grands capitaines, est enterré près du champ de bataille, et on grava cette inscription sur sa tombe *Sta, viator, heroem calcas* : Arrête, voyageur ; tu foules un héros. » (Voltaire.)

tient non plus[1] devant les Français en Allemagne qu'en Flandre, et on devra tous ces avantages au même prince. Dieu, protecteur de la France, et d'un roi qu'il a destiné à ses grands ouvrages, l'ordonne ainsi.

Par ces ordres, tout paraissait sûr sous la conduite du duc d'Enghien ; et sans vouloir ici achever le jour à vous marquer seulement ses autres exploits, vous savez, parmi tant de fortes places attaquées, qu'il n'y en eut qu'une seule[2] qui pût échapper ses mains[3] ; encore releva-t-elle

1. *Non plus que* [illegible]

2. [illegible]

3. [illegible] *échapper* [illegible]

la gloire du prince[1]. L'Europe, qui admirait la divine

échapper un grand danger, qui est plus élégant que l'autre, et l'on dit aussi *échapper aux ennemis*, *échapper aux embûches*, qui est encore une fort belle façon de parler. » [illegible] d'*échapper* [illegible] est [illegible] plus rare dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Thomas Corneille le signale encore en 1687 mais [illegible] il est observé que [illegible] de l'expression *l'échapper belle*. En 1694 l'Académie [illegible] « *Échapper* est quelquefois actif. *Échapper le danger*, *échapper la potence*, *échapper la corde*. » Enfin en 1704, dans les notes sur les *Remarques* de Vaugelas, on lit : « On ne [illegible] pas [illegible] qu'*échapper un danger* soit plus élégant qu'*échapper d'un grand danger*. [illegible] *Nous l'avons échappé belle*. »

1. *La gloire du prince*. [illegible] sur [illegible] le chansonnier [illegible] « [illegible] par ces pasquins [illegible] Mazarin, dans ses lettres [illegible] sur ce déluge des chansons et [illegible] sur les [illegible] qu'il [illegible] M. le Prince contre [illegible] les langues et les plumes, et le secrétaire d'État de la guerre Le Tellier, [illegible] grand capitaine [illegible] il [illegible] avec ses [illegible] places [illegible] de la France. » (D'Aumale, t. V, p. 168.) [illegible] Mazarin [illegible]

faiblesse [illegible] « Vous me connaissez assez pour croire que cela n'a pas été sans chagrin et sans peine, et que, [illegible] haut [illegible] service du roi [illegible] La Moussaye [illegible] les [illegible] (D'Aumale, *ibid.*, t. V, p. 162.) [illegible] Dès [illegible] (*Ibid.*, p. 184.) [illegible] XVIIe siècle [illegible] la gloire du prince [illegible] (D'Aumale, t. V, p. 218.) [illegible] Saint-Simon [illegible] M. le Prince, fils du Condé.

ardeur dont il était animé dans les combats[1], s'étonn[illegible] quand on fut le maître, et dès l'âge de vingt-six ans, Jos[illegible] capable de ménager ses troupes[2] que de les pousser dan[illegible] les hasards, et de céder à la fortune que de la faire serv[illegible] à ses desseins. Nous le vîmes partout ailleurs comme u[illegible] de ces hommes extraordinaires qui forcent tous les obstacles. La promptitude de son action ne donnait pas le loisir de la traverser[3]. C'est là le caractère des conquérants. Lorsque David, un si grand guerrier, déplora la mort de deux fameux capitaines qu'on venait de perdre, il leur donna cet éloge : « Plus vites[4] que les aigles, plus courageux que les lions[5] ». C'est l'image du prince que nous regrettons. Il paraît[6] en un moment comme un éclair dans les pays les plus éloignés : on le voit en même temps à toutes les attaques, à tous les quartiers[7]. Lorsqu'on qu[illegible]

[illegible] de [illegible] 5, 11, p. 427, n. 6.
[illegible] *Vites* [illegible] 11, p. 526, n. 1.
[illegible] *Aquilis* [illegible]
[illegible] de la *jeune* [illegible] II Reg., I, 23.
[illegible] 6, 11, p. 525, n. 1.
[illegible] « *Quartier* [illegible] *Quartier* se dit [illegible] *Quartier* se dit aussi *des soldats* [illegible] *campements* [illegible] *quartiers* [illegible] *quartiers* [illegible] maréchal du Plessis [illegible] *cerveaux* [illegible] *quatre* [illegible] *Mémoires* [illegible] *Lettres historiques* [illegible] *ibid.*

d'un côté il envoie reconnaître l'autre, le dirigent d'abord qui porte ses ordres s'étonne d'être prévenu, et trouve déjà tout ramené par la présence du prince : il semble qu'il se multiplie dans une action; ni le fer ni le feu ne l'arrêtent[1]. Il n'a pas besoin d'armer cette tête[2] qu'il expose à tant de périls[3], Dieu lui est une armure plus assurée : les coups semblent perdre leur force en l'approchant, et laisser seulement sur lui des marques de son courage et de la protection du ciel. Ne lui dites pas que la vie d'un premier prince du sang, si nécessaire à l'État, doit être épargnée : il répond qu'un prince du sang, plus intéressé par sa naissance à la gloire du roi et de la couronne, doit dans le besoin de l'État être dévoué plus que tous les autres pour en relever l'éclat. Après avoir fait sentir aux émeutes durant tant d'années l'invisible puissance du roi, s'il fallut agir au dehors pour

1. Mazure, en rendant au duc d'Enghien ce bulletin de 1645, a fait remarquer avec raison que vous n'êtes pas seulement pour elle attaqués les travaux, mais que vous les servez votre personne avec la même promptitude que vous mettez à commander à un simple soldat. Il est beaux à vous mettre en différence entre les fonctions d'un soldat et celles d'un général d'armée. Essayez quelque partie du salut et de la gloire de cet État repose sur votre tête. Je vous conjure de ne rien hasarder avec un courage dont votre vie n'est point à vous. » Puis, après avoir passé à dire le grand nombre de blessures qu'avait reçues le duc d'Enghien, il ajoute : « Ce qui le jeune est d'autant plus admirable qu'il avait à peine vingt-deux ans, et qu'il n'avait pas encore vingt-quatre ans lorsqu'il gagna la bataille de Rocroy. Il est à souhaiter que ce prince ait toujours autant d'ardeur pour la défense de son pays que pour la ruine de ses ennemis. » (*Hist. de France*, t. V, p. 82-85.)

2. « A la bataille de Rocroy, le prince ne voulut point se servir d'armes défensives, et il se contenta d'avoir la tête couverte d'un chapeau gris. » (*Mémoires de Gramont*.)

3. « La nuit passa sans avoir pris de repos. Un soldat, en rangeant le bagage, dit qu'il est presque renversé par l'effort que font les ennemis pour rompre [illegible] du prince, qui, ayant entendu [illegible] ordonna qu'on [illegible] ses armes, et [illegible] sur [illegible]. » (*Hist. de France*, t. V, p. 101.) Un siège de femme [illegible] fait baisser la manche plus bas [illegible] et le pourpoint brisé

la soutenir, je dirai tout en un mot, il fit respecter la régence[1] ; et puisqu'il faut une fois parler de ces choses dont je voudrais pouvoir me taire éternellement[2], jusqu'à cette fatale prison, il n'avait pas seulement songé qu'on pût rien attenter contre l'État ; et dans son plus grand crédit, s'il souhaitait d'obtenir des grâces, il souhaitait encore plus de les mériter. C'est ce qui lui faisait dire :

1. *La régence*. [illegible] de mars 1643. [illegible] *de Louis XIV.*

2. [illegible] ce parti que forma l'esprit [illegible] funeste de tant de calamités [illegible] considérant ce grand homme [illegible] temps [illegible] l'oubli de Dieu [illegible] les devoirs de la religion [illegible] choses que je ne puis pas taire [illegible] les deux endroits malheureux de sa vie, l'un [illegible] à son roi et l'autre par rapport à son Dieu. Mais c'est ici, adorable et aimable Providence, [illegible] le secret de votre conduite ; car vous avez donné à ce [illegible] droit qui, dans les [illegible] plus extrêmes, lui a été [illegible] ressource [illegible] droit qu'il a conservé dans ses deux malheureux états, et qui a [illegible] toujours été entre vos mains [illegible] (*Or. funèbre de Louis de Bourbon*, 2e partie.)

je puis bien ici répéter devant ces autels les paroles que j'ai recueillies de sa bouche, puisqu'elles marquent si bien le fond de son cœur : il disait donc, en parlant de cette prison malheureuse, qu'il y était entré le plus innocent de tous les hommes, et qu'il en était sorti le plus coupable. « Hélas! poursuivait-il, je ne respirais que le service du roi et la grandeur de l'État! » On ressentait[1] dans ses paroles un regret sincère d'avoir été poussé si loin par ses malheurs. Mais, sans vouloir excuser ce qu'il a si hautement condamné lui-même, disons, pour n'en parler jamais, que comme dans la gloire éternelle les fautes des saints pénitents, couvertes de ce qu'ils ont fait pour les réparer, et de l'éclat infini de la divine miséricorde, ne paraissent plus; ainsi, dans des fautes si sincèrement reconnues, et dans la suite si glorieusement réparées par de fidèles services, il ne faut plus regarder que l'humble reconnaissance[2] du prince qui s'en repentit, et la clémence du grand roi qui les oublia.

Que s'il est enfin entraîné dans ces guerres infortunées, il y aura du moins cette gloire, de n'avoir pas laissé avilir la grandeur de sa maison chez les étrangers. Malgré la majesté de l'empire, malgré la fierté de l'Autriche, et les couronnes héréditaires attachées à cette maison, même dans la branche qui domine en Allemagne; réfugié à Namur, soutenu de son seul courage[3] et de sa seule réputation, il porta si loin les avantages[4] d'un prince de France, et de la première maison de l'univers, que tout ce qu'on put obtenir de lui fut qu'il

1. *On ressentait*, p. 318, n. 2.
2. *Reconnaissance*, aveu. Cf. p. 350, n. 4.
3. *Courage*, Gœuv., noblesse de cœur. Cf. p. 96, n. 9.
4. « *Avantage* : ce qu'on a de plus qu'un autre en quelque genre de bien que ce soit. » Ac., 1694.

lui, prérogative d'honneur. Cf. Malherbe : « L'Orient qui de leurs lieux ... Soit les titres ambitieux, Donne bien sang ou avantage ... Qu'on ne leur peut faire quitter ... Sans être issu du parentage ... Ou de vous ou de Jupiter. » Bullet de la reine, v. 19.

consentît de traiter d'égal[1] avec l'archiduc[2], quoiqu
frère de l'empereur, et fils de tant d'empereurs, à cond
tion qu'en bon lieu ce prince ferait les honneurs de
Pays-bas[3]. Le même traitement fut assuré au duc d'Ha
nover, et la maison de France garda son rang[4] sur celle
d'Autriche jusque dans Bruxelles. Mais voyez ce que fa
faire un vrai courage. Pendant que le prince se soute
nait[5] si hautement[6] avec l'archiduc qui dominait[7],

1. L'auteur adverbialise calquant sur le latin *ex æquo* et dans la phrase *égal* reste le plus souvent usuable. « A raison *traitant* [d'égal] avec les rois qui portent haut [la] tête » Bossuet, *Histoire universelle* II 9 dans Littré. « Si vous ne pouvez traiter [d'égal] avec [le] duc » Corneille, *Horace*, v 1708 Littré donne cet exemple *égal*. « La Hollande *traitait d'égale* avec l'Angleterre » Voltaire *Siècle de Louis XIV* dans Littré. La locution se trouve encore dans Mme de Sévigné « Il [le roi] me traita d'égale » Littré. « Il [Louis XIV] traita d'égal à égal avec le duc de Savoie » Voltaire *Siècle de Louis XIV* dans Littré.

2. « Les Espagnols voyant [que] cardinal-infant sans gendre, sans [appui] sur [ses] sujets, [ne] pouvait [se] soutenir [qu'] à peine [il] commença à [se] relâcher [de] [sa] hauteur [et] à [se] rabaisser pour [se] ménager [la] bienveillance [de] l'archiduc [qui] [le] pouvait [aider] [à] [se] maintenir [sur le] trône » Bossuet, *Histoire universelle* II 9 dans Littré. « Si vous ne pouvez traiter [d'égal] avec [le] duc [de] Bourgogne, [il] vous traitera [d'égal] » Corneille, *Horace*, v 1708 Littré donne cet exemple *égal*. « La Hollande *traitait d'égale* avec l'Angleterre » Voltaire *Siècle de Louis XIV* dans Littré. « [Il] traita [d'égal] avec les grandes Cours » I 302 *ibid.*

3. « Les Espagnols voyant [que le] cardinal-infant sans gendre, sans [appui] sur [ses] sujets, [ne] pouvait [se] soutenir [qu'] à peine [il] commença à [se] relâcher [de] [sa] hauteur [et] à [se] rabaisser pour [se] ménager [la] bienveillance [de] l'archiduc [qui] [le] pouvait [aider] [à] [se] maintenir [sur le] trône [et] [à] [se] faire [un] parti [en] Flandre [et] [à] [se] faire [des] créatures [dans le] conseil » Bossuet, *Histoire universelle* II 9 dans Littré. « Si vous ne pouvez traiter [d'égal] avec [le] duc [de] Bourgogne, [il] vous traitera [d'égal] » Corneille, *Horace*, v 1708 Littré donne cet exemple *égal*. « La Hollande *traitait d'égale* avec l'Angleterre » Voltaire *Siècle de Louis XIV* dans Littré. « [Il] traita [d'égal] avec les grandes Cours » I 302 *ibid.* « Il [le roi] me traita d'égale » Littré. « Il [Louis XIV] traita d'égal à égal avec le duc de Savoie » Voltaire *Siècle de Louis XIV* dans Littré. La locution se trouve encore dans Mme de Sévigné « Il [le roi] me traita d'égale » Littré. « [Il] traita [d'égal] avec les grandes Cours » I 302 *ibid.*

4. « Les Espagnols voyant [que le] cardinal-infant sans gendre, sans [appui] sur [ses] sujets, [ne] pouvait [se] soutenir [qu'] à peine [il] commença à [se] relâcher [de] [sa] hauteur [et] à [se] rabaisser pour [se] ménager [la] bienveillance [de] l'archiduc [qui] [le] pouvait [aider] [à] [se] maintenir [sur le] trône [et] [à] [se] faire [un] parti [en] Flandre [et] [à] [se] faire [des] créatures [dans le] conseil » Bossuet, *Histoire universelle* II 9 dans Littré. « Si vous ne pouvez traiter [d'égal] avec [le] duc [de] Bourgogne, [il] vous traitera [d'égal] » Corneille, *Horace*, v 1708 Littré donne cet exemple *égal*. « La Hollande *traitait d'égale* avec l'Angleterre » Voltaire *Siècle de Louis XIV* dans Littré. « [Il] traita [d'égal] avec les grandes Cours » I 302 *ibid.* « Il [le roi] me traita d'égale » Littré. « Il [Louis XIV] traita d'égal à égal avec le duc de Savoie » Voltaire *Siècle de Louis XIV* dans Littré. La locution se trouve encore dans Mme de Sévigné « Il [le roi] me traita d'égale » Littré. « [Il] traita [d'égal] avec les grandes Cours » I 302 *ibid.*

5. « Les Espagnols voyant [que le] cardinal-infant sans gendre, sans [appui] sur [ses] sujets, [ne] pouvait [se] soutenir [qu'] à peine [il] commença à [se] relâcher [de] [sa] hauteur [et] à [se] rabaisser pour [se] ménager [la] bienveillance [de] l'archiduc [qui] [le] pouvait [aider] [à] [se] maintenir [sur le] trône [et] [à] [se] faire [un] parti [en] Flandre [et] [à] [se] faire [des] créatures [dans le] conseil » Bossuet, *Histoire universelle* II 9 dans Littré. « Si vous ne pouvez traiter [d'égal] avec [le] duc [de] Bourgogne, [il] vous traitera [d'égal] » Corneille, *Horace*, v 1708 Littré donne cet exemple *égal*. « La Hollande *traitait d'égale* avec l'Angleterre » Voltaire *Siècle de Louis XIV* dans Littré. « [Il] traita [d'égal] avec les grandes Cours » I 302 *ibid.* « Il [le roi] me traita d'égale » Littré. « Il [Louis XIV] traita d'égal à égal avec le duc de Savoie » Voltaire *Siècle de Louis XIV* dans Littré. La locution se trouve encore dans Mme de Sévigné « Il [le roi] me traita d'égale » Littré. « [Il] traita [d'égal] avec les grandes Cours » I 302 *ibid.*

6. « Les Espagnols voyant [que le] cardinal-infant sans gendre, sans [appui] sur [ses] sujets, [ne] pouvait [se] soutenir [qu'] à peine [il] commença à [se] relâcher [de] [sa] hauteur [et] à [se] rabaisser pour [se] ménager [la] bienveillance [de] l'archiduc [qui] [le] pouvait [aider] [à] [se] maintenir [sur le] trône [et] [à] [se] faire [un] parti [en] Flandre [et] [à] [se] faire [des] créatures [dans le] conseil » Bossuet, *Histoire universelle* II 9 dans Littré. « Si vous ne pouvez traiter [d'égal] avec [le] duc [de] Bourgogne, [il] vous traitera [d'égal] » Corneille, *Horace*, v 1708 Littré donne cet exemple *égal*. « La Hollande *traitait d'égale* avec l'Angleterre » Voltaire *Siècle de Louis XIV* dans Littré. « [Il] traita [d'égal] avec les grandes Cours » I 302 *ibid.* « Il [le roi] me traita d'égale » Littré. « Il [Louis XIV] traita d'égal à égal avec le duc de Savoie » Voltaire *Siècle de Louis XIV* dans Littré. La locution se trouve encore dans Mme de Sévigné « Il [le roi] me traita d'égale » Littré. « [Il] traita [d'égal] avec les grandes Cours » I 302 *ibid.*

7. « Les Espagnols voyant [que le] cardinal-infant sans gendre, sans [appui] sur [ses] sujets, [ne] pouvait [se] soutenir [qu'] à peine [il] commença à [se] relâcher [de] [sa] hauteur [et] à [se] rabaisser pour [se] ménager [la] bienveillance [de] l'archiduc [qui] [le] pouvait [aider] [à] [se] maintenir [sur le] trône [et] [à] [se] faire [un] parti [en] Flandre [et] [à] [se] faire [des] créatures [dans le] conseil » Bossuet, *Histoire universelle* II 9 dans Littré. « Si vous ne pouvez traiter [d'égal] avec [le] duc [de] Bourgogne, [il] vous traitera [d'égal] » Corneille, *Horace*, v 1708 Littré donne cet exemple *égal*. « La Hollande *traitait d'égale* avec l'Angleterre » Voltaire *Siècle de Louis XIV* dans Littré. « [Il] traita [d'égal] avec les grandes Cours » I 302 *ibid.* « Il [le roi] me traita d'égale » Littré. « Il [Louis XIV] traita d'égal à égal avec le duc de Savoie » Voltaire *Siècle de Louis XIV* dans Littré. La locution se trouve encore dans Mme de Sévigné « Il [le roi] me traita d'égale » Littré. « [Il] traita [d'égal] avec les grandes Cours » I 302 *ibid.*

rendant au roi d'Angleterre et au duc d'York, maintenant un roi si fameux, malheureux alors, tous les honneurs qui leur étaient dus[1]; et il apprit enfin à l'Espagne, trop dédaigneuse, quelle était cette majesté que la mauvaise fortune ne pouvait ravir à de si grands princes. Le reste de sa conduite[2] ne fut pas moins grand. Parmi les difficultés que ses intérêts apportaient au traité des Pyrénées, écoutez quels furent ses ordres, et voyez si jamais un parfait habile traita si noblement ses intérêts. Il mande à ses agents, dans la conférence, qu'il n'est pas juste que la paix de la chrétienté soit retardée davantage à sa considération[3]; qu'on ait soin de ses amis; et, pour lui, qu'on lui laisse suivre sa fortune[4]. Ah! quelle grande

1. « Peu de jours après que M. le Prince eut arrivé à bon port à Bruxelles et que le roi d'Angleterre eut fait peu de cette ville son séjour ordinaire, il fut question de prendre avec le roi d'Angleterre il les pas[illegible] et autres choses [illegible] de plus considérables à leurs vues. Tous s'y trouvèrent, et, après que chacun eut dit son avis, M. le Prince et le roi d'Angleterre se levèrent et sortirent ensemble pour aller dîner. Quand ils furent dans le cabinet [illegible] quand ils eurent commencé à parler, ils virent la compagnie qui, suivant le roi d'Angleterre et M. le Prince, était venue à une assez grande distance [illegible] que [illegible] *c'est à dîner au plutôt, parce qu'une heure d'un habile homme fait bien de la besogne, et qu'avant qu'on ait épuisé ces matières-là on a bien du temps* [illegible] *par l'étiquette*. Ils s'avancèrent pas à pas, et, [illegible] le pas quand ils eurent M. le Prince [illegible] près de la [illegible] roi d'Angleterre, puis prenant le sien, ils [illegible] pour servir [illegible] il [illegible] table, il prie M. le Prince de s'y mettre avec la compagnie. M. le Prince répondit qu'il [illegible] il mettrait dans [illegible] pour [illegible] et [illegible] de quoi [illegible] pour le roi d'Angleterre le commanda absolument. Alors M. le Prince dit que le roi commençât de quoi on apportât les couverts. Il se mit à distance assez [illegible] du côté du roi d'Angleterre, tout [illegible] ces paroles et tous les mets [illegible] se [illegible] comme le fils [illegible] comme le père [illegible] et, peu après, [illegible] après cet exemple, il n'osa pas avoir [illegible] roi d'Angleterre comme il avait osé commencer. » Saint-Evremond.

2. *Conduite* [illegible] *ses actions* [illegible] *conduite*, et p. 508 : « Dans [illegible] *de sa conduite*.

3. « Il se *souciait peu* » ou il suffisait à son repos que ses grâces [illegible] [illegible] *se souciait* [illegible] [illegible] « Mais [illegible] la Rochefoucauld. Il dit : « Je sais d'une manière de Seigneur Dieu [illegible] *pour notre grand salut* [illegible] [illegible] Jamais [illegible] [illegible] Mais, *Seigneur*, [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] repos [illegible] *sa considération* » La Fontaine, *Vie d'Ésope*.

4. « Vous avez [illegible] [illegible] [illegible] vos intérêts et [illegible] de me [illegible] à ménager. Vous trouverez bon

victime se sacrifie au bien public ? Mais quand les chos[es] changèrent, et que l'Espagne lui voulut donner ou Cam[brai] et ses environs, ou le Luxembourg en pleine souv[e]raineté, il déclara qu'il préférait à ces avantages, et [à] tout ce qu'on pouvait jamais lui accorder de plus grand, quoi ? son devoir [1] et les bonnes grâces du roi [2]. C'est c[e] qu'il avait toujours dans le cœur ; c'est ce qu'il répéta[it] sans cesse au duc d'Enghien. Le voilà dans son naturel ; la France le vit alors accompli [3] par ces derniers traits

[illegible]

1. [illegible] ... p. 113-120.

2. [illegible] le préambule des dix articles consacrés au prince de Condé dans le traité des Pyrénées : « M. le Prince de Condé ayant fait [illegible] Mgr le cardinal Mazarin ... [illegible] ... et hors de la France ... [illegible] ... en argent, qu'il remet le tout aux pieds de Sa Majesté... » [illegible] ... l'Aumale, t. VII, p. [illegible]

3. Achevé, parfait. [illegible]

et avec ce je ne sais quoi d'achevé, que les malheurs ajoutent aux grandes vertus : elle le revit dévoué plus que jamais à l'État et à son roi[1]. Mais, dans ses premières guerres, il n'avait qu'une seule vie à lui offrir ; maintenant il en a une autre, qui lui est plus chère que la sienne. Après avoir, à son exemple, glorieusement achevé le cours de ses études, le duc d'Enghien est prêt à le suivre dans les combats. Non content de lui enseigner la guerre, comme il a fait jusqu'à la fin par ses discours, le prince le mène aux leçons vivantes et à la pratique. Laissons le passage du Rhin, le prodige de notre siècle et de la vie de Louis le Grand. A la journée de Senef, le jeune duc, quoiqu'il commandât, comme il avait déjà fait[2] en d'autres campagnes, vient, dans[3] les plus rudes épreuves, apprendre la guerre aux côtés du prince son père. Au milieu de tant de périls, il voit ce grand prince renversé dans un fossé, sous un cheval tout en sang. Pendant qu'il lui offre le sien, et s'occupe à relever le prince abattu, il est blessé entre les bras d'un père si tendre, sans interrompre ses soins, ravi de satisfaire[4] à la fois à la piété et à la gloire[5]. Que pouvait penser le prince, si ce n'est que, pour accomplir les plus grandes choses, rien ne manquerait à ce digne fils[6], que les occa-

1. « Le vœu de [illegible] gouvernement se jeter aux pieds du roi qu'il a [illegible] grand dessein, l'a reçu avec [illegible] et de grâce. Monsieur le Prince se trouva si grand en toutes choses, qu'on ne put [illegible] comment, à ce qu'on a pu [illegible] le désir de la gloire du roi et ce grand dessein de servir un tel roi, qu'il n'a pu avoir dans [illegible] ce vœu par lequel ce qui paraissait extraordinaire en son action a [illegible] grâce au fondement que le tout a [illegible] l'état du regret passé, [illegible] devenant sage et modéré par ses propres [illegible] il fit voir [illegible] ses soldats [illegible] et sa [illegible] qu'il avait pris un autre esprit et [illegible] les actions, » Mme de Motteville.

2. *Bouf.* t. I, p. 75, n. 1 ; p. 565, n. 5.

3. Cf. p. 550, n. 1.

4. *Satisfaire*, t. II, p. 78, n. 8.

5. Voyez, [illegible] les documents cités [illegible] G. Rousset, *Hist. de Louvois* [illegible] Mme de Sévigné, en 1672 : « Si j'avais eu un [illegible] Mosselle, j'en aurais [illegible] ce [illegible] à Metz, et le Prince [illegible] M. pour ses exploits et son [illegible] applaudissements, le fils de Louis [illegible] put jamais [illegible] acquérir la moin-

sions? Et ses tendresses[1] se redoublaient[2] avec son estime.

Ce n'était pas seulement pour un fils, ni pour sa famille, qu'il avait des sentiments si tendres. Je l'ai vu, et ne croyez pas que j'use ici d'exagération, je l'ai vu vivement[3] ému des périls de ses amis[4]; je l'ai vu simple et naturel, changer de visage au récit de leurs infortunes, entrer avec eux dans les moindres choses comme dans les plus importantes; dans les accommodements[5], calmer les esprits aigris avec une patience et une douceur qu'on n'aurait jamais attendue d'une humeur si vive, ni d'une si haute élévation[6]. Loin de nous les héros

de [illegible] la guerre » Condé [illegible] travailler, avec [illegible] qu'il est aisé d'i[illegible] Saint-Simon [illegible]

1. *Tendresses*. Pour l'emploi des pluriels abstraits si fréquents au XVIIe siècle, cf. p. 515, n. 5.

2. [illegible]

3. Cf. [illegible] *Antigone*, II, 7 [illegible] *vivement* [illegible] Fléchier [illegible] Madame la Dauphine [illegible] *vivement* [illegible] *de Mme la Dauphine* [illegible] Sévigné [illegible] *vivement* [illegible] V, 325 (*Grands écrivains*). Pour le sens du mot *vif* au XVIIe siècle, cf. p. 510, n. 4, [illegible]

4. On a accusé Condé de [illegible] la vie [illegible] dans la [illegible] qui [illegible] Nous ne prétendons pas [illegible] soldats, [illegible] après la victoire [illegible] des blessés [illegible] fraternel et les corps [illegible] ses amis ont [illegible] son [illegible] II, p. 537, n. 1. Cf. [illegible] p. 190.

5. *Accommodements*. [illegible] les hommes [illegible] *d'accommodement* [illegible] est nécessaire [illegible] et alors la perte [illegible] doit être partagée [illegible] *Pensées* [illegible] *accommodements* [illegible] Corneille [illegible] *accommodement* [illegible] Molière, *Amour médecin*, [illegible] *accommodement* de M. le P[illegible] La Rochefoucauld, II, 501 (*Grands écrivains*).

6. Ce mot, qui avait [illegible] au XVIIe siècle, [illegible] façon absolue, pour signifier « grandeur de courage, noblesse [illegible] » (Dict. de l'Académie, 1694). [illegible] l'*élévation* [illegible] On disait [illegible] *élévation* par cette règle [illegible] Sévigné, II, [illegible] *Grands écrivains*.

sans humanité ! Ils pourront bien forcer[1] les respects, et ravir l'admiration, comme font tous les objets extraordinaires, mais ils n'auront[2] pas les cœurs. Lorsque Dieu forma le cœur et les entrailles de l'homme, il y mit premièrement la bonté comme le propre[3] caractère de la nature divine, et pour être comme la marque de cette main bienfaisante dont nous sortons[4]. La bonté devait[5] donc faire comme le fond de notre cœur, et devait être en même temps le premier attrait que nous aurions en nous-mêmes pour gagner les autres hommes. La grandeur qui vient par-dessus, loin d'affaiblir la bonté, n'est faite que pour l'aider à se communiquer[6] davantage, comme une fontaine publique qu'on élève pour la répandre. Les cœurs sont à ce prix ; et les grands dont la bonté n'est pas le partage, par une juste punition de leur dédaigneuse insensibilité, demeureront privés éternellement du plus grand bien de la vie humaine, c'est-à-dire des douceurs de la société. Jamais homme ne les goûta mieux que le prince dont nous parlons ; jamais homme ne craignit moins que la familiarité blessât le respect[7]. Est-ce là celui qui forçait les villes et qui ga-

1. Cf. p. 97, n. 2.
2. Cf. p. 324, n. 1.
3. *Propre*. Cf. p. 300, n. 6.
4. *Sortons*. Cf. p. 3[illegible], n. [illegible].
5. *Devait*. [illegible] *devant* [illegible] *devrait* [illegible] « Je *devais* par [illegible] » La Fontaine, I, 206. « Tu *devais* bien [illegible] Ah ! vous *deviez* [illegible] *Britannicus*, V, 200. « *Mariez*-[illegible] *devait* [illegible] » La Bruyère, II, 208. [illegible] *devait* [illegible] II, 29. Cf. Brachet et Dussouchet, *Grammaire française, cours supérieur*, p. 570.
6. *Se communiquer*. Cf. p. 367, n. 5.
7. « [illegible] des Pays-Bas [illegible] 1668. » [illegible] et [illegible] parce qu'il [illegible]

arrosant ; qui se donne à tout le monde,
ne s'enfle que lorsque avec violence on
douce pente qui le porte à continuer son t
Telle a été la douceur, et telle a été la
de Condé. Avez-vous un secret important ?
ment dans ce noble cœur ; votre affaire d
par[5] la confiance. Il n'y a rien de plus inv
prince que les droits sacrés de l'amitié
demande une grâce, c'est lui qui paraît l'o
on ne vit de joie si vive[6] ni si naturelle
ressentait à faire plaisir. Le premier arg
d'Espagne avec la permission du roi, ma
sités[7] de sa maison épuisée, fut donné à se
qu'[8] après la paix il n'eut rien à espérer d
et quatre cent mille écus distribués par s

[illegible] *tabou-*
ret [illegible] je l'appelle [illegible]
[illegible] pour me embrasser. En
[illegible] et me
[illegible]
[illegible] disant qu'il avait
bien de la joie de me voir ... « Dur
[illegible]

civils — La Bru
[illegible]
[illegible] invita le
[illegible]
[illegible]
[illegible] — La rechef
pouvait être [illegible]
[illegible]

voir, chose rare dans la vie humaine, la reconnaissance aussi vive[1] dans le prince de Condé que l'espérance d'engager[2] les hommes l'est dans les autres. Avec lui la vertu eut toujours son prix. Il la louait jusque dans ses ennemis. Toutes les fois qu'il avait à parler de ses actions, et même dans les relations qu'il en envoyait à la cour, il vantait les conseils[3] de l'un, la hardiesse de l'autre, chacun avait son rang[4] dans ses discours; et parmi ce qu'il donnait à tout le monde, on ne savait où placer ce qu'il avait fait lui-même[5]. Sans envie, sans fard, sans ostentation, toujours grand dans l'action et dans le repos[6], il parut[7] à Chantilly comme à la tête des troupes.

1. *Vive.* Cf. p. 516, n. 4.

2. *Engager.* [illegible] « Quand on a assez fait auprès d'une femme pour devoir l'*engager*, [illegible] une ressource qui est de ne plus rien faire. » La Bruyère [illegible] (*Grands écrivains*).

3. *Conseils.* Cf. p. 502, n. 2.

4. [illegible] *Rang* [illegible] Malherbe, II, 489 [illegible] La Rochefoucauld [illegible] Tallemant [illegible]

5. « Condé avait [illegible] une telle répugnance pour [illegible] [illegible] et aux vanteries [illegible] [illegible] Mazarin [illegible] « nostre victoire » [illegible] Orléans [illegible] « le chevalier de [illegible] » [illegible] à sa main [illegible] (d'Aumale, [illegible] V, p. 267-268).

6. [illegible] à Paris, Condé [illegible] Louis XIV [illegible] (*Mémoires* de Mlle de Montpensier).

7. *Il parut.* Cf. p. 525, n. 1.

Qu'il embellît cette magnifique et délicieuse maison[1], o[u] bien qu'il munît[2] un camp au milieu du pays ennem[i] et qu'il fortifiât une place; qu'il marchât avec une armé[e] parmi[3] les périls, ou qu'il conduisît ses amis dans ce[s] superbes allées, au bruit de tant de jets d'eau qui ne s[e] taisaient ni jour ni nuit[4], c'était toujours le mêm[e]

1. [illegible] le vieux manoir des Montmorency, qui était passé par mariage chez les Condé, était dans un grand état de [illegible] Le prince de Condé et son fils [illegible] à s'y fixer à partir de 1675 [illegible] [illegible]

2. *Munit* [illegible] p. 178 et p. [illegible]

3. [illegible] p. [illegible] n. 2.

4. Lorsque Gourville [illegible] financières [illegible] Chantilly. De 1662 à 1684 [illegible] Le Nôtre, La Quintinie, Mansard, Gittard de Mansart [illegible] [illegible] Louis XIV s'inspira pour [illegible]

homme, et sa gloire le suivait partout. Qu'il est beau, après les combats et le tumulte des armes, de savoir encore goûter ces vertus paisibles, et cette gloire tranquille qu'on n'a point à partager avec le soldat non plus qu'avec la fortune[2]; où tout charme et rien n'éblouit; qu'on regarde sans être étourdi ni par le son des trompettes, ni par le bruit des canons, ni par les cris des blessés; où l'homme paraît tout seul aussi grand, aussi respecté que lorsqu'il donne des ordres, et que tout marche à sa parole[3].

Venons maintenant aux qualités de l'esprit; et puisque, pour notre malheur, ce qu'il y a de plus fatal à la vie humaine, c'est-à-dire l'art militaire, est en même temps ce qu'elle a de plus ingénieux et de plus habile, considérons d'abord par cet endroit[4] le grand génie de notre prince. Et, premièrement, quel général porta jamais plus loin sa prévoyance? C'était une de ses maximes[5], qu'il fallait craindre les ennemis de loin, pour ne les plus craindre de près, et se réjouir à leur approche. Le voyez-vous comme il considère tous les avantages qu'il peut ou donner ou prendre[6]? avec quelle vivacité[7] il se

ge nents de Versailles, » Duc d'Aumale, t. VII, p. 701 et suiv. « Ces trois vers sont sa devise, le sujet de son ambition et de son orgueil. « Votre Altesse ne me parlera plus sans vers, écrivait Bossuet à Condé, après la prise de Philippsbourg (1688).

1. *Non plus que*. Cf. p. 304, n. 1.

2. Et Corneille, *Pro Marcello* « *Bellicæ laudis* », etc. (ch. II et « les suivants ».

3. Tout l'univers est d'un sentiment contraire à celui de Mme de Sévigné, dans une lettre du 25 juillet 1677 : « Mme de Frontenac est dans son apothéose de Condé; elle veut nous faire croire que tous nos héros d'aujourd'hui ne sont que des hommes ordinaires. » De même, en 1672, Condé, le marquis de Lavergne cité par le duc d'Aumale (t. VII, p. 687), écrivait de son côté qu'il n'y avait « rien de plus petit que la plupart des grands hommes d'aujourd'hui, et que par comparaison à ceux d'autrefois ils ne méritaient pas le nom de héros ». Et le P. Rapin, dans son *Traité du grand et du sublime*, « il trouve « que la plupart de la noblesse de cour de ce temps-là [1670] ressemble à celle qui se trouve dans les antichambres de M. de Turenne, dans l'une et dans l'autre on ne trouve que de la bonne volonté, et celle de M. le Prince a été suivie de M. le Prince à Chantilly ».

4. T. I, p. 309, n. 2.

5. *Maximes*, t. I, p. 21, n. 4.

6. Cf. p. 302, n. 4.

7. Vivacité. Pénétration rapide. Promptitude à saisir et à rendre

met dans l'esprit, en un moment, les temps, les lieux, les personnes, et non seulement leurs intérêts et leurs talents, mais encore leurs humeurs[1] et leurs caprices. Le voyez-vous comme[2] il compte la cavalerie et l'infanterie des ennemis, par le naturel[3] des pays ou de leurs princes confédérés? Rien n'échappe à sa prévoyance. Avec cette prodigieuse comprehension de tout le détail et du plan universel de la guerre on le voit toujours attentif à ce qui survient; il tire d'un déserteur, d'un transfuge, d'un prisonnier, d'un passant, ce qu'il veut dire, ce qu'il veut taire, ce qu'il sait, et pour ainsi dire ce qu'il ne sait pas, tant il est sûr dans ses conséquences. Ses partis[4] lui rapportent jusqu'aux moindres choses; on l'éveille à chaque moment; car il tient[5] encore pour maxime qu'un habile capitaine peut bien être vaincu, mais qu'il ne lui est pas permis d'être surpris. Aussi la

---

une idée » de l'augmentation qu'a faite Mme de Chevreuse, en quelque sorte, à ses propres appointements » Retz, *les Lettres* « Sa *prudence* ressemble à une forte et épaisse haie, dont l'utilité est de nous défendre sans nous faire voir ce qu'elle défend » Sévigné, *ibid* « Ou a parlé en cette Cour de la plus grande *prudence* qui fut jamais, et qui sait prévenir les pensées des autres » Bossuet, *De fine d'une Reine-Palatine* « Il n'est point question ici de sa *prudence* » La Rochefoucauld, t. I, p. 328, *Grands personnages* « Il y a bien moins de *prudence* que de bonheur » Id, *ibid*, p. 110, *ibid* ».

1 *Humeurs*, t. II, p. 95, n. 11.

2 *Comme*, t. II, p. 300, n. 8.

3. *Naturel* « Avant que de parler, il faut peser également les paroles et les raisons, et voir le moyen pour accorder l'esprit et le cœur » « C'est le *naturel* de l'homme, comme de tout animal, de chasser pour sa nourriture » *Hist. de l'Académie* 1683.

4 *Partis* On appelait *partis* les détachements que l'on détachait, pour aller observer une armée et battre la campagne. Sous ce nom de *partis* ou *partisans* « Il était assez ordinaire que ceux des *partis* se rencontrassent » Le Roi, *Lettres*, VII, 55, *ibid* « Les *partis* ennemis ne cessent de courir dans nos quartiers » Id, *ibid* « Nous sommes accablés de *partis* » La Bruyère, t. I, p. 110, *ibid* « Nous sommes si occupés à battre la campagne contre les *partis* de cavalerie, et quelquefois contre les gros corps, que je ne sais quand nous aurons le temps de nous voir » Mme de Maintenon, *Lettres*, à la duchesse de Noailles, 31 octobre 1710, dans Lavallée, « Les *partis* ennemis viennent jusqu'aux portes de Paris, et en enlèvent le fourrage » « Les *partis* prennent pour le Dauphin » Dangeau, *ibid*

5 Cf. p. 40, n. 5.

6 Maxime, t. I, p. 21, n. 4.

devons-nous cette louange, qu'il ne l'a jamais été. A quelque heure et de quelque côté que viennent les ennemis, ils le trouvent toujours sur ses gardes, toujours prêt à fondre sur eux et à prendre ses avantages[1], comme une aigle[2] qu'on voit toujours, soit qu'elle vole au milieu des airs, soit qu'elle se pose sur le haut de quelque rocher, porter de tous côtés des regards perçants, et tomber si sûrement sur sa proie, qu'on ne peut éviter ses ongles non plus que ses yeux. Aussi vifs étaient les regards, aussi vite[3] et impétueuse était l'attaque, aussi fortes et inévitables[4] étaient les mains du prince de Condé. En son camp on ne connaît point les vaines terreurs, qui fatiguent et rebutent plus que les véritables. Toutes les forces demeurent entières pour les vrais périls; tout est prêt au premier signal; et, comme dit le Prophète, « toutes les flèches sont aiguisées, et tous les arcs sont

1. Ci, p. 502, n. 1.

2. *Une aigle*, Bossuet emploie ailleurs ce mot au masculin. « Qu'est devenu cette redoutable envahie qu'on y voit fondre sur l'on en voit la vitesse d'*un aigle*? » *Or fin d'Anne de Gonzague*. De même Boileau : « *Un aigle* sur un champ prétendant droit d'enlever. » Ne faut-il pas appeler *un aigle* à la tête « Sale » VII. Mais on dit : « La tête d'un aigle qu'elle avait fort. » *Fables*, II, 8. Dans la même phrase Racine emploie ce mot aux deux genres : « Il les enlève pareil à *un aigle*, à cet oiseau rapide comme *une aigle* » VI, 8. *Remarques sur l'Odyssée* de Pope : « Le genre de ce nom donna tout à vu se » Ménage dit dans *les Observations* : « Du sexe propre est masculin et féminin. » Littré : « Un aigle femelle. » Académie : « On dresse des aigles à la chasse. Il se dit aussi de quelques pays de montagnes. » En 1835 « Académie dit dans son *Dictionnaire* : « Il se dit aussi, *masculin*. Il est de genre commun, et *plus ordinairement masculin*. Aigle *femelle*, aigle *mâle*, aigle *royal*, *grand aigle* » On trouve encore ce mot qui flotte dans l'usage : « Un aigle *adulte* » Un aigle *adulte* » dans Littré.

3. *Vite*, Ci, p. 526, n. 1.

4. *Mains inévitables*. Bossuet avait dit de même quelques années auparavant, en parlant de Turenne : « Ne pensez pas que le Dieu qui le protége ne sache sa patrie pour la perdre. » Il dit encore que Dieu réserve aux rois toute puissance, et montre que les secourt il attend encore, c'est pour voir jusqu'où peut aller leur foi, parce qu'il sait que *ses mains sont inévitables*. » Cité par Jacquinet. Il y a dans le grec ἀκράντοις « qui ne peuvent être accomplis, » dans Homère et chez Pindare. Νεκτάνεος ἐν δὲ θυέλλαι ἀκραι, πέρατα δὲ τρίτον μέγα, θῖνα δ' ἀπείρων, ἀμφίτον μέγα, ἀφορητοι γόοι ἔασιν. Hymne à Mercure, v. 98. « Ἀφορητος veut dire, v. Villemain, Essai sur Pindare.

tendus[1] ». En attendant on repose d'un sommeil trai
quille comme on feroit sous son toit et dans son enclo
Que dis-je, qu'on repose? A Peton, près de ce corps
redoutable que trois puissances réunies avoient assemblé
c'étoit dans nos troupes de continuels divertissements;
toute l'armée étoit en joie, et jamais elle ne sentit qu'elle
fût plus faible que celle des ennemis. Le prince, par son
campement, avoit mis en sûreté non seulement toute
notre frontière et toutes nos places, mais encore tous
nos soldats[2]; il veille, c'est assez. Enfin, l'ennemi dé
couvre; c'est ce que le prince attendoit. Il part à ce
premier mouvement; déjà l'armée hollandaise, avec ses
superbes étendards, ne lui échappera pas : tout nage
dans le sang, tout est en proie[3]; mais bien sait donner
des bornes aux plus beaux desseins, cependant les
ennemis sont poussés[4] partout. Oudenarde est délivré
de leurs mains, pour les tirer eux-mêmes de celles du
prince, le ciel les couvre d'un brouillard épais, la ter
reur et la désertion se mêle dans leurs troupes, on ne
sait plus ce qu'est devenue cette formidable armée; il
fut alors que Louis, qui, après avoir achevé le rude
siége de Besançon[5], et avoir encore une fois rendu la
Franche-Comté avec une rapidité inouïe, étant revenu

1 *Sequitur eum mœstus, et omnes a cœde eum retrahit.* Isaïe, X
28.

2 Pendant la campagne de 1674
Sur cette campagne, livrée au
Nord de la Meuse, on peut voir
Histoire militaire, t. VII, p. 474, etc.

3 Ces lignes rappellent la
bataille de Seneffe. Les
Français y perdirent autant d'hom
mes et plus de monde que les alliés. Voyez
Mémoires de Sourches, t. I, p. 80. Cette ba
taille, livrée le 11 août 1674, avait été précédée
de la victoire de Turckheim, remportée le 5 janvier
1674 sur les Impériaux commandés par le comte de
Lorraine. Voyez *Le Brun* et quelques autres poètes
à Notre-Dame, nous avons
avons perdu le combat « dans
nos drapeaux » étoit M. le
et la bataille ne lui a
est au nombre de
fait que
nous prendrons
Les alliés perdirent
mille hommes,
soumers et les
enfants de Guillaume
Mons fut mis
nous en
sait comme
Louis est un grand

4 *Ils mordent*
5 Il
6 25 avril-15 mai 1674

tout brillant de gloire pour profiter de l'action de ses armées de Flandre et d'Allemagne, commanda ce détachement qui fit en Alsace les merveilles que vous savez, et parut[1] le plus grand de tous les hommes, tant par les prodiges qu'il avait faits en personne, que par ceux qu'il fit faire à ses généraux[2].

Quoiqu'une heureuse naissance[3] eût apporté de si grands dons à notre prince, il ne cessait de l'enrichir par ses réflexions. Les campements de César firent son étude. Je me souviens qu'il nous ravissait, en nous racontant comme en Catalogne, dans les lieux où ce fameux capitaine, par l'avantage des postes, contraignit cinq légions romaines et deux chefs expérimentés[4] à poser les armes sans combat, lui-même il avait été reconnaître les rivières et les montagnes qui servirent à ce grand dessein; et jamais un si digne maître n'avait expliqué par de si doctes leçons les *Commentaires* de César. Les capitaines des siècles futurs lui rendront un honneur semblable. On viendra étudier sur les lieux ce que l'histoire racontera du campement de Piéton, et des merveilles dont il fut suivi. On remarquera dans celui de Chatenoy l'éminence qu'occupa ce grand capitaine, et le ruisseau dont il se couvrit sous le canon du retranchement de Schelestad. Là, on lui verra mépriser l'Allemagne conjurée, suivre à son tour les ennemis, quoique plus forts, rendre leurs projets inutiles, et leur faire lever le siége de Saverne, comme il avait fait[5] un peu auparavant celui de Haguenau[6]. C'est par de semblables coups, dont sa vie

1. *Parut*. Cf. p. 525, n. 1.
2. Voy. plus haut, p. 411, n. 1.
3. *Naissance*. Cf. p. 411, n. 1.
4. Afranius et Petrinus, vainqueurs de César. Hérida et contraints bientôt par lui à poser les armes.
5. *Fait*. Cf. p. 75, n. 1, p. 535, n. 3.
6. *Chatenoy*, Vosges, à 11 kilomètres de Neufchâteau, près de Sainte-Marie-aux-Mines. — Schelestad, bas-Rhin, à 44 kilom. de Strasbourg. — Saverne, Bas-Rhin, à 38 kilom. de Strasbourg. — Haguenau, Bas-Rhin, à 20 kilom. de Strasbourg. — Tous ces campements furent faits pendant la guerre de Hollande. Notons seulement que celui

est pleine, qu'il a porté si haut sa réputation, que ce sera dans nos jours s'être fait un nom parmi les hommes, et s'être acquis un mérite dans[1] les troupes, d'avoir servi sous le prince de Condé, et comme un titre pour commander, de l'avoir vu faire.

Mais si jamais il parut[2] un homme extraordinaire, s'il parut être éclairé, et voir tranquillement toutes choses[3], c'est dans ces rapides moments[4] d'où dépendent les victoires, et dans l'ardeur du combat. Partout ailleurs il délibère; docile, il prête l'oreille à tous les conseils; ici, tout se présente à la fois: la multitude des objets[5] ne le confond pas; à l'instant le parti est pris; il commande et il agit tout ensemble, et tout marche en concours[6] et en sûreté[7]. Le dirai-je[8] ? il n'a

[illegible] avait été déjà choisi par le maréchal de Duras, avant que Condé [illegible] les avantages de la position [illegible] (Duc d'Aumale, t. VII, p. [illegible]) [illegible] 1675 [illegible] ibid., p. 647-657 [illegible]

1. [illegible] des troupes.

2. Cf. p. [illegible]

3. A Lens, au début de l'action, le 19 août 1648, « il était de fort belle humeur, dans le verger où il avait mis pied à terre [illegible] » (Duc d'Aumale, t. V, p. 25.)

4. [illegible] Moments. Cf. p. 425 [illegible]

5. Cf. p. 492, n. 1.

6. « Concours [illegible] que des personnes [illegible] » (Dictionnaire de Furetière, 1690.)

7. « Dès que le duc d'Enghien prit le commandement [illegible] la campagne [illegible] » [illegible]

pourquoi craindre que la gloire d'un si grand homme puisse être diminuée par cet aveu? Ce n'est[1] plus ces promptes saillies, qu'il savait si vite et si agréablement réparer, mais enfin qu'on lui voyait quelquefois dans les occasions ordinaires: vous diriez qu'il y a en lui un autre homme, à qui sa grande âme abandonne de moindres ouvrages, où[2] elle ne daigne se mêler. Dans le feu, dans le choc, dans l'ébranlement, on voit naître tout à coup je ne sais quoi de si net, de si posé, de si vif, de si ardent, de si doux, de si agréable pour les siens, de si hautain[3] et de si menaçant pour les ennemis[4], qu'on ne sait d'où lui peut venir ce mélange de qualités si contraires. Dans cette terrible journée[5], où, aux portes de la ville et à la vue de ses citoyens[6], le ciel sembla vouloir décider du sort de ce prince; où, avec l'élite des troupes, il avait en tête un général si pressant; où il se vit plus que jamais exposé aux caprices de la fortune; pendant que les coups venaient de tous côtés, ceux qui combattaient auprès de lui nous ont

Hondschoote, à quelques centaines de toises des avant-postes espagnols [illegible] le duc d'Anguien [illegible] [illegible] les Français [illegible] [illegible] de marais, de fossés, de canaux, de bras de rivières, [illegible] chaussées [illegible] tout est si bien ordonné qu'il ne survient ni confusion ni mécomptes. » Duc d'Aumale, t. V, p. 85-86.

1. Cf. p. 520, n. 4.

2. *On.* Cf. p. 501, n. 2.

3. Le mot est pris [illegible] part. Cf. p. 87, n. 3.

4. « Les jours de combat, il était fort doux [illegible] ennemis. » Bussy Rabutin, cité par Jacquinet, *Or. fun. de Bossuet*, p. 496.

5. Combat de la porte Saint-Antoine (2 juillet 1652), où Condé était [illegible] Paris [illegible] [illegible] le prince [illegible] plusieurs barricades [illegible] des assaillants. Voy. Duc d'Aumale, t. VI, p. 187 et suiv.

6. Concitoyens. Cf. p. 531, n. 2.

dit souvent que, si l'on avait à traiter quelque grande affaire avec ce prince, on eût pu choisir de ces moments où tout était en feu autour de lui : tant son esprit s'élevait alors, tant son âme leur paraissait éclairée comme d'en haut en ces terribles rencontres[1] ; semblable à ces hautes montagnes dont la cime, au-dessus des nues et des tempêtes, trouve la sérénité dans sa hauteur, et ne perd aucun rayon de la lumière qui l'environne. Ainsi, dans les plaines de Lens, nom agréable à la France, l'Archiduc[2], contre son dessein, tiré d'un poste invincible[3] par l'appât d'un succès trompeur, par un soudain mouvement du prince, qui lui oppose des troupes fraîches à la place des troupes fatiguées[4], est contraint à prendre la fuite. Ses vieilles

1. Moments, circonstances. Cf. p. 57, n. 1.

2. L'archiduc Léopold, frère de l'Empereur.

3. *Invincible.* Le mot était au XVIIe siècle d'un usage plus varié [illegible] *invincible* [illegible] *Horace*, IV, 5 [illegible] *invincible* [illegible] II, 799 [illegible] *Pompée*, V, 5 [illegible] *invincibles* [illegible] *Dict. de l'Académie*, 1694 [illegible] d'Aumale, t. V, p. 255.

4. Le 19 août les deux armées [illegible] l'Archiduc [illegible] en retraite le matin du 20 août [illegible] cavalerie [illegible] succès [illegible] Bossuet semble faire allusion [illegible] Beaumont [illegible] succès de la bataille [illegible] vainqueur de Lens. »

coupes périssent, son canon, où[1] il avait mis sa confiance, est entre nos mains; et Bek[2], qui l'avait flatté d'une victoire assurée[3], pris et blessé dans le combat, vient rendre en mourant un triste hommage à son ennemi par son désespoir[4]. S'agit-il ou de secourir ou de forcer une ville? le prince saura profiter de tous les moments[5]. Ainsi, au premier avis que le hasard lui porta d'un siége important[6], il traverse, trop promptement[7], tout un grand pays; et, d'une première vue, il découvre un passage assuré pour le secours, aux[8] endroits qu'un ennemi vigilant n'a pu encore assez garnir[9]. Assiége-t-il quelque place? il invente tous les jours de nouveaux moyens d'en avancer la conquête[10].

1. *Où*. Cf. p. 301, n. 2.

2. Bek (Jean). « Le roi, plus irrité qu'épouvanté de la défaite, ordonna que Bek, qui avait fait le serment de ramener le roi victorieux, fût contraint à tenir sa parole. » (Rapin de Thoyras, *Hist. d'Angleterre*, t. V, p. 27.)

3. « Quelques-uns ont dit que ce prince [Édouard II] se trouva si fort assuré de la victoire, qu'il fit faire un grand nombre de chaînes pour lier les Écossais qu'il prendrait. » (Rapin de Thoyras, *Hist. d'Angleterre*, t. V, p. 214.)

4. Bek, « blessé et tombé en péril, fut contraint à Arras dans le carrosse du prince. Ce grand seigneur, pour appeler l'archevêque, mit son rapport sur le double exploit deux jours après sa mort, pour ce qu'il avait les bagues pour ne le reconnaître vif. » (Rapin de Thoyras, *Hist. d'Angleterre*, t. V, p. 256, 259.)

5. *Moments*. Circonstances favorables. Cf. p. 125, n. 5.

6. Gand a été assiégé par Turenne et pris par Condé, 1667.

7. *Trop promptement*. Trop rapidement. Ce mot a été critiqué comme redondant avec celui de *vite*. *Trop promptement* signifie beaucoup plus rapidement que *promptement* tout seul. Il est bon à noter que Bossuet a dit *combattant* et non *combattu* dans la phrase *le roi, combattant en personne*.

8. Dans les endroits. Cf. p. 301, n. 5.

9. *Munir*. Cf. p. 178 et p. 318.

10. « Cette grande figure a un côté scientifique à peu près négligé. On n'a pas assez étudié comment il conduisait les combats, ses batailles, par tous les moyens de son grand art de l'espace et du nombre, la sûreté du calcul, la conception organique, l'exécution rapide et lucide. » On peut voir dans le volume de la Mousaye, publié sous le titre de *Bossuet et Fénelon*, cet opuscule (pp. 1-2) auquel nous empruntons ces lignes. Bossuet a décrit les campagnes de Condé dans l'oraison funèbre du héros. Il a donné des détails sur la bataille de Rocroi, sur celle de Lens, sur le siége de Dunkerque, sur la campagne de Flandre en 1658, sur celle de Franche-Comté en 1668, sur celle de Hollande en 1672, sur celle de Flandre en 1674. Il a parlé de la bataille de Fribourg, de celle de Seneffe, du siége de Philippsbourg, de celui de Gand, de celui d'Ypres, de celui de Valenciennes, de celui de Condé, de celui de Bouchain, de celui de Dôle, de celui de Besançon, de celui de Saint-Omer, de celui de Cambrai, de celui de Valenciennes, de celui de Condé, de celui de Bouchain, de celui de Dôle, de celui de Besançon, de celui de Saint-Omer, de celui de Cambrai.

On croit qu'il expose les troupes : il les ménage[1], en abrégeant le temps des périls par la vigueur des attaques. Parmi[2] tant de coups surprenants, les gouverneurs les plus courageux[3] ne tiennent pas les promesses qu'ils ont faites à leurs généraux : Dunkerque[4] est prise en treize jours au milieu des pluies de l'automne; et ses barques, si redoutées de nos alliés, paraissent tout à coup dans tout l'océan avec nos étendards.

Mais ce qu'un sage général doit le mieux connaître, c'est[5] ses soldats et ses chefs[6]. Car de là vient ce parfait

[illegible] les travailleurs et commençant [illegible] ouvrages à élever, tandis [illegible] ordinaires se préparaient à [illegible] pas : « Le duc d'Enghien accourt, fait apporter des galeries, mantelets et sacs à terre, trace l'ouvrage et le fait achever sous un feu des plus vifs. Que [illegible] le Prince y demeurait ainsi [illegible] pour [illegible] du jour » (Duc d'Aumale, I V, p. 167-169).

1. *Mémoires*, C., p. 536, n. 9.

2. *Parmi*, II, 298, n. 2.

3. Ainsi Gaubert et Ludre, gouverneurs de Dunkerque, qui ne put que sauver la garnison et la conserver sous leurs ordres, quand Bellefonds et Colbert rappelèrent à Louis XIV la capitulation de Dunkerque et ce qu'avaient promis, douze ans auparavant, les défenseurs de la France (Duc d'Aumale, I V, p. 102).

4. *Dunkerque* : La situation géographique de cette place, entre l'océan et les marais, sur des dunes de sable, en faisait une position importante pour la guerre de course. Elle était [illegible] des grès nauves, notre Jean Bart est le type de ces audacieux corsaires. Le général Bellefonds [illegible] le préfecto nos [illegible] de nombreux canaux creusés et leurs écluses, renfermées dans le plan [illegible] ce qui protégeait [illegible] Dunkerque était [illegible] de monceaux de sable sans cesse déplacés par le vent, [illegible] et fangeuses, [illegible] pour faire les fortifications, [illegible] les travaux, [illegible] pour faire les terres cultivables [illegible] au lieu d'entourer [illegible] écluses, les [illegible] pour [illegible] inondations; [illegible] par les petites [illegible] les vents tournants [illegible] des flots. [illegible] (Duc d'Aumale, I V, p. 96-97).

5. Cf. p. 520, n. 4.

6. Pendant la campagne de [illegible] ou Louis était [illegible] Gaston d'Orléans, [illegible] Louis le voyait [illegible] sonne, on s'aborde [illegible] vie [illegible] exemple de [illegible] plus. Sa soldats [illegible] que nombre [illegible] prêt [illegible] cun de Gaston [illegible]. Mais [illegible] tacher [illegible] jusqu'à [illegible] la haute [illegible] (Duc d'Aumale, I V, p. 84).

concert[1] qui fait agir les armées comme un seul corps, ou, pour parler avec l'Écriture, « comme un seul homme : » *Egressus est Israel tamquam vir unus*[2]. Pourquoi comme un seul homme? parce que sous un même chef, qui connaît et les soldats et les chefs comme ses bras et ses mains, tout est également vif et mesuré. C'est ce qui donne la victoire, et j'ai ouï dire à notre grand prince qu'à la journée de Nordlingue, ce qui l'assurait du succès, c'est qu'il connaissait M. de Turenne, dont l'habileté consommée n'avait besoin d'aucun ordre pour faire tout ce qu'il fallait. Celui-ci publiait[3] de son côté qu'il agissait sans inquiétude, parce qu'il connaissait le prince, et ses ordres toujours sûrs. C'est ainsi qu'ils se donnaient mutuellement un repos[4] qui les appliquait[5] chacun tout entier à son action : ainsi firent heureusement la bataille la plus hasardeuse et la plus disputée qui fut jamais.

C'a été dans notre siècle un grand spectacle, de voir, dans le même temps et dans les mêmes campagnes, ces deux hommes, que la voix commune de toute l'Europe

1. *Concert*. Cf. p. 425, n. 4.
2. *I Reg.*, XI, 7.
3. *Publier*, ce mot a pris aujourd'hui le verbe très complexe au XVIIe siècle, tout le contraire de divulguer.
4. *Repos*. Tranquillité d'esprit. Cf. *Or fun de Henriette de France* : « On a bien prévu que toutes les fois que les uns ne cesseraient de disputer, les autres, pour avoir enfin cherché un *repos* inutile, ne seraient indépendants dans l'un de ces deux partis que par les hasards et les malheurs. » « Soyez en *repos* sur le soin de ceux qui sont [illegible] votre corps. » *Sermon pour la Vêture de la Duchesse d'Orléans* : « Rien ne trouble le *repos* que la recherche sérieuse de la vérité. » Pascal, *Pensées*, éd. Havet, XXIV, 21 : « Il est impossible de trouver beaucoup de choses sans perdre le *repos*, qui vaut mieux que tout ce que l'on cherche dans [illegible] ».
5. *Appliquer*. Ce mot était usité pour signifier une opération de l'esprit quelconque : « La jalousie des États est si appliquée à la grandeur de la maison [illegible] parce que le *applique* tous les partis à leurs intérêts propres. » La Fontaine, I, 265 : *Le malade imaginaire* : « Il [illegible] *s'applique* avec beaucoup d'adresse à celui des côtés [illegible] pour lequel il sent [illegible] ». Bossuet, *Panégyrique de saint Benoît* : « Le bon ordre *applique* ses sujets à leurs fonctions. » Fénelon, *Télémaque* V : « Il n'y a plus de [illegible] qui ont tout ce dispositif [illegible] s'appliquer à des bagatelles qui nous déplaisent, ou alléguer cette [illegible]

Salut[1] aux plus grands capitaines des siècles passés! tantôt à la tête de corps séparés; tantôt unis, plus encore par le concours[2] des mêmes pensées que par les ordres que l'inférieur recevait de l'autre; tantôt opposés front à front, et redoublant l'un dans l'autre[3] l'activité et la vigilance, comme si Dieu, dont souvent, selon l'Écriture, la sagesse se joue dans l'univers, eût voulu nous les montrer en toutes les formes, et nous montrer ensemble tout ce qu'il peut faire des hommes! Que de campements, que de belles marches, que de hardiesse, que de précautions, que de périls, que de ressources! Vit-on jamais en deux hommes les mêmes vertus[3], avec des caractères si divers, pour ne pas dire si contraires? L'un paraît agir par des réflexions pro-

[1] *Salut*, etc. Bossuet a dit *Salut* dans l'oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans : « Salut, princesse, etc. »

[2] *Le concours* de Saint-Evremond et de quelques autres critiques a paru à Boileau et à Racine un solécisme. Ils ont dit, avec raison, que le concours ne peut être que d'une chose avec une autre chose. Il n'y a point de concours d'une personne avec une personne. Mais, dans le combat sous les murs de Cassel, Monsieur et le maréchal de Luxembourg ont fait, chacun de son côté, ce que le roi avait ordonné. Ils ont donc concouru à la victoire, quoique leurs troupes n'aient pas combattu ensemble. Bossuet a voulu dire que Monsieur et le maréchal de Luxembourg ont concouru à la victoire, comme deux généraux qui, ayant reçu des ordres du roi, les exécutent chacun de son côté, mais concourent au même but. Ce mot, qui a été critiqué, est très-juste et très-heureux. Il est impossible de rendre plus exactement la pensée de l'orateur.

[3] *Redoublant l'un dans l'autre*, c'est-à-dire ajoutant l'un à l'autre. Ce mot, qui a été critiqué, est très-juste et très-heureux. Il est impossible de rendre plus exactement la pensée de l'orateur.

[4] *Vit-on jamais en deux hommes les mêmes vertus*, etc. Bossuet a dit, dans l'oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans : « Vit-on jamais en deux personnes les mêmes vertus, avec des caractères si différents et si peu assortis? Vit-on jamais, etc. » Il a dit, dans l'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France : « Vit-on jamais en deux personnes les mêmes vertus, avec des caractères si différents et si peu assortis? Vit-on jamais, etc. » Il a dit, dans l'oraison funèbre de Michel Le Tellier : « Vit-on jamais en deux personnes les mêmes vertus, avec des caractères si différents et si peu assortis? Vit-on jamais, etc. » Il a dit, dans l'oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé : « Vit-on jamais en deux personnes les mêmes vertus, avec des caractères si différents et si peu assortis? Vit-on jamais, etc. » Il a dit, dans l'oraison funèbre de Nicolas Cornet : « Vit-on jamais en deux personnes les mêmes vertus, avec des caractères si différents et si peu assortis? Vit-on jamais, etc. » Il a dit, dans l'oraison funèbre de Nicolas Cornet : « Vit-on jamais en deux personnes les mêmes vertus, avec des caractères si différents et si peu assortis? Vit-on jamais, etc. »

fondes, et l'autre par de soudaines illuminations : celui-ci par conséquent plus vif, mais sans que son feu eût rien de précipité ; celui-là d'un air plus froid, sans jamais rien avoir de lent, plus hardi à faire qu'à parler, résolu et déterminé au dedans, lors même qu'il paraissait embarrassé au dehors[1]. L'un dès qu'il parut dans les armées, donne une haute idée de sa valeur, et fait attendre quelque chose d'extraordinaire, mais toutefois s'avance par ordre, et vient comme par degrés aux prodiges qui ont fini le cours de sa vie ; l'autre, comme un homme inspiré, dès sa première bataille s'égale aux maîtres les plus consommés. L'un, par de vifs et continuels efforts, emporte l'admiration du genre humain, et fait taire l'envie ; l'autre jette d'abord une si vive lumière, qu'elle n'osait l'attaquer. L'un enfin, par la profondeur de son génie et les merveilleuses ressources de son courage, s'élève au-dessus des plus grands périls, et sait même profiter de toutes les infidélités de la fortune ; l'autre, et par l'avantage d'une si haute naissance, et par ces grandes pensées que le ciel envoie, et par une espèce d'instinct admirable dont les hommes ne connaissent pas le secret, semble né pour entraîner la fortune dans ses desseins, et forcer[2] les destinées. Et afin que l'on vît toujours dans ces deux hommes de grands caractères, mais divers, l'un, emporté d'un coup soudain, meurt pour son pays, comme un Judas le Machabée ; l'armée le pleure comme son père ; et la cour et tout le peuple gémit[3] ; sa piété

1. Turenne et la Rochefoucauld *Parte* rapporte que son père était encore *anecdotes sur M. de Turenne* à la le plus embarrassé que Turenne, suite des *Mémoires sur la vie de* et disait que sa grande habileté *Bouteville* 1692, avant « les vrais consistait à bien cacher son jeu. grands et grands de la cour qui Voir sur ce sujet le cardinal de Retz, *Mémoires* (1717), et surtout Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. XXIII. — Sur la bataille de Rocroi, voir *Relation de la bataille de Rocroi*, par le duc d'Enghien, 1643, in-8°. — Sur la bataille de Lens, voir *Relation de la bataille de Lens*, 1648, in-4°. — Sur la bataille de Fribourg, voir *Relation de la bataille de Fribourg*, 1644, in-4°. — Sur la bataille de Nordlingen, voir *Relation de la bataille de Nordlingen*, 1645, in-4°. — Sur la bataille de Lérida, voir *Relation de la bataille de Lérida*, 1647, in-4°. — Sur la bataille de Rethel, voir *Relation de la bataille de Rethel*, 1650, in-4°. — Sur la bataille de Valenciennes, voir *Relation de la bataille de Valenciennes*, 1656, in-4°. — Sur la bataille de Dunkerque, voir *Relation de la bataille de Dunkerque*, 1658, in-4°. — Sur la bataille de Saint-Antoine, voir *Relation de la bataille de Saint-Antoine*, 1652, in-4°. — Sur la bataille de Saint-Denis, voir *Relation de la bataille de Saint-Denis*, 1649, in-4°. — Sur la bataille de Saint-Germain, voir *Relation de la bataille de Saint-Germain*, 1649, in-4°. — Sur la bataille de Saint-Cloud, voir *Relation de la bataille de Saint-Cloud*, 1649, in-4°. — Sur la bataille de Saint-Maur, voir *Relation de la bataille de Saint-Maur*, 1649, in-4°. — Sur la bataille de Saint-Mandé, voir *Relation de la bataille de Saint-Mandé*, 1649, in-4°. — Sur la bataille de Saint-Ouen, voir *Relation de la bataille de Saint-Ouen*, 1649, in-4°. — Sur la bataille de Saint-Denis, voir *Relation de la bataille de Saint-Denis*, 1649, in-4°. — Sur la bataille de Saint-Germain, voir *Relation de la bataille de Saint-Germain*, 1649, in-4°. — Sur la bataille de Saint-Cloud, voir *Relation de la bataille de Saint-Cloud*, 1649, in-4°. — Sur la bataille de Saint-Maur, voir *Relation de la bataille de Saint-Maur*, 1649, in-4°. — Sur la bataille de Saint-Mandé, voir *Relation de la bataille de Saint-Mandé*, 1649, in-4°. — Sur la bataille de Saint-Ouen, voir *Relation de la bataille de Saint-Ouen*, 1649, in-4°.

est louée comme son courage, et sa mémoire ne s'
flétrit point par le temps : l'autre, élevé par les arm
au comble de la gloire comme un David, comme lu
meurt dans son lit en publiant les louanges de Dieu e
instruisant sa famille, et laisse tous les cœurs rempli
tant de l'éclat de sa vie que de la douceur de sa mort !
Quel spectacle de voir et d'étudier ces deux hommes
et d'apprendre de chacun d'eux toute l'estime que mé
ritait l'autre! C'est ce qu'a vu notre siècle : et ce qu
est encore plus grand, il a vu un roi se servir de ce
deux grands chefs[1], et profiter du secours du ciel, e
après qu'il en est privé[2] par la mort de l'un et les ma
ladies de l'autre, concevoir de plus grands desseins
exécuter de plus grandes choses, s'élever au-dessus lu
lui-même, surpasser et l'espérance des siens et l'at
tente de l'univers : tant est haut son courage, tant es
vaste son intelligence, tant ses destinées sont glo
rieuses.

Voilà, Messieurs, les spectacles que Dieu donne à l'uni
vers, et les hommes qu'il y envoie quand il y veut faire
éclater, tantôt dans une nation, tantôt dans une autre,
selon ses conseils[3] éternels, sa puissance ou sa sagesse[4].

1. Ce parallèle de Condé et de Turenne choqua vivement les con
temporains. On lit dans une lettre de Bussy à Mme de Sévigné, 31 mars 1687 : « Je ne vous dirai rien à vos mots Madame sur votre lettre du 10 de ce mois où vous me parlez de la pompe funèbre de M. le Prince. Nous l'avons vue entière, elle est vraiment extraordinaire, et digne du mort pour qui elle est faite. Comme je parle de la pompe funèbre que fit à M. de Meaux elle ne la fit [illegible] au mort ni à l'orateur, on a mandé que le comte de Grammont, revenant de Notre-Dame, dit au roi qu'il venait de la cérémonie funèbre de M. de Turenne. En effet, on dit que M. de Meaux, comparant ces deux grands capitaines sans nécessité [illegible] M. le Prince la vivacité et la force, et à M. de Turenne la prudence et la bonne conduite. » Mme de Sévigné, pour la même, trouva ce parallèle un peu *violent*. Le 25 avril 1687 elle écrit à Corbinelli : « Je reproche à Bussy d'avoir été de l'avis de ceux qui ont trouvé mauvais que l'on ait comparé M. de Turenne à M. le Prince. Il me semble que cette comparaison est fort avantageuse du côté de M. de Turenne, et qu'il est trop grand pour en craindre [illegible] ».

2. On ne voit pas très bien comment Bossuet a pu dire qu'il y a plus de *grandeur* à se servir d'un grand chef qu'à l'être soi-même. Il est plus beau [illegible] ».

3. *Après qu'il en est privé*, [illegible] qu'il en a été privé. L'ellipse est fréquente chez Bossuet (I, p. 10, n. 1).

4. Conseils, [illegible] v. 382, n. 2.

car ses divins attributs paraissent-ils mieux dans les cieux qu'il a formés de ses doigts que dans ces rares talents qu'il distribue comme il lui plaît aux hommes extraordinaires? Quel astre brille davantage dans le firmament, que le prince de Condé n'a fait dans l'Europe? Ce n'était pas seulement la guerre qui lui donnait de l'éclat; son grand génie embrassait tout[1], l'antique comme le moderne[2], l'histoire, la philosophie, la théologie la plus sublime, et les arts[3] avec les sciences. Il n'y avait livre

1. « En 1648 fut publié un livre, *L'Alliance des armes et des lettres à Mgr le Prince*, par le sr de Tourbay... [illegible] ... Le P. Bouhours, dans son livre *Du Beau et du Sublime dans diverses conditions de la vie humaine*, imprimé en 1686 après la mort du grand Condé, parle avec étonnement du savoir de ce prince ... [illegible] ... Daniel Huet, dans ses mémoires, ... [illegible] ... *Études sur la vie de Bossuet*, t. I, p. 115-116. ... [illegible] ... en 1633 dans Tenonville ... [illegible] ... d'Aumale, t. III, p. 518 et suiv., t. IV, p. 176. Cf. *supra* la *Notice*, p. 468.

2. « Déjà pendant l'exil aux Pays-Bas, ... [illegible] ... En 1675, il profita de son séjour en Hollande pour augmenter ses collections. Les salles de Chantilly se garnissaient de tableaux et meubles de prix ... [illegible] ... Van Dyck ... [illegible] ... t. VII, p. 700-701. ... [illegible] ... *La Peinture au château de Chantilly*.

3. ... [illegible] ... M. le Prince se faisait ... [illegible]

qu'il ne fût, il n'y avait homme excellent[1], ou dans quelque spéculation[2], ou dans quelque ouvrage, qui n'entretînt[3] : tous sortaient plus éclairés d'avec lui, et

rectifiaient leurs pensées, ou par¹ ses pénétrantes questions, ou par ses réflexions judicieuses. Aussi sa conversation était un charme, parce qu'il savait parler à chacun selon ses talents; et non seulement aux gens de guerre de leurs entreprises, aux courtisans de leurs intérêts, aux politiques de leurs négociations, mais encore aux voyageurs curieux, de ce qu'ils avaient découvert ou dans la nature, ou dans le gouvernement, ou dans le commerce; à l'artisan, de ses inventions; et enfin aux savants de toutes les sortes, de ce qu'ils avaient trouvé de plus merveilleux. C'est de Dieu que viennent ces dons : qui en

[illegible] jouées pour le prince dans la maison de Mme Sanguin, une de ses amies. En 1663, la troupe de Molière [illegible] Chantilly jouer [illegible] direction, et c'est Condé qui en 1664 [illegible] l'*Impromptu de Versailles* [illegible] Molière [illegible] Montfleury, Boursault [illegible] le *Tartuffe* fut [illegible] Condé [illegible] 29 novembre 1664 chez la [illegible] p. 295 [illegible] est généralement admis [illegible] conseils au poète pour l'achèvement de sa pièce [illegible] exemple [illegible] la belle tirade du premier acte [illegible] fausse dévotion. Quand [illegible] de Condé sur l'opposition qu'on faisait contre le *Tartuffe*, on le trouve dans la préface de Molière en 1667. En 1668, l'*Imposteur* de nouveau [illegible] Chantilly [illegible] Condé [illegible] de poètes [illegible] littéraire de Condé [illegible] Boursault, [illegible] Bastide, [illegible] tion du Prince, le chansonnier [illegible] le poète latin Santeul qui fait [illegible] en hexamètres corrects et [illegible] l'histoire des embellissements de Chantilly. Quant aux savants, philosophes, historiens, ils ne sont pas moins [illegible] Avec Bossuet [illegible] depuis longtemps [illegible] du Prince, cf. *Sermons*, éd. Lebarq [illegible] p. 179 [illegible] c'est Malebranche qui déclare [illegible] respecter les jugements de Condé [illegible] Nicole [illegible] Bourdaloue [illegible] Bible [illegible] [illegible] mauvais livres. »

1. [illegible] p. 587 [illegible]

doute? Ces dons sont admirables : qui ne les voit pas? Mais pour confondre l'esprit humain, qui s'enorgueillit de tels dons, Dieu ne craint point d'en faire part à ses ennemis. Saint Augustin considère parmi les [illegible] de sages, tant de conquérants, tant de graves législateurs, tant d'excellents citoyens, un Socrate, un Marc Aurèle, un Scipion, un César, un Alexandre, tous privés de la connaissance de Dieu, et exclus de son royaume éternel. N'est-ce donc pas Dieu qui les a faits? Mais quel autre les pouvait faire, si ce n'est celui qui fait tout dans le ciel et dans la terre? Mais pourquoi les a-t-il faits? et quels étaient les desseins particuliers de cette sagesse profonde qui jamais ne fait rien en vain? Écoutez la réponse de saint Augustin : « Il les a faits, nous dit-il, pour orner le siècle présent : » *Ut ordinem sæculi præsentis ornaret*[1]. Il a fait dans les grands hommes ces rares qualités, comme il a fait le soleil. Qui n'admire ce bel astre? qui n'est ravi de l'éclat de son midi, et de la superbe parure de son lever et de son coucher? Mais puisque Dieu le fait luire sur les bons et sur les mauvais, ce n'est pas un si bel objet qui nous rend heureux : Dieu l'a fait pour embellir et pour éclairer ce grand théâtre du monde. De même, quand il a fait dans ses ennemis aussi bien que dans ses serviteurs ces belles lumières[2] d'esprit, ces rayons de son intelligence, ces images de sa bonté, ce n'est pas pour les rendre heureux qu'il leur a fait ces riches présents : c'est une décoration de l'univers, c'est un ornement du siècle présent. Et voyez la malheureuse destinée de ces hommes qu'il a choisis pour être les ornements de leur siècle. Qu'ont-ils voulu, ces hommes rares, sinon des louanges et la gloire que les hommes donnent? Peut-être que, pour les confondre, Dieu refusera cette gloire à leurs vains désirs? Non, il les confond mieux en la leur donnant, et même au delà de leur attente.

1. *Contra Julian.* Pelag. V, XX. — 2. XX, p. [illegible].

Cet Alexandre, qui ne voulut que faire du bruit dans le monde, y en a fait plus qu'il n'aurait osé espérer. Il faut encore qu'il se trouve dans tous nos panégyriques, et il semble, par une espèce de fatalité glorieuse à[1] ce conquérant, qu'aucun prince ne puisse recevoir de louanges qu'il ne les partage. S'il a fallu quelque récompense à ces grandes actions des Romains, Dieu leur en a su trouver une convenable à leurs mérites comme à leurs désirs. Il leur donne pour récompense l'empire du monde, comme un présent de nul prix[2]. O rois, confondez-vous dans votre grandeur, conquérants, ne vantez pas vos victoires. Il leur donne pour récompense la gloire des hommes : récompense qui ne vient pas jusqu'à eux, qui s'efforce de s'attacher, quoi? peut-être à leurs médailles, ou à leurs statues déterrées, restes des ans et des barbares; aux ruines de leurs monuments et de leurs ouvrages qui disputent[3] avec le temps, ou plutôt à leur idée, à leur ombre, à ce qu'on

1. [illegible] 325, n. 7.
2. [illegible] premier Sermon *sur la Providence* (1656) prêché devant [illegible] *Sermons choisis*, éd. [illegible] p. 87-88 [illegible] second Sermon (1662) *ibid.* p. 255 [illegible] *pour la profession de Mme de la Vallière* [illegible] point [illegible] et du monde [illegible] grande gloire parmi les hommes? *Qui ne prince* [illegible] *il faut* [illegible] *donner pour faire parler les Athéniens* [illegible] Dieu qui [illegible] plus de gloire qu'il n'en avait osé espérer. Son nom est grand en Orient comme en Occident, et les barbares l'ont adoré comme les Grecs [illegible] [illegible]
3. [illegible] *Cléandre*, [illegible] *pute avec* [illegible] 678 [illegible] *disputer* [illegible] pour rattraper le [illegible] mal. »

appelle leur nom. Voilà le digne prix de tant de travaux et dans le comble de leurs vœux la conviction[1] de leur erreur. Venez, rassasiez-vous, grands de la terre, rassasiez-vous, si vous pouvez, de ce fantôme de gloire : à l'exemple de ces grands hommes que vous admirez, Dieu, qui punit leur orgueil dans les enfers, ne leur a pas envié, dit saint Augustin, cette gloire tant désirée[2] ; et « vains ils ont reçu une récompense aussi vaine que leurs désirs ». *Receperunt mercedem suam, vanam vanam.*

Il n'en sera pas ainsi de notre grand prince : l'heure de Dieu est venue, heure attendue, heure désirée, heure de miséricorde et de grâce. Sans être averti par la maladie, sans être pressé par le temps, il exécute, quoiqu'il méditait. Un sage religieux[3], qu'il appelle exprès, règle les affaires de sa conscience : il obéit, humilié, éclairé, à sa direction ; et rien n'a jamais donné de bonne foi. Des lors aussi on le vit toujours sérieusement occupé du soin de se vaincre soi-même[4], de réduire vaines toutes les attaques de ses insupportables douleurs, d'en faire par sa soumission un continuel sacrifice. Dieu, qu'il invoquait avec foi, lui donna le goût de son Écriture, et dans ce livre divin, la solide nourriture de la piété. Ses conseils[6] se réglaient[7] plus que jamais par la justice, on y soulageait la veuve, l'orphelin, et le pauvre en approchant avec confiance

1. *Convaincre.* Au sens actif : montrer à convaincu. Cf. Bossuet, Sermon sur le *Jugement dernier*, 2e p. : « Mais vous verrez ses ténèbres percées de tous les traits de lumière qui sortiront de la vérité éternelle, et la convaincront de toutes les impostures avec lesquelles [...] » Ne l'étonnez pas que vous soyez [...] d'être convaincu par vous-même, par les autres lettres que vous avez imprimées. » Pascal, *Provinciales*, XVI : « Quelle confusion et regret de bouche et quand [...] on vous objectant de [...] vous dira [...] » Bossuet, *Défense [...] Panégyrique de saint Paul*, 3e p. : « Mais ces injures [...] »

2. S. Augustin, *Enarrationes in Psalmos*, CXVIII, Sermo XII, n. 2.

3. *Un sage religieux.* Cf. [illegible] hom., 2e, n. 2.

4. *Sur même.* Cf. p. 91, n. 4.

5. Cf. p. 511, n. 4.

6. Cf. p. 502, n. 2.

7. *Se réglaient.* Cf. p. 30, n.

Sérieux autant qu'agréable père de famille, dans[1] les douceurs qu'il goûtait avec ses enfants, il ne cessait de leur inspirer les sentiments de la véritable vertu, et ce jeune prince son petit-fils[2] se sentira éternellement d'avoir été cultivé par de telles mains[3]. Toute sa maison profitait de son exemple. Plusieurs de ses domestiques avaient été malheureusement nourris[4] dans l'erreur, que

1. *Dans les douceurs.* Cf. p. 515, n. 3.

2. Louis duc de Bourbon, né en 1668, mort en 1710. Son père, [illegible] Versailles, étant absorbé par ses devoirs de cour, le prince de Condé voulut se charger de l'éducation de ce petit-fils [illegible] collège de Clermont, [illegible] Jésuites [illegible] correspondance presque quotidienne [illegible] *dispute* [illegible] deux années [illegible] Bossuet [illegible] Sauveur et La Bruyère [illegible] au collège de Clermont [illegible]

[illegible] la littérature et l'histoire [illegible] La dissipation de la vie de cour [illegible] des exercices physiques [illegible] les carrousels, des ballets et des visites, et le prince de Condé s'indignait contre [illegible] un fort bon [illegible] tout ce qu'il faut qu'il sache [illegible]

3. Ce n'est pas ce que dit Saint-Simon [illegible] personne [illegible] Sa férocité était extrême et se montrait en tout [illegible]

4. *Nourris.* [illegible] Bossuet [illegible] *de saint Bernard* [illegible] La Rochefoucauld [illegible] Corneille [illegible]

la France tolérait alors : combien de fois l'a-t-on vu
imputé de leur salut, affligé de leur résistance, con
solé par leur conversion? Avec quelle incomparable
netteté d'esprit leur faisait-il voir l'antiquité et la vérité
de la religion catholique? Ce n'était plus cet ardent
vainqueur, qui semblait vouloir tout emporter : c'était
une douceur, une patience, une charité qui songeait
à gagner les cœurs et à guérir les esprits malades[1]. Ce
sont, Messieurs, ces choses simples, gouverner sa fa
mille, édifier ses domestiques, faire justice et miséri
corde, accomplir le bien que Dieu veut, et souffrir les
maux qu'il envoie, ce sont ces communes pratiques de
la vie chrétienne que Jésus-Christ louera au dernier

[1] ... le seul qui connaît les
dé... » Bazas, *Bazadais*, t. 1624.
... le comte de Dognon a mon-
... le P. Cotton a fait le
... Salut le propagande parmi
... et ses paroissiens rebelles
... ne dut ces succès qu'à la
... Il y
... quelques années de
... pour le bonheur de
... Prince
... Comme
... pouvait de Bazas
... envoyer des premiers exemples
... Dès
... Prince
... sont dans les principales
... Voici comment procéda
... Chemins pour ne point
... dédaigner tout le fruit de la bénédiction
... Nous ne nous arrêterons
... M. Dupuy
... qui, dès le
... qu'elles lui
... sans offrir au Dieu
... tous les sacrifices de son ame
... Il est inutile de rapporter
... Il suffit de savoir que
... dans M. le Prince
... plus pures
... à Dieu qui pouvait
... Nous voyons sa
... Il y a
... quelques années de
... pour le bonheur de
... Prince
... Comme
... pouvait de Bazas
... envoyer des premiers exemples
... Dès
... Prince
... sont dans les principales
... Voici comment procéda
... Chemins pour ne point
... dédaigner tout le fruit de la bénédiction
... Nous ne nous arrêterons
... M. Dupuy
... qui, dès le
... qu'elles lui
... sans offrir au Dieu
... tous les sacrifices de son ame
... Il est inutile de rapporter
... Il suffit de savoir que
... dans M. le Prince
... plus pures
... à Dieu qui pouvait
... Nous voyons sa

[1] ... une dame de qualité
... désavouer publiquement
... qu'elle
... pour
... de
... Cet état
... pour
... pour parler
... C'est
... Mgr de Noailles
... Cet
... établissement en Suisse
... aux catholiques. Nonobstant
... sponce
... général des Jésuites
... Prince M. le Prince
... du passeport qu'il
... Rousseau
... protégeait
... religionnaires
... M. le Prince
... plus
... Il y a
... Il y a
... *Bénédictins*, et *Paris*, t. III, p.

jour devant ses saints anges et devant son Père céleste. Les histoires seront abolies avec les empires, et il ne se parlera[1] plus de tous ces faits éclatants dont elles sont pleines. Pendant qu'il passait sa vie dans ses occupations, et qu'il portait au-dessus de ses actions les plus renommées la gloire d'une si belle et si pieuse retraite, la nouvelle de la maladie de la duchesse de Bourbon[2] vint à Chantilly comme un coup de foudre. Qui ne fut frappé de la crainte de voir éteindre cette lumière naissante? On appréhenda qu'elle n'eût le sort des choses avancées[3]. Quels furent les sentiments du prince de Condé, lorsqu'il se vit menacé de perdre ce nouveau lien de sa famille avec la personne du roi[4]? C'est donc dans cette occasion que devait mourir ce héros! Celui que tant de sièges et tant de batailles n'ont pu emporter, va périr par sa tendresse! Pénétré de toutes les inquiétudes que donne un mal affreux, son cœur[5], qui le soutient seul depuis si longtemps, achève à ce coup[6] de l'accabler; les forces qu'il lui fait trouver l'épuisent. S'il oublie toute sa faiblesse à la vue du roi qui approche de la princesse malade; si, transporté de son zèle, et sans avoir besoin de secours à cette fois[7], il accourt pour l'avertir de tous les périls que ce grand roi ne

1. Cf. p. 80, n. 2.
2. La duchesse de Bourbon était Mlle de Nantes, fille du Roi et de Mme de Montespan. [illegible]
3. *Le sort des choses avancées.* [illegible]
4. [illegible] Louis XIV [illegible]
5. *Cœur*, Courage. Cf. p. 90, n. 9.
6. Cf. p. 550, n. 5.
7. *A cette fois.* Cf. p. 548, n. 8.

craignait pas, et qu'il l'empêche enfin d'avancer, il [illegible] tomber évanoui à quatre pas; et on admire cette nouvelle manière de s'exposer pour son roi[1]. Quoique la duchesse d'Enghien[2], princesse dont la vertu ne craignit jamais que de manquer à sa famille et à ses devoirs, eût obtenu de demeurer auprès de lui pour le soulager, la vigilance de cette princesse ne calme pas les soins qui le travaillent[3]; et après que la jeune princesse est hors de péril, la maladie du roi va bien causer d'autres troubles à notre prince. Puis-je ne m'arrêter pas en cet endroit? A voir la sérénité qui reluisait[5] sur ce front auguste, eût-on soupçonné que ce grand roi, en retournant à Versailles, allât s'exposer à ces cruelles douleurs[6] où[7] l'univers a connu[8] sa piété, sa constance et tout l'amour de ses peuples? De quels yeux le regardions-nous, lorsque, aux dépens d'une santé qui [illegible]

1. « Le Roi, s'étant levé, le 15 novembre 1686, une heure plus tôt que [illegible] rétinaire [illegible] l'apprentissage de la princesse et voulut [illegible] sa chambre. Mais M. le Prince, qui était dans l'antichambre, oubliant [illegible] faiblesse de ses jambes, se leva [illegible] et se [illegible] sans aucune protestation au Roi qu'il ne souffrait pas qu'il [illegible] lui disant qu'il ne voulait pas [illegible] de l'en empêcher, mais qu'il faudrait au moins [illegible] passât sur le ventre auparavant. » [illegible] « Ordinairement [illegible] faire [illegible] sans [illegible] sur les bras [illegible] hommes [illegible] cette fois-là [illegible] pour traverser la chambre sans que personne lui donnât la main. » *Mémoires* du marquis de Sourches. Cf. sur cet incident les *Souvenirs de Mme de Caylus*, éd. de Lescure, p. 178.

2. Fille de la Princesse Palatine. Cf. *supra*, p. 294.

3. *Soins*. Cf. p. 318, n. 4.

4. Cf. p. 9[illegible], n. [illegible], 303, n. 3.

5. Ce mot s'employait [illegible] au figuré pour dire [illegible] avec éclat : « Dieu avait [illegible] l'homme dans le [illegible] quelque côté que [illegible] la sagesse de [illegible] dans la grandeur, dans [illegible] dans la disposition [illegible] » Bossuet, *Histoire universelle*, t. II, p. 11. « [illegible] dame en qui... *Reluit* [illegible] de la divinité [illegible] que grande est sa beauté [illegible] *Satire* [illegible] « Voici de [illegible] plus grande merveille [illegible] verbe *reluit* [illegible] Ferd., t. I, p. 105. *Grands* [illegible] « [illegible] les [illegible] qui *reluisent* [illegible] t. IX, p. 310. *Ibid.* « [illegible] commencera *reluire* [illegible] » Fénelon, *Télémaque*, [illegible]

6. *Cruelles douleurs*. [illegible] supporta en 1686 avec un [illegible] courage l'opération de la [illegible] que [illegible] son chirurgien [illegible]

7. Ou. Cf. p. 301, n. 2.

8. [illegible] p. [illegible]

est si chère, il voulut bien adoucir nos cruelles inquiétudes par la consolation de le voir; et que, maître de sa douleur comme de tout le reste des choses, nous le voyions tous les jours, non seulement régler ses affaires selon sa coutume, mais encore entretenir sa cour attendrie avec la même tranquillité qu'il lui fait paraître[1] dans ses jardins enchantés! Bien sont-ils de bien et des hommes, d'unir ainsi toujours la bonté à toutes les autres qualités que nous admirons! Parmi[2] toutes ses douleurs, il s'informait avec soin de l'état du prince de Conti; et il marquait pour la santé de ce prince une inquiétude qu'il n'avait pas pour la sienne. Il s'affaiblissait, ce grand prince, mais la mort cachait ses approches[3]. Lorsqu'on le crut en meilleur état, et que le duc d'Enghien, toujours partagé entre les devoirs de fils et de sujet, était retourné par son ordre auprès du roi, tout change en un moment, et on déclare au prince sa mort prochaine. Chrétiens, soyez attentifs, et venez apprendre à mourir; ou plutôt venez apprendre à n'attendre pas la dernière heure pour commencer à bien

1. Cf. p. 305, n. 1.
2. *Parmi*. Cf. p. 298, n. 2.
3. Vers, d'après le *Mercure galant* de 1686, le récit de la dernière maladie et de la mort du prince de Condé : « Quelque grande santé qu'il ait toujours eue, il n'a pu échapper le danger où l'a mis cette petite vérole. Sa Majesté la duchesse de Bourbon sont venus pour le voir. Ils ont trouvé son appartement plein de médecins qui avaient fait en sorte pour la sûreté de cette grande princesse qu'elle n'y fût que peu de jours après. Il avait donné ses ordres pour partir le lendemain lorsqu'il tomba tout d'un coup si accablé du mal de tête qu'il ne fut plus songer à rien. Il dit aussitôt qu'il voulait bien qu'on fît savoir à son voyage puisqu'on le voulait ainsi. Il ordonna qu'on récompensât tous ses domestiques, et s'habillant comme pour aller en bonne heure à s'ajuster, il envisagea la mort avec toute la résignation d'un véritable chrétien et ce moment après on a la douceur d'un repos. Il continua de même et prit un bon [illegible] de soixante onces pendant trois jours. Son corps fut ouvert. On trouva sur le poumon droit un gros abcès dans lequel tout le pus était renfermé. Son cœur était plein de pus et [illegible] sa cervelle [illegible] pus. Il [illegible] pus [illegible] grand, aussi bien que [illegible] pus. »

vivre. Quoi! attendre à commencer une vie nouvelle lorsque entre les mains de la mort, glacés sous ses froides mains, vous ne saurez si vous êtes avec les morts ou encore avec les vivants! Ah! prévenez par [illegible] cette heure de troubles et de ténèbres! Pendant, sans être étonné de cette dernière sentence qu'on lui prononça, le prince demeure un moment dans le silence; et tout à coup : « O mon Dieu! dit-il, vous le voulez, votre volonté soit faite : je me jette entre vos bras; donnez-moi la grâce de bien mourir : que désirez-vous davantage? Dans cette courte prière, vous voyez la soumission aux ordres de Dieu, l'abandon à sa providence, la confiance en sa grâce, et tout le reste. Dès lors aussi, tel qu'on l'avait vu dans tous ses combats, résolu, paisible, occupé sans inquiétude de ce qu'il fallait faire pour les soutenir, tel fut-il à ce dernier choc; et la mort ne lui parut pas plus affreuse, pâle et languissante, que lorsqu'elle se présente au milieu du feu sous l'éclat de la victoire qu'elle ne veut seule. Pendant que les sanglots éclatent de toutes parts, comme si un autre que lui en eût été le sujet, il continuait à donner ses ordres; et, s'il défendait les pleurs, ce n'était pas comme un objet[2] dont il fut trop blâmé, mais comme un empêchement qui le retardait à ce moment, il étend ses soins jusqu'aux moindres de ses domestiques[4]. Avec une libéralité digne de sa nais-

1. Cf. supra, p. 156, 157, n. 7.

2. Il [illegible] vers de Voiture à Conde après la [illegible] « La mort, dans les champs de Mars, Par mes bras et mes armes, Le fera choir sous les chars. Le [illegible] sur [illegible] Vous pas avoir peur des chars, Il vous semble belle autrefois À cheval et sous le [illegible] N'est-il pas mis comme [illegible] Lorsque pas tends cette chemise ? Vers un malade qui tousse ? Il semble-t-il pas bien laide ? Que cette [illegible] tremblante et froide Prendre sa bonne robe de dans son [illegible]

3. *Objet*. Cf. p. 492, n. 2.

4. « Il faut [illegible] Prince de [illegible] suivant [illegible] ses [illegible] ses serviteurs [illegible] gnant les pensées [illegible] des coups dans [illegible] passer le reste de leurs jours [illegible] Voltaire, *la Maison rustique* [illegible] Préface.

ance et de leurs services, il les laisse comblés de ses
ps, mais encore plus honorés des marques de son
uvenir. Comme il donnait des ordres particuliers et
la plus haute importance, puisqu'il y allait de sa
nscience et de son salut éternel, averti qu'il fallait
rire et ordonner dans les formes : quand je devrais,
Seigneur, renouveler vos douleurs, et rouvrir toutes
s plaies de votre cœur, je ne lirai pas ces paroles
'il répétait si souvent : qu'il vous connaissait; qu'il
y avait sans formalités qu'à vous lire ses intentions;
e vous irez encore au delà, et suppléerez de vous-
ême à tout ce qu'il pourrait avoir oublié. Qu'un père
us ait aimé, je ne m'en étonne pas; c'est un senti-
ent que la nature inspire; mais qu'un père si éclairé
us ait témoigné cette confiance jusqu'au dernier sou-
, qu'il se soit reposé sur vous de choses si impor-
ntes, et qu'il meure tranquillement sur cette assu-
nce, c'est le plus beau témoignage que votre vertu

pouvait l'emporter : et malgré tout votre mérite, Vot
Altesse n'aura de moi aujourd'hui que cette louange.

Ce que le prince commencera consulé, pour s'acquitt
des devoirs de la religion, méritait d'être raconté
toute la terre, non à cause qu'il est remarquable, ma
à cause, pour ainsi dire, qu'il ne l'est pas, et qu'u
prince si exposé à tout l'univers ne donne rien au
spectateurs. N'attendez donc pas, Messieurs, de ce
magnifiques[2] paroles qui ne servent qu'à faire con
naître, sinon un orgueil caché, du moins les effort
d'une âme agitée, qui combat ou qui dissimule so
trouble secret. Le prince de Condé ne sait ce que c'es
que de prononcer de ces pompeuses sentences, et dan
la mort, comme dans la vie, la vérité lui toujours te
sa grandeur. Sa confession fut humble, pleine de co
fiance et de confiance. Il ne lui fallut pas longtemps
pour la préparer : la meilleure préparation pour celle
des derniers temps, c'est de ne les attendre pas. Mais
Messieurs, prêtez l'oreille à ce qui va suivre. A la vu
du saint viatique, qu'il avait tant désiré, voyez comme
il s'unit à cet doux objet[4]. Alors il se souvint de
irrévérences dont, hélas! on déshonore ce divin mystère
Les chrétiens ne connaissent plus la sainte frayeur dont
on était saisi autrefois à la vue du sacrifice. On dirait
qu'il eût[5] cessé d'être terrible, comme l'appelaient les

1. II, p. 32, n. 2.
2. I, p. 105, n. 2, p. 320, n. 1.
3. II, p. 18, n. 1.
4. *Objet* (1), (2), (3).
5. *Dont* (1), p. 168, note.
celle qu'il employait, mais parfai-
tement exprimé ces pompeuses
vices si la reconnaissance de
rien, et ce n'est pas ainsi que
reste que Saint Simon nous a
s'étonne. Il avait, à bon
crire autrement la mort
le son père, l'avait déjà
donne est tout à vous.

saints Peres, et que le sang de notre victime n'y coule pas encore aussi véritablement que sur le Calvaire. L'on doit trembler devant les autels, on y meprise Jesus-Christ present; et, dans un temps où tout un royaume se ramue pour la conversion des heretiques, on ne craint point d'en autoriser les blasphemes. Gens du monde, vous ne pensez pas à ces horribles profanations, à la mort, vous y penserez avec confusion et saisissement. Le prince se ressouvint de toutes les fautes qu'il avait commises; et trop faible pour expliquer avec force ce qu'il en sentait, il emprunta la voix de son confesseur pour en demander pardon au monde, à ses domestiques et à ses amis. On lui repondit par des sanglots, ah! repondez-lui maintenant en profitant de cet exemple. Les autres devoirs de la religion furent accomplis avec la même pieté et la même presence d'esprit. Avec quelle foi, et combien de fois prononça-t-il le Sauveur des âmes, en baisant sa croix, que son sang repandu pour lui ne le fût pas inutilement! C'est ce qui justifie[1] le pecheur; c'est ce qui sanctifie le juste; c'est ce qui rassure le chrétien. Que dirai-je des saintes prieres des agonisants, où[2], dans les efforts que fait l'Eglise, on entend ses vœux les plus empressés, et comme les derniers cris par où[3] cette sainte mere achève de nous enfanter à la vie celeste? Il se les fit répeter trois fois, et il y trouva toujours de nouvelles consolations. En remerciant ses medecins : « Voilà, dit-il, maintenant mes vrais medecins »; il montrait les ecclésiastiques dont il écoutait les avis, dont il continuait les prieres; les psaumes toujours à la bouche, la confiance toujours dans le cœur. S'il se plaignit, c'était seulement d'avoir si peu à souffrir pour expier ses péchés; sensible jusqu'à la fin à la tendresse des siens, il ne s'y laissa jamais vaincre[4]; et, au con-

1. *En.* Des heretiques, t. I, p. 306, n. 2.
2. *Ce qui justifie*, t. I, p. 85, n. 8.
3. *Où*, t. I, p. 301, n. 2.
4. *Par*, t. I, p. 301, n. 2.
5. T. I, p. 11, n. 1, et p. 171, n. 1.

ni le glorieux témoignage qu'il a rendu constamment à votre mérite, ni ses tendres empressements[1], et la lettre qu'il écrivit en mourant pour vous rétablir dans les bonnes grâces du roi, le plus cher objet de vos vœux, ni tant de belles qualités qui vous ont fait juger digne d'avoir si vivement occupé les dernières heures d'une si belle vie. Je n'oublierai pas non plus les bontés du roi[2], qui prévinrent les désirs du prince mourant[3], ni les généreux soins du duc d'Enghien, qui ménagea cette grâce; ni le gré que lui sut le prince d'avoir été si soigneux[4], en lui donnant cette joie, d'obliger un si cher parent. Pendant que son cœur s'épanche et que sa voix se ranime en louant le roi, le prince de Conti arrive pénétré de reconnaissance et de douleur. Les tendresses se renouvellent ; les deux princes ouïrent ensemble ce

[illegible] ... adressées aux princes [illegible] ... Bourbon [illegible] ... Sévigné, lettre du 15 déc. 1680 [illegible] ... grand maître [illegible] ... sa regrette persistante [illegible] ... que Bossuet [illegible]

1. [illegible]

2. [illegible] ... 1709 [illegible]

3. [illegible] ... Louis XIV [illegible]

4. [illegible]

qui ne sortira jamais de leur cœur, et le prince recevait en leur confirmant qu'ils ne seraient jamais ni grands hommes, ni grands princes, ni honnêtes gens, qu'autant qu'ils seraient gens de bien, fidèles à Dieu et au roi. C'est la dernière parole qu'il aura gravée dans leur mémoire, c'est, avec la dernière marque de sa tendresse, l'abrégé de leurs devoirs. Tout retentissait de cris, tout fondait en larmes; le prince seul n'était pas ému et troublé. Il arrivait plus dans l'asile où il s'était mis, et bientôt vous êtiez sa force, son redoutable refuge, et, comme disait David[1], ce divin roche'i en s'appuyant sa constance pour ne faire durant ce temps ce qui se faisait à la cour et en la présence du roi[2]. Lorsqu'il y lut cette dernière lettre que lui écrivit ce grand homme, et qu'on y vit dans les trois temps que marquait[3] le prince, ses services qu'il y passait sagement au commencement de la fin de sa vie, et dans le milieu ses fautes, tout fut une si sincère reconnaissance[4], il n'y eut cœur qui ne s'attendrit à l'entendre parler de lui-même avec tant de modestie : et cette lecture, suivie des larmes du roi, fit voir ce que les héros sentent les uns pour les

1 Les mots redoublés donnent plus de force à l'expression.

2 *Locutus est autem Dominus ad Moysen : abite, ascendite hinc tu et populus tuus, quem eduxisti de terra Ægypti, in terram pro qua juravi Abraham, Isaac et Jacob, dicens : Semini tuo dabo eam. Et misi præcedentem te angelum meum, ejiciamque Chananæum, Amorrhæum, Hethæum, Pherezæum, Hevæum et Jebusæum, ut introeas terram fluentem lacte et mel. Non ascendam tecum, quia populus durissimæ cervicis es : ne forte delens te in via consumam. Quod cum audisset populus hæc dura verba, luxit, et nullus ex more vestimento usus est.* Exod. XXXIII, 1-4.

3 *Marquait* : le prince marquait ses fautes pour s'en repentir, et marquait pour ainsi dire les temps de sa vie par les différentes fautes qu'il y avait commises. La lecture faite, le roi dit : Je vois bien que j'ai été homme, puisque j'ai fait des fautes. Bossuet, *Sermon sur la mort de la reine d'Angleterre*, IX, 2.

4 *Si reconnaissance* : cette reconnaissance, dans laquelle il [illegible] ses fautes, est [illegible] Dieu, [illegible] Bossuet, *Sermon sur la mort de la reine d'Angleterre*, IX, 2.

autres. Mais lorsqu'on vint à l'endroit du remercîment, où le prince marquait[1] qu'il mourait content, et trop heureux d'avoir encore assez de vie pour témoigner au roi sa reconnaissance, son dévouement, et, s'il l'osait dire, sa tendresse[2]; tout le monde rendit témoignage à la vé-

1. Voyez p. 166, n. 8, et p. 550, n. 5.

2. « La troisième lettre au roi ... [illegible] ... (Mme de Sévigné, 13 novembre 1686.)

Nous citerons ici en entier cette lettre ... [illegible] ... Histoire des princes de Condé.

[illegible]

rité de ses sentiments, et ceux qui l'avaient ouï parler si souvent de ce grand roi dans ses entretiens familiers pouvaient assurer que jamais ils n'avaient rien ouï pour ni de plus respectueux et de plus tendre pour sa personne sacrée, ni de plus fort pour célébrer ses vertus royales, sa piété, son courage, son grand génie, principalement à la guerre, que ce qu'en disait ce grand prince avec aussi peu d'exagération que de flatterie. Pendant qu'on lui rendait ce beau témoignage, ce grand homme n'était plus. Tranquille entre les bras de son Dieu, où il s'était une fois[1] jeté[2], il attendait sa mi-

[illegible]

sercorde et implorait son secours, jusqu'à ce qu'il cessât enfin de respirer et de vivre. C'est ici qu'il faudrait laisser éclater ses justes douleurs[1] à la perte d'un si grand homme, mais, pour l'amour de la vérité, et à la honte de ceux qui la reconnaissent, écoutez encore ce beau témoignage qu'il lui rendit en mourant. Averti par son confesseur que si notre cœur n'était pas encore entièrement selon Dieu, il fallait, en s'adressant à Dieu même, obtenir qu'il nous fît un cœur comme il le voulait, et lui dire avec David ces tendres paroles : « O Dieu[2] ! créez en moi un cœur pur[3] » ; à ces mots, le prince s'arrête comme occupé de quelque grande pensée ; puis, appelant le saint religieux qui lui avait inspiré ce beau sentiment : « Je n'ai jamais douté, dit-il, des mystères de la religion, quoi qu'on ait dit. » Chrétiens, vous l'en devez croire ; et, dans l'état où il est, il ne doit plus rien au monde que la vérité. « Mais, poursuivit-il, j'en doute moins que jamais. Que ces vérités, continuait-il avec une douceur ravissante[4], se démêlent[5] et s'éclaircissent dans mon esprit ! Oui, dit-il, nous verrons Dieu comme il est, face à face. » Il répétait en latin, avec un goût merveilleux, ces grands mots : *Sicuti est, facie ad faciem*[6] ; et on ne se lassait point de le voir dans ce doux transport. Que se faisait-il dans cette âme[7] ? quelle nouvelle lumière lui apparaissait ? quel soudain ravissement la mue, et faisait comme évanouir en ce moment, avec toutes les ignorances, les sens, les ténèbres mêmes, si je l'ose dire, et les saintes obscurités de la foi ? Que devaient alors ces beaux titres dont notre orgueil est flatté !

1. *Bossuet*, t. I, p. 345.
2. « Cor mundum crea in me, Deus » (*Psalm.* L, 12).
3. *Oraison funèbre de Condé*, t. II, p. 108 et 185.
4. « Ravissante » (*Dictionnaire de Trévoux*) est un mot de cette époque, et n'a été employé dans ce sens qu'au XVIIe siècle. (Cf. p. 350, n. 6.)
5. Cf. p. 350, n. 5.
6. « Videbimus nunc per speculum in aenigmate, tunc autem facie ad faciem » (*I Corinth.* XIII, 12). « Cum apparuerit similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est » (*I Joan.* III, 2).

nous l'approche d'un si beau jour, et dès la première attente[1] d'une si vive lumière, combien promptement disparaissent tous les faux biens du monde! Que l'éclat de la plus belle victoire paraît sombre! qu'on en méprise la gloire, et qu'on veut de mal à ces faibles vers qui n'y soient trop favorables!

Venez, peuples, venez maintenant; mais venez plutôt, princes et seigneurs; et vous qui jugez la terre, et vous qui ouvrez aux hommes les portes du ciel; et vous, plus que tous les autres, princes et princesses, nobles rejetons de tant de rois, lumières[2] de la France, mais aujourd'hui obscurcies et couvertes de votre deuil comme d'un nuage; venez voir le peu qui nous reste d'une si auguste naissance, de tant de grandeur, de tant de gloire. Jetez les yeux de toutes parts sur tout ce qu'a[3] pu faire la magnificence et la piété pour honorer un héros; des titres, des inscriptions, vaines marques de ce qui n'est plus[4]; des figures qui semblent

1. *Attente* signifiait naguère *crainte*, et le plus souvent impression de terreur causée par quelque chose de redoutable, ou par une nature supérieure. « Et Roboam et tout Israël eurent grande attente de Sésac roi d'Égypte » (*et timuerunt a facie*). Le Maistre, VIII, 366. « Ils furent en grande attente » (*timore*). « Les pauvres gens furent en grande attente » (*timuerunt*). « Ils furent en grande attente » (*timuerunt*). « Ils furent en grande attente » (*timuerunt*). Corneille, *Cid*, v, 2.

2. Par *lumière* employé en parlant des personnes, il faut entendre *savoir*. « Ulcère de cette espèce et de cette *lumière* » (*scientia*). Sévigné, IX, 328. « Nous sommes exposés à ce que nous voyons et à ce que nous entendons. » Pascal, Pensées, II, 1, vi. Or fut d'*Anne de Gonzague*, p. 550, n. 2.

3. Cf. p. 77, n. 2.

4. « Vous encore de la sainte [illegible] ... Mais le moyen de ne pas se perdre dans la foule de tant de plus augustes [illegible] de la plus haute [illegible] ... de tous quels yeux ne se [illegible] ... Ses pas sont restés [illegible] ... ses victoires, par des bosses [illegible] ... ouverts et percés par [illegible] ... Le mot pompe [illegible] ... de nos pères [illegible] ... Toute [illegible]

pleurer autour d'un tombeau, et des[1] fragiles images d'une douleur que le temps emporte avec tout le reste : des colonnes qui semblent vouloir porter jusqu'au ciel le magnifique témoignage de notre néant ; et enfin rien ne manque dans tous ces honneurs, que celui à qui on les rend. Pleurez donc sur ces faibles restes de la vie humaine, pleurez sur cette triste immortalité que nous donnons aux héros. Mais approchez en particulier, ô vous qui courez avec tant d'ardeur dans la carrière de la gloire, âmes guerrières et intrépides. Quel autre fut plus digne de vous commander ? mais dans quel autre avez-vous trouvé le commandement plus honnête[2] ? Pleurez donc ce grand capitaine, et dites en gémissant : Voilà celui qui nous menait dans les hasards[3], sous lui

chœur est orné de ces basses-tailles, et de [illegible] *Ce qui s'est fait* [illegible] dessous une petite [illegible] à Monsieur [illegible] l'honneur [illegible] Mme de Sévigné, 10 mars 1687 [illegible] Mme de Sévigné [illegible] Cf. la *Gazette de France*, 15 mars 1687.

1. *Des fragiles images.* Cf. Malherbe [illegible] mot de *des* devant un nom précédé d'un adjectif est en effet très rare au XVIIe siècle [illegible] Il ne me semble pas que celle-ci doit être [illegible] *Remarques*, édit. Chassang, t. I, p. 67.

2. *Honnête.* [illegible] *Dict. de l'Acad.* [illegible]

3. *Les hasards.* Les périls [illegible] qui nous sommes [illegible] dans les ha-

se sont formés tant de renommés capitaines, que ses exemples ont élevés aux premiers honneurs de la guerre : son ombre eût pu encore gagner des batailles ; et voilà que dans son silence, son nom même nous anime, et il nous avertit que pour trouver à la mort quelque reste de nos travaux, et n'arriver pas sans ressource à notre éternelle demeure, avec le roi de la terre il faut encore servir le roi du ciel. Servez donc ce roi immortel et si plein de miséricorde, qui vous comptera un soupir et un verre d'eau[1] donné en son nom[2] plus que tous les autres ne feront jamais tout votre sang répandu ; et commencez à compter le temps de vos utiles services du jour que[3] vous vous serez donnés à un maître si bienfaisant. Et vous, ne viendrez-vous pas à ce triste monument, vous, dis-je, qu'il a bien voulu mettre au rang de ses amis ? Tous ensemble, en quelque degré de sa confiance qu'il vous ait reçus, environnez ce tombeau, versez des larmes avec des prières ; et admirant dans un si grand prince une amitié si commode[4] et un commerce si doux, conservez le souvenir d'un héros dont la bonté avait égalé le courage. Ainsi puisse-t-il toujours vous être un cher entretien ; ainsi puissiez-vous profiter de ses vertus : et que sa mort, que vous déplorez, vous serve à la fois de consolation et d'exemple. Pour moi, s'il m'est permis après tous les autres de venir rendre les derniers devoirs à ce tombeau, ô prince, le digne sujet de nos louanges et de nos regrets, vous vivrez éternellement dans ma mémoire.

[illegible] M. [illegible] [illegible] *hasards* [illegible] [illegible] *hasards*. [illegible] du grand Henri [illegible] Voltaire, *Henriade*, IX.

1. La Harpe, *Lycée*, [illegible] s'exécutait avec humilité de « savoir gré à l'auteur de ce contraste ha- [illegible] *sarcasme* [illegible] de cette [illegible] *gaîté* » mais « [illegible] [illegible] [illegible] »

2. *Et quicumque potum dederit unum ex minimis istis calicem aquae frigidae tantum in nomine discipuli, amen dico vobis, non perdet mercedem suam.* Matth. X, [illegible]

3. [illegible] p. 491, n. 2.

4. Commode [illegible] p. [illegible]

votre image y sera tracée, non point avec cette audace qui promettait la victoire, non, je ne veux rien voir en vous de ce que la mort y[1] efface. Vous aurez dans cette image des traits immortels : je vous y verrai tel que vous étiez à ce dernier jour sous la main de Dieu, lorsque sa gloire sembla commencer à vous apparaître. C'est là que je vous verrai plus triomphant qu'à Fribourg et à Rocroi; et ravi d'un si beau triomphe, je dirai en action de grâces ces belles paroles du bien-aimé disciple : *Et hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra*[2] : « La véritable victoire, celle qui met sous nos pieds le monde entier, c'est notre foi. » Jouissez, prince, de cette victoire; jouissez-en éternellement par l'immortelle vertu[3] de ce sacrifice. Agréez ces derniers efforts d'une voix qui vous fut connue. Vous mettrez fin à tous ces discours. Au lieu de déplorer la mort des autres, grand prince, dorénavant je veux apprendre de vous à rendre la mienne sainte; heureux si, averti par ces cheveux blancs du compte que je dois rendre de mon administration, je réserve au troupeau que je dois nourrir de la parole de vie les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint[4].

1. ... p. 167.
2. *Joan. Ep. I*, v, 4.
3. ... 2.
4. [illegible]

FIN

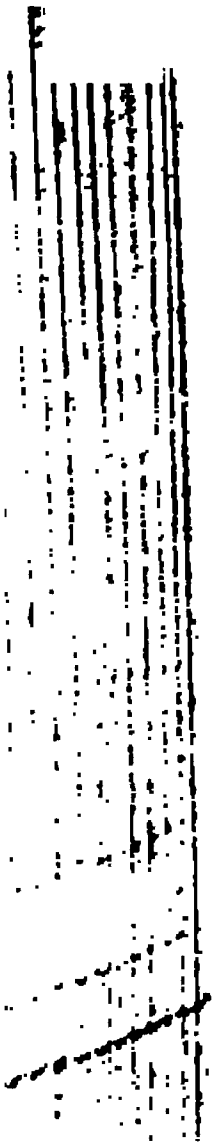

INDEX GRAMMATICAL

Les chiffres imprimés en caractères gras renvoient aux pages où se trouvent les notes les plus importantes.

A

A, dans, 52, 56, 91, 165, 180, **301**, 319, 339, 462, 463, 497, 527.
A ou *de* après un verbe, **77**, 79, 88, 89, 114, 176, 425, 451, 504.
A, *de*, entre deux substantifs, 153.
A, de façon à, jusqu'au point de, 53.
A, en présence de. 370.
A, par, après un verbe, et en particulier après le verbe *laisser*, **41**, 46, 98, **171**, 418, 456, 547.
A, son emploi fréquent après un adjectif, 46, 51, 84, 96, 153, 159, 182, **321**, **323**, 537.
A, *pour*, entre un adjectif et un verbe, 433.
A, pour, après un substantif, 74, 259, **332**, 355, 361, 364, 418, 493.
A, pour, après un verbe, 465.
A, pour, entre deux verbes, 360.
Abolir, 465.
Absolus (*participes*), 4, 122.
A cause que, 339, 546.
Accommodement, action de mettre les hommes d'accord, 514.
Accompli, parfait, entier, 82, 512.
Accompli, qui a atteint sa durée ordinaire, en parlant de la vie, 184.
Accord du verbe se rapportant à plusieurs sujets synonymes, 42, **72**, 107, 221.
Accord du verbe se rapportant à plusieurs sujets non synonymes, **77**, 104, 522, 531, 554.
Accord du verbe avec son sujet dans des phrases commençant par *c'est*, *ce sont*, *c'étaient*, etc. 320, 427.
Accorder, concilier, 6, 80.
Accoutumé de (*avoir*), 348.
Accru (*Être*), 5.
Accuser, faire ressortir, 247.
A ce coup, 160, **335**, 541.
A cette fois, **118**, 177, 541.
Acquérir (*s'*), s'attacher, conquérir moralement, 162.
Action, activité, 419, 420.
Action, geste, mouvement, 11.
Adhérence, attachement moral, 29.
Adjectif employé substantivement, 343, **449**, 450.
Adjectif possessif au lieu de l'article, 9, 442.
Adresses, finesses, habiletés, 230.
Affection s'appliquant aux choses, 12.
Affligé, accablé, abattu, 83, 86.
Affluence, abondance par apport, 226.
Affres, 350.
Agrandir, rendre plus puissant, 404, 414.
Agrément, charme, 156.
Aigle, genre de ce mot, 521.
Ailes de Dieu, des saints..., 333.
Ainsi, c'est ainsi que, 86.
Aliénation, désunion, désaccord, 30.
Allouer, approuver, passer (un compte), 10.
Amas, 39.
A moins que, *à moins que... ne...* 344.
Amour, genre de ce mot, 82.
Amphibologique (em-

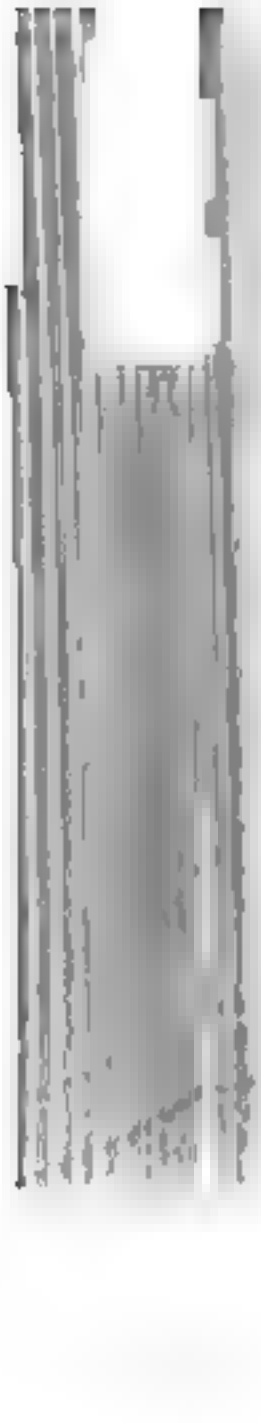

INDEX GRAMMATICAL

Les chiffres imprimés en caractères gras renvoient aux pages où se trouvent les notes les plus importantes.

A

A dans, 32, 36, 91, 165 180, **301** 319 350. 362 [illegible], 487 527.

A avec, pronom verbe, **77** 79 88, 89 111, 176, 12[illegible] 201 [illegible]

A de entre les substantifs 153

A, de [illegible] 93, 95, 96 pronom 53.

A [illegible] locution le 370

A, par [illegible] verbe et emploi [illegible] après le verbe *laisser* **41** [illegible] 98 **171**, 118, 450, 517.

A son emploi [illegible] après un objet [illegible] 31, 81 96 155 176, 182 **321** **323**, 457

A, *pour*, entre un [illegible] pedi et verbe 433.

A, sens [illegible] substantifs 74, 250 **332** 360, 361 504, 418 [illegible] 5.

A, pour, après [illegible] verbe 465

A, pour [illegible] entre deux verbes 500

Abaisser, 465.

Absolus participes, § 122

A cause que 559 560

Accommodement, se [illegible] tion de rentrer les hommes d'accord 514.

Accompli, participe [illegible] ter 82, 512

Accompli qui a été [illegible] est [illegible] ordinaire [illegible] participe [illegible] la voix 184.

Accord du verbe [illegible] participe [illegible] [illegible] suivies soit [illegible] nom 12 **72** 107, 221

Accord du verbe [illegible] rapportant à [illegible] sujets synonymes, **77**, 104, 522 551, 564

Accord du verbe avec son sujet dans les phrases [illegible] *qui* et *que* [illegible] *tient*, etc 520, 487.

Accorder concilier [illegible] 80.

Accoutumé de faire, 518

Accru Eau 5.

Accuser, [illegible] verbe 217.

Acte de coup, 100, **335** 511.

Acte f [illegible] **118** 177 511.

Acquérir [illegible] sauf [illegible] ter composés [illegible] [illegible] 102

Action, [illegible] 419 520.

Action [illegible] de [illegible] 111

Adhérence, attachement [illegible] 29

Adjectif employé [illegible] substantif, 745 **449** 450

Adjectif possessif au [illegible] 442

Adresse, [illegible] 250

Affection [illegible] [illegible] 12

Affliger verbe [illegible] 85 86

Affluence [illegible] par [illegible] 22[illegible]

Affres 548

Agréable [illegible] plus [illegible] 1[illegible]

Agrément [illegible] 150.

Aide, [illegible] 521

Aient [illegible] sans [illegible] 555.

Aimer, [illegible] 80

Ainsi que, [illegible] 50

Air, [illegible] peser [illegible] 10.

Aise, 59

Aller [illegible] [illegible] 344

Amen, [illegible] 382

Amphibologie [illegible]

[illegible] 58
[illegible] 125
[illegible] 73
[illegible] 78 331 365 441 [illegible]
[illegible] 15
[illegible] 15
[illegible] 52
[illegible] 87
[illegible] 73
[illegible]
[illegible]
[illegible] 228, [illegible]
[illegible]
[illegible] 58.
[illegible]
[illegible] 371
[illegible] 91
[illegible] 50
[illegible] 107 120
[illegible]
[illegible]
[illegible] 227, 257.
[illegible]
[illegible] 432
[illegible] 418
[illegible] 331
[illegible] 201
[illegible] 51
[illegible] 504
[illegible] 408.
[illegible] 214
[illegible] 152, 340
[illegible] 162 434
[illegible] 311
[illegible] 250.
[illegible] 251
[illegible] 86 201 125.
[illegible] 58
[illegible] 80, 115, 307, 5[illegible]
[illegible] 229
[illegible] 511
[illegible]
[illegible] 38, 79
[illegible]
[illegible] 102, 311 321
[illegible] 252
[illegible] 15, 82
[illegible]
[illegible] 52[illegible] 415
[illegible]
[illegible] 128

B

[illegible] 214
[illegible] 115
[illegible] 525
[illegible] 78 173 [illegible] 378 413, 492 [illegible]
[illegible] 89
[illegible] 55.
[illegible] 408
[illegible] 521
[illegible] 128

C

[illegible] 122
[illegible] 52[illegible]
[illegible] 152 [illegible] [illegible] 300 311[illegible]
[illegible] 52
[illegible] 368
[illegible] 103 109 339 [illegible]
[illegible]
[illegible]

Ce qui, ce que, désignant des personnes, 166, 172, 262, **331**, 340, 352, 414, 424.
Ce qui, ce que, avec un qualificatif, 74, 157.
Ce que, la quantité que, le nombre que, 358.
Certes, à coup sûr, assurément, 97.
C'est, ce sont, 320, 444, 446, 501, 525, 528.
Chagrin, état d'esprit des mécontents et des critiques, 87.
Chagrin superbe, 43.
Charger de (*se*), assumer la responsabilité de, 433.
Charme, 81, 108, 186, 249, 319, **378**.
Charmer, produire quelque effet merveilleux par la puissance des incantations ou des démons, 23, 356.
Chef, terme de jurisprudence, 79.
Cheminer, 84.
Chercher (*se*) : expression de la langue religieuse, 366.
Chèrement, d'une manière affectueuse et tendre, 91.
Circuit de raisonnement, de paroles, etc., 347.
Citoyen, concitoyen, 431, 525.
Clôture, en parlant des couvents, 448.
Civil, affable, courtois, 516.
Cœur, courage, 96, 541.
Combat (*rendre*), 364.
Comme, dans le temps que, 108.
Comme, comment, 300, 520.
Comme sûre, tournure elliptique, comme une personne sûre, 163.
Commencements, appliqué à une personne, 308.
Commencé (*être commencé*), 21.
Commencer (*se*), 181.
Commencer de, commencer à, 88, 454.
Commerce, 356, 357.
Commettre, compromettre, 82.
Commettre, mettre aux prises, 53.
Commode, d'un commerce agréable et facile, en parlant des personnes, 455.
Commode (amitié), 556.
Communiquer (*se*), 367, 515.
Compagnie, assemblée, 158, 219.
Compagnie, corps de personnes établies pour certains emplois, **424**.
Compagnie, cercle, réunion, 435.
Comparatif employé pour le superlatif relatif, 415.
Comparaison de (*à*), 245.
Complaisances, au pluriel, 343.
Composer ses mœurs, 48.
Compositions, transactions en affaires, 334.
Concert, harmonie, accord de divers éléments, 55, 118, 425, 438, 529.
Concerter, sens variés de ce mot au XVIIe siècle, 405.
Concevoir, comprendre, 416.
Concourir, se joindre pour une action commune, **55**, 88, 447.
Concours, harmonie, 524, 550.
Concrets (mots) substitués aux mots abstraits, 350.
Conditionnel après *quoique*, 50.
Conditionnel remplacé par l'imparfait de l'indicatif, **88**, **515**.
Conduite, action de conduire, 29, 171, **306**, 346, 407, 409, 447.
Conduite, au sens réfléchi : action de se conduire, 511.
Confins, 55, 230.
Confondre (*se*), 249.
Conjoncture, 92.
Connaissance, discernement, 307.
Connaître, reconnaître, constater, 12, **153**, 242, 265, 299, 312, 364, 376, 542.
Connaître (*se*), s'apprécier, 97, 231.
Conseil, dessein, résolution délibérée, plan, 55, 81, 95, 96, 108, 115, 153, 155, 174, 177, 224, 225, 228, 249, 251, **302**, 334, 367, 377, 409, 425, 432, 492, 517, 532, 538.
Conseil, calcul, combinaison, 81, 107.
Consentement, accord, 49.
Considération, action de considérer. *Dans cette considération*, **7**, 171.
Considération (*à la*), 511.
Considéré, réfléchi, 54.
Consommer, achever, accomplir, 172, **368**.
Constant, invariable, immuable, 459.
Contention, débat, dispute, 47.
Conter, raconter, 329.
Contrainte (*tenir en*), 18.
Conviction, action de convaincre, 538.

Coupe, comparaison remarquable, 158
Coupé en trois mots, exemples remarquables, 289
Court métrage de durée, 168
Courtois, acception particulière de ce mot, 115
Couvrir, accorder plusieurs, 7
Crevaille, sens, 96 98 150, 300
Croire avec, 100. 335. 341
Cueillerons, prétérit exprimé par, 41 43
Cueillir cueillet, 59
Cueillons, danger de confondre ce mot avec le nombre cent, quand on l'écrit mal, 158
Cuisse, terme de sportsman, pour 314
Cuit, avec l'auxiliaire *être*, 11 336 342 378
Cuivre en 369
Croyable. Il n'est pas croyable combien, 54

D

Dans, à, 361.
Dans, à l'occasion de, 361.
Dans avec 11 51. 248. 318 418 422.
Dans avec un mot de présence, 263. 302 317 332 360
Dans, depuis, 20
Dans, par suite de, 222. 311 344
Dans, sens, 361
Dans sa, 80
Dans, en. Dans quels cas doit-on dire de ces mots de et ne prendre à l'autre, 81, 89 147. 441.
Dans au sens de dans un autre, 8
Dans au sens de, 513 530.
Dans aux yeux de, 521
Datif après le sujet des verbes, 40, 81, 84, 90, 135, 149, 182 321. 323. 377. 450 477
Datif exprimant un substantif, 7 à 250 332 361 364 366
Datif après les verbes, 10, 250 360
Date de l'époque où je me suis mis à écrire depuis quelque temps, 510.
Davantage, ne pas confondre 21 254
Davantage que 447
De mis après ces verbes, 7 88 89 114 135 454 504
De mis entre deux noms, 156.
De, au sujet de, 155 310.
De avec, 97, 348
De devant le, ce qui est de, ce qui appartient de 364
De par, 80, 81 et 304. 362. 372 374 400 416 439
De répété dans des phrases pour « Non-seulement mais encore » de répété de nouveau 459
De répété devant des adjectifs de nombre exprimant la même idée 72 326.
De placé devant un verbe à l'infinitif, 6
De placé entre un substantif et un verbe à l'infinitif 22 98.
De explétif devant un infinitif 59
De que devant un subjonctif précédé de ce qui, ce que, ce dont 262
Deb et *Hin*
Decaï et *delà* 92
Decembre avec ou sans 113.
Déchoir de l'estime des gens de bien
Déchu comme *déchoir* à ce sujet 362
Décidé à, 361
Décidément avec ou sans 92
Découvrir avec ou sans 150
Découvrir que 515
Se décrier en voyage, 515
Décrocher des mots 430
Défaut de vue 377
Défendu à quelqu'un de pour les 373
Dégoûter quelqu'un de 434
Dégoûter à, pour 358 369
Déjà avec ne, 426
Déjà avec 332 340 366 368.
Demander avec ou sans 150
Demander que 7
Demander avec à, style ancien 102
Demeurer à, avec ou sans 28
Demeurer, à la suite de, 5 à 7 à 30.
Demeurer, à, avec 30.
Demeurer à, avec 30.
Dépasser, 434

Dernier, suprême, extrême 164.
Dernier de 344, 371.
Desole, il est seul à blâmer 313 443.
Désole, je me afflige, 86 204. 315
Dessus, *appuyer le*, 5.
Destiner, désigner, marquer d'avance, 420
Détenir de, quand on n'en paie compte de, 551
Détacher quelqu'un, adjoindre, 337
Détenu, retenu, 176.
Devant veut 161
Développer, expliquer, exposer 9.
Développer, se développer, se dégager 324
Devoir exprès, 121
Dextérité habileté, 186
Diable, veut, dans le style familier 360
Diadème, à pour chevalier 173
Dimanche, 5
Dixaine et *dizaine*, 77
Dispenser de, choisir dispenser 117
Dispenser, distribuer, 186
Disputer avec, lutter contre, 57
Dispute est bas, à tuer 10
Dix-sept, 70.
Doctement, d'un air docte 36.
Docteur, jeter un 318
Docteur, user 318
Doctrine qui se laisse facilement pénétrer 152.
Je donne savoir que 335
Domaine est de son autorité de la propriété 11 158
Dominer, exprime une idée absolue 436 510.
Donc, ne commence pas d'une période 100
Dons de Dieu 325
Dont, duquel, desquels, 55
Dont, de qui 95.
Dont, par lequel, 169.
Donner, à bien, contribuer à, 85.
Donner au pluriel 316, 333, 349
Donner au pluriel 355
Douleur, quand elle 241
Duquel, desquels dont 53
Dur de la rétorquer 40.
Durement, d'une manière 10

E

Échapper à, laisser échapper, échapper de, échapper à 301
Échapper (s'), sans avoir ou sens actif, 185.
Écrit, stupéfait, effrayé, 305
Écrire, employé dans le sens de soi 120
Effroi, effroi 26
Égard, à quelque, à l'abri de 360
Également différent à 329
Égal à, 340
Égarer (s') 6 160 119 185, 581.
Égards, *être* à l'égard 95.
Égarer, s'*égarer* se trouver, se tromper 88
Église, grande, d'une petite, d'une petite 314
Élever, exalter, 78.
Éloge du sujet, 85

Éloigner (s'), s'écarter, s'éloigner aux sens extrêmes, 185
Éloigner en parlant de personnes, 231
Embrasser à plusieurs reprises 118
Emmener sens particulier 225
Emparer (s') avec son régime, 127 *Voy. Em.*
Emportement colère 89.
Empêcher (s'), s'abstenir, s'opposer aux mouvements extérieurs, 91
Emporter (s') sens de l'esprit, entraîner à 99 118
Empressements, contenir 130 , 510
Empressement au pluriel 11 251 265, 310 et 317
Emprunt à sens passif 111
En, après *se souvenir* et quelques autres verbes 107 225 243, 306 129, 141 166, 547
En, à sens de *dans* 322.
En et *de* pléonastiques 141
En, après *de* dans quelques phrases 111 et 122
En, *de* 11
En avoir dans quelques cas où *de* ou *des* mots latins précédés de *ex* ou , 89. 147 111
En, dans la personne de 25
En et *dedans* 353 357.
En haut 140, 185 239
Encore avec sens latin 51 340, 500
Encore que 185 275 305, 365 516

En [illegible] *que* [illegible] avec l'indicatif [illegible] [illegible], 505.
End[illegible] [illegible] [illegible], 79, 322, **369**, 452.
En[illegible], [illegible], 550.
Enf[illegible] [illegible] dans, 517.
Eng[illegible], [illegible], 514.
Eng[illegible] [illegible], 172.
Engagements du monde, de la cour, etc., **409**, 457.
Engager, obliger, [illegible] [illegible], **110**, **319**.
Engager, [illegible] [illegible] aux intérêts [illegible], 517.
Engage[illegible], [illegible], 520.
Ennui, chagrin, [illegible] [illegible], **90**, **371**.
Ennui, chagrin [illegible], 371.
Ennuyer, [illegible], 152.
Ens[illegible], instruire, 76.
Ensemble, [illegible] [illegible] [illegible], 517.
Ensemble [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], 497.
Entendre, comprendre, 5, 32, [illegible], **339**, [illegible].
Entier, [illegible], 275, 490.
Entreprendre [illegible] [illegible], 117.
Entreprendre sur, 112, [illegible].
Entrer dans [illegible] [illegible], [illegible], [illegible].
Entretenir, [illegible] [illegible], 154.
Envelopper, [illegible], au figuré, 92.
Envers, à l'égard [illegible], 406.
Envier, refuser, 57.
Envisager, regarder en face.
Envisager, considérer, 95.
Ép[illegible] *que*, 334.
Épars, 220.
Épars de, 220.
Errer, action d'errer, 532.
Espérer à, *espérer en*, 550.
Espérer, [illegible], 375.
Espérer de, 310, 377.
Esprit [illegible], 361.
Esp[illegible], [illegible] [illegible] [illegible], 163.
Esp[illegible] [illegible] [illegible] [illegible], 24.
Esprit, au pluriel, 8, [illegible], **342**, 409.
Est[illegible] [illegible], **231**, 237, **320**, [illegible], 400, 501, 525, 528.
Est[illegible], [illegible], il en est [illegible], 157.
Est [illegible], 100.
Établir, fonder, fixer, [illegible] dater, **21**, 136.
Établissement, [illegible] [illegible], carrière, fortune, 330.
Étaler, mettre sous les yeux, [illegible] [illegible], **73**, 251.
État, [illegible] [illegible] [illegible], **305**, 317, 314, 516.
État, [illegible] de [illegible] [illegible], **412**, 452.
Et[illegible], 100.
Et[illegible] [illegible] [illegible], 161.
Étonner, effrayer, 261, **342**, 360, 426, 430, 437.
Être, [illegible] sens [illegible] de ce mot, 146.
Être [illegible] [illegible] signifier [illegible], 8, 75, 186, **350**, 551.
Être, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], 308, 314.
Ê[illegible] [illegible], 8.
Être en p[illegible], 8.
Évertuer [illegible] [illegible], [illegible].
E[illegible] [illegible], [illegible], 44.
Excellent [illegible] [illegible], **77**, **347**.
Exempt [illegible], 11.
Exercer [illegible] [illegible], 8.
Exercice [illegible], **41**, [illegible].
Expérience [illegible] [illegible], 508.
Expériences [illegible], 413.
Exquis [illegible] [illegible], [illegible].
Extrémité, extrême, [illegible].

F

Fabrique, [illegible], [illegible].
Fa[illegible] [illegible], **32**[illegible].
Fa[illegible] [illegible] [illegible], 562.
Fa[illegible] [illegible] [illegible], 452.
Fa[illegible], 97.
Fa[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], **73**, 97, **353**, [illegible], 425.
Fa[illegible] [illegible] [illegible], [illegible].
Fa[illegible] [illegible] [illegible].
Fanta[illegible], 8.
Faste, [illegible], 14.
Fat[illegible], 76, 86, 201, 42[illegible], 464, 465.

Fécond, au figuré, 81, 104

Ferme dans, 106.

Fidèle, constant, 520

Fidèle, sincère, vrai, 181, [illegible]

Fidèle, qui se confie, 299 [illegible]

Fidèle, qui a la foi, 22

Fidèle, connaissance, 181

Fier, [illegible] favorable, [illegible] 98 324.

Fier, [illegible] propre, [illegible] 524

Figure, [illegible] 505 [illegible]

Figure, [illegible] 171 176

Flatteur, agréable, 317

Fleur, [illegible] 106.

Foi, [illegible]

Fois, [illegible] 118 [illegible] 334 [illegible]

F[illegible], [illegible]

Fonction [illegible] exercice, [illegible]

Fonds de [illegible] *faire* [illegible], 459

Fond, la partie essentielle [illegible] 505

Fonds, [illegible] 512

Force, [illegible] 97 [illegible] 531

Force [illegible] *de* [illegible]

Force [illegible] 80.

Forme [illegible] 7

Fortune [illegible] 516.

Fort [illegible]

Fortune [illegible] fortune, 114.

Fortune [illegible] 555

Fortune [illegible] 162.

Front [illegible] 47.

Fruit [illegible]

[illegible] religieuse, 525

Fureur, [illegible] 511.

Futur, *futur* [illegible], 498

G

Gagner le dessus, 5.

Gauche [illegible] droite, [illegible]

Gauche, se détourner de la ligne droite, 45

Généreux, [illegible] 520

Génie, [illegible] naturelles, 51, 318 [illegible]

Gérondif, 96.

Geste, 95.

Gloire [illegible] 84.

Goût, saveur, 502.

Goût [illegible] 357 505, [illegible]

Goût [illegible] 318, [illegible]

Grand, noble, 114

Grâce, [illegible] parlant des personnes, 182

Grave, important, [illegible] 510.

H

Hasard [illegible] 183 555

Hasard [illegible]

Hasard, mettre en [illegible] exposé [illegible] 183

Hasardeux [illegible] 420 419 [illegible]

Hausser [illegible] 213 [illegible]

Haut [illegible] 516

Hautain [illegible] 87 [illegible]

Haute [illegible] défavorable 428.

Hautement, [illegible]

Haute, [illegible] [illegible] 420

Héros, 513

Histoire [illegible]

Honnête [illegible]

Hommes [illegible]

Humeur [illegible] 161, 520

Hyperbole, 519.

I

Idée [illegible] 78

Idole [illegible] 500

[illegible]

Illumination [illegible] au figuré 317

Illuminer, éclairer 316.

Illusion, trompe, [illegible] 7 180, 250 323

Illustre, [illegible] parlant des personnes 81

Image [illegible] 96 172 251

Imposé [illegible] 147

Impression [illegible] 178 [illegible] 337

Imprimer [illegible] 298

Impuissant [illegible] 175

Incident [illegible] 42

Inconstance, 211

Indépendance, 72

[illegible]

[illegible] subjonctif [illegible]

[illegible] 95, 93.
[illegible] plus que [illegible]
[illegible] 305.
[illegible] 198.
[illegible] 88 [illegible]
[illegible] 458, 540.
[illegible] 87
[illegible] 455
[illegible] 455.
[illegible] 421
[illegible] 255
[illegible] 81 **319**
[illegible] 42
[illegible] **42**, [illegible]
[illegible] **22** 362
[illegible] **22** **362**
[illegible]
[illegible] 26[illegible]
[illegible] **48**
[illegible] 15
[illegible] 311
[illegible] 320
[illegible] 218
[illegible] 296
[illegible] 128
[illegible] attaque, 85
[illegible] son régime, 345
[illegible] accord entente, union, 95.
[illegible] au sens moral 101 **343**
[illegible] au sens moral 99.
[illegible] dans [illegible] 454
[illegible] l'imitation du latin, 7
[illegible] 308.
[illegible] 75
[illegible] 326
[illegible] s'augmenter, 345.

J

[illegible] qui tient beaucoup à, 92
[illegible] 238
[illegible] 463
[illegible] de l'éternité, 378,
[illegible] **80**, [illegible] 374
[illegible] construit avec l'indicatif 198
[illegible] rendre juste, **85**, 547.

L

[illegible] 360.
[illegible] 262
[illegible] 3, 4, 8, 10, 12, 15, 22, [illegible] 107, 109, 122, [illegible] 125, 165, [illegible] 325, 336, [illegible]
[illegible] 442, 447 [illegible]
[illegible] 17
[illegible] 331
[illegible] 338
[illegible] 9
[illegible] 18
[illegible] 176
[illegible] 220.
[illegible] 346
[illegible] **330** [illegible] **554**
[illegible] 347
[illegible] 154.

M

[illegible] **18** 346
[illegible] **372** [illegible]
[illegible] **74** [illegible] 117
[illegible] 170.
[illegible] **5** 23
[illegible] 415
[illegible] **101**, 265
[illegible] 722
[illegible] 100 [illegible] 349 [illegible]
[illegible] **328**, [illegible]
[illegible] 49
[illegible]

ce pas faire ce que vous dites, quand le cas échéant, abandonnez le texte, 17, 253, 528.
Marque numérale, 50.
Marques objectives, si peuvent faire concurrence 166, 550, 551.
Marque adjectivale, 525.
Marques pour désigner un dû, 21, 375, 410, 500, 501, 520.
Matière, poste matière ou sorte de.
Mener, se mener, donner, subsister, vivre.
Mener dans son lit, locution basse, 455.
Menteur, serviteur, 88.
Mentionner, dignité de mémoire, 91.
Mémorial, ce qui sert à conserver la mémoire d'quelque chose, ou de quelque chose, 257.
Même, ce différences sens, 6, 10, 15, 183, 356, 401, 425, 472, 528.
Mercenaire, calomnie, considérable, 302.
Métaphores bibliques, 333, 341, 360, 372, 378, 415, 492, 494.
Mettre, 500.
Meurtrier, sens divers, excellents, 508, 577.
Mieux, valeur, 74.
Mieux que, ou plutôt, 17, 336, 571.
Mieux, valeur, danger, 458.
Moment, circonstance, occasion favorable, 121, 425, 524, 525.
Moment que, 201, 491.
Mon, ou *ma*, devant un mot, 403.
Mots composés, et de deux noms, singulier dans un des mots pas

pres, 307, 308, 321, 338, 340, 341, 515.
Mouvement, par l'or passera, spatial ou, 24, 274, 360, 453.
Moyen, 81.
Mourir, mourir mettre en parure, 158, 518, 527.
Mutabilité, mouvement, 176.
Mutation, changement, revirement, 95.

N

Naissance, dispositions naturelles, 411, 525.
Naissance, noblesse, 312.
Naturel, substantif, Propriété naturelle, ou sens plus ou moins, 520.
Naturel, 521.
Navire, besogne, 359, 360, 361.
Ne, parfois à supprimer, exemples, 194.
Ne, quelquefois après ne répété, 11.
Ne, parfois à devant ne répété, 2.
Neutre, (emploi du, pour désigner ce dans, 25, 317, 418, 521.
Nul, servant à désigner des personnes, 106, 497.
N'y, avec ou sans pas, ou avec doit, 5, 181, 251, 460, 514.
Ni, après une négation, ou après un, ou sous-entendu, ou quand cela exige, 511, 322.
Ni, pas, ou plus, ou jamais, ou rien, après une négation, 180.
Ni, répété après *pas*, *point*, 2.
Ni, répété avant *pas*, *point*, 11.
Noble, moral et vil, 17.
Nom, 140.
Non pas que, pas plus que, 504, 511.
Nouveau, revenir, 553, 554.
Nouvelle, ou, valeur, 85.

O

Objet, ce qui se présente à l'esprit, 108, 482, 495, 524, 525.
Objet, ce sur quoi tombe, 501, 525.
Objet, 121.
Obligation, allemande, forme de charge, 368.
Occuper, *occupation de*, 77, 111, 425, 444.
Odeur, valeur, 227.
Offrande, sens et emploi, 108, 185, 205.
Œuvre, travail, opération, 301.
Œuvre de Dieu, 301.
Office, service, 436, 458.
Offusquer, cacher, voiler, ou obscurcir, au propre et au figuré.
Oublier, se, choses, 111, 182.
Ombrage, donner, mettre, 182.
Opération, acte, 520.
Opportun, ce qui est, 511.
Optat f, 230, 441.
Or, ou, tout, opposé, 230.
Oraison, 240.
Ordre, 365, 412, 416.
Ordre, service, religieux, 346.
Ordres, ce qui, représente un, 258, 424, 446.

Ordures, ce figure 15.
Ornement 551
Oter, s'oter de trouble 106 354. 365 366 367. 465
On pour 10 to
On mis pour *l'un* pour *personne*, pour *si quelcun*, *quelque chose* 81 91. 101, 158 160 264 269 282 301 308 309 311, 417 420 421, 476, 530, 537 538, 525. 527. 562 567
On pour *nous* et *vous* pour *nous* 55 102 121 225 241. 309 321 342 340 371 445 446 514
Ordre, *ordre*, *ses* *Ordre* plus 8
Ouverture prendre 98
Ouvrage, *ouvrage*, *ouvrage* 364
Ouvrage, *ouvrage* *seul* *mot*, *labeur* 337 361

P

Par, *par*, lors. 181
Par, à cause de, en vertu de, 416.
Par, *par* *soi*-*même*, *par* *le* *de* *même*, *soi*-*même* 317 *par* 74
Parable montrer *se* *la* *faire* 82. 107. 325 328. 530 560 561 575, 586. 610. 630. 680 717 525. 621
Par autre faire, *pour trop* *plus*, 75 219. 305. 321. 405. 545
Parfait *achevé*, *complet*, 361.
Parmi, avec un nom de chose abstraite pour complement, 12. 18 28. 47 80. 91 118 241. 256 298 401. 519 554 417. 421 561. 564 618 628. 645
Par *ou* *par* *où*, *par* *qui* *que* 104. 121 225. 256 309. 321 322 340 371 445 446 *par*
Partage *portion*, *a* *part* *obtenir*, 311 529. 530 557 562
Partager, *diviser*, 525.
Parti, *on* *termes* *le* *parti*, 520. 521
Particulier, *adverbe* *discours* 510
Partisan *employé* *a* *son* *chef* *d'armée* *ou* *parti* *opposé* *à* *celui* *auquel* *on* *obéit*, 241. 350.
Partir *pour* *ailleurs*, 4. 122
Partir *par* *pays*, *Regardez* *ci* *dessus* 119.
Participe *présent* *sans* *régime*, 186.
Participe, *subst* *le* *t* *t*, 228.
Participe *propre* *à* *quelque* *un*, *quelque* *chose*, 522
Participe *avec* *avec*, *se* *prêter* 164
Partie *mettre*, 52
Pas, *le* *mot* 436
Pas *point* *ne*, *point* *ne* *devant* *un* *plus*, 101
Pas *point* *devant* *un* *infinitif*, 2
Pas *point*, *après* *un* *négatif*, 11
Passer *se* *passer* *de*, *passer*, *surpasser* 303. 365
Passif *verbe* *exprimé* *par* *le* *réfléchi* 50. 151. 251. 129. 538. 541
Passif *au* *lieu* *de* *celle* *du*, 5.
Pauvre, *pauvre* 363. 366. 371
Pauvre *de* *à* *faute* *pour* *de*
Pauvre *et* *misérable* 55
Pauvreté, *pauvreté* 53 104
Pendant, *pendant* *que* *pendant* *que* 321
Pendre *être* *pendu* *de* 374
Pendre *se* *pendre* *de* 374
Pendre *suspendre* 398
Pénétrer *se* *pénétrer* 327
Pénétrer, *dans* *le* *sens* *de* 502
Pensée, *sens* *et* *style* *de* 440. 440
Penser *en* *à*, *penser* *de* 512
Penser *sur* *le* *point* *de* *et* *prêt* *à* 11
Perdu *de*, 30.
Pleonasme *de* *pronom* *personnel* *sujet* *de* *le* 314
Pleonasme *du* *superlatif* *le* —
Pleurer *avoir* *le* *droit* *de*, 570
Pleuvoir *pour* 195
Plier *et* *ployer* 244 *plier* 244 256. 261. 343 *ployer* 371. 372 *plier* *et* 441 *plier* 441 *ployer* 441
Plus *ne* *que* 558
Plus *le* *plus* *et* *le* *plus* *et*
Plus *ou* *moins* *ne* *que* 304
Plutôt *que* *plutôt* *que* 184
Poids, *mesures* *et* *monnaies*, *livre* 121

Point, question, **81** 88
Poitrine imposer une repl[illegible] ... disparu à 130
Poids, corporels, 52
Pose, valeur, d'esprit rass[illegible] 41.
Possessif (*pronom*), employé en fonction ... pathologique 78
Possessif (*adjectif*) ... het[illegible] le l'[illegible]ch[illegible] 258
Poudre, poussière, **98.** 166
Pour suivi d'un infinitif, a sens du gérondif ... de but ... avec *ad*, 70
Pour ... entre un adjectif et un verbe, **433.**
Pouvoir (*se*) reposer chasser **419** 502. 522
Pouvoir (*se*) reconnaissance ... les preuves etc., 261
Prendre (*se*) ... agir avec précipitation 102
Prendre ... au [illegible]sens 310
Prédestination, [illegible]ne ... [illegible]e ... religieuse, 174
Prépositions ... agissant 343
Prendre au [illegible]ens d'un ... plus ... ces, 500
Prendre ... perdre de 500
Prendre ses ... avantages en ... de ... 502 519 521
Près et *auprès* ... distance 117
Présenter (*se*) ... représenter, former ... aux sens de 510
Présider dans, 253.
Preterit passé ... du ... 130, 10 461 552.
Prévaloir, (*se*) ... ses ... sul[illegible] ... 426
Prévenir, disposer ... *prochaine*, ... cause ... *prochaine* 52.
Prodigieux, monstrueux 480.
Production 179
Profiter (*se*) ... (*se*) ... 10
Progrès ... développement, 87
Proie (*être*) ... prise ... gue ... 302.
Pour être (*en*) 89, 422
Pour ... *neuter* fréquent ... Bossuet, 25, 106. 317
Pronom personnel ... *se* ... *se* ... *se* ... *Vous* ... *on*, *il*
Pronom personnel ... *il* ... *prend* ... *son* ... *standard* ... *un* ... *pronom* ... *d'un* ... *autre* ... *verbe* ... *au* 381.
Pronom personnel ... *sujet* ... *peut* ... *que* 380 **110** 157, **314**
Pronom personnel, ... *fait* ... *avec* ... *sens* ... *autre* ... *genre* ... *de* ... *que* ... *que* 530.
Pronom personnel ... *complément* ... *placé* ... *devant* ... *verbe* 440
Pronom possessif ... *sujet* ... *un* ... *un*
Pronom réfléchi, ... *de* ... *pronom* ... *que* ... , **91** 104, **329** 538
Pronom réfléchi, ... *du* ... *pronom* ... *complément* ... *un* ... *les* ... *verbes* ... *réfléchis* 326.
Pronom relatif ... *se* ... *pronom* ... *substitué* ... *à* ... *un* ... *nom* ... *d'un* ... *autre* ... *déterminatif* 91
Proposer, mettre ... les yeux **19.** 76, **376**
Propositions verbales ... *participes* ... *substantifs*, 528
Prêt, ... *apprêter*, ... *à* ... *nelle* ... *à* ... *quelqu'un* ... *à* ... *quelque chose*, 337
Propre, ... *à* ... 51 146. **366**, 453, 515.
Propension ... 299
Prudence ... *sagesse* 148
Publier, 52
Puissances, ... *de* ... *hiérarchie* ... *angélique* ... *es*, 95
Pur, vin 461.

Q

Quant ... *termes* ... *de* ... *ce* 486.
Que, ... *ce* ... *est*, ... 85. 106, 186. 187 520.
Que ... 261 262, 417, 418. 491 ...
Que ... *par* ...
Que de, ... 212
Quel ... *des* ... *un* ... *autre*, ... *peut* ... *être* ... *est*, ... *ce* ... *sont* ...
Quelque 107
Quelque ... *sens* ... *l'un* ... *quant* 342
Quel, ... *sens* ... *l'un* ... *quantus*, **302**, 328, 538
Qu'est-ce ... *que* ... *c'est* ... *ce* ... *est* ... 21
Qui pour ... *que* 250
Qui ... *que* ... *ce* ... *qui* ... *ce* ... *que* ... *les* ... *sens* ... 166, 172 202 **331**, 510, 563 611 625
Qui ... *ce* ... *qui* ... *pour* ... *avec* ... *un* ... *que* ... *le* ... *il* 71
Que si ... *l'on* 55.
Quoi de 758
Quoique ... *on* ... *le* ... *avec* ... *le* ... *conditionnel* 90

R

Rabaisser ... *se* 79
Ramener ... *ses* ... *idées* ... *raisons* ... *concevoir* ... 5 25, 238, **374**, 442

Rang premier, **154** 510
Rang 517
Rapporter (se) à propre pas 88
Rapporter à proche idée comparaison, 88
Rapporté, passer des propos, 227
Rarder 22 117
Rare composer de rare tons, harmonie, etc 255
Raser en parlant des poils noirceurs 553, 558
Rat, ce que font des grands espoir 555
Ravager qui l'a, qui s'adole **346**, 555
Rebeller décourager, 416, **94** 515
Rechercher (se) chercher réciproque 120
Recoit, recoupe, 301.
Rectifier (se) pour ce qu'elle, ces mots que soi par cœur 288
Recommandable, avec un mot pas tout quand, ordre 154
Recompenser, donner récompense
Reconnaître (se), avec bien 555
Reconnaissance, avec, 500, 510.
Reconnaître précédé d'un nom, 158
Redoubler qui l'a redoublé de 94
Redoutable à craindre à 40 55
Réfléchi (verbe) ce pronom se, accord 5 181 271 et 514.
Réfléchi verbe employé pour passif, 50, 161, 25 [illegible] 529, 538, 541
Réflexion pronom

Refuser, 11
Refuser (se) croire 117
Regarder avec 52
Regarder (se) 55
Regret, avoir beau ce fait de 12. 58. 229 550
Regretter adjectifs sens divers sur 30, 50, 75 157
Relever terre de jet spontanée produite, 72
Relisez tenter se consulter avec accord de, **341**, **542**
Remplir, satisfaire, 301
Remplir appartenir à la, noyau 88
Remuer (se) **102**. **327**
Remuer, occasion circonstance, 37, 520
Rendre, de rendre la propriété, 38
Rendre combat, 304.
Renoncer cinq par de tous un 117
Renoncer 505.
Repos, être à cette les part contenance assurance 520
Représenter, la verser depuis de 85 **302**
Représenter [illegible] ter l'heure à 363.
Résolution, où cesse nouvelle cesse 568.
Ressentir sentir l'effet 350 365, 365 566.
Ressentir se 318
Ressource, ou lapidaire bourg de 569
Retourner 307
Retrait, ce qu'on dit des personnes 90
Retrait de comme 17
Retablir, employer verbe [illegible] 85.
Retirer, 74, 118
Retirer, 11
Retour [illegible] 117
Retourner [illegible] 55
Retrancher [illegible] 92 553. 429
Revenir [illegible] sur 107
Retirer [illegible] 165
Rien [illegible] 106
Rigoureux à 35.
Rôle [illegible], 556
Rompre [illegible] [illegible] 229 309
Rouvrir, qu'on [illegible] 118 244
Ruisseau à, 51

S

Sacrifier sens [illegible] 556. **361**
Saisir de 12.
Sauf sens **89** 90.
Sens 242.
Satisfaire, satisfaire à, **78**, 97, 513
Scélérat 87
Science sens [illegible] latin science [illegible] [illegible] 303, **324**
Sens homme, au [illegible] [illegible] 307
Sentir [illegible] [illegible] 340
Sensible après [illegible] [illegible] 318
Séparer au sens [illegible] [illegible] 359, 361
Serrer au [illegible] avec un sens [illegible] 47 116 **346** 363

Ensemble, d'une manière apparente par frappe les sens. 240
ensemblement avec sens de 250
entendre, voir ici, comprendre 514.
entendement, pouvoir, faculté 1, 88
entir, pressentiment de quelque chose 310
épouvanter, supplice 333
être employé substantivement, 318
être que neut, *ce que neut*. 771 §
être serein, 83
être, 84
été, exemple défectueux 339.
ce n'est que, à moins que 250
étude 307 350
étymologie mots à rechercher dans l'étymologie, les progrès 77. 308 324 338. 350 511 15
événement effet de ce qui suit quelque 27
exprimer peindre, dire, qui rapporte à quelque chose un sens, 78 85
exprimer reconnaissable extérieurement 121
extraire, tirer, soustraire 113 Peut se dire de plusieurs objets. Voyez *tirer du sein de*
face même ou *face* employé avec d'autres termes 31
329 338
figures de rapportant aux pensées, **125**. 340
fins prévoyance, prévoir 82, 84. **318** 342.
Sans, sollicitude protectrice, 156 577.
Sauf pour dire choses, de substance, qui n'est pas en apparence 142
Solidité, qualité de ce qui est solide **300**.
Solliciter à solliciter de, 79.
Sorte que ou telle, 105
Sorte que (de), de telle façon que. 18
Sortir, naître, résulter, manière de **357**. 515.
Se soucier de éprouver du regret, de l'affliction à cause de quelque chose, 413.
Souffrir admettre, tolérer **150** 440
Soupirer, regretter, déplorer, 436.
Soutenir son emploi pour appuyer, **308** Sens différents de ce mot, 88 94. 197. 181. 357. 365. 375. 419. 420. 491 510.
Soutien emplois variés de ce mot **315**. 501
Spectacle ce qui offre en public des objets remarquables 251
Spectateur, celui qui raisonne sur les matières publiques et hors de propos 153
Spéculateur, rechercher de vaines subtilités, s'égarer, 531 n 2
Sujet, tif, remplacé par *motif* Voyez *motif*
Subjonctif, mode qui exprime ordinairement une supposition, dépendant d'une autre proposition 341
Subordination terme de philosophie, 4.
Subtilités en raisonnements subtils. 47.
Suite de par la par suite de 225
Sujet objet, 186
Superbe orgueilleux, **23**. 43. 87
Superbe chapeau. 45
Supporter, peut, ne supporte l'orgueil 149
Superbe, substantif 515
Supposition établir comme une vérité reconnue, 4
Sur, égard de 395. 565.
Sur un sujet de, 435.
Surprenant beaucoup extraordinaire, 254.
Surprendre par, ne se dit pas de 265.

T

Tant que, aussi que, 149
Tellement que de telle sorte que 76. n. 11, 250
Temps auquel accompagné de **17**. 14. 121.
Tempérer. **234** 245
Temps, étendue mesurant le passé, 727
Temps circonstance favorable 418
Temps que dans le, 262
Tendre diriger 509
Tenir avec 377. 111 450. 514.
Tenir pour regarder comme 57. **232**.
Tenir posséder, se tenir dans 5.
Tenir, *tenir pour* considérer, considérer 40, 529

Tenir se conformer 18.
Terminaison absolue 20.
Terminaison relative 20.
Tiers (le) 115.
Tournures impersonnelles 105. 248. 502. 504.
Tout (le) et la plupart des autres mots de cette classe 404.
Tout (pronom indéfini) 116.
Tout à coup (ne pas confondre) avec *tout d'un coup* 498.
Tout autour 77. 101.
Traduction stupéfiante, 242.
Transmettre (ne pas se servir de) 172.
Transposition (ne pas abuser de la) 238. 240.
Transporter (ne pas employer) pour *porter* 94. 362. 532.
Travailler (se) à faire quelque chose 423, 480.
Trouver, forme de mots à laquelle il faut se garder de donner la préférence 83.

U

Un, article, 25.
Un exemple (ne) *plus* [illegible] 26.
Une autre [illegible] 176.
Usage 26.
Usuel (le) 359.

V

Vaquer 508.
Vaquer avec 442.
Venir (en) [illegible] 354. 406.
Venir (en) [illegible] 354.
Verbe, [illegible] 42.
Verbe (sujet du) [illegible] 80.
Verbe (temps du) [illegible] 70.
Verbe [illegible] 90. 567.
Verbe (quelques mots de) [illegible] 305. 530.
Verbe, valeur, courage 301.
Viande 258.
Vidame 514.
Vif, [illegible] 464.
Vif [illegible] 228.
Vif (ne pas [illegible] 213.
Vif (pronom) [illegible] 326, 483.
Vie 321.
Vif 359.
Vivre (pour) [illegible] 350.
Vocabulaire [illegible] 115.
Voici, [illegible] 170.
Voie (par) 305. 370.
Voies (par) 315. 370.
Volonté (à) 31.
Vu (au) 39.
Vue (mettre en) 182. 414.
Vu, [illegible] 507.

Y

Y, pronom, [illegible] 167. 429, 507.
Y, pronom [illegible] 151.

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement v
Faits principaux de la vie de Bossuet. viii
Introduction. *Bossuet et l'Oraison funèbre*. xiii
Le cadre d'une oraison funèbre de Bossuet : *Description de la pompe funèbre d'Henriette d'Angleterre*, d'après la *Gazette de France* du 30 août 1670. . . xxxix

Oraison funèbre de Madame Yolande de Monterby (1656) . 1
Notice. 1
Texte 1

Oraison funèbre de R. P. Bourgoing (1662) 15
Notice. 15
Texte (*Extraits*) 17

Oraison funèbre de Nicolas Cornet (1663) 35
Notice. 35
Texte (*Extraits*) 36

Oraison funèbre d'Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre (1669) 57
Notice. 57
Texte 72

Oraison funèbre d'Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans (1670). 127
Notice. 127
Texte 145

Relation de la mort de Madame, à la suite de son *Histoire*, par Mme de la Fayette. *Extraits* 18

Relation de ce qui s'est passé à la mort chrétienne de Son Altesse Royale Henriette Anne d'Angleterre Duchesse d'Orléans par M. Feuillet, chanoine de Saint-Cloud 19

Récit de la mort de Madame, contenu dans les papiers manuscrits de Daniel de Cosnac archevêque d'Aix, envoyés anonymes de Monsieur Duc d'Orléans . . 130

Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France 1683 203

Notice 203

Texte 210

Oraison funèbre de Anne de Gonzague de Clèves, princesse Palatine 1685 267

Notice 267

Texte 295

Ecrit de Madame Anne de Gonzague de Clèves, princesse Palatine, ou elle rend compte de ce qui a été l'occasion de sa conversion 337

Oraison funèbre du chancelier Michel Le Tellier, 1686 383

Notice 383

Texte 401

Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé 1687 467

Notice 467

Texte 491

INDEX GRAMMATICAL, lexique des mots expliqués dans les notes 539

27 038. — PARIS, IMPRIMERIE LAHURE
9, rue de Fleurus, 9

CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6063
(650) 723-1493
grncirc@stanford.edu

All books are subject to recall.

DATE DUE

DEC 20 2005

JUN 30 2006

845.4 .B74or C.1
... Oraisons funebres AFW9128
Stanford University Libraries
3 6105 044 990 872

466122

CLASSIQUES FRANÇAIS

[illegible]

BOILEAU : [illegible] 1 [illegible]

BOSSUET : [illegible] 1 [illegible]

— [illegible] 2 [illegible]

— [illegible] 3 [illegible]

— [illegible]

BUFFON : [illegible] 1 [illegible]

CHANSON DE ROLAND : [illegible] 1 [illegible]

CHATEAUBRIAND : [illegible]

CHEFS D'ŒUVRE POÉTIQUES DE MAROT, RONSARD, DU BELLAY, D'AUBIGNÉ, DE REGNIER [illegible]

CHEFS D'ŒUVRE DES MORALISTES DES XVI, XVII ET XVIII SIÈCLES [illegible]

CHOIX DE LETTRES DU XVIII SIÈCLE [illegible] 2 [illegible]

CHOIX DE LETTRES DU XVIII SIÈCLE [illegible] 3 [illegible]

CHRESTOMATHIE DU MOYEN AGE [illegible]

CORNEILLE : [illegible] 1 [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

DIDEROT : [illegible]

EXTRAITS DES CHRONIQUEURS [illegible] 3 [illegible]

EXTRAITS DES HISTORIENS DU XIX SIÈCLE [illegible]

FENELON : [illegible]

— [illegible]

FLORIAN : [illegible]

JOINVILLE : [illegible] 2 [illegible]

LA BRUYÈRE : [illegible] 1 [illegible]

LA FONTAINE : [illegible] 2 [illegible]

LAMARTINE : [illegible]

— [illegible]

MOLIÈRE : [illegible] 1 [illegible]

[illegible]

— [illegible]

— [illegible]

MONTESQUIEU : [illegible] 1 [illegible]

— [illegible] 2 [illegible]

PASCAL : [illegible] 1 [illegible]

— [illegible] 1 [illegible]

RACINE : [illegible] 1 [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

RÉCITS EXTRAITS DES PROSATEURS ET POÈTES DU MOYEN AGE [illegible] 4 [illegible]

ROUSSEAU : [illegible] 1 [illegible]

— [illegible] 1 [illegible]

SÉVIGNÉ : [illegible] 2 [illegible]

THÉATRE CLASSIQUE [illegible]

VOLTAIRE : [illegible] 2 [illegible]

— [illegible] 2 [illegible]

— [illegible] 2 [illegible]

— [illegible] 2 [illegible]

[illegible]